

Institut d'Études Politiques de Paris

Jérôme Aust

À la charnière de l'État et du monde académique.

Financements sur projets, organisations et élites dans le
gouvernement de la recherche en biomédecine en France
(1955-2015)

Dossier préparé en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger
des recherches en science politique

présenté le 20 octobre 2022

Volume 2

Jury :

Madame Delphine Dulong, Professeure des universités en science politique,
Université Paris I Panthéon Sorbonne, CESSP (rapporteuse)

Monsieur William Genieys, Directeur de recherche CNRS, Sciences Po,
CEE, CNRS (garant et rapporteur)

Monsieur Patrick Hassenteufel, Professeur des universités en science
politique, Université Paris-Saclay (UVSQ), Printemps (rapporteur)

Monsieur Jean-Philippe Leresche, Professeur ordinaire en science politique,
Institut d'études politiques, Faculté des sciences sociales et politiques,
Université de Lausanne (examineur)

Madame Christine Musselin, Directrice de recherche CNRS, Sciences Po,
CSO, CNRS (examinatrice)

Remerciements

La réalisation de cette Habilitation à diriger des recherches (HDR) a bénéficié de multiples soutiens. Ces soutiens ont d'abord été institutionnels : depuis 2007 et mon recrutement en tant que chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques, Sciences Po m'a offert un cadre intellectuel propice au développement de mes recherches. Mon travail a aussi bénéficié plusieurs fois de soutiens financiers : je remercie la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'Agence nationale de la recherche, le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de m'avoir apporté leur confiance en m'attribuant des fonds.

Je tiens ensuite à remercier Delphine Dulong, Patrick Hassenteufel, Jean-Philippe Leresche et Christine Musselin d'avoir accepté de participer à mon jury d'HDR. Ma gratitude va aussi à William Genieys : il a toujours été un garant bienveillant, enthousiaste et stimulant. Les discussions que nous avons eues, d'abord par Zoom confinement oblige, puis à l'Artillerie, m'ont été précieuses pour systématiser mon analyse.

Cette HDR est aussi le produit d'un parcours qui s'est enrichi de nombreuses rencontres et de multiples discussions. Mes premiers remerciements vont à l'ensemble des membres du CSO : des personnels administratifs aux doctorants en passant par les chercheurs, tous et toutes participent à faire de ce laboratoire un lieu convivial, stimulant et exigeant (dans cet ordre). À l'intérieur de ce collectif, mes remerciements vont tout particulièrement à Henri Bergeron, Olivier Borraz, Sylvain Brunier, Patrick Castel, Marie-Emmanuelle Chessel, Renaud Crespin, Didier Demazière et Claire Lemercier qui ont joué, à un titre ou à un autre, un rôle important dans ce travail. Je remercie aussi Daniel Benamouzig : nos multiples discussions, souvent téléphoniques, liées à l'animation de l'axe État et transformations de l'action publique du CSO ont beaucoup enrichi ma réflexion sur les frontières. Ma gratitude va aussi à celles qui, au sein de ce laboratoire, travaillent sur l'enseignement supérieur et la recherche : les multiples discussions avec Audrey Harroche, Aliénor Balaudé, Natacha Gally ou plus récemment Irène Ondarçuhu

ont contribué à nourrir ce travail et à l'agrémenter. Ma reconnaissance va tout particulièrement à Christine Musselin : j'ai beaucoup appris auprès d'elle et elle a joué un rôle déterminant dans ma carrière scientifique. Les conseils de Clémentine Gozlan, son optimisme et ses relectures ont aussi soutenu ce travail : « *sans me commander* », elle a largement contribué à ce travail. Il est redevable, aussi, à Audrey Vézian. Je remercie également Pierre Clément, Cécile Crespy, Mathieu Hauchecorne, Boris Hauray, Morgan Jouvenet, Étienne Ollion, Emmanuelle Picard qui ont composé l'équipe associée au projet ANR Gouverner la science. Bien des passages de ce mémoire original sont redevables de discussions tenues dans ce cadre. Ma gratitude va aussi à celles et ceux qui ont été associés à l'aventure, aujourd'hui achevée, du master Admire à l'ENS de Lyon : Olivier Faron, Gilles Pollet, Julien Barrier, mais aussi l'ensemble des équipes pédagogiques de ce diplôme. Je tiens à remercier aussi l'ensemble des étudiants qui ont constitué les promotions de ce diplôme : ils m'ont montré que l'enseignement n'est pas toujours du temps pris sur la recherche ; il peut aussi y contribuer.

Ce mémoire d'habilitation est dédié à la mémoire de Marie-Claude. Il est aussi dédié à mes parents, à Anne et à mes trois fils, Alban, Romain et Nathan.

Liste des sigles et acronymes

AFM – Association française contre les myopathies
ANR – Agence nationale de la recherche
ANRS – Agence nationale de recherches sur le Sida
Anru – Agence nationale pour la rénovation urbaine
ATP – Action thématique programmée
CA – Conseil d’administration
CCRST – Comité consultatif de la recherche scientifique et technique
CEA – Commissariat à l’énergie atomique
CFDT – Confédération française démocratique du travail
CGP – Commissariat général au plan
CGT – Confédération générale du travail
CHU – Centre hospitalier universitaire
Cnam – Conservatoire national des arts et métiers
CNPF – Conseil national du patronat français
CNRS – Centre national de la recherche scientifique
CS – Conseil scientifique
CSRSPT – Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique
CSRT – Conseil supérieur de la recherche et de la technologie
CSS – Commission scientifique spécialisée
Desti – Direction du développement scientifique, technologique et de l’innovation
DGPR – Direction générale de la politique de recherche
DGRI – Direction générale de la recherche et de l’innovation
DGRT – Délégation générale de la recherche et de la technologie
DGRST – Délégation générale à la recherche scientifique et technique
Ena – École nationale d’administration
ENS – École normale supérieure
ERC – European Research Council
Fen – Fédération de l’Éducation nationale
FDRST – Fonds de développement de la recherche scientifique et technique

FNS – Fonds national de la science
FRT – Fonds de la recherche et de la technologie
Greg – Groupement de recherche et d’études sur les génomes
HEC – Hautes études commerciales
Idex – Initiative d’excellence
Inca – Institut national du cancer
INH – Institut national d’hygiène
Inria – Institut national de recherche en informatique et en automatique
Inserm – Institut national de la santé et de la recherche médicale
Lolf – Loi organique relative aux lois de finances
Midist – Mission interministérielle de l’information scientifique et technique
MRI – Ministère de la Recherche et de l’industrie
MST – Mission scientifique et technique
Otan – Organisation du traité de l’Atlantique nord
PIA – Programme des investissements d’avenir
PIB – Produit intérieur brut
PNRS – Plan national de recherche sur le Sida
PU PH – Professeur des universités, praticien hospitalier
Sgen – Syndicat général de l’Éducation nationale
SLR – Sauvons la recherche
X – Polytechnique

Sommaire

<i>Introduction</i>	8
1. Combler les blancs d'une histoire en pointillés	11
2. Faire une histoire matérielle des frontières de l'État	26
3. Articuler des traces et des méthodes	37
<i>Chapitre 1. Le pouvoir de l'indifférenciation</i>	52
Introduction	52
1. Genèse d'une charnière incomplète	55
2. Privatiser l'usage des deniers publics	86
Conclusion	117
<i>Chapitre 2. L'émancipation par les projets</i>	120
Introduction	120
1. Ajouter et borner	123
2. Nouvelles appropriations, nouveaux projets réformateurs	157
Conclusion	182
<i>Chapitre 3. Les paradoxes des années 1980</i>	187
Introduction	187
1. L'État entrepreneur de l'économicisation de la recherche	192
2. Du dirigisme étatique au retour de la mise en compétition	223
Conclusion	249
<i>Chapitre 4. De nouveaux patrons pour la biomédecine ?</i>	253
Introduction	253
1. Réformer en apprenant	257
2. De nouveaux équilibres entre collégialité, bureaucratie et mise en compétition	295
Conclusion	318
<i>Chapitre 5. Nouvelles agences, nouvelles frontières</i>	321
Introduction	321
1. La neutralité pour politique	324
2. L'excellence pour politique	354
Conclusion	389
<i>Conclusion générale</i>	393
1. Repenser les relations entre État et profession	395
2. Des réformes qui font trajectoire	404
3. Trois leçons à tirer de l'histoire du financement sur projets	415
<i>Bibliographie</i>	421

<i>Table des encadrés, graphiques, illustrations et tableaux</i>	448
<i>Table des matières</i>	449
<i>Annexes méthodologiques</i>	452
1. Croiser les sources et les articuler	452
2. Grilles d'entretien	464
3. Retranscription d'un entretien avec un membre d'un comité de sélection	467

Introduction

*Saisir les recompositions des politiques
scientifiques au prisme des charnières
(1955-2015)*

« Je vois bien à quel point l'argent reste un nœud gordien, le nerf de la guerre de ces questions-là [des questions qui touchent aux politiques scientifiques]. Non seulement les sommes allouées, mais aussi par qui et par quels mécanismes d'attribution : du saupoudrage, des appels à projets, comment ces appels à projets sont évalués. Tout ça, ce sont des questions très complexes. La France a beaucoup changé de ce point de vue, ces dernières années. Depuis quinze ans maintenant, cela a beaucoup changé. »
(Entretien avec un biologiste, membre de comités d'attribution des fonds dans les années 2010)

Les propos de ce biologiste témoignent des nombreux changements qui ont affecté le gouvernement des politiques scientifiques en France depuis le milieu des années 2000. La création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005 a marqué, de ce point de vue, une évolution majeure : en systématisant l'usage des fonds compétitifs, cette nouvelle organisation, dédiée au financement sur projets, a redéfini les équilibres des politiques scientifiques. Au cours de ce long entretien, ce même biologiste nous raconte combien les appels à projets rythment désormais sa vie scientifique : les budgets alloués par les tutelles de son laboratoire ne permettant pas de financer son activité, il doit répondre à des appels d'offres pour explorer de nouvelles thématiques, acheter du matériel et des réactifs. L'obtention de ces financements constitue aussi une condition à l'embauche des doctorants et des postdoctorants. La pérennité même de l'équipe de recherche qui est placée sous sa responsabilité dépend de l'obtention de ces fonds : les chefs d'équipes qui ne parviennent pas à les obtenir voient souvent leur équipe disparaître, faute de financements pour en assurer le fonctionnement. Sa situation est loin d'être une exception et elle n'est pas propre à sa discipline, la biologie : dans les autres sciences expérimentales aussi, et à un moindre niveau en sciences humaines et sociales, les

chercheurs et les enseignants-chercheurs font l'expérience, parfois heureuse, parfois douloureuse, de la centralité du financement sur projets. Même si cet instrument figure parmi les plus contestés des politiques scientifiques (Aust, Gozlan, 2018), son importance ne semble pas être remise en cause. La récente Loi de programmation pour la recherche (LPR)¹ renforce encore sa place dans le financement de la recherche : une bonne partie des hausses de crédits programmées est destinée à renforcer les moyens budgétaires de l'ANR.

La situation française n'est pas une exception : en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne ou encore en Italie, pour ne citer que des exemples européens, des réformes ont été engagées pour redéfinir les relations entre les États et la profession académique (Whitley, 2010). Comme en France, ces réformes reposent largement sur la systématisation de la mise en compétition pour l'allocation des financements étatiques : qu'il s'agisse de financer la recherche sur appels à projets ou de faire dépendre les crédits des organisations académiques de leurs performances, les chercheurs, les laboratoires et les établissements universitaires sont de plus en plus systématiquement mis en compétition pour obtenir les fonds des pouvoirs publics. La généralisation de ces dispositifs n'est pas neutre et elle soumet les mondes scientifiques à de puissantes restructurations. Comme tous les instruments d'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2005), les dispositifs de mise en compétition véhiculent en effet une certaine représentation du monde et de la bonne manière de le gouverner. Ils fixent d'abord les formats de la production contemporaine des connaissances : répondre à un appel d'offres suppose, par exemple, de diviser un projet de recherche en « *work packages* », c'est-à-dire en « tâches », et de les projeter dans les temporalités courtes de ce type de financement. Ces instruments organisent aussi les relations entre l'État et la communauté savante : en définissant des procédures de sélection et les échéances des appels à projets, ils stabilisent leur rapport et font de la mise en compétition l'un de ses piliers. Ils énoncent enfin les priorités des pouvoirs publics : favoriser les projets mettant en relation les chercheurs et les industriels, appeler au dépassement des disciplines ou déclarer un

¹ La LPR réforme le financement de la recherche, ainsi que l'organisation des carrières académiques. Elle se traduit par la généralisation de la mise en compétition pour l'allocation des fonds étatiques et poursuit la différenciation de la profession académique. Elle suscite de nombreuses oppositions au cours de l'hiver 2019 et du printemps 2020, mais est néanmoins adoptée par le Parlement. Pour une présentation du texte voir (Musselin, 2020).

domaine scientifique stratégique revient toujours à formuler une définition de ce que doit être la science.

Le déploiement de ces nouveaux instruments est souvent associé à la nouvelle révolution bureaucratique qui s'est imposée dans les pays occidentaux à partir des années 1980 et 1990 (Le Galès, Scott, 2008) : incitant sans contraindre, les dispositifs qui l'outillent renouvellent les modalités de la conduite des conduites. En mettant en compétition, en mesurant la performance des organisations et des individus, ces nouveaux dispositifs se substituent au droit et permettent aux autorités, publiques et privées, les utilisant de peser sur les conduites individuelles. À l'image du biologiste dont les propos sont cités en exergue de cette introduction, les membres des groupes professionnels ont fait l'expérience de l'introduction de ces nouveaux dispositifs de gouvernement.

En France, le financement sur projets est souvent assimilé à ce renouveau bureaucratique et est considéré comme un signe tangible de l'imposition des nouvelles manières de gouverner. Il n'est pourtant pas une création récente : ses premières formes apparaissent au début de la Ve République, alors que l'action de l'État s'appuie encore sur la planification et des répertoires d'action verticaux qui tranchent avec les manières de faire contemporaine. Le financement sur projets a donc une longue histoire, mais elle est paradoxalement bien mal connue. Des travaux de sciences sociales se sont bien intéressés aux réformes des politiques scientifiques, mais ils ne permettent pas toujours de les comprendre sur la moyenne durée historique. En faisant du financement sur projets un traceur des recompositions des politiques scientifiques, ce mémoire d'habilitation propose d'adopter une perspective longitudinale pour mieux comprendre les dynamiques de transformation de ces politiques et les mécanismes de changement qui y sont associés (1). Si le financement sur projets constitue le fil rouge de cette analyse, nous proposons de contextualiser cet instrument, en prêtant attention aux groupes sociaux qui l'utilisent et aux configurations organisationnelles dans lesquelles il est déployé. Par-là, nous cherchons à documenter comment les relations entre l'État et le monde académique se restructurent en France et comment les frontières entre ces entités se sont progressivement construites (2). Faire cette histoire et démêler les fils qui la constituent jusqu'à la période récente suppose d'articuler les sources et de croiser les méthodes ; nous proposons de le faire en nous appuyant sur les principes méthodologiques de la sociohistoire de l'action publique (3).

1. Comblant les blancs d'une histoire en pointillés

À l'image de nombreuses politiques publiques, les politiques scientifiques ont connu d'importantes transformations depuis le milieu du XX^e siècle. Des travaux les ont bien documentés (pour une synthèse récente, voir Gläser, Laudel, 2016) en explorant notamment combien la période contemporaine et l'après-Seconde Guerre mondiale constituent des moments forts de changement. L'intérêt des travaux de sciences sociales pour les politiques scientifiques est cependant récent et certaines périodes historiques, comme les années 1970, 1980 et 1990 ont été jusqu'ici peu explorées. En adoptant une perspective longitudinale, nous proposons de combler les blancs de cette histoire en pointillés. Il s'agit là de pallier un déficit important de connaissances (1.1), mais aussi de rénover la compréhension des mécanismes de changement qui marquent ces politiques en évitant d'opposer des périodes de restructuration drastique à des moments de reproduction d'un ordre institutionnel établi (Mahoney, Thelen 2010 ; Thelen 2003) (1.2).

1.1. Des politiques scientifiques tardivement investies par les travaux de sciences sociales

Des travaux récents ont bien analysé combien les réformes contemporaines de la recherche restructurent de multiples manières le gouvernement des politiques scientifiques et les nombreuses incidences de ces restructurations sur le monde académique. Ils ont notamment décrit les transformations des formes d'intervention des autorités publiques dans la recherche en montrant que le gouvernement des politiques scientifiques connaît, depuis les années 1980, de nombreuses restructurations.

De nombreuses études ont d'abord montré que les politiques de recherche étaient l'un des fronts avancés des recompositions de l'action publique. Comme dans de nombreux autres secteurs, les collectivités locales (Aust, Crespy, 2009) et l'Union européenne (Jourdain, 1995) y interviennent de manière croissante depuis le début des années 1980. Ces nouveaux entrants accroissent non seulement le polycentrisme des configurations d'acteurs gouvernant la recherche, mais ils y insufflent aussi de nouvelles dynamiques d'eupéanisation (Bruno, 2008a et 2008b) et renouvellent la prise en compte des territoires dans ces politiques (Crespy, 2007a, 2007b, 2008, 2015). Les travaux récents analysent aussi combien les formes de l'intervention de l'État ont été remodelées depuis

le début des années 2000 par la création d'agences (Gozlan, 2016, 2020 ; Linhardt, Muniesa, 2011 ; Schultz, 2016) et l'introduction de nouveaux instruments d'évaluation et de mise en compétition. Ces analyses montrent aussi que ces transformations ne sont pas la déclinaison automatique des principes du *New Public Management* (NPM) dans le champ académique. Elles sont produites par des mobilisations d'acteurs, notamment issus de la communauté académique : en Grande-Bretagne par exemple une élite cooptée, issue de la profession académique, formalise les nouveaux instruments de la politique scientifique après l'élection de Margaret Thatcher (Kogan, Hanney, 2000). En France, des scientifiques investissent la nouvelle agence dédiée à l'évaluation pour réformer le monde académique en pesant notamment sur les catégories et les instruments d'évaluation des laboratoires (Gozlan, 2015). En France toujours, les nouveaux principes de sélection des politiques d'excellence sont formalisés dans des luttes opposant des représentants ministériels (Gally, 2018). De nouveaux principes émergent de ces recompositions : les politiques scientifiques sont davantage gouvernées à distance, par des agences, au moyen d'instruments qui mettent en compétition et/ou en comparaison et qui visent à organiser une stratification plus nette du monde scientifique en concentrant les ressources sur les chercheurs, les laboratoires et les établissements les plus performants. En France, les Initiatives d'excellence (Idex) constituent de bons exemples du déploiement de ces politiques (Harroche, 2021 ; Musselin, 2017). La mise en compétition et l'évaluation (Neave, 1998 ; 2012) deviennent deux des nouveaux mantras des politiques de recherche.

Des travaux récents ont bien documenté les nombreuses conséquences de ces restructurations sur les mondes scientifiques. Elles en bouleversent d'abord la hiérarchie morale en en recomposant les valeurs. Le souci de l'avancée des connaissances fondamentales reste une norme structurante du monde scientifique, mais elle s'articule désormais à de nouvelles injonctions comme la valorisation des connaissances ou le dépassement des disciplines. Les chercheurs n'endossent pas systématiquement ces nouvelles valeurs : ils y résistent parfois (Jouvenet, 2007), ou s'y engagent selon des modalités différenciées (Lamy, Shinn, 2006 ; Owen Smith, Powell, 2004). Mais le monde académique devient organisé selon des logiques plurielles : le souci de l'avancée des connaissances côtoie désormais l'injonction à les valoriser (Berman, 2015) et les cadres disciplinaires, s'ils restent influents (Louvel, 2014 ; Mc Nay, 1997, 2003), se voient aussi mis en cause par des appels à leur dépassement (Gorga, Leresche, 2015). Les réformes contemporaines ont aussi des effets sur la stratification professionnelle. Ils sont fortement

indexés sur les contextes nationaux : en France, la généralisation du financement sur projets affaiblit les directions de laboratoires, parce qu'elle les prive du contrôle des ressources allouées aux équipes de recherche (Jouvenet, 2011 ; Louvel, 2011), tandis qu'en Grande-Bretagne la systématisation du financement à la performance des établissements conforte le pouvoir des directeurs de département (Henkel, 2005 ; Mc Nay, 1999). En Grande-Bretagne toujours, la mise en place de financements indexés sur la performance participe de l'émergence d'un nouveau segment professionnel, les « *vedettes* » (Paye, 2015), dont les membres bénéficient de rémunérations avantageuses et de décharges d'enseignement. En France, cette stratification par le haut en joute une autre qui opère par le bas : la mise en œuvre des Idex fait émerger des « *petites mains de l'excellence* » (Harroche, 2019), issues de la profession académique et qui, dans la précarité, se spécialisent dans l'administration de ces politiques.

De nombreuses enquêtes ont, enfin, dévoilé les conséquences des réformes managériales sur le travail scientifique. Elles ont montré que la généralisation du financement sur projets ne met pas fin à l'autonomie des scientifiques, mais qu'elle les contraint à s'engager dans un travail inédit d'articulation des financements (Barrier, 2010 ; 2011), de développement de leurs réseaux relationnels (Barrier, 2014a) et de représentation de leurs disciplines et de leurs spécialités (Barrier, Vézian, 2016). La gestion des crédits financiers et celle des recrutements sont aussi largement redéfinies par ces transformations (Louvel, 2011). Enfin, les restructurations qui s'établissent à partir des années 1980 ont de sérieuses conséquences sur le savoir scientifique lui-même. Des thématiques de recherche, difficiles à financer, sont menacées par le progressif alignement des politiques scientifiques sur un modèle valorisant le court terme (Laudel, 2006). La temporalité des projets s'impose ensuite comme l'horizon dans lequel les activités scientifiques doivent s'inscrire (Schultz, 2013). Certaines des conséquences des réformes managériales sont cependant contre-intuitives : en Grande-Bretagne, la mise en place du financement à la performance des universités favorise une recherche disciplinaire et *mainstream*, finalement bien éloignée des injonctions contemporaines à la pluridisciplinarité et à la valorisation industrielle (Lee, 2007).

Le lancement de ces nombreuses réformes ne se traduit pas seulement par la multiplication des travaux explorant les restructurations contemporaines des politiques de recherche. Il est aussi le moment d'un réinvestissement de l'histoire des politiques scientifiques. À partir des années 1980, et surtout des années 1990, des travaux historiques

sont ainsi engagés pour mieux comprendre l'institutionnalisation d'une politique de recherche dans les principaux pays occidentaux. Ce sont d'abord les prémices des politiques de recherche qui y sont documentées et la constitution progressive des spécificités nationales. Dans le premier tiers du XXe siècle, l'intervention croissante de l'État en Grande-Bretagne aboutit à la création de structures, tel le *Department of Scientific and Industrial Research* (Mc Leod, Andrew, 1970) ou le *University Grant Committee* (Owen, 1980). Aux États-Unis, la même période est marquée par la croissance de l'intervention des fondations philanthropiques et le soutien qu'elles apportent à certains domaines, telle la biologie moléculaire (Kay, 1992 ; Kohler, 1991). En France, le premier tiers du XXe siècle est un moment de mobilisations des scientifiques qui en appellent au renforcement du soutien de l'État à la recherche (Pinault, 2006). La Seconde Guerre mondiale et les décennies qui lui sont immédiatement postérieures font aussi l'objet de nombreux travaux. Ils décrivent l'importance structurante du second conflit mondial et la manière dont il restructure les relations entre l'État et les scientifiques (Dahan, Pestre, 2004 ; Kevles, 1978). Si les temporalités varient, les années d'après-guerre sont un moment d'intensification et de transformation de l'intervention des États occidentaux dans la recherche. Aux États-Unis, l'interventionnisme fédéral né dans l'effort de guerre se poursuit, après bien des attermolements, dans les années 1950 avec la création de la *National Science Foundation* (NSF) (Appel, 2000 ; Kleinman, 1995). En France, les mobilisations réformatrices des années 1950 aboutissent au moment de la création de la Ve République : des réformes institutionnelles sont engagées et l'État investit massivement dans la recherche (Chatriot, Duclert, 2006). En Grande-Bretagne, aussi, la création d'un département ministériel dédié à la recherche confirme l'interventionnisme croissant de l'État dans la sphère académique (Dalyell, 1983). En Suisse, la création du Fonds national est aussi un signe de la progressive construction de la recherche en problème public et de son équipement en instances et en instruments (Fleury, Joye, 1991).

Dans ces travaux, les conditions d'émergence des organisations de gouvernement de la recherche sont souvent décrites : si elle varie en fonction des spécificités nationales, l'intervention de l'État est souvent médiatisée par des structures, situées à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre étatique. Elles permettent toujours la consultation de la communauté académique et son association au gouvernement des politiques de recherche. Les comités d'action concertée ou le Plan (Jacq, 1996), en France, les agences d'allocation des fonds états-uniennes (Appel, 2000), et les fondations qui les précèdent

(Kohler, 1991), le FNS en Suisse (Fleury, Joye, 1991), ou l'UGC en Grande-Bretagne (Owen, 1980) constituent ces espaces intermédiaires. L'ampleur des fonds consacrés à la recherche est aussi soulignée : à des rythmes différents, et selon des ampleurs variables, les États européens et nord-américains consacrent des sommes importantes au développement de leur recherche. La compétition interétatique entretient cette croissance des ressources. En France, une rhétorique du « retard français » à l'égard des compétiteurs européens et mondiaux légitime ainsi le nouvel investissement de l'État dans la recherche (Bouchard, 2008).

Ces deux ensembles de littérature explorant les réformes contemporaines, d'une part, et celles, d'autre part, de l'après-Seconde Guerre mondiale dessinent une histoire en pointillés des politiques de recherche. Les années 1970, et dans certains pays comme la France les années 1980 et 1990, sont souvent les parents pauvres de ces travaux parce qu'elles sont situées entre deux grandes transformations : celle de l'après-guerre qui voit la création des dispositifs contemporains de gouvernement de la recherche ; celle du « tournant néolibéral », pour le dire dans des termes souvent usités (Jobert, 1994a), pendant laquelle s'imposent de nouveaux instruments, de nouvelles agences et de nouvelles logiques. Tous les travaux, bien sûr, ne retiennent pas cette temporalité. Certains des travaux historiques qui viennent d'être cités montrent que les institutions mises en place après-guerre, comme la NSF aux États-Unis (Appel, 2000), évoluent dans les années 1960 et 1970. D'autres, interrogeant plus spécifiquement les restructurations contemporaines, débutent leur analyse dans les années 1980 (Crespy, 2015). La décennie 1980 constitue cependant souvent une période charnière dans la division du travail entre celles et ceux qui s'intéressent au passé (pour qui elle marque la fin de leurs investigations), et celles et ceux qui étudient les recompositions contemporaines (qui les font souvent débiter ici). Des travaux historiques font aussi l'histoire longue d'une institution scientifique (Guthleben, 2009 ; Picard, 1990) ou d'un domaine de connaissances comme la médecine (Picard, Mouchet, 2009). Mais ces monographies permettent difficilement d'envisager les reconfigurations des politiques scientifiques. Leurs questionnements sont en effet rarement inscrits dans les sciences sociales de l'État ou de l'action publique et elles sont fréquemment centrées sur une et une seule institution. Des travaux permettent néanmoins d'explorer ces restructurations : Martin Benninghoff et Jean-Philippe Leresche (Benninghoff, Leresche, 2003) analysent ainsi les recompositions du gouvernement de la recherche en Suisse des années 1930 aux

années 2000. S'intéressant aux restructurations des politiques d'innovation des débuts de la Ve République aux années 2000, Jean-Baptiste Devaux (Devaux, 2021) fait la sociohistoire d'un territoire bureaucratique connexe à la recherche. Ces exceptions ne remettent cependant pas en cause l'économie générale de la littérature sur les politiques scientifiques. Le plus souvent, les analyses mettant en regard les restructurations contemporaines avec le passé des politiques scientifiques le font à partir d'une relecture de travaux historiques réalisés par d'autres. Cette mise en regard rend alors leurs auteurs dépendants des grilles de lecture retenues pour analyser les recompositions de l'après-guerre (Aust, 2013).

Cette propension des travaux récents à se centrer sur les réformes contemporaines et celles de l'immédiat après-guerre est préjudiciable à la compréhension des transformations des politiques scientifiques. Il est en effet difficile de se baser sur les travaux développés dans les années 1960, 1970 et 1980 pour comprendre les équilibres qui marquent les politiques de recherche dans ces périodes. Pendant ces décennies, de nombreux travaux ont été développés pour comprendre les relations entre science et politique, mais ils les ont souvent appréhendées à partir d'observatoires détachés des politiques scientifiques, cherchant le politique au-delà de son opérationnalisation dans des politiques publiques.

Une première manière de documenter ces relations est d'analyser les relations entre la sphère académique et le monde politique. Robert K. Merton étudie ainsi les conditions d'autonomisation du monde académique en montrant comment l'invention de la revue par les pairs dans l'Angleterre du XVIIe siècle marque une étape essentielle de la construction de cette autonomie (Merton, 1973). Il ne poursuit cependant pas cette analyse pour les périodes ultérieures, en considérant implicitement que les démocraties libérales occidentales garantissent l'autonomie académique et qu'il y a des affinités électives entre la liberté académique et ces régimes politiques (Blume, 1974, 1975). L'autonomie académique n'est alors mise en péril que par des régimes autoritaires, voire totalitaires qui mettent en cause le fonctionnement du monde scientifique en perturbant les équilibres internes. Si le programme mertonien sur les sciences est très loin de se résumer à ces propositions (Saint Martin, 2013), cette position a une influence considérable sur les questions explorées par les successeurs de Merton qui laisse quasi systématiquement dans l'ombre les attendus politiques inscrits dans les instruments et les politiques de recherche. William Hagstrom (Hagstrom, 1965), dans un ouvrage portant

sur la communauté académique, ne consacre que quelques pages à la question (p. 141-143), pourtant décisive, de l'obtention des ressources financières par les chercheurs. Même quand ils travaillent sur les instances qui font les politiques scientifiques, les mertonienens n'ouvrent que rarement la boîte noire du fonctionnement de ces institutions. Les frères Cole et Leonard Rubin (Cole et *al.*, 1977), par exemple, mandatés par la *National Science Foundation* à la fin des années 1970 pour étudier – et évaluer – la probité de l'évaluation au sein de l'agence, concluent à l'absence de capture de l'agence par des scientifiques qui y seraient bien introduits (et qui formeraient pour reprendre le vocabulaire consacré des “*old boys networks*”). Ils ne donnent cependant pas à voir le fonctionnement réel de l'agence, ni même les conditions de l'évaluation telle qu'elle se pratique à la fin des années 1970. Ce relatif désintérêt pour l'ouverture de la boîte noire des politiques scientifiques est même perceptible chez Joseph Ben David (Ben David, 1997²) qui figure pourtant parmi les mertonienens les plus intéressés par la question des politiques scientifiques : son analyse des systèmes académiques se résume souvent à une exploration de leur *design* institutionnel et à ses effets sur la production académique. Ses travaux sont autant d'occasions de louer l'efficacité supérieure du système académique états-unien, et plus largement des systèmes décentralisés, plus aptes, selon lui, à stimuler une compétition propice à l'innovation scientifique. La relative myopie de ces travaux à l'égard des politiques scientifiques et des formes d'intervention de l'État dans le monde académique n'est d'ailleurs pas complètement liée à leur inscription dans le fonctionnalisme, mais tient aussi aux débats scientifiques qui dominent cette période : **en France, les premiers travaux de Pierre Bourdieu dédiés au champ scientifique ignorent aussi assez largement la question des politiques scientifiques, de leurs incidences sur la production des connaissances pour se concentrer sur l'analyse du champ scientifique et de son autonomie relative vis-à-vis du champ du pouvoir** (Bourdieu, 1976 ; 1984). Sans occuper une place centrale, la question des politiques scientifiques tient une place plus importante dans le dernier ouvrage consacré par P. Bourdieu à la science (Bourdieu, 2001), signe que la question des politiques scientifiques est désormais inscrite à l'agenda des chercheurs.

Dans ces travaux européens et états-uniens sur les sciences, les questions de la construction des problèmes (Gusfield, 1981), des aléas de la mise en œuvre (Pressman,

² Le recueil de textes cité en référence a été publié en langue française en 1997, mais il regroupe des textes écrits par l'auteur essentiellement dans les années 1960 et 1970.

Wildavski, 1973), de la répartition du pouvoir entre les différentes élites sociales et politiques (Dahl, 1971 [1961] ; Mills, 1977 [1956]) ou encore du fonctionnement des organisations gouvernementales (Blau, 1963) qui figurent pourtant déjà dans la boîte à outils de celles et ceux qui s'intéressent à l'État et à l'action publique ne sont pas mobilisées. Signe de cette absence relative, Cerych et Sabatier (Cerych, Sabatier, 1986) revendiquent au milieu des années 1980, et à juste titre, l'inscription dans les *implementation studies* – pourtant développées dans les années 1970 – comme une perspective novatrice pour étudier les réformes mises en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche. Des années 1950 à 1970, les débats sur les politiques scientifiques restent confinés à des essais descriptifs et souvent prescriptifs, utiles par les informations qu'ils contiennent, mais qui articulent rarement enquête empirique et questionnements de sciences sociales (Gilpin, 1968 ; Auerbach, 1965).

Ces questions qui ont trait aux politiques scientifiques sont bien plus présentes dans l'œuvre de Stuart S. Blume (Blume, 1974, 1975). Blume prône de rompre avec les analyses dominantes du monde scientifique – notamment celle de Merton – en affirmant que les institutions scientifiques ne doivent pas être appréhendées comme autonome du social et du politique. Reprenant des perspectives marxistes développées dans les années 1920 et pointant que les politiques scientifiques connaissent des réformes importantes dans la Grande-Bretagne des années 1970, il propose de questionner à nouveau frais la question de l'autonomie académique vis-à-vis de l'État, une situation pour lui possible, mais qui suppose des conditions particulières, y compris dans les démocraties libérales occidentales. Il ouvre alors de multiples chantiers en s'intéressant au rôle politique des associations de savants, à l'implication des scientifiques dans les politiques de recherche, à leur investissement dans les mouvements sociaux, ou encore à l'utilisation des sciences dans les activités gouvernementales. Ces questionnements restent largement des chantiers ouverts, souvent repris dans les années 1990 et 2000 (Jasanoff, 1990 ; Ihl et *al.*, 2003 ; Frickel, Moore, 2006). Si elles rompent avec la perspective mertonienne en interrogeant les conditions de l'autonomie académique vis-à-vis du politique, ces pistes sont cependant éclipsées par l'émergence des études sur les sciences (*science studies*), dont les promoteurs proposent d'autres modalités de dépassement du paradigme mertonien.

La rupture qui y est proposée est plus radicale et contribue à éloigner les chercheurs qui se revendiquent de ce courant des questions de politique scientifique. Les

promoteurs de la nouvelle approche cherchent en effet moins le politique dans les instruments ou les priorités des politiques scientifiques qu'au cœur même de la connaissance. Les premières études issues de cette nouvelle perspective cherchent d'abord le politique dans la dynamique des controverses académiques. Dans une étude fondatrice, Steven Shapin et Simon Schaffer (Shapin, Schaffer, 1993 [1985]) montrent par exemple que la controverse entre Hobbes et Boyle au XVII^e siècle n'oppose pas seulement deux conceptions distinctes de l'ordre naturel, mais qu'elle engage aussi un affrontement entre deux représentations politiques du monde. Les travaux de Bruno Latour (Latour, 1984) et ceux de Michel Callon (Callon, 1986) prolongent ces analyses en montrant que le succès, dans une controverse, ne tient pas, en tous les cas pas uniquement, à la justesse des propositions analytiques défendues. Il se joue, aussi, dans la capacité des scientifiques à élaborer des réseaux sociotechniques, plus larges et plus robustes que ceux de leurs opposants. L'activité de laboratoire est enfin intrinsèquement politique du fait de ses multiples conséquences sur l'ordre social : par exemple, la découverte des microbes par Pasteur redéfinit le problème de la prophylaxie et renouvelle la manière de penser l'organisation des villes (Latour, 1984). À rebours d'une vision dépolitisée du savoir scientifique, ces travaux montrent au contraire qu'il est traversé, de part en part, par le fait politique.

En recherchant le politique au cœur de la production des connaissances, ces travaux éludent ses autres manifestations. Même les travaux d'anthropologie de laboratoire prêtent une attention toute relative aux conditions de financement des recherches qu'ils étudient : la question de l'obtention des *grants* n'occupe qu'une place marginale dans des ouvrages, publiés dans les années 1980, qui appréhendent au ras des paillasse la fabrique des faits scientifiques (Knorr Cettina, 1981 ; Latour, Woolgar, 1988). Des exceptions existent (Fujimura, 1987 ; Cambrosio et *al.*, 1990), mais les études sur les sciences sont longtemps peu attentives aux programmes politiques et plus largement au contexte institutionnel qui balisent et encadrent la production des connaissances, comme le relèvent bien certains analystes (Barrier, 2014b ; Martin, 2006 ; Kleinman, 1998 ; Kleinman, Vallas, 2001), dont certains sont issus des rangs mêmes des *science studies* (Knorr Cettina, 1995). Cette ombre portée est d'ailleurs paradoxale : en dévoilant la capacité des savoirs à restructurer le monde et en révélant leur charge politique, ces travaux seront l'un des appuis théoriques du développement de la littérature sur les instruments d'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2005). Ils seront aussi le creuset de perspectives

analytiques qui souligneront le pouvoir performatif des connaissances sur l'organisation de nombreuses activités sociales, dont les activités économiques (Muniesa et *al.*, 2007). Ces prémices analytiques ne sont cependant pas immédiatement appliquées aux instruments du gouvernement de la recherche : quand les chercheurs issus des *science studies* s'intéressent aux politiques de recherche, c'est avant tout pour souligner les incidences de l'entrée de l'Union européenne (Callon, Larédo, 1990 ; Larédo, 1995) ou des associations de malades (Rabeharisoa, Callon, 1999) dans leur gouvernement, sans cependant analyser la portée politique des instruments que ces instances mobilisent, ni même qui, au sein de ces instances, les utilisent.

L'histoire des politiques scientifiques est donc une histoire en pointillés : parce qu'elles sont des temps forts de restructuration, la période contemporaine et les années 1950-1960 sont particulièrement investies par les travaux de science politique, de sociologie et d'histoire qui s'y intéressent. Ces travaux décrivent alors les conditions de genèse de ces politiques et combien l'immédiat après-guerre est un moment d'investissement des États dans les politiques scientifiques. Ils décrivent également la manière dont les réformes contemporaines de la recherche restructurent leur gouvernement. Rares sont les travaux qui explorent l'entre deux de cette chronologie, si bien que les années 1970, 1980 et 1990 restent des angles morts relatifs. En suivant la trajectoire des appels à projets de 1955 à 2015, il ne s'agit pas uniquement de mieux connaître l'histoire des politiques scientifiques – quoique cet objectif soit important. Il s'agit aussi de mieux comprendre les mécanismes de changement et de transformation de l'intervention de l'État dans le monde académique.

1.2. Mieux comprendre le changement

La lecture des travaux sur les réformes de la recherche accrédite en effet la thèse d'une grande transformation, l'ordre construit dans les années d'après-guerre étant restructuré par les changements contemporains. Cette lecture est d'autant plus fréquente que les deux périodes sont souvent associées à des images inversées de la relation entretenue par les États avec la communauté académique : les années 1960 figurent souvent comme un âge d'or, et sont parfois décrites comme telles (Papon, 1978, p. 52), pendant lequel la conjonction de l'importance des ressources allouées par l'État aux politiques scientifiques et de la confiance dans le progrès scientifique assurent les conditions de l'autonomie scientifique. À rebours, les années 1980-2000 constituent

souvent des années noires, où l'ordre construit dans les années 1960 s'effondre et voit l'État mettre les chercheurs sous le joug des contraintes néomanagériales qui les disciplinent à distance (Bruno, 2008a et 2008b). Ces représentations sont véhiculées dans les nombreux essais, blogs et prises de position qui contestent les réformes actuelles. Les années 1960 y constituent une référence implicite ou explicite permettant de contraster la situation contemporaine d'austérité budgétaire, de crise des recrutements et de mise en compétition systématique des chercheurs, des laboratoires et des établissements. La part sombre de l'âge d'or est souvent marginalisée dans ces écrits : **le caractère mandarinale de nombreux systèmes scientifiques d'alors, dont le cas français est un remarquable exemple (Aust, Picard, 2014), souvent dénoncé dans les écrits profanes des années 1970 est oublié, ou passé sous silence, pour mieux mettre en lumière la dureté des conditions imposées par l'ordre néolibéral ou néomanagérial contemporain.**

Des travaux de sciences sociales, dont la rigueur n'est d'ailleurs pas en cause, contribuent parfois à véhiculer de telles représentations. Ils donnent souvent une image enchantée des années d'après-guerre, voire même de la période du conflit mondial. Par exemple, Charles Thorpe et S. Shapin (2000) décrivent combien Robert Oppenheimer, le directeur scientifique du projet Manhattan, parvient à préserver, au cœur de la Seconde Guerre mondiale, l'autonomie scientifique à Los Alamos, le centre de recherche où se pense et se fabrique la bombe atomique états-unienne. Si l'analyse est intéressante en ce qu'elle examine les conditions de possibilité d'une légitimité charismatique dans une organisation bureaucratisée, elle véhicule aussi, à partir de témoignages rétrospectifs, l'image héroïque d'une élite scientifique, suffisamment habile et éclairée, pour négocier avec les militaires les conditions de sa relative autonomie en plein conflit mondial. Les travaux contemporains ne sont pas exempts de telle (re)lecture sélective du passé : dans une contribution faisant la synthèse des évolutions en cours, Ben Martin et Richard Whitley (Martin, Whitley, 2010) insistent, à juste titre, sur l'emprise croissante de l'État sur le monde académique dans la Grande-Bretagne de l'après Thatcher. Ils notent que cette période tranche avec les années 1960, pendant lesquelles des structures intermédiaires, comme l'UGC, agissaient en tampon (*buffer*) entre l'État et la communauté académique, sans cependant analyser les conditions de cette intermédiation. Ils relèvent en note de bas de page – et en note de bas de page seulement serions-nous tentés de dire – que les formes d'intervention de l'UGC étaient particulièrement opaques, sans dévoiler, faute d'enquête empirique, les formes et les incidences de cette opacité. Non sans humour,

les deux auteurs relèvent en conclusion que la période de reprise en main étatique qu'ils viennent de décrire apparaîtra peut-être dans le futur comme un âge d'or, où l'État s'appuyait encore sur la revue par les pairs pour piloter l'attribution inégalitaire des crédits financiers. Au moment où ils écrivent, l'entrée de la bibliométrie dans les exercices évaluatifs est en effet discutée – elle ne sera finalement pas retenue.

De telles représentations sont aussi véhiculées par les recherches de sciences sociales analysant le cas français. Elles sont parfois présentes dans des travaux aussi robustes que ceux de Vincent Duclert qui, tout en notant qu'il faut exercer un œil critique sur les années 1950-1960, utilise parfois un vocabulaire teinté d'accents normatifs pour décrire l'action de Pierre Mendès France³. Cette construction de l'image d'un âge d'or se retrouve aussi dans les qualificatifs utilisés pour caractériser le type de relations qui s'établit entre l'État et le monde scientifique au début des années 1960. V. Duclert décrit ainsi les politiques scientifiques d'alors comme un « *modèle partagé de gouvernement* » entre l'État et la communauté académique (Duclert, 2005). En partie à raison, tant certains scientifiques sont effectivement associés à l'action de l'État. En partie seulement cependant : en rester là revient à oublier que ce « *modèle partagé* » profite seulement à certaines disciplines, et parmi elles à certains scientifiques et que d'autres, plus distants des réseaux politico-administratifs, sont marginalisés (Aust, 2017). Analysant la période contemporaine, Catherine Vilkas (Vilkas, 2009) décrit les restructurations qui marquent les politiques de recherche comme un passage des pairs aux experts : **les grands scientifiques, régulièrement consultés par l'État dans les années 1960, sont remplacés par des spécialistes du gouvernement de la recherche qui ne disposent pas du même capital scientifique dans les instances gouvernementales**. Là encore, le basculement d'une élite à une autre est documenté à partir de la seule période contemporaine, renvoyant les « pairs » des années 1960 à l'image de grands scientifiques agissant de manière collégiale pour le bien de la communauté académique – sans analyser les conditions concrètes de leurs interventions cependant.

Cette opposition entre ces deux périodes et l'idée que le basculement de l'une à l'autre est le fait d'une révolution néomanagériale ou néolibérale ne sont d'ailleurs pas

³ Il y décrit notamment l'action de P. Mendès France comme « *moderne* », l'homme politique étant engagé dans une politique de modernisation de la recherche publique (Duclert, 2006b). Nous remarquerons, avec Delphine Dulong (Dulong, 2012), que le vocabulaire lié à la modernisation permet surtout « *d'affecter une valeur positive aux changements* » ; son emploi véhicule alors l'idée que l'action de P. Mendès France est positive.

propres aux travaux sur la recherche. On les retrouve dans bien des écrits, et jusque dans le titre de certains ouvrages qui ont contribué à accréditer cette thèse du tournant néolibéral (Jobert, 1994a) et de l'âge d'or de l'État (Suleiman, Courty, 1997) qui le précède. Tout le paradoxe de ces analyses est qu'elles cherchent à dessiner un tableau nuancé de leurs objets, auquel ne rend pas toujours justice le titre de leurs ouvrages⁴ ou certains de leurs passages⁵. Ils sont cependant souvent cités à l'appui de thèse actant un grand changement et opposant l'ordre contemporain à celui, passé, de l'âge d'or de l'État. Des travaux de sociologie des professions véhiculent aussi l'image de cette grande transformation : quand elle est présente, l'institution étatique apparaît souvent dans les analyses des années 1970 comme la garante d'un pouvoir professionnel, d'ailleurs souvent dénoncé dans des écrits volontiers critiques à son égard (Sarfatti Larson, 1977) ; à partir des années 1980, et à mesure que des réformes mettent en cause les monopoles professionnels, la critique se retourne contre l'État qui devient une instance de mise en cause d'une autonomie professionnelle alors reconsidérée et présentée comme un garde-fou à la marchandisation de la délivrance de nombreux services (Champy, 2011; Freidson, 1994, Svensson, Evetts, 2010).

L'opposition entre ces deux figures de l'intervention étatique et des relations entre l'État et les professions est préjudiciable à plusieurs titres.

⁴ Le portrait dressé par les chapitres composant l'ouvrage dirigé par Bruno Jobert (1994a) dessine en effet des réalités contrastées. D'une part, les inflexions nationales des politiques économiques n'ont pas la même temporalité, ne répondent pas toujours à la même construction du problème et n'ont pas la même portée. Ainsi, B. Jobert et Bruno Théret (Jobert, Théret, 1994) montrent-ils, dans le cas français, que les nouvelles recettes néolibérales sont souvent introduites par des *insiders* désireux de conquérir de nouvelles positions d'influence dans l'État. En Allemagne, Gerard Lehmbruch (Lehmbruch, 1994) souligne qu'Helmut Kohl, qui accède pourtant à la chancellerie en affichant des ambitions de réforme, décline tardivement les recettes néolibérales, du fait de la prégnance de l'ordolibéralisme allemand et de la manière dont il organise les relations avec les syndicats. L'Italie (Regonini, Giuliani, 1994), elle-aussi, décline tardivement, et de manière particulière, ces recettes d'action. D'autre part, les secteurs sont diversement affectés par ces recompositions : les changements dans les politiques économiques ne sont pas mis en œuvre de la même manière, ce que des analyses postérieures relèveront bien (Genieys, 2010). Même dans la Grande-Bretagne de Thatcher, Jack Hayward et Rudolf Klein (1994) montrent que la redéfinition des frontières entre sphère publique et sphère privée est à géométrie variable. Certains secteurs, comme le logement, sont massivement privatisés, tandis que d'autres, comme la santé, connaissent surtout une modification des principes de l'allocation des ressources.

⁵ Des paradoxes traversent l'analyse qu'Ezra Suleiman et Guillaume Courty (1997) proposent de l'âge d'or de l'État. Les deux auteurs cherchent bien, à raison, à mettre à distance cette période en relevant qu'il ne faut pas la « consacrer comme une époque mythique – quoique certains grands commis de l'État le fassent – mais plutôt l'examiner comme une conjoncture dans laquelle beaucoup de routines ont été surmontées » (1997, p. 11). Il ne tire toutefois pas toutes les conséquences de cette position en écrivant plus loin que « cette période [des années 1960] constitue un âge d'or de l'État » (ibid.).

D'une part, elle contribue à donner une image erronée des formes d'intervention de l'État dans les années 1960 : des travaux conduits sur d'autres secteurs que la recherche montrent que les linéaments des transformations des années 1980 y sont déjà présents (Gaïti, 2014). Dans le domaine budgétaire, par exemple, le financement de la dette est profondément réformé et s'appuie peu à peu sur le marché (Lemoine, 2014). Dès le milieu des années 1960, les logiques d'intervention de l'État dans la recherche associent planification et progressive mise en compétition (Aust, 2016). L'État n'est pas, enfin, systématiquement le garant de l'autonomie des professions établies dans les années 1960 : il peut aussi contraindre (Le Bianic, 2013) voire entraver (Ollivier, 2012) leur développement et la reconnaissance de leur juridiction.

D'autre part, l'opposition entre ces deux figures de l'intervention étatique obère la compréhension du changement. Se centrer sur les seules années 1960 et 2000 revient souvent à considérer implicitement que les décennies situées entre ces deux moments ne sont que des périodes de reproduction institutionnelle, ce qui n'est évidemment pas le cas. Ainsi, Elizabeth Berman (2015) montre que la transformation des universités états-uniennes en *market universities* est moins consécutive à l'arrivée de Ronald Reagan au pouvoir en 1981 qu'à de nombreuses évolutions qui, ensemble, participent de cette transformation au cours des années 1970. De même, dans la période contemporaine, les agences ne relaient pas systématiquement les injonctions réformatrices de l'État managérial : elles peuvent alterner entre différents registres (la résistance, la séduction, la conformité [compliance]) et s'approprier les injonctions étatiques à la réforme de la recherche (Fillippakou, Salter, Tapper, 2010).

Nous proposons donc de faire l'histoire de la politique scientifique française en faisant du financement sur projets un traceur des recompositions à l'œuvre. **Ce fil rouge sera suivi de la genèse des premiers dispositifs de financement dans les années 1950 à leurs usages contemporains.** Cette perspective longitudinale nous semble heuristique pour trois raisons. Elle permet d'abord d'éclairer l'historicité de la période contemporaine, en révélant les permanences qui balisent encore les usages contemporains du financement sur projets (Laborier, Trom, 2003). Il s'agit ici de prêter attention, comme y invite P. Bourdieu (2012), non pas aux seuls changements, mais aussi aux continuités, à la reproduction de l'ordre social et à ses conditions. La perspective longitudinale permet ensuite de mettre en lumière les appropriations aujourd'hui oubliées du financement sur projets. De la même manière que la comparaison internationale permet à Renaud

Crespin (2006b) de dévoiler la pluralité des usages d'un même instrument, nous utiliserons la moyenne durée historique pour montrer la plasticité du financement sur projets et les différents projets politiques qu'il peut soutenir. La perspective adoptée permet alors de rendre « *le familier plus étranger et les évidences moins certaines* », pour le dire avec les mots de D. Dulong (Dulong, 2012). L'adoption de cette perspective vise enfin à reconsidérer les mécanismes du changement et à ne plus appréhender l'ordre contemporain comme le produit d'une révolution néomanagériale ou néolibérale qui effondrerait un ordre ancien – souvent regretté – construit dans les années 1960. Même si des analyses soulignent que le néolibéralisme poursuit par d'autres voies des processus de bureaucratisation déjà engagés, nombreuses sont celles qui insistent dans le même temps sur le caractère inédit des instruments de cette bureaucratisation : l'incitation (Le Galès, Scott, 2008), la mise en compétition et en comparaison (Hibou, 2012a ; Bruno, 2013) sont alors considérées comme de nouveaux répertoires d'action étatique, souvent empruntés au monde des firmes privées d'ailleurs (Bruno, Didier, 2013). Nous montrerons que les dynamiques d'évolution du financement sur projets de la recherche sont plus complexes et articulent changements de long terme et de court terme, rupture, continuité et évolutions incrémentales. En les analysant, nous reprenons ici l'invitation formulée par J. Mahoney et K. Thelen (Mahoney, Thelen, 2010 ; Thelen, 2003) à ne pas opposer périodes d'effondrement institutionnel et moments de stricte reproduction pour comprendre le changement. Les changements par effondrement ne sont souvent qu'une modalité de transformation parmi d'autres. Il faut donc prêter attention aux formes plus discrètes d'évolution et à la manière dont elles s'articulent avec des changements de grande ampleur. Nous chercherons aussi à comprendre le changement en l'appréhendant dans sa complexité et en veillant à dépasser les dichotomies (entre changement et continuité, rupture et incrémentalisme par exemple) qui souvent, obèrent sa compréhension (Aust, Bergeron, 2022 ; Hassenteufel, 2008, p. 226 ; Hassenteufel, Fontaine, 2002).

Le premier objectif de ce mémoire d'habilitation est donc de contribuer à une meilleure connaissance des dynamiques de transformation des politiques de recherche et, ce faisant, à mieux comprendre le changement. Nous proposons pour opérer cette analyse de suivre le fil des instruments et d'en faire un observatoire des relations entre l'État et la communauté académique.

2. Faire une histoire matérielle des frontières de l'État

En suivant le fil du financement sur projets, nous proposons de faire une histoire matérielle des frontières de l'État et de la communauté académique. Il s'agit ici de considérer que l'instrument participe à différencier l'État et la profession académique en fixant les frontières de ces deux entités et en réglant leurs relations (2.1). Tout en suivant le fil des instruments, cette analyse prend en compte aussi les organisations et les groupes sociaux qui les utilisent. Nous considérons, qu'ensemble, ces éléments constituent des charnières (Abbott, 2003) qui balisent et organisent les frontières de l'État et de la communauté académique (2.2.).

2.1. Deux gestes pour comprendre les frontières

L'État et la communauté académique sont souvent pris comme des catégories d'analyse dans la littérature explorant leurs relations. Cette assimilation se donne à voir dans le titre de certains ouvrages : Guy Neave (Neave, 1998, 2012) analyse ainsi la montée en puissance de l'État évaluatif – *The Evaluative State* – pour décrire les renouvellements de l'évaluation étatique des activités académiques. Plus souvent, cette assimilation informe les problématiques des travaux de recherche. Arie Rip (Rip, 1994) et Dietmar Braun (Braun, 1998), dans deux articles successifs, montrent, par exemple, que les agences de financement se trouvent dans une situation intermédiaire entre État et communauté académique. Elles sont juridiquement liées à l'État et doivent mettre en œuvre ses orientations politiques. Mais elles doivent aussi assurer la légitimité de leur intervention vis-à-vis de la communauté académique, ce qui invite leur direction à tenir compte des intérêts de cette communauté. A. Rip et D. Braun montrent que ces agences échappent souvent à leur tutelle étatique pour se mettre au service des intérêts des scientifiques. Elles sont alors capturées par la communauté académique.

Ces analyses sont intéressantes parce qu'elles insistent sur les contradictions qui traversent ces agences. Leur grille d'analyse les conduit cependant à considérer l'État et la communauté académique comme des entités constituées, agissantes et autonomes l'une de l'autre. À y regarder de près, cette assimilation n'est pas si évidente : il n'est pas si aisé d'identifier des représentants de l'État, d'une part, des représentants de la communauté académique, de l'autre. Les frontières de ces entités sont en effet souvent poreuses : les groupes qui agissent au nom de l'État sont souvent, dans les politiques de recherche,

d'anciens chercheurs ou enseignants-chercheurs. Dans ce secteur où l'intervention de l'État est tardive (Cyterman, 2004), l'État ne dispose pas de corps de hauts fonctionnaires dont l'autonomie est construite par une socialisation précoce dans de grandes écoles et l'inculcation de manières de gouverner qui leur sont propres. Ensuite, si les agences cherchent bien, en certains épisodes, à tenir compte des revendications de la communauté académique dans leur politique, elles sont aussi les vecteurs de diffusion de catégories étatiques qui ont de lourdes incidences sur le travail académique. Elles peuvent donc être captées par la communauté académique, ou certains de ses représentants (Braun, 1998), mais elles diffusent aussi dans le même temps des instruments qui cadrent le travail scientifique et participent de son étatisation. **Dire que le financement sur projets est un instrument au service de l'État revient donc à minorer la place qu'y occupent des membres de la communauté académique ; conclure à sa captation par la profession conduit à méconnaître le fait qu'il participe de la diffusion, au sein de la communauté professionnelle, de principes étatiques.**

Plutôt que de déterminer si le financement sur projets est capté par l'État ou par la profession académique, nous préférons analyser le rôle qu'il joue dans la délimitation de ces deux entités. Pour ce faire, nous nous inspirons des démarches proposées par Andrew Abbott (1995) et Timothy Mitchell (1991). En s'intéressant respectivement aux frontières des professions et de l'État, ces deux auteurs proposent des voies utiles pour considérer autrement le financement sur projets et les rapports qu'il établit entre l'État et la profession académique.

Le souci de prêter attention aux frontières et à leur rôle dans la délimitation des entités sociales est d'abord présent chez A. Abbott. Selon le sociologue états-unien, la délimitation des frontières est première dans la définition des groupes sociaux. Il soutient par-là que c'est en délimitant leurs relations avec d'autres, plutôt qu'en réfléchissant à ce qui les rapproche, que les membres d'un collectif professionnel le définissent. Ainsi, au XIX^e siècle, les travailleurs sociaux, pour se construire en tant que groupe et définir le travail social comme activité, cherchent moins à recenser ce qui les agrège et les rapproche les uns des autres que ce qui les singularise et les sépare d'autres groupes professionnels qu'ils considèrent comme des concurrents (Abbott, 1995). Selon Abbott, ce sont donc les frontières qui sont premières dans la délimitation des professions et c'est aux frontières que les collectifs professionnels se définissent en pensant avant tout ce qui les singularisent vis-à-vis d'autres groupes sociaux. Nous considérons que ce qui est vrai, selon Abbott, des

professions l'est aussi des relations entre l'État et les collectifs professionnels. Il s'agit alors de ne plus considérer que l'État et les professions sont des entités définies *a priori*, mais plutôt qu'elles se différencient par et dans les relations qu'elles entretiennent. La frontière n'est alors plus seulement considérée comme un site d'observation des liens entre l'État et les professions, ou comme un point de départ heuristique de l'enquête ; elle devient un site essentiel de définition de l'État parce que c'est toujours dans un rapport à un vis-à-vis – ici des professionnels – que les acteurs étatiques se définissent (Aust, Benamouzig, 2022 ; Lemercier, 2016 ; Novak, Sawyer, Sparrow, 2015). Dans cette perspective, le financement sur projets ne doit pas uniquement être considéré comme un moyen d'orienter les conduites scientifiques ; il doit aussi être compris comme l'un des vecteurs de différenciation de l'État et de la profession académique.

Cette attention pour les frontières est aussi présente chez T. Mitchell qui invite à prêter attention au rôle des instruments et des dispositifs dans la délimitation de l'État. Il enjoint ici à faire une analyse matérielle des frontières de l'État et de sa différenciation. Discutant la manière dont les politistes états-uniens se sont saisis de l'État et ont alterné entre refus et souci d'en faire un concept analytique, T. Mitchell insiste sur les apories propres à chacune de ces démarches. Considérer l'État comme autonome du social à la manière de certaines analyses néoinstitutionnalistes des années 1970 et 1980, c'est, selon Mitchell, jeter dans l'ombre les nombreuses relations que l'institution étatique entretient avec les intérêts sociaux, dans lesquelles elle puise souvent ses capacités d'action. Refuser de considérer l'État comme un concept en jugeant qu'il désigne une réalité trop floue, comme de nombreuses analyses pluralistes et systémiques, c'est au contraire nier le fait, qu'aux yeux des acteurs sociaux, il existe et qu'il agit bel et bien. Pour sortir de ces apories, T. Mitchell propose de ne pas considérer l'État comme une entité agissante et autonome du social, tout en prenant au sérieux le fait qu'il apparaisse comme tel aux yeux des acteurs. Il suggère alors deux temps dans une analyse, largement inspirée de Michel Foucault (Foucault, 2004), qui vise, au fond, à articuler les deux perspectives précédentes pour dépasser leurs apories. Le premier temps est un moment de déconstruction de l'État, qui consiste à donner à voir les techniques utilisées pour gouverner, rendre compte de leur histoire et de leur progressive imposition. L'État et ses instruments deviennent alors un objet historique à explorer. Mais Mitchell propose ensuite de tenir compte des effets sociaux de l'institutionnalisation de ces techniques de gouvernement : elles permettent, certes, d'orienter les conduites, mais elles mettent aussi en scène des entités en les

délimitant. Autrement dit, les techniques de gouvernement sont moins utilisées par des entités déjà constituées, qui agissent en les mobilisant qu'elles ne contribuent, au cours du temps, à les instituer dans les yeux de leurs contemporains. Pour reprendre un exemple donné par T. Mitchell, le baraquement, la marche au pas ont une histoire et il faut l'exhumer : ces techniques n'ont pas existé de toute éternité, ont eu des usages et des fonctions différenciés au cours du temps, autant d'éléments à explorer. Il faut donc déconstruire l'institution militaire pour comprendre comment la discipline qui la caractérise est progressivement étayée par des techniques et des instruments. Mais l'introduction puis la généralisation de ces techniques de conduite des conduites ont aussi des effets sociaux : elles ont discipliné les soldats, ont institué des unités (le bataillon, le régiment) et ont eu comme conséquence de construire l'Armée en collectif qui dépasse la somme des parties qui la composent. Faire l'histoire de l'État, c'est donc tout à la fois comprendre l'histoire des techniques de gouvernement – et donc ouvrir la boîte noire de ces dispositifs, mais aussi révéler la manière dont ces techniques contribuent à la délimitation de l'institution étatique en s'institutionnalisant.

Nous proposons de nous inspirer des démarches de ces deux auteurs pour considérer que le financement sur projets participe, en même temps qu'il règle leurs rapports, à la délimitation de l'État et des professions. D'Abbott, nous retenons d'abord que c'est souvent aux frontières et dans des interactions avec d'autres que les entités sociales se délimitent. Avec Mitchell, nous considérons ensuite que les instruments de gouvernement jouent un rôle important dans ces délimitations et qu'il faut faire une histoire matérielle de ces frontières. En suivant le fil du financement sur projets, il s'agit ici de tenir ensemble deux gestes complémentaires : d'une part, nous chercherons à déconstruire l'État et la communauté académique en montrant que ces deux entités ne sont pas données et étanches l'une à l'autre, mais que leurs représentants interagissent constamment pour définir et mettre en œuvre les politiques scientifiques. D'autre part, nous chercherons à tenir compte des effets sociaux des activités gouvernementales instituées par le gouvernement sur projets de la recherche : par les règles instituées, par les usages qui en sont opérés, cet instrument participe aussi à construire une représentation, variable historiquement, de l'État, de la communauté académique et de leurs relations. Ce faisant, nous cherchons à faire de la coupure entre l'État et la société civile, l'une des divisions les plus instituées de l'ordre social (Dulong, 2012), non pas un préalable à l'analyse, mais un objet empirique à explorer et une énigme à résoudre.

En cherchant à tenir ensemble ces deux gestes, nous cherchons à tirer parti des acquis de la sociologie de l'action publique, sans cependant délier cette perspective d'une sociologie de l'État (Bezes, Pierru, 2012 ; Hassenteufel, 2007). Un nombre très important d'analyses a montré tous les avantages qu'il y avait à déconstruire l'État en l'envisageant au concret (Padioleau, 1982). Ces travaux ont alors montré combien l'État était éloigné de l'idéal type wébérien de la bureaucratie légale rationnelle en soulignant le rôle de *street level bureaucrats* (Lipsky, 1980) très incomplètement disciplinés par le sommet de la pyramide bureaucratique, l'importance de la mise en œuvre (Pressman, Wildavsky, 1973) ou encore les limites de la rationalité de l'intervention publique (Lindblom, 1959, 1979). Ces analystes ont aussi souligné que l'institution étatique n'était pas, ou en tous les cas pas toujours, une entité différenciée du social, mais que ses représentants s'appuyaient souvent sur des intérêts sociaux pour gouverner (Grémion, 1976). Le revers de ces travaux est cependant de souvent diluer l'État, en ne l'envisageant plus que comme un agencement hétéroclite de segments, peu homogènes entre eux, traversés de concurrences et de contradictions, souvent capturés par les intérêts sociaux qu'ils sont censés gouverner et dénués d'une centralité où la concentration des pouvoirs s'exercerait (Jobert, Leca, 1980 ; Bezès, Pierru, 2012). En cherchant à tenir compte des incidences des instruments et de leurs évolutions dans la délimitation des entités étatiques et professionnelles, il s'agit pour nous de montrer que c'est aussi en agissant que l'État se construit et se délimite vis-à-vis d'autres intérêts. L'action publique n'est alors plus seulement un moment de dilution de l'État parce que l'institution étatique y est confrontée à des intérêts privés ou professionnels qui éprouvent sa consistance et son unité ; elle doit aussi être envisagée comme un moment de constitution de l'État parce que c'est aussi en agissant, en étant confronté à des vis-à-vis que l'État se borne et se délimite.

Cette perspective permet de renouveler le traitement de la question de la différenciation de l'État et de ses capacités d'influence. Depuis longtemps, l'État français est considéré comme un État fort parce que fortement différencié du social (Badie, Birnbaum, 1979 ; Birnbaum, 2011, 2018). Des travaux conduits sur les États-Unis ont pourtant récemment mis en lumière les risques d'une confusion entre différenciation et capacités d'influence. Cette assimilation a longtemps conduit à voir dans l'État états-unien un État faible, parce que faiblement différencié de la société civile, alors même que c'est souvent en s'appuyant sur des intérêts sociaux, des administrations fédérées ou des savoirs

déjà constitués et situés à l'extérieur de son périmètre que l'État fédéral a construit son influence (Balogh, 2015 ; Nowak et al. 2015 ; Sparrow et al., 2015 ; King, Lieberman, 2011, Lepont, 2016a). En régulant, en associant autour de lui, l'État fédéral a pesé sur le social et l'économique sans cependant en être différencié. En capitalisant sur les acquis de ces travaux, il s'agit d'explorer, dans le cas français, tout à la fois la fabrique de la différenciation étatique, les évolutions de ses formes historiques et les capacités d'influence qui y sont associées. Autrement dit, il s'agit de ne plus faire de la différenciation et des capacités d'influence des propriétés acquises de l'État français, mais de les considérer comme un travail, comme un processus continu qui s'opère notamment dans la mobilisation des instruments et dans la conduite de l'action publique.

2.2. Analyser les charnières qui organisent les frontières de l'État et de la communauté académique

Si, comme T. Mitchell, nous partons bien des instruments pour déconstruire et reconstruire les relations entre l'État et les groupes sociaux, ces instruments sont cependant systématiquement considérés dans les mobilisations qu'en opèrent les acteurs et replacés dans leur contexte organisationnel, deux éléments qui sont très largement absents de l'analyse de T. Mitchell, plus exclusivement centrée sur les dispositifs de gouvernement que la nôtre. L'inclusion de ces éléments tient au déroulement de l'enquête : nous avons cherché à enrichir la grille d'analyse pour ne pas laisser de côté des éléments qui jouaient un rôle important dans l'histoire que nous cherchons à raconter. Il s'agit de faire une place à des dimensions révélées par l'enquête pour qu'elles ne viennent pas « *nous enquiquiner* », pour parler comme Howard Becker (Becker, 2002, p. 201), dans l'analyse parce qu'elles auraient été laissées de côté. L'inclusion de ces dimensions fait aussi écho à des développements récents de la sociologie de l'action publique et de l'analyse de l'État en recompositions.

Nous tiendrons compte, d'abord, des caractéristiques des groupes sociaux qui mobilisent ces instruments et des élites qui les inventent et les utilisent. Cette attention est d'abord un résultat d'enquête : nous avons débuté le travail de terrain par les années 1960, décennie pendant laquelle les conditions d'utilisation du financement sur projets nous sont apparues largement indissociables des caractéristiques sociales de ceux qui les utilisaient (Aust, Picard, 2014). Placés entre les mains des patrons de la biologie et de la médecine d'alors, ces instruments n'étaient pas seulement mis au service de la

consolidation de leurs pouvoirs, mais leur utilisation était aussi intimement liée à la connaissance très fine qu'ils avaient du monde académique français et des positions multiples qu'ils y occupaient. Nous avons donc systématiquement cherché à renseigner les caractéristiques sociales des utilisateurs et des promoteurs des instruments pour comprendre la manière dont les appels d'offres étaient mobilisés.

Cette attention pour les acteurs qui inventent et mobilisent les instruments est aussi liée aux récents renouvellements de la sociologie de l'État et de l'action publique. William Genieys et Patrick Hassenteufel (Genieys, 2005, 2006, 2008 ; Hassenteufel et *al.*, 1999 ; Genieys, Hassenteufel, 2012) plaident pour que la sociologie de l'action publique et celle des élites soient liées : si les sommets de l'État doivent bien être décrits par une sociographie des élites qui gouvernent, cette analyse doit aussi donner à voir l'activité de ces groupes élitaires, c'est-à-dire la manière dont ils exercent leur pouvoir. Cette double attention permet ainsi de montrer que la réaffirmation de l'État passe souvent par des groupes qui, en son sein, bénéficient de positions de pouvoir durables, élaborent des programmes réformateurs, et sont en mesure de les mettre en œuvre (Hassenteufel et *al.*, 1999 ; Genieys, Michel, 2006). Cette attention pour les acteurs et leurs caractéristiques tient enfin compte du fait que les instruments sont plastiques et que la théorie sociale qui y est inscrite s'actualise toujours par et dans les appropriations que les acteurs en opèrent (Akrich, 1987 ; Crespín, Lascombes, 2000 ; Crespín, 2014). En prêtant attention aux rôles des élites du financement sur projets, nous proposons de prolonger doublement les travaux qui les prennent pour objet. Le premier prolongement tient à la composition de ces communautés réformatrices : dans la recherche, à certaines périodes, les membres de ces groupes incluent des acteurs qui n'occupent pas de positions dans l'État, mais qui œuvrent aux réformes depuis des organisations situées dans son voisinage – comme les organismes de recherche – ou depuis la communauté professionnelle. L'analyse de l'élite du financement sur projets permet alors de saisir les élites en interaction, au-delà du seul périmètre de l'État. Elle permet aussi d'envisager le rôle de structuration que jouent ces élites sur la communauté professionnelle. En définissant la composition des comités chargés d'allouer des fonds aux projets de recherche, en pesant sur la délimitation de leurs missions, ces acteurs ne font pas que réformer l'instrument ; ils architecturent aussi la communauté professionnelle en déterminant qui occupe ces positions d'influence et ce que cette influence recouvre. L'exploration de ce rôle permet alors de documenter

combien les politiques de l'État influent sur la structuration des intérêts sociaux (Katznelson, 1985 ; Skocpol, 1987), tout en identifiant les acteurs qui en sont à l'origine.

Notre perspective cherche également à envisager les mobilisations instrumentales dans leur contexte organisationnel. Là encore, cette attention tient à la réalisation de l'enquête : l'un de ses enseignements a été que le financement sur projets est un enjeu de compétition entre les organisations du gouvernement de la recherche. Ces compétitions sont à l'œuvre dès l'invention du financement sur projets : la genèse de cet instrument est l'objet d'une passe d'armes entre la DGRST, les ministères et les organismes intervenant dans la recherche. Ces compétitions restent présentes jusque dans les années les plus récentes : la place du financement sur projets dans la boîte à outils des politiques scientifiques est au cœur des concurrences qu'entretiennent les organismes de recherche, le ministère de la Recherche et l'ANR, par exemple.

Cette attention pour les contextes organisationnels tient également à des développements récents de la littérature sur les transformations de l'État. Ces développements éclairent combien la réforme de l'État passe souvent par la refonte des organisations qui le constituent (Bezes, Le Lidec, 2016 ; Arambourou et *al.*, 2021). Le cas du financement sur projets est d'ailleurs illustratif de cette importance : d'abord confié à des instances interministérielles, comme la DGRST, il migre ensuite en direction des organismes et du ministère de la Recherche pour s'ancrer, à partir du milieu des années 2000, dans des agences formellement indépendantes de l'État. Inclure la dimension organisationnelle dans l'analyse permet donc, à partir de la trajectoire du financement sur projets, de contribuer à cette littérature en éclairant les acteurs et les dynamiques qui soutiennent ces migrations.

De nombreux travaux ont déjà analysé les relations entre groupes sociaux, instruments et organisations, mais en les envisageant souvent à sens unique. Une première approche consiste à analyser comment les élites réforment les instruments ou les organisations : c'est, par exemple, la démarche de W. Genieys et P. Hassenteufel (Genieys, Hassenteufel, 2012) dans leur analyse de l'élite du *Welfare* ou celle de Maurice Kogan et de Stephen Hanney (Kogan, Hanney, 2000) qui éclairent le rôle d'élites cooptées dans la mise en place des réformes de l'enseignement supérieur sous Thatcher. Audrey Vézian montre comment des élites peuvent peser sur le design organisationnel : la naissance des instances de coordination de la recherche en cancérologie s'explique par

la mobilisation d'un groupe de scientifiques disposant de positions de pouvoir au sein des ministères de la Recherche et de la Santé (Vézian, 2013, 2014, 2017). Une deuxième approche, plus fréquente dans la sociologie des professions, envisage plutôt la manière dont des instruments et des organisations pèsent sur les acteurs professionnels. La mise en œuvre de nouveaux instruments par l'État a souvent des conséquences sur la stratification de ces groupes : elle peut faire émerger de nouvelles élites professionnelles (Freidson, 1984, 1994 ; Paye, 2015) ou au contraire se traduire par l'émergence de nouveaux segments situés à la lisière de la profession (Harroche, 2019, 2021). De même, des travaux de sociologie des professions explorent les incidences de la mise en organisation du travail professionnel et documentent la manière dont le pouvoir professionnel est recomposé par cette évolution (Evetts, 2010 ; Freidson, 1986).

Plutôt que de les envisager à sens unique, nous cherchons à penser ensemble les groupes sociaux, les instruments et les organisations parce que, dans leurs relations, ces ensembles constituent des manières d'organiser la frontière entre l'État et la communauté académique propres à une période historique donnée. Nous proposons de dénommer ces ensembles cristallisant des rapports particuliers entre l'État et la communauté professionnelle des charnières. Nous reprenons ici un concept d'Abbott utilisé pour décrire les liaisons existantes entre l'État et les professions (Abbott, 2003, 2016) : pour lui, une charnière correspond à une « *articulation* » entre l'État et les collectifs professionnels. L'exploration de ces charnières reste largement programmatique chez Abbott et nous avons cherché à préciser cette notion et à l'opérationnaliser dans un article coécrit avec Clémentine Gozlan (Aust, Gozlan, 2021). Nous avons alors défini les charnières comme « *des dispositifs matériels visant à réorganiser les relations entre l'État et les groupes professionnels et ouvrant un espace de débats entre eux sur les réformes à mettre en œuvre dans un secteur donné* ». Dans la présente étude, nous considérons que les articulations entre le financement sur projets, les collectifs qui y sont associés (comité de programmation et de sélection des projets de recherche, personnels administrant les appels d'offres, personnels disposant de responsabilités politiques...) et les organisations qui les utilisent font charnière entre l'institution étatique et la profession académique. D'une part, ces ensembles constituent bien des dispositifs matériels sur lesquels il est possible d'enquêter : le financement sur projets, les différents comités qui y sont associés et les organisations qui les abritent sont bien des agencements concrets, tangibles qui articulent l'État à la communauté académique en fixant les rapports et les frontières. Ces ensembles sont bien aussi des

lieux de débats sur les réformes à mettre en place dans les politiques scientifiques : qu'il s'agisse de déterminer des thématiques à soutenir ou d'organiser des appels d'offres, ces espaces sont toujours des lieux où les politiques scientifiques sont pensées. Les charnières ainsi formalisées ont alors deux propriétés. Elles fixent d'abord les rapports et les frontières entre l'État et les autres organisations (agences, organismes de recherche) intervenant dans le gouvernement de la recherche : elles permettent alors de déterminer une division du travail et de la matérialiser. La deuxième propriété de ces charnières est de définir et de régler les relations entre ce qui est considéré comme relevant du pouvoir administratif, du pouvoir politique ou du pouvoir scientifique : là encore, les charnières formalisent des catégories et règlent leurs relations.

Si nous considérons donc ensemble plutôt que séparément le financement sur projets, les organisations et les collectifs professionnels qui l'utilisent, l'enquête a cependant un fil rouge qui a organisé son cheminement et sa mise en récit : c'est en suivant le financement sur projets que ces charnières ont été reconstituées. Faire des instruments le fil rouge de ce récit tient largement à l'histoire de l'enquête : notre analyse des politiques scientifiques a débuté par un travail d'archives au cours duquel nous avons croisé des programmes mis en place par la DGRST, les actions concertées, créées pour soutenir des domaines scientifiques émergents. Nous avons suivi ce fil parce qu'il nous a semblé un traceur heuristique des recompositions des politiques de recherche. En soixante ans, les formes du financement sur projets se sont cependant profondément restructurées : nous le verrons, les premières formes sont relativement éloignées des usages contemporains. À travers le temps, trois caractéristiques perdurent cependant, ce qui autorise à voir, par-delà la diversité de sa déclinaison, un même mode de financement de la recherche. Depuis le début des années 1960, financer la recherche sur projets revient toujours à adosser le financement de l'activité scientifique à la réalisation d'un projet de recherche formalisé, inscrit dans une temporalité limitée et évalué avant l'attribution des financements. Au-delà de ces trois propriétés communes, les financements analysés dans ce mémoire entretiennent des liens entre eux : les nouveaux instruments procèdent ainsi toujours de la réforme d'anciens dispositifs, ce qui permet de montrer que, pour les acteurs, ils s'inscrivent bien dans une généalogie commune⁶.

⁶ Le premier fonds analysé dans ce mémoire est le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique. Créé en 1961 et utilisé jusqu'à la fin des années 1980, il est ensuite transformé en Fonds de la recherche et de la technologie. Ce même Fonds de la recherche et de la technologie est ensuite transformé en Fonds national de la science à la fin des années 1990. Les crédits de l'ANR procèdent de la fusion, en

Le fil du financement sur projets est suivi jusqu'à la sélection des projets de recherche : l'analyse n'inclut pas la manière dont les chercheurs en laboratoire mobilisent cet instrument. Ces activités, par ailleurs bien renseignées (Barrier, 2010, 2011 ; Jouvenet, 2011 ; Laudel, 2006), ne sont pas au cœur de la délimitation des frontières entre État et communauté académique et de ses évolutions historiques. Cette délimitation, qui est centrale dans notre problématique, se joue essentiellement en amont dans l'invention des instruments de financement, dans leurs transformations et dans leurs utilisations par les comités d'évaluation des projets. La problématique retenue explique aussi pourquoi nous nous intéressons exclusivement aux appels à projets lancés par l'État et ses agences, alors que la période retenue est marquée par l'interventionnisme croissant des collectivités locales (Crespy, 2014) et de l'Europe (Jourdain, 1995). Si les perspectives analytiques qui viennent d'être précisées peuvent être utilisées pour comprendre la manière dont les frontières entre ces autorités publiques et la communauté académique se formalisent, c'est bien ici des frontières de l'État et de la communauté académique dont il s'agit, ce qui explique que ce travail se centre sur la seule institution étatique et les relations qu'elle entretient avec la communauté académique.

Explorer ces charnières constitue alors un moyen d'analyser les relations entre l'État et les collectifs professionnels et de donner à voir la manière dont ces entités sont, au fil du temps, pensées et organisées. En enquêtant sur le financement sur projets, il ne s'agit pas seulement d'explorer la mise en œuvre des politiques scientifiques en donnant à voir les conditions dans lesquelles les fonds étatiques sont alloués à la communauté académique ni même de comprendre les seules restructurations du gouvernement des politiques scientifiques. Les instruments d'action publique ne régissent en effet pas seulement les équilibres de l'action publique. Ils pèsent aussi sur la délimitation des entités qui y interviennent. Ce rôle de délimitation a déjà été souligné : l'instrumentation de l'action publique participe en effet à circonscrire des espaces géographiques – comme les quartiers de la politique de la ville (Estèbe, 2005) – ou à délimiter des segments sociaux – comme les populations imposables au titre de l'impôt sur les grandes fortunes (Herlin, Giret, 2017) ou les clients que les banques considèrent comme solvables (Poon, 2007).

2005, de ce dernier fonds avec des financements dédiés au soutien de la technologie. Si nous le verrons, ces fonds diffèrent largement quant à leur utilisation et aux relations qu'ils organisent entre l'État et la communauté académique, il est possible de les relier dans une même généalogie.

Mais ces délimitations n'opèrent pas seulement dans le monde social ou économique, à l'extérieur du périmètre de l'État. En définissant les relations entre les gouvernants et les gouvernés (Lascoumes, Le Galès, 2005), les instruments d'action publique participent aussi à spécifier ce qu'est l'État, en le distinguant des intérêts qu'il gouverne. Enquêter sur les charnières qu'ils composent avec les organisations et les groupes sociaux revient alors non seulement à explorer les recompositions des politiques scientifiques et les restructurations des modes de financement de la recherche, mais aussi à comprendre la manière dont des élites pensent l'État, le distingue d'une communauté professionnelle et organisent les relations entre ces deux entités. Les charnières sont alors des traceurs des recompositions des relations entre l'État et la communauté académique et donnent à voir l'évolution historique des relations que ces entités entretiennent, mais aussi la manière dont elles sont progressivement définies.

3. Articuler des traces et des méthodes

Pour conduire notre enquête, nous nous sommes beaucoup inspirés des principes analytiques et méthodologiques de la sociohistoire de l'action publique (Payre, Pollet, 2013). Notre approche est donc « *inductive, compréhensive et empirique* » (ibid., p. 37) et repose majoritairement, mais pas exclusivement, sur la mobilisation d'archives (3.1). Pour traiter ces sources, nous avons surtout utilisé des méthodes qualitatives, auxquelles s'ajoutent cependant quelques traitements quantitatifs (3.2).

3.1. Articuler sources écrites, entretiens et observation

Si nous travaillons sur une séquence historique qui est postérieure à celle souvent envisagée par les sociohistoriens de l'action publique, nous nous sommes largement inspirés de leurs pratiques méthodologiques pour constituer notre corpus de sources.

La constitution de ce corpus a été d'abord largement inductive. Les premiers dépouillements ont été à l'origine de trois choix importants pour la suite de l'enquête.

Le premier a été de retenir le financement sur projets comme traceur des redéfinitions de la politique de recherche en France. Alors que l'enquête était initialement centrée sur la définition des priorités scientifiques, les premiers mois de sa réalisation ont permis de prendre la mesure de l'intérêt de faire du financement de projets de recherche

le fil rouge de l'analyse. Ce choix présentait plusieurs avantages. D'abord, il éclairait des utilisations de cet instrument très différentes de celles à l'œuvre dans la période contemporaine et ouvrait la possibilité de montrer que d'importants changements peuvent procéder de la redéfinition de l'usage d'un instrument identique. Il permettait ensuite d'opérationnaliser les questionnements en identifiant des terrains précis et délimités, où la politique scientifique se fabriquait et où des choix s'élaboraient. Les concurrences entre institutions et entre groupes de scientifiques pour l'allocation des ressources publiques étaient par ailleurs perceptibles dès la fabrique de ces programmes. Enquêter sur ces instruments permettait enfin de suivre les recompositions des politiques de recherche sur le moyen terme : introduit dans les années 1960, le financement de projets de recherche est l'un des outils essentiels de la politique scientifique française jusque dans les années 2010.

Les premiers mois de réalisation de l'enquête ont été également à l'origine du choix de travailler sur la biomédecine. Les neuf premières actions concertées mises en place par la DGRST comptent en effet deux programmes destinés à soutenir l'émergence de la biologie moléculaire et des recherches sur le cancer. Les sources disponibles, notamment pour la biologie moléculaire, étaient particulièrement nombreuses et précises : elles permettaient de suivre pas à pas l'action du comité. Nous avons donc retenu ce domaine disciplinaire comme terrain d'enquête et avons par la suite cherché à explorer les appels à projets mis en place par l'État et ses agences pour soutenir le secteur. Retenir la biomédecine comme domaine d'investigation nous a aussi apparu opportun. Cette spécialité des sciences du vivant, au croisement de la biologie et de la médecine, figure parmi celles qui ont été le plus régulièrement financées par appels à projets depuis les années 1960. Elle est par ailleurs à l'avant-garde d'autres recompositions qui marquent la recherche : des années 1960 aux années 2000, elle constitue l'un des fronts avancés de l'internationalisation des mondes scientifiques et de l'économicisation de la recherche (Berman, 2015 ; Powell, Owen Smith, 1998). La biomédecine est enfin marquée par une série de révolutions scientifiques – de l'invention de la biologie moléculaire dans les années 1960 à l'arrivée de la génomique dans les années 1990 en passant par le développement des biotechnologies dans les années 1970 et 1980 (Morange, 2003) – qui posent régulièrement la question du soutien financier à apporter aux nouvelles approches et celle de leur intégration dans les instances gouvernementales. Si elle ne peut pas être considérée comme un cas représentatif des évolutions à l'œuvre dans d'autres disciplines,

la biomédecine constitue, pour nous, un miroir grossissant de ces transformations et permet d'en révéler les dynamiques.

Enfin, alors que nous avions plutôt initialement prévu de travailler sur des séquences historiques considérées comme typiques de formes de gouvernement de la recherche – les années 1960, les années 1980 et les années 2000, trois séquences dont l'exploration était initialement prévue dans le projet ANR à l'origine de cette enquête⁷, nous avons rapidement pris la décision de travailler sur la totalité de cette période. Cette décision, lourde de conséquences sur le plan de l'enquête empirique, s'explique de plusieurs manières. D'abord, les premiers dépouillements réalisés sur les années 1980 nous ont montré que cette période était difficilement compréhensible sans analyse de la décennie précédente : en dix ans, les usages du financement sur projets s'étaient largement redéfinis et il était difficile de comprendre ces importantes reconfigurations sans explorer les années 1970. Ensuite, travailler du début des années 1960 au milieu des années 2010 offrait la possibilité, finalement pas si courante, de suivre de manière longitudinale les restructurations d'un instrument d'action publique et plus largement de comprendre, sur la moyenne durée historique, des décennies souvent décrites comme marquées par de profondes transformations de l'État et de ses répertoires d'action. La définition des bornes de cette étude compte néanmoins sa part d'arbitraire : la réforme des politiques scientifiques ne débute évidemment pas avec l'invention du financement sur projets et elle ne s'achève bien sûr pas dix ans après la création de l'ANR. Pour le dire dans d'autres mots, ceux de D. Dulong (Dulong, 1997, p. 288), cette période historique doit être envisagée comme « *un temps fort d'un processus, ni point d'arrivée ni point de départ* » d'une réforme des politiques scientifiques qui opère continûment.

Si nous les avons découverts au fil de la réalisation de l'enquête, ces trois choix ne sont pas sans inconvénient ni sans difficulté.

Il pose d'abord de redoutables questions de délimitation du périmètre de l'enquête. Les appels à projets sont souvent des instruments de réforme des disciplines :

⁷ L'enquête à l'origine de ce mémoire d'habilitation a été conduite dans le cadre d'un projet ANR Jeunes chercheurs/Jeunes chercheuses dont nous avons été le coordinateur. Intitulé « Gouverner la science », ce projet visait à comprendre dans une perspective historique les restructurations des politiques de recherche. Si elle s'est intégrée dans ce cadre collectif, l'enquête à l'origine de ce mémoire a été exclusivement réalisée par l'auteur de ces lignes.

ils sont mis en place pour soutenir des approches émergentes, souvent situées à l'interface de plusieurs domaines scientifiques institués. L'analyste ne peut donc s'en remettre à des périmètres déjà établis dans des instances, comme les découpages disciplinaires du ministère de la Recherche, ceux du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou du Conseil national des universités (CNU). Cette question est d'autant plus difficile que la biomédecine constitue un ensemble flou aux frontières disputées (Cambrosio, Keating, 2003). Cette spécialité se caractérise par un projet d'intégration des connaissances biologiques fondamentales dans la pratique médicale. Émergeant dans l'après-Seconde Guerre mondiale autour de l'avènement d'une nouvelle biologie explorant le vivant à l'échelle moléculaire (Gaudillière, 2002), la biomédecine est devenue l'une des catégories de référence du gouvernement de la recherche, mais elle n'est pas systématiquement revendiquée par l'ensemble des appels à projets la soutenant. Il nous a donc fallu choisir au cas par cas les appels à projets explorés. Si ce choix compte sa part d'arbitraire, nous avons choisi d'étudier les appels à projets lancés par la DGRST, les organismes de recherche, le ministère de la Recherche et les agences gouvernementales (ANR ; Agence nationale de recherches sur le Sida [ANRS], Institut national du cancer [Inca]) à l'interface de la biologie et de la médecine, tout en retenant une définition large de ces interfaces. Nous avons choisi de ne pas étudier les appels d'offres lancés par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), plus distants des questions de santé humaine. La question des instances comprises dans « l'État » est aussi une question difficile. La problématique retenue suppose d'inclure les vis-à-vis desquels l'État se différencie en intervenant dans les politiques scientifiques. Notre enquête a donc inclus les organismes de recherche et les agences, parce que c'est notamment vis-à-vis de ces instances que l'État cherche à se différencier dans le gouvernement des politiques conduites en biomédecine.

Ces problèmes de périmètre ont aussi marqué la définition de la population d'élites à prendre en compte. D'une part, le choix de repérer ses membres en suivant les appels à projets expose à des difficultés de définition des critères d'inclusion : s'ils ne sont sans doute pas propres à cette démarche, il complique cependant la formalisation des critères (voir encadré méthodologique sur les critères retenus). À cette difficulté s'ajoute celle de suivre ces groupes sur la moyenne durée historique. En cinquante ans, les groupes liés au financement sur projets se diversifient, leurs activités se redéfinissent et leurs relations se restructurent. Au début des années 1960, les élites qui réforment le financement sur

projets et celles qui l'utilisent correspondent, en partie, au même groupe : certains scientifiques qui s'investissent dans l'invention de l'instrument déterminent aussi les priorités scientifiques et sélectionnent les projets de recherche. À cette période, ces activités ne sont pas clairement séparées et c'est aussi, comme nous le verrons, dans les usages que les premières formes de financement sur projets s'inventent et se stabilisent. Au fil du temps, une dissociation s'opère pourtant : elle sépare progressivement plus nettement deux groupes en les dotant de fonctions différentes. D'une part, les élites du financement sur projets s'investissent essentiellement dans les activités de réformes de l'instrument ; de l'autre, les experts et les administrateurs des projets sont impliqués au seul titre de leur participation à la sélection ou à l'administration des projets de recherche. Ces deux groupes sont longtemps poreux, leurs membres disposent parfois de profils proches et les séparer strictement n'a rien eu d'aisé. L'une des difficultés de notre analyse, mais aussi l'un de ses enjeux est cependant de donner à voir cette progressive dissociation qui n'est d'ailleurs pas propre au financement sur projets, mais marque l'ensemble des politiques scientifiques (Aust et *al.*, 2021). Ce mouvement général, dont nous explorons les ressorts, aboutit à séparer plus nettement les architectes des charnières qui définissent la place du financement sur projets, les organisations qui l'utilisent et le profil des scientifiques et des administrateurs qui y sont associés – ce premier groupe forme les élites du financement sur projets – et celles et ceux qui composent ces charnières, c'est-à-dire les scientifiques et les administrateurs qui sont associés à leur fonctionnement sans cependant peser sur leur design. Analyser ces groupes sur la moyenne durée historique confronte aussi aux illusions nominalistes : désigner ces collectifs sous un même qualificatif ne doit pas masquer que les influences, les profils et les sociabilités qui leur sont attachées varient au cours du temps. Autant que faire se peut, nous avons toujours cherché à donner à voir ces différences, notamment en comparant ces collectifs entre eux pour pointer leurs différences.

Encadré 1. Circonscrire des élites en suivant un instrument

Il n'existe pas de consensus sur la manière de circonscrire un groupe élitair. Dès les années 1960, et les premières controverses entre élitistes et pluralistes, les questions méthodologiques occupent une place importante dans les débats sur l'influence des groupes d'élite (Genieys, 2000). Schématiquement, trois approches peuvent être distinguées et sont souvent attachées à une manière de concevoir les élites et leur influence sur l'action publique. La première est positionnelle : elle consiste à inventorier des positions d'influence au sein d'un domaine et à recenser celles et ceux qui les occupent. La méthode décisionnelle reconstitue les groupes d'acteurs associés à une prise de décision particulière : elle est initialement plutôt utilisée par les pluralistes qui contestent la concentration du pouvoir dans la société états-unienne des années 1960. Enfin, la méthode réputationnelle consiste à inviter des décideurs d'un domaine considéré à désigner qui, selon eux, est influent dans leur secteur. Ces trois approches ont souvent été adossées à des théories particulières et ont souvent été au cœur des controverses méthodologiques sur la concentration du pouvoir dans les sociétés occidentales. Leurs usages contemporains ont contribué à affaiblir ces oppositions (Genieys, 2000) : ces méthodes sont aujourd'hui souvent combinées pour circonscrire les groupes influents dans l'action publique. Ainsi, dans leurs travaux sur les élites programmatiques, W. Genieys et P. Hassenteufel combinent les méthodes positionnelles, décisionnelles et l'analyse des représentations des élites (Hassenteufel et *al.*, 1999 ; Genieys, Hassenteufel, 2012).

Dans ce travail, le souci de partir des réformes du financement sur projets pour circonscrire les élites à étudier nous rapproche de la méthode décisionnelle : c'est bien en analysant des décisions – et non des positions ou de la réputation – que nous sommes parvenus à identifier les membres de ces groupes influents. Trois critères nous ont permis de délimiter l'élite du financement sur projets de la biomédecine. Nous avons d'abord considéré qu'un acteur ou une actrice appartenait à cette élite dès lors qu'il ou elle était en mesure d'exercer son pouvoir sur l'invention ou le paramétrage du financement sur projets. Ensuite, nous avons considéré que les membres de cette élite devaient être en mesure d'exercer durablement leur influence : nous avons ainsi retenu celles et ceux qui exercent leur responsabilité pour des périodes au moins égales à trois ans. Enfin, nous avons considéré que l'appartenance à l'élite du financement sur projets suppose des liens d'interconnaissance et des sociabilités communes. Nous avons alors cherché à objectiver les lieux permettant l'établissement de ces relations et de ces échanges.

Au travers du temps, les qualités attachées à ces trois critères se redéfinissent : les sociabilités élitaires du début des années 1960, souvent liées à la vie de laboratoire, ont peu à voir avec celles prévalant dans les années 2000, bien plus attachées à l'exercice des responsabilités administratives et politiques. La nature de l'influence élitair se redéfinit, elle aussi, à travers le temps : dans les années 1960, les patrons de la biomédecine influent en même temps sur la définition de l'instrument et sur le programme scientifique qu'il véhicule. Dans les années 2000, l'élite du financement sur projets n'est plus en mesure d'exercer cette double influence. En un demi-siècle, les sociabilités et la nature du pouvoir exercé changent donc – et rendre compte de ces évolutions est l'un des enjeux de ce mémoire. Mais les critères de repérage des membres de l'élite du financement sur projets, eux, n'ont pas varié. Nous avons toujours cherché à recenser celles et ceux qui étaient durablement investis dans des réformes touchant à la fabrique de l'instrument et/ou son paramétrage, qui disposaient de sociabilité commune et qui étaient en situation d'influer sur les orientations de l'instrument.

Ces critères ont évidemment leur part d'arbitraire. Ils dessinent des collectifs restreints (moins de dix acteurs pour chaque période historique analysée) qui ne rendent pas exhaustivement compte de l'ensemble des acteurs qui influent sur le design de l'instrument et encore moins des collectifs qui l'utilisent. Nous n'avons cependant pas limité notre analyse à ces acteurs et avons cherché, aussi, à documenter les caractéristiques de celles et ceux qui interagissent avec eux dans ces activités réformatrices, ainsi que les propriétés des collectifs professionnels qui utilisent le financement sur projets (en participant à des comités de sélection par exemple). Autant qu'elle nous permet de resituer des élites dans les interactions qu'elles entretiennent avec d'autres groupes, cette attention est aussi un moyen de mieux caractériser les trajectoires de l'élite du financement sur projets. Les caractéristiques de ces groupes moins centraux dans notre analyse n'ont cependant pas été aussi systématiquement recensées, en raison notamment de la difficulté à renseigner les trajectoires de populations numériquement importantes. Leurs membres ne sont pas non plus considérés comme des élites du financement sur projets, même si certains d'entre eux peuvent occuper des positions de responsabilités professionnelles importantes. Ces positions ne leur permettent en effet pas de peser sur le projet politique de l'instrument.

Suivre les appels à projets en biomédecine depuis les années 1960 expose ensuite à des différences dans le volume des sources disponibles, liées à la place tenue par cet instrument dans la boîte à outils des politiques scientifiques. Nous avons en effet découvert que l'histoire du financement sur projets n'est pas linéaire : cet instrument connaît deux vagues de diffusion (la première des années 1960 aux années 1970, la seconde de la décennie 1990 à 2000), entrecoupées d'une période de réduction de son usage (pendant les années 1980). Si cette dernière période est intéressante en ce qu'elle permet d'envisager la question de la désinstitutionnalisation d'un dispositif de gouvernement, elle pose aussi des problèmes méthodologiques. Les comités qui survivent dans la période 1975-1985 ont laissé moins de traces que leurs devanciers et leurs successeurs. Nous avons cherché à compenser cette plus grande rareté des traces en explorant plus systématiquement les fonds versés pendant cette période par le ministère de la Recherche qui est alors le pivot de la définition de la politique scientifique en France. Nous y avons trouvé des éléments qui permettent de renseigner les raisons de la décroissance de l'usage de l'instrument.

Le choix d'un instrument plutôt que d'une organisation confronte aussi l'analyste à des différences dans les politiques de conservation des sources écrites. Certaines institutions, notamment les organismes de recherche, produisent ou conservent moins de traces écrites que les ministères. Là encore, ces différences participent de la plus faible densité des sources liées aux années 1980. Pendant cette période, certains appels à projets

sont en effet confiés aux organismes de recherche. Les traces de l'activité de ces comités, quand elles ont pu être retrouvées, étaient souvent lapidaires. À la date de réalisation de l'enquête, bien des documents produits par les agences n'avaient pas, non plus, été versés aux Archives nationales. Nous avons cherché, souvent après la réalisation d'un entretien, à demander systématiquement aux interviewés de mettre à notre disposition des traces de leur activité. Certains ont répondu favorablement à ces requêtes, ce qui a permis de compenser les différences de versement. Pour la période contemporaine, cependant, la possibilité de réaliser des entretiens nous a permis de compenser le moindre volume d'archives disponibles. L'importante documentation qui met en scène l'activité des agences a été également mobilisée ; nous l'avons tout à la fois utilisée pour les informations que ces publications contiennent, mais aussi pour la façon dont elles mettent en scène l'activité des agences.

Malgré ces biais, qui sont inhérents aux choix que toute enquête impose, et les entorses, là aussi inévitables à la construction d'un échantillon idéal (Becker, 2002), nous nous sommes donc servis du financement sur projets pour délimiter notre corpus de sources. Il est composé d'une addition de versements opérés par les institutions qui en ont été chargées (voir annexe méthodologique pour leur recensement) : pour la période 1955-1981, les archives de la DGRST ont donc été explorées, puis celles du ministère de la Recherche et des organismes, celles enfin des agences, des ministères et des organismes de recherche pour la période contemporaine. Le choix des cartons à dépouiller s'est enrichi au fil de l'enquête : après avoir commencé par une étude des comités scientifiques chargés de l'allocation de fonds aux projets de recherche, nous avons ensuite intégré des documents relatifs à l'organisation des processus de sélection, à l'activité des services administratifs chargés des appels à projets, à celles des commissions mises en place pour organiser et réfléchir sur les politiques scientifiques. Ces lieux de réformes permettaient notamment de comprendre les projets politiques et les communautés réformatrices qui soutenaient la diffusion des appels à projets, puis leurs évolutions progressives.

Quarante entretiens ont également été conduits pour retracer la trajectoire du financement sur projets (voir annexes méthodologiques pour la liste de ces entretiens et les grilles utilisées pour les conduire). Vingt-sept entretiens ont été réalisés pour éclairer les dynamiques qui marquent la période contemporaine. La définition de la liste des acteurs à interroger a été opérée selon une stratégie identique à celle adoptée pour définir le corpus de sources écrites : il s'agissait, à la fois, de comprendre le fonctionnement des

comités distribuant des fonds, l'activité des services administratifs les encadrant et les logiques du recours au financement sur projets. Cette triple ambition dessine trois populations distinctes d'interviewés : des experts de comité (douze entretiens conduits avec douze interviewés), des personnels, scientifiques et non scientifiques, travaillant dans des agences de financement (dix entretiens conduits avec sept personnes), des décideurs chargés du pilotage de la politique scientifique (cinq entretiens conduits avec trois interviewés). Ces entretiens ont permis de revenir sur la trajectoire des acteurs composant ces trois populations, sur leur activité de pilotage, d'administration ou de sélection des projets de recherche. D'une durée allant d'une heure trente à trois heures, ils ont été enregistrés systématiquement et retranscrits. Ces entretiens se sont bien passés, malgré quelques difficultés rencontrées pour obtenir des réponses à nos demandes. Une fois l'accord des interviewés obtenu, tous et toutes se sont montrés tout à la fois intéressés par l'enquête et soucieux de répondre ouvertement à nos questions. Les entretiens avec les experts étrangers des comités d'évaluation ont été réalisés en anglais quand ils n'étaient pas francophones.

Des interviews, en nombre plus restreint (treize entretiens conduits avec huit interviewés), ont également été conduits avec des acteurs ayant participé à des comités d'allocation des fonds, ayant joué un rôle important dans l'organisation ou dans la diffusion de certains appels à projets des années 1960 aux années 1990 ou encore ayant exercé la carrière scientifique pendant ces périodes. Ces entretiens ont fréquemment été conduits à l'aide de documents écrits qui ont alors servi de supports aux questions. Eux aussi ont été enregistrés et systématiquement retranscrits. Leur conduite n'a pas été aisée, du fait de l'ancienneté des faits pour les interviewés. Ils ont dès lors été plus utilisés pour contextualiser l'usage du financement de projets dans le passé et avoir des informations de première main sur la trajectoire des individus. Ces entretiens rétrospectifs ont parfois été l'occasion de recueillir de nouvelles sources écrites, notamment des rapports d'activité de laboratoire. Nous avons enfin utilisé des archives orales, c'est-à-dire des entretiens réalisés par des historiens et des sociologues avec des scientifiques ayant été impliqués dans le gouvernement de la recherche dans les années 1970, 1980 voire 1990. Le recueil de ces témoignages a été souvent opéré à l'initiative des comités d'histoire de l'Inserm ou du CNRS. Ces archives orales ont un statut particulier : ce ne sont pas à proprement parler des archives, parce qu'elles ne sont pas les traces d'une activité produite par un acteur en situation et sont des réponses à des questions posées par un tiers, chercheur en

sciences sociales et revenant sur des faits passés. Elles n'ont pas le même statut que les entretiens réalisés pour cette étude parce que les questions posées sont sans lien avec la problématique ici retenue. Ces sources ont néanmoins été précieuses parce qu'elles nous ont permis d'enrichir les informations déjà collectées. Elles ont été utiles notamment pour retracer la carrière des acteurs et donner des informations sur les liens d'interconnaissance entre les acteurs étudiés.

Deux comités d'allocation des fonds ont, enfin, pu être observés au sein d'une agence allouant des fonds à des projets de recherche en 2012. Ces observations ont permis l'étude *in situ* du processus d'allocation des fonds. Permis par la direction d'une agence enquêtée, elles ont été utiles pour confronter les pratiques aux entretiens et éviter les recompositions *a posteriori* des pratiques de sélection. Elles ont aussi été des occasions pour prendre contact avec des membres de ces comités pour réaliser ensuite des entretiens.

Le souci de renseigner la trajectoire professionnelle des individus qui font les politiques scientifiques nous a conduit à mobiliser d'autres sources écrites que les archives. Des années 1960 aux années 1990, nous nous sommes essentiellement appuyés sur des notices publiées dans le *Who's who*, mais aussi sur les nombreuses traces laissées par les scientifiques au cours de leur carrière académique. Les archives des Académies de médecine et de science ont été souvent précieuses, une partie importante des acteurs ayant été sociétaires de ces académies au cours de leur carrière. Nous avons aussi souvent consulté les « Titres et travaux scientifiques » qui sont longtemps déposés par les biologistes et les médecins à chaque étape de l'avancée de leur carrière. Le site *Histoire de l'Inserm* a aussi été souvent une aide pour disposer d'informations sur les carrières des dirigeants et des scientifiques ayant joué un rôle dans le gouvernement de la biomédecine. La plupart de ces documents a été utilisée pour les informations factuelles qu'ils comportent sur la carrière des individus, mais aussi pour la mise en récit de cette carrière à laquelle nous avons prêté attention, parce qu'elle donne à voir les éléments considérés comme importants dans les carrières académiques. Une base de données prosopographique – *Les biographies* – a été également consultée. Pour la période contemporaine, nous nous sommes appuyés aussi sur les CV en ligne. Les entretiens ont été enfin mobilisés, la trajectoire professionnelle des interviewés faisant partie des thématiques abordées au cours des interviews.

3.2. Une analyse qualitative, et marginalement quantitative

La variété des sources recueillies pose la question de leur traitement : elles sont de natures différentes et n'offrent pas le même point de vue sur l'activité sociale. Les sources écrites, comme les observations, ne sont pas des traces provoquées par un enquêteur pour répondre aux questions posées par sa problématique. Elles permettent souvent d'accéder de manière inductive aux activités routinières, aux options envisagées, mais finalement non retenues et sont moins susceptibles que les entretiens de recompositions *a posteriori* (Bongrand, Laborier, 2005). Toutes les activités et tous les acteurs ne laissent cependant pas de traces, ce qui expose l'enquêteur au risque des « blancs » laissés par les archives ou les autres documents écrits. Les entretiens sont à l'inverse des traces provoquées par l'enquêteur pour les besoins de l'enquête. S'ils permettent de produire des informations indexées à sa problématique, ils sont plus que les archives susceptibles de recompositions et de rationalisations *a posteriori*. Ils ne permettent pas toujours non plus d'accéder à des activités non réflexives. Ces sources sont donc complémentaires, en ce qu'elles permettent d'éclairer différentes facettes de la réalité sociale. Nous les avons articulées, chaque fois que cela a été possible, c'est-à-dire souvent pour la période la plus récente, mais rarement pour les périodes antérieures aux années 1990. Cette connaissance par les seules sources écrites n'est pas réellement problématique pour les périodes de genèse ou de transformations importantes des instruments : d'importantes réflexions y sont souvent développées qui permettent de resituer les options envisagées, les camps en présence et de comprendre les modalités des choix effectués. D'autres périodes et d'autres activités laissent cependant moins de traces. C'est le cas par exemple des activités routinières, comme la sélection des projets de recherche : si les premières années du financement sur projets ou les périodes de réformes dans les procédures utilisées pour les évaluer sont souvent l'occasion de réflexions qui laissent des traces écrites, elles sont moins visibles dans les documents d'autres périodes où l'évaluation est routinisée. De même, dans les années 1970, les débuts de l'encadrement bureaucratique des appels à projets ont laissé peu de traces. Quand les indices manquaient, nous avons cherché à mettre en série les sources pour donner à voir les ajustements discrets dont faisaient l'objet les activités gouvernementales. Ainsi, les appels d'offres publiés par les autorités dans les années 1970 ont été mis en série, pour mettre en lumière les évolutions dont ils faisaient l'objet. Ces mises en série ne permettent pas toujours de dévoiler les logiques et les acteurs qui

soutiennent ces transformations, mais elles permettent, au moins, de donner à voir les déplacements dans les manières d'évaluer.

Nous avons fait également le choix d'opérer dans le travail d'enquête et dans sa mise en récit des zooms sur certains comités, ou certains moments qui nous apparaissaient particulièrement intéressants. Ces zooms permettent de compenser la relative longueur de la période historique retenue et d'opérer une analyse microsociologique de l'activité sociale. Bien que nous travaillions essentiellement sur des élites et que l'approche microhistorienne s'intéresse plus volontiers à des individus ordinaires (Ginzburg, 1976 ; Lévy, 1989 ; Revel, 1989), le souci de prêter attention aux détails de l'histoire est directement inspiré de ce courant de recherche. Si nous y avons prêté attention, c'est parce que nous considérons que la reproduction d'un ordre social, ou son changement est aussi le produit d'un travail quotidien qui engage les acteurs en situation. Par des zooms sur des situations précises et des moments particuliers, nous avons donc cherché à donner à voir ce travail en analysant le financement sur projets à hauteur d'hommes et de femmes en éclairant leurs activités, mais aussi leurs intentions et le sens qu'ils y attachent.

Ce souci de restituer l'histoire du financement sur projets à hauteur d'individus se double cependant d'une volonté de resituer leurs interactions dans les chaînes d'interdépendances qui balisent leurs activités. Cette attention a des conséquences méthodologiques. Pour les élites d'abord : nous avons, chaque fois que possible, cherché à resituer l'action des groupes étudiés dans les interactions sociales desquelles ils dépendent. Ce souci passe aussi par la volonté de systématiquement réencadrer le financement de projets dans l'économie générale des politiques de recherche. Tout autant que de son paramétrage, la portée politique de l'instrument et la manière dont ils pèsent sur les conduites dépendent aussi de son écologie (Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014), c'est-à-dire des autres instruments de financement de la recherche et des organisations qui l'utilisent.

Les modalités de traitement de ces sources ont été essentiellement qualitatives, mais comprennent à la marge des traitements quantitatifs. Les traitements qualitatifs ont été attentifs aux activités gouvernementales et à la manière dont les individus s'en acquittent, mais nous avons aussi cherché à prêter attention à l'expérience subjective de ces activités. Les entretiens ont été ici utiles pour mettre au jour les usages contemporains du financement sur projets : aussi bien les administrateurs, que les experts faisaient preuve

d'une réflexivité quant à leurs pratiques, signe d'ailleurs qu'elles étaient sans doute conscientes parce qu'au cœur de débats importants. Ils témoignaient aussi de la manière dont ils vivent cette tâche. Cette expérience subjective a été plus difficile à mettre au jour pour les périodes passées, mais nous avons cherché à la faire émerger. Les notes préparatoires, souvent dotées d'une faible publicité, ont été à ce titre précieuses pour cerner les intentions des réformateurs. Nous avons également prêté attention aux documents programmatiques qui précèdent souvent le lancement d'un instrument et aux mises en récit des réformes. Il s'agissait ici moins de les prendre au pied de la lettre, mais plutôt de les utiliser comme des indices de ce qui est légitime à une époque donnée. Si notre analyse des sources est quasiment exclusivement qualitative, quelques traitements quantitatifs ont été opérés pour traiter les sources mises en série – notamment pour mettre en lumière l'évolution des taux de sélection ou encore le nombre de projets évalués par comité d'évaluation. Ces traitements, qui sont essentiellement de description statistique, ont été réalisés pour traiter une grande masse d'information. Ils ne sont pas détachés de l'analyse qualitative, mais la complètent plutôt, en ce qu'ils donnent à voir des régularités ou des déplacements lents et discrets et donc difficilement perceptibles.

La mise en récit de cette enquête est chronologique : c'est une histoire au double sens du terme qui va être racontée, c'est-à-dire une étude des faits qui ont marqué le passé, mais aussi une série d'évènements qui se succèdent chronologiquement. Ce choix est autant une manière de restituer les données qu'une option analytique : en suivant le cours du temps, nous espérons souligner les liens profonds qui existent entre les conditions d'utilisation d'un instrument et son époque. Les bornes temporelles qui séparent chaque chapitre ne doivent pas être envisagées comme des séparations strictes. Elles marquent bien une série de changements suffisamment substantiels pour que nous les traitions dans des chapitres distincts : les charnières constituées, c'est-à-dire les articulations entre le financement sur projets, les groupes sociaux et les organisations qui l'utilisent, sont propres à chacune de ces périodes historiques. Mais des liens de continuité existent aussi entre ces périodes. C'est ce qui explique que nous ayons fait le choix de ne pas donner des dates, mais plutôt des indications temporelles dans la délimitation des chapitres (début, milieu ou fin d'une décennie). Par ailleurs, dans la mesure du possible, nous sommes revenus à l'intérieur de chacun de ces chapitres sur ces éléments de continuité qui relient les périodes historiques les unes aux autres et qui font que les réformes du financement sur projets, nous y reviendrons, font trajectoires (Bezes, Palier, 2018).

En s'intéressant au financement sur projets de la recherche en biomédecine, le plan retenu cherche à comprendre comment se succèdent différentes manières de séparer et de lier l'État et le monde académique en institutionnalisant des charnières. En suivant une perspective chronologique, les cinq chapitres qui le constituent montrent que cette histoire est à la fois marquée par des ruptures qui constituent chacune des périodes en moment spécifique ; elle est aussi faite de continuités qui, progressivement, participent à formaliser et à organiser les frontières de l'État et de la communauté académique. Né au début de la Ve République, dans le sillage des mobilisations réformatrices engagées dans les années 1950, le financement sur projets de la biomédecine organise au début des années 1960 l'indifférenciation relative entre un segment de l'État – la DGRST – et une petite élite de patrons dominant la biomédecine d'alors. À cette date, le nouveau dispositif de financement différencie surtout la délégation interministérielle des autres organisations intervenant dans les politiques scientifiques, notamment des organismes de recherche (chapitre 1). Cette première version du financement sur projets est redéfinie dès le milieu des années 1960 : plusieurs mobilisations réformatrices recomposent le projet politique attaché à l'instrument en même temps qu'elles réorganisent la frontière entre l'État et la communauté académique. Après Mai 1968, les pouvoirs administratifs, scientifiques et politiques sont plus nettement séparés et le financement sur projets délié de l'emprise patronale en même temps qu'il est utilisé par de nouvelles organisations (chapitre 2). À la fin des années 1970, il est à nouveau redéfini et doté d'un projet politique inédit. Désormais, lié à la recherche sur programme, l'instrument est mis au service d'un projet d'économicisation de la recherche porté par des élites issues du nouveau ministère de la Recherche (chapitre 3). Le chapitre 4 explore les incidences de l'émergence du Sida et de la génomique sur son devenir : de nouvelles mobilisations élitaires aboutissent tout à la fois à la constitution des premières agences de financement de la recherche et à une refonte des usages de l'instrument. Enfin, le dernier chapitre envisage les transformations contemporaines de l'instrument : désormais abrité par des agences dédiées à son utilisation, comme l'ANR, il devient le véhicule d'un projet visant à soutenir l'excellence de la recherche tout en organisant la transparence des processus d'allocation des fonds. Une élite organisatrice soutient ce projet, ce qui aboutit, une nouvelle fois, à rénover l'agencement de la frontière liant et séparant l'État et la communauté académique et à refondre la charnière qui fixe les rapports entre ces deux entités.

La problématique de ce mémoire, son dispositif méthodologique et ses sources spécifiés, place à l'essentiel, c'est-à-dire aux résultats de l'enquête et à leur mise en récit.

Chapitre 1. Le pouvoir de l'indifférenciation

Mobilisations réformatrices, politique bureaucratique et appropriations du financement sur projets au tournant de la IV^e et de la V^e République (milieu des années 1950-milieu des années 1960)

Introduction

« Le Délégué général estime que le comité [de l'action concertée Biologie moléculaire qui met en place un programme de financement de cette spécialité en 1961] peut donner une certaine publicité à son action ou, au contraire, garder le secret [sur son activité]. »⁸

C'est en ces mots que Pierre Piganiol, le premier Délégué général à la recherche scientifique et technique, s'adresse aux membres du comité de l'action concertée de biologie moléculaire. Cette assemblée vient d'être mise en place pour soutenir l'émergence de cette nouvelle approche en y finançant des projets de recherche. Le Délégué général indique à ses membres qu'ils sont pleinement maîtres de leur action et que cette liberté inclut la possibilité de ne pas rendre publique leur activité. Des professionnels issus du monde académique se voient donc reconnaître toute latitude pour définir les usages des fonds que l'État place sous leur responsabilité. Un représentant de l'État appose son sceau à cette importante délégation de pouvoir, et la suggère même.

Ce bref extrait d'archives tranche avec les représentations usuelles de l'action de l'État français dans les années 1960. Dans l'imaginaire collectif et les discours politiques, l'État du début de la Ve République est souvent assimilé à la figure d'un État jacobin, planificateur et centralisé. Que les commentateurs regrettent avec nostalgie cette figure ou qu'ils se félicitent de son dépassement, elle est souvent invoquée comme un contraste de la situation contemporaine. Là où l'État des années 2000 doit composer avec d'autres pouvoirs, locaux et européens, et s'inspire du privé pour se réformer, son homologue des

⁸ Archives nationales (AN) 1977 0321/18, Procès-verbal de la réunion du comité de l'action concertée Biologie moléculaire, 11 janvier 1961.

années 1960 concentre le pouvoir politique et les capacités d'intervention qui y sont associées. Cette figure de l'État autonome, différencié et centralisé n'est pas seulement invoquée dans les représentations ordinaires. Elle est aussi présente dans des travaux de sciences sociales qui ont d'ailleurs contribué à la populariser. À la fin des années 1970, dans un ouvrage consacré à la sociologie de l'État, Bertrand Badie et Pierre Birnbaum (Badie, Birnbaum, 1979) font, par exemple, de l'État français l'archétype de l'État : héritier d'un processus de centralisation pluriséculaire, s'appuyant sur des bataillons de fonctionnaires ayant incorporé, au fil de leur formation, l'esprit d'État et disposant de larges ressources fiscales, l'institution étatique figure, selon eux, parmi les États les plus différenciés de la société civile. Cette différenciation est considérée comme au principe de sa puissance : l'État français est un État fort, parce qu'il est fortement différencié du reste de la société.

Depuis la parution de cet ouvrage, le lien entre différenciation de l'État et capacité d'influence a été reconsidéré. À partir des États-Unis, des travaux historiques ont montré que l'État fédéral, tout en étant faiblement différencié de la société civile, n'en était pas moins influent (King, Lieberman, 2011). Éclairer cette influence suppose cependant de réviser les fondements de la puissance étatique. Dans le cas états-unien, elle ne réside pas dans la différenciation à l'égard de l'économique et du social, mais dans la capacité de l'État à s'associer avec des acteurs privés (Balogh, 2015), dans des modes d'intervention discrets (Rao, 2015 ; Gautham, 2015), ou encore dans la capacité à favoriser l'institutionnalisation du régime démocratique (Nowak, Sawyer et Sparrow, 2015). Parce que l'État fédéral n'a pas la même histoire que ses homologues européens, il faut prendre en compte ses spécificités pour le comprendre, au risque, sinon, de rater l'essentiel de cette forme politique et des voies qui lui permettent de peser sur la structuration de la société civile (King, Lieberman, 2011 ; Nowak *et al.* 2015). Si ces travaux révisent bien le lien entre différenciation étatique et puissance d'action, ils ne le font cependant que pour éclairer la situation états-unienne. Dans ces travaux, les États d'Europe continentale, et notamment l'État français, restent considérés comme des États différenciés des intérêts qu'ils gouvernent.

Cette différenciation n'est cependant pas si certaine. Dans un article récent, Nicolas Barreyre et Claire Lemerrier (Barreyre, Lemerrier, 2021) plaident pour que les États des deux côtés de l'Atlantique Nord ne soient pas trop vite considérés comme des

figures irréductibles les unes aux autres. Au XIX^e siècle, leur structure et leur mode d'intervention ne sont pas si éloignés. Olivier Borraz et Virginie Guiraudon (Borraz, Guiraudon, 2008, p. 21) invitent eux aussi à revisiter l'image de l'État dans la France des années 1960. Elle est assimilée trop vite, selon eux, à une structure puissante et différenciée du social. À y regarder de près, cette image n'est d'ailleurs pas si nette dans certains travaux sur l'État développés dans les années 1960 et 1970. Pierre Grémion (Grémion, 1976) ou Jean-Pierre Worms (Worms, 1966), par exemple, montrent combien l'État, dans les années 1960, est pris dans de multiples relations d'interdépendances avec les notables départementaux. C'est dans et par ces relations que les politiques publiques sont mises en œuvre. Si jacobinisme il y a, il est donc apprivoisé (Grémion, 1976). À cette période, le centre étatique n'est pas non plus systématiquement décrit comme autonome des intérêts professionnels. La politique de modernisation agricole engagée par l'État au début des années 1960 s'opère ainsi dans et par une alliance entre de hauts responsables de l'État et des représentants de la profession (Muller, 1984). De telles alliances sont également à l'œuvre dans le domaine de la culture ou de la santé : les politiques de démocratisation de l'accès aux biens culturels (Dubois, 1999) ou bien l'intégration de la recherche à l'hôpital (Jamous, 1969) sont lancés et soutenus, ensemble, par des hauts fonctionnaires et des élites professionnelles.

À partir de la naissance et des premières années de fonctionnement du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique (que nous désignerons par commodité par le Fonds dans les pages qui suivent), ce chapitre analyse comment l'institutionnalisation de cet instrument de financement réorganise les relations entre l'État et la communauté académique. Son invention aboutit à la création d'une charnière incomplète : d'une part, le financement sur projets naissant, la DGRST et les collectifs de scientifiques qui y sont associés différencient bien l'État des organismes de recherche. Mais cette charnière est incomplète parce qu'elle aboutit à indifférencier la DGRST et les comités scientifiques des actions concertées : au début des années 1960, dans le gouvernement par projets de la biomédecine, le pouvoir de la DGRST se confond avec celui des assemblées scientifiques qu'elle abrite (1). Ces processus ambivalents qui aboutissent à amalgamer l'action étatique avec celle de certaines franges de la communauté académique ne débouchent pas sur la capture par des intérêts professionnels de l'État et des politiques publiques qui y sont associées. En s'appuyant sur les collectifs de scientifiques et en préservant leur autonomie, la Délégation s'assure une capacité

inédite, et peut être inégalée, à peser et à contrôler l'agenda des recherches qui sont conduites dans les laboratoires où s'invente la biomédecine (2).

1. Genèse d'une charnière incomplète

L'analyse de la genèse du Fonds montre que, de la fin des années 1950 au début des années 1960, l'invention de ce nouvel instrument aboutit à une situation ambivalente. Le nouvel instrument organise bien les relations entre l'État et les organismes de recherche : il contribue à distinguer l'intervention du premier vis-à-vis de celle des deuxièmes et à organiser leurs rapports. Mais cette recherche de distinction aboutit paradoxalement à indifférencier l'État de franges de la communauté académique. Cette situation tient à plusieurs éléments. Elle s'explique d'abord par les caractéristiques de la coalition d'acteurs qui se mobilise pour refonder le financement de la recherche : si son périmètre varie au cours du temps, sa composition s'établit toujours à l'intersection des mondes politico-administratif et scientifique et mêle des acteurs scientifiques, politiques et administratifs dont la trajectoire s'entrecroise et dont l'action se confond (1). Elle s'explique ensuite par les arbitrages et les rapports de force qui jalonnent la création du Fonds. À rebours des solutions souvent adoptées à l'étranger, ils aboutissent à instituer le nouvel instrument au cœur de l'État, au sein d'une instance interministérielle rattachée au Premier ministre, la DGSRT (2). Le paramétrage de l'instrument enfin est traversé de logiques singulières : pour le différencier dans la boîte à outils du gouvernement de la recherche, ses créateurs font des comités scientifiques des actions concertées de véritables entités politiques, tout à la fois responsables de la formalisation des objectifs, de la détermination des projets à financer et de leur contrôle. Les solutions retenues amalgament alors le pouvoir de la DGRST et celui des comités scientifiques qu'elle abrite en confondant les pouvoirs politiques, administratifs et scientifiques (3).

1.1. Des réformateurs entre l'État et la communauté académique

S'il ne constitue pas le point de départ des mobilisations réformatrices⁹, le milieu des années 1950 est un moment de renouveau pour les mouvements qui réclament une

⁹ La première moitié du XX^e siècle a en effet été l'occasion de nombreuses mobilisations. Elles s'établissent au carrefour des instances parlementaires et de la communauté académique (Pinault, 2006) et permettent le lancement de nombreuses initiatives (Picard, Pradoura, 1988). Ces initiatives aboutissent à la création de

refonte des modalités d'intervention de l'État dans la recherche. À cette période, ces mouvements s'apparentent à une nébuleuse réformatrice : comme elle, ils constituent des « *univers finis aux contours indécis* » et sont « *organisés en systèmes partiels, mais entraînés dans un mouvement d'ensemble* » (Topalov, 1999a). Cette nébuleuse réformatrice, qui déborde largement le périmètre de l'État s'établit dans le monde scientifique et dans le monde politico-administratif. Au fil du temps cependant, et à mesure que la préparation du Fonds se discute de plus en plus concrètement, les réseaux impliqués dans sa genèse se resserrent et la création de ce nouvel instrument s'opère depuis l'intérieur de l'État. Ces transformations, importantes, ne doivent cependant pas masquer que des traits perdurent des années 1950 aux années 1960. Ils illustrent de deux points de vue l'indifférenciation qui, à cette date, marque l'État et la communauté académique. D'une part, au début des années 1950, l'intervention de l'État dans la recherche est peu instituée, si bien que peu d'acteurs ont revendiqué en son nom et depuis des structures d'État la conduite de politiques scientifiques. La constitution de collectifs revendiquant la juridiction de la direction de l'action publique dans ce domaine ne s'est pas encore opérée. Le progressif équipement en services et en instruments de l'action de l'État dans la recherche dans les années 1950 et 1960 redéfinit cette situation, mais n'y met pas fin : l'institutionnalisation de nouveaux services chargés de la direction de l'action étatique s'accompagne de la mise en place de structures de consultation de la communauté académique qui incorpore une représentation de scientifiques au cœur de l'État. D'autre part, les relations entre les collectifs qui se mobilisent pour la réforme de l'intervention de l'État dans la recherche sont difficilement réductibles à un face-à-face entre des représentants professionnels, revendiquant une croissance de l'intervention étatique dans la recherche et des représentants de l'État qui accèdent – ou non, ou partiellement – à leur demande. Disposant de liens biographiques, engagés dans un projet de réforme commun, administrateurs et scientifiques se mêlent pour réformer les politiques scientifiques et demander l'institutionnalisation d'un Fonds. C'est dans cette configuration spécifique de relations que la naissance du Fonds se discute et se prépare.

la Caisse de recherche scientifique en 1901 et à celle du Sou du laboratoire, sous le cartel des gauches, en 1922. La situation matérielle des laboratoires reste cependant préoccupante dans les années 1930, notamment dans des disciplines expérimentales comme la physique (Pestre, 1984). Des scientifiques, notamment des physiciens, comme Jean Perrin, se mobilisent alors pour réclamer un renforcement de l'intervention de l'État dans la recherche. Ce renforcement intervient en 1938, alors que l'imminence de la guerre renforce l'urgence de la mobilisation scientifique : la Caisse nationale de recherche scientifique est transformée en Centre national de la Recherche Scientifique (CNRS) (Prost, 1988).

La porosité entre l'État et le monde académique à la fin des années 1950 tient d'abord au fait que les services administratifs d'État dédiés au gouvernement de la recherche sont faiblement institués. Les mobilisations réformatrices de la première moitié du XX^e siècle ont pourtant accru le soutien public à la recherche, mais il s'est souvent établi en créant des entités extérieures à l'État. Ainsi, la première moitié du XX^e siècle est une période d'institutionnalisation de nombreux fonds, comme le sou du laboratoire, un dispositif fiscal de collecte de fonds pour la recherche créé en 1901, ou la Caisse nationale de la recherche scientifique instituée en 1922. Ces fonds, par ailleurs faiblement dotés en ressources financières, ne mettent pas fin à la situation de précarité matérielle des laboratoires (Pestre, 1984) ; ils ne donnent pas lieu, non plus, à la création d'une réelle administration de la recherche, disposant de services et de corps dédiés à sa gestion. Il faut attendre 1936 et l'expérience du Front populaire pour que la recherche s'institue à l'intérieur du gouvernement français sous la forme d'un modeste sous-secrétariat d'État. D'abord confiée à Irène Joliot-Curie, puis à Jean Perrin, la structure ne survit pas au départ de Léon Blum de la présidence du Conseil. De 1939 à 1954, si de nouveaux organismes sont créés ou confirmés dans leur rôle, aucun des gouvernements qui se succèdent de Vichy à la Libération n'intègre la recherche dans son organigramme gouvernemental. Dans les premières années de la IV^e République, la politique de la recherche prend alors la forme d'un énoncé collectif (Jacq, 1996), non encore institué dans des structures ministérielles, des instruments ou des organisations.

L'arrivée de P. Mendès France à la présidence du Conseil en 1956 redéfinit cette situation. Le nouveau président du Conseil crée un Secrétariat d'État à la recherche dans son gouvernement. Confié à Henri Longchambon, sénateur socialiste et ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon, le département ministériel devient très rapidement un lieu de réflexion et d'impulsion des réformes à conduire. Il n'est cependant pas conçu par son titulaire comme le lieu d'un progressif renforcement des capacités bureaucratiques de l'État : Longchambon, répondant au *Monde* peu après sa nomination, présente l'action de son ministère comme ne visant à instituer « *ni [un] monopole, ni [une] bureaucratie* », mais comme ayant pour objectif de « *stimuler, harmoniser et orienter les recherches publiques et privées* » (cité dans Dosso, 2006, p. 69). Le secrétariat d'État ne survit pas au départ de Mendès France de Matignon et est supprimé en 1955, la recherche ne figurant plus parmi les priorités du nouveau gouvernement de Guy Mollet. Il faut attendre 1958 pour que de nouvelles instances administratives soient instituées pour gouverner la recherche : la

DGRST et le Comité interministériel à la recherche scientifique et technique (CIRST) incarnent le souci renouvelé de l'État d'accroître son intervention dans la recherche. Leur institutionnalisation ne marque cependant pas immédiatement un renforcement net des moyens administratifs dédiés à la recherche. Le Comité interministériel n'en est pas doté : il vise à assurer la coordination de l'action gouvernementale en réunissant deux fois par an les représentants des différents ministères intervenant dans la recherche. La Délégation générale en dispose, mais ils sont légers, la nouvelle structure étant d'emblée pensée comme une administration de mission. P. Piganiol, lors de la première réunion du Comité interministériel, insiste d'ailleurs sur son souci de ne pas en faire un ministère de la recherche, doté d'importants moyens administratifs et budgétaires. La Délégation est ainsi envisagée comme « *le secrétariat* » des instances interministérielles nouvellement créées, et Piganiol rappelle qu'elle doit faire figure « *d'état-major gouvernemental* »¹⁰.

Ces services de l'État dotés de peu de moyens administratifs sont en constante relation avec les scientifiques qui se mobilisent pour faire avancer la réforme de la recherche. Mieux, ils peuvent être des lieux d'organisation des mouvements sociaux qui réclament des réformes dans la recherche. Le cabinet de P. Mendès France joue ainsi un rôle décisif dans l'organisation du mouvement réformateur qui se réunit à Caen en 1956 pour, tout à la fois, réclamer et penser les réformes à conduire dans la recherche. L'un des membres de ce cabinet, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, orchestre ainsi la création du mouvement de Caen. Il prépare aussi le colloque et son organisation (Duclert, 2006a)¹¹.

Cette intrication de l'étatique et de l'académique est renforcée ensuite par les choix institutionnels qui sont effectués pour organiser le gouvernement de la recherche pendant les années 1950. Si les solutions imaginées sous la IV^e et la V^e République présentent des différences, elles ont ceci de commun qu'elles institutionnalisent des structures de conseils qui symbolisent l'insertion dans l'État de représentants du monde académique. Le mandat de P. Mendès France se traduit ainsi par la création d'un Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique (CSRSPT). Créé en 1954 et directement rattaché à la présidence du Conseil, il est organisé en six sections, cinquante-cinq groupes de travail et réunit cent-vingt membres (Crémieux-Brilhac, 1995). Bien qu'il survive au départ de P. Mendès France de la présidence du Conseil, la V^e République met fin à

¹⁰ AN 1992 0547/8, Procès-verbal de la réunion interministérielle du 11 février 1959.

¹¹ AN 72AJ/3408, Note de Jean-Louis Crémieux-Brilhac pour le président Mendès France, 3 juillet 1956.

l'existence de ce « *Parlement de la science* » (Picard, 1990) et lui substitue un nouveau Conseil consultatif de la recherche scientifique et technique (CCRST), beaucoup plus resserré puisque ce comité ne compte que douze scientifiques. Si ces deux structures présentent donc d'importantes différences, elles ont un mandat identique : réunir des scientifiques pour qu'ils conseillent les plus hautes autorités de l'État sur les réformes à conduire. Cette association des scientifiques à l'action gouvernementale s'opère aussi depuis les commissions du Plan : avant comme après 1958, ces commissions permettent à des scientifiques nommés par le pouvoir de programmer les investissements à réaliser par l'État dans le monde scientifique, mais aussi de construire le problème du gouvernement de la recherche en France et de formaliser des solutions pour y répondre (Jacq, 1996 ; Aust, 2015 et 2017).

L'institutionnalisation d'un fonds pour la recherche se discute des années 1950 au début des années 1960 dans ces différents lieux qui constituent des laboratoires d'idées pour la réforme. La création du Fonds figure ainsi parmi les thématiques qui sont discutées au colloque de Caen. Elle se retrouve, aux côtés du renforcement de l'autonomie des universités, de l'amélioration des conditions statutaires des universitaires et des chercheurs ou de la construction de nouveaux laboratoires et universités, dans les douze propositions formalisées à l'issue des débats pour « *permettre dans le cadre d'un plan décennal de doubler le nombre d'étudiants scientifiques, tripler les proportions d'ingénieurs, décupler le personnel de la recherche et celui de l'enseignement supérieur* »¹². L'Association pour l'étude et l'expansion de l'enseignement supérieur français constitué à la suite du colloque de Caen continue, après 1956, à être un laboratoire d'idées : elle organise de nouveaux colloques à Grenoble (en 1957 sur les relations science/industrie), à Dakar Abidjan (en 1959 sur les progrès scientifiques de la communauté française), à Sèvres en 1961 (sur les relations entre ingénieurs, chercheurs et professeurs) et continue de publier une documentation abondante sur la question des politiques scientifiques. Mais dans ces colloques et ces publications, la création d'un fonds destiné à soutenir la recherche n'est plus centrale.

La formalisation du Fonds est bien plus discutée dans des instances internes à l'État. Dans la seconde partie des années 1950, le bureau du CSRSPT constitue le lieu essentiel de cette réflexion. Elle est reprise au début des années 1960 dans les nouvelles institutions

¹² Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique 13 novembre 1956, Bulletin quotidien d'informations, *Les cahiers de la République*, 4 novembre 1956.

interministérielles mises en place par le pouvoir gaulliste pour réformer la recherche et piloter les nouveaux investissements qui y sont réalisés : la DGRST et ses services, le CCRST et les comités scientifiques des actions concertées. Certains acteurs circulent entre ces instances et se constituent progressivement en élite du financement sur projets. Les contours de ce groupe ne sont pas aisés à définir parce que certains scientifiques et administrateurs participent ponctuellement aux décisions, peuvent influencer sur les arbitrages retenus sans être cependant durablement engagés dans les négociations. Si les marges du groupe réformateur associé à la genèse des actions concertées sont incertaines, son noyau est composé de dix acteurs qui, ensemble, participent à inventer et à paramétrer le nouvel instrument (voir tableau 1). Sa composition sociale est hétéroclite et les trajectoires de ses membres difficilement réductibles à une opposition entre des scientifiques et des administrateurs. Cette difficile distinction tient d'abord au fait que certains des acteurs qui, de la fin des années 1950 au milieu des années 1960, occupent des fonctions de direction d'entités administratives disposent d'un doctorat sans cependant avoir réalisé une carrière de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs. P. Piganiol, le Délégué général, soutient une thèse aux États-Unis en physique, mais n'entre pas dans la carrière académique. Avant d'être nommé Délégué général, il dirige les services de recherche d'une société privée, Saint-Gobain.

La difficile distinction entre des acteurs académiques et administratifs tient aussi au fait que l'analyse de la trajectoire des acteurs donne plutôt à voir la grande diversité du monde scientifique et celle, non moins grande, du monde administratif que leur homogénéité respective. Les scientifiques ne sont ainsi pas issus des mêmes disciplines : si on y retrouve des biologistes et des médecins, le groupe compte aussi un mathématicien et des physiciens, ce qui confirme la place historique de ces spécialités dans les mouvements réformateurs (Charle, 1994). Les biologistes eux-mêmes ont souvent des parcours atypiques : plusieurs d'entre eux soutiennent leur thèse en physique, comme Raymond Latarjet ou Charles Sadron, et appliquent ensuite ces connaissances au vivant. Les scientifiques membres de ce groupe disposent aussi de statuts professionnels différents : si les universitaires y sont majoritaires, ils côtoient des membres du CEA (Commissariat à l'énergie atomique), de Pasteur ou encore de l'Institut Curie. Une telle diversité se retrouve aussi au sein des administrateurs qui font partie de ce groupe. Ils ne sont ainsi pas issus des mêmes formations : Louis Zieglé est agrégé de sciences naturelles, tandis que d'autres administrateurs, comme Raymond Poignant ou Yves Grasset, sont

issus de la jeune École nationale d'administration (Éna) mise en place en 1945 pour refonder la formation des hauts fonctionnaires. Ces énarques n'ont d'ailleurs pas la même trajectoire et ne choisissent pas les mêmes corps à la sortie de l'école : R. Poignant est entré à l'ÉNA après avoir exercé des fonctions d'instituteur et choisit de devenir Conseiller d'État ; Y. Grasset y fait l'intégralité de sa formation et opte pour l'Inspection des Finances à sa sortie de l'École.

Encadré 2. Trajectoire d'un patron réformateur : Raymond Latarjet

La trajectoire de Raymond Latarjet illustre bien le profil des élites scientifiques qui réforment le financement sur projets dans les années 1960, les liens qu'elles entretiennent avec les élites politiques et administratives et la manière dont elles circulent entre le monde scientifique et le monde étatique. R. Latarjet naît à Lyon le 17 octobre 1911. Il est issu d'une famille d'universitaires : son père André Latarjet enseigne l'anatomie à la Faculté de médecine et son grand-père, Georges Linossier, est professeur de chimie biologique à la Faculté des sciences de Lyon. Le dossier biographique de R. Latarjet, conservé à l'Académie des sciences, indique qu'il a « *suivi la voie tracée par son père et son grand-père en rentrant en science* ». Marié à Jacqueline Bernard, musicienne, il est père de trois enfants. Sportif de haut niveau (il sera plusieurs fois champion universitaire de ski et participe même aux Jeux olympiques d'hiver), il entame sa formation scientifique à Lyon par des études de pharmacie. Son cursus est universitaire : il quitte en effet sa préparation aux concours des grandes écoles en maths spé pour s'inscrire à la Faculté des sciences. Il suit parallèlement un cursus en science et en médecine. Il obtient le titre de pharmacien en 1935, devient docteur en sciences physiques en 1937 et enfin docteur en médecine en 1940. La carrière académique de R. Latarjet se fait cependant essentiellement en marge des structures facultaires. Il est bien nommé chef de travaux à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon au début de sa carrière, mais celle-ci le conduit surtout à fréquenter des institutions non universitaires. Sur la recommandation d'Albert Policard, un professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lyon, il prend contact avec Antoine Lacassagne, alors directeur de la section de biologie de Curie. Il devient chef de laboratoire à l'Institut Pasteur en 1941. En 1946, il est nommé maître de recherche au CNRS, puis chef de service à l'Institut Pasteur. En 1954, il prend la tête de la section de biologie de l'Institut Curie, où il succède à Antoine Lacassagne. Trois ans plus tard, il est nommé professeur, mais à l'Institut des sciences et techniques nucléaires, un institut rattaché au CEA. Il exerce de nombreuses autres responsabilités qui font de lui un acteur influent des politiques scientifiques. Expert de l'Organisation mondiale de la santé, il est aussi membre du CCRST de 1958 à 1962, membre du comité national de la recherche scientifique de 1958 à 1968 et du Conseil scientifique de l'Inserm de 1964 à 1968. Il est aussi membre des comités d'action concertée Biologie moléculaire et Cancer et leucémie qui œuvrent au développement de ces deux spécialités de 1961 à 1965. Identifié comme un universitaire proche du pouvoir gaulliste, il est décrit comme un « *ardent protagoniste de la biologie moléculaire auprès des pouvoirs publics* » dans l'éloge prononcé à sa mort à l'Académie des sciences. Disposant de positions de pouvoir dans le monde scientifique, il est aussi influent dans le monde politico-administratif du fait de la détention de positions de conseil auprès des pouvoirs publics (sources : dossier personnel de R. Latarjet à l'Académie des sciences).

Nom	Formation	Statut	Fonctions exercées
Bernard Jean	Docteur en médecine	Professeur à la Faculté de médecine de Paris	Membre du colloque de Caen, membre du CCRST (1958-1962), membre de l'action concertée Cancer et leucémie (1961-1965)
Grasset Yves	Énarque	Inspecteur des finances	Conseiller du Délégué général à la recherche scientifique et technique
Latarjet Raymond	Docteur en physique	Directeur de la section de biologie de l'institut Curie, professeur à l'Institut des sciences et des techniques nucléaires (CEA)	Membre du CCRST (1958-1962), membre de l'action concertée Biologie moléculaire (1961-1965), membre de l'action concertée Cancer et leucémie (1961-1965)
Lichnerowicz André	ENS, docteur en mathématiques	Professeur au Collège de France	Membre du colloque de Caen, membre du CCRST (1958-1962),
Maréchal André	ENS, docteur en physique	Professeur à la Faculté des sciences de Paris	Délégué général à la recherche scientifique et technique (1961-1968)
Monod Jacques	Docteur en biologie	Professeur à la Faculté des sciences de Paris	Membre du colloque de Caen, vice-président de l'action concertée Biologie moléculaire (1961-1965)
Piganiol Pierre	ENS, docteur en chimie	Délégué général à la recherche scientifique et technique	Délégué général à la recherche scientifique et technique (1958-1961)
Poignant Raymond	Énarque	Conseiller d'État	Conseiller juridique et administratif de la DGRST (1958-1970)
Sadron Charles	Docteur en physique	Professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg	Membre du colloque de Caen, membre du CCRST (1958-1962), membre de l'action concertée Biologie moléculaire (1961-1965)
Zeglié Louis	Agrégé de sciences naturelles	Administrateur DGRST	Secrétaire général du CSRSPT, Membre de la DGRST

Tableau 1. L'élite du financement sur projets (fin des années 1950-milieu des années 1960)

Plus qu'à des trajectoires communes, l'unité du groupe réformateur tient bien plus à la continuité et à l'identité des engagements de ses membres. Là encore, il n'est cependant pas aisé d'opposer les trajectoires militantes de scientifiques à celles des administratifs. Nombreux sont ceux qui parmi les scientifiques participent au colloque de Caen et y jouent un rôle particulièrement actif : c'est le cas de C. Sadron et d'André Lichnerowicz, membres du premier CCRST, et qui participent au bureau de l'Association pour le développement et l'expansion de l'enseignement supérieur français mis en place à la suite du colloque de Caen. A. Lichnerowicz est aussi l'un des auteurs, avec Jacques Monod, du discours prononcé par P. Mendès France à la clôture du colloque (Crémieux-Brilhac, 1995). Tout en y jouant un rôle moins essentiel, Jean Bernard et Raymond Latarjet ont été aussi impliqués dans les réflexions réformatrices issues de Caen. Des acteurs qui sont, à partir de 1958, dans des positions administratives ou politiques jouent aussi un rôle important dans ces réseaux réformateurs. P. Piganiol, le Délégué général, est ainsi membre du bureau de l'Association pour l'étude et l'expansion de l'enseignement supérieur français. Certains membres de cette élite ont aussi été associés à d'autres expériences réformatrices. J. Bernard fait partie des médecins qui se prononcent pour le plein temps hospitalier et compte dans la réforme qui crée les Centres hospitalo-universitaires (CHU) (Jamous, 1969). R. Poignant y joue aussi un rôle très important et se mobilise dès la IV^e République pour l'institutionnalisation de la recherche à l'hôpital public. Enfin, des administrateurs ont participé aux côtés d'H. Longchambon à la formalisation des projets de réforme au sein du CSRSPT sous la IV^e République : c'est le cas d'Y. Grasset et de L. Zieglé. Ils constituent encore l'entourage de P. Piganiol à la DGRST et militent depuis cette instance pour l'institutionnalisation d'un Fonds.

Des années 1950 au début des années 1960, les réseaux qui se mobilisent pour réformer la recherche et son financement connaissent donc des restructurations. Leur appui organisationnel et leur composition se restructurent. Désormais, plus nettement associée aux institutions interministérielles mises en place par la Ve République, la réforme du financement se discute dans des cercles plus étroits qu'en 1956. Des éléments de continuité perdurent cependant entre les deux Républiques qui aboutissent à rendre difficile la détermination de l'État et des intérêts professionnels : d'une part, peu de structures dédiées à l'administration de la recherche existent et leur création est presque systématiquement doublée par la mise en place de nouveaux conseils dans lesquels des scientifiques siègent comme conseillers du Prince. De l'autre, les acteurs de la réforme

alternent, mais souvent cumulent des positions de militance au sein de l'État et des mouvements sociaux, depuis lesquelles ils réclament plus d'argent pour la recherche et une refonte de son gouvernement. La création du Fonds est donc portée par une élite hétéroclite, dont la composition s'établit entre l'État et la communauté académique et qui dispose de positions de conseils et de direction à l'intérieur de l'État. L'action de cette élite pour l'institutionnalisation d'un nouvel instrument de financement aboutit à renforcer cette situation d'indifférenciation, plutôt qu'à l'enrayer. Loin de donner lieu à la mise en place d'une structure autonome de l'État, le Fonds est au contraire localisé en son cœur même, à immédiate proximité du Premier ministre.

1.2. Instituer un Fonds au cœur de l'État pour mieux coordonner la recherche française

L'institutionnalisation d'un fonds pour la recherche pose la question de son périmètre et de sa localisation au sein de l'État. La solution finalement adoptée en 1961 est de constituer le Fonds comme un nouveau chapitre au sein du budget de l'État et de le rattacher à la DGRST. Le Fonds n'a pas vocation à financer l'ensemble des disciplines, mais seulement les domaines de recherche émergents et ceux qui se situent à l'intersection du monde académique et du monde industriel. Cette solution qui aboutit à abriter le Fonds dans une instance interministérielle, et à lui octroyer un périmètre contenu, tranche avec celles mises en place ailleurs dans le monde occidental : en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suisse ou encore aux États-Unis, les solutions institutionnelles diffèrent¹³, mais le financement sur projets donne lieu à la création d'institutions différenciées de l'État et qui ont autorité sur un large domaine scientifique, plutôt d'ailleurs sur la recherche fondamentale. Longtemps envisagée, la création d'une nouvelle organisation abritant le Fonds est abandonnée.

Cet abandon ne tient pas à une méconnaissance des solutions organisationnelles adoptées à l'étranger. Les réformateurs qui se mobilisent des années 1950 aux

¹³ L'une des différences structurantes est notamment la question de savoir si le financement sur projets de la recherche est confié à une institution unique, comme en Suisse ou en Allemagne, ou si plusieurs agences spécialisées sont mises en place pour financer la recherche, comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne (J. Austocker, L. Brider, 1989). Le mandat de ces agences est par ailleurs différent : alors qu'en Suisse l'essentiel de la responsabilité du financement de la recherche sur projets est confiée au Fonds national suisse (Fleury, Joye, 1991), créé dans les années 1950, aux États-Unis, certains départements ministériels, comme le département de la Défense, ou l'*Atomic Energy Commission* continuent à financer massivement la recherche académique, et spécialement la biologie, depuis l'État fédéral et ce alors même que des agences ont été constituées (Appel, 2000).

années 1960 inscrivent d'ailleurs leur intervention dans un horizon international. Les rédacteurs d'un rapport du CSRSPT rédigé en 1956 appelant à la création d'un Fonds national de la recherche indiquent que « *la nécessité d'organismes jouant un rôle analogue (...) a été ressentie par tous les pays* ». Ils notent qu'en Allemagne « *de tout temps, une ou deux grandes associations, de caractère privé, ont centralisé des sommes très importantes provenant de dotations privées comme de subventions des collectivités publiques et ont assuré l'orientation et le développement des recherches* »¹⁴. Aux États-Unis, « *malgré l'immense développement des organismes existants de recherche et les traditions libérales de ce pays* », la NSF a été constituée pour « *fournir l'aide du Gouvernement pour la recherche scientifique par des contrats et des subventions avec interdiction de créer ses propres établissements* ». L'agence dispose pour cela « *de dix milliards de francs environ, entièrement consacrés au développement de la recherche fondamentale, considérée comme insuffisante aux États-Unis* »¹⁵. En 1957, un document met aussi l'accent sur le fait que « *des organismes analogues existent dans les Nations Étrangères où la Recherche Scientifique connaît le plus de réussites* »¹⁶. Deux ans plus tard, l'un des promoteurs du Fonds, Y. Grasset, qui officie à la DGRST, y voit un moyen d'allouer des fonds à « *des thèmes d'intérêt général* » tout en étant l'occasion d'une « *introduction progressive de l'équivalent des contrats américains dans les organismes de recherche* »¹⁷. Cette prégnance des modèles étrangers est d'autant plus forte qu'un bon nombre de réformateurs a fréquenté d'autres systèmes académiques : certains connaissent l'organisation de la recherche états-unienne pour avoir réalisé de nombreux séjours outre-Atlantique. C'est le cas par exemple de R. Latarjet, l'un des biologistes membres du CCRST, impliqué dans le colloque de Caen : après-guerre il a effectué un séjour à Cold Spring Harbor, l'un des hauts lieux de la biologie moléculaire de l'immédiat après-guerre.

Cette inscription de la réforme dans un horizon international est d'autant plus forte que l'international est aussi présenté et envisagé comme une contrainte. Pour les réformateurs, la compétition avec les autres pays rend en effet urgente l'adoption de réformes. Cette contrainte est rappelée par les acteurs qui, depuis le bureau du CSRSPT, militent en 1957 et 1958 pour l'institutionnalisation d'un Fonds. L'exposé des motifs de l'avant-projet de loi prévue pour l'instituer rappelle l'urgence de la situation. Cette

¹⁴ AN 1992 0547/1, CSRSPT, « La recherche scientifique et le progrès technique. Section II : les facteurs d'efficience de la recherche », p. 76.

¹⁵ *Ibid.*, p. 78.

¹⁶ AN 1977 0321/97, DGRST, Projet de loi portant création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 26 février 1957.

¹⁷ AN 1977 0321/96, DGRST, Note du 12 novembre 1959, Conversation en présence de Mrs Piganiol, Grasset et Martinet le 10 novembre 1959.

urgence est d'abord scientifique : le dernier prix Nobel attribué à un Français date de vingt ans. Elle est aussi économique : les industriels doivent « *constamment améliorer leur méthode de production et les procédés de fabrication pour éviter le danger de sclérose qui les menace et retrouver un dynamisme indispensable pour imposer leurs produits aux meilleurs prix* »¹⁸. L'urgence tient enfin à l'intensification de l'effort de financement de la recherche engagée par les autres pays occidentaux. Dans un rapport, le CSRSPT évalue ainsi à 80 milliards de F., dont 50 à 60 milliards de F. de fonds publics le financement de la recherche en France, loin derrière l'effort fait en Allemagne occidentale (120 milliards), en Grande-Bretagne (160 milliards) et évidemment aux États-Unis (1 500 milliards)¹⁹. La France doit alors s'engager dans une compétition européenne « *dans laquelle elle devra faire le maximum d'efforts* »²⁰.

Si les réformateurs connaissent donc les solutions organisationnelles adoptées dans les autres pays, ils mettent en place un Fonds qui dispose de deux caractéristiques l'éloignant de ces modèles étrangers. D'une part, le Fonds n'a qu'une vocation supplétive : son abondement est plafonné et il est réservé à des domaines scientifiques particuliers ; de l'autre, il est incorporé au cœur de l'État plutôt qu'au sein d'une organisation indépendante. Ces deux caractéristiques sont les signes que la genèse du Fonds est avant tout un compromis entre les franges réformatrices et entre elles et les institutions qui interviennent déjà dans le gouvernement des politiques scientifiques.

Les caractéristiques du Fonds ne sont pas réellement débattues au moment du colloque de Caen. Les congressistes se limitent à envisager la création d'un instrument de soutien à la recherche appliquée, sans cependant définir ses caractéristiques institutionnelles. Ce travail est engagé dans d'autres arènes, comme les commissions du Plan. Un rapport coécrit par Louis Bugnard, alors directeur de l'Institut national d'hygiène (INH)²¹, René Fauvert, doyen de la Faculté de médecine de Paris, et Jean Dausset plaide en 1956 pour la création de deux innovations organisationnelles pour

¹⁸ AN 1977 0321/97, DGRST, Projet de loi portant création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique. Exposé des motifs, 26 février 1957.

¹⁹ AN 1992 0547/1, CSRSPT, « La recherche scientifique et le progrès technique. Section II : les facteurs d'efficience de la recherche ».

²⁰ AN 1977 0321/97, Projet de loi portant création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique. Exposé des motifs, 26 février 1957.

²¹ L'INH est un organisme de recherche créé en 1941, sous le régime de Vichy. Il est initialement chargé de conduire des enquêtes en santé publique. En 1964, l'Institut est réformé et devient l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Ce nouvel organisme est chargé, notamment, de développer la recherche biomédicale.

gouverner la recherche médicale. Ils proposent d'abord la création d'un directoire de la recherche médicale qui « *prendra en charge l'essentiel de la recherche médicale en France, en s'appuyant sur les deux institutions existantes, le CNRS et l'INH* »²². Ils en appellent ensuite à la constitution d'une « *caisse autonome de la recherche médicale alimentée par des ressources permanentes, autonomes, indépendantes des crédits budgétaires et des comptabilités annuelles des différents départements* » financée par des dons, des legs, des prélèvements sur le prix de vente des médicaments et des grandes collectes nationales. La caisse autonome peut alors servir au financement de centres de recherche permanents, d'unités de recherche plus petites, mais aussi de « *contrats de recherche établis avec fourniture du personnel technique et des crédits pour une recherche définie et un temps déterminé* ».

Les caractéristiques du Fonds sont aussi discutées au sein du CSRSPT et plus précisément de son bureau. Plusieurs projets y sont écrits en 1957 et sont présentés à Hammadoun Dicko, parlementaire alors membre du cabinet du secrétaire d'État à la présidence du Conseil. Dans ces projets, le Fonds est d'abord construit comme un instrument de coordination, permettant de faire face à des situations nouvelles pour ne pas empiéter sur les prérogatives des institutions déjà créées pour gouverner la recherche. Les réformateurs du CSRSPT cherchent ici à garantir son acceptabilité politique et devancent les critiques qui pourraient émerger de la création d'un nouvel instrument. L'exposé liminaire de L. Zieglé lors d'une réunion avec le ministre de la Recherche insiste sur ce point :

« L'accent est mis sur le fait que ces domaines [où le Fonds intervient] correspondent à des situations nouvelles auxquelles l'organisation actuelle de la recherche ne permet pas de faire face et qu'en conséquence les organismes de recherche dépendant actuellement des ministères techniques ne verront pas leurs attributions diminuées ; au contraire, le Fonds est susceptible de leur apporter des moyens (pécuniaires et en personnel) supplémentaires lorsque certains d'entre eux seront désignés comme maîtres d'œuvre pour la poursuite d'une recherche dont le Fonds aura pris l'initiative. »²³

Le Fonds est alors vu moins comme un moyen d'augmenter très sensiblement les crédits à la disposition des équipes de recherche, que comme une solution pour permettre d'accroître la productivité de l'ensemble du système scientifique. Ainsi, en constituant un fonds pour la recherche, il ne s'agit pas de « *pallier l'insuffisance des moyens matériels dont dispose*

²² AN 1992 0547/1, Troisième plan de modernisation et d'équipement, Sciences médicales, Rapport de Messieurs Bugnard, Fauvert et Dausset.

²³ AN 1977 0321/97, CSRSPT, Note à l'attention de Monsieur le ministre, 9 janvier 1957.

le pays par un apport qui ne dépasse pas 2 % de l'ensemble des crédits ». Plus modestement, les réformateurs entendent « augmenter le rendement de la recherche, dans certains secteurs très spécialisés (...) en faisant appel au concours de certains moyens matériels et humains, qui actuellement, étant données nos structures [de recherche], n'apportent rien à l'effort de recherche collectif »²⁴.

Si les réformateurs du CSRSPT envisagent donc de limiter le périmètre du Fonds pour veiller à son acceptabilité, ils cherchent cependant à construire son autonomie vis-à-vis de l'État. Cette indépendance est d'abord budgétaire : la création d'une taxe parafiscale sur le chiffre d'affaire des entreprises est ainsi envisagée pour abonder le Fonds. Les sommes attendues de ce prélèvement sont importantes : à en croire les notes élaborées par le CSRSPT, les contributions des seules industries mécaniques permettraient de recueillir dix milliards de F. pour la recherche²⁵, alors que le budget du CSRSPT ne représente que quelques millions de francs. Fort de ces ressources, le Fonds serait alors un instrument « à même d'exercer les fonctions de haute direction et de coordination dans tous les domaines de la recherche » en « disposant de moyens financiers suffisants ». L'indépendance du Fonds est aussi juridique : en effet, « [e]n raison de sa vocation très générale, il ne peut être constitué sous la forme d'un service public, car son rôle supérieur d'arbitre, de conseiller du Gouvernement et d'interprète des décisions gouvernementales, lui interdit toute activité personnelle de recherche »²⁶. Le Fonds doit donc être constitué en établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Géré par un conseil d'administration, il est prévu qu'il soit présidé par le président du Conseil ou un ministre ayant reçu délégation. Au titre de ses ressources, le Fonds bénéficie des taxes fiscales envisagées, mais également de crédits budgétaires, de subventions des collectivités locales, de dons et legs et de « toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées par la loi »²⁷.

Ce premier projet n'aboutit cependant pas, butant sur la question du financement. Les services du Budget sont en effet défavorables à la constitution d'un établissement public financé par des taxes parafiscales et préfèrent la création d'une ligne budgétaire intégrée au budget de l'État. Outre ce financement plutôt budgétaire que parafiscal, le ministère du Budget envisageait également de prélever les sommes affectées au Fonds sur

²⁴ AN 1977 0321/97, Document non daté indiquant les éléments qui ont permis la mise en place du FDRST au début des années 1960.

²⁵ AN 1977 0321/97, CSRSPT, Note à l'attention de Monsieur le ministre, 9 janvier 1957.

²⁶ AN 1977 0321/97, Projet de loi portant création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique. Exposé des motifs, 26 février 1957.

²⁷ *Ibid.*, p. 7.

le budget des organismes de recherche, et par là de limiter le cout de cette nouvelle opération, ce qui suscite l'opposition des membres du CSRSPT²⁸.

Une alternative est alors envisagée : elle consiste à abriter le Fonds au sein du Fonds de développement économique et social (FDES). Instrument financier permettant d'accorder des prêts aux entreprises, le FDES est alors l'un des moyens d'intervention privilégiés de la direction du Trésor pour reconstruire et moderniser l'économie française (Quenouëlle Corre, 2000). Compte spécial du Trésor, le FDES procède par prêts, ce qui a des conséquences directes sur le périmètre des activités qu'il peut soutenir : les opérations de recherche fondamentale ne générant pas de bénéfices permettant de rembourser les avances effectuées, elles ne peuvent être soutenues par cette voie. Ce comité est finalement institué en 1958, sous la forme du comité n° 11 du FDES dédié à la recherche technique et scientifique. Une note d'avril 1959 émanant de la DGRST évalue ces moyens à 500 millions de francs²⁹.

L'institutionnalisation de ce premier instrument ne met cependant pas fin aux discussions. Comme le remarquent les représentants du CSRSPT dès les premières moutures du projet, la création de ce dispositif ne concerne que la recherche appliquée. L. Zieglé fait ainsi remarquer lors d'une réunion ministérielle que la solution proposée n'est « [qu']une solution très partielle du problème d'ensemble qui avait été posé »³⁰. Elle écarte en effet « *ipso facto* du bénéfice des mesures envisagées la totalité des laboratoires et organismes de recherche fondamentale »³¹. Il faut cependant attendre le changement de régime en 1958 pour que la question du financement de la recherche fondamentale soit à nouveau posée. P. Piganiol, le DGRST, l'inscrit au plan de travail du CCRST³². Les réflexions sont alors conjointement engagées par les membres du CCRST et ceux de la DGRST, mais les positions ne convergent pas immédiatement. De janvier à avril 1959, la DGRST et le CCRST multiplient les notes et les réflexions sur l'objet du Fonds, ses modalités de gestion

²⁸ AN 1977 0321/97, Note remise au cabinet Keiler concernant le Fonds d'intervention en faveur de la recherche, 31 janvier 1958.

²⁹ AN 1977 0321/97, Note sur la création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 13 avril 1959.

³⁰ AN 1977 0321/97, Note concernant la création au FDES d'un comité spécial pour les questions de recherche appliquée, 18 mars 1958.

³¹ *Ibid.*

³² AN 1977 0321/96, DGRST, Note à l'attention de Monsieur le ministre délégué auprès du Premier ministre, chronologie de l'étude du problème des actions concertées entreprises par le CCRST et la DGRST, 17 juin 1960.

et d'organisation. Trois options différentes, portées par des acteurs distincts, se dessinent pour envisager le périmètre du Fonds et son positionnement au sein de l'État.

Le premier projet est porté par les douze membres du CCRST et est le plus ambitieux³³. Il intègre la création d'un Fonds pour la recherche dans une réforme d'ensemble du système académique français. Outre la création du nouvel instrument de financement, la réforme des douze prévoit de créer un nouvel organisme de recherche (l'Office des Instituts Nationaux de Recherche – OINR), de transformer le CNRS et d'engager une vaste refonte du statut des personnels de recherche.

Ces réformes sont pensées comme indissociables les unes des autres. Elles modifient d'abord le périmètre institutionnel et les missions du principal organisme de recherche français, le CNRS. Les réformateurs du CCRST notent d'abord que l'organisme ne joue pas le rôle de coordination de la politique scientifique que ses décrets constitutifs lui assignent : son rattachement à l'Éducation nationale l'empêche de créer et de piloter des centres de recherche autonomes de l'Éducation nationale et des grands ministères techniques. Les membres du CCRST proposent alors la création de nouveaux instituts nationaux de recherche « *consacrés aux sciences “exactes” et humaines dont la création résulterait de choix délibérés sur le plan gouvernemental* ». Les thématiques de ces instituts seraient fixées en fonction « *de l'importance nationale de certains thèmes de recherche, de la nécessité d'affecter à certaines recherches un équipement considérable et coûteux, de l'avance prise par la Science française dans certains domaines* ». Les premiers laboratoires constitutifs des instituts nationaux de recherche doivent être en partie ceux du CNRS ; les suivants sont des créations. L'OINR, doté du statut d'organisme de recherche, réunit les différents instituts nationaux de recherche. Dans cette réorganisation générale, le CNRS est transformé – c'est le deuxième aspect de la réforme – en Centre national de la recherche scientifique universitaire et sa mission recentrée sur la gestion et à la création d'instituts de recherche universitaire, indépendants des laboratoires de chaire. La transformation de l'organisme de recherche aboutit alors à consacrer à l'intérieur de l'université française des structures spécifiquement dédiées à la recherche, ce qui permet d'éviter que cette dernière activité soit « *trop étroitement assujettie aux servitudes de l'enseignement* »³⁴. Ainsi redéfini, le Centre

³³ AN 1977 0321/98, CCRST, Rapport sur les structures de la recherche fondamentale et le recrutement des chercheurs, 8 avril 1959.

³⁴ *Ibid.*

national de la recherche scientifique universitaire est doté du statut d'organisme de recherche, comme l'OINR.

À ces changements organisationnels s'ajoutent des réformes statutaires. Le rapprochement du CNRS du monde universitaire pose en effet la question du statut des scientifiques qui y sont employés. À l'époque, ils sont contractuels et ne disposent ni des mêmes rémunérations ni des mêmes garanties que les universitaires – qui eux sont fonctionnaires. Les membres du CCRST réaffirment d'abord le fait que la carrière de chercheur à plein temps doit constituer une carrière « normale » et que celles et ceux qui s'y engagent devraient « *en dehors des satisfactions intellectuelles certaines* » trouver « *des satisfactions matérielles égales à celles qu'ils auraient eues dans d'autres carrières* ». Les membres du CCRST militent pour une modification statutaire de la carrière des chargés, maitres et directeurs de recherche du CNRS. Les futurs personnels des instituts nationaux de recherche « *qui doivent être proches, par leur esprit, du secteur industriel* » et les chercheurs étrangers employés par le futur Centre national de la recherche scientifique universitaire (qui ne peuvent à cette période intégrer la fonction publique) doivent rester contractuels de l'État, mais voir leur rémunération augmentée. Les chercheurs français travaillant dans le CNRS redéfini doivent quant à eux intégrer à la fonction publique et obtenir les mêmes garanties que les universitaires.

Dans ce nouveau schéma d'organisation, le Fonds doit permettre « *d'animer la recherche d'une façon coordonnée à l'échelle nationale* »³⁵. Il a trois missions. Il doit d'abord financer les thèmes de recherche « *surgis inopinément et dont le caractère d'urgence est reconnu* ». Il doit assurer ensuite un rôle d'encouragement et d'orientation de la recherche publique et privée par « *le moyen de "contrats de recherche"* ». Il est enfin chargé de financer le fonctionnement et le développement des instituts nationaux de recherche, créés par la réforme. Le Fonds est placé sous la responsabilité de « *groupes d'experts* » qui statuent notamment sur l'allocation des crédits accordés aux équipes de recherche et qui contrôlent les instituts nationaux. À terme, le Fonds devrait « *devenir l'un des instruments les plus efficaces d'une politique nationale réfléchie et coordonnée* »³⁶. Dans ce projet, le Fonds est placé à l'extérieur de l'État par la constitution d'un établissement public placé sous l'égide de la

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

Caisse des dépôts et consignations³⁷. Cette solution a l'avantage d'étendre les ressources du Fonds en ouvrant la possibilité d'un financement privé. En outre, elle autorise le contrôle par le nouvel établissement de certains des laboratoires financés.

Rapidement cependant, ce projet génère des contestations (Aust, Picard, 2014 ; Prost, 1990). Les oppositions s'expriment avec force lors d'un comité interministériel de la recherche scientifique et technique d'avril 1959³⁸. Le directeur du CNRS, Pierre Jacquinot, s'oppose à la création de l'OINR au motif « *qu'il y a lieu en matière de recherche scientifique et technique d'éviter de créer une administration nouvelle plus ou moins autoritaire et lourde* » et qu'il « *est indispensable de se servir des organismes existants dans la mesure où ceux-ci ont fait leurs preuves* ». Le représentant du ministère de l'Éducation nationale s'oppose quant à lui à la transformation du CNRS. L'organisme doit selon lui « *conserver ses contacts avec l'industrie et les applications, sous peine de sclérose et d'absorption pure et simple par l'Enseignement Supérieur* ». Ces prises de position hostiles au projet des douze sont partagées par de nombreux représentants ministériels, dont ceux de l'Agriculture, de la Santé et de l'Industrie. Certains membres du CCRST, comme Pierre Taranger, s'en émeuvent en constatant « *que les propositions du Comité consultatif se heurtent immédiatement à l'intangibilité des cadres existants* » et que « *le cercle est magiquement fermé* ». Sans succès cependant : faute de relais, le projet des douze ne parvient pas à dépasser les oppositions qu'ils suscitent.

Une première alternative est donc envisagée par les services de la DGRST pour créer le Fonds. Elle consiste à abandonner l'idée d'un transfert de tutelle des laboratoires stratégiques du CNRS et leur intégration dans l'OINR. Le Fonds ne sert alors « qu'à » financer les créations – ce qui dans un contexte de hausse projetée des ressources est déjà beaucoup – et à financer des contrats de recherche dans les laboratoires existants. Les laboratoires nouvellement créés sont placés sous l'égide du Fonds et contrôlés par un comité *ad hoc* où « *le CNRS serait représenté aux côtés des autres ministères intéressés et de la recherche appliquée* »³⁹. En assurant un contrôle interministériel des créations, le Fonds doit permettre de rationaliser les investissements réalisés dans la recherche. La gestion par le Fonds des nouveaux centres est envisagée comme devant être temporaire et ne durer que trois années. Pendant cette période, le Fonds prend en charge les crédits d'investissement

³⁷ AN 1992 0548/9, Note manuscrite sur les caractéristiques financières du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, non datée.

³⁸ AN 1992 0547/8, Procès-verbal de la réunion du CIRST, 23 avril 1959.

³⁹ AN 1977 0321/97, Projet de loi sur le Fonds de la recherche scientifique et technique, exposé des motifs.

et de fonctionnement de ces centres de recherche. La deuxième mission assignée au Fonds est celle « *d'interventions spécifiques en faveur de la recherche* ». Elle permet d'accorder un soutien financier à des recherches en spécifiant « *une sorte de contrat de recherche établi sous la forme d'une convention ou d'un marché ou sous toute autre forme convenable, entre le comité de direction du Fonds et la (ou les) partie prenante* ». Les cas dans lesquels les contrats pourront être établis sont limitativement énumérés. Ils peuvent notamment être conclus « *pour combler des lacunes ou remédier à des insuffisances* », mettre en œuvre des « *actions concertées s'appuyant sur des organismes existants* » ou encore au bénéfice « *de la mise en route rapide d'actions imprévisibles au moment de l'établissement des budgets au bénéfice de recherche* ».

Sur le plan organisationnel, le Fonds est placé sous la direction de nombreux comités. Tout l'enjeu pour les rédacteurs de ce projet est d'associer à la gestion du Fonds les ministères qui sont concernés par la recherche, des représentants d'instances économiques et des membres de la communauté académique. Le financement du Fonds est assuré par la création d'un chapitre budgétaire propre au sein du budget de l'État. Comparée au projet du CCRST, cette proposition relativise l'indépendance du Fonds. Elle ne la reconnaît pas sur le plan budgétaire : alors que l'option envisagée par les membres du CCRST dote le Fonds de ressources parafiscales, le projet de la DGRST en fait un chapitre du budget de l'État. Ensuite, la direction du Fonds est assurée par un simple comité de direction, là où le projet des douze la pense comme de la compétence de nouveaux organismes de recherche mis en place à cet effet.

Une troisième option est enfin élaborée dans une note du 13 avril 1959, qui fait suite à un projet élaboré par Y. Grasset, un inspecteur des Finances membre de la DGRST. La note revient sur les problèmes de coordination et considère qu'elle constitue l'un des problèmes majeurs de la recherche française. Tout en soulignant les progrès faits en la matière, son rédacteur souligne cependant que ces procédures de coordination « *négligent dans une grande mesure l'aspect discipline scientifique ou domaine d'application en raison de la compétence multiple des ministères responsables (domaine végétal, recherche médicale, sciences humaines, etc.) et surtout elle ne permet pas de rentrer dans le détail des justifications au niveau de l'institut de recherche ou de l'action de recherche* ». Le projet Grasset note qu'il « *est peu probable que l'on puisse agir efficacement sur le développement d'un secteur de recherche si l'on ne dispose d'aucun moyen d'action et de*

contrôle sur la vie des unités de recherche »⁴⁰. La création du Fonds a alors le même objectif que la création du CIRST – renforcer la coordination – mais opérationnalise cette coordination en l’instituant « *sur un plan technique et non plus politique* »⁴¹. Pour Y. Grasset, il convient cependant d’instituer le Fonds pour en faire un instrument de coordination, sans cependant créer une nouvelle organisation pour assurer sa gestion. Cette option est un gage donné aux Finances et devrait bénéficier « *d’un préjugé favorable du ministère des Finances qui souhaiterait voir apparaître progressivement un budget naturel [mention rayée au crayon] de la recherche et appuiera toute tentative de coordination des entreprises laissées jusqu’à ce jour à l’initiative des ministres et des grands organismes* ». Le Fonds doit cependant permettre un pouvoir de gestion « *même limité en prérogative et en durée* ». Il doit instituer un « *contrôle initial de la gestion de l’organisme créé ou transformé par le biais du financement non seulement des immobilisations, mais, point capital, du fonctionnement pendant une période fixée à l’avance* ». Tactiquement, la note envisage de mettre en avant le rôle de coordination du Fonds, et de faire passer au second plan « *les notions de fonds completif de la recherche et de fonds d’intervention inopinée, l’une et l’autre difficile à plaider* ». Cette option est définie comme une position limite, reposant sur une intervention « *uniquement sur les créations et limitées au financement, sans aucun contrôle de gestion administrative* ». Cette dernière position laisse donc la liberté aux grands organismes de recherche de créer des laboratoires de recherche. Elle envisage également la possibilité de s’appuyer, pour piloter le Fonds, sur des groupes *ad hoc*, qui pourraient être les sections du comité national du CNRS « *pour toutes tâches délimitées* ». Les relations entre le Fonds et les ministères sont enfin envisagées : pour garantir son autonomie, le Fonds est résolument placé sous l’autorité du CCRST et du CIRST. Ainsi, « *il n’y a donc pas de relation directe entre le Fonds et les ministères* ». Le CCRST et le CIRST sont reconnus comme étant des instances « *de même niveau, l’un ayant un pouvoir de décision, l’autre ayant un pouvoir consultatif et préparatoire.* » Ainsi, le CCRST « *ne joue pas un rôle particulier (ni haute cour, ni comité de direction, ni conseil de conception)* ». La Délégation générale est une « *plaque tournante* » de la gestion du Fonds en tant qu’elle assure le secrétariat du CIRST et du CCRST. Un comité de direction du Fonds reste évoqué sans que ses contours ne soient précisés.

La relation directe que cette solution institue entre le Fonds et les instances interministérielles suscite des critiques et des oppositions. Elles s’expriment dès juin 1959. Les représentants du ministère de l’Industrie y voient le risque d’une dépossession

⁴⁰ AN 1977 0321/97, Note sur la création d'un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 13 avril 1959.

⁴¹ *Ibid.*

ministérielle et plaident pour que des comités administratifs composés de représentants ministériels soient adjoints aux comités scientifiques pour assurer le contrôle des fonds. Dans une lettre envoyée à la DGRST, l'un d'entre eux met l'accent sur le fait qu'il « *ne pense pas que le soin de procéder aux répartitions secondaires, ou même de présenter directement à cet effet des propositions au Comité interministériel puisse être laissé aux comités ad hoc qui prépareront et suivront sur le plan scientifique le travail dans chacun des domaines d'action choisis par le comité interministériel* ». Du fait de leur composition, ces comités regroupant « *des techniciens et des savants* » seraient « *presque nécessairement juges et parties en ce qui concerne ces répartitions* ». Le ministère de l'Industrie indique donc que « *le comité administratif suggéré par la note de présentation du ministère d'État est nécessaire pour préparer le travail du Comité interministériel* »⁴².

Cette option n'est cependant pas adoptée : la DGRST réussit à imposer une liaison directe entre le Fonds et les instances interministérielles et le projet Grasset est retenu. Il apparaît comme un compromis acceptable pour les ministères et les organismes intervenant dans la recherche. À l'inverse du projet porté par les membres du CCRST qui aboutit à une refonte globale du système de recherche, il a le mérite d'instituer le Fonds dans les plis du système de recherche. En réservant son action à des domaines émergents, ou à la création de laboratoires ou d'instituts, il permet de ne pas rentrer dans des conflits de juridiction avec les représentants des organismes de recherche ou des ministères intervenant dans la recherche. Il ne crée pas non plus de nouvelles instances indépendantes ayant autorité sur le Fonds, mais confie son administration et sa gestion à des organismes déjà existants. Cette solution présente des inconvénients administratifs, mais elle a été l'un des moyens de dépasser les oppositions des Finances, des ministères et des organismes de recherche à la création de ce nouvel instrument de financement. Une note datée de 1961 souligne ce point :

« La création d'un établissement public nouveau, qui aurait géré directement ses crédits et qui aurait pu agir avec des règles administratives plus souples et plus expéditives, a été étudiée dans le passé. En grande partie, elle a été écartée, car il a été jugé peu opportun de créer un nouvel organisme de recherche qui se serait trouvé en concurrence avec les organismes existants. Ceux-ci ne l'ont pas souhaité et chacun s'est rangé autour d'une solution aux liaisons plus souples établies au-dessus des organismes existants, la contrepartie étant la gestion indirecte subordonnée à un contrôle scientifique et au respect de la réglementation en vigueur dans la comptabilité publique. Par ailleurs, il fallait tenir compte des réserves de l'administration des Finances pour tout ce qui touche aux créations d'établissements

⁴² AN 1977 0321/97, Ministère de l'Industrie et du commerce, Note du ministère de l'Industrie et du commerce concernant le Fonds national de la recherche scientifique, 10 juin 1959.

nouveaux, principalement lorsqu'ils doivent s'apparenter aux établissements à caractère industriel et commercial. »⁴³

Tout en étant un compromis, la création du Fonds aboutit aussi à renforcer son caractère interministériel et le poids de la DGRST. En ne faisant plus dépendre sa gestion d'un comité de direction spécifique, cette option place le Fonds sous la direction beaucoup plus exclusive du CCRST et de la DGRST. Les ministères peuvent bien faire entendre leur voix du fait de leur représentation au sein du CIRST, mais ils ne disposent pas d'une capacité d'initiative qui leur permettrait d'intervenir dans la gestion quotidienne du nouvel instrument de financement. La création du Fonds est actée par le décret du 9 décembre 1959. Le texte stipule qu'il est « *créé auprès du Premier ministre un fonds intitulé "Fonds de développement de la recherche scientifique et technique" destiné à développer, coordonner et animer des actions concertées ou urgentes dans le domaine de la recherche fondamentale ou appliquée* ». Le Fonds est rattaché au service du Premier ministre qui bénéficie pour assurer sa gestion des avis du CIRST. Enfin, les organismes bénéficiaires doivent rendre compte de l'utilisation des fonds au service du Premier ministre. Les comités d'études devant engager le lancement des actions concertées sont mis en place quelques jours plus tard par l'arrêté du 15 décembre 1959. Ils sont au nombre de dix : analyse démographique, économique et sociale, application de la génétique, biologie moléculaire, cancer et leucémie, conversion des énergies, documentation, exploitation des océans, neurophysiologie et psychopharmacologie, nutrition animale et humaine, science économique et problème du développement.

En 1959, le Fonds est donc institué au cœur de l'État et rattaché aux services du Premier ministre. Cette solution tient moins à un choix politique construit comme une volonté explicite de renforcer les instances interministérielles en les dotant d'un instrument financier d'intervention, qu'aux contraintes de « *la politique bureaucratique* », pour le dire comme Graham Allison (Allison, 1971), c'est-à-dire aux rapports de force entre les institutions intervenant dans le champ gouvernemental. Pour des motifs différents, le ministère des Finances, les ministères et les organismes intervenant déjà dans la recherche font obstacle à la création d'une structure propre ayant autorité sur un large domaine d'intervention. Des oppositions existent aussi à l'intérieur de la coalition réformatrice qui soutient la naissance du Fonds. Les scientifiques qui composent le

⁴³ AN 1977 0321/96, DGRST, Note sur le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 29 mars 1961.

CCRST et les administrateurs de la DGRST sont à l'image des scientifiques, des hauts fonctionnaires, des syndiqués et des représentants patronaux enrôlés autour de la planification dans les années 1950 et 1960 (Dulong, 1997) : ils partagent un horizon commun, mais ils continuent à être séparés par des enjeux distincts qui témoignent de leur attachement à des mondes professionnels différents. Là où les scientifiques cherchent avant toute chose à réformer la science en inventant de nouveaux instruments d'action publique, les hauts fonctionnaires entendent avant tout réformer le gouvernement des politiques scientifiques et les modalités par lesquelles l'État y intervient. Ce sont notamment ces différences de position qui expliquent la diversité des deux projets réformateurs : celui des membres du Comité consultatif est plus ambitieux, mais il est moins ajusté aux possibles politico-administratifs parce qu'ils ne les constituent pas en points de départ de la fabrique de la réforme. Les hauts fonctionnaires de la DGRST, eux, en font un préalable et ils parviennent à formaliser un projet moins disruptif, mais aussi plus réaliste.

Ces oppositions ne sont pas propres à la France des années 1960 et elles sont aussi à l'œuvre dans la constitution des instruments de financement de la recherche en Suisse ou aux États-Unis. Elles n'y jouent cependant pas de la même façon ce qui a d'importantes conséquences sur la localisation du financement sur projets. En Suisse, ce sont les oppositions entre les cantons et l'administration fédérale qui structurent la mise en place du Fonds national suisse (Fleury, Joye, 1991), tandis qu'aux États-Unis ce sont des conflits entre le Congrès et la Présidence qui retardent la création de la NSF (Kleinman, 1995 ; Appel, 2000). Dans ces deux pays, ces rapports de force aboutissent à l'émergence d'une structure dédiée au financement sur projets et détachée du périmètre étatique. En France, ces oppositions se soldent au contraire par la localisation du Fonds au cœur de l'État. Les représentants de la DGRST parviennent en effet à tirer parti de l'opposition à la mise en place d'une structure autonome pour conforter le pouvoir de la nouvelle institution en la dotant d'un instrument financier d'intervention. Le Fonds mis en place, ces acteurs s'engagent à différencier son action des autres instruments utilisés dans la politique scientifique.

1.3. Différencier l'intervention de l'État de celle des organismes de recherche

La promulgation du décret instituant le Fonds ne règle pas toutes les incertitudes quant à son fonctionnement et à sa place dans la boîte à outils des politiques scientifiques. En aval de sa création, les membres de la DGRST formalisent une doctrine qui entend distinguer le Fonds des autres financements alloués par l'État à la recherche. Ils se livrent à un travail de délimitation, au sens que Thomas Gieryn (1983) donne à ce terme, c'est-à-dire qu'ils cherchent et parviennent à différencier cet instrument de ceux qui existent déjà pour singulariser leur action et délimiter les frontières de leur intervention. Ce travail distingue le Fonds par l'instauration de circuit de financement inédit : les crédits budgétaires ne sont pas versés au budget général des organismes bénéficiaires, mais affectés à des opérations spécifiques, chaque fois déclinées dans des conventions spécifiant des projets de recherche. Un contrôle des allocataires des fonds est ensuite formalisé : la DGRST et les comités scientifiques des actions concertées en sont les deux chevilles ouvrières. Ce travail de délimitation aboutit à confondre l'action de la DGRST et celle des comités des actions concertées et concourt à indifférencier l'action de la structure administrative et des comités scientifiques qu'elle met en place. Dans le même temps, elle aboutit à différencier la DGRST des autres organismes de recherche et ses instruments des leurs.

Le souci d'assurer la singularité du Fonds à l'intérieur du gouvernement de la recherche se traduit d'abord par une réflexion très aboutie sur les conditions dans lesquelles les crédits doivent être alloués aux chercheurs et aux laboratoires. Cette doctrine s'élabore dès les premiers mois de fonctionnement du Fonds, alors que les comités de préfiguration des actions concertées sont au travail. Les acteurs de la DGRST cherchent ici à singulariser le Fonds vis-à-vis des autres financements alloués par l'État, en évitant que les sommes attribuées ne figurent directement dans le budget des organismes et soient assimilables à des subventions sans destination précise. Pour éviter une telle assimilation, les crédits sont affectés au budget du Premier ministre, puis mis à disposition de la réalisation d'une opération de recherche déterminée proposée par un comité scientifique :

« Pour éviter que les fonds publics entrent sans affectation précise dans le budget des organismes et pour permettre au Comité responsable de suivre les actions scientifiques

ou techniques qu'il a engagées, il a été décidé que les crédits ne seraient pas inscrits dans le budget des établissements publics selon la procédure normale de la préparation du budget de l'État (loi de finances), mais qu'ils seraient mis à la disposition du Premier ministre représenté par le Ministre délégué [à la recherche] et que celui-ci prendrait la décision sur proposition du comité d'attribuer des moyens financiers à une opération de recherche ou à des travaux reliés étroitement à une opération de recherche. »⁴⁴

L'établissement de conventions de recherche pour chaque opération de recherche permet alors la spécification des projets qui y sont associés et rend possible leur contrôle :

« Cette procédure exclut la redistribution des crédits par subvention globale à un organisme de recherche ou d'étude, mais conduit chaque bénéficiaire à présenter un programme de recherche et un budget de financement de ce programme. Chaque projet retenu par le comité conduit à l'établissement d'une convention. Dans la mesure où un organisme a été désigné pour prendre à sa charge un ensemble d'opérations, il est lié au Fonds de développement par autant de conventions qu'il accepte de programmes particuliers. »⁴⁵

L'établissement de conventions pour chaque projet de recherche financé vise aussi à éviter que les organismes de recherche ne redéployent ces crédits sur d'autres opérations ou laboratoires que ceux subventionnés par la DGRST :

« ... les dirigeants des organismes devront avoir conscience que ces moyens supplémentaires ne doivent nullement les conduire à diminuer les efforts jusqu'ici consentis en faveur de la recherche visée par la convention. Si les transferts de moyens s'opéraient à l'intérieur des organismes du seul fait du financement complémentaire du Fonds, on aboutirait à une subvention camouflée de l'organisme, et cette situation n'est pas admise. »⁴⁶

Des sanctions sont même prévues dès lors que la convention n'est pas respectée : les crédits non encore versés aux bénéficiaires peuvent être bloqués et la propriété des équipements et des matériels financés remise en cause⁴⁷. Les conventions de recherche formalisées ne doivent cependant pas devenir des contraintes à la modification du projet. Un avant-projet est annexé à la convention et est, lui, plus détaillé, puisqu'il comprend le rappel des objectifs poursuivis, l'exposé complet du programme scientifique, le récapitulatif des dépenses prévues « *par grandes catégories* » et la « *justification par catégorie de chacune des dépenses prévues indiquant notamment le déroulement dans le temps des opérations envisagées* »⁴⁸.

⁴⁴ AN 1977 0321/96, Note sur la procédure de financement par le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 1961.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ AN 1977 0321/96, Introduction générale aux opérations du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 28 novembre 1960.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 5.

Ce souci d'évitement des subventions s'explique par deux éléments. Il est lié d'une part à la volonté de donner des gages au ministère des Finances, pour lui montrer que les crédits dévolus au Fonds occupent une position singulière dans les enveloppes budgétaires allouées par l'État à la recherche. Ils ne doivent pas être considérés comme destinés à financer l'activité scientifique en général, mais bien alloués à la réalisation de projets de recherche précis, correspondant aux priorités définies par l'État et dont l'effectuation est contrôlée par un dispositif efficace. Le souci des acteurs de la DGRST d'assurer le contrôle des crédits distribués *via* le Fonds tient aussi à leur volonté de ne pas voir les organismes de recherche réduire les sommes allouées aux laboratoires soutenus par la DGRST.

Le second élément qui singularise le mode de fonctionnement du Fonds à l'égard des autres dispositifs est le contrôle qui lui est associé. Les comités scientifiques placés sous l'égide de la DGRST en constituent les rouages essentiels. Une note émanant de la structure interministérielle relève que « *en dernière analyse, c'est la qualité du contrôle exercé qui différenciera les programmes du Fonds d'une simple répartition des crédits entre les diverses parties prenantes* »⁴⁹. L'exercice de ce contrôle doit s'opérer en amont et en aval du projet. En amont, il est de la responsabilité des comités scientifiques qui doivent fonder l'allocation des crédits sur l'examen d'un programme spécifiant les voies de recherche empruntées et les moyens envisagés pour les atteindre :

« Les interventions se situent donc avant l'octroi des crédits lors de l'étude d'un exposé détaillé du programme de recherche et des moyens d'exécution et après la réalisation de travaux de recherche lors de l'examen des justifications comptables. Supprimer toute l'étude approfondie du dossier présenté par un éventuel bénéficiaire reviendrait à octroyer une subvention dont la sanction en cas de défaillance ne pourrait être que le non-renouvellement. (...) Le Fonds de développement contrôlé dans le cadre des activités de la Délégation générale par des comités scientifiques a précisément été créé pour soumettre des actions coordonnées de recherche à un contrôle réel. »⁵⁰

Plusieurs options sont alors formalisées pour instituer le contrôle des projets de recherche. L'une d'entre elles prévoit de confier le suivi scientifique des bénéficiaires des projets à des experts nommés par le ministre délégué à la Recherche sur proposition des

⁴⁹ AN 1977 0321/96, DGRST, Document de travail préliminaire sur le fonctionnement du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, document non daté.

⁵⁰ AN 1977 0321/96, DGRST, Note sur le fond de développement de la recherche scientifique et technique, 28 mars 1961.

comités scientifiques et choisis parmi « *les cadres scientifiques et techniques de l'État* »⁵¹. Cette option, évoquée dans une note de la DGRST, est rapidement écartée : d'une part, elle « *ne convient pas aux sciences exactes ou fondamentales ou naturelles* » et risque de buter sur « *les taux de rémunération admis pour les collaborateurs extérieurs travaillant pour le compte de la DGRST* », trop faibles pour associer des cadres à ce contrôle. De même, il est un temps envisagé de confier le contrôle administratif du fonctionnement du Fonds à des experts, issus des grands corps de l'État et regroupés dans une mission de contrôle financier de la recherche rattachée au Premier ministre. Les notes de la DGRST relèvent cependant que cette possibilité est « *difficile à concilier avec la gestion des fonds par des organismes dépendant de divers départements ministériels* »⁵². Le contrôle est alors confié à des acteurs œuvrant au sein de ou sous l'égide de la DGRST : les scientifiques des comités d'action concertée sont responsables de ses aspects scientifiques, tandis que les acteurs de la DGRST sont chargés de son versant administratif.

Des réserves se font cependant jour quant à la composition des comités scientifiques. Elles apparaissent en décembre 1960, à l'initiative des représentants des organismes de recherche. Louis Bugnard, alors directeur de l'INH, les exprime auprès d'un responsable de la DGRST lors d'une entrevue. L. Bugnard plaide pour que des membres représentant officiellement son organisation soient inclus dans les comités scientifiques, aux côtés des experts de la DGRST. Si cette option a été visiblement considérée par les services de la structure interministérielle, elle n'est plus d'actualité en décembre 1960, les membres de la DGRST s'accordant pour que les experts des comités scientifiques des futures actions concertées siègent *ès qualités*, et non en tant qu'ils représentent une organisation spécifique. La relation avec les organismes de recherche est alors renvoyée à des réunions de coordination, organisées par la DGRST. Cette solution maintient les comités en dehors de toute influence de représentants des organismes de recherche :

« J'ai indiqué à M. Bugnard la tendance actuelle, tout en précisant que la doctrine n'était pas encore fixée définitivement par le Ministre délégué, et que l'on semblait s'écarter de comités spécialisés dans lesquels seraient rassemblés, d'une part les scientifiques, d'autre part, les représentants des principaux organismes de recherche. M. Bugnard a semblé regretter ce changement d'attitude et a fait état des conversations antérieures, qui donnaient une satisfaction assez grande aux organismes de recherche. La réaction

⁵¹ AN 1977 0321/96, DGRST, Note sur l'organisation de réunions d'informations, 6 novembre 1961, p. 2.

⁵² AN 1977 0321/96, Introduction générale aux opérations du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 28 novembre 1960.

a cependant été discrète et j'ai expliqué que sur le plan scientifique la liaison avec les grands établissements pourrait être facilement établie grâce aux personnalités scientifiques qui représenteraient à la fois leur discipline et l'organisme dont ils font partie (personnalités scientifiques agréées par le directeur de l'établissement parmi les personnalités existantes). (...) J'ai annoncé que vous prévoyiez périodiquement des réunions des responsables des grands organismes tels que le CNRS, l'INH, l'Orstom, ces réunions permettant d'adapter la conduite de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique aux besoins exprimés par les grands organismes. Cette dernière solution a été accueillie très favorablement par M. Bugnard qui la considérerait comme un correctif à la nouvelle doctrine en matière de comités spécialisés. »⁵³

Quelques semaines plus tard, les mêmes demandes sont cependant relayées par le conseiller scientifique de L. Bugnard, Jean-Pierre Bader alors en visite à la DGRST. Il n'obtient pas non plus satisfaction⁵⁴. La première génération d'actions concertées voit les membres des comités scientifiques siéger *ès qualités* : s'ils sont fréquemment aussi engagés dans des instances qui sont placées sous l'égide des organismes de recherche, comme les sections du comité national de la recherche scientifique ou les commissions scientifiques spécialisées de l'INH puis de l'Inserm, ils sont avant toute chose nommés en raison de leur seule réputation scientifique, ce qui a des incidences, nous le verrons, sur la manière dont ces experts pensent leur rôle et se l'approprient.

Assuré par des scientifiques, le contrôle s'appuie aussi sur les normes et les pratiques de la communauté académique. Une note de la DGRST recommande ainsi qu'il prenne appui sur l'organisation d'événements scientifiques réunissant les membres des comités d'action concertée et les bénéficiaires des fonds qui peuvent, à ces occasions, échanger sur l'avancée des projets de recherche financés. Le contrôle scientifique en aval de l'allocation des crédits s'appuie donc sur l'organisation de séminaires réunissant les membres des comités et les bénéficiaires des fonds :

« C'est pourquoi en liaison avec les Comités scientifiques, mes services étudient une procédure nouvelle présentant l'avantage de ne pas mettre des personnalités universitaires dans une situation psychologiquement désagréable et transformant le contrôle en un échange général d'informations. C'est ainsi que chaque année, si possible au cours du premier trimestre, les membres du Comité scientifique et les principaux chercheurs des laboratoires conventionnés du Fonds se réuniraient en journée d'informations. Les responsables de l'exécution des contrats de recherche pourraient ainsi non seulement commenter les travaux qu'ils ont entrepris et évoquer les perspectives de développement, mais encore répondre plus librement aux questions qui leur seraient posées. En outre, ces journées auraient le mérite de rendre plus

⁵³ AN, 1977 0321/96, Note de Jean-François Dardel à l'attention du DGRST, 9 décembre 1960, p. 2.

⁵⁴ AN, 1977 0321/96, Note à l'attention de Mr. le DGRST rédigée par J.-F. Dardel, 22 décembre 1960.

tangible la notion d'action concertée et renforcerait la cohésion des chercheurs œuvrant dans un secteur déterminé »⁵⁵.

Dans cette doctrine, le rôle de la DGRST est essentiellement de veiller à ce que les comités scientifiques s'acquittent bien de leur mandat. Le contrôle administratif de l'usage des fonds qui est dévolu à la structure interministérielle ne fait en effet pas réellement problème, « *en ce qu'il ne pose pas de problèmes entièrement nouveaux* »⁵⁶, à la différence du contrôle scientifique. Les services de la DGRST dans les premières années des actions concertées veillent alors essentiellement à ce que les comités s'acquittent bien de leurs attributions. Ils y délèguent des moyens : des secrétaires scientifiques sont placés auprès de chacun des comités pour constituer une liaison entre les comités scientifiques et la Délégation. Regroupés dans un service commun, ils doivent rendre compte toutes les semaines du travail des comités. Les réunions du jeudi matin servent alors à « *entendre de la bouche de chaque chargé de mission un rapport sur l'activité du comité dont il a la charge* »⁵⁷ et consigne est donnée pour qu'aucune réunion ne soit prévue sur ce créneau horaire pour permettre à tous les secrétaires d'y participer. Les secrétaires scientifiques doivent « *avant tout agir comme des scientifiques compétents* » et « *la plus grande prudence [leur] est demandée au sujet des questions administratives et financières dont les membres des comités pourraient [les] saisir* »⁵⁸. Les membres de la DGRST veillent également à ce que la doctrine élaborée soit bien respectée par les comités de préfiguration des actions concertées qui commencent à travailler en 1960 pour définir le périmètre et les priorités des futurs programmes. Ils cherchent alors à éviter que ces comités ne prévoient de confier un pouvoir trop important aux organismes de recherche en leur déléguant une part substantielle de la gestion des actions concertées. Les services de la DGRST se constituent enfin en gardiens de l'autonomie des comités scientifiques. Devant les demandes récurrentes des organismes de recherche, ils acceptent de mettre en place des réunions de suivi des actions concertées pour permettre l'information des organismes sur les opérations financées et la vie des comités. L'échange d'informations qui y a lieu est cependant placé sous le contrôle de la structure interministérielle : il est précisé que la diffusion de documents doit être

⁵⁵ AN, 1977 0321/96, Lettre du DGRST à Mr le Directeur des services administratifs et financiers, 21 octobre 1961.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ 1977 0321 / 96, DGRST, Instructions provisoires relatives au fonctionnement des comités d'études, 23 décembre 1959.

⁵⁸ *Ibid.*

systématiquement autorisée par la DGRST, compte tenu des « *incidences sur la vie des comités rassemblant des personnalités scientifiques indépendantes* »⁵⁹ qu'une telle diffusion peut avoir.

Toutes les procédures d'allocation des crédits du Fonds ne sont cependant pas soumises à un tel contrôle par des comités scientifiques. Aux côtés des actions concertées, une autre procédure – dite des actions urgentes – permet d'allouer des fonds à des opérations de recherche sans passer par l'entremise d'une assemblée scientifique. Cette possibilité, dérogatoire, est attribuée au Délégué général. Les membres de la DGRST cherchent cependant à encadrer ce pouvoir discrétionnaire en le bornant. Pour ce faire, ils définissent d'abord l'urgence en l'assimilant à :

« ... une action imprévisible dans le sens où la prévision de la dépense se situe dans des délais trop courts pour entrer dans le cycle de la préparation budgétaire annuelle. Elle est également exceptionnelle dans la mesure où elle sort du cadre des actions ordinairement financées par le budget de l'État ou d'un établissement public. Elle implique enfin une procédure rapide, intervenant en dernier recours, soit par la nature de l'opération, soit par la forme inhabituelle de la dépense entraînée. »⁶⁰

Reconnaissant que cette définition est peu opératoire, les rédacteurs de la note précisent les critères qui permettent d'utiliser les actions urgentes. Ils en relèvent cinq qui leur permettent de spécifier l'usage de ces crédits⁶¹. Enfin, dernier levier de leur limitation, les actions urgentes ont un caractère résiduel : les sommes qui leur sont allouées ne peuvent excéder 10 % des crédits budgétaires du Fonds.

Le travail de délimitation engagé à la DGRST aboutit à indifférencier son pouvoir de celui des comités scientifiques qui agissent sous son égide : d'une certaine manière, en matière de financement sur projets, le pouvoir de la DGRST épouse celui de ses comités. Ainsi, la doctrine formalisée par les services de la DGRST vise moins à contrôler les

⁵⁹ AN 1977 0321/110, DGRST, Note sur le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique réalisée à l'occasion de la réunion des responsables des administrations et des organismes de recherche, 11 avril 1962.

⁶⁰ AN 1977 0321/107, DGRST, Note relative aux actions urgentes du Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, 23 février 1961.

⁶¹ Soient les cinq critères suivants : « La découverte nouvelle ou fait nouveau incitant à une exploitation rapide des possibilités de recherche d'une équipe ou d'un laboratoire ; la demande d'un ministère ou d'un organisme de recherche en vue d'une aide exceptionnelle sur une année pour la réalisation d'un objectif particulier, le ministère ou l'organisme demandeur s'engageant à faire figurer le prolongement de cette aide dans ses propositions budgétaires ; le déséquilibre dans le développement général, révélant pour un type d'opération une insuffisance notoire des moyens mis à la disposition d'un laboratoire et risquant de compromettre l'avenir. Par exemple : déséquilibre entre disciplines, entre organismes, ou sur le plan international face à des initiatives étrangères ; l'action concertée limitée à un problème très particulier et ne demandant que de faibles moyens ; l'étude préliminaire à une action concertée de grande importance, telle que la documentation, ou action concertée mise à l'essai pendant une durée limitée telle que la neurophysiologie. » *Ibid.*

comités qu'à les encourager à réellement exercer le contrôle scientifique qui leur est institutionnellement dévolu. Pris dans des luttes avec les représentants des autres organisations du gouvernement de la recherche, les acteurs gravitant autour de la DGRST construisent leur indépendance en construisant l'autonomie des comités hébergés par la structure interministérielle.

Cette construction particulière des relations entre l'instance interministérielle et ses comités a une conséquence immédiate : elle fait de la revue par les pairs le pivot du choix des projets de recherche. Ce n'est pas forcément le cas à l'étranger, où cette consécration est plus tardive et ne coïncide pas avec la genèse du financement sur projets. Alors qu'il est déjà à l'œuvre dans le premier tiers du XXe siècle aux États-Unis, les membres des *Boards of Trustees* qui dirigent les fondations philanthropiques revendiquent le choix des instituts et des laboratoires financés comme l'une de leurs compétences. Ils ne sont pourtant que rarement scientifiques (Kohler, 1991). Plus tard, aux États-Unis toujours, mais dans les agences fédérales cette fois, ce sont souvent les *Scientific Officers* qui déterminent quels projets financer sans que ce choix soit systématiquement adossé à une évaluation collégiale et scientifique. C'est notamment le cas à la NSF (Appel, 2000). Il faut attendre le début des années 1960, plus de dix ans après la création de la structure, pour que le recours à une telle évaluation soit systématisé.

De 1959 à 1961, la genèse du Fonds organise l'indifférenciation relative entre un segment de l'État et des franges de la communauté académique. Cette indifférenciation ne tient pas uniquement à la jeunesse de l'instrument qui s'institue ni à la faible structuration de l'intervention de l'État dans la recherche. Ces éléments la favorisent, mais l'indifférenciation a aussi d'autres moteurs. Elle s'explique aussi par les arbitrages formalisés progressivement par les réformateurs qui inventent le Fonds et les rapports de force structurant les discussions. Entre projets politiques et contraintes, les réformateurs formalisent alors une charnière incomplète en inventant les actions concertées. Celle-ci agrège bien un instrument (les actions concertées), une organisation (la DGRST) et des groupes sociaux (les comités scientifiques des actions concertées). Cette charnière délimite par-là l'État en différenciant son intervention des organismes de recherche. Mais elle reste incomplète parce qu'elle ne différencie pas l'État du groupe professionnel, mais confond plutôt le pouvoir de certains de ses segments avec des franges de la communauté académique. Cette indifférenciation relative n'est cependant pas une impuissance : si les

comités scientifiques s'approprient bien le Fonds pour le mettre au service de leurs projets, leurs usages de l'instrument concourent à doter la DGRST d'une influence qui lui permet de peser sur les recherches conduites en laboratoire.

2. Privatiser l'usage des deniers publics

De nombreux travaux ont souligné l'importance des appropriations des instruments d'action publique. Si les instruments ne sont pas neutres (Lascoumes, Le Galès, 2005), le projet politique qu'ils portent n'est pas univoque et son inscription dans l'instrument rarement définitive. Ce projet peut être flou, d'abord, ce qui laisse aux acteurs chargés de sa mobilisation la possibilité de préciser le sens de l'instrument (Aust, Mazoyer, Musselin, 2018 ; Baudot, 2011). Ce projet peut être redéfini, ensuite à mesure que la configuration d'acteurs qui le mobilise se restructure (Crespin, 2006a). Le cas du Fonds illustre une troisième situation. Les usages de cet instrument sont relativement conformes à l'intention de ses créateurs : les comités scientifiques deviennent bien les clefs de voute des actions concertées ; les fonds sont ensuite alloués à des domaines scientifiques émergents aux frontières définies ; les membres des comités contrôlent enfin l'usage des fonds qu'ils distribuent. Cette conformité entre la lettre des textes et les pratiques des acteurs ne tient pas à la performativité des documents qui instituent l'instrument. Elle ne s'explique pas non plus par un pouvoir de contrainte des élites de la DGRST qui seraient en mesure de faire endosser aux membres des comités scientifiques le rôle qui leur est prescrit par le décret et les arrêtés instituant le Fonds. Elle résulte bien d'appropriations qui donnent corps et substance au projet de contrôle inscrit dans les actions concertées ; mais ces appropriations s'alignent avec ce projet, plutôt qu'elles ne le détournent ou qu'elles ne le restructurent. Cette capacité des comités à endosser leur rôle tient à un ensemble de conditions sociales qui se cumulent pour que les comités scientifiques deviennent, en biomédecine, des clefs de voute des actions concertées. Nous montrerons d'abord qu'au début des années 1960, ils constituent de véritables collectifs programmatiques, aptes à déterminer une politique pour réformer leur discipline respective (2.1). Nous analyserons ensuite comment les membres des comités d'action concertée initient la formalisation de projets conformes au programme qu'ils ont établi dans un quasi-conclave, très peu régulé par des règles (2.2.). Ces appropriations dessinent un pouvoir exorbitant, mais précaire, parce qu'encadré dans la situation très particulière du début des années 1960 qui est remise en cause dès le milieu de la décennie (2.3.).

2.1. Des comités programmatiques : définir les priorités, définir les bénéficiaires

Parmi les neuf actions concertées mises en place en 1959, deux concernent directement la biomédecine⁶² : les actions concertées biologie moléculaire et cancer et leucémie sont créées pour permettre le développement de nouvelles approches du vivant et offrir à la France l'opportunité d'occuper, à terme, une place de choix dans la compétition internationale. Le choix de ces deux thématiques est formalisé dans un rapport du CCRST⁶³. Les sciences du vivant y sont considérées comme une priorité. L. Zieglé, lors d'une réunion interministérielle tenue au domicile de P. Jacquinot, le directeur du CNRS, indique ainsi que « *c'est intentionnellement que les thèmes biologiques dominant* » et que « *à la suite d'échanges de vues des douze (...) on s'est aperçu que les différentes voies de la biologie représentent les voies d'avenir, un pari sur un avenir lointain* »⁶⁴. Cette primauté est confirmée par les arbitrages budgétaires qui ont lieu en 1960 : la biologie moléculaire et les études sur le cancer constituent les actions concertées inscrites au premier rang des priorités gouvernementales⁶⁵. Comme pour les autres actions concertées, ces opérations donnent lieu à la mise en place de comités d'études, chargés d'établir un programme permettant le développement de ces nouvelles spécialités. Créés en 1959, les deux comités d'études rendent leur rapport en 1960. Dans les deux cas, leur programme s'appuie sur trois actions :

- La construction puis le soutien financier à de grands instituts pluridisciplinaires travaillant dans le domaine de la biologie moléculaire et du cancer ;
- Le soutien à des équipes de taille plus modeste par l'intermédiaire de l'octroi de contrats de recherche ;
- L'engagement d'une ambitieuse politique destinée à former les nouveaux biologistes et les nouveaux médecins.

⁶² Dix comités d'études sont créés par l'arrêté du 9 décembre 1959 publié au Journal officiel de la République française (JORF) du 15 décembre 1959 : analyse démographique, application de la génétique, biologie moléculaire, cancer et leucémie, conversion des énergies, documentation, exploitation des océans, neurophysiologie et psychopharmacologie, nutrition animale et humaine, science économique et problème de développement. Seulement neuf actions concertées sont finalement mises en place, les comités d'études ne donnant pas tous lieu au lancement de ces programmes.

⁶³ AN 1992 0547/8, CCRST, Rapport sur les thèmes de recherche d'intérêt national et leur financement, 20 juin 1959.

⁶⁴ AN 1992 0547/8, Réunion interministérielle tenue chez M. Jacquinot, 9 juin 1959.

⁶⁵ AN 1992 0547/8, Procès-verbal de la réunion du CIRST, 24 mai 1960.

Cet engagement collectif repose sur plusieurs piliers : l'interconnaissance et la proximité biographique d'abord, une volonté commune de réformer l'exercice scientifique dans les sciences du vivant ensuite et, enfin, une capacité à déterminer un programme scientifique pour le développement de la biologie moléculaire et des études sur le cancer.

La capacité des comités à s'ériger en instances programmatiques tient d'abord à la proximité biographique qui marque leurs membres. Souvent issus des mêmes spécialités, ils forment une petite communauté réformatrice engagée dans l'invention de la biomédecine.

Les membres des comités partagent d'abord des propriétés communes qui en font des collectifs homogènes. Ces comités reflètent en partie les caractéristiques de l'élite académique de l'époque. Ils sont d'abord exclusivement masculins : aucune femme n'y siège. La composition des comités illustre aussi le fait que Paris, comme au début du XX^e siècle (Clark, 1971, 1973), est le lieu de consécration d'une carrière académique accomplie : tous les membres n'y sont pas nés, loin de là (seuls sept membres sur vingt sont parisiens de naissance) et une majorité seulement y a réalisé ses études (treize membres sur vingt). Mais dix-sept des vingt membres des comités sont en poste dans une institution académique parisienne ou francilienne. Seuls Pierre Desnuelles, Jules Driessens et C. Sadron sont professeurs dans des facultés de province, respectivement à Aix-Marseille, Lille et Strasbourg. Bien que les comités regroupent une majorité de biologistes et de médecins en poste à Paris, ils ne sont pas tous professeurs à la Sorbonne et les facultés parisiennes ne sont pas centrales dans leur formation scientifique. Les carrières des membres des comités des actions concertées s'organisent plutôt autour d'institutions de recherche en marge de la Sorbonne, signe qu'ils appartiennent à de nouvelles spécialités qui ont souvent du mal à s'instituer dans le système de chaires qui structure encore les facultés de l'époque. La carrière de la plupart des biologistes qui siègent au sein du comité biologie moléculaire est ainsi structurée par le passage dans des instituts de recherche financés par des fonds privés, comme l'Institut Pasteur (Monod, Lwoff, Dervichian), l'Institut Curie (Latarjet, Lacassagne), l'Institut de biologie physico-chimique ou des institutions publiques non universitaires, comme le Collège de France ou l'Institut Gustave Roussy. Pour un certain nombre des universitaires, ces instituts constituent d'ailleurs toujours le lieu d'exercice de l'activité de recherche : au début des années 1960,

tout en étant professeur à la Sorbonne, J. Monod réalise toujours ses travaux de recherche à Pasteur.

Une part importante des membres des comités scientifiques ne sont pas biologistes de formation, mais physiciens (Pierre Auger, R. Latarjet, A. Laccassagne, R. Wurmser et P. Sadron), et d'autres disposent d'un doctorat en science et médecine (R. Latarjet, André Lwoff), ce qui les singularise dans la population scientifique de l'époque. D'autres encore sont parmi les premiers à engager des recherches dans leur spécialité comme Pierre Grabart en immunologie ou encore Jacques Delarue en anatomopathologie. Issus de spécialités émergentes, certains de ces scientifiques n'en disposent pas moins déjà d'une reconnaissance établie : A. Lwoff, par exemple, est en 1960 docteur *honoris causa* de l'université de Chicago, d'Oxford et de Glasgow et il est lauréat du prestigieux prix Leeuwenhoek attribué tous les dix ans par l'académie des sciences néerlandaises. Dans le domaine des études pour le cancer, J. Bernard figure aussi parmi les hématologistes de réputation mondiale et le centre de recherche qu'il a créé à l'hôpital Saint-Louis est l'un des hauts lieux de la recherche sur les maladies du sang. A. Lacassagne a joué un rôle éminent dans le développement de nouvelles thérapies contre le cancer dans les années 1930 et 1940 et bénéficie d'une notoriété internationale importante (Chamak, 2011). Si tous les membres des comités scientifiques ne disposent pas d'un tel niveau de reconnaissance internationale, ils sont très nombreux à avoir été lauréats de prix prestigieux de l'Académie des sciences ou de médecine. Les membres de ces comités ont aussi souvent l'expérience des systèmes académiques étrangers, pour y avoir réalisé des séjours d'études ou de recherche. La Seconde Guerre mondiale a conduit certains d'entre eux en exil en Grande-Bretagne (R. Wurmser) ou aux États-Unis (Boris Ephrussi) dans les réseaux scientifiques de la France libre. D'autres, plus nombreux, ont bénéficié des bourses mises à disposition par la Fondation Rockefeller dans les années 1930 pour se former aux nouvelles spécialités qui refondent les sciences du vivant aux États-Unis, comme la biologie moléculaire. Ils y ont souvent été stagiaires ou chercheurs invités dans de hauts lieux de la recherche en biologie ou des études sur le cancer : Cold Spring Harbour (Latarjet), Caltech (Monod) aux États-Unis ou encore Heidelberg (Lwoff) en Allemagne par exemple.

Les membres de ces groupes entretiennent, de plus, de nombreux liens biographiques. Certains sont investis dans les mêmes domaines de recherche : A. Lwoff

et J. Monod, deux des trois pasteuriens du comité de biologie moléculaire, travaillent ensemble et sont coauteurs de plusieurs publications. M. Bessis et J. Bernard sont aussi engagés dans des recherches communes sur l'hématologie à l'hôpital Saint-Louis, tandis que Georges Mathé, passé lui aussi par Saint-Louis, les poursuit à l'Institut de recherche sur le cancer de Villejuif. Certains membres des comités ont joué un rôle déterminant dans la carrière d'autres : c'est A. Lacassagne qui, par exemple, fait venir le Lyonnais R. Latarjet, à l'Institut Curie. Ce départ à Paris est décisif dans la carrière de R. Latarjet : elle lui permet de s'initier à la radiobiologie et de devenir le successeur de Lacassagne à la tête de l'Institut en 1954. Les membres des comités de biologie moléculaire et des études sur le cancer ont enfin de nombreuses occasions de se fréquenter parce qu'ils occupent de multiples positions de pouvoir à l'intersection du monde scientifique et du monde politico-administratif. La plupart d'entre eux sont membres de commissions du CNRS, de l'INH puis de l'Inserm qui participent à la gestion des carrières. Certains sont aussi élus au sein du Conseil Supérieur de l'Université – l'ancêtre du CNU. Au-delà des comités des actions concertées, ils sont enfin membres des nombreuses structures mises en place par l'État pour piloter l'effort d'investissement sans précédent initié au début des années 1960. On les retrouve ainsi au sein des commissions du Plan où se discute la répartition des crédits étatiques entre les différents domaines disciplinaires.

Ces groupes parviennent à s'ériger en collectifs programmatiques élaborant un programme de refonte de leur discipline. Les engagements militants et politiques des membres des comités sont pourtant loin d'être identiques. S'ils sont nombreux à avoir connu l'expérience de la Résistance (P. Desnuelle, P. Auger, A. Lwoff, G. Mathé), voire à y avoir joué un rôle important (pour Monod et Bernard notamment), ils ne partagent pas les mêmes affiliations politiques. Certains se sont engagés à gauche et militent ou ont milité au sein du Parti communiste français : c'est le cas de J. Monod, militant communiste, jusqu'au déclenchement de l'affaire Lyssenko. D'autres sont engagés à droite et proches du général de Gaulle, comme G. Mathé ou encore R. Latarjet. Ces groupes connaissent aussi des tensions et des différences de pratiques : biologistes et médecins ne disposent pas des mêmes intérêts de recherche et ne se vouent pas forcément une estime réciproque. Des tensions existent aussi entre médecins : le départ de G. Mathé de l'hôpital Saint-Louis ne s'est pas fait sans difficulté. Malgré ces différences et ces oppositions, ces groupes parviennent à s'ériger en collectifs programmatiques élaborant un programme de refonte de leur discipline. Pour les biologistes, il s'agit de promouvoir

une nouvelle approche qui vise à mettre au jour les mécanismes expliquant le vivant à l'échelle moléculaire. Les médecins cherchent bien plus à réformer l'exercice de la clinique et des soins, en y intégrant les avancées de la biologie et en connectant beaucoup plus étroitement ces deux spécialités.

Dans une certaine mesure, ce programme de réforme préexiste à l'établissement des comités d'études et des comités scientifiques. D'autres instances ont permis sa formalisation : dans le champ médical, la réforme instaurant le plein temps hospitalier est irriguée de cette nouvelle conception de la médecine. Des clubs de réflexion comme « le club des treize », dont R. Fauvert, J. Bernard et G. Mathé ont été membres, ont déjà réfléchi à la réforme de l'exercice médical. Les instances du Plan ont aussi permis la formalisation de cette nouvelle doctrine de réforme de la médecine et de la biologie. Des lieux fréquentés par de nombreux membres des comités ont aussi incarné ces nouvelles conceptions de la médecine et de la biologie. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, l'Institut du Radium est devenu un lieu d'expérimentation d'une pratique scientifique de la médecine et de l'application des avancées de la radiobiologie au traitement sur le cancer (Chamak, 2004). À l'hôpital Saint-Louis, aussi, le traitement des leucémies est adossé à une analyse scientifique des maladies du sang. En biologie, l'Institut Pasteur et l'Institut de biologie physico-chimique sont déjà dans le premier tiers du XX^e siècle des espaces de refonte des relations entre biologie, chimie et physique et engagent d'autres formes de compréhension du vivant. Le travail des comités d'études poursuit donc une œuvre déjà engagée ; il la prolonge aussi parce que les membres de ces comités réfléchissent aux orientations à poursuivre, en déterminent les moyens opérationnels et formalisent collectivement un programme d'action.

La définition de ce programme est aussi facilitée parce que les services de la DGRST invitent les comités scientifiques à s'y investir. Lors de la première réunion du comité de biologie moléculaire, P. Piganiol, le Délégué général, rappelle ce mandat. Il informe les membres du comité qu'il leur « *appartiendra (...) [de] circonscrire les limites [de la biologie moléculaire], de déterminer les moyens actuellement existants en hommes et en matériels, de définir les grandes lignes des programmes de recherche à entreprendre ou à développer, les buts à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir* ». Il poursuit en les informant « *que les moyens*

proposés pourront consister dans un renforcement des groupes ou d'organismes existants, dans une coordination des efforts ou dans des créations nouvelles si elles s'avèrent nécessaires »⁶⁶.

La formalisation de ce programme tient enfin aux dynamiques scientifiques qui, depuis les années 1930, sont en passe de redéfinir l'exercice de la médecine et de la biologie (Gaudillière, 2002 ; Kay, 1992 ; Morange, 2003). En biologie moléculaire, les avancées sont telles qu'elles doivent permettre l'engagement de recherche touchant au cœur des phénomènes du vivant. M. Bessis, dans son rapport, identifie la cytologie moléculaire, son domaine d'étude, à « *une terre inconnue entre la pure morphologie et la pure biochimie (...) où se passent les phénomènes les plus intéressants de la vie cellulaire* »⁶⁷. Il définit cette approche comme une manière de « *repense[r] tous les problèmes cytologiques en termes moléculaires* ». A. Lwoff, J. Monod et D. Dervichian voient dans la biologie moléculaire « *la convergence de disciplines autrefois presque indépendantes, tant par les problèmes qu'elles considéraient que par le matériel qu'elles utilisaient et leur méthodologie* ». Pour eux, « *ces disciplines (la Biochimie structurale et fonctionnelle), la Physiologie cellulaire et la Génétique sont aujourd'hui en train de se fondre dans une discipline commune qui cherche et parvient déjà à transcender l'immense diversité des phénomènes biologiques en les considérant au niveau de ses données élémentaires* »⁶⁸.

Constituant ces conditions en opportunités, les membres des comités d'action concertée élaborent une « *doctrine d'intervention* », pour reprendre les termes de l'époque, spécifiant des voies à même de tirer le meilleur parti des potentialités ouvertes par les nouvelles approches. En biologie moléculaire, la coopération entre biologistes, chimistes et physiciens est considérée comme l'un des leviers les plus sûrs pour favoriser l'éclosion et le développement de cette nouvelle science. La nécessité d'une telle coopération est formulée dès la première réunion du comité d'études :

« De cet échange de vues, il ressort qu'il existe en France différents groupes qui travaillent sur des aspects divers de la biologie moléculaire. Mais les divers membres du groupe insistent sur la nécessité absolue d'une collaboration entre biologistes (généticiens, virologues, immunologistes, biochimistes), chimistes (organiciens et théoriciens), physico-chimistes, radio-biologistes et physiciens pour l'attaque des problèmes de biologie moléculaire. »⁶⁹

⁶⁶ AN 1977 0321/18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 janvier 1960.

⁶⁷ AN 1977 0321/18, M. Bessis, Rapport préliminaire : étude des structures macromoléculaires à l'intérieur des cellules, moyens de la favoriser, 26 janvier 1960.

⁶⁸ AN 1977 0321/18, A. Lwoff, J. Monod, D. Dervichian, Rapport préliminaire sur la situation présente et les actions concertées à envisager dans le domaine de la biologie moléculaire, 26 janvier 1960.

⁶⁹ 1977 0321/18, Comités d'études de biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 janvier 1960, p. 4.

Des réflexions sont aussi conduites pour organiser une telle coopération. Dans son rapport sur la cytologie moléculaire, M. Bessis précise « *qu'il ne s'agit pas en effet de demander conseil à tel ou tel spécialiste, mais bien de travailler en commun un même problème* ». Il plaide alors pour la constitution de groupes de recherche dont la responsabilité serait confiée à un cytologiste, un biologiste et un biochimiste disposant chacun de deux assistants. Ces groupes formeraient alors « *trois petits services situés sous le même toit ayant chacun son autonomie dans sa spécialité, mais dont l'objet de l'étude est commun* »⁷⁰. A. Lwoff, J. Monod et D. Dervichian recommandent plutôt, à court terme, la formation de grands centres de recherche :

« Le développement de la biologie moléculaire bien plus encore que celui d'autres disciplines, exige la formation d'équipes assez nombreuses comprenant des spécialistes venus d'horizons différents et coopérant au sein d'une même institution. Ceci n'implique évidemment pas que les petites équipes centrées sur un problème particulier doivent disparaître ou se fondre dans un ou plusieurs grands instituts. Mais cela implique certainement qu'un ou plusieurs centres importants par le nombre de chercheurs et les moyens mis à leur disposition soient créés ou développés en apportant une attention particulière à ce que, dans chacun de ces centres, les divers aspects, physiques, chimiques, et plus purement biologiques de la Biologie Moléculaire, soient représentés par des chercheurs qualifiés. »⁷¹

Outre le souhait de favoriser les coopérations entre équipes et disciplines, les membres des comités se prononcent pour des actions en faveur de la formation des nouveaux biologistes et des nouveaux médecins. Pour être efficace, cette formation doit se faire par des stages de recherche réalisés en France et à l'étranger. Elle doit également être complétée par de nouvelles embauches au sein des centres français de « *spécialistes étrangers particulièrement compétents qui auraient ainsi le moyen de former de jeunes chercheurs dans les disciplines déficientes* »⁷². Les membres du comité d'études s'accordent sur la nécessité d'une ouverture aux autres disciplines : les nouveaux biologistes ne doivent pas forcément disposer d'une formation en biologie, mais plutôt en physique et en chimie. La rénovation des sciences du vivant et la fabrication de la biomédecine doivent donc avant tout s'établir depuis des disciplines situées à l'extérieur des sciences biologiques.

Conjointement à l'établissement de ces priorités scientifiques et à la spécification des moyens qui permettent de les développer, les membres des comités se penchent aussi sur les groupes qui doivent en bénéficier. Ces deux opérations sont engagées en même

⁷⁰ 1977 0321/18, M. Bessis, Rapport préliminaire : étude des structures macromoléculaires à l'intérieur des cellules, moyens de la favoriser, 26 janvier 1960.

⁷¹ 1977 0321/18, A. Lwoff, J. Monod, D. Dervichian, Rapport préliminaire sur la situation présente et les actions concertées à envisager dans le domaine de la biologie moléculaire, 26 janvier 1960.

⁷² *Ibid.*

temps, si bien que la détermination du programme d'action s'opère en analysant les groupes qui occupent déjà des positions dominantes dans le champ de la biologie moléculaire et des études sur le cancer. L'existant structure alors l'avenir en identifiant les spécialités, les instituts et les groupes qui doivent être bénéficiaires des investissements de l'État. Ce lien se donne particulièrement à voir dans le rapport établi par A. Lwoff et ses collègues pasteuriens. Précisant leurs démarches, ils y notent qu'ils ont « *cherché tout d'abord à recenser brièvement les principaux laboratoires, instituts ou groupes de recherches qui, actuellement, en France, travaillent efficacement sur ces problèmes et en fonction de ce recensement, nous envisageons un certain nombre de mesures, générales ou particulières, propres à permettre l'expansion, l'accroissement de l'efficacité et la coordination de ces recherches* »⁷³. Le recensement des laboratoires et des équipes devant bénéficier des nouvelles mesures n'est cependant jamais élaboré à partir d'un recensement exhaustif et systématique, mais plutôt à partir de la connaissance personnelle des membres des comités de l'état de leur champ de recherche. Dans son rapport, M. Bessis reconnaît ainsi que la liste des équipes travaillant sur la structure moléculaire de la matière vivante établie dans son rapport est « *très incomplète* », parce qu'il n'a « *pu avoir de renseignements sur beaucoup de laboratoires, en particulier en province* »⁷⁴. P. Desnuelles, lui, « *avoue n'avoir pas eu le temps de réfléchir sérieusement à la question* »⁷⁵, mais dresse tout de même la liste des équipes travaillant sur les thématiques envisagées. Au-delà des rapports établis par chacun des membres des comités sur leur domaine de spécialité, l'information sur les besoins existants transite aussi par des courriers adressés par ses membres à leur président, R. Wurmser. Lors de la quatrième réunion du comité, il « *porte à la connaissance du comité des lettres de Messieurs Desnuelle, Sadron et Mathé concernant les besoins de leurs propres groupes, et ceux d'autres groupes dont certains travaillent avec eux* »⁷⁶.

Un lien entre ces recensements et les propositions d'allocation des fonds est fréquemment formalisé. Tout en recommandant que des moyens soient alloués aux groupes de taille plus modeste « *de façon à accroître leurs possibilités de recherche dans leurs spécialités propres* », Lwoff, Monod et Dervichian suggèrent que les investissements de l'État soient concentrés sur les centres de recherche polyvalents qui occupent déjà une place centrale dans la biologie moléculaire de l'époque. La concentration des investissements

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ AN 1977 0321/18, M. Bessis, Rapport préliminaire : étude des structures macromoléculaires à l'intérieur des cellules, moyens de la favoriser, 26 janvier 1960.

⁷⁵ AN 1977 0321/18, Rapport de P. Desnuelles, 21 janvier 1960.

⁷⁶ AN 1977 0321/18, Comité d'études de biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 février 1960, p. 2.

étatiques doit donc s'opérer sur les centres qui sont placés sous la responsabilité de certains des membres du comité d'études : Pasteur (où Dervichian, Lwoff et Monod officient), Strasbourg dont le directeur est P. Sadron, Gif-sur-Yvette (dirigé par B. Ephrussi) :

« L'effort principal de développement et d'expansion de la Biologie Moléculaire devrait prendre pour objectif les institutions actuellement existantes et qui groupent dès maintenant le plus grand nombre et la plus grande variété de chercheurs qualifiés, à savoir :

- L'institut des macromolécules de Strasbourg,
- L'institut de génétique à Gif[-sur-Yvette],
- L'institut Pasteur.

Il paraît nécessaire d'accroître les moyens de travail de ces groupes en locaux, matériel et personnel. »⁷⁷

Cette proposition est aussi relayée par R. Wurmser, le président du comité d'études qui plaide pour que « *tout développement de la biologie moléculaire, aussi bien quant aux thèmes de recherche que quant aux moyens à mettre en œuvre, doit être surtout axé, dans l'immédiat, sur les groupes polyvalents actuellement existants et qui sont les plus productifs* »⁷⁸.

Si les comités déterminent tout à la fois les priorités scientifiques à suivre et qui doit bénéficier des nouvelles mesures, ils ne sont en revanche jamais des instances d'arbitrage entre des propositions concurrentes. Le comité ajoute donc bien plus qu'il ne supprime des projets à la liste des opérations à financer. La construction de nouveaux instituts pour la biologie moléculaire illustre ce fonctionnement : si ce sont deux ou trois instituts qui sont évoqués dans les premières réunions⁷⁹, le rapport final en dénombre cinq, chaque projet étant attaché à une ou plusieurs personnalités du comité. Une seule opération envisagée n'est finalement pas retenue, du fait des oppositions qu'elle suscite : J. Monod, faisant suite à la proposition faite par G. Mathé d'un renforcement des financements des équipes travaillant sur les pathologies moléculaires, propose le regroupement de ces différentes équipes dans un même institut⁸⁰. M. Bessis qui figure parmi ceux qui doivent être regroupés y voit cependant un risque puisqu'il craint qu'un tel regroupement « *ne nuise à l'aide qu'il conviendrait d'apporter à certains de ces groupes sous forme de contrats de recherche* »⁸¹.

⁷⁷ AN 1977 0321/18, A. Lwoff, J. Monod, D. Dervichian, Rapport préliminaire sur la situation présente et les actions concertées à envisager dans le domaine de la biologie moléculaire, 26 janvier 1960.

⁷⁸ AN 1977 0321/18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 février 1960, p. 3.

⁷⁹ AN 1977 0321/18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 25 janvier 1960.

⁸⁰ AN 1977 0321/18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 février 1960, p. 2.

⁸¹ *Ibid.*

La constitution du centre de pathologie moléculaire est alors différée, le comité se repliant sur la coordination de « *l'activité des groupes actuellement existants jusqu'à ce que leur rassemblement devienne possible* », envisageant la constitution d'un institut à plus longue échéance⁸². Les membres du comité s'accordent donc uniquement pour faire figurer au programme de réforme les opérations qui font consensus. De même, la liste des contrats de recherche à financer n'est pas établie, au motif qu'elle dépend des crédits alloués par la loi de programme aux actions concertées. J. Monod, en présentant le projet de rapport aux autres membres du comité souligne que « *s'il est bien évident que le développement de la biologie moléculaire en France ne peut être conçu qu'à partir des groupes déjà existants et qui se consacrent actuellement aux divers aspects fondamentaux de cette science il n'apparaît ni possible ni souhaitable de préciser dès maintenant l'étendue et la répartition des moyens qui devraient être attribués à chacun de ces groupes particuliers* »⁸³. Les membres du comité, dans leur rapport, se limitent ainsi souvent à répertorier les besoins des groupes ou des instituts dont ils assument la charge. Ainsi, Lwoff, Monod et Dervichian notent qu'ils se « *bornent[t] ici à formuler les mesures concrètes permettant d'accroître les moyens du groupe de biologie moléculaire de l'Institut Pasteur* », les investissements à réaliser dans les autres groupes étant envisagés « *dans les rapports particuliers de [leurs] collègues* »⁸⁴. De même, P. Desnuelle après avoir recensé les groupes travaillant sur ses thématiques note que « *n'ayant pas eu le temps matériel de prendre contact avec mes collègues* », il ne peut faire « *que des suggestions limitées à [s]on propre laboratoire* »⁸⁵.

Enfin, le comité d'études de biologie moléculaire se prononce sur le rôle futur du comité scientifique. Tout en recommandant sa création, le comité se prononce pour que cette structure « *ne se contente pas de recommander les actions à envisager, mais exerce un véritable contrôle sur l'utilisation qui sera faite des moyens ainsi mis à disposition des centres de recherche ou des laboratoires spécialisés et sur le développement de leurs recherches* »⁸⁶. De même, la politique des bourses de formation doit organiser le contrôle des stagiaires : un système d'interviews est prévu pour que le comité puisse connaître les candidats et les sélectionner. Les bourses ouvertes sont enfin pensées comme devant être liées aux besoins des différents centres travaillant en biologie moléculaire, de façon à y répondre, mais aussi de manière à

⁸² AN 1977 0321 /18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 24 février 1960.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ AN 1977 0321/18, A. Lwoff, J. Monod, D. Dervichian, Rapport préliminaire sur la situation présente et les actions concertées à envisager dans le domaine de la biologie moléculaire, 26 janvier 1960.

⁸⁵ AN 1977 0321 /18, Rapport proposé par P. Desnuelles sur les actions à envisager dans le domaine de la biologie moléculaire.

⁸⁶ AN 1977 0321/18, Comité d'étude Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 3 février 1960.

favoriser l'insertion professionnelle future des postulants. Un inventaire des besoins en chercheurs doit être effectué pour « *prévoir l'échelonnement dans le temps des postes à leur [aux boursiers] offrir dans les différents groupes existants actuellement, ou susceptibles de se créer dans un avenir proche* »⁸⁷.

S'ils épousent étroitement le périmètre des intérêts de ceux qui les énoncent, les programmes proposés par les comités de biologie moléculaire et d'études du cancer ne se résument pas à un jeu du catalogue (Friedberg, Urfalino, 1984), agrégeant des mesures disparates au seul motif qu'elles répondent aux besoins de ceux qui les expriment. Les opérations sont plutôt ordonnées par un véritable programme de réformes débattu et formalisé par les membres des comités d'étude. Cette capacité programmatique ne s'explique pas par l'injonction, inscrite dans les textes instituant les actions concertées, à établir un programme d'actions. Elle tient bien plus à un faisceau de conditions sociales qui sont réunies pour favoriser la formalisation de ce projet réformateur : l'homogénéité sociale des groupes d'études, les nombreux liens biographiques qui unissent leurs membres, leurs engagements réformateurs antérieurs, les dynamiques scientifiques qui constituent les études sur le cancer et la biologie moléculaire en fronts avancés de la recherche et le travail de délibération réalisé en comités favorisent la formalisation de ce programme qui ne heurte aucun des intérêts en présence, mais s'appuie plutôt sur eux pour conforter l'engagement dans une entreprise collective. Une fois défini, le programme d'action doit ensuite être mis en œuvre.

2. 2. La triade du pouvoir des comités : droit d'initiative, droit de regard, droit de suivi

L'opérationnalisation du programme d'action est favorisée par la quasi-identité qui marque les comités d'études et les comités scientifiques : les membres des comités scientifiques devant mettre en œuvre les actions concertées sont d'abord et avant tout recrutés parmi les scientifiques qui siègent au sein des comités d'étude. Au sein du comité Cancer et leucémie, seul Charles Oberling, professeur au collège de France, est membre du comité d'études, mais ne devient pas membre du comité scientifique de l'action concertée. Le comité de biologie moléculaire ne connaît pas, quant à lui, d'évolutions entre les deux instances : ce sont les mêmes scientifiques qui déterminent le programme

⁸⁷ AN 1977 0321/18, Comité d'étude Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 24 juin 1960.

de recherche à conduire et qui sélectionnent les bénéficiaires des fonds. Le pouvoir des comités procède de la superposition de trois capacités d'action. Ce pouvoir s'actualise d'abord du fait d'un droit d'initiative qui permet aux membres des comités, du moins jusqu'en 1963, de désigner celles et ceux qui doivent bénéficier des fonds attribués par les contrats de recherche et les conventions de formation. Les membres des comités disposent ensuite d'un droit de regard sur les projets formalisés et parviennent à influencer sur leur contenu et sur la formation des jeunes biologistes. Ils disposent enfin d'un droit de suivi et de contrôle qui ne limite pas leur influence au moment de la décision de financement, mais la dissémine au contraire tout au long des cinq années pendant lesquelles les actions concertées sont mises en place. Ce droit d'initiative, ce droit de regard et ce droit de suivi reposent sur l'interconnaissance et les relations personnelles que les membres du comité d'objectifs entretiennent entre eux et avec celles et ceux qu'ils financent. C'est par l'entremise de ces liens qu'ils parviennent à s'ériger en architectes de ces nouveaux domaines situés aux frontières des sciences du vivant.

Le droit d'initiative dont disposent les membres des comités d'objectifs n'est pas une conséquence immédiate des modalités utilisées pour déterminer le programme scientifique des actions concertées. Si, comme nous l'avons montré dans la section précédente, la détermination de ce programme est élaborée à partir des groupes scientifiques déjà existants, les modalités qui doivent permettre aux comités de définir quelles équipes obtiennent les crédits du Fonds sont à nouveau débattues une fois les comités mis en place. Alors que le comité de biologie moléculaire n'est pas encore officiellement créé, le Délégué général P. Piganiol rappelle l'entière indépendance du comité dans les modalités de sélection des projets de recherche. Tout juste se prononce-t-il pour que les financements soient attribués à de nombreuses équipes relevant d'organismes de recherche différents, parce que cette perspective lui apparaît conforme à l'esprit des actions concertées. En effet « *si une dispersion des objectifs – qui aboutirait à inclure un trop grand nombre de disciplines biologiques – semble à écarter, une dispersion des moyens serait au contraire conforme au projet d'actions concertées* ». Mais pour le Délégué général, « *le comité d'objectifs est maître de la politique qu'il entend suivre* » et il rappelle « *l'entière indépendance du comité, qui fixe lui-même ses objectifs et les moyens par lesquels il compte les atteindre* »⁸⁸.

⁸⁸ AN 1977 0321/18, Comité d'études Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 11 janvier 1961, p. 3.

Sans que cette position fasse grands débats, les membres du comité de biologie se prononcent pour construire leur politique autour de deux piliers. D'une part, ils s'engagent à publiciser leur action en envoyant « *une lettre circulaire aux différents organismes de recherche et aux différentes personnalités intéressées pour les mettre au courant des buts poursuivis par le comité* ». Cette information ne doit cependant pas « *favoriser l'envoi d'une multitude de demandes* ». Car le comité entend, d'autre part, « *réaffirmer que l'initiative doit rester la prérogative du comité, qui doit choisir lui-même les laboratoires qu'il désire soutenir et aider* ». Il s'agit ici de distinguer son action de celle des sections du CNRS qui distribuent « *de nombreux petits crédits dont il est très difficile d'apprécier la nécessité et de suivre l'emploi* »⁸⁹. Le droit d'initiative du comité est alors considéré comme une garantie de son efficacité. Toutefois, la diffusion de l'information doit laisser la possibilité à « *des personnes qui auraient des suggestions à faire concernant les recherches susceptibles d'entrer dans le cadre des actions concertées envisagées (...) [de] se mettre en rapport avec le président du comité* »⁹⁰. Cette possibilité ouverte, le président du comité de biologie moléculaire, R. Wurmser, invite ses collègues à « *passer en revue les différents projets de conventions qui avaient été envisagés par eux et d'en indiquer le montant* »⁹¹. Ces projets ne font pas l'objet d'une évaluation concurrentielle et contradictoire. Retenus parce que proposés par les membres du comité et déjà évoqués dans le programme scientifique du comité d'études, ils engagent le comité sur plusieurs années. Les conventions spécifiant les projets de recherche entrepris sont alors formalisées dans des allers et retours entre les futurs titulaires des contrats et les membres des comités d'action concertée :

« Il apparaît que le total des autorisations de programme que comporteraient les différents projets excède largement les crédits dont le comité pourrait disposer pendant l'année 1961. Ces différents projets, cependant, avaient été envisagés dans la perspective d'un programme de cinq ans et la plupart d'entre eux peuvent être échelonnés sur plusieurs années. Un examen de ces différents projets, dans la mesure où leurs détails sont connus, fait apparaître qu'un tel échelonnement est réalisable. Il est décidé que dès que les questionnaires prévus par les services de la Délégation seront au point, ils seront envoyés aux différents laboratoires retenus par le Comité. Ces projets seront alors examinés à nouveau par le comité qui décidera des autorisations de programme, de leur échelonnement dans le temps et des crédits de paiement qui leur seront alloués. »⁹²

Ce droit d'initiative des membres du comité ne disparaît pas une fois les premières conventions établies. Les membres du comité en bénéficient au-delà : le président du

⁸⁹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1961.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

comité, R. Wurmser, leur rappelle en 1962 qu'ils peuvent et doivent proposer de nouvelles opérations. Il invite alors ses pairs à « *apporter lors de la prochaine réunion des suggestions concernant les programmes qui leur sembleraient devoir être développés* »⁹³. Ces nouvelles opérations sont à nouveau formalisées du fait des connaissances personnelles des membres des comités. R. Wurmser et R. Latarjet suggèrent ainsi de nouvelles opérations destinées à soutenir le renforcement de leur spécialité, la radiobiologie. Quant à J. Monod, il soutient le financement de projets en biochimie, un domaine dont il est proche. Dans ces recommandations, la connaissance de la situation matérielle des groupes de recherche est décisive :

« M. Wurmser signale que certains laboratoires qui n'ont pas reçu de convention en 1961 pourraient être aidés en 1962. Il pense en particulier aux laboratoires de biophysique dont la création dans l'université, depuis longtemps nécessaire, semble devoir bientôt se réaliser. En particulier, la chaire de biophysique de la Faculté des sciences de Paris (M. Tonnelat et les groupes qui seront constitués autour de lui) va s'installer dans de nouveaux locaux qui nécessiteront l'achat d'équipements coûteux). De même, il conviendrait de constituer autour de M. Pullman un laboratoire de résonance paramagnétique. M. Latarjet suggère qu'il faudrait associer Monsieur Magat à un projet de ce type. Monsieur Monod signale également que le laboratoire de Biochimie de la Faculté des sciences de Paris, que Monsieur Lederer doit quitter prochainement, va nécessiter un complet réaménagement et qu'il conviendra de l'équiper. »⁹⁴

Ces modalités de sélection ont aussi pour effet de donner la priorité aux groupes de recherche dirigés par les membres des comités scientifiques. Lors de la même séance, B. Ephrussi, R. Latarjet et A. Lwoff demandent des crédits pour que leurs locaux soient équipés ou leurs travaux de recherche financés, sans que les procès-verbaux fassent mention de discussion sur la légitimité de ces demandes⁹⁵.

S'il marque un usage privatisé des deniers publics, ce droit d'initiative des membres du comité ne doit pas cependant, trop vite, être assimilé à la captation par une assemblée de patrons des crédits étatiques et à leur mise au service de leurs seuls intérêts et de ceux de leurs proches. Les discussions collectives peuvent ainsi aboutir à soutenir des projets qui affaiblissent les laboratoires dirigés par certains membres du comité ou à refuser des projets qui sont pourtant déposés par certains de leurs proches. Ainsi, J. Monod facilite le départ de Vittorio Luzzati, un cristallographe déjà réputé membre du

⁹³ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1962.

⁹⁴ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 19 avril 1961.

⁹⁵ *Ibid.*

laboratoire de C. Sadron, et la constitution de sa propre équipe de recherche⁹⁶. Cette suggestion transite cependant par C. Sadron qui s'y résout. Approuvée par le comité, la demande de convention aboutit au départ de V. Luzzati au Centre de génétique moléculaire, construit avec le soutien de la DGRST à Gif-sur-Yvette. De même, des conventions de recherche déposées par certains proches des membres du comité ne sont pas acceptées, au motif qu'elles ne sont pas prévues dans le programme initial formalisé par les membres du comité. Des physico-chimistes déposent ainsi un projet de convention. Il n'est cependant pas accepté, même si le groupe compte Pierre Aigrin que de nombreux membres du comité connaissent personnellement pour le côtoyer dans différentes instances de gouvernement des politiques scientifiques :

« Les projets déposés par M. Aigrin et par M. Bariol sont examinés. Ces projets sont comparables à d'autres projets provenant de laboratoires de physico-chimie. Il s'agit là, de l'avis du Président, d'un problème général : comment articuler les travaux de groupes de physico-chimistes s'intéressant à des substances d'intérêt biologique avec les actions concertées décidées par le comité de biologie moléculaire. M. Sadron rappelle l'activité du groupe de physico-chimie biologique qui a été constitué au sein du CNRD. M. Monod considère qu'une décision ne peut être prise qu'en fonction d'un programme concerté de recherche. Il propose qu'une réunion soit organisée à l'initiative du comité avec les physico-chimistes qui ont déposé une demande de convention, afin de jeter les bases d'un tel programme. M. Wurmser partage le même point de vue et propose qu'une décision sur les demandes de convention soit différée jusqu'à ce que les bases d'une action concertée aient été posées. »⁹⁷

La gestion des bourses de formation est aussi marquée par le droit d'initiative des membres du comité. Il ne s'exerce pas cependant sur le dépôt des candidatures : dès le début, le comité se prononce pour que les nouvelles opportunités de financement fassent l'objet d'une large publicité auprès des étudiants. Il est ainsi décidé « *qu'une affiche sera adressée chaque année aux différentes grandes écoles et facultés des sciences* »⁹⁸. Cette large publicité qui contraste avec la manière dont le comité cherche à conserver l'initiative sur les conventions s'explique par la volonté de la commission de favoriser les candidatures des étudiants formés à d'autres disciplines que la biologie, mais intéressés par un travail sur le vivant. Insatisfaits du niveau des étudiants en biologie qu'ils considèrent former « *le résidu de ceux qui n'ont pas opté, aux différents niveaux de leurs études, soit pour les grandes écoles, soit pour les*

⁹⁶ Médecin et généticien italien, Vittorio Luzzati s'est initié en France à la cristallographie à partir de 1947. Il dispose rapidement d'une réputation internationale : il est invité au *Protein Structure Project* à New York et participe à des travaux conduits par Francis Crick, découvreur de la structure tridimensionnelle de l'acide désoxyribonucléique en 1953.

⁹⁷ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 29 juin 1962.

⁹⁸ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 5 mai 1961.

études physiques et mathématiques, soit pour des études conduisant à des carrières plus rémunératrices, telles que la médecine »⁹⁹, les membres du comité de biologie moléculaire cherchent à recruter au-delà des institutions d'enseignement qu'ils fréquentent. Cette publicité porte ses fruits : le comité reçoit soixante-dix lettres de candidatures ou de demandes de renseignements¹⁰⁰. Ces candidatures font l'objet d'un premier tri qui écarte certains candidats. Cette première sélection effectuée, la connaissance personnelle des candidats est à nouveau mobilisée comme un appui essentiel à la sélection : un système d'interviews est mis en place pour qu'un ou deux membres des comités scientifiques reçoivent ces candidats. Les étudiants connus d'un membre du comité ne sont pas soumis à cette épreuve. Leur recommandation de la part d'un membre du comité suffit à assurer leur recrutement en tant que boursier DGRST :

« Les candidatures classées “à considérer” sont ensuite examinées. L'une d'entre elles concerne Mademoiselle Nicole Baumann, ancienne interne des Hôpitaux de Paris, licenciée ès sciences, qui a travaillé dans le service de Monsieur Monod et qui a été acceptée dans le laboratoire du Professeur Waelsch à Columbia University, pour l'année scolaire 1961-1962. La candidature de Mademoiselle Baumann est retenue par le Comité. Une autre candidature est recommandée par l'un des membres du Comité. C'est celle de Monsieur Lechartier qui est connu de Monsieur Latarjet. Il est diplômé de l'école supérieure libre de chimie de Paris et a travaillé dans le laboratoire de Monsieur Royer. Après discussion de son cas, sa candidature est retenue par le Comité. Les autres candidats n'étant connus par aucun membre du Comité, chacun d'entre eux sera convoqué pour avoir une entrevue avec l'un des membres du Comité. »¹⁰¹

Une fois les candidats sélectionnés, les membres du comité affirment aussi leur droit d'initiative sur leur formation en déterminant leurs lieux des stages. Ce ne sont alors pas les directeurs de ces laboratoires qui ont la main sur la formation des boursiers, mais bien les membres du comité de biologie moléculaire. Ces principes sont réaffirmés dans les délibérations qui soulignent que « *l'initiative doit rester aux mains du comité qui n'a affaire qu'au candidat* » et que « *le comité peut et même doit le [le candidat] faire passer dans plusieurs laboratoires si cela est nécessaire à sa formation* »¹⁰².

Le droit d'initiative concerne enfin l'invitation des chercheurs étrangers pour des séjours dans des laboratoires français. Le comité reçoit des demandes, mais ses membres

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 15 septembre 1961.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

en sont majoritairement à l'origine. Des demandes transitent également par des proches du comité, souvent d'ailleurs déjà soutenus par des conventions de recherche¹⁰³.

Les membres du comité disposent aussi d'un droit d'amendement sur l'établissement des projets de recherche qu'ils soutiennent. Une fois sollicités par le comité, les chercheurs doivent formaliser un projet de recherche pour être financés. Les membres du comité leur demandent parfois de préciser leur projet ou de le modifier. Ils participent à définir avec les chercheurs les projets de recherche soutenus. Ainsi, l'acceptation d'un projet de convention est-elle différée au motif que « *le projet présenté par M. Wahl ne semble pas assez précis ni détaillé* ». Il lui est alors demandé « *de le rédiger sous une autre forme pour un examen au mois d'octobre* »¹⁰⁴. Cette demande n'est pas exceptionnelle : les rapporteurs sollicitent fréquemment des ajustements pour que le projet évalué participe à la réalisation du programme défini par le comité¹⁰⁵.

Les membres des comités disposent enfin d'un droit de regard. Il s'établit sur l'ensemble des financés, quel que soit leur statut. Il est d'abord mobilisé pour contrôler les boursiers. Des parrains membres du comité sont désignés pour chaque étudiant. Les bénéficiaires des bourses doivent rendre compte périodiquement de l'avancée de leurs études et de leurs travaux. En cas de manquement à ces obligations, les étudiants peuvent voir leurs bourses remises en cause. Au demeurant rares, ces cas de figure adviennent notamment quand les boursiers ne rendent pas assez souvent compte à leur parrain de l'avancée de leur formation. Ainsi, P. Desnuelles émet-il « *des réserves au sujet de M. Roquefort dont il est le parrain* » parce qu'il « *ne s'est pas mis en rapport aussi souvent qu'il l'aurait dû avec son parrain et il n'a pas entièrement satisfait aux obligations qui lui avaient été assignées* ». Après une brève délibération, il est alors décidé que « *son cas sera à nouveau examiné à la prochaine séance, en tenant compte des résultats obtenus à la session d'octobre des examens universitaires* »¹⁰⁶. Le contrôle des boursiers porte tout à la fois sur le choix des certificats qu'ils suivent et leur affectation à des laboratoires pour réaliser des stages de recherche¹⁰⁷. Sont également discutés, dans les délibérations, leur niveau de rémunération¹⁰⁸ et le moment auquel ils doivent se présenter au concours de recrutement du CNRS et de l'Inserm¹⁰⁹. Le droit de regard dont

¹⁰³ AN 1977 0321/18, Comité biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 22 septembre 1961.

¹⁰⁴ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 5 mai 1961.

¹⁰⁵ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 décembre 1962.

¹⁰⁶ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 3 octobre 1963.

¹⁰⁷ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 5 mai 1961.

¹⁰⁸ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1962.

¹⁰⁹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 3 octobre 1963.

disposent les membres du comité s'établit aussi sur les chercheurs qui disposent d'une convention de recherche avec le comité. Ces conventions font fréquemment l'objet d'avenants – chaque fois qu'un prolongement du programme initialement formalisé est envisagé – qui sont toujours une opportunité pour les membres du comité de faire le point sur l'avancée du programme et ces éventuels aménagements. Ce droit s'établit enfin sur le programme scientifique et l'organisation des instituts construits en mobilisant des crédits de l'action concertée. Même si ces structures sont placées sous la direction de membres influents du comité, leurs pairs les invitent à rendre compte des modalités projetées de leur organisation. A. Lwoff demande à ce que le comité soit systématiquement représenté dans les conseils scientifiques des instituts dont la construction a été financée par les actions concertées¹¹⁰. Il demande aussi à ce que l'organisation de ces instituts soit discutée en séances¹¹¹. Le comité considère en effet qu'ayant « *pris l'initiative de la création de ces instituts, [il] a la responsabilité morale de s'intéresser à leur organisation scientifique* »¹¹². Les membres du comité qui ont vu leur projet immobilier financé présentent alors leur organisation future et la soumettent à l'examen critique de l'assemblée¹¹³.

Enfin, le droit de regard du collectif s'établit aussi sur chacun des membres qui le constituent. Il est d'abord une garantie de l'investissement effectif de chacun dans les activités collectives. Si l'absentéisme est toléré, il ne doit pas devenir récurrent et aboutir à mettre en cause la participation aux délibérations. B. Ephrussi, dont le séjour aux États-Unis se prolonge et rend impossible la participation aux réunions, est ainsi invité à démissionner et à laisser sa place à Piotr Slonimski, l'un des membres de son institut, le comité considérant en effet que « *son action sera d'autant plus efficace que les membres qui le composent seront en mesure de participer régulièrement à ses travaux* »¹¹⁴. Ce droit de regard du collectif porte aussi sur la manière dont chacun de ses membres s'acquitte de son mandat. Ensemble, les membres du comité veillent à ce que le suivi des activités scientifiques ne soit pas délégué à des tiers, fussent-ils proches. J. Monod, le vice-président du comité, se voit ainsi refuser la possibilité de déléguer l'organisation du colloque annuel de l'action concertée de 1964 à Marianne Grunberg-Manago, l'une des biologistes régulièrement

¹¹⁰ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1963.

¹¹¹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 février 1964.

¹¹² AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 avril 1964.

¹¹³ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 avril 1964.

¹¹⁴ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 1er mars 1963.

financées par le comité et, qui travaillant à l'IBPC, est bien connue de la plupart de ses membres. Ses pairs lui demandent de maintenir sa participation à l'organisation du colloque aux côtés de M. Grunberg-Manago, pour signifier qu'il est bien organisé par le comité de biologie moléculaire, ce qui doit se traduire par la participation effective de l'un de ses membres à son comité d'organisation¹¹⁵.

Du fait des compromis conclus au moment de l'institutionnalisation du Fonds, les sommes allouées par la voie des actions concertées restent modestes. Comme le rappellent de manière rituelle les documents de la DGRST présentant le Fonds, elles n'excèdent jamais 10 % des crédits composant l'enveloppe recherche – c'est-à-dire des crédits engagés par l'État dans la recherche civile, les fonds dédiés à la recherche militaire n'étant pas inclus dans cette enveloppe. Limités à l'échelle des budgets dédiés à la recherche, ces crédits sont en revanche importants à l'échelle des domaines qui en bénéficient. Une enquête réalisée par le comité de biologie moléculaire en 1966 montre que la part représentée par l'action concertée Biologie moléculaire dans le budget des laboratoires conventionnés peut être substantielle. Si pour environ la moitié d'entre eux, cette part n'excède pas un tiers de leurs ressources, elle représente une part plus importante pour les autres. Un quart des laboratoires y puise entre un tiers et la moitié de ses ressources, tandis que, pour le dernier quart, ces sommes représentent plus de la moitié des financements¹¹⁶. Le contrôle du comité sur les laboratoires financés est donc d'autant plus important qu'il s'exerce sur des domaines circonscrits pour lesquels les actions concertées représentent une source importante de financements.

Le pouvoir des comités scientifiques s'appuie aussi sur un usage privatisé des fonds publics. L'utilisation des crédits de l'État est d'abord arrêtée dans un quasi-conclave : les services de la DGRST sont bien régulièrement informés des délibérations du fait de la présence systématique d'un secrétaire scientifique aux réunions et par la présence, plus ponctuelle, de certains cadres de l'institution, mais ils interviennent rarement dans les débats. Quand elles adviennent, leurs prises de parole visent essentiellement à alerter les comités scientifiques des difficultés engendrées par certaines de leurs décisions (comme celles de construire des instituts en Île-de-France alors que la politique d'aménagement du territoire limite les investissements dans cette région) ou à les assurer du soutien

¹¹⁵ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 février 1964.

¹¹⁶ AN 1977 0321/100, Comité Biologie moléculaire, rapport annuel d'activité, 1966, Annexe II.

apporté à leurs demandes. Ensuite, les modalités d'action des comités reposent très largement sur des liens personnels anciens entretenus entre les membres du comité et les scientifiques qu'ils financent, plutôt que sur des règles fixées par l'administration. L'action du comité renforce ces liens en créant de multiples occasions d'échanges : les séminaires, les colloques annuels ou les correspondances entretenues à l'occasion de la révision des conventions de recherche sont autant d'occasions de les nourrir tout en accroissant la centralité des membres des comités d'action concertée. Enfin, l'allocation des fonds est privatisée parce qu'elle bénéficie très largement aux membres du comité eux-mêmes et à leurs proches. Si l'ensemble du programme immobilier initialement prévu n'est pas réalisé, les trois instituts effectivement financés le sont au bénéfice de B. Ephrussi, R. Latarjet et G. Mathé, tous membres du comité. Les conventions profitent également aux biologistes et aux médecins qui composent ce collectif : en 1963, D. Dervichian (510 000F.), C. Sadron (900 000 F.), P. Desnuelles (950 000 F.), M. Bessis (290 000 F.), G. Mathé (193 727 F.), A. Lwoff (850 000 F.), J. Monod (866 000 F. et 805 000 F.) figurent ainsi parmi les chercheurs les mieux financés par l'action concertée de biologie moléculaire¹¹⁷. Leur laboratoire bénéficie aussi du renfort des boursiers de la DGRST : ces étudiants prometteurs y sont souvent affectés.

Le maintien de cet usage privé des deniers publics, distant des règles administratives, est cependant précaire et repose sur le respect des intérêts de chacun. Dès lors qu'ils sentent leur intérêt mis en cause, des scientifiques peuvent en appeler au respect des règles. C'est le cas de P. Desnuelle lors d'un des rares épisodes de tension marquant le comité de biologie moléculaire. La construction de l'Institut de biologie moléculaire de Marseille qui lui est promise rencontre des obstacles. Inscrit en troisième priorité, le projet doit être financé par le CNRS et non plus par des crédits issus du Fonds. Inquiet de cette décision parce qu'elle lui semble présenter moins de garanties sur la date de début des travaux, P. Desnuelle la met plusieurs fois en cause dans les réunions du comité. Au moment de son adoption, il exprime ses réserves en craignant « *que l'accord qui a été conclu entre le CNRS et le Fonds de développement concernant la construction du centre de Gif-sur-Yvette d'une part de celui de Marseille d'autre part ne lui donne pas de garanties suffisantes* »¹¹⁸. Dans la réunion suivante, il adresse une lettre à R. Wurmser, le président du comité, mettant en cause la légalité de la délibération et le caractère très informel du fonctionnement du groupe. Le

¹¹⁷ AN 1977 0321/18, État des contrats de biologie moléculaire, 12 décembre 1963.

¹¹⁸ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 28 novembre 1961.

biologiste marseillais y note que « *le comité de biologie moléculaire a abandonné le projet de Marseille avant de s'être assuré de façon sérieuse qu'un autre organisme pouvait le reprendre dans des conditions acceptables* ». Dans ces conditions, il est amené « *à contester la validité d'une décision dont le caractère à la fois incorrect et unilatéral est évident* » et que « *la répartition des deniers de l'État par un corps officiel suit habituellement des règles administratives précises concernant l'inscription préalable des questions importantes à un ordre du jour, le vote en cas de désaccord et le quorum* »¹¹⁹, autant d'éléments qui n'ont pas été respectés. Si P. Desnuelle échoue à remettre en cause la décision prise, sa charge critique montre que la privatisation des deniers publics ne tient pas uniquement à un moment historique où elle ne ferait jamais problème, parce qu'elle serait complètement instituée et considérée comme légitime. Cette privatisation s'opère plutôt du fait de l'alignement de deux conditions cumulatives : d'une part, la fermeture des espaces de délibération et l'acceptation par l'instance administrative qui les met en place de ces modalités de décision ; d'autre part, le maintien du consensus entre les membres de l'assemblée autour d'un projet réformateur qui ne heurte pas, ou en tous les cas pas trop nettement, les intérêts de chacun de ses membres.

Par bien des aspects, le pouvoir des membres des comités scientifiques des actions concertées est exorbitant, au sens où il permet à une dizaine de scientifiques de s'ériger en architectes de nouveaux domaines disciplinaires définis par l'État comme prioritaires en maîtrisant la construction d'ensembles immobiliers, en pesant sur l'agenda scientifique des recherches qui sont conduites dans les laboratoires et en façonnant la formation des nouveaux biologistes et des nouveaux médecins. Ce pouvoir est exceptionnel parce qu'il s'inscrit entre deux moments historiques, l'un finissant, l'autre débutant. Il s'appuie d'abord sur les caractéristiques du monde scientifique de l'avant-Seconde Guerre mondiale, marqué par les liens interpersonnels possibles dans des ensembles sociaux de petite taille et la légitimité de relations verticales et mandarinales. Le pouvoir des comités s'inscrit cependant aussi dans une nouvelle séquence historique, marquée par le renforcement très important de l'investissement de l'État dans la recherche. Si la DGRST délègue la formalisation et la réalisation du programme d'action sans réellement le contrôler, cette délégation lui offre aussi un pouvoir substantiel sur les recherches qui sont conduites dans les laboratoires. En favorisant et en soutenant le pouvoir programmatique des comités, elle s'offre une garantie que les opérations effectivement financées répondent

¹¹⁹ AN 1977 0321/18, Lettre de P. Desnuelle à R. Wurmser annexée au procès-verbal de la réunion du comité Biologie moléculaire du 8 décembre 1961.

à un programme, qu'elle n'établit certes pas, mais dont la cohérence et l'intégration sont assurées par l'entremise des comités. Ce pouvoir exorbitant des comités est cependant un pouvoir précaire, rapidement remis en cause.

2.3. Un pouvoir précaire

La précarité du pouvoir des comités est triple. Elle tient d'abord au fait que leur influence épouse très largement celle de la DGRST : si les membres de la Délégation interministérielle sont de précieux appuis qui plaident quasiment systématiquement la cause des comités auprès des autres organisations gouvernementales, ils ne parviennent pas toujours à obtenir des arbitrages politiques qui leur sont favorables. Une deuxième limite du pouvoir des comités tient au fait que l'équilibre qui permet aux collectifs de scientifiques de déterminer qui obtient quoi au début des années 1960 se fragilise bientôt : la publicité croissante qui entoure l'action du comité le confronte à de nouvelles demandes qu'il n'a pas initiées. Enfin, à mesure que l'échéance de la fin des actions engagées en 1961 se rapproche, les comités sont de plus en plus confrontés aux incertitudes de la prolongation des actions concertées, ce qui pèse sur les délibérations et contraint les marges de manœuvre. Ces trois limites s'ajoutent, au fil du temps, les unes aux autres, si bien qu'au milieu des années 1960, le pouvoir des comités scientifiques n'est déjà plus tout à fait identique à celui qu'il était au début des années 1960. En creux, cette érosion dessine aussi les conditions particulières du début des années 1960 qui permettent aux comités scientifiques de s'établir en instances programmatiques.

La première limite de l'action des comités tient aux résistances que génère la mise en œuvre de leur programme. La DGRST ne réussit pas toujours à obtenir des compromis favorables à ses comités. Lors d'une réunion de janvier 1961, le Délégué général, P. Piganiol informe le comité que les investissements immobiliers prévus rencontrent l'opposition du ministre de la Recherche. Leur opportunité n'est pas en cause, mais leur financement par le Fonds pose problème : Pierre Guillaumat préfère que ces investissements, comme la majeure partie des opérations immobilières financées par l'État, soient inscrits au Plan de développement économique et social. Le Délégué général demande alors au comité scientifique d'amender sa position initiale qui avait consisté à ne pas hiérarchiser les différentes opérations pour qu'elles puissent être inscrites au Plan, selon le vœu ministériel :

« Si la nécessité de ces investissements [immobilier] a été reconnue par le Ministre, il ne lui est pas apparu qu'ils devaient nécessairement être couverts par les crédits affectés aux actions concertées ; mais qu'ils devaient plutôt être inclus avec toute la priorité souhaitable dans les crédits prévus pour la recherche scientifique dans le prochain Plan économique couvrant les années 1962-1965. M. Piganiol invite donc le comité à établir à part un programme d'investissements, affecté à des priorités souhaitables, dont l'inclusion au Plan économique sera recherchée. »¹²⁰

Les membres du comité cherchent bien à défendre les opérations programmées, en arguant de leur caractère central pour le développement de leur domaine d'étude et de la difficulté à établir une liste de priorités entre des opérations considérées toutes comme stratégiques, parce que toutes associées au développement de l'institut d'un membre influent de leur assemblée. Des critères de hiérarchisation sont cependant élaborés sur l'initiative de R. Wurmser. Le président du comité cherche alors à classer les différents projets selon la possibilité de leur réalisation rapide et de l'urgence des besoins auxquels ils répondent. Sont ainsi classés en première urgence le centre de Gif-sur-Yvette destiné à B. Ephrussi, la construction de l'institut de biologie moléculaire devant accueillir les nombreuses équipes de Pasteur – dont celles de Lwoff, Monod et Dervichian, la construction du centre sur les greffes destiné à G. Mathé (en raison notamment de la précarité de son installation et du coût modeste des travaux) et celle de Centre de physiopathologie cellulaire destiné à accueillir les équipes placées sous la direction de M. Bessis. La construction de ces locaux doit commencer en 1961-1962. Le centre de radiobiologie et de radiopathologie d'Orsay (Latarjet) est inscrit en deuxième urgence pour un début des travaux en 1962-63. L'institut de biologie moléculaire de Marseille, ainsi que le laboratoire de pathologie moléculaire sont répertoriés en troisième urgence et doivent être réalisés en 1963-1965.

La capacité de la DGRST à plaider la cause des comités est aussi limitée parce que la réalisation des investissements projetés suppose l'accord de nombreux acteurs qu'elle n'est pas toujours en mesure d'obtenir. Le projet de construction d'un Institut de biologie moléculaire regroupant les équipes de Pasteur constitue un bon exemple de ces difficultés. Il rencontre d'abord l'opposition du conseil d'administration de Pasteur qui refuse de le valider. Cette décision s'explique par la grave crise de financement et de gouvernance que traverse l'institution. Pasteur est au début des années 1960 en déficit structurel¹²¹ : la vente des produits issus de l'Institut ne parvient plus à financer des

¹²⁰ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion 11 janvier 1961, p. 3.

¹²¹ *Le Figaro*, 17 décembre 1965.

recherches, dont le cout croît continûment. Refusé par Pasteur, le projet doit donc être redéfini ; il est intégré à une nouvelle opération immobilière prévue sur le quai Saint-Bernard¹²². La réalisation de ce nouveau projet est cependant difficile parce qu'elle suppose l'accord entre la direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, celles du CNRS et de l'Université. Cet accord est difficile et le projet bute sur l'établissement des règles de nomination de son directeur¹²³ ou sur la prise en charge des couts induits par sa création¹²⁴. Toujours en négociation en 1966, la mise en service du nouvel institut n'est pas prévue avant 1968¹²⁵. Ces difficultés entravent l'action du comité et ses membres les considèrent comme un obstacle essentiel à la mise en œuvre du programme qu'ils ont collectivement arrêté. En 1964, dans un rapport faisant le bilan de leur action, ils notent :

« Force est donc de conclure que l'effort d'investissement immobilier proposé par le Comité et considéré par lui comme absolument indispensable au développement et à l'expansion de la biologie moléculaire ne sera vraisemblablement qu'amorcé lorsque prendra fin la loi de programme actuelle. Les buts que s'était fixés le Comité pour la durée de la loi-programme à savoir le doublement en cinq ans, en hommes et en moyens, de la biologie moléculaire n'auront donc pas pu être atteints. »¹²⁶

Le déficit de moyens administratifs qui marquent la DGRST au début des années 1960 constitue une autre limite à l'action des comités. Elle oblige à déléguer la gestion des conventions de recherche aux organismes de recherche qui disposent de moyens administratifs plus importants. Dans un de leur rapport d'activité adressé au Premier ministre, les membres du comité de biologie moléculaire mettent en cause les nombreux retards émaillant la gestion des conventions. Ils constituent une limite à leur influence. Ils plaident pour le renforcement des capacités administratives de l'institution interministérielle¹²⁷, mais n'obtiennent pas gain de cause. L'attribution de nouveaux moyens administratifs à la DGRST est une question récurrente au début de la Ve République : les demandes, formulées dès la création de la structure¹²⁸ et réitérées chaque

¹²² AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 25 octobre 1961.

¹²³ AN 1977 0321/98, DGRST, Service du Fonds de la recherche, procès-verbal de la réunion portant sur un projet de création d'un institut de biologie moléculaire, 7 février 1964.

¹²⁴ AN 1977 0321/98, DGRST, Service du Fonds de la recherche, procès-verbal de la réunion du 20 mai 1964.

¹²⁵ AN 1977 0321/98, Comité Biologie moléculaire, rapport d'activité de 1966.

¹²⁶ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, rapport d'activité de 1962.

¹²⁷ AN 1977 0321/89, DGRST, Comité Biologie moléculaire, rapport d'activité.

¹²⁸ Par exemple, en 1959, la demande d'affectation d'un administrateur civil à la Délégation formulée par P. Piganiol à un représentant du Budget n'aboutit pas. AN 19770321/96, Conversation avec M. Martinet, Piganiol et Grasset, note du 12 novembre 1959.

année¹²⁹, aboutissent rarement et la Délégation souffre de difficultés importantes pour administrer les crédits qui sont placés sous sa responsabilité. Une note de 1964 pointe ainsi les « *difficultés rencontrées (...) [qui] concernent notamment le bureau des comités scientifiques où la diffusion des documents pourrait être plus complète et plus rapide, la rédaction des contrats où les tâches de surveillance des contrats en cours prennent une importance grandissante, le secrétariat scientifique de certains comités (conversion des énergies par exemple) pour lesquels l'assistance du Fonds de développement est notoirement insuffisante* »¹³⁰. Ces demandes ne sont pas uniquement le signe d'un retard dans la croissance des moyens, fréquent en période d'expansion ; la DGRST reste au milieu des années une structure faiblement dotée en effectifs. En 1963, le service du Fonds de la recherche ne compte que dix-sept employés¹³¹, dont la plupart sont des agents administratifs. Les faibles effectifs de la structure s'expliquent par la position des Finances et son « *hostilité à toute formule tendant à créer une Administration du Fonds, le fonds étant une ligne budgétaire* »¹³². Cette position tient aussi à la construction du problème du gouvernement de la recherche et au rôle assigné à la DGRST dans sa résolution : si les structures interministérielles ont vocation à coordonner un effort de recherche français qui souffre essentiellement de l'éparpillement de ses structures de gestion, alors la DGRST ne doit pas se transformer en administration de la recherche, largement dotée en effectifs, mais plutôt rester une structure légère, dédiée à l'animation de la politique de recherche plutôt qu'à sa gestion.

Une deuxième limite du pouvoir des comités tient à la progressive remise en cause de la faible publicité de leur action et de l'importance de leurs moyens budgétaires. La conjonction de ces deux éléments constitue une condition de possibilité du droit d'initiative dont jouissent les membres des comités. Ce droit d'initiative est d'abord mis en cause par les demandes de plus en plus nombreuses, émanant de scientifiques non sollicités préalablement. Le fragile équilibre entre les ressources disponibles et le coût des projets se fissure à partir de 1963. Le comité décide alors collectivement de procéduraliser davantage l'examen des projets de convention. Deux sessions sont ainsi définies – l'une

¹²⁹ AN 1992 0548/9, DGRST, Note à l'attention de Mr Duport, 28 août 1961 ; AN 1992 0548/9, Note du DGRST au ministre chargé de la Recherche scientifique et technique, 12 mai 1962.

¹³⁰ AN 1992 0548/9, Projet de budget 1964 pour les opérations suivies par le Fonds de développement, 22 mars 1963.

¹³¹ AN 1992 0548/9, DGRST, Évolution des effectifs en 1962.

¹³² AN 1977 0321/96, Note à l'attention de Mr le DGRST, Visite de Mr Dardel et Grasset à M. Serignan à la direction du Budget, 18 janvier 1960.

en mars, l'autre au printemps – et une part du budget annuel du comité est affectée à chacune d'entre elles :

« L'ensemble des projets de conventions et d'avenants déposés représente environ le double des crédits dont le comité peut disposer en 1963. Il a été décidé lors de la séance précédente d'examiner dans la séance du 1^{er} mars les projets qui ont été déposés en temps utile et de leur affecter environ 60 % des crédits disponibles, soit environ deux millions de francs. Cette somme représente environ la moitié du montant des projets à examiner. Le comité se voit donc dans l'obligation d'écarter certains projets, d'en ajourner d'autres, et enfin de réduire la plupart de ceux qu'il retient. »¹³³

Toutefois, le comité, tout en mettant en place ces deux sessions d'évaluation, rappelle qu'il doit conserver l'initiative et ne pas diluer son action programmatique :

« Plusieurs membres du comité rappellent que le comité a dressé, au début de ses travaux, un soigneux inventaire des laboratoires qu'il estimait devoir participer à l'action concertée et qu'il a décidé de prendre l'initiative d'offrir à ces laboratoires des conventions de recherche. Il ne lui paraît donc ni possible ni souhaitable, compte tenu des crédits disponibles, de disperser ses efforts. Il est donc décidé de passer d'abord en revue les projets de conventions nouvelles, afin de déterminer ceux qu'il convient de retenir. Chacun d'entre eux fait l'objet d'un examen et d'une discussion approfondie. »¹³⁴

Pour faire face à la nécessité des arbitrages entre des projets désormais concurrents, les modalités de choix entre les projets se transforment. Pour la première fois, le consensus n'est plus systématiquement utilisé. Des votes sont réalisés pour déterminer les nouveaux projets financés et choisir les conventions de recherche prolongées. Des justifications à l'extension des programmes initialement prévus sont plus systématiquement demandées aux déposants. Ainsi, les demandes de prorogations « *doivent être appuyées sur les résultats déjà obtenus et sur une extension justifiée du programme* [initialement retenu] »¹³⁵. La prise en compte nouvelle de la contrainte financière ne signe cependant pas l'abandon des modalités d'intervention précédentes ; elle se traduit surtout par un resserrement du comité sur les principes définis dans le programme déposé et une politique de limitation des coûts des projets. La première logique permet d'abord d'écarter des projets dont l'intérêt et la contribution au développement de la biologie moléculaire sont reconnus, mais qui ne sont pas dans les lignes programmatiques définies. Ainsi, quatre nouveaux projets sur les six reçus en 1963 ne sont pas financés parce qu'ils « *représenteraient une extension qui ne peut être envisagée à l'heure*

¹³³ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 1963.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire procès-verbal de la réunion du 28 juin 1963.

actuelle du programme défini par le comité »¹³⁶. Le comité s'accorde ensuite sur une politique de réduction du coût des projets. Les projets d'avenants à des conventions déjà établies – dont certains sont refusés – « *sont (..) examinés un à un de manière à les ajuster aux crédits disponibles* »¹³⁷. Les frais de mission ne sont financés que pour les seuls laboratoires de province à l'intérieur du territoire métropolitain. Il est par ailleurs recommandé aux déposants de demander la prise en charge des salaires de techniciens aux organismes de recherche, plutôt que de l'inclure dans les demandes de conventions.

Plutôt que de les affaiblir, ces modalités d'arbitrage rendent structurantes les options définies en 1961. La majeure partie des conventions financées a été adoptée en 1961. À cette date, vingt-deux conventions sont adoptées par le comité, tandis qu'un an plus tard seulement sept nouvelles conventions sont formalisées. En 1963, ce sont encore sept contrats qui sont adoptés¹³⁸. Nouveaux projets et demandes d'avenants à des conventions déjà établies sont discutés de manière disjointe, ce qui aboutit souvent à favoriser la prolongation de conventions déjà établies sur l'acceptation de nouveaux projets : au cours de la 29^e réunion du comité de biologie moléculaire quatre des six nouveaux projets déposés sont refusés (et l'un de ceux acceptés est déposé par P. Slonimski le remplaçant de B. Ephrussi dans le comité), tandis que treize avenants à des conventions déjà établies sont acceptés sur les dix-sept déposés¹³⁹. Les membres du comité prévoient en 1963 même que « *la plupart* [des conventions arrivées à échéance en 1964 et adoptées en 1961] *seront prolongées jusqu'à la fin de la loi de programme* »¹⁴⁰. Elles le sont effectivement, à l'exclusion des demandes qui concernent l'achat d'équipements coûteux et de frais de mission. La prolongation intervient d'ailleurs, y compris pour les demandes qui, parce qu'elles ne sont pas arrivées à temps, n'ont pas pu faire l'objet d'un examen critique¹⁴¹. De même, les conventions arrivant à échéance en 1965 sont automatiquement prolongées en ce qui concerne les salaires et les crédits de fonctionnement¹⁴².

La troisième limite du pouvoir des comités tient au caractère provisoire des actions concertées. Cette limite est d'emblée inscrite dans leur création : les actions concertées ne peuvent être prolongées que dans des cas limités et elles doivent normalement donner lieu

¹³⁶ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 1963.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1963.

¹³⁹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 1963.

¹⁴⁰ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 28 juin 1963.

¹⁴¹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 19 juin 1964.

¹⁴² AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 30 octobre 1964.

à la fondation d'un nouvel organisme de recherche, ou créer les conditions de l'intégration des nouveaux domaines scientifiques dans les organisations déjà existantes. Cette limite, qui tient au cadrage originellement adopté du problème de la recherche et au rôle assigné au début des années 1960 à la DGRST, est très vite intégrée par les comités qui cherchent à obtenir la prolongation des actions concertées. Dès le début de l'année 1963, le comité de biologie moléculaire prend position pour une poursuite de son action sous l'égide de la DGRST jusqu'en 1970¹⁴³. Selon le comité, cette prolongation est d'autant plus importante que les disciplines qui constituent la biologie moléculaire n'occupent « *qu'une faible place dans les structures universitaires et les organismes de recherche, et que plus encore que le développement individuel de ces disciplines, c'est leur regroupement dans des ensembles coordonnés qui doit être obtenu* »¹⁴⁴. La construction des centres polyvalents envisagés dans le programme initial et le développement suffisant de ce champ d'études sont considérés comme deux préalables à l'intégration de la biologie moléculaire dans les structures académiques existantes :

« À la fin de cette période [à la fin de la deuxième loi de programme prolongeant les actions concertées], les instituts existeront, les équipes qui doivent les constituer y seront installées, la gestion de ces instituts et leur financement auront été réglés par des conventions d'établissements adéquates. D'autre part, les programmes de recherche auront progressé suffisamment pour que l'action entreprise ait pris son véritable sens. À ce moment, la tâche créatrice du Fonds de développement aura été remplie. La biologie moléculaire aura trouvé sa place, ses laboratoires et sa structure dans le cadre de l'Université et dans celui du CNRS. Son extension aux autres disciplines biologiques fondamentales et appliquées pourra être réalisée. L'opération concertée proprement dite aura atteint son but et les administrations de gestion pourront se substituer de façon définitive à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. »¹⁴⁵

Le transfert envisagé au CNRS dès 1965 est d'autant plus redouté que la question de la création d'une section du Comité national de la recherche scientifique dédié à la biologie moléculaire bute sur l'opposition des spécialités, comme la biologie cellulaire, qui y sont déjà présentes (Guthleben, 2009, p. 223; Polanco, 1990). Les représentants du comité cherchent alors à baliser le transfert de l'action concertée au CNRS, voire à élaborer des solutions alternatives. Tout en reconnaissant que la perspective d'un transfert de l'action Biologie moléculaire apparaît « *à longue échéance* » comme « *la plus raisonnable* », elle « *nécessiterait non seulement un accroissement sensible de crédits, mais aussi une modification des structures et du fonctionnement des organismes existants qui semble difficile à réaliser dans les délais aussi*

¹⁴³ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 25 janvier 1963.

¹⁴⁴ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, rapport d'activité de 1962.

¹⁴⁵ *Ibid.*

brefs »¹⁴⁶. Au début de l'année 1964, les interrogations entourant le transfert de l'action concertée au CNRS sont telles que les membres du comité scientifique envisagent de l'intégrer à la *European Molecular Biology Organization*, une organisation européenne dont la constitution est alors discutée. Les membres de l'action concertée y voient « *un prolongement naturel de l'action biologie moléculaire de la DGRST* ». A. Lwoff recommande qu'« *une fraction substantielle des crédits accordés par la France serve à développer les laboratoires français* »¹⁴⁷, acceptant qu'une part des crédits soit consacrée au soutien de laboratoires étrangers. L'inquiétude générée par le possible transfert au CNRS de l'action concertée et son intégration dans les sections existantes se donne aussi à voir dans une prise de position du comité de juin 1964. Ses membres demandent qu'une section interdisciplinaire « *ayant son budget propre* » soit constituée au sein du CNRS pour piloter l'action concertée¹⁴⁸. Ces discussions s'intensifient à mesure que l'échéance de 1965 approche : elles tiennent une place de plus en plus importante dans les délibérations du comité. Ses membres finissent cependant par obtenir satisfaction puisque l'action concertée en biologie moléculaire est prolongée sous l'égide de la DGRST pour cinq nouvelles années.

Les doutes entourant l'avenir des actions concertées ne sont pas de la même nature au sein du comité Cancer et leucémie. Elles tiennent plutôt à la relative faiblesse des organismes de recherche spécialisés dans la recherche médicale. La recherche n'est pas encore le cœur de l'activité de l'INH. Sa transformation en Inserm en 1963 doit renforcer ses moyens d'action. Ils sont cependant encore incertains au début des années 1960 et les membres du comité Cancer et leucémie plaident eux aussi pour que l'action concertée soit prolongée et placée sous l'égide de la DGRST. À l'inverse de leurs homologues du comité de biologie moléculaire, ils n'obtiennent cependant pas gain de cause : le transfert de l'action concertée Cancer et leucémie à l'Inserm est opéré et constitue l'un des leviers du renforcement des capacités de recherche en biomédecine du nouvel institut.

En biologie moléculaire, l'action du comité se clôt sur deux événements symboliques de la fin d'une époque et du début d'une autre. La dernière réunion du comité est marquée par les félicitations adressées à J. Monod et A. Lwoff pour l'obtention, avec François Jacob, de leur prix Nobel de physiologie et de médecine. Ce prix récompense les travaux réalisés à Pasteur sur le rôle de l'ARN messager ; deux des

¹⁴⁶ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1963.

¹⁴⁷ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 14 février 1964.

¹⁴⁸ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 19 juin 1964.

membres du comité d'action concertée se voient consacrés en recevant la plus haute distinction scientifique du monde de la biologie et de la médecine¹⁴⁹. Cette consécration ne marque cependant pas le couronnement de modalités d'intervention adoptées de 1961 à 1965 ; elle est plutôt contemporaine de leur rénovation. Alors que Jean-François Dardel, un membre de la DGRST, évoque la possible prolongation de l'action concertée Biologie moléculaire au cours du Ve Plan, ses membres s'accordent pour ouvrir la décision à d'autres scientifiques, qui ont été souvent financés par le comité de biologie moléculaire et mettent symboliquement fin au conclave qui leur a permis, cinq années durant, de régner sur le développement de la biologie moléculaire :

« Après intervention de plusieurs membres du Comité, il est décidé qu'un large échange de vues auquel participerait un groupe assez divers de personnalités scientifiques permettrait dans un premier temps de définir les limites dans lesquelles pourrait se poursuivre l'action envisagée. Une discussion s'engage sur le nom des personnalités scientifiques qu'il serait souhaitable de convier à cette réunion. L'accord se fait sur les noms suivants qui représentent un large éventail de compétences : Mme Grunberg Manago, MM. Bernhardt, G. Cohen, Daudel, Daune Douzou, Ebel, F. Gros, Hirth, F. Jacob, P. Joliot, Joly, Lavorel, Lizzitzky, V. Luzzati, Oudin, Pacaud, Pullmann et Senez. »¹⁵⁰

Des membres du comité rappellent toutefois que l'action à venir doit aussi prolonger les lignes établies de 1960 à 1965. P. Desnuelles note ainsi dans un courrier qu'« *il semble normal de soumettre l'objectif de cette action à un nouvel examen afin de bénéficier de l'expérience acquise et tenir compte de l'évolution des sciences* », mais qu'il « *est néanmoins souhaitable, d'une part, que les éléments essentiels de l'action soient conservés afin d'assurer la continuité de l'effort et d'autre part que l'élargissement de l'objectif initial, s'il est résolu, soit envisagé avec prudence afin d'éviter la dispersion des moyens* »¹⁵¹.

De 1961 à 1965, des comités de scientifiques issus d'approches émergentes de la biomédecine s'approprient les actions concertées pour construire de nouveaux domaines disciplinaires et de nouvelles relations entre médecine et biologie. La relative congruence entre les objectifs affichés par les actions concertées et leurs réalisations ne doit pas occulter que le pouvoir des comités n'est pas tout entier inscrit dans l'instrument, mais qu'il se construit plutôt dans les appropriations qu'en font les acteurs. Ces appropriations sont d'abord le fait de scientifiques qui s'appuient sur des caractéristiques du monde

¹⁴⁹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 19 novembre 1965.

¹⁵⁰ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 30 octobre 1964.

¹⁵¹ AN 1977 0321/18, Comité Biologie moléculaire, procès-verbal de la réunion du 10 février 1965.

académique des années 1960 pour gouverner : en mobilisant leurs relations interpersonnelles et leurs connaissances intimes du monde académique, en prenant appui sur des séminaires et sur la légitimité de formes d'action dirigistes et verticales, les comités parviennent à orienter les recherches conduites en laboratoire selon le programme scientifique qu'ils élaborent collectivement. Les appropriations du financement sur projets sont aussi le fait des services de la DGRST : ces services ne cherchent jamais à réguler l'usage privé des deniers publics qu'opèrent les comités scientifiques. Ils s'appuient plutôt sur ces pratiques pour avoir une prise sur le gouvernement des politiques scientifiques et parviennent, par-là, à orienter les recherches conduites dans les laboratoires. Comme dans le cas des fondations philanthropiques des États-Unis des années 1930 (Kohler, 1991, p. 406), le neuf s'établit ici en prenant appui sur le vieux : c'est en mobilisant les caractéristiques anciennes des mondes scientifiques et administratifs que les nouvelles disciplines et les nouvelles pratiques gouvernementales s'élaborent. Cet entre-deux entre l'ancien monde et le nouveau est aussi au cœur de la fragilité des comités : les actions concertées ont pour ambition de transformer le monde académique et l'action même de leurs membres contribue à effriter les conditions sociales qui leur permettent d'exercer leur pouvoir au début des années 1960. En accroissant la taille de la population académique, en favorisant l'émergence de nouvelles équipes, en finançant de nouveaux locaux, les comités d'action concertée contribuent à accélérer la dislocation de certaines des caractéristiques au principe de leur puissance.

Conclusion

Le portrait qui vient d'être tracé des actions concertées contraste de plusieurs manières avec l'image souvent véhiculée des répertoires d'action étatiques du début de la Ve République. Plutôt que de s'appuyer sur la différenciation à l'égard de la société civile et sur un usage de la contrainte pour gouverner, l'efficacité des actions concertées se construit dans un alliage singulier entre indifférenciation et différenciation. Construites en opposition aux autres instruments du gouvernement de la recherche, les actions concertées différencient d'abord l'action de la DGRST de celles des organismes de recherche. Ce faisant, elles fixent les rapports entre l'institution interministérielle et les organismes. Cette charnière est cependant incomplète parce qu'elle n'articule pas l'État à la communauté académique, mais confond plutôt certains de leurs segments respectifs. Au début des années 1960, l'influence de la DGRST s'amalgame avec celle des patrons

qui peuplent ses comités scientifiques. Cette indifférenciation n'est cependant pas une impuissance puisque la structure interministérielle y puise les ressorts de son influence sur la science. Plutôt que d'user de la contrainte juridique ou de l'expertise technique des grands corps, elle s'appuie alors sur des caractéristiques intrinsèques au monde académique pour le gouverner. Se retrouvent ici des modes d'action souvent associés à la période contemporaine (Bergeron, Castel, Dubuisson, 2014). Leur originalité réside dans le fait qu'ils mobilisent d'autres caractéristiques que la mise en compétition pour gouverner. La centralité de quelques grandes figures dominant des domaines de recherche et la prévalence des relations interpersonnelles constituent alors les états de l'influence de la DGRST. La mise en compétition n'est donc pas la seule logique endogène pouvant être utilisée par des autorités gouvernementales pour gouverner un monde social. D'autres à d'autres périodes ont existé, ce qui ouvre un chantier empirique et théorique pour les repérer, les décrire et les analyser.

Le cas des actions concertées montre aussi que les périodes de genèse institutionnelle sont des moments importants à considérer : les choix qui y sont formalisés peuvent avoir des conséquences de long terme, comme le relèvent bien de nombreux travaux comme ceux de Pierson (Pierson, 1994). La décision prise au début des années 1960 de ne pas créer d'établissements publics spécifiquement dédiés au financement sur projets est ainsi lourde de conséquences : il faut attendre vingt-huit ans pour que les pouvoirs publics français reviennent sur cette décision en mettant en place l'ANRS, une agence dédiée au financement des recherches sur le Sida. Mais toutes les décisions prises dans des moments de genèse n'ont pas une telle inertie. En cinq ans, les actions concertées sont en partie réinventées et certaines de ces évolutions sont favorisées parce que cet instrument repose sur des équilibres précaires. Cette précarité est d'abord inscrite dans l'instrument : mises en place pour cinq ans seulement, les actions concertées s'inscrivent dans un horizon temporel limité. Elle tient aussi aux modalités d'appropriation de ces dispositifs qui reposent sur les caractéristiques du monde des patrons, faits de dépendance et d'allégeance personnelle. Cette inscription est au principe de l'efficacité de la première génération d'actions concertées, mais elle constitue aussi sa fragilité : dans les années 1960, le monde scientifique français connaît d'importantes mutations engagées notamment par l'implication croissante de l'État dans les politiques scientifiques. Les actions concertées elles-mêmes participent d'ailleurs de ces restructurations : en soutenant l'émergence de nouvelles équipes de recherche, en

formant de nouveaux scientifiques à la biologie moléculaire et à une recherche médicale redéfinie, elles participent à la croissance de la population scientifique et à rendre plus complexe la mobilisation des répertoires d'action dirigistes et verticaux. Sans que cette œuvre ne soit forcément consciente, les patrons participent ainsi à saper les conditions sociales qui sont au principe de leur puissance.

À ce titre, la première génération d'actions concertées peut apparaître comme l'acmé de l'influence des patrons de la biomédecine. En formalisant de manière collégiale un programme d'action, en agissant dans une autonomie garantie par la DGRST et en disposant des larges ressources financières de l'État pour mettre en œuvre leurs priorités, ils se constituent en architectes de nouveaux domaines disciplinaires. Cette période correspond aussi à leur chant du cygne ; dès le milieu des années 1960, des transformations s'engagent pour réinventer le financement sur projets et refonder la frontière entre l'État et la communauté académique. L'histoire de cette métamorphose est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 2. L'émancipation par les projets

*Extension, mise en compétition et bureaucratisation
du financement sur projets de la biomédecine
(milieu des années 1960-fin des années 1970)*

Introduction

« Je les connaissais quasiment tous avant. Pierre Burtin était dans mon jury de thèse. Jeanine Breton Gorius. Que je ne dise pas de bêtises. J'ai été nommé en CSS [Commission scientifique spécialisée] en 1974. J. Breton Gorius était dans la commission Inserm. Marc Girard. Duval, je ne sais pas qui c'était. Berarbard, on se connaissait. En plus, on avait partagé un prix : le prix Rosen de la cancérologie [un prix de la Fondation de la recherche médicale]. Huppert c'était mon voisin. Fanny Lacour, oui. Jean-Bernard Le Pecq oui. Tavitian, Tambourin, oui. Oui, bien sûr, je connaissais tout le monde. Mme Bonnot qui était avant à l'Inserm et qui était ensuite à la DGRST. Jean-Paul Lévy. Effectivement qui était de l'écurie Jean Bernard, comme Boiron (...). On se connaissait tous pratiquement. Ou on avait siégé en commission ensemble, ou on avait des relations avant. M. Boiron je n'avais pas vraiment travaillé avec lui, mais je le connaissais. Boiron je l'avais fréquenté dans la première ATP [Action thématique programmée, un programme de financement sur projets lancé par l'Inserm dans les années 1970] où j'étais à l'Inserm. Non, là j'étais plus un bizuth en 1974 (rires). »
(Entretien avec un membre d'un comité de sélection des projets de recherche au milieu des années 1970)

Cet extrait d'entretien réalisé avec un membre d'un comité scientifique allouant des fonds à des projets de recherche montre, qu'au milieu des années 1970, un certain nombre de traits du financement sur projets perdurent. Comme dix ans plus tôt, les comités sont marqués par une très forte interconnaissance : notre interviewé connaît, à une exception près, tous les membres siégeant avec lui. Comme dix ans plus tôt, les commissions où s'élabore la politique scientifique et les quelques laboratoires qui jouent un rôle central dans la formation des biologistes et des médecins constituent les hauts lieux de la socialisation académique : si notre interviewé connaît la quasi-totalité de celles et ceux siégeant avec lui, c'est parce qu'il en fréquente certains depuis sa thèse et qu'il a appris à connaître les autres dans l'exercice de responsabilités politiques. À y regarder de près cependant, cet extrait d'entretien témoigne aussi d'évolutions discrètes, mais importantes. Le financement sur projets n'est d'abord plus l'apanage de la seule DGRST.

Les organismes de recherche, comme l'Inserm, l'utilisent désormais en lançant des Actions thématiques programmées (ATP). Si en 1974, notre interviewé n'est plus « *un bizuth* », comme il le note avec humour, il est encore jeune et exerce ses fonctions dans un laboratoire de province. S'il jouit déjà d'une solide réputation, ce dont l'attribution d'un prix de la Fondation de la recherche médicale témoigne, il ne dispose cependant pas d'un capital scientifique comparable à celui des patrons qui siègent dans les comités scientifiques des premières actions concertées. En dix ans, et nous serions tenté de dire en dix ans seulement, le financement sur projets n'est plus un instrument de contrôle mis au service de la puissance patronale. Il est devenu un levier de l'émancipation de scientifiques qui n'occupent pas le sommet de la profession académique.

Cette situation est intrigante pour trois raisons. Elle montre, d'abord, que les instruments d'action publique ne sont pas systématiquement des leviers du contrôle étatique des travailleurs professionnels, un rôle auquel ils sont pourtant souvent confinés par la littérature de sociologie des professions après les années 1980 (Freidson, 1994). Ces usages managériaux n'épuisent pas les registres d'utilisation des instruments qui ont pu être, en d'autres temps, le véhicule d'autres entreprises. Dans les années 1970, ils sont utilisés pour permettre à de nouvelles générations scientifiques d'accéder aux responsabilités et de s'affranchir de la tutelle de leurs aînés. Ils sont aussi mobilisés pour venir en aide aux équipes de recherche dont la qualité est reconnue, mais dont la pérennité est éprouvée par les restrictions financières des années 1970.

Ce cas est, ensuite, intrigant parce que les instruments aboutissant à l'émancipation de groupes sociaux ont souvent deux caractéristiques. Ils sont d'abord mobilisés et construits par des mouvements sociaux qui s'en servent pour redéfinir la place de groupes dominés ou de causes invisibilisées dans la société. Ce sont ensuite souvent des quantifications qui transforment l'appréhension de la réalité et la construction des problèmes publics (Bezes, Chiapello, Desmarez, 2016 ; Bruno, Didier, Prévieux, 2013) : c'est en recourant à la mise en chiffres qu'au prix de bien des péripéties et d'un cadrage minimaliste de la situation, la cause des violences faites aux femmes gagne une visibilité à l'échelle internationale (Merry, 2016). Ce sont encore des chiffres qui participent à redéfinir l'identité des groupes homosexuels dans les États-Unis des années 1950 (Espeland, 2015). À la différence des statistiques sur la sexualité des Américains ou des indicateurs des violences faites aux femmes, le financement sur projets n'est pas un outil

de quantification qui transforme la construction sociale de la réalité. Il est, au contraire, un levier de l'orientation des conduites, ce qui coïncide souvent avec un projet de domination et de pouvoir.

Cette situation est enfin intrigante parce qu'elle révèle combien des appropriations qui procèdent par des changements incrémentaux peuvent être décisives pour l'instrumentation de l'action publique. La transformation du financement sur projets en véhicule de l'émancipation ne procède en effet pas d'une révolution qui verrait de nouvelles élites, de nouvelles organisations et de nouveaux dispositifs reléguer aux oubliettes de l'histoire les anciennes façons de faire et ceux qui les portent. À cette période, c'est toujours en ajoutant du neuf à l'ancien que le financement sur projets se transforme : pour le dire dans les mots de J. Mahoney et K. Thelen, l'instrument se transforme par adjonction, une modalité de changement souvent associée à des évolutions progressives (Mahoney, Thelen, 2010). Dans le cas du financement sur projets, ces changements par adjonction aboutissent cependant, pour paraphraser Harold Laswell (1936), à redéfinir qui allouent quoi et comment et à donner un nouvel horizon au financement sur projets.

Pour appréhender ces transformations, nous montrerons qu'elles emportent l'ordre créé dans les années 1960 parce qu'elles touchent à ses deux piliers constitutifs. Elles mettent fin d'abord à l'indifférenciation de l'État et de la communauté académique. L'extension du recours au financement sur projets, sa bureaucratisation progressive et l'introduction de procédures de mise en compétition aboutissent à mieux distinguer les attributions de la communauté académique et celles des services administratifs et des décideurs utilisant le financement sur projets. La charnière instituée par le financement sur projets, les groupes sociaux et les organisations qui l'utilisent se complètent alors : comme dans les années 1960, elle relie et sépare les organismes de recherche et l'État ; mais désormais elle borne aussi, à l'intérieur de chacune de ces entités, les relations qu'entretiennent les pouvoirs administratif, politique et scientifique (1). Ces transformations, qui sont largement initiées par les luttes bureaucratiques et l'activité des services administratifs chargés des fonds sur projets, trouvent un prolongement dans les comités scientifiques chargés de l'allocation des fonds. Ils ne sont plus des lieux d'expression de l'influence patronale et leurs membres redéfinissent le projet politique qu'ils poursuivent : les inégalités produites par l'instrument sont mises au profit de ceux, et dorénavant de celles, qui n'occupent pas le sommet de la hiérarchie académique (2).

1. Ajouter et borner

Dans deux articles portant sur la fabrique des instruments, Pierre-Yves Baudot (Baudot, 2009) et Emmanuel Didier (Didier, 2007) soulignent que les instruments servent non seulement à orienter les conduites des destinataires de l'action publique, mais aussi, et peut-être surtout, à régler les relations entre les organisations la gouvernant. Les cartes du *New Deal*, pour E. Didier, ou les outils informatiques de la France des années 1970, pour P.-Y. Baudot, incorporent une topographie de la division du travail gouvernemental et contribuent à la stabiliser. Parce qu'ils « *fabriquent alors la consistance des configurations du pouvoir* », les instruments « *deviennent en cela “les actes constitutifs du gouvernement”* » (Baudot, 2009). Le cas du financement sur projets entre le milieu des années 1960 et la fin de la décennie 1970 permet de prolonger cette perspective de deux manières. Il permet, d'abord, de souligner que les instruments ne font pas que stabiliser un état des relations entre les organisations gouvernementales, mais qu'ils sont, aussi, des moteurs de leurs évolutions. Il faut donc les appréhender de manière dynamique en étant attentifs aux déplacements qu'ils introduisent dans les configurations du pouvoir. Dans les années 1970, l'usage de plus en plus systématique du financement sur projets modifie et stabilise tout à la fois les relations qu'entretiennent les instances du gouvernement de la recherche (1.1). Ensuite, ce cas montre que le rôle de stabilisation et de transformation joué par les instruments ne s'exerce pas qu'à l'endroit des relations entre les organisations gouvernementales ; il se déploie aussi pour régler et modifier les relations entre l'État et des professionnels, comme les scientifiques, dont l'expertise est considérée comme nécessaire à une activité gouvernementale. Ici, des évolutions propres à l'instrument aboutissent à mieux définir les frontières du pouvoir académique et du pouvoir administratif : la bureaucratisation et la mise en compétition encadrent désormais plus nettement le pouvoir des comités qui ne se confond plus avec celui des segments administratifs qui les abritent (1.2).

1.1. Extension du financement sur projets et organisation du travail gouvernemental

Du milieu des années 1960 à la fin des années 1970, le financement sur projets de la biomédecine connaît une diffusion remarquable, alors même que les budgets alloués par l'État à la recherche ont tendance à décroître. Cette diffusion a plusieurs facettes. Elle tient d'abord à une augmentation continue des organisations qui ont recours à

l'instrument : alors qu'au milieu des années 1960, la seule DGRST mobilise ce type de financement, il est utilisé, dix ans plus tard, par la Délégation, toujours, mais aussi par le CNRS et l'Inserm. L'extension du recours au financement sur projets s'exprime ensuite sur le plan budgétaire. À l'Inserm, l'organisme dont le périmètre institutionnel correspond le plus exactement aux frontières de la biomédecine, les crédits engagés par cette voie représentent, en 1972, un peu plus de 17 millions de F. soit 9,46 % de son budget. Quatre ans plus tard, ils s'élèvent à plus de 52 millions de F., c'est-à-dire 14,71 % du budget de l'organisme¹⁵². À la DGRST aussi, le nombre des opérations engagées sur projets augmente : en biomédecine, l'année 1961 voit le lancement de deux actions concertées, tandis que neuf sont lancées par la Délégation en 1974¹⁵³. De plus en plus de disciplines sont aussi concernées par ce type de financement : à l'Inserm, la création des contrats de recherche libre en 1970 place l'ensemble des disciplines composant l'organisme sous la juridiction du financement sur projets. Enfin, les usages de l'instrument se déploient parce que ses déclinaisons se multiplient : par exemple, à la DGRST, les actions urgentes et les actions concertées n'en sont plus les seules catégories constitutives. S'y ajoutent, à partir du début des années 1970, les actions complémentaires coordonnées, procédure « *plus souple* »¹⁵⁴ qui a vocation à préparer le lancement d'une action concertée proprement dite en permettant la mise en place « [d']un *petit groupe d'experts* [travaillant] *directement sous* [la] *responsabilité* »¹⁵⁵ du Délégué général. En dix ans, le financement sur projets devient un instrument générique des politiques scientifiques en biomédecine : il est utilisé par la majeure partie des organisations qui y officient et toutes les disciplines composant ce domaine de recherche peuvent y trouver des crédits.

Cette diffusion a des conséquences importantes sur les relations entre l'État et la communauté académique : elle organise les liens que la DGRST, la direction des organismes de recherche et les sections qui les composent entretiennent entre eux. Ce souci d'organisation ne constitue cependant pas le moteur de la diffusion de l'instrument. Elle s'explique par trois dynamiques qui, ensemble, favorisent sa généralisation. S'il est toujours soutenu par quelques acteurs qui composent l'élite du financement sur projets, la diffusion de l'instrument bénéficie, en premier lieu, d'une diversification de ses soutiens

¹⁵² Archives de l'Inserm (A Inserm) 9215/5, Propositions budgétaires de l'Inserm au titre de l'année 1981.

¹⁵³ AN 1981 0401/249, DGRST, Affaires scientifiques et techniques, Note relative au Fonds de la recherche scientifique et technique, demandes budgétaires pour 1974, 4 avril 1973.

¹⁵⁴ AN, 1981 0401/249, DGRST, Service de l'information et des relations extérieures, Les actions concertées de la DGRST, document non daté (mais très certainement écrit en 1971).

¹⁵⁵ *Ibid.*

organisationnels et sociaux. Elle s'appuie, en deuxième lieu, sur la plasticité du financement sur projets et sur l'inventivité des acteurs qui y recourent. Si l'instrument se diffuse à l'intérieur du gouvernement de la recherche, c'est, en troisième lieu, parce que ce déploiement rencontre peu de résistances.

Du milieu des années 1960 à la fin des années 1970, l'extension du recours au financement sur projets de la recherche est toujours portée par une élite d'administrateurs et de scientifiques. On y retrouve certains des acteurs déjà présents dans les réseaux réformateurs du début des années 1960. André Maréchal continue à soutenir le déploiement de l'instrument, dont il expérimente l'usage à la DGRST depuis 1964, date à laquelle il succède à P. Piganiol. L'exercice de ces responsabilités permet à ce physicien d'être représenté dans bon nombre des instances qui font la politique scientifique du milieu des années 1960 au milieu des années 1970. Il est par exemple membre du conseil d'administration de l'Inserm où il accompagne le transfert d'un certain nombre des actions concertées de la DGRST au nouvel Institut. L'élite du financement sur projets compte aussi parmi ses membres P. Aigrin, qui lui aussi dispose d'une expérience déjà longue dans les activités gouvernementales. Membre du premier CCRST, il devient ensuite directeur scientifique de la puissante Direction des recherches et des moyens d'essais du ministère de la Défense, puis directeur des enseignements supérieurs. Il succède à A. Maréchal à la tête de la DGRST et occupe ces fonctions de 1968 à 1973.

À l'intérieur de cette élite, G. Mathé fait aussi figure d'ancien dans le gouvernement de la recherche. Professeur de cancérologie à la Faculté de médecine de Paris, il est déjà membre des conseils scientifiques des premières actions concertées Biologie moléculaire et Cancer et leucémie. Depuis le cabinet du ministre de la Santé, Raymond Marcellin, il a aussi œuvré au début des années 1960 pour la création de l'Inserm. Au milieu des années 1960, ce proche du pouvoir gaulliste occupe de nombreuses positions de pouvoir au sein du nouvel Inserm : il est membre de son conseil scientifique, participe à plusieurs de ses commissions scientifiques spécialisées et exerce plusieurs fois les fonctions de vice-président du conseil d'administration de l'organisme. En 1974, il devient aussi président du CCRST. J.-P. Bader dispose d'un profil proche, tout en disposant d'un capital scientifique moins important. Au début des années 1960, il est déjà le conseiller scientifique de L. Bugnard, alors directeur de l'INH. En 1967, alors que l'Inserm est dirigé par Eugène Aujaleu, il est à la tête de la direction de la recherche

biomédicale¹⁵⁶. Il devient ensuite conseiller du directeur général de l'Inserm et vice-président du CCRST. À l'intersection de positions de conseil au pouvoir public et de la vie académique, ces acteurs promeuvent le développement de la biomédecine et militent pour que de nouvelles ressources lui soient affectées par le financement sur projets.

Ces scientifiques investis de longue date dans les réseaux réformateurs de la politique scientifique côtoient des nouveaux venus dans les activités gouvernementales. Constant Burg dispose d'une position scientifique déjà bien établie au début des années 1960, mais à distance de Paris et de l'influence des cercles qui se mobilisent pour la réforme de la politique scientifique. Après des études à la Faculté de médecine de Strasbourg, il devient chef de service de médecine nucléaire en 1958 puis est élu à la chaire de biophysique médicale de la Faculté de médecine de Nancy en 1960. Quatre ans plus tard, il devient membre de la commission scientifique spécialisée dédiée au cancer dans la nouvelle Inserm mais, hormis cette responsabilité, il ne dispose pas d'une longue expérience politique et administrative quand il accède, à 45 ans, à la direction de l'Inserm. Pierre Royer devient, lui, président du Conseil scientifique de l'Inserm en 1969, cinq ans après avoir été nommé professeur de pédiatrie à titre personnel – c'est-à-dire sans chaire et donc sans moyens affectés pour conduire ses recherches. Il est déjà membre depuis quatre années du CCRST, mais cette fonction est l'une de ses premières responsabilités dans le gouvernement de la recherche. S'il est proche de figures tutélaires du mouvement réformateur, comme R. Debré qui l'accueille au sein du service de pédiatrie de l'Hôpital Necker alors qu'il est interne, il ne prend pas part aux expériences réformatrices de la fin des années 1950. Les nouveaux arrivants comptent aussi des femmes, comme L. Bonnot. Docteur en biologie, elle exerce successivement des responsabilités à la DGRST puis à l'Inserm où elle participe à réinventer les règles qui organisent le financement sur projets de la biomédecine. La féminisation de l'élite du financement sur projets dans les années 1970 reste très contenue : non seulement ce groupe ne compte qu'une seule femme, mais elle exerce son influence depuis les services administratifs de l'Inserm puis de la DGRST.

¹⁵⁶ Inserm, Monographie de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, « La recherche médicale en 1967. Rapport d'activité », p. 12.

Encadré 3. De Nancy à Paris : C. Burg, un directeur distant des réseaux patronaux parisiens

Constant Burg est né le 28 juin 1924 à Aumetz en Moselle. Fils de médecin, il entre dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et participe dans les rangs de la 1^{re} Armée à la libération de Strasbourg. C'est dans cette ville qu'il réalise l'essentiel de son cursus médical sous le patronage d'André Chevallier, directeur de l'INH de 1942 à 1946 et professeur de médecine à la Faculté de médecine de Strasbourg. À Strasbourg, C. Burg poursuit également une formation scientifique : il obtient une licence en sciences physiques en 1946. Il devient agrégé de biophysique médicale en 1955. Chef du service de médecine nucléaire à l'hôpital de Nancy, il est nommé professeur de biophysique à la Faculté de médecine de Nancy en 1960. Il y crée un laboratoire de recherche sur les isotopes, affilié à l'Inserm. De 1964 à 1967, il est membre de la commission scientifique spécialisée de l'Inserm dédiée à la cancérologie. En 1966, il devient également membre du Comité national de la recherche scientifique. En 1969, il succède à E. Aujaleu à la tête de l'Inserm. Relativement distant des réseaux parisiens en cette fin des années 1960, il présente un profil très différent des patrons qui dominent la biomédecine dix ans plus tôt. Disposant d'un capital scientifique moins établi, et bien moins multipositionné que ses homologues des années 1960, il doit l'essentiel de son influence au poste de directeur de l'Inserm qu'il occupe de 1969 à 1979. Pendant cette période, il est un soutien constant du financement sur projets et du renouvellement des acteurs scientifiques qui y sont associés.

Des années 1960 aux années 1970, si ses membres se renouvellent, des traits perdurent dans l'élite du financement sur projets. Elle est toujours composée de scientifiques et d'administrateurs qui œuvrent ensemble à la diffusion de l'instrument. Les structures interministérielles, comme la DGRST ou le CCRST, constituent souvent les soubassements institutionnels du pouvoir de cette élite. Ses membres circulent aussi souvent entre ces institutions, à l'image des différentes responsabilités exercées par G. Mathé, J.-P. Bader, P. Royer ou encore L. Bonnot. Des traits se redéfinissent peu à peu cependant : l'Inserm constitue l'un des lieux essentiels de réforme de l'instrument. Le financement sur projets devient un des outils principaux de la politique scientifique de l'organisme.

Nom	Formation	Statut	Fonctions exercées
Aigrin Pierre	Docteur en physique	Professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris	Délégué général à la recherche scientifique et technique (1968-1973)
Bader Jean-Pierre	Docteur en médecine	Professeur de médecine à Paris XII (à partir de 1971)	Directeur scientifique auprès du Directeur général de l'Inserm (1964-1971), conseiller auprès du DGRST (1971-1972), vice-président du CCRST (1974-1976)
Bonnot Lucienne	Docteur en biologie	Chargée de mission	Chargée de mission à la DGRST puis chargée de mission à l'Inserm
Burg Constant	Docteur en médecine	Professeur de médecine à la Faculté de médecine de Nancy	Directeur général de l'Inserm (1969-1979)
Maréchal André	Docteur en physique	Professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris	DGRST (1964-1968), membre du CA de l'Inserm (1964-1968)
Mathé Georges	Docteur en médecine	Professeur de cancérologie expérimentale à la Faculté de médecine de Paris Sud	Vice-président du CA de l'Inserm (1964-1966, 1972-1973), Membre du CS de l'Inserm (1965-1967, 1968-1974), Président du CCRST (1972-1975), Président de l'action concertée Cancérologie et pharmacologie du cancer (1975-1979)
Royer Pierre	Docteur en médecine	Professeur de génétique médicale, chef de service à l'hôpital Necker Enfants malades	Membre du CCRST (1965-1970), Président du CS de l'Inserm (1969-1974) Président de l'action concertée biologie du développement (1970-1977)

*Tableau 2. L'élite du financement sur projets
(milieu des années 1960-fin des années 1970)*

Mais les recompositions principales tiennent surtout à l'environnement dans lequel les réformateurs œuvrent. À partir du milieu des années 1960, les soutiens organisationnels et sociaux du financement sur projets se multiplient parce que son utilité et sa légitimité ne sont plus réellement débattues. Les différents comités regroupés autour

de la DGRST et les acteurs qui y sont réunis continuent à le promouvoir. Certains des membres du groupe Biologie/médecine mis en place par la structure interministérielle pour préparer et suivre le Plan soulignent, par exemple, que les actions concertées sont « *d'une importance extrême* »¹⁵⁷. Dans ces groupes, de nombreux membres des premiers comités d'action concertée se retrouvent : J. Bernard, J. Monod, R. Latarjet, ou encore R. Wurmser sont membres des groupes Biologie et Médecine mis en place par la DGRST pour préparer le Ve plan. Ils y côtoient toujours M. Bessis, un ancien membre du comité de biologie moléculaire qui siège, en plus de ces commissions, au sein du CCRST. Au sein de ce comité, les prises de position louant l'efficacité du financement sur projets sont nombreuses. André Danzin, l'un des représentants de l'industrie, insiste sur leur rôle « *extraordinairement bénéfique* »¹⁵⁸.

À partir du milieu des années 1960, de nouvelles voix se joignent aux anciennes pour réclamer une extension du recours au financement sur projets. Les commissions mises en place par le Commissariat général au Plan pour planifier les investissements étatiques y apportent leur soutien. Devant la Commission de la recherche de la DGRST, l'un de leurs membres, prend la parole pour faire la synthèse des discussions et des débats tenus dans ces groupes. Il y souligne qu'avec les centres techniques, qui doivent associer des chercheurs aux industriels, les actions concertées apparaissent comme « *essentiels* »¹⁵⁹ et certains membres des groupes du Plan « *souhaiteraient pouvoir examiner particulièrement ces deux points [les actions concertées et les centres techniques] et notamment être associés à l'élaboration des programmes d'actions concertées* »¹⁶⁰. Il conclut en notant que, selon les membres de ces groupes, « *les sommes attribuées à ces deux postes [les centres techniques et les actions concertées] sont considérées comme insuffisantes et que certaines commissions souhaiteraient soit apporter des inflexions à des actions concertées choisies, soit en proposer d'autres* »¹⁶¹. Au milieu des années 1960, les directions des organismes de recherche promeuvent aussi le financement sur projets. Devant le conseil d'administration de l'Inserm, C. Burg, le directeur de l'Institut annonce la création de deux nouvelles procédures d'allocation des fonds, les contrats de recherche libre et les contrats de recherche thématiques¹⁶² devant permettre le

¹⁵⁷ AN 1976 0215/14, Groupe Biologie/médecine du Ve Plan, Propositions de répartition des crédits d'investissements et d'action concertée, avril 1965.

¹⁵⁸ AN 1981 401/127, CCRST, procès-verbal de la réunion du 26 mars 1965.

¹⁵⁹ AN 1976 0215/14, DGRST, procès-verbal de la réunion de la Commission de la recherche du 12 mai 1965.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² AN 1977 0321/451, Inserm, procès-verbal du conseil d'administration du 1er juillet 1970.

développement des groupes de recherche et des unités de l'organisme. À la fin des années 1960, ces financements existent déjà au CNRS. En créant les recherches coopératives sur programmes, la direction les y a introduits en 1965 pour encourager l'association de plusieurs équipes de chercheurs dans un projet commun (Guthleben, 2009, p. 220 et suivantes).

La diversification des soutiens du financement sur projets est aussi sociale. Plus nombreux, les acteurs qui se prononcent pour la généralisation du financement sur projets présentent aussi des trajectoires sociales plus hétérogènes. Cette diversité est déjà présente au début des années 1960, mais elle s'accroît. Aux administrateurs, aux patrons de la biomédecine s'ajoutent bientôt des représentants syndicaux. Certains sont issus du syndicalisme patronal, comme Paul Huvelin. Ce polytechnicien devient président ou administrateur de nombreuses sociétés dans le domaine de l'énergie ou des pneumatiques, dont certaines ont été fondées par son beau-père. Engagé dans le syndicalisme patronal, il est en 1964 membre de la commission de la recherche au Plan. Vice-président du centre de recherches et d'études des chefs d'entreprises, il est aussi président de la recherche technique et appliquée au CNPF (Conseil national du patronat français)¹⁶³. Il prend la tête de la Confédération patronale en 1966. Au sein des commissions du Plan, il est un ardent défenseur du financement sur projets. Des représentants des syndicats de chercheurs siègent aussi dans ces commissions. C'est le cas de Jeannine Yon, secrétaire nationale de la section des chercheurs et membre du bureau national du Sgen/CFTC (Singer, 2010). Issue de la Jeunesse étudiante catholique, cette physicienne devient rapidement syndiquée après son entrée au CNRS. Elle devient une militante active, engagée dans les mouvements sociaux qui réclament une amélioration des conditions salariales des employés du CNRS. Cette trajectoire militante et le fait qu'elle soit une femme dans un monde d'hommes la singularisent, mais elle partage des traits communs avec l'élite qui milite au début des années 1950 pour l'institutionnalisation du Fonds. Comme ses membres, elle dispose rapidement d'importantes responsabilités académiques : dès le début des années 1960, elle est directrice de laboratoire. J. Yon est aussi proche des cercles de pouvoir : à la fin des années 1950, elle participe aux discussions envisageant la création du Comité interministériel de la recherche scientifique et du CCRST (Singer, 2010). Tout en étant issus du syndicalisme scientifique, d'autres militants

¹⁶³ AN, 1976 0215/14, DGRST, procès-verbal de la réunion de la Commission de la recherche scientifique du 6 mai 1964.

siégeant dans les commissions du Plan ont une trajectoire les éloignant plus nettement du profil des premiers soutiens au financement sur projets. C'est le cas du secrétaire général du Syndicat national de la recherche scientifique, affilié à la FEN, Dominique Lahalle (Pinault, 2011). Sociologue, collaborateur technique de Pierre Naville de 1957 à 1959, il se spécialise en sociologie du travail. Comme J. Yon, il occupe des fonctions de responsabilité au sein de la Jeunesse étudiante catholique avant la guerre, puis devient à partir de la Libération un membre du Parti communiste et un militant actif de la CGT (Confédération générale du travail). Il est secrétaire général du syndicat des chercheurs scientifiques à partir de 1963, à l'âge de 47 ans (Pinault, 2011). La commission de la recherche du Plan inclut aussi des personnels techniques, comme André Chanconie¹⁶⁴. Agent CNRS depuis 1952, il est ensuite élu secrétaire général du syndicat national des personnels techniques et administratifs du CNRS, affilié à la CGT (Duran, 2006). Enfin, des représentants des syndicats de travailleurs non scientifiques sont aussi présents dans la commission de la recherche comme Marietti, membre du comité confédéral de la Confédération générale des cadres, secrétaire général de la Fédération française des cadres de la fonction publique.

Du milieu des années 1960 au début des années 1970, l'extension du financement est réclamée par de nouvelles organisations et de nouveaux acteurs qui y voient un outil efficace pour la direction des politiques scientifiques. Alliés aux anciens, ces nouveaux soutiens constituent un ensemble social relativement dispersé : à l'image de la nébuleuse réformatrice qui porte la réforme sociale au début du XX^e siècle (Topalov, 1999a), ses membres ne sont pas constitués en tant que groupes, parce qu'ils ne partagent pas toujours une sociabilité commune. Au sein de ces réseaux réformateurs lâches, l'élite du financement sur projets forme bien un groupe parce que ses membres se connaissent et se fréquentent dans les commissions et les services qui font la politique scientifique. La plasticité de l'instrument permet à ces acteurs de le mobiliser pour le mettre au service de nouvelles causes.

Les usages anciens du financement sur projets sont pourtant toujours revendiqués, pas seulement d'ailleurs par les acteurs qui ont été impliqués dans son invention. Au milieu des années 1960, le financement sur projets apparaît ainsi toujours comme l'un des plus sûrs moyens de promouvoir l'émergence de nouveaux domaines d'exploration, situés

¹⁶⁴ *Ibid.*

à l'interface de plusieurs disciplines ou de plusieurs organismes de recherche. Dans un long rapport consacré aux études sur le cancer et rédigé au milieu des années 1960, le directeur de l'Institut Gustave Roussy, Pierre Denoix, considère que « *développer la recherche carcinologique, c'est amplifier le mode et multiplier les moyens d'une convergence multidisciplinaire* »¹⁶⁵. Rééditant des répertoires d'action formalisés quelques années plus tôt, il souligne que le financement sur projets constitue l'un des instruments privilégiés de cette convergence. L'action du comité Cancer et leucémie lui apparaît alors « *très profitable* »¹⁶⁶ et il juge que « *l'expérience des trois dernières années a apporté la preuve que [l'action concertée dans ce domaine] représentait une formule très efficace* ». Dans la même veine, le comité de préfiguration d'une nouvelle action concertée en biologie moléculaire souligne que la DGRST, en lançant une action concertée, « *a joué un rôle déterminant dans l'expansion de cette discipline [la biologie moléculaire] en France et a permis à notre pays d'occuper ou de maintenir une place importante dans le concert international* »¹⁶⁷. L'efficacité de ce type de financement est aussi rappelée depuis les instances du Plan. Les membres du sous-groupe médecine, mis en place par la DGRST pour préparer le VI^e plan, rappellent ainsi que « *la nécessité de contrats de recherche sur programme précis est de plus en plus soulignée par les instances* ». Après avoir rappelé « *l'intérêt très particulier de [l']intervention [de la DGRST]* », les membres de ce groupe notent que « *l'organisation de groupes de travail, de colloques, de visites de laboratoires [réalisés dans le cadre des actions concertées] permet une efficace collaboration et la disparition de barrières entre équipes qui, trop souvent, s'ignorent encore* »¹⁶⁸. Les actions concertées sont aussi toujours considérées comme un catalyseur des relations science/industrie. A. Danzin, polytechnicien et directeur général de la Compagnie générale de la télégraphie sans fil (CSF), souligne au cours d'une réunion du CCRST que les actions concertées « *ont favorisé notamment le développement des liaisons Université-Industrie (par exemple à Grenoble, à Bellevue, aux Universités de Dijon, Toulouse)* ». Il se prononce pour qu'elles « *soient poursuivies* »¹⁶⁹. Dans une autre séance du même comité, l'ingénieur réédite son soutien à ce dispositif en considérant que « *l'intérêt et l'efficacité [des actions concertées] ne sont plus à prouver* »¹⁷⁰. Ces registres de légitimation contribuent à mettre en récit le succès des actions concertées, mais, déjà, au milieu des

¹⁶⁵ AN 1976 0215/15, P. Denoix, Note préliminaire concernant le cancer, avril 1964.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ AN 1977 0321/17, DGRST, Rapport du comité d'étude préliminaire Biologie moléculaire, 2 septembre 1965.

¹⁶⁸ AN 1976 0215/16, DGRST, Sous-groupe recherche médicale, VI^e Plan sciences de la vie, 6 janvier 1970.

¹⁶⁹ AN 1981 401/127, CCRST, procès-verbal de la réunion du 26 mars 1965.

¹⁷⁰ AN, 1981 401/ 127, CCRST, procès-verbal de la réunion du 21 septembre 1965.

années 1960, leur réussite n'est plus beaucoup discutée au sein des cercles réformateurs. Même si toutes n'ont pas été, loin de là, des réussites éclatantes, la Délégation réussit à les imposer comme telles en louant, dans les discours et les documents de présentation du Fonds de la première moitié des années 1960, leur efficacité. Ces récits sont d'autant plus efficaces en biomédecine que J. Monod et A. Lwoff, tous les deux membres du comité de biologie moléculaire, reçoivent en 1965 le prix Nobel, l'année même où la première génération d'actions concertées se termine.

De nouveaux usages s'ajoutent cependant aux anciens et participent à la diffusion du financement sur projets. Ils sont plutôt construits à l'extérieur des institutions interministérielles, notamment au sein de la direction des organismes de recherche. À l'Inserm, le financement sur projets est présenté par la nouvelle direction de l'organisme comme l'un des plus sûrs moyens d'une gestion rationnelle des financements. Les nouveaux contrats de recherche doivent ainsi permettre « *d'augmenter le rendement des investissements de recherche* »¹⁷¹. P. Royer dans une réunion d'un groupe de travail dédié aux sciences de la vie considère que « *l'utilisation plus fréquente de crédits de recherche sur contrats permettrait une meilleure utilisation* »¹⁷² des fonds de la recherche. En 1971, soit un an après leur introduction, les contrats de recherche sont présentés comme l'un des véhicules essentiels de la rationalisation de la politique scientifique de l'Inserm. Parce qu'elle a été contemporaine d'une politique de stabilisation des crédits de fonctionnement des laboratoires, leur introduction a permis à la direction de l'organisme de s'engager « *dans une politique d'objectifs* ». En effet, confrontés à la stabilité des crédits de fonctionnement, « *les laboratoires pour survivre ont été obligés de souscrire des contrats de recherche* ». Ainsi, « *une part très importante des ressources de l'Inserm en bâtiments, en personnel et en équipement lourd, ont été orientées vers les objectifs fixés par les actions thématiques, objectifs choisis en fonction des orientations du Plan* ». La rationalisation de l'usage des fonds est jugée d'autant plus importante que « *les objectifs scientifiques [des contrats financés] sont extrêmement précis et limités* » et leurs « *résultats scientifiques font l'objet d'un examen attentif annuel en fin de contrat* »¹⁷³. Ce projet de rationalisation est d'ailleurs considéré, par les rédacteurs de la présentation du budget, comme devant être intensifié dans les années à venir : ils envisagent « *en régime de croisière (d'ici 3 ans)* [de]

¹⁷¹ AN 1977 0321/451, Inserm, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1970.

¹⁷² AN 1976 0215/15, GS3, procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1969.

¹⁷³ AN, 1977 0321/451, Inserm, Exposé introductif, 4 mars 1971.

canaliser environ 30 à 40 % des ressources de l'Inserm vers une politique d'objectifs »¹⁷⁴ par l'intermédiaire des contrats de recherche thématiques.

Au début des années 1970, le financement sur projets devient enfin un outil de l'internationalisation des politiques scientifiques. Au cours du VI^e plan, des actions internationales sont envisagées pour gouverner certains domaines scientifiques, comme la pharmacologie clinique ou encore l'immunologie, où une coopération franco-anglaise est étudiée. À l'Inserm, le financement sur projets est aussi mobilisé pour conduire la coopération avec le *National Cancer Institute* et donner corps au volet franco-américain de la guerre contre le cancer (« *War on cancer* »), lancée par l'administration Nixon. Pour favoriser l'échange de ressources et de matériels entre les deux pays¹⁷⁵, des « actions spéciales de recherche » sont lancées à la fin des années 1970, ce qui donne lieu à la mise en place de comités de sélection des projets incluant des experts français et états-unien¹⁷⁶. Les projets qui y sont formalisés doivent alors « *faire apparaître la coopération avec un ou plusieurs laboratoires américains relevant de l'autorité du National Cancer Institute ou recevant un soutien financier de cet organisme* »¹⁷⁷.

De nouvelles promesses s'ajoutent donc aux raisons d'être initiales. L'instrument est alors un peu à l'image du NPM dans les années 1990-2000 (Bezes, 2005a) : s'il se diffuse, c'est aussi parce qu'il est plastique et que de multiples acteurs peuvent le mobiliser pour en faire un véhicule de leur projet réformateur. Il rencontre, aussi, peu de résistances, ce qui constitue le dernier élément expliquant sa diffusion.

À la fin des années 1950 et au début des années 1960, les résistances des Finances et de la direction des organismes de recherche pèsent sur la forme prise par le financement sur projets et limitent son déploiement. Cette situation ne se réédite pas à la fin des années 1960 pour plusieurs raisons. D'abord, les acteurs qui auraient pu construire la diffusion du financement sur projets comme une contestation de leur pouvoir trouvent dans sa généralisation des compensations qui leur permettent de l'accepter. Les

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ A Inserm 9442/10, Inserm, *Guidelines for NCI/Inserm Cooperative Cancer Program*. Cet accord est formalisé dans le cadre de la guerre contre le cancer lancée par l'administration Nixon au début des années 1970. Sur les difficultés de ce programme *Le Quotidien du médecin*, 5 juin 1978, « La lutte contre le cancer n'aura plus la priorité absolue à Washington ».

¹⁷⁶ A Inserm, 9442/10, Inserm, Liste des ATP lancées par l'Inserm dans le domaine du cancer.

¹⁷⁷ A Inserm 9442/10, Appels d'offres, Action spéciale n° 1, bulletin n° 22, mars 1976 ; Appel à projet virus et cancer, mars 1976.

contestations auraient pu venir des strates de la profession scientifique précarisées par le développement du financement sur projets ; mais, dans les années 1970, les usages du financement sur projets cherchent à éviter le développement de cette précarité. Même la rigueur budgétaire n'entrave pas le recours au financement sur projets : parce qu'il est avant tout conçu comme un instrument de rationalisation, les crédits qui y sont programmés sont maintenus, y compris en contexte de contraction des budgets dévolus par l'État à la recherche.

Dans les années 1960 et 1970, les membres de la DGRST ne font pas obstacle à la généralisation du financement sur projets. Ils la soutiennent plutôt en la considérant comme un moyen efficace de renforcement de la direction des organismes de recherche. Une note produite par l'institution interministérielle en 1965 considère ainsi que les moyens à disposition du CNRS pour intervenir sur les laboratoires dont il n'a pas la tutelle doivent être renforcés, « *de manière à rendre l'action du CNRS plus sélective et plus puissante* »¹⁷⁸. Avec les laboratoires associés, les recherches coopératives sur programmes figurent parmi les dispositifs à développer. Très tôt, les membres de l'institution interministérielle se placent dans la perspective d'un transfert de leur intervention au sein des organismes de recherche. Dès 1964, A. Maréchal, le Délégué général, attire l'attention des membres du conseil d'administration de l'INH sur le fait « *qu'il faut prévoir la reprise de certaines actions concertées du domaine médical [par la future Inserm]* »¹⁷⁹. Cette perspective est d'emblée inscrite dans la création des actions concertées qui, sauf en de rares exceptions, ne peuvent être prolongées et doivent aboutir à un transfert à un organisme de recherche existant ou à la création d'une nouvelle organisation. Cet héritage institutionnel, inscrit dans les choix réalisés au moment de la création du Fonds, est continûment rappelé dans les documents de présentation du Fonds. En 1971, l'un d'entre eux stipule :

« Pour la DGRST, ce caractère momentané de l'action concertée est d'ailleurs une nécessité. Dans la mesure en effet où l'action tendrait à devenir permanente, la DGRST deviendrait en fait un organisme de gestion, ce qui n'est pas son rôle. Dire que l'action concertée a une durée limitée ne signifie donc pas que, sacrifiant à la mode, on refuse tout effort soutenu dans le temps, mais simplement que si la nécessité d'un tel effort est reconnue, il doit être poursuivi sous l'égide d'un autre organisme ayant, lui, une vocation de gestion. »¹⁸⁰

¹⁷⁸ AN 1976 0215/14, DGRST, Note générale sur les effectifs CNRS, non daté, certainement 1965.

¹⁷⁹ AN 1976 0215/8, INH, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 février 1964.

¹⁸⁰ AN 1981 0401/249, DGRST, Service de l'information et des relations extérieures, « Les actions concertées de la DGRST », non daté (mais certainement de 1971).

Ce souci de l'action temporaire est d'autant plus facilement endossé par les élites de la DGRST qu'il est une condition de leur engagement dans de nouvelles interventions. D'une part, la DGRST ne dispose que de peu de moyens administratifs et l'organisation a parfois du mal à administrer les contrats que les actions concertées génèrent. En 1965, le Délégué général, devant le Comité consultatif, indique que le travail administratif engendré par l'activité du Fonds de la recherche « *n'est pas sans poser problème à la Délégation générale* », et se prononce pour qu'il soit en partie délégué à certains organismes de recherche. La faiblesse de ces moyens administratifs contraint la croissance du Fonds : les sommes demandées en 1969 se situent au même niveau qu'en 1967, notamment parce qu'« *elles correspondent aux possibilités pratiques de gestion, mais constituent un maximum si l'on considère les moyens administratifs mis à la disposition du Service du Fonds de la recherche* »¹⁸¹. D'autre part, la limitation du Fonds de la recherche à 10 % des crédits investis par l'État place les élites de la DGRST devant une alternative : poursuivre les actions anciennes ou en lancer de nouvelles. Cette alternative est le plus souvent tranchée en faveur des actions nouvelles, parce qu'elles sont considérées comme la raison d'être du Fonds. Répondant à A. Danzin qui juge qu'il vaudrait mieux « *renoncer à lancer certaines actions nouvelles, qui ne semblent pas tout à fait prêtes à démarrer, et (...) consacrer les sommes correspondantes à des actions en cours qui ont fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité* »¹⁸², Marcel Boiteux et André Blanc Lapierre lui font remarquer que « *c'est bien pourtant le rôle du Fonds de la recherche d'accueillir des actions nouvelles* »¹⁸³. Le transfert à d'autres organismes des actions initialement engagées est d'autant moins combattu par la DGRST qu'il s'opère sous son contrôle : la Délégation organise la transition en continuant à verser de manière temporaire une partie des fonds nécessaires à la poursuite des actions concertées aux institutions qui les reprennent¹⁸⁴. Le transfert d'une action concertée à un organisme existant est alors un moyen de poursuivre l'œuvre de la Délégation, tout en dégagant de nouvelles possibilités budgétaires permettant le lancement de nouvelles opérations et en ménageant les moyens administratifs limités de la structure.

¹⁸¹ AN 1981 401/127, CCRST, procès-verbal de la réunion du 26 mars 1965.

¹⁸² AN 1981 401/127, CCRST, procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1965.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Ainsi, le transfert de trois actions concertées (Cancer et leucémie, Nutrition animale et humaine et Maladies du cerveau) se traduit par le versement de subventions de la DGRST à l'Inserm. Le nouvel organisme reçoit des crédits dégressifs de 1966 à 1968 (les crédits transférés passent de 6.4 millions de F. en 1966 à 2 millions de F. en 1968). AN 1977 0321/89, Réponse au questionnaire du Sénat – Commission des Finances sur le projet de loi de Finances pour 1968, 6 octobre 1967.

Les commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm auraient pu constituer un autre point de contestation entravant le déploiement du financement sur projets. Le nouvel instrument se traduit par la suppression des fonds anciennement alloués par les commissions aux laboratoires de recherche et acte un renforcement de la place de la direction dans la politique scientifique de l'Institut. Les réunions des commissions scientifiques spécialisées comptent cependant très peu de prises de position contestant la nouvelle politique. En 1975, François Kourilsky, alors président d'une commission scientifique spécialisée de l'organisme, est l'un des rares à mettre en cause la généralisation des actions thématiques programmées. Dans un document de prospective dressant un panorama de nombreux champs de la biologie et des mesures à y engager, il pointe « *la variété et la spécificité des problèmes posés par chaque domaine, et la nécessité de moduler pour chaque cas particulier les mesures nécessaires pour développer certains secteurs de recherche* ». Il poursuit en indiquant que « *le seul effet d'incitation des contrats thématiques, s'il est nécessaire, est souvent insuffisant* ». En effet, « *[l]e plafonnement des contrats, l'absence de crédits d'équipement, surtout l'absence d'incitation à la création de nouvelles structures peuvent rendre les ATP totalement inefficaces dans certains problèmes* » et elles peuvent même « *passer pour un alibi à l'impuissance de promouvoir des solutions plus efficaces et/ou plus imaginatives* »¹⁸⁵. Ces conclusions sévères sont cependant livrées à titre personnel et son président indique qu'elles n'engagent pas l'ensemble des membres de la section.

Si les commissions de l'Inserm ne se prononcent pas massivement contre le financement sur projets au moment de son introduction, c'est parce qu'elles y sont associées par C. Burg, alors à la direction de l'organisme. Certes, ses membres perdent la possibilité d'allouer des subventions aux laboratoires de recherche, notamment pour l'achat de matériel : l'octroi de ces fonds est jugé inefficace par C. Burg et il est supprimé. Si ces crédits leur échappent, les membres des sections mettent la main sur les contrats de recherche qui leur permettent, beaucoup plus directement que le système ancien, de peser sur l'activité de laboratoire. Les comités des actions thématiques programmées n'échappent pas non plus à l'influence des membres de ces commissions : C. Burg compose ces comités en choisissant deux tiers de leurs membres dans les commissions

¹⁸⁵ A Inserm 9440-9, Commission scientifique spécialisée n° 1 Biologie, pathologie moléculaire générale, coagulation, immunologie, génétique fondamentale, virologie générale, bactériologie, parasitologie, Analyse conjoncturelle du domaine scientifique couvert par la commission n°1, 20 juin 1975.

scientifiques spécialisés¹⁸⁶. Les commissions scientifiques spécialisées sont même associées aux choix des actions thématiques programmées ; elles peuvent en proposer à la direction de l'Inserm avant leur lancement.

Des fronts de contestation du financement sur projets auraient enfin pu émerger des laboratoires. La multiplication des contrats de recherche dans les années 1960 alimente en effet – et déjà – le développement de situations de précarité au sein du monde scientifique (Aust, Gozlan, 2018). Ces situations sont d'abord liées à la politique de formation engagée par les comités d'action concertée qui pose la question du devenir des étudiants dont la formation à la recherche est soutenue. Au-delà de cette politique de formation, les actions concertées servent aussi à financer des contrats permettant la rémunération de chercheurs ou de nombreuses petites mains peuplant à cette période les laboratoires de recherche. En 1964, un document de la DGRST évalue à plus de 1000 le nombre de chercheurs et de techniciens qui dispose de contrats à durée déterminée financés par les actions concertées. En sciences de la vie, ce sont 61 chercheurs et 150 techniciens dont l'activité est, à la même date, rémunérée par des contrats temporaires¹⁸⁷. En novembre 1968, une note de la DGRST estime qu'un tiers des sommes dédiées aux actions concertées servent au paiement de salaires¹⁸⁸. Cette situation est très rapidement construite par les syndicats de travailleurs scientifiques comme problématique : dès 1965, des notes de la DGRST témoignent de la préoccupation des syndicats de chercheurs et de techniciens dénonçant les effets des contrats de recherche sur la précarité des personnels de laboratoire¹⁸⁹. Rapidement posée, cette question trouve cependant une double réponse dans les années 1960 et 1970. Des postes au sein des organismes de recherche sont d'abord prévus pour intégrer les personnels financés sur les contrats de recherche. Ils permettent d'intégrer une part importante des « boursiers DGRST » dans les effectifs des organismes de recherche, mais aussi une partie des chercheurs et des

¹⁸⁶ AN 1977 0321/451, Comité consultatif de la recherche médicale, procès-verbal de la réunion du 23 mars 1971.

¹⁸⁷ AN 1977 0321/107, DGRST, Service de gestion du Fonds de la recherche, Chercheurs et techniciens actuellement payés sur les crédits du FDRST, 29 avril 1964.

¹⁸⁸ Au 1^{er} novembre 1968, les salaires représentent en effet 13,47 millions des 41, 29 millions investis par l'État dans les actions concertées Biologie moléculaire, Échanges respiratoires et circulatoires et Génie biologique et médical. Ce montant est légèrement inférieur à la part représentée par les salaires dans l'ensemble des actions concertées qui s'établit à 40 %. AN 1977 0321/89, DGRST, Service d'aide à la recherche et au développement, questionnaire sur le projet de loi de Finances de 1969 adressé à l'Assemblée nationale, 19 novembre 1968.

¹⁸⁹ AN 1977 0321/96, DGRST, Note à l'attention du Délégué général, compte rendu des entretiens du 25 et 27 octobre 1965 avec une délégation du Syndicat national des chercheurs CNRS et du Syndicat des personnels techniques.

techniciens rémunérés par l'intermédiaire des actions concertées. En 1966, sur les quarante postes de chercheurs ouverts à l'Inserm, dix sont ainsi dédiés à l'intégration de personnels rémunérés par les actions concertées reprises par l'Inserm. De même, un peu moins d'un tiers des postes de techniciens ouverts au concours au sein de l'organisme est réservé à celles et ceux qui ont été financés par les actions concertées (dix sur trente-cinq postes ouverts)¹⁹⁰. Ensuite, dans un contexte de plus grande tension sur le marché du travail académique, interdiction est faite d'utiliser les fonds sur projets pour rémunérer des contractuels et la politique de formation des comités est réduite à sa plus simple expression. Quelques bourses seulement sont allouées pour ne pas décourager les étudiants ayant une vocation pour la recherche.

Les contraintes budgétaires nouvelles auxquelles doit faire face le budget de la recherche n'entravent pas, enfin, la diffusion du financement sur projets. La crise économique oblige pourtant souvent à des jeux à somme nulle qui révèlent les arbitrages politiques (Jobert, 1994b, p. 20). À la fin des années 1960, ces arbitrages sont favorables au financement sur projets. Début 1969, la révision des objectifs du Plan est pourtant engagée pour faire face au ralentissement de la croissance économique. Au cours d'une réunion de la commission de la recherche scientifique et technique, le représentant du ministère des Finances annonce que le Gouvernement a choisi de limiter la progression des dépenses publiques, qui doivent augmenter moins vite que le produit national brut. L'État doit, de surcroît, accompagner la montée en puissance des organismes comme le Centre national d'exploitation des océans ou l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), récemment créés et « *une contraction des dépenses est indispensable dans les autres secteurs* »¹⁹¹. Contestées par le Comité consultatif qui dénonce « *l'austérité du projet budgétaire (...) qui se situe à un niveau très inférieur à ce qui permettrait à la recherche fondamentale française de remplir les missions qui sont les siennes dans le développement national* »¹⁹², ces coupes budgétaires sont tout de même réalisées et amputent sévèrement nombre d'opérations inscrites au Ve plan. Le financement sur projets est cependant tenu à distance de ces annulations de crédits parce qu'il est considéré comme prioritaire. Au Plan, la commission dédiée à la biologie et à la médecine recommande que les actions

¹⁹⁰ AN 1977 1535/133, Inserm, procès-verbal de la réunion de l'intergroupe Cancer et leucémie du 13 décembre 1965.

¹⁹¹ AN 1976 0215/14, Commissariat général au plan (CGP), compte rendu de la réunion de la commission recherche scientifique et technique du 28 février 1969.

¹⁹² AN 1981 401/293-295, CCRST, rapport au Comité interministériel sur la préparation du budget 1969.

concertées soient, avec les crédits d'équipement des laboratoires CNRS, sanctuarisés, sans d'ailleurs que cette décision ne fasse l'objet de débats consignés au procès-verbal de la réunion¹⁹³. Un document de la DGRST note que « *les actions concertées et les actions complémentaires coordonnées (...) ont été déclarées prioritaires par la Commission de la recherche* »¹⁹⁴. Cette priorité se décline dans les sommes qui y sont affectées et qui croissent en part relative : en 1971, les contrats de recherche représentent 9,5 % des crédits prévus pour la recherche dans le cadre du Plan ; deux ans plus tard, leur part s'établit à 13,9 %¹⁹⁵.

À l'Inserm aussi, les crédits des actions thématiques programmées sont maintenus en période de difficultés budgétaires. Ces difficultés sont ressenties plus tardivement qu'en d'autres organismes : le nouvel Institut fait en effet partie des priorités gouvernementales et il échappe jusqu'au milieu des années 1970 aux coupes budgétaires. À partir de 1976 cependant, il doit y faire face, sans cependant que ces difficultés ne remettent en cause le déploiement du financement sur projets à l'intérieur de l'organisme. Le texte introductif aux propositions budgétaires de l'Inserm revient sur les arbitrages qui consacrent les actions thématiques programmées comme l'un des principaux constituants de sa politique ; les possibilités de recours à ces programmes sont même étendues et permettent à la direction de l'organisme de peser, au-delà de ses murs, sur le monde hospitalo-universitaire :

« Les caractéristiques essentielles de ces projets de budget aussi bien dans leur première que dans leur deuxième phase sont d'avoir sacrifié délibérément les constructions et l'équipement au profit des crédits de fonctionnement et de contrats. Ces derniers sont essentiellement prévus pour lancer des actions thématiques programmées. Cette politique a été adoptée pour les raisons suivantes :

- les actions thématiques programmées, plus que toute autre structure, sont adaptées à une politique d'objectifs indispensable dans une période de difficultés économiques ;
- elles permettent de mobiliser le potentiel scientifique disponible, non seulement de l'Inserm, ce qui va de soi, mais également de l'Université et des Hôpitaux, et par là même d'utiliser les équipements scientifiques qui y existent.

Dans ce but, il a d'ailleurs été décidé dès maintenant, d'autoriser certaines catégories d'assistants, maîtres assistants, chefs de travaux, chefs de clinique, etc. à demander des contrats d'actions thématiques programmées. »¹⁹⁶

Le recours croissant au financement sur projets ne modifie pas seulement la place que l'instrument occupe dans la boîte à outils des politiques scientifiques. S'il devient un

¹⁹³ AN 1976 0215/14, CGP, compte rendu de la réunion du sous-groupe « Recherche médicale » du 22 janvier 1969.

¹⁹⁴ AN 1981 0401/249, DGRST, Affaires scientifiques et techniques, Note relative au Fonds de la recherche scientifique et technique, demandes budgétaires pour 1974, 4 avril 1973.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ A. Inserm 9215/1, Propositions budgétaires de l'Inserm au titre de l'année 1976, p. 1-2.

couteau suisse du gouvernement de la recherche, soutenu par de multiples acteurs et utilisé par de nombreuses institutions pour poursuivre des objectifs diversifiés, il est aussi un élément important de l'organisation et de l'évolution des relations qu'entretiennent entre elles les instances du gouvernement de la recherche. À l'Inserm, C. Burg et P. Royer utilisent les contrats de recherche pour repenser les liens que la direction de l'organisme entretient avec les commissions constituant l'organisme et l'État. L'introduction des contrats de recherche libre met fin à la possibilité pour les commissions d'attribuer des subventions aux laboratoires, parce que la direction trouve ces circuits de financements inefficaces. Elle leur préfère des contrats de recherche permettant aux membres des commissions d'attribuer des fonds aux équipes de recherche pour réaliser leurs projets. Selon C. Burg, ces nouvelles modalités sont un moyen de garantir l'autonomie scientifique : elles permettent « *de maintenir une certaine recherche indépendante* »¹⁹⁷, parce que l'objet des contrats doit être « *choisi par [son] auteur* »¹⁹⁸. Les actions thématiques programmées qui, elles, sont fléchées sur certains domaines, permettent cette fois d'agencer à nouveau frais la relation entre la direction de l'Inserm et l'État. Les nouveaux programmes doivent devenir une courroie de transmission permettant l'opérationnalisation des objectifs du Plan dans la politique de l'Inserm, de manière à ce que, selon C. Burg, « *l'on ne puisse pas reprocher aux organismes de définir les objectifs de leur recherche en fonction de leurs propres appréciations des besoins* »¹⁹⁹. P. Royer réitère ce vœu devant le conseil scientifique de l'Inserm en considérant qu'une action thématique programmée « *n'est pas un programme décidé par une commission scientifique spécialisée, ni par le conseil scientifique* »²⁰⁰. Elle correspond plutôt à « *une procédure issue de la nouvelle orientation du système de planification* » qui voit les commissions du Plan définir « *des axes d'action* » et dans un second temps « *le choix des opérations ponctuelles permettant la réalisation de ces programmes* » être effectué par la direction des organismes de recherche et celle des enseignements supérieurs²⁰¹.

De même, la diffusion du financement sur projets engage l'établissement d'une division du travail gouvernemental entre la DGRST et les organismes de recherche. Si ce processus est moins formalisé que l'introduction des contrats de recherche à l'Inserm, la DGRST est au cours des années 1970 de plus en plus nettement engagée dans le

¹⁹⁷ AN 1977 0321/451, Inserm, Exposé introductif, 4 mars 1971.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ AN 1977 0321/451, Inserm, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1970.

²⁰⁰ A Inserm, 9440/01, Inserm, Conseil scientifique provisoire, procès-verbal de la réunion du 12 mai 1970.

²⁰¹ *Ibid.*

renforcement des liens entre la science et l'industrie et de moins en moins responsable du financement de l'émergence, désormais délégué aux organismes de recherche. Plusieurs éléments témoignent de cette orientation nouvelle. Elle se lit d'abord dans les documents présentant les actions concertées. Alors qu'au début de la Ve République, l'accent est mis sur le soutien au développement de nouveaux champs du savoir, les présentations du Fonds se modifient au début des années 1970 pour souligner qu'il est avant tout un outil du développement de la recherche partenariale. Ainsi, les actions qui y sont engagées *« n'intéressent que rarement les secteurs de recherche fondamentale ; elles sont concentrées sur un nombre limité de thèmes, jugés particulièrement importants du point de vue socio-économique ou industriel »*²⁰². Cette orientation plus appliquée trouve aussi une traduction budgétaire : dans les années 1970, la majeure partie des crédits du Fonds sont concentrés sur les domaines scientifiques les plus en prises avec l'industrie, comme l'électronique ou la chimie, tandis qu'en biologie et en médecine, les appels d'offres les plus dotés sont lancés dans le domaine du génie biologique et médical²⁰³. Dans ce dernier domaine, la DGRST se dote aussi d'une division spécifique pour administrer les actions qu'elle lance, signe qu'il constitue désormais l'un des cœurs de son intervention. En s'étendant, le recours au financement sur projets balise donc à nouveau frais les territoires organisationnels : la recherche fondamentale échappe à la DGRST qui se recentre sur le financement de la recherche appliquée. Au sein des organismes, les contrats de recherche sont aussi utilisés pour baliser les relations entre les sections qui les composent, la direction de ces organismes et l'État. D'autres processus aboutissent à borner l'influence académique en la distinguant plus nettement du pouvoir administratif. Désormais, ils ne sont plus confondus.

1.2. Les deux bornes du pouvoir scientifique : bureaucratisation et mise en compétition

Ce processus de délimitation tient cette fois à des évolutions propres à l'instrument. Du milieu des années 1960 au milieu des années 1970, le financement sur projets est

²⁰² AN 1981 0401/247-249, DGRST, Les procédures d'incitation et de concertation du Fonds de la recherche, 12 octobre 1973.

²⁰³ Il s'agit des actions concertées suivantes : technologie alimentaire et agricole, équilibres et lutte biologique, protéines d'organismes unicellulaires, génie biologique et médical, membranes biologiques : structures et fonctions, biologie de la reproduction et du développement, immunologie des transplantations d'organes, biologie et pathologie des parois artérielles et artério-capillaires, interactions moléculaires en biologie, biologie et fonction du myocarde, biologie des sécrétions digestives endocrines. AN 1981 0401/247, DGRST, Les actions concertées de la DGRST, document non daté (mais postérieur à 1970).

marqué par deux transformations qui, ensemble, aboutissent à mieux circonscrire ce que doit être l'influence des scientifiques. L'instrument est d'abord marqué par l'introduction de nouvelles règles de nomination des membres des commissions scientifiques qui rénovent le statut au titre duquel ils officient. Des changements sont, ensuite, engagés pour refonder les conditions de la sélection des projets : une procédure d'appels d'offres et de nouvelles règles pour l'encadrer sont créées. Elles déterminent, cette fois, les relations que doivent entretenir les membres des commissions scientifiques et les scientifiques qu'ils financent. Ensemble, mise en compétition et bureaucratisation bornent le pouvoir académique.

Le financement sur projets connaît, à partir du milieu des années 1960, une profonde redéfinition du profil et du statut des experts qui siègent dans les comités d'allocation des fonds. Ce renouvellement est d'abord engagé au sein même de la DGRST. Si la délégation réussit à imposer, au début des années 1960, que les experts siègent dans les comités qu'elle met en place au titre de leur seule compétence scientifique, elle est rapidement confrontée à des contestations. Elles s'intensifient au moment du renouvellement de la composition des comités d'action concertée en 1965. La délégation doit d'abord faire face à l'interventionnisme du cabinet du ministre de la Recherche de l'époque, Alain Peyrefitte. L'un de ses membres, Jacques de Chalendar, dans une note, indique le souci du cabinet ministériel de voir la composition des comités scientifiques largement renouvelée. Il y indique sa volonté de peser sur la « *constitution de nouveaux comités scientifiques, les comités existants étant largement renouvelés et les présidents étant sauf exception changés de façon systématique* ». Le conseiller du ministre ajoute que ce renouvellement doit être l'occasion « [d']augmenter la représentation de la Province et éviter le monopole des "clubs" »²⁰⁴. Une autre note souligne dans une annotation manuscrite le souci du ministre de voir « *une plus grande participation de la Province* ». Cette requête est acceptée par le Délégué général : la même note relève « *l'accord de principe pour introduire trois membres de province dans un comité d'une douzaine de membres* »²⁰⁵. La représentation des scientifiques de province est revue à la hausse dans les années 1970. En 1974, tout en relevant que ces principes « *ne doivent pas être considérés comme des règles administratives rigides et absolues et [qu']il restera évidemment indispensable de tenir le plus grand compte des situations particulières qui s'adaptent mal au cadre*

²⁰⁴ AN 1977 0321/88, Cabinet du ministre de la Recherche, Note résumant la nature et la portée des décisions à prendre et des directives à donner à la DGRST, 10 novembre 1965.

²⁰⁵ AN 1977 0321/88, DGRST, Premières propositions concernant les actions concertées, exercice 1966.

défini ci-dessous »²⁰⁶, une note de la DGRST cherche aussi à éviter la mainmise des chercheurs parisiens sur les actions concertées. Ses rédacteurs écrivent :

« Une attention particulière devra être portée à l'origine géographique des membres des comités de façon à ce qu'elle soit aussi représentative que possible de la localisation des équipes de recherche concernées et de l'importance régionale des problèmes traités par l'action concertée. En règle générale, il conviendra de veiller à ce que la proportion des spécialistes résidant en province, appelés à faire partie d'un comité, atteigne ou dépasse 40 % de son effectif. »²⁰⁷

Les rédacteurs de la note cherchent ensuite à favoriser le renouvellement des membres des commissions. Ils se prononcent alors pour une limitation de la durée de présence au sein d'un même comité :

« Afin de ne pas abuser du dévouement des membres des comités et de permettre la participation du plus grand nombre de personnes autorisées, il serait nécessaire qu'un spécialiste ne puisse être nommé plus de trois fois à un même comité, ce qui limiterait sa participation à six années maximum. Dans le même esprit, il semble souhaitable que le Président d'un comité ne voie pas son mandat renouvelé plus d'une fois c'est-à-dire qu'il ne dépasse pas quatre ans environ. Chaque renouvellement de comité devrait donner lieu à la nomination de nouveaux représentants, environ le tiers de l'effectif. »²⁰⁸

D'autres débats touchent au profil des membres qui composent les comités. Les arbitrages du début des années 1960 avaient permis à la DGRST d'imposer des personnalités scientifiques siégeant au seul titre de leur compétence scientifique. Sans être complètement remise en cause, cette doctrine est amendée dans les années 1960. Le cabinet du ministre délégué à la Recherche, comme les représentants des ministères techniques intervenant dans la politique scientifique, contestent le monopole de l'expertise scientifique sur les choix des opérations à financer. Profitant de l'affaiblissement relatif de la position de la DGRST dans la hiérarchie gouvernementale, ils tentent d'imposer la présence de comités d'experts issus des ministères dans les comités. Dans une note adressée au DGRST en 1965, le ministre de la Recherche cherche aussi à doubler le comité scientifique d'une instance composée de représentants de l'administration²⁰⁹. Cette mesure ne concerne pas les actions concertées qui touchent à la recherche fondamentale, mais elle s'applique à celles, de plus en plus nombreuses à partir du milieu des années 1960, qui ont un caractère industriel ou qui touchent à des questions d'intérêt

²⁰⁶ AN 1981 0401/249, MDIS/ DGRST, Note sur la composition, la durée et le renouvellement des comités d'action concertée, 1^{er} juillet 1974.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ AN 1977 0321/18, Ministère de la recherche, Note à l'attention de M. le Délégué général à la recherche scientifique et technique, 17 août 1965.

ministériel. Ainsi, « il [lui] semble indispensable, tout en conservant un Comité purement scientifique constitué et fonctionnant dans les mêmes conditions que les autres Comités scientifiques d'actions concertées, de placer à côté de lui un Conseil ou une Commission de nature interministérielle comprenant les représentants ès qualités [souligné dans le texte] des départements et des principaux organismes de recherche compétents »²¹⁰. Le ministère de l'Industrie milite aussi pour l'inclusion d'ingénieurs le représentant dans les nouveaux comités : l'ingénieur général chargé de la recherche technique adresse une lettre au Délégué général où il indique que la « participation de[s] techniciens [du ministère] aux commissions d'actions concertées paraît à Monsieur le ministre de l'Industrie absolument essentielle pour mesurer, en ce qui concerne les industries dont il a la charge, le plein succès de ces actions »²¹¹. Lui répondant, A. Maréchal note qu'il « est certain (...) que le caractère nécessairement personnel des nominations peut conduire à faire redouter parfois une certaine insuffisance de représentation "administrative" » et qu'il est « disposé à prévoir aussi souvent que cela paraîtra nécessaire, pour chaque action concertée, la tenue de réunions d'information et d'orientation auxquelles seraient conviées autour de quelques personnalités chargées de la question de l'action concertée, les observateurs qualifiés de toutes les directions et services administratifs demandés »²¹². Mais la DGRST ne parvient pas systématiquement à enrayer ces offensives visant le statut des experts qui siègent dans les comités qu'elle met en place : les comités des actions complémentaires coordonnées, nouvelles formules mises en place à la fin des années 1960 et considérées comme une procédure intermédiaire entre les actions urgentes et les actions concertées sont composés soit « de personnalités scientifiques, soit de représentants des administrations »²¹³.

La Délégation elle-même cherche à peser sur le profil des experts qui composent ses comités. Une note adressée au ministre de la Recherche formalise « les idées directrices qui ont guidé la Délégation générale à la recherche scientifique et technique dans la préparation de nouvelles listes de membres » des comités scientifiques. Le premier de ces principes vise à renouveler la composition des comités en modifiant « de 20 à 30 % les listes actuelles de membres ». Ces changements répondent à plusieurs objectifs. Ils visent d'abord à tenir compte « des modifications des programmes qui sont proposées » en ajustant la composition des comités aux nouvelles thématiques prioritaires. Il s'agit aussi de « sanctionner l'attitude des membres en ne gardant que ceux qui ont su montrer, par une participation active, l'intérêt qu'ils portaient aux recherches

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ AN 1977 0321/111, Lettre de l'Ingénieur général chargé du service de la recherche technique du ministère de l'Industrie au Délégué à la recherche scientifique et technique, Participation du ministère de l'Industrie aux commissions d'action concertée, 13 juin 1966.

²¹² *Ibid.*

²¹³ AN 1977 0321/90, CCRST, procès-verbal de la réunion du 9 mai 1969.

d'actions concertées ». Enfin, le renouvellement des membres est « *une manière de montrer que le choix des grandes orientations de recherche de l'État ou la répartition des moyens financiers ne sont pas un privilège accordé toujours aux mêmes hommes* »²¹⁴. Les rédacteurs de la note terminent en formalisant un portrait-robot des nouveaux membres des comités. Parce que les tâches afférentes à la participation à un comité scientifique « *supposent un travail effectif et sont lourdes pour ceux qui les assument* », elles doivent être assurées par « *des hommes qui ont à l'heure actuelle des responsabilités de recherche dans des laboratoires de recherche et qui en outre peuvent disposer d'un peu de temps pour assurer les nécessaires contacts avec ceux qui participent à l'action concertée* ». Selon les rédacteurs de la note, « *l'expérience montre que les hommes qui remplissent le mieux les conditions se situent dans une tranche d'âge de 30 à 50 ans (...) dégagés de responsabilités administratives dans les organismes auxquels ils sont rattachés* »²¹⁵.

La diffusion de l'instrument au sein des organismes de recherche contribue aussi à renouveler le profil des experts qui siègent dans les comités. Si, au CNRS, les membres des recherches coopératives sur programmes sont nommés par la direction²¹⁶, un lien plus étroit est construit à l'Inserm entre la composition des commissions allouant les fonds sur projets et celle des commissions scientifiques spécialisées qui, au sein de l'organisme, évaluent les carrières et les laboratoires. Cette articulation est d'emblée construite par le transfert des trois actions concertées de la DGRST à l'Inserm en 1966 : la composition des comités allouant des fonds aux recherches sur la nutrition, le cancer et les leucémies et les maladies du cerveau est négociée entre la DGRST et l'Inserm, mais les membres de ces comités sont toujours issus des commissions scientifiques spécialisées de l'organisme. Les événements de Mai 1968 modifient la composition de ces commissions scientifiques spécialisées : y siègent désormais des représentants élus des chercheurs en plus de ceux qui sont nommés par les pouvoirs publics. Cette modification a des incidences sur la composition des comités allouant les fonds sur projets, puisque la direction de l'Inserm fait le choix de répercuter ces modifications dans les comités d'actions concertées. Dès juillet 1968, le directeur de l'Inserm avertit son homologue de la DGRST de ces modifications :

« Lorsque vous avez transféré à l'Inserm à partir de 1966 trois actions concertées (cancer et leucémie, fonctions et maladies du cerveau, nutrition animale et humaine), nous nous sommes entendus sur la composition des commissions qui donneraient leur

²¹⁴ AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, Note à l'attention de Monsieur le ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, 25 mars 1968.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ AN 1977 0321/451, CCRST, procès-verbal de la réunion du 23 mars 1971.

avis sur les attributions des contrats concernant ces trois actions concertées. Il avait été fait appel, pour l'action concertée nutrition, à la commission spécialisée n° 12 « nutrition », pour l'action fonctions et maladies du cerveau à la commission spécialisée n° 8 « neurologie, neurophysiologie, psychologie et psychiatrie » et pour l'action concertée cancer et leucémie à une intercommission formée de membres des commissions 1, 2 et 3 de l'Inserm.

Les commissions de l'Inserm vont être considérablement modifiées pour y faire entrer des élus des chercheurs. Je pense qu'il conviendra de substituer les membres de ces nouvelles commissions à ceux des anciennes commissions pour constituer les commissions des actions concertées. Mais vu le rôle que la Délégation générale a joué dans la mise en œuvre de ces actions concertées, j'aimerais avoir votre sentiment sur cette substitution. »²¹⁷

Les comités transférés par la DGRST à l'Inserm ne sont pas les seuls à relayer l'arrivée de nouveaux experts diversifiant la composition des commissions. Bientôt, d'autres commissions et d'autres procédures participent à ce renouvellement. C'est le cas des contrats de recherche libre qui sont du ressort direct des commissions scientifiques spécialisées de l'organisme désormais composées notamment d'élus des chercheurs. Les comités d'actions thématiques programmées sont, quant à eux, composés pour deux tiers de membres des commissions scientifiques spécialisées, le tiers restant étant nommé par l'administration²¹⁸. Au milieu des années 1960, les commissions scientifiques spécialisées constituent l'une des places fortes du pouvoir patronal : les médecins et les biologistes qui y siègent sont des scientifiques consacrés et, il n'est pas rare qu'ils soient membres, à la même période, de plusieurs de ces assemblées. Mai 1968 change cependant les choses parce que des réformes sont engagées pour garantir une meilleure représentation de l'ensemble des catégories de personnels scientifique dans ces comités. Ces réformes se traduisent par l'arrivée de nouveaux représentants de la communauté académique, notamment des chercheurs issus de la province et des femmes, dans ces assemblées. Parce que les commissions scientifiques spécialisées allouent les contrats de recherche libre et constituent l'un des viviers de recrutement des experts des actions thématiques programmées, la composition des comités allouant des fonds sur projets est renouvelée par l'entrée de ces nouveaux acteurs. Ces dynamiques ne sont pas les seules à réformer la composition des comités : les documents produits par l'administration de l'Inserm témoignent de l'attention portée à la bonne représentation des différents statuts du monde biomédical de l'époque. Pour l'administration, un bon comité doit compter une représentation, si ce n'est égale au moins équitable, des chercheurs et des hospitalo-

²¹⁷ AN 1976 0215/50, Lettre du directeur général de l'Inserm au DGRST, 18 juillet 1968.

²¹⁸ AN 1977 0321/451, CCRST, procès-verbal de la réunion du 23 mars 1971.

universitaires. L'appartenance statutaire fait ainsi l'objet d'un décompte, l'administration la recensant systématiquement²¹⁹.

Il s'agit là d'un moyen de garantir l'acceptabilité politique des nouvelles procédures : elle évite, nous l'avons vu, le développement d'un front de contestation des appels à projets à l'intérieur de l'organisme. Mais elle témoigne aussi de la volonté de C. Burg d'associer des franges plus nombreuses de la profession académique au gouvernement de l'organisme. Un responsable syndical, membre nommé des commissions scientifiques spécialisées, souligne, dans un entretien réalisé en 2016, cette volonté d'ouverture :

« De même Burg, m'avait dit que par l'intermédiaire des membres des commissions ATP qui étaient nommés par la direction [de l'Inserm] : "ce que je veux c'est qu'il y ait 300 personnes qui soient en fait la direction scientifique de l'organisme [en participant aux comités des ATP]" (...). (...) pour faire marcher la boutique, Burg était très fier d'avoir donné des responsabilités à un grand nombre de jeunes chercheurs. Il me disait : "moi je suis très fier parce que ce sont 300 personnes qui font marcher la maison" ». (Entretien avec un membre des commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm au milieu des années 1970)

Comme toutes les normes (Lascoumes, 1990), ces principes ne sont pas démiurgiques et ne se déclinent pas d'eux-mêmes dans la composition des comités. Certains s'écartent assez largement des principes formalisés par l'administration. Ces normes sont tendanciellement respectées à l'Inserm, notamment en ce qui concerne la représentation des membres des commissions scientifiques spécialisées de l'organisme. Les comités mis en place par la DGRST s'écartent souvent plus nettement des principes formalisés par la structure interministérielle. Le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, créé au milieu des années 1970, pour soutenir ce domaine de recherche est ainsi toujours marqué par une prépondérance des scientifiques en poste en région parisienne : quinze de ses dix-neuf membres sont ainsi rattachés à des institutions franciliennes²²⁰. Comme au début des années 1960, plusieurs d'entre eux sont issus des mêmes places fortes de la recherche sur le cancer : trois membres du comité sont membres de l'Institut Gustave Roussy et trois, dont le président du comité G. Mathé, appartiennent à l'Institut de recherche scientifique sur le cancer de Villejuif. La rotation des membres du comité, préconisée dans les notes de la DGRST, n'est pas non plus respectée : les

²¹⁹ A Inserm 9442/02, ATP Hormones et cancer, Composition du comité hormones et cancer, proposition par CSS.

²²⁰ AN 1999 0193/19, Liste des membres de l'action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et Pharmacologie du cancer, août 1976.

mêmes membres allouent des fonds pendant les cinq années pendant lesquelles ce comité officie. Si ces notes ne parviennent donc pas, ou en tous les cas pas toujours, à peser sur le profil des membres des comités, elles témoignent cependant de l'émergence au sein de l'administration d'un souci d'encadrement du fonctionnement des assemblées allouant les fonds sur projets.

Ces entreprises d'encadrement sont aussi intéressantes du fait des catégories qu'elles ne mobilisent pas pour penser le problème de la composition des comités. Alors qu'ils sont marqués par les inégalités de genre, la question de la représentation des femmes ne fait jamais l'objet de réflexions, et encore moins de notes visant à la régler. Ce point aveugle se donne aussi à voir dans le vocabulaire employé dans les mémos administratifs qui visent à spécifier le profil type des experts : il y est toujours question « *d'hommes* »²²¹ et jamais de femmes et d'hommes. Le même comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer ne compte ainsi que deux femmes sur ses dix-neuf membres. Les conflits d'intérêts ne sont pas non plus inscrits à l'agenda politique et administratif. Ou plutôt, ils y sont inscrits, mais les responsables de la DGRST considèrent que ce problème n'appelle pas de solutions parce que, pour le dire dans les mots d'une note réalisée par un membre de la DGRST, « *le système actuel a le défaut de ses qualités* »²²². Il en a les défauts : les notes de la DGRST reviennent sur l'« *objection souvent faite (...) que les membres du Comité sont en général non seulement juges, mais également parties puisqu'ils appartiennent souvent à des laboratoires qui sollicitent des contrats* »²²³. Ces notes ne contestent pas cet état de fait et elles soulignent volontiers qu'« *effectivement, une bonne partie des crédits va finalement aux laboratoires qui ont un de leurs chercheurs au comité* »²²⁴. Mais les inconvénients de cette situation sont toujours relativisés et, *in fine*, considérés comme inévitables. D'une part, ces conflits d'intérêts sont difficiles à empêcher parce « *que l'on ne peut guère entreprendre une action dans un domaine sans faire justement appel aux personnes les plus compétentes du secteur* »²²⁵. Et surtout, rappelant les termes de l'alternative initiale, un document note que « *le choix n'existait qu'entre des administrations qui seraient obligatoirement des parties prenantes (car seules les administrations ayant des*

²²¹ Un exemple parmi d'autres employant le seul masculin pour désigner les membres des comités : AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, Note à l'attention de Monsieur le ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, 25 mars 1968.

²²² AN 1977 0321/99, Exposés généraux sur les problèmes posés par la mise en œuvre des actions concertées, p. 6.

²²³ AN 1981 0401/249, DGRST, Service de l'information et des relations extérieures, Les actions concertées de la DGRST, document non daté mais postérieur à 1971.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ *Ibid.*

responsabilités de recherche pouvaient être concernées) et des chercheurs pouvant être également parties prenantes ». Face à ce dilemme, « *le second thème de l'alternative a été pris* », notamment parce que « *les administrations ou organismes auraient ainsi été conduits à se partager l'ensemble des crédits* » et que « *l'action concertée ne doit pas aboutir à la subvention des organismes (...), mais au financement de projets de recherche* »²²⁶. Si ce qu'il est convenu d'appeler dans le vocabulaire de l'époque « *le fait des parties prenantes (...)* doit demeurer présent à l'esprit »²²⁷, de judicieuses conditions d'allocation des fonds doivent permettre de juguler « *les effets nuisibles* » de la nomination *intuitu personae* des experts. Le processus d'encadrement de la composition des comités compte donc des impensés et des limites, mais il est à l'œuvre à partir du milieu des années 1960. Dans les têtes au moins, l'indifférenciation entre pouvoir administratif et scientifique a vécu et l'évidence qu'il faut laisser les comités libres de leur fonctionnement n'est plus : la composition des comités doit être encadrée et l'autorité scientifique ne peut plus en être le seul critère. Les comités doivent être désormais à l'image de la communauté scientifique qu'il gouverne, ou au moins la refléter plus adéquatement. Les conditions d'allocation des ressources aux porteurs de projets sont aussi progressivement encadrées ; l'introduction des appels d'offres la renouvelle.

Cette fois, ce processus d'encadrement n'est pas uniquement une œuvre administrative qui fait suite à des réflexions ou à des luttes de pouvoir. S'y mêle des « *innovations pratiques* » (Bourdieu, 2012), solution construite dans l'action pour résoudre des problèmes matériels et des innovations plus réflexives, plus nettement consécutives à une analyse du fonctionnement des conditions d'allocation des fonds sur projets. Si leurs raisons d'être sont distinctes, les deux processus de mise en compétition et de bureaucratisation, ensemble, modifient les relations entre les financeurs et les financés et contribuent à mieux encadrer le rôle et le pouvoir des comités scientifiques.

Aux termes des dépouillements réalisés, nous n'avons pu isoler de notes administratives ou de réflexions engagées par les comités scientifiques qui aborderaient de manière explicite et détaillée la question de la sélection des projets par appels d'offres. Des notes administratives y font pourtant référence, à partir du milieu des années 1960, en les évoquant souvent au moment de spécifier les règles et les procédures encadrant une

²²⁶ AN 1977 0321/99, Exposés généraux sur les problèmes posés par la mise en œuvre des actions concertées, p. 6.

²²⁷ *Ibid.*, p. 7.

action concertée. Ainsi, une note de trois pages détaillant les modalités de préparation des nouvelles actions concertées ne fait référence à « *la mise en œuvre des procédures d'appels des projets* » qu'en sa dernière page, sans décliner, contrairement aux autres points qui sont abordés, la position de la DGRST sur cette question²²⁸. L'introduction des appels d'offres n'apparaît que dans les réflexions du comité d'études mis en place pour relancer une action dans le domaine de la biologie moléculaire. Au moment d'envisager une nouvelle action et ses modalités, ses membres plaident pour le lancement d'un appel d'offres permettant de recueillir de nouvelles propositions et d'identifier de nouvelles équipes à soutenir. Cette innovation pratique est ensuite systématiquement mobilisée par les autres comités. Pour les actions concertées qu'elle reprend, la direction de l'Inserm publie ainsi systématiquement un appel d'offres et le publicise par communiqué de presse. Ce document unique formalise les procédures qui permettent de faire candidature aux subventions de personnels, à la création d'un groupe de recherche et à une demande de contrats dans les trois programmes repris par l'Institut²²⁹. Le passage à une sélection par appels d'offres n'est toutefois pas immédiat et la transition entre les deux systèmes de sélection est organisée par l'administration. Elle fait l'objet d'une note de cadrage du Délégué général, A. Maréchal. En 1965, il écrit :

« L'interruption d'une action concertée ou sa transformation peut mettre les laboratoires de recherche dans des situations délicates, surtout pour le personnel, chercheurs ou techniciens. La disparition progressive des fonds américains [les fonds qui sont alloués par des fondations philanthropiques états-uniennes, comme la Fondation Rockefeller] risque de cumuler ses effets avec la fin d'une aide du Fonds de développement. Ces problèmes doivent, à mon sens, être étudiés avec le plus grand soin, car il n'est dans l'intérêt de personne de perturber gravement la vie de nos équipes de recherche. Au début de l'année, je vous ai transmis la liste des laboratoires ayant bénéficié d'une aide du Fonds de développement. Vous connaissez par suite et le montant des aides attribuées année par année et la répartition des dépenses en personnel, matériel, fonctionnement. »²³⁰

Ce souci d'organiser la transition entre l'action de la DGRST et celle de l'Inserm est partagé par la direction de cet organisme et par les membres du nouveau comité scientifique chargé de reprendre l'action concertée Cancer et leucémie. Ensemble, ils font

²²⁸ AN 1977 0321/99, DGRST, Note sur la mise en œuvre des actions concertées (1966-1970), document non daté (mais formalisé en 1966), p. 3.

²²⁹ AN 1976 0215/50, Inserm, Communiqué de l'Inserm, Établissement des demandes de subventions, de personnels et de création de groupes de recherche ainsi que des propositions de contrats de recherches pour 1968.

²³⁰ AN 1976 0215/50, DGRST, Transfert à l'Inserm des actions concertées sur le cancer et la leucémie, sur les fonctions et les maladies du cerveau et sur la nutrition animale et humaine, Courrier du Délégué général à M. le Directeur général de l'Inserm, 17 juillet 1965.

le choix de ne pas soumettre tous les requérants à une procédure compétitive identique. Dans l'une de ses premières réunions, le comité se prononce pour « *éviter tout hiatus dans l'attribution des crédits par la DGRST et par l'Inserm* »²³¹, indiquant par là qu'il place explicitement son action dans le prolongement de celle engagée cinq ans plus tôt par la DGRST. J. Bernard rappelle ainsi le choix des contrats à financer « *doit permettre de déterminer dans un premier temps, les équipes de chercheurs ayant bénéficié d'un contrat de la DGRST qui verront leur contrat reconduit* », tandis que M. Bessis « *propose que le travail de sélection qui a été fait par le comité Cancer et leucémie soit pris en considération par la commission Intergroupe de l'Inserm* »²³². Ce choix est acté et les projets déjà financés par la DGRST ne sont pas traités de la même manière que les nouvelles demandes de fonds : une évaluation est bien réalisée pour que le comité délibère sur l'opportunité de leur prolongement – et elle est très souvent accordé, mais ces contrats ne sont pas soumis à la nouvelle procédure de l'appel d'offres, réservée aux seules nouvelles demandes.

Cette question ne se pose pas dans les nouvelles procédures créées à l'Inserm au début des années 1970. D'emblée, les actions thématiques programmées et les contrats de recherche libre font l'objet de la publication d'un appel à propositions. Le recours aux appels d'offres est systématique dans les années 1970 : le recueil des projets ne procède alors plus de l'initiative des membres des comités, comme au début des années 1960. Cette généralisation des appels d'offres n'induit pas la disparition d'échanges entre les membres des comités et leurs proches, voire le fait que des membres des comités leur « soufflent » des projets susceptibles d'être financés, mais ces échanges sont désormais informels et ne constituent plus le pilier de l'action des comités. Les appels à projets deviennent un support permettant au comité de spécifier ces priorités scientifiques. En 1972, l'appel d'offres publié par le comité de l'action complémentaire coordonnée Biologie et fonction du myocarde indique que son intervention a « *pour but (...) de stimuler la recherche cardiologique française en matière de myocarde* » et recense ensuite les domaines dans lesquels cette action doit prioritairement s'exercer²³³. Les appels d'offres permettent aussi d'informer la communauté scientifique de la politique suivie. Le même comité indique ainsi qu'il « *souhaite examiner des projets de contrats établis pour une période de deux ans* » et qu'il doit, compte tenu de ses moyens limités, pratiquer « *une politique de sélection assez stricte vis-*

²³¹ AN 1977 1535/133, Intergroupe cancer et leucémie, procès-verbal de la réunion du 15 octobre 1965.

²³² *Ibid.*

²³³ AN 1981 0479/22, Appels d'offres pour l'action complémentaire coordonnée Biologie et fonctions du myocarde, 9 août 1972.

à-vis des propositions de contrats qui lui seront adressées ». Les critères de sélection sont eux aussi spécifiés, puisque le comité s'engage à évaluer les projets sur « *trois impératifs principaux : rendre la recherche cardiologique compétitive vis-à-vis de l'étranger ; favoriser la formation de jeunes chercheurs ; favoriser la collaboration entre "cliniciens" et "fondamentalistes"* »²³⁴.

La formalisation des relations entre financeurs et financés s'appuie aussi sur un travail bureaucratique engagé au sein des services chargés de l'administration du financement sur projets. C'est à l'Inserm qu'il est le plus abouti : le service de la coordination et de l'évaluation scientifique, mis en place au début des années 1970, balise peu à peu le fonctionnement des comités et les relations que leurs membres entretiennent avec le reste de la communauté académique. Ce travail procédural contribue d'abord à régler le fonctionnement des comités et les conditions de l'évaluation des projets. Après l'audition de deux rapporteurs, un vote de l'ensemble des membres des commissions doit être organisé. Ils doivent noter les projets en leur attribuant, selon les années, trois ou quatre notes, chaque évaluation créditant le projet d'un nombre de points différents (3 points pour un vote A, 2 pour un B, 1 pour un C, 0 pour un vote D). Les points sont ensuite additionnés et une moyenne réalisée pour tenir compte d'éventuelles abstentions affectant le nombre de votants. À l'issue de cette procédure, un classement des projets est établi et est transmis à l'administration. En cas d'égalité, un nouveau vote est organisé pour départager les projets *ex aequo*²³⁵. Le fonctionnement de l'ensemble des commissions scientifiques spécialisées de l'organisme est réglé par cette procédure : les procès-verbaux des délibérations des commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm montrent que leur fonctionnement présente très peu de différences avec le schéma établi par l'administration.

Les modalités du contrôle des projets financés sont aussi peu à peu organisées. À l'Inserm toujours, les services chargés du financement sur projets mettent en place une procédure qui prend appui sur les publications pour l'organiser. Les projets ayant abouti à une publication de rang international ne sont ainsi plus soumis à l'examen par les membres du comité de leurs résultats. La publication vaut rapport au comité, ce qui allège sa tâche, mais le dessaisit aussi en partie du jugement sur la qualité des travaux réalisés :

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ A Inserm 9440/9, Inserm, Commission scientifique spécialisée (CSS) n° 1, procès-verbal de la réunion du 29 au 31 mars 1978.

« (...) l'administration de l'Inserm a décidé d'accepter les éléments suivants en matière d'exécution de contrats :

- soit un tiré à part de la publication (journal reconnu de niveau international) issu des travaux, si le titre de cette publication reflète bien l'objet du contrat ;
- soit un tiré à part de la publication assorti d'un bref rapport explicatif si cette publication ne se rapporte pas de façon évidente au thème du contrat ;
- soit un rapport scientifique complet si les travaux n'ont pu donner lieu à publication. »²³⁶

Le service de la coordination et de l'évaluation scientifique assure d'ailleurs un suivi minutieux de l'envoi de ces pièces en tenant à jour des tableaux le répertoriant²³⁷. Quand des bénéficiaires de financement manquent à leurs obligations, ils sont relancés, l'administration leur indiquant que « *ces documents seront soumis aux comités ad hoc des actions thématiques programmées dont l'avis sera déterminant pour l'obtention de tout nouveau contrat auprès de notre organisme* »²³⁸. Consigne est donnée aux commissions allouant les fonds de ne porter leur contrôle que sur les contrats n'ayant pas abouti à une publication. Ainsi, une commission scientifique spécialisée indique « [qu'à] la demande de l'administration, la commission est amenée à donner son avis sur les résultats des contrats de recherche accordés en 1972 et pour lesquels une publication originale de niveau international n'a pas été fournie »²³⁹. Les publications deviennent d'ailleurs l'horizon d'un projet bien conduit : non seulement celles et ceux qui ont réussi à publier un article à l'issue de leur financement ne sont plus soumis au contrôle des comités, mais, pour les autres, l'absence de publications est souvent rappelée dans les évaluations réalisées. Ainsi, un membre de la commission scientifique spécialisée n° 1 mentionne dans le rapport qu'il fait sur un projet n'ayant pas abouti à une publication que son auteur « *doit activer* »²⁴⁰ ; la commission, après délibération, émet des réserves sur le déroulement du projet.

À la DGRST aussi, les relations entre les membres des comités scientifiques et le reste de la communauté académique sont peu à peu formalisées. Dès le milieu des années 1960, au moment où la question de la relance d'une deuxième génération d'action concertée se pose, les notes visant à organiser la sélection des projets et leur suivi se multiplient. Ce sont d'abord les critères de choix des projets qui sont peu à peu déclinés.

²³⁶ A Inserm 9442/01, Lettre du département de la coordination et de l'évaluation scientifique aux bénéficiaires de contrats dans le cadre de l'action spéciale Hormone et cancer, non datée.

²³⁷ A Inserm, 9442/02, Action thématique Enzymologie des virus oncogènes, bilan des contrats de recherche déposés en 1973.

²³⁸ A Inserm 9442/01, Lettre du département de la coordination et de l'évaluation scientifique aux bénéficiaires de contrats dans le cadre de l'action spéciale Hormone et cancer, non daté.

²³⁹ A Inserm 9440-9, CSS n° 1, procès-verbal de la réunion des 15, 16, 17 et 18 décembre 1975.

²⁴⁰ A Inserm 9440-9, Bilan des contrats accordés en 1975 et renouvelés en 1976 et en 1977.

Dans une note administrative, et après avoir spécifié dans un paragraphe précédent les documents permettant aux comités scientifiques de réaliser leurs choix, un membre de la DGRST précise les critères qui doivent guider le choix des projets et leur hiérarchisation. En 1967, il écrit dans un long paragraphe – que nous citons *in extenso* :

« Comment choisir ?

Deux critères de choix sont mis en évidence. En effet, dans le cadre d'un programme scientifique et d'un programme financier qui lui est fixé, le Comité scientifique choisit selon :

- L'intérêt et la valeur du projet soumis ;
- L'aptitude du laboratoire à exécuter le projet.

Les critères suivants interviennent à un second degré, comme correctifs :

- L'importance relative des secteurs de recherche, et notamment des secteurs privés et publics ;
- La décentralisation ou la régionalisation ;

Si après un premier choix, il apparaissait que la tendance devait être modifiée, l'attention du comité est attirée sur le déséquilibre qui s'introduit. Mais aucun quota, aucun pourcentage n'est fixé a priori, car l'accent a été constamment mis sur les deux critères principaux.

De même périodiquement, l'attention du Comité est attirée sur :

- La concentration de projets sur un même laboratoire ;
- Le montant moyen des contrats établis. »²⁴¹

À la DGRST aussi, le suivi des projets scientifiques est aussi encadré peu à peu par des procédures administratives. Dans un courrier adressé aux présidents des comités scientifiques, le Délégué général revient longuement sur l'importance de ce suivi. Les présidents des comités sont désormais invités à rendre compte de leur politique scientifique. Ils l'étaient auparavant, mais les motivations de ce suivi ont changé. Le compte rendu qu'ils doivent rédiger pour justifier leur action doit être « *plus qu'un compte rendu* » et « *être la véritable justification de l'aide apportée par le Fonds de la recherche* » dans un contexte où « *chacun s'interroge de plus en plus sur l'efficacité des différents modes d'intervention de l'État auprès des laboratoires publics ou privés* ». La publicité de l'action du comité est alors jugée essentielle. Elle doit prendre deux modalités. D'abord, le Délégué général souhaite que « *dans une partie analytique, dont la diffusion sera assurée largement, chaque contrat soit passé en revue, rapidement décrit en son objet, commenté dans son développement et apprécié dans ses progrès* ». Ensuite, il lui paraît « *indispensable que des bilans même provisoires, même partiels des principaux résultats obtenus soient faits chaque année à l'usage de ceux qui, tout en n'étant pas chercheurs, s'intéressent à la recherche et se rendent compte de la place réelle que celle-ci occupe* ». Sans tout « *monter en épingle* », chaque comité devra trouver « *deux ou trois faits significatifs pour illustrer l'état des travaux à la*

²⁴¹ AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, Exposés généraux sur les problèmes posés par la mise en œuvre des actions concertées, 6 mars 1967.

fin de l'année 1967 »²⁴². Les scientifiques financés doivent eux aussi remettre des rapports d'avancement de leurs travaux. La structure de ces documents est aussi spécifiée par une note de la DGRST. Elle vise à donner « *le plan [du compte rendu] qui s'organisera en quatre parties (introduction – déroulement des études et travaux – bilan provisoire de vos résultats – conclusion)* » et détaille « *les informations qui doivent être délivrées dans chacune de ces parties* »²⁴³. Ce rapport doit être remis en huit exemplaires à la Délégation²⁴⁴. Le courrier qui l'accompagne insiste sur l'intérêt « *d'une telle normalisation* » : « *elle est rendue nécessaire pour la bonne appréciation de chaque résultat dans le cadre général de chaque action en cours* »²⁴⁵.

Enfin, des normes et des règles bureaucratiques encadrent l'écriture des projets scientifiques. Alors qu'ils prennent des formes peu standardisées au début des années 1960, à la fin de cette décennie et au début de la suivante, des formulaires sont produits par les administrations pour encadrer le dépôt des projets de recherche. Par leurs catégories, ils encadrent la rédaction des projets de recherche qui n'est plus laissée à l'initiative des scientifiques. À l'Inserm, le dépôt de projets dans le cadre de l'intergroupe Cancer et leucémie donne lieu à un formalisme administratif inédit. Les demandes de fonds doivent être suivies de cinq annexes dument remplies par les demandeurs. Ils doivent organiser leur demande en présentant « *la justification scientifique de chacune des demandes* » (annexe 1), puis les « *principaux résultats obtenus (...) dans le domaine considéré* » (annexe 2), « *l'objet du contrat* » (annexe 3), « *la liste des principaux travaux publiés au cours des deux dernières années* » (annexe 4) et enfin « *l'orientation de recherche actuelle du laboratoire* » (annexe 5)²⁴⁶. À la DGRST aussi, la définition de ce qu'est un projet est plus formalisée qu'auparavant. Le service chargé de la gestion du financement sur projets précise son contenu par une note répertoriant les catégories le constituant. La demande de fonds est ainsi établie « *à partir d'un imprimé normalisé* » qui doit être signé par le bénéficiaire. Elle comporte « *l'exposé du programme et sa justification* », « *le nom du responsable scientifique du programme* », « *le ou les laboratoires exécutant le programme* », « *les principaux moyens scientifiques et techniques dont dispose le bénéficiaire* », « *la période pendant laquelle les travaux effectués pour l'exécution du programme donnent lieu à l'aide financière de la DGRST* » et « *la répartition prévisionnelle des dépenses* ». Cette ventilation budgétaire doit distinguer « *les frais de fonctionnement, en faisant*

²⁴² AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, rapport annuel d'activité 1967.

²⁴³ AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, rapport scientifique proprement dit.

²⁴⁴ AN 1977 0321/99, DGRST, Service du Fonds de la recherche, Rapport d'activité au titre d'une convention de recherche, 15 décembre 1967.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ AN 1976 0215/51, Lettre du Pr. Burg au Directeur général de l'Inserm, 28 juin 1966.

apparaître en pourcentage des salaires : les charges sociales, les frais généraux de laboratoire ainsi que les frais généraux du siège » des « frais de matériel, en faisant apparaître les investissements aidés sur le montant des amortissements pendant la période d'exécution de la recherche donnant lieu à participation de l'État »²⁴⁷.

L'extension du recours au financement sur projets, la mise en compétition et la bureaucratisation ont donc, ensemble, de multiples conséquences. Elles réforment les relations entre l'État et la communauté académique parce que ces processus contribuent à borner et à transformer les relations entre les organisations du gouvernement de la recherche et à mieux distinguer le pouvoir scientifique du pouvoir administratif. Si, sans grande surprise, toutes ces règles ne sont pas suivies d'effets, leur émergence signale que le laissez-faire de la DGRST du début des années 1960 a cédé la place à un souci inédit d'encadrement de l'action des comités. Cette nouvelle ambition est symptomatique des transformations qui marquent le monde scientifique : l'encadrement de la nomination des membres des comités scientifiques et la mise en place de nouvelles procédures pour régler les relations entre les financeurs et les financés constituent des signes que l'autorité des patrons n'est plus aussi évidente qu'au début des années 1960. Mais cette nouvelle ambition participe aussi à éroder le pouvoir patronal, en mettant fin au gouvernement privé des deniers publics du début des années 1960. La direction des organisations gouvernementales et leurs services administratifs ne sont cependant pas les seuls lieux de la réforme du financement sur projets. Comme dans les années 1960, elle s'établit, aussi, au sein des comités scientifiques qui allouent les fonds. De nouvelles appropriations du financement sur projets y sont expérimentées ; elles en redessinent le projet politique.

2. Nouvelles appropriations, nouveaux projets réformateurs

Souvent, les travaux consacrés au changement institutionnel identifient les évolutions par adjonction à des transformations incrémentales : elles ne font pas complètement disparaître l'ordre ancien, mais elles le recomposent plutôt en y adjoignant des éléments inédits. Le changement est alors un amalgame entre les choix anciens, hermétiques aux changements, parce que verrouillés (*lock in*) dans les institutions déjà existantes, et des options plus récemment introduites qui rénovent le fonctionnement

²⁴⁷ AN 1981 0401/249, DGRST, Conditions d'attribution des aides à la recherche, 1^{er} octobre 1973.

institutionnel (Thelen, 2003 ; Mahoney, Thelen, 2010). De tels processus peuvent, avec le temps, modifier sensiblement les agencements institutionnels : les évolutions graduelles peuvent devenir importantes, à mesure que les réformateurs les amplifient (Palier, Bonoli, 1999). Les évolutions par adjonction que connaît le financement sur projets ont rapidement des conséquences importantes : elles font disparaître, très tôt, les usages dirigistes qui sont encore à l'œuvre au milieu des années 1960. Singulièrement, les membres des comités scientifiques ne résistent pas à ce qui pourrait s'apparenter à une entreprise, à la fois politique et bureaucratique, d'encadrement de leur pouvoir ; ils la prolongent même plutôt. Cette amplification s'explique d'abord par l'anachronisme des premières appropriations du financement sur projets : en moins de dix ans, les registres dirigistes et verticaux utilisés au début des années 1960 n'apparaissent plus légitimes et ne constituent plus des modalités efficaces de gouvernement. Les quelques comités qui s'emploient à s'ériger en architectes d'un domaine disciplinaire font l'expérience, souvent amère, du caractère suranné de cette ambition (2.1.). Si les membres des comités scientifiques prolongent l'action de transformation engagée par la direction des organismes de recherche et les administrations, c'est aussi parce qu'ils cherchent à promouvoir un nouveau projet politique pour le financement sur projets. Ils transforment alors le sens de l'instrument : il produit toujours bien des inégalités, mais elles sont dorénavant mises au service de segments professionnels intermédiaires et favorisent leur émancipation des patrons (2.2.).

2.1. L'anachronisme de la verticalité

Au début des années 1960, le pouvoir des assemblées de patrons repose sur deux piliers principaux. Il s'établit d'abord du fait de la capacité programmatique des membres des comités qui sont en situation de définir, en même temps, les priorités scientifiques devant être poursuivies et les bénéficiaires des contrats de recherche. L'emprise des comités s'appuie ensuite sur un droit d'initiative, un droit d'amendement et un droit de contrôle qui autorisent les patrons à peser sur l'exécution des projets de recherche qu'ils financent. Nous l'avons vu, le pouvoir patronal est précaire parce qu'il repose sur les conditions particulières, réunies au début des années 1960, mais qui ne le sont déjà plus tout à fait en 1963. Ces conditions sont définitivement emportées par les vagues de transformations qui marquent le monde scientifique français à partir du milieu des années 1960. L'expérience d'un comité de la fin des années 1970 offre un point de vue

sur ces transformations. Mis en place par la DGRST au milieu des années 1970, ses membres décident, après deux ans de fonctionnement, de réformer leur action en renouant avec les pratiques dirigistes des patrons du début des années 1960. Ils n'y parviennent pas parce que les conditions historiques ne le permettent plus. Cette expérience est singulière parce que tous les comités n'ont pas cette ambition et tous ne font pas l'expérience de cet échec. Mais pour tous, ce retour aux pratiques dirigistes est impossible parce que leurs conditions de possibilité n'existent plus : ces usages du financement sur projets sont devenus anachroniques. Nous retracerons d'abord l'expérience du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer et les difficultés auxquelles il doit faire face ; nous montrerons ensuite que ce que ses membres vivent comme un échec ne tient pas à une cause unique, mais s'explique par une conjonction de facteurs. Ces premières appropriations du financement sur projets ont vécu, parce que les temps ont changé ; les endosser revient à faire l'expérience des écueils du retour au passé.

Le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer est mis en place en 1976 par la DGRST. Présidé par G. Mathé, l'un des patrons de la cancérologie française de l'époque, il se fixe pendant ses deux premières années d'existence l'objectif « *de soutenir les laboratoires français en difficulté* »²⁴⁸, une ambition très répandue dans le monde du financement sur projets de l'époque. En 1978, cependant, des inflexions dans cette politique sont engagées. Les procès-verbaux des réunions soulignent que « *le comité veut passer d'une action "survie de la cancérologie française" à une action plus volontariste, de véritable politique scientifique, qui devrait permettre le soutien des sujets et des équipes les plus compétitifs au plan international* »²⁴⁹. À cette fin, le comité souhaite que « *soit mis en place un système de financement par contrats plus importants pour une durée supérieure, à celle habituelle de deux ans, selon le modèle des "Grants" américains* »²⁵⁰. Cette évolution est jugée à même de « *favoriser la coopération entre équipes et d'améliorer ainsi la masse critique nécessaire pour des recherches de qualité* »²⁵¹. Ces nouvelles orientations sont déclinées dans l'appel d'offres publié en 1979²⁵². Le comité y annonce son souhait de « *dresser l'inventaire des idées et des sujets originaux à large approche et [d']établir la liste des hommes et des équipes (jeunes équipes notamment) susceptibles de les faire avancer* ». Pour ce

²⁴⁸ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, appel d'offres 1979.

²⁴⁹ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 23 mai 1978.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, Appel d'offres 1979.

faire, ses membres définissent « huit thèmes répartis en quatre rubriques qui seront confiés à deux responsables scientifiques ». Le changement de politique s'appuie aussi sur une rénovation des modalités d'attribution des crédits. Le comité choisit « d'abandonner la pratique des contrats multiples, mais de faibles dimensions et d'adopter une procédure donnant une plus grande efficacité aux moyens d'intervention » en concentrant les crédits « sur un ou deux gros contrats par thème ». Pour opérer la sélection des bénéficiaires, le comité formalise une procédure inédite en deux étapes. La première enjoint les demandeurs à écrire une « lettre d'intention se rattachant à l'un des huit thèmes retenus ». Cette note d'intention peut, d'ores et déjà, proposer des regroupements, mais aussi émaner d'« une équipe isolée à laquelle il sera proposé ultérieurement de coopérer avec des équipes travaillant sur un sujet voisin ou complémentaire ». À l'issue de cette soumission, le comité doit opérer la sélection des équipes à financer et procéder à leur regroupement thématique. La rédaction des projets désormais communs à plusieurs équipes de recherche « s'opérera en concertation étroite des demandeurs avec les responsables de thème, d'une part, avec la DGRST qui s'assurera de leur acceptabilité au plan administratif, d'autre part ». Cette procédure rénovée aboutit à constituer le coordinateur du projet comme un maillon essentiel de sa réalisation. C'est lui, ou elle, qui doivent « assumer la rédaction du projet, après avoir pris contact avec le membre du Comité responsable du thème correspondant et en concertation étroite avec les responsables des équipes invitées à participer à ce projet »²⁵³.

Ces modalités d'intervention renouent en partie avec celles du début des années 1960. En s'engageant dans une politique volontariste, et non plus seulement en soutenant l'activité de recherche dans les laboratoires, les membres du comité cherchent bien à retrouver la situation d'architectes des domaines disciplinaires qui est celle de leurs prédécesseurs. Ils se placent d'abord en position de définir les axes qui doivent organiser la recherche sur le cancer : en définissant les quatre thématiques principales qui ordonnent les regroupements, ils fixent les cadres cognitifs dans lesquelles les réponses doivent s'insérer. Ces nouvelles modalités permettent aussi aux chercheurs siégeant dans les comités d'avoir l'initiative du regroupement des projets : il ne s'agit, pour eux, plus seulement de définir quelles sont les équipes financées, mais bien de peser, par le regroupement et l'écriture conjointe des projets de recherche sur les directions empruntées. Ces nouvelles modalités ouvrent ensuite des possibilités de suivi des projets,

²⁵³ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, Note pour les responsables scientifiques des demandes d'aide coopérative : mise en œuvre pratique de cette procédure de financement, 27 avril 1979.

puisque les opérations de recherche doivent être réalisées sous la direction de responsables de thématiques chargés par le comité de suivre la bonne exécution des contrats.

Rapidement, cependant, le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer fait face à d'importantes difficultés. Elles transparaissent dans les notes manuscrites de L. Bonnot, la chargée de mission de la DGRST qui suit l'activité du comité. Dans ces notes, les nombreuses dissensions du comité se projettent et dévoilent l'incapacité de cette assemblée à s'ériger en un collectif programmatique. Les différends concernent d'abord les modalités de travail du comité. La procédure de sélection en deux tours ne fait pas l'unanimité. Certains membres du comité lui reprochent d'écarter trop vite et sur la base de délibérations insuffisamment collégiales des projets prometteurs. Joseph Huppert, l'un des membres du comité, pointe notamment « *le problème des éliminés des déclarations d'intention* », qui, selon lui, ont été écartés par les rapporteurs, sans que l'assemblée ne débattenne réellement²⁵⁴. Au cours de la réunion suivante, Pierre Tambourin, un autre membre du comité, critique le fait qu'il « *n'y a pas eu d'examen réel des déclarations d'intention* »²⁵⁵. Il propose alors de travailler à nouveau les justifications du choix des thèmes et de revenir sur l'analyse des déclarations d'intention. Cette initiative rencontre cependant peu de soutiens. G. Mathé considère qu'il ne faut pas en « *demande trop aux gens* » et que la sélection s'est faite sous contraintes de temps et de personnes. Georges Meyer, lui, s'étonne « *qu'on revienne sur les principes [de fonctionnement du comité]* »²⁵⁶.

Les dissensions touchent aussi les objectifs poursuivis par le comité. Elles se manifestent dans des désaccords sur les critères de sélection des projets. Certains considèrent la qualité scientifique des projets comme le principal élément du choix des lauréats. P. Tambourin soutient, par exemple, que l'action du comité doit avant tout être un « *choix sur la qualité* » et refuse que des projets soient transmis à d'autres comités d'allocation de fonds parce que leur thématique est proche de ces appels d'offres. Il indique aussi « *l'existence de contrats originaux, mais de petite taille* »²⁵⁷ qui ne devraient pas être désavantagés. Tout en soulignant que « *l'éparpillement est une mauvaise solution* », Armand Tavitian soutient que le « *choix doit porter sur la valeur scientifique de chaque contrat* » et qu'il ne

²⁵⁴ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, notes manuscrites sur la réunion du 29 mai 1979.

²⁵⁵ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, Notes manuscrites de la réunion du 24 septembre 1979.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

« *faut pas rejeter des contrats mêmes critiquables sur le plan de la coopération, mais ++ qualité* [c'est-à-dire de grande qualité] ». Pour d'autres membres, la réalité de la coopération et l'intérêt du regroupement doivent être privilégiés. Pour des troisièmes, le comité doit, avant toute chose, s'engager dans une sélection pragmatique qui ne renonce pas à tenir compte des ressources à la disposition des porteurs de projets. J. Huppert plaide ainsi pour que certains projets relevant de la thématique qui lui est confiée soient adressés au comité Médicaments mis en place au même moment par la DGRST. Cette mesure permet de faciliter la sélection et elle apparaît à J. Huppert comme « *la seule possibilité* »²⁵⁸ pour la réaliser. De son côté, G. Mathé plaide pour que les ressources des groupes et des laboratoires soient aussi prises en compte dans l'évaluation pour favoriser ceux pour qui l'obtention des ressources demandées est cruciale. Il se livre alors à un plaidoyer défendant la légitimité des « *opérations sauvetages* »²⁵⁹. La dernière réunion du comité tenue en 1980 symbolise tout à la fois les doutes qui entourent sa politique et les désaccords sur son bilan. P. Tambourin conclut, lui, à « *l'échec de la politique de regroupement* » engagée par le comité. J.-P. Lévy le rejoint en considérant que cette politique institue « *souvent un simulacre* [de regroupement] ». François Zajdela conteste cette appréciation critique : pour lui, cet échec n'est « *pas vrai pour la cancérogenèse chimique* »²⁶⁰, thématique dont il a la charge.

Ces nombreuses dissensions témoignent de la difficulté éprouvée par le comité à s'engager dans une politique ambitieuse de structuration de la recherche en cancérologie. Elles ne sont pas la conséquence d'un comité particulièrement conflictuel. Pendant les deux premières années de son fonctionnement, le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer ne rencontre pas de telles difficultés – en tous les cas, les sources consultées ne les donnent pas à voir. Ces difficultés tiennent bien plus au changement de politique engagé par le comité en 1978 : en étant plus ambitieux, ses membres s'engagent dans un projet difficile à tenir, parce qu'il n'est plus ajusté au contexte de la fin des années 1970.

Les appropriations verticales et dirigistes du financement sur projets rencontrent en effet une série d'écueils qui les rendent difficiles à endosser. Pourtant, certains éléments favorisant ces pratiques au début des années 1960 existent toujours vingt ans plus tard.

²⁵⁸ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, Notes manuscrites de la réunion du 20 février 1980.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*

L'interconnaissance marque encore les membres des comités. Comme dans les années 1960, plusieurs générations de scientifiques s'y côtoient. Des patrons de la cancérologie française, déjà présents au début de la Ve République, s'y retrouvent. G. Mathé en est l'illustration la plus typique : ancien membre des premières actions concertées Cancer et leucémie et Biologie moléculaire, il est à la fin des années 1970 membre du conseil scientifique de l'Inserm et entretient une proximité avec le pouvoir administratif et politique qui lui permet de peser sur les orientations de l'action publique. À la fin des années 1970, il est toujours un homme de réseaux et d'influence politique : sa proximité avec P. Royer, le conseiller pour la biologie et la médecine à la DGRST, lui a permis d'obtenir le lancement de l'action concertée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer au milieu des années 1970.

De nouvelles générations de scientifiques siègent aussi dans le comité, comme P. Tambourin ou Jean-François Doré, deux biologistes qui sont investis dans le militantisme syndical et qui ont fréquenté les commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm des années 1970. Ces deux générations de scientifiques ont eu, au cours de leur trajectoire, de nombreuses occasions de se côtoyer : les plus jeunes ont souvent réalisé leurs premières armes scientifiques dans les laboratoires des plus anciens. En effet, la recherche en cancérologie reste dominée par quelques hauts lieux, comme l'hôpital Saint-Louis, l'Institut Curie ou le campus de Villejuif, où les plus jeunes ont effectué leur formation. M. Boiron, G. Mathé et A. Tavitian, par exemple, ont eu l'occasion de se côtoyer à Saint-Louis, voire de participer aux mêmes travaux de recherche. Comme dans les années 1960, des membres du comité ont eu un rôle structurant dans la carrière de certains de leurs collègues : F. Zajdela accueille par exemple P. Tambourin dans son laboratoire et l'initie à la recherche, après un passage que P. Tambourin juge peu concluant chez M. Bessis. J.-F. Doré, boursier DGRST, a, au cours de sa formation en immunogénétique, côtoyé G. Amiel, un proche de G. Mathé, travaillant dans le même institut à Villejuif.

Si, à la fin des années 1970, les plus jeunes ont souvent quitté ces laboratoires pour fonder leurs propres équipes, rejoindre d'autres instituts, ou partir aux États-Unis, ils ont toujours l'occasion de côtoyer leurs aînés dans les instances de gouvernement de la recherche dont ils sont membres. Devant la liste des membres du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer que nous lui présentons en entretien, l'un des membres du

comité n'a aucun mal à se souvenir des gens qui le composent et à établir les liens qui les relient. À la fin des années 1970, il en connaît la majorité :

« OK, 76-79. Je suis déjà passé à Curie depuis un bon moment. J'ai déjà été dans le conseil scientifique de l'Inserm. Michel Boiron, oui, je connais par cœur, il travaille sur les mêmes domaines que moi. Georges Mathé aussi. Breton-Gorius, c'était une élève de Bessis en cancérologie, je la connaissais très bien. Burtin, c'est un immunologiste, je le connaissais moins bien. Chedid était un type du collège de France. Jean-François Doré, c'est un type de Lyon qui est toujours en activité d'ailleurs, que je connais très bien, qui était un copain. Girard, c'était le virologue de Pasteur que je connaissais assez bien. Duval, je ne sais pas qui c'est. Hubert-Habart c'est un chimiste, de l'Institut Curie. Évidemment. (...) On pourrait d'ailleurs mettre les liens. Mathé et Boiron, c'était issu de la même famille [formée à Saint-Louis autour de J. Bernard]. Burtin et Mathé étaient du même campus [à Villejuif]. (...) Alors la plupart je les connaissais, oui. Bien sûr. Je les connaissais déjà. Du fait de mon rôle au conseil scientifique de l'Inserm, dans un certain nombre de commissions, je les avais rencontrés à des titres divers. » (Entretien avec un membre de la commission Cancérogenèse et pharmacologie du cancer)

Ce haut degré d'interconnaissance ne permet cependant pas au comité d'établir un accord sur une politique de structuration de la cancérologie française parce que plusieurs éléments se combinent pour en rendre la formalisation difficile. La contestation de l'autorité des patrons et de formes d'intervention dirigiste constitue un premier obstacle. De l'avis des interviewés, Mai 1968 change l'ambiance des laboratoires de biologie et de médecine dès la fin des années 1960 : si les pratiques paternalistes y ont toujours cours, elles ont perdu l'évidence de leur raison d'être dans l'effervescence du printemps 1968. Des sources écrites témoignent de cette remise en cause. À Lyon, un journal intitulé *Labo-contestation* critique le fonctionnement du monde scientifique français. Dans un article, l'un de ses contributeurs dénonce les conditions de travail dans des laboratoires et des universités, encore placés sous la domination des patrons, et remet en cause la légitimité de leur autorité²⁶¹. La contestation du pouvoir des patrons se donne aussi à voir sur un dessin, retrouvé à l'occasion d'un entretien. Le laboratoire y est

²⁶¹ L'extrait suivant donne un bref aperçu de la tonalité du journal et des dénonciations qui y ont lieu. « *Les pouvoirs du patron. Ils s'exercent dans pratiquement tous les domaines : tout ce qui concerne les personnes travaillant au labo, les crédits et les relations avec tout ce qui est extérieur au labo. 1° Il peut disposer des personnes (...); 2° Il dispose du fric. (...) 3° Il dispose des relations avec l'extérieur et il magouille.* » *Herytem- Labo contestation*, 1^{er} numéro, « Critique politique de la vie quotidienne », non daté, p. 26-27.

Ou encore : « *Ainsi, cette technicienne qui n'a pu dénoncer un patron de l'Inra, qui avait le même comportement vis-à-vis de ce personnel [les techniciennes] que ceux qui, à l'époque, "se payaient la bonne". En effet, ce monsieur avait (aussi) les bras longs et elle aurait perdu son emploi sans être sûre d'en trouver un ailleurs (les coups de téléphone entre patrons, cela existe, et nous en avons des preuves concernant un chercheur mis à la porte à cause de ses options politiques). Ce patron lui avait dit, étonné, peut-être de trouver une technicienne non consentante : "Vous ne devriez pas réagir ainsi ! Une bonne technicienne doit savoir tout accepter de ce que lui demande son patron"* ». *Herytem- Labo contestation*, 1^{er} numéro, « Critique politique de la vie quotidienne », non daté, p. 4.

représenté comme une usine, dominé par le patron. Commentant le dessin, l'interviewée nous indique qu'il a été réalisé par une de ses collègues dans les années 1970, alors qu'elle réalisait sa thèse. On y retrouve le directeur du laboratoire vêtu d'un pull-over siglé CNPF – pour Conseil national du patronat français – et interrogeant les membres de son laboratoire (« Alors ça usine ? »). Sur la gauche, le maître de recherche, assis, crayonne, tandis que les petites mains, portant une blouse siglée OS (pour ouvrier spécialisé ou plutôt ouvrière spécialisée tant les petites mains ont l'air d'être des femmes) s'affairent à la paillasse. Le dessin fournit une représentation du fonctionnement encore hiérarchique des laboratoires de biologie et de médecine des années 1970, autant qu'il est un signe de la contestation des patrons, désormais assimilé aux patrons dirigeant des usines.



Illustration 1. Alors, ça usine ?

Source : Dessin sans titre, auteure inconnue, datant de la première moitié des années 1970 - Archives personnelles et non versées d'une interviewée.

Le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer est traversé de telles tensions. Certains de ses membres sont d'anciens patrons, comme G. Mathé, mais d'autres sont issus du mouvement syndical. Tous ces nouveaux venus ne critiquent pas le pouvoir patronal. L'un d'eux issus du Syndicat national indépendant de la recherche scientifique, alors affilié à la Confédération générale des cadres, assimile, en entretien, les patrons des années 1960 « à des despotes éclairés ». Il note que G. Mathé avait « tout de même un sens de l'intérêt collectif ». Un autre membre de ce même comité, lui aussi rencontré en entretien, met beaucoup plus ouvertement en cause la figure de G. Mathé en le décrivant

comme « *un ferme défenseur de son empire personnel* », et comme « *le type même du médecin non scientifique, à la limite de l'honnêteté intellectuelle* ». Il est membre du Syndicat national des chercheurs scientifiques qui dispose, dans ses mots, d'un positionnement politique établi « *sur des bases révolutionnaires* ». Résumant cette ligne politique, il indique qu'« *en gros, on conteste tout, rien n'est bon. Quand c'est la droite, c'est pire que tout, quand c'est la gauche ce n'est pas beaucoup mieux !* ». Ce militant figure parmi ceux qui, dans les délibérations, mettent le plus souvent en cause le fonctionnement du comité. Cette présence critique au sein des comités traduit la forte politisation du monde scientifique français des années 1970. Elle inscrit à l'agenda politique la question de l'exercice de la juste autorité. Si les membres des comités du début des années 1960 ne partagent pas, eux non plus, les mêmes engagements politiques, leurs divergences de vues ne concernent pas la manière d'exercer l'autorité. Elles peuvent donc, plus aisément, être laissées en son extérieur.

L'affaiblissement des capacités programmatiques du comité tient aussi à ses modalités pratiques de fonctionnement. Comparés au début des années 1960, les temps de délibération collective se raréfient. Les réunions s'espacent d'abord : quand, dans les premiers mois de leur fonctionnement, les comités, au début des années 1960, se réunissent de dix à douze fois par an, les membres du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer ne se rencontrent qu'une à deux fois chaque année. En 1976, la première réunion doit « *permettre de définir la politique à mener dans ce domaine et aboutir à l'élaboration d'un appel d'offres* »²⁶². La définition des priorités de l'appel d'offres est effectuée par « *un tour de table, au cours duquel différentes propositions sont faites* »²⁶³. Des rapports y sont demandés, mais ils n'ont pas de liens directs avec les thématiques finalement retenues par le comité. L'engagement d'une politique plus volontariste à la fin des années 1970 n'est pas précédé d'une nouvelle discussion de ces thématiques. Le comité ne change pas le rythme, semestriel ou annuel, selon les années, de ses réunions. Ces réunions sont d'ailleurs beaucoup plus exclusivement dédiées à la sélection de projets, désormais bien plus nombreux. En 1978, le comité doit évaluer cinquante-neuf projets de recherche en une seule réunion²⁶⁴.

²⁶² AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 3 mai 1976.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 23 mai 1978.

Les membres du comité ne jouissent plus, comme dans les années 1960, d'une capacité à initier les projets de recherche. L'introduction des appels d'offres organise désormais le recueil des projets. Pourtant, certains membres du comité sont toujours bien à l'origine de certains projets : dans un courrier manuscrit adressé à la DGRST, l'un des porteurs de projet indique qu'« *il s'agit d'une déclaration d'intention qui nous a été demandée par le Pr Jean Paul Lévy, responsable de la rubrique Membranes, immunogénécité et antigénécité*²⁶⁵. Les marges de manœuvre du comité sont aussi ménagées par certaines lettres d'intention qui définissent des intentions de recherche, mais laissent au comité le soin de définir les équipes et les instituts avec lesquels ces demandes devraient être regroupées²⁶⁶. Mais ces marges de manœuvre ne sont plus systématiques : de nombreuses lettres d'intention spécifient les projets et les coopérations dans lesquelles elles ont vocation à s'inscrire²⁶⁷. Elles ne laissent, alors, au comité que le choix de les financer ou de les refuser, sans réellement peser sur leurs orientations. La mise en compétition pousse certes les déposants à s'inscrire dans les axes des appels d'offres, parce que cette inscription augmente leurs chances d'être retenus. Mais en organisant la sélection et en faisant des comités essentiellement une instance d'évaluation, elle ne leur permet plus autant qu'auparavant de peser sur l'écriture même des projets.

La constitution des membres du comité en architectes des domaines qu'ils financent souffre aussi de l'affaïssement de leur capacité de suivi et de contrôle des projets. L'examen des dossiers s'opère toujours chaque année, les équipes n'étant pas encore financées de manière pluriannuelle. Le renouvellement des financements est toutefois souvent une formalité qui ne donne pas lieu à une discussion, comme au début des années 1960, sur les orientations du projet. Dans une lettre adressée à l'ensemble des membres du comité, la représentante de la DGRST, L. Bonnot, indique que « *pour les demandes de renouvellement, le comité demande aux rapporteurs de présenter le point des recherches faites pendant l'année et de proposer le renouvellement pour une somme équivalente à celle accordée précédemment toute exception devant être justifiée* »²⁶⁸. Cette décision s'explique par les décisions prises par le

²⁶⁵ AN 1986 0037/32, DGRST, Lettre manuscrite du Dr Pierre Vigier, Directeur de recherche au CNRS à Monsieur Decolin, 8 novembre 1979.

²⁶⁶ AN 1986 0037/32, DGRST, Déclaration d'intention déposée par le Pr. agrégé C. Stoll du laboratoire de cytogénétique des Hospices civils de Strasbourg à l'appel d'offres du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, 1980.

²⁶⁷ AN 1986 0037/32, DGRST, Déclaration d'intention déposée par Jean Claude Chermann, chef de laboratoire à Pasteur, Appel d'offres 1980.

²⁶⁸ AN 1986 0037/31, DGRST, Lettre de Lucienne Bonnot aux membres du comité scientifique de l'action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, 7 avril 1977.

comité en 1976 qui « *décide de répartir la totalité du budget dont il dispose pour 1976 sur des contrats réduits à douze mois* [souligné dans le texte], *le renouvellement d'une seconde année, en 1977, s'effectuant automatiquement sans réexamen des dossiers* »²⁶⁹. Cette règle souffre bien des exceptions, puisque certains projets sont revus à la baisse. Mais elles sont rares et ne témoignent plus d'une capacité des membres des comités à peser sur la réalisation des projets une fois qu'ils sont financés.

L'expérience du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer montre que les registres dirigistes et verticaux qui font la puissance des comités du début des années 1960 n'existent plus. L'interconnaissance ne leur suffit pas à s'ériger en architectes d'un domaine scientifique. Liés par les projets qui leur sont soumis, entravés par les dissensions qui les traversent, marqués par le recul de la collégialité dans l'évaluation des projets et par le retrait des possibilités de leur suivi, les membres du comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer jouent une partition à contre temps. D'autres, à leur place, en inventent une autre qui cadre mieux avec l'esprit de leur époque et les conditions dans lesquelles ils allouent les crédits aux projets de recherche.

2.2. Le financement sur projets mis au service des segments professionnels intermédiaires

À partir des années 1960, la réinvention du financement sur projets s'élabore dans les commissions qui, à l'Inserm, au CNRS ou à la DGRST sont chargées de la sélection des opérations à financer. Elle n'est pas systématiquement précédée, comme au début des années 1960, de longues délibérations visant à élaborer un ambitieux programme pour bâtir, ou rebâtir selon les cas, des pans de la biomédecine. Dans certains cas, la doctrine d'intervention s'élabore plutôt dans l'action à mesure que les comités doivent arbitrer entre des projets concurrents ; dans ces choix, que la baisse des budgets à la recherche rend difficiles, les membres des comités s'accordent sur des principes d'intervention. Dans d'autres cas, l'action des comités n'est même pas véritablement guidée par des principes délibérés – en tous les cas, les procès-verbaux des réunions des comités ne permettent pas d'en rendre compte. Ces principes se lisent plutôt dans les résultats de la sélection des projets de recherche et il est possible de les retracer *ex post*. En tous les cas, la redéfinition du sens politique du financement sur projet et des inégalités que l'instrument s'appuie

²⁶⁹ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 13 juillet 1976.

toujours sur deux éléments. D'une part, l'instrument est progressivement détaché des relations interpersonnelles dans lequel il est encastré dans la première partie des années 1960. L'action des comités redouble ici celle de l'administration, parce qu'elle amplifie plutôt qu'elle résiste au souci de mise à distance des financeurs et des financés. D'autre part, la réinvention du financement sur projets engage une redéfinition des inégalités qui sont produites par l'instrument. Ces deux processus aboutissent à faire du financement sur projets un instrument d'émancipation pour les jeunes scientifiques qui viennent d'accéder à la titularisation et pour les équipes de bon niveau, mais qui traversent des difficultés financières. Parce qu'ils profitent des mannes financières du financement sur projets sans subir la tutelle des membres des comités, ces deux segments intermédiaires de la profession tirent parti des recompositions de l'instrument.

La transformation du financement sur projets en un dispositif favorisant l'émancipation des jeunes scientifiques récemment titularisés est progressive : elle se construit du milieu des années 1960 au début des années 1970. Elle est aussi protéiforme, parce qu'elle s'appuie sur deux recompositions indépendantes l'une de l'autre, mais qui contribuent ensemble à desserrer le verrou patronal qui s'exerce encore sur les jeunes scientifiques au début des années 1970. La première évolution restreint considérablement la possibilité de financer des bourses de formation pour de jeunes étudiants désireux de s'engager dans la recherche en biomédecine. L'arrêt progressif de ces usages des fonds sur projets fait cesser le contrôle personnel des membres des comités sur la trajectoire de ces scientifiques en devenir. La deuxième modalité de ces recompositions s'établit au début des années 1970 et prend la forme d'un soutien à l'autonomie de jeunes catégories de scientifiques récemment titularisés : l'octroi des fonds sur projets à des chargés de recherche et à des maîtres de recherche leur permet de développer des projets qui leur sont propres et d'accéder à une autonomie nouvelle.

En 1967, les budgets alloués aux actions concertées comptent toujours une part substantielle dédiée au financement de bourses de recherche. C'est le cas à l'Inserm, alors que l'Institut accueille le programme Cancer et leucémie, récemment transféré par la DGRST. Les membres de la commission, reprenant les options politiques formalisées par leurs devanciers, décident de poursuivre le financement de bourses de formation. À cette date, les boursiers sont toujours placés sous leur patronage et ils jouent un rôle éminent dans le pilotage de leur formation, mais aussi dans leur titularisation. En 1969, rapportant

le cas d'une jeune étudiante dont il est le parrain, Paul Boulanger plaide pour son intégration dans les effectifs de l'Inserm, choisit la commission dans laquelle ses travaux de recherche doivent être présentés et recommande que le technicien dédié au soutien de ses travaux soit lui aussi intégré dans les effectifs de l'Inserm. Depuis le comité, il pilote la carrière de la jeune scientifique :

« Mademoiselle Davril a effectué un excellent travail pendant l'année écoulée (...). Étant donné l'orientation actuelle du sujet exploré, je demande que Mademoiselle Davril ne soit pas maintenue dans l'Intergroupe Cancer/Leucémie, mais fasse partie du prochain contingent de chercheurs repris directement en charge par l'Inserm ; elle serait rattachée à l'unité 16 et à la commission de l'Inserm la plus apte à juger ses travaux, c'est-à-dire la commission n°4 (Métabolismes organiques). Il en serait de même pour le poste de collaborateur technique correspondant. »²⁷⁰

Quand ils sont confrontés à un échec dans la titularisation d'un candidat qu'il soutienne, les membres des comités scientifiques utilisent le financement sur projets pour soutenir la poursuite de leur activité. Confronté au refus d'intégration d'un de ses candidats dans les chargés de recherche de l'Inserm, M. Bessis demande au directeur général de l'Inserm de « *bien vouloir faire inscrire cette candidature à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'intergroupe Cancer et leucémie qui doit se tenir le 2 novembre prochain* »²⁷¹.

À partir du début des années 1970, le financement de l'activité de jeunes scientifiques en devenir est progressivement restreint. Cet effacement graduel s'opère sur l'initiative des comités scientifiques et s'explique par l'état du marché du travail académique. Au début des années 1970, la titularisation des jeunes scientifiques est bien plus difficile et les membres des comités ne souhaitent pas allonger une file d'attente qu'ils trouvent déjà trop longue. En 1973, le comité Interactions moléculaires en biologie met en place une politique de formation, à l'instar de celle engagée par ses devanciers. Très rapidement cependant, cette politique est contestée par certains membres qui la jugent inopportune parce que l'entrée dans la carrière académique est devenue problématique. Après délibération, le comité décide donc de la mener, tout en limitant le nombre de bourses offertes :

« [des membres du comité considèrent que] c'est prendre une responsabilité trop lourde à l'heure actuelle que d'engager des jeunes dans une voie où l'avenir est incertain. Pour d'autres, cette politique permet de ne pas décourager quelques-uns

²⁷⁰ AN 1976 0215/51, Inserm, Intergroupe Cancer et leucémie, Rapport de Paul Boulanger sur l'activité de M^{lle} Davril, 13 septembre 1969.

²⁷¹ AN 1976 0215/51, Lettre de M. Bessis au Directeur général de l'Inserm, 6 octobre 1966.

parmi ceux qui paraissent le plus motivés. À la suite d'un vote (sept pour, trois contre, deux abstentions), le comité décide de mettre en œuvre une politique de formation de façon très prudente : trois à quatre bourses seront attribuées par an. »²⁷²

Un an plus tard, le même comité note que la politique de formation est poursuivie « sous réserve que le nombre de boursiers soit limité (recrutement de trois boursiers pour l'année 1975), de grosses difficultés d'intégration se posant ensuite »²⁷³. Dès le milieu des années 1970, s'il est encore débattu, le financement de bourses de formation n'apparaît plus comme une solution pertinente. Le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer s'abstient d'en proposer en décidant « de ne pas créer de bourses de formation, du moins au titre de 1976 »²⁷⁴. Il renonce définitivement à cette solution, à nouveau évoquée, après que la représentante de la DGRST ait souligné le coût de cette politique et l'existence de financements alternatifs, notamment proposés par les fondations philanthropiques et les associations de malades.

Ce nouveau contexte redéfinit aussi les relations entre les membres des comités et les jeunes scientifiques qui bénéficient des rares bourses allouées. Ces étudiants, souvent en thèse, sont davantage responsabilisés. Dès le début des années 1970, les membres du comité Interactions moléculaires en biologie prennent position pour que les quelques boursiers qu'ils financent soient avertis que « dès la fin de leur première année de bourse, [ils] devront se préoccuper de leur reclassement futur »²⁷⁵. L'insertion professionnelle des boursiers n'est alors plus de la responsabilité des parrains de ces jeunes scientifiques, mais elle incombe aux étudiants.

Ces restrictions dans l'usage des fonds ne marquent pas uniquement les bourses de formation, mais concernent bientôt les salaires. Ce choix est par exemple celui du comité Membranes biologiques : structures et fonctions mis en place à la DGRST pour financer ce domaine au début des années 1970. Au moment de sélectionner les premiers projets financés, le comité scientifique décide de supprimer systématiquement les salaires

²⁷² AN 1981 0479/78, DGRST, Action complémentaire coordonnée Interactions moléculaires en biologie, procès-verbal de la réunion du 17 décembre 1973.

²⁷³ AN 1981 0479/78, DGRST, Action complémentaire coordonnée Interactions moléculaires en biologie, procès-verbal de la réunion du 16 décembre 1974.

²⁷⁴ AN 1986 0037/31, DGRST, Comité Cancérogenèse chimique et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 3 mai 1976.

²⁷⁵ AN 1981 0479/78, DGRST, action complémentaire coordonnée Interactions moléculaires en biologie, procès-verbal du 16 décembre 1974.

des budgets demandés²⁷⁶. Un signe supplémentaire de ce souci de ne pas faire du financement sur projets un instrument de développement de la précarité est donné par les nouveaux contrats créés par l'Inserm en 1970 : ils interdisent purement et simplement le financement de personnels précaires.

Si le financement sur projets n'est donc au cours des années 1970 plus utilisé pour soutenir la formation des futurs biologistes et des futurs médecins, il est progressivement un soutien pour les scientifiques récemment titularisés. Ce soutien est notamment à l'œuvre à l'Inserm où les contrats de recherche libre contribuent à émanciper de jeunes scientifiques en finançant leur projet de recherche. Cette intention est revendiquée par C. Burg, le directeur de l'Inserm, qui introduit ces nouveaux dispositifs parce que la formule des contrats de recherche libre « *s'avère excellente par son caractère de compétitivité qui amène de jeunes chercheurs à penser par eux-mêmes pour proposer des thèmes de recherche qui sont ensuite soumis aux différentes commissions* »²⁷⁷. Elle n'est néanmoins pas revendiquée par les commissions scientifiques spécialisées de l'organisme chargées de l'allocation des fonds : les procès-verbaux de leurs délibérations, souvent brefs, ne témoignent pas d'un souci de mettre ces nouveaux crédits au bénéfice des nouveaux entrants dans la carrière académique. D'ailleurs, ces contrats ne font pas que soutenir les projets des jeunes scientifiques et sont aussi une source de financement pour les strates supérieures de la profession. Elles sont d'ailleurs surreprésentées dans les lauréats de ces appels à projets. En 1979, un document établi par la commission scientifique spécialisée n° 2 de l'organisme montre que 36 % de leurs bénéficiaires sont professeurs d'université ou directeurs de recherche, alors qu'au sein de l'organisme les directeurs de recherche ne représentent que 6,1 % des effectifs de chercheurs statutaires. Toutefois, les catégories intermédiaires de la profession restent majoritaires dans les bénéficiaires de ces contrats : en 1979, ils sont pour 25 % des chargés de recherche et pour 38 % des maîtres de recherche. Ces ratios sont toujours nettement en retrait de la part représentée par ces catégories dans la profession scientifique en général, et à l'Inserm en particulier²⁷⁸. Mais, contrairement à la période précédente, le financement sur projets n'est plus seulement un instrument de contrôle à la disposition des scientifiques consacrés. Bien avant la mise en

²⁷⁶ AN 1981 0479/14, DGRST, Action complémentaire coordonnée Membranes biologiques : structures et fonctions, procès-verbal des réunions des 7 juin, 28 juin et 1^{er} juillet 1971.

²⁷⁷ AN 1976 0215/8, Inserm, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 1971.

²⁷⁸ Au sein de l'organisme de recherche biomédical, les chargés de recherche comptent pour 72,4% de la population des chercheurs statutaires, tandis que les maîtres de recherche en constituent 21,4%.

place de l'ANR, et la généralisation des appels à projets (Jouvenet, 2011), il devient un instrument permettant à des strates intermédiaires de s'émanciper de directeurs de laboratoires dont la puissance réside, à cette période, encore sur la capacité à formaliser un programme de recherche et à le financer (Louvel, 2011). Le financement sur projets n'est pas une garantie d'émancipation, mais il ouvre des possibles qui peuvent être saisis par les jeunes titulaires pour développer leurs projets de recherche en les faisant reconnaître comme tels.

Nous l'avons dit, ces possibles émancipateurs ne sont pas le produit d'une politique explicite des comités dont les traces écrites des délibérations témoigneraient. Ils sont plutôt la conséquence du paramétrage de l'instrument et de la place qu'il tient dans la politique budgétaire de l'organisme. Les contrats de recherche libre sont, d'une part, plafonnés par l'administration à 40 000 F. par an et par projets. Si les commissions d'allocation des fonds ne peuvent réduire les crédits demandés, comme elles le font à la DGRST, ce montant, relativement modeste, permet d'éviter que quelques projets ne consomment la majeure partie des fonds mis à la disposition des commissions. D'autre part, la priorité accordée au financement sur projets dans la politique budgétaire de l'organisme permet de garantir que ces procédures ne deviennent trop sélectives, ce qui aurait pour conséquence de désavantager de jeunes scientifiques disposant d'un agenda de recherche moins établi que leurs aînés. En 1971, un peu plus de trois millions sont consacrés aux contrats de recherche libre. Un an plus tard, cette somme est portée à cinq millions de F. et elle atteint 13,3 millions en 1979. Cette croissance des crédits permet que l'écart entre les budgets demandés et les crédits disponibles se maintienne et autorise le financement d'environ la moitié des projets déposés. En 1975, par exemple, après avoir reconduit pour une année supplémentaire la totalité des contrats de recherche libre accordés en 1974, la Commission scientifique spécialisée n° 2 de l'organisme recommande le financement de 34 projets sur les 59 qui lui sont soumis, soit un taux de succès de 57 %²⁷⁹. À l'Inserm, le financement sur projets permet donc d'accorder des crédits aux jeunes scientifiques qui viennent d'entrer dans la carrière. Pour une part d'entre eux, ils ont d'ailleurs bénéficié au début des années 1960 de bourses DGRST pour financer leur doctorat. Ceux-là sont les grands bénéficiaires des recompositions du financement sur projets : ils en tirent parti, parce que l'instrument a soutenu leur formation scientifique et qu'il soutient désormais

²⁷⁹ A Inserm, 9440/12, CSS n° 2, procès-verbal des réunions des 17 mars, 18 mars et 19 mars 1975.

leur prise de responsabilité une fois leur titularisation obtenue. D'autres catégories de scientifiques bénéficient aussi des transformations du financement sur projets.

L'instrument soutient également les équipes dont les projets sont reconnus de qualité par les comités scientifiques et qui traversent des difficultés financières. Cette fois, il s'agit bien d'un projet : si elle est élaborée chemin faisant, à mesure que les comités sélectionnent des projets, cette priorité est revendiquée dans les procès-verbaux des délibérations des commissions d'allocation des fonds. Comme dans le cas évoqué plus haut, cette transformation du financement sur projets passe par un abandon de l'encastrement du financement sur projets dans les relations interpersonnelles dans lesquelles il est enchâssé au début des années 1960. L'évaluation est redéfinie par cette évolution : elle passe d'une appréciation de la qualité des personnes, assise sur des liens interpersonnels, à une évaluation de la qualité des projets, adossée à la lecture de documents écrits.

Ce passage est progressif et ne s'établit pas brusquement. En 1967, certains rapports déposés par l'intergroupe Cancer et leucémie se rattachent encore à la première forme d'évaluation, tandis que d'autres manifestent l'émergence de la seconde. À cette période, les évaluations réalisées varient beaucoup dans leur longueur et dans le traitement qu'elle réserve au projet de recherche et à son auteur. Celles d'A. Lwoff sont particulièrement concises et ne font pas référence au seul projet déposé, mais l'intègre plutôt dans une évaluation globale du travail du chercheur déposant et de son unité. L'attention limitée qu'A. Lwoff apporte au document écrit se donne aussi à voir dans les mots qu'il utilise : les sommes demandées doivent ainsi permettre « *d'assurer le fonctionnement de [l']unité* [de Charles Chany] »²⁸⁰. En 1967, évaluant un projet déposé par C. Chany, alors professeur et directeur d'une unité Inserm, le Pasteurien écrit – l'évaluation est citée *in extenso* :

« Mr Chany, directeur d'une unité de l'Inserm, demande une somme de 167 690 francs pour assurer le fonctionnement de son unité. Le programme de recherche de Mr Chany est parfaitement cohérent : rôle de l'interféron dans la maladie infectieuse – et en particulier dans la leucémie. Le développement des recherches au cours des dernières années, les résultats obtenus permettent de faire pleine confiance à

²⁸⁰ AN 1976 0215/51, Action concertée Cancer et leucémie, Demande de subvention du Pr. Chany, non datée mais certainement 1967.

Mr Chany. Je propose à la commission de lui attribuer intégralement la somme demandée. Signé A. Lwoff »²⁸¹

À cette forme concise et détachée du programme scientifique formalisé s'opposent d'autres formes d'évaluation plus nettement indexées sur le projet soumis par le requérant. Les évaluations d'Éliane Le Breton illustrent particulièrement bien ce type d'évaluation. Beaucoup plus longues que celle formalisée par A. Lwoff, ces évaluations rentrent dans le détail du projet proposé, indiquent ses buts et ses moyens expérimentaux. Elles se prononcent aussi sur les sommes demandées et envisagent les moyens éventuels de les réduire. Toujours en 1967, É. Le Breton écrit :

« But des recherches : Préparation d'antigènes à déterminants nucléoside. Jusqu'ici le nucléoside déterminant est soit la thymidine, soit la cytidine. Les nucléosides sont "liés" à une anoprotéine dans les deux cas l'antisérum obtenu chez le lapin donne une ligne de précipitation quand on l'oppose à l'ADN dénaturé (selon Ouchterlony). Monsieur David se propose d'obtenir l'antigène à déterminant cytidine, ce qui pose quelques problèmes au cours de la synthèse (désamination facile) ; puis il élabore le cas de l'adénoside. Ces études immunochimiques s'insèrent dans un ensemble de recherches poursuivies dans divers laboratoires : leur caractéristique est l'utilisation d'azoprotéiné. D'autre part, l'utilisation de polymères polyaminés synthétiques par SELA a conduit Monsieur David à préparer des téréphtalates de nucléosides susceptibles d'être fixés sur un support polymère. La direction de la recherche est intéressante, sinon originale, peut-être pourrait-on renouveler le poste de technicienne et accorder un crédit de fonctionnement de 10 000 F. au lieu de 40 000 F. en raison du rapport crédit total/demandes totales (somme accordée en 1966 = 19 000 F.). »²⁸²

Ce glissement de l'évaluation des personnes à une évaluation des projets est aussi favorisé par l'encadrement progressif par l'administration de ce qu'est un projet de recherche. Disposant désormais de projets moins concis et plus détaillés, les évaluateurs peuvent y prêter une attention plus importante.

Cette distance croissante entre les personnes et les projets marque aussi les évaluateurs eux-mêmes. Au milieu des années 1960, les évaluateurs et les évaluations sont encore souvent confondus. Les supports matériels de l'évaluation donnent à voir cette confusion. La deuxième moitié des années 1960 est un moment de transition qui marque un basculement entre d'anciennes façons de faire qui disparaissent et de nouvelles modalités d'évaluation qui émergent. En 1967, certains membres du comité Cancer et leucémie, comme A. Lwoff, écrivent à la main leur rapport sur papier libre ne comportant aucune mention de leur institution de rattachement, ou de leur qualité et y apposent leur

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² AN 1976 0215/51, Intergroupe Cancer et leucémie, Demande de subvention du Pr. David, 1967.

signature. D'autres, comme É. Le Breton²⁸³ ou P. Denoix²⁸⁴, écrivent leurs rapports sur un papier à en-tête de leur institution, comportant leur nom et leur affiliation institutionnelle. Des troisièmes, enfin, les dactylographient, mais ne font apparaître aucune de leurs caractéristiques personnelles et préservent ainsi leur anonymat²⁸⁵. Ce faisant, ils dépersonnalisent, formellement au moins, l'évaluation qu'ils produisent, au sens où ils la dissocient de leurs qualités personnelles.

S'il se détache des relations interpersonnelles, le financement sur projets reste enchâssé, dans les années 1970, dans les autres instruments de soutien financier aux activités de recherche : à cette période, l'opportunité de financer un projet est, fréquemment, rapportée aux sommes dont bénéficient les laboratoires et les équipes. Plusieurs dynamiques soutiennent cet emboîtement. Il est d'abord effectif parce que les membres des comités pensent leur action comme une partie, mais une partie seulement, des offres de financement disponibles. Cette articulation peut s'opérer au moment de la formalisation des priorités des comités et être publicisée par les appels d'offres. À la fin des années 1970, l'appel à projets publié par le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer indique que « *certains thèmes de recherche peuvent éventuellement être pris en compte par d'autres actions d'incitation de la DGRST, du CNRS ou de l'Inserm (ex. : étude sur les antigènes de membranes, essais thérapeutiques, etc.)* ». L'appel indique alors que « *dans ces cas, le Comité se réserve le droit de ne pas prendre en considération ces demandes, à moins qu'un cofinancement ne soit justifié et se révèle possible* »²⁸⁶. Cette prise en compte des offres alternatives de financement peut aussi s'effectuer, chemin faisant, pendant l'évaluation des projets de recherche. Le comité Interactions moléculaires en biologie diffère ainsi son soutien à un projet déposé par Paul Janin, même si les rapporteurs le jugent de qualité. En effet, ils considèrent que « *ce projet (...) entre toutefois également dans les thèmes de l'ATP Cristallographie du CNRS* ». La commission propose alors que « *M. Janin présente sa demande au CNRS* » et lui notifie que « *son projet sera éventuellement réexaminé en priorité par le comité de l'ACC [Action complémentaire coordonnée]* »²⁸⁷. Le même comité peut aussi renvoyer en direction d'autres

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ AN 1976 0215/51, Intergroupe Cancer et leucémie, Demande de subvention de C. Burg, non datée mais certainement 1967.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ AN 1986 0037/31, Appel d'offres pour l'action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, 1978.

²⁸⁷ AN 1981 0479/78, DGRST, Action complémentaire coordonnée Interaction moléculaire en biologie, procès-verbal de la réunion du 16 décembre 1974.

financements des demandes de soutien quand ils les jugent mieux correspondre à la politique d'un autre comité. Ainsi, en 1973, une demande de financement est rejetée au motif qu'elle « *ne paraît pas recevable dans sa forme actuelle* ». Le comité conseille à son auteur de « *dépose[r] en liaison avec M. Berthou une demande auprès de l'ATP du CNRS* »²⁸⁸. De même, le comité de l'action complémentaire coordonnée Membranes biologiques : structures et fonctions fait le choix d'orienter l'évaluation de certains projets de recherche en direction du comité Interactions moléculaires en biologie²⁸⁹. Une catégorie d'évaluation est même créée à cet effet : les projets classés D étant « *non examinés compte tenu de la mise en œuvre de l'action complémentaire coordonnée Interactions moléculaires en biologie* »²⁹⁰.

L'enchâssement de l'évaluation des projets dans les autres financements est aussi à l'œuvre parce que les comités tiennent compte des ressources qui sont à la disposition des laboratoires de recherche pour évaluer les projets de recherche. Ils disposent de ces informations parce que les formulaires établis par la DGRST et l'Inserm les demandent aux scientifiques qui déposent des projets de recherche. Certains comités réitèrent l'invitation à renseigner les ressources du laboratoire, ou de l'équipe, en la faisant figurer dans les appels d'offres publiés. Ainsi, en 1978, « *afin de faire une évaluation exacte des besoins et d'apprécier l'adéquation du montant des crédits demandés au programme de recherche présenté, le Comité [Cancérogenèse et pharmacologie du cancer] souhaite disposer d'informations aussi complètes que possible sur les ressources du laboratoire demandeur* ». L'appel à projets demande ainsi que soient renseignés « *les moyens propres en hommes, en matériel et en fonctionnement dont l'équipe dispose pour travailler* », « *en particulier [le] montant, [la] durée, et [les] titres des contrats en cours auprès d'autres instances [souligner dans le texte de l'appel à projets]* ». Il demande aussi à ce que soient « *précisés également le titre des projets déposés par ailleurs, leur montant, leur durée* » et « *les moyens du fait de l'environnement scientifique* »²⁹¹.

Les membres des comités scientifiques utilisent ces informations pour favoriser la sélection des projets déposés par des équipes ou des laboratoires disposant de peu de moyens. Ce souci se donne à voir dans des décisions particulières : le comité de l'action

²⁸⁸ AN 1981 0479/78, DGRST, Action complémentaire coordonnée Interaction moléculaire en biologie, procès-verbal de la réunion du 21 février 1973.

²⁸⁹ AN 1981 0479/14, Action complémentaire coordonnée Membranes biologiques : structure et fonctions, procès-verbal des réunions des 7 juin, 28 juin et 1^{er} juillet 1971.

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ AN 1986 0037/31, Appels d'offres pour l'action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, 1978.

concertée coordonnée Membranes biologiques : structures et fonctions décide de classer C un projet dont « *le demandeur a des résultats positifs* », mais considère que « *son laboratoire est assez bien doté* »²⁹². Il se manifeste aussi dans des décisions de politique générale, certains comités annonçant, dès leurs premières réunions, que la priorité est donnée aux laboratoires et aux équipes en difficulté financière. Avant de se lancer dans une politique de structuration de la recherche sur le cancer à la fin des années 1970, le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer décide en 1976 que « *le nombre de contrats attribués aux équipes des gros instituts sera limité* »²⁹³. La prise en compte des ressources à disposition des laboratoires est explicitement prise en compte dans la notation des projets. Dans la même réunion, les membres de ce comité décident :

- « 1) de répartir la totalité du budget dont il dispose pour 1976 sur des contrats réduits à douze mois, le renouvellement une seconde année, en 1977, s'effectuant automatiquement sans réexamen des dossiers.
- 2) d'éviter un vote de classement qui ne tiendrait pas compte de plusieurs paramètres, qualité des projets, secours à des laboratoires en difficulté, sauvetage d'une discipline en attribuant à chaque demande une note sur :
 - l'accord ou non des deux rapporteurs sur la qualité du projet de recherche,
 - la priorité accordée à la discipline à laquelle il se rattache,
 - les moyens dont dispose l'équipe. »²⁹⁴

Cette politique générale trouve des traductions concrètes et oriente bien la sélection des projets à financer : un des projets évalués est ainsi rejeté « *malgré l'intérêt du programme des travaux* » parce que le comité tient compte « *de l'aide reçue par le demandeur au titre de l'action complémentaire coordonnée Immunologie des allogreffes* »²⁹⁵. Cette politique de limitation des inégalités est d'autant plus facilement adoptée qu'elle n'est pas uniquement défendue par les membres nouvellement arrivés dans les comités, ou par ceux qui sont les plus ouvertement syndiqués à gauche. Elle peut l'être aussi par des patrons, comme G. Mathé, qui ont fait l'expérience des appropriations dirigistes du financement sur projets au début des années 1960, mais ont traversé, depuis, des épreuves financières. Dès la fin des années 1960, l'institut de G. Mathé rencontre, en effet, d'importantes difficultés de financement : sa forte croissance engagée dans la première moitié des années 1960

²⁹² AN 1981 0479/14, Action complémentaire coordonnées Membranes biologiques structure et fonctions, procès-verbal des réunions des 7 juin, 28 juin et 1^{er} juillet 1971.

²⁹³ AN 1986 0037/31, DGRST, Action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 13 juillet 1976.

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ *Ibid.*

repose en effet principalement sur des contrats publics et privés, dont le renouvellement devient difficile dès le début des années 1970²⁹⁶.

La prise en compte de la situation financière des laboratoires de recherche permet aux comités de limiter les inégalités et même de les mettre au service des scientifiques qui en ont le plus nettement besoin. Le comité Cancérogenèse et pharmacologie du cancer cherche ainsi à limiter les inégalités que son action produit. En 1976, 49 demandes de financement représentant un total de 7 millions de F. lui sont adressées. Le budget du comité ne dépasse pas deux millions de francs. Confronté à cette situation, le comité baisse le montant de certaines demandes, réoriente les projets touchant à l'immunologie en direction d'ATP mises en place à l'Inserm pour soutenir ce domaine et décide de limiter les sommes attribuées aux laboratoires les plus importants. La prise en charge des contrats est aussi étalée dans le temps, malgré les réserves de la DGRST²⁹⁷ : les contrats, normalement de deux ans, sont limités à un an, l'année suivante étant prise en charge sur le budget alloué au comité en 1977. Ensemble, ces mesures permettent au comité de financer 73 % des projets soumis en 1976 (36 projets financés sur 49). Ces choix ont cependant des conséquences de long terme : différer à l'année suivante le financement de la deuxième année des projets déposés en 1976 réduit la possibilité de financer ceux déposés en 1977²⁹⁸. En 1977, consigne est alors donnée aux rapporteurs pour les demandes de renouvellements « *de présenter le point des recherches faites pendant l'année et de proposer le renouvellement pour une somme équivalente à celle accordée précédemment toute exception devant être justifiée* »²⁹⁹. Les nouvelles demandes sont appréciées en suivant la même politique : tenir compte de la qualité des projets, mais prendre en considération, aussi, l'état du financement des équipes de recherche. Dans une lettre adressée aux membres du comité,

²⁹⁶ Cette situation difficile est déjà évoquée dans des notes internes de la DGRST et dans des courriers adressés par G. Mathé au Délégué général au début des années 1970. Dans l'un d'entre eux, G. Mathé indique que la DGRST a, en octroyant des fonds via la procédure des actions urgentes, subventionné le fonctionnement de l'Institut (AN 1977 0321/448, Lettre de Georges Mathé, directeur de l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique à Pierre Aigrin délégué général, 29 décembre 1970). Selon une note de la DGRST, son fonctionnement repose « *de 65 à 70% [sur] des recettes occasionnelles, c'est-à-dire des crédits non récurrents* ». AN 1977 0321/448, DGRST, note du 10 mars 1970.

²⁹⁷ « *L'administration tient à souligner que cette procédure engage l'avenir alors que le budget de l'action complémentaire coordonnée pour 1977 n'est pas encore connu et qu'elle fige la politique du comité en excluant la prise en considération de nouvelles demandes si le budget est reconduit au même niveau. Elle émet toute réserve sur la possibilité d'appliquer du point de vue administratif la procédure de renouvellement automatique des contrats envisagés* ». AN 1986 0037/31, DGRST, action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, procès-verbal de la réunion du 13 juillet 1976.

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ AN 1986 0037/31, DGRST, action complémentaire coordonnée Cancérogenèse et pharmacologie du cancer, Lettre de Lucienne Bonnot du 7 avril 1977.

la chargée de mission DGRST du comité scientifique rappelle ces deux options aux rapporteurs des projets :

« Pour les nouvelles demandes, en raison des disponibilités budgétaires très limitées, deux types de considération entreront en ligne de compte :

- la qualité scientifique du programme et de l'équipe ;
- les problèmes budgétaires que rencontrent les équipes en accordant une attention toute particulière à celles qui ont un besoin impérieux d'une aide financière. »³⁰⁰

Si les taux de sélection se durcissent quelque peu, la majeure partie des projets reste financée.

Cette politique de limitation des inégalités est aussi suivie par le comité Membranes biologiques : structure et fonctions. Ses membres n'accordent cependant pas aussi explicitement une priorité aux laboratoires les moins bien financés, mais ils cherchent à garantir que le taux de sélection des projets reste favorable. Pourtant, le président du comité Morel, lors de la première réunion, en appelle « *une sélection sévère des projets* [de recherche] »³⁰¹. Il réitère cette invitation lors de la séance suivante qui doit permettre de choisir les projets financés en enjoignant les membres du comité à examiner les projets « *avec la plus grande sévérité* »³⁰². Le nombre de projets soumis et leur montant excèdent en effet largement les moyens du comité : l'appel à propositions a suscité 102 réponses dont le montant global s'établit à 21,8 millions de F., alors que le comité ne dispose que de 13,75 % de cette somme (soit trois millions de francs)³⁰³. Le comité prend alors trois décisions qui lui permettent de limiter l'intensité de la mise en compétition. Il décide d'abord « *de supprimer les salaires* », ce qui lui permet d'abaisser le coût des projets. Il fait ensuite le choix « *de classer un certain nombre de projets en deuxième urgence* », afin de ne pas les rejeter de manière définitive, mais de renvoyer leur sélection à l'année suivante. Les membres du comité décident enfin « *d'orienter quelques demandes vers l'action complémentaire coordonnée "Interactions moléculaires en biologie"* »³⁰⁴, de manière à sortir des projets de leur sélection, sans cependant éconduire leurs demandeurs. Ces trois décisions permettent au comité de maintenir des taux de sélection relativement favorables, en tous les cas jugés acceptables : la « *sélection sévère* » appelée des vœux du président du comité aboutit à retenir

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ AN 1981 0479/14, DGRST, Action complémentaire coordonnée Membranes biologiques structure et fonctions, procès-verbal de la réunion du 4 mars 1971.

³⁰² AN 1981 0479/14, DGRST, Action complémentaire coordonnée Membranes biologiques structure et fonctions, procès-verbal des réunions des 7 juin, 28 juin et 1^{er} juillet 1971.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ *Ibid.*

41 projets sur les 102 soumis (soit un taux de réussite d'un peu plus de 40 %) qui sont financés dès l'année 1971. Quatorze projets sont retenus en plus, mais voient leur financement débiter au 1^{er} janvier 1972. Le comité décide de classer quatorze autres projets en deuxième urgence ; ils « *seront resoumis à l'examen du comité avec les projets qui seront entre temps parvenus à la DGRST* »³⁰⁵. Les autres projets sont définitivement rejetés soit parce que leur qualité est jugée insuffisante, soit parce qu'ils sont considérés en dehors du périmètre de l'appel d'offres. Finalement, plus de la moitié des projets soumis sont financés par ce comité, en 1971 ou en 1972. L'encastrement du financement sur projets dans les autres financements et le souci manifesté par les comités de ne pas concentrer les financements sur quelques laboratoires ou quelques équipes permettent, malgré le contexte budgétaire peu favorable, de faire en sorte que, pour les porteurs de projets, les chances de succès excèdent les risques d'échec.

Du milieu des années 1960 à la fin des années 1970, les appropriations nouvelles du financement sur projets en font un instrument de réforme des hiérarchies scientifiques dont les catégories intermédiaires de la profession tirent parti. Ces nouvelles appropriations sont d'autant plus efficaces qu'elles amplifient souvent les intentions et les effets de la bureaucratisation et de la mise en compétition du financement sur projets. En abandonnant le financement de bourses de formation ou en faisant reposer l'évaluation sur les projets plutôt que sur les personnes, les membres des comités contribuent à détacher l'instrument des relations interpersonnelles dans lequel il est encore encastré au début des années 1960, une dynamique également soutenue par la bureaucratisation et la mise en compétition. Ces nouvelles appropriations donnent aussi un sens, une direction à la mise en compétition qui sont, cette fois-ci, plus indépendants de l'action administrative : en limitant son ampleur, en la mettant au service de celles et ceux qui sont mal financés ou bien des jeunes titulaires, les membres des comités scientifiques contribuent à légitimer le financement par projets auprès de ces catégories de scientifiques, qui constituent une part importante de la population académique française de l'époque. Cette fois, l'administration suit plutôt l'action des comités en adaptant les formulaires de dépôt de projets pour qu'ils permettent d'avoir une vue des ressources à la disposition des laboratoires de recherche.

³⁰⁵ *Ibid.*

La portée émancipatrice du financement sur projets dans les années 1970 a cependant des limites qu'il convient de garder à l'esprit. D'abord, elle n'est qu'un possible qui doit être mobilisé par les scientifiques pour devenir réalité. Ce n'est pas systématiquement le cas : S. Louvel a bien montré que, dans certains laboratoires des années 1970, la monopolisation de l'accès aux ressources financières par le directeur est toujours à l'œuvre (Louvel, 2011). Ensuite, de nombreuses catégories de scientifiques sont exclues de ces nouvelles possibilités. C'est le cas des strates professionnelles les plus nettement subordonnées, comme les contractuels, les stagiaires et les attachés de recherche, personnels précaires autrefois soutenus par les actions concertées. Celles et ceux qui, parmi les titulaires, voient leurs projets mal évalués par les comités sont aussi dans cette situation et ils ne tirent pas parti de la réinvention du financement sur projets. C'est là le signe que, même réinventé, même désencastré des relations interpersonnelles creuset du pouvoir patronal, le financement sur projets reste toujours un instrument produisant des inégalités à l'intérieur de la communauté académique.

Mais l'instrument est doublement réinventé. D'une part, les inégalités produites par l'instrument s'établissent désormais essentiellement entre celles et ceux qui reçoivent les fonds et celles et ceux qui ne les obtiennent pas ; ces inégalités ne s'établissent désormais plus, ou bien moins qu'auparavant, entre les membres des comités scientifiques et les scientifiques qu'ils financent. D'autre part, c'est le sens même des projets qui s'en trouve redéfini : les projets de recherche qui sont financés ne sont plus des déclinaisons locales d'un projet réformateur plus important créé par les membres des comités scientifiques. La mise en compétition oriente bien l'écriture des projets formalisés par les scientifiques dans les laboratoires, mais ils deviennent les rédacteurs de leur projet et ne sont plus les petites mains de la mise en œuvre d'un projet, plus grand, dont la trame est écrite par d'autres qu'eux-mêmes, plus établis dans la carrière académique.

Conclusion

Du milieu des années 1960 au milieu des années 1970, le financement sur projets connaît donc de profondes transformations. En dix ans, ses évolutions mettent fin à la confusion des pouvoirs administratif et scientifique. Ce rôle de délimitation tient d'abord à la diffusion de l'instrument : devenu un instrument générique des politiques scientifiques, il est désormais utilisé par les organismes de recherche qui, sans avoir le

statut d'agences, occupent une position d'intermédiation entre l'autorité étatique et le monde académique homologue à celle de la NSF états-unienne, des *Research Councils* britanniques ou de la DFG allemande. Ce rôle de délimitation tient aussi aux processus de bureaucratisation et de mise en compétition qui, en réformant les conditions de l'allocation des ressources, participent à mieux distinguer le pouvoir scientifique du pouvoir administratif. Si l'allocation des fonds sur projets s'opère bien toujours dans des échanges entre l'État et la communauté académique, ces transactions sont désormais organisées, ce qui participe à doublement formaliser une frontière entre l'étatique et l'académique. Le financement sur projets se réinvente aussi parce qu'il devient un instrument d'émancipation qui favorise l'autonomie des catégories intermédiaires de la profession scientifique. Cette métamorphose est, cette fois, produite par les transformations de l'instrument et les appropriations qu'en font les membres des comités scientifiques. La bureaucratisation et la mise en compétition y concourent parce qu'elles participent à réformer qui allouent quoi et comment. En favorisant l'accès de nouveaux profils au sein des comités scientifiques, en définissant mieux ce qu'est un projet de recherche et en organisant les modalités de l'allocation des crédits, elles créent les conditions favorables à une réinvention du financement sur projets. Ce renouvellement s'actualise dans les appropriations qu'en opèrent les membres des comités scientifiques : les anciennes manières de faire sont abandonnées parce qu'elles sont devenues anachroniques et de nouvelles mobilisations sont inventées pour, tout à la fois, limiter la compétition, donner plus aux équipes qui ont moins et permettre aux jeunes titulaires de bénéficier de moyens pour la réalisation de leurs projets. Si elle déplace les inégalités sans les supprimer, cette réinvention opère une translation définitive : ce ne sont plus les membres des comités scientifiques qui tiennent la plume de l'écriture d'un projet réformateur en établissant son programme général, mais les biologistes et les médecins qui les formalisent depuis leur laboratoire. Dans cette translation, une deuxième vie pour le financement sur projets se dessine : il y perd la cohérence générale du projet formalisé par les patrons des années 1960, mais il devient un instrument de réforme des hiérarchies professionnelles.

De cette deuxième vie du financement sur projets, trois fils analytiques nous semblent devoir être tirés.

Le premier concerne les mécanismes de changement et la manière dont ils affectent les mondes sociaux et les instruments. La métamorphose du financement sur projets dans les années 1960 et 1970 s'opère par adjonction, un type d'évolution associée à des mutations graduelles parce qu'il change le social en ajoutant aux institutions des éléments inédits tout en préservant les choix initiaux (Mahoney, Thelen, 2010 ; Thelen, 2003). Les transformations du financement sur projets dans les années 1970 montrent que de telles modalités de changement peuvent avoir rapidement des conséquences importantes. Pourtant, des choix initiaux résistent bien : le financement sur projets est toujours utilisé par la DGRST où il est toujours considéré comme un levier du rapprochement de la science et de l'industrie. La figure de G. Mathé, omniprésente dans ce chapitre, rappelle aussi que des patrons des années 1960 continue à être influent à la fin des années 1970. Comment alors expliquer que l'économie générale du financement sur projets soit profondément bouleversée dans un temps relativement court ? Un premier élément de réponse réside dans le fait que ces changements par adjonction ont des conséquences cumulatives qui font système pour éroder l'autorité des patrons. L'usage par de nouvelles organisations du financement sur projets change ainsi la situation des comités scientifiques : ils n'occupent plus une position centrale qui leur permet de s'ériger en architectes des domaines disciplinaires, mais sont un comité parmi ceux, désormais nombreux, qui allouent des fonds sur projets. L'introduction de nouvelles règles et de nouveaux outils, comme les appels d'offres, ajoute à cette décentralisation un encadrement inédit du pouvoir des comités. L'arrivée de nouveaux acteurs renforce enfin ces tendances, parce que les nouveaux venus sont plus enclins à contester les modalités d'action dirigistes et verticales utilisées par les patrons des années 1960. Les conséquences de ces changements par adjonction sont aussi renforcées par les profondes transformations connues par le monde scientifique français entre la fin des années 1960 et le début des années 1970 : les critiques du pouvoir patronal issues de Mai 1968, l'entrée dans la crise et les restrictions budgétaires qui lui sont consécutives renforcent les changements instrumentaux, organisationnels et sociaux. Des changements de contexte, ou d'écologie, relaient et s'articulent alors aux évolutions de la charnière.

Le deuxième fil que nous souhaitons tirer a trait aux rapports qu'entretiennent bureaucratisation et mise en compétition. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, comme dans d'autres secteurs d'action publique, des travaux ont déjà souligné qu'elles agissent souvent de concert pour rénover les modalités de direction des affaires publiques

après 1980. En Grande-Bretagne, sous M. Thatcher, les nouveaux dispositifs managériaux sont souvent basés sur de tels alliages qui mettent en compétition les individus ou les organisations tout en les assujettissant à de nouvelles règles (Mc Nay, 2003). Ailleurs qu'en Grande-Bretagne, et souvent un peu plus tard, les instruments des réformes managériales sont souvent basés sur de telles combinaisons – on les retrouve aux Pays-Bas par exemple dans l'allocation des ressources aux universités (De Boer et *al.*, 2007). Les transformations du financement sur projets dans les années 1960 et 1970 rappellent que le cocktail formé par la mise en compétition et la bureaucratisation peut avoir un goût et des couleurs bien différents. Des notes des premières vagues de bureaucratisation engagées dans certains pays occidentaux au XIX^e siècle (Dreyfus, 2000) s'y retrouvent. Comme pour les concours à cette période, le jeu combiné des règles et des appels d'offres vise à éloigner le financement sur projets de l'état des relations de dépendance personnelle dans lequel l'allocation des ressources publiques est prise. Les quelques lignes de ce chapitre portant sur la gestion des carrières dévoilent combien les relations personnelles sont encore importantes dans l'accès aux emplois de chercheurs. C'est toute la recherche qui fait l'expérience tardive de l'émancipation par les règles et la mise en compétition dans les années 1970. À partir de cette date, le temps se contracte et s'accélère : trente ans après cette expérience tardive, ce domaine constitue l'un des fronts avancés de la fabrique des nouveaux alliages entre mise en compétition et bureaucratisation qui visent à réformer l'action publique et à la rendre plus efficiente.

Le dernier fil que nous souhaitons mettre en avant dans cette conclusion intéresse la sociologie des professions parce qu'il a trait aux relations entre les instruments et les hiérarchies qui organisent les groupes professionnels. À juste titre, des travaux récents ont souligné que la déclinaison des instruments managériaux aboutit souvent à restructurer les segments professionnels tout en affermissant la structure hiérarchique des ensembles qu'ils forment. Des segments professionnels peuvent ainsi se saisir des réformes pour affirmer leur pouvoir et en faire des véhicules de leurs projets réformateurs (Kogan, Hanney, 2000 ; Gozlan, 2016 et 2020). Sans être associés à la fabrique des instruments, d'autres travailleurs peuvent voir leur autorité confirmée parce que leur expertise est reconnue comme centrale dans les activités évaluatives (Freidson, 1994 ; Musselin, 2013 ; Whitley, 2014). Certains segments peuvent enfin tirer parti du déploiement de certains instruments parce qu'ils confortent leur position dans la hiérarchie professionnelle (Boussard, 2010). Si des innovations instrumentales peuvent donc conforter le pouvoir de

certain segments et raffermir la structure hiérarchique des professions, la carrière du financement sur projets dans les années 1960 et 1970 montre que des innovations peuvent aussi participer au délitement du pouvoir d'une élite professionnelle consacrée et participer à l'émancipation des segments intermédiaires d'un groupe professionnel. Si les transformations du financement sur projets ne sont évidemment pas les seules causes de l'érosion du pouvoir patronal, elles y participent cependant.

La pluralité des lieux de déploiement du financement sur projets et l'hétérogénéité croissante des acteurs qui participent aux commissions qui y sont associées ne constituent d'ailleurs pas forcément une fragilité pour l'instrument : elles permettent la multiplication de ses supports sociaux et organisationnels et constituent l'une des clefs de sa légitimité à cette période. Au milieu des années 1970, le financement sur projets atteint d'ailleurs un premier apogée : outil générique des politiques scientifiques, il est utilisé par la quasi-totalité des organisations gouvernant la recherche en biomédecine. Paradoxalement, c'est précisément à cette date qu'il va connaître d'importantes remises en cause qui redéfinissent ses objectifs et ses moyens. Elles sont l'objet du chapitre suivant ; il explore les paradoxes des années 1980.

Chapitre 3. Les paradoxes des années 1980

Revisiter le tournant néolibéral dans les politiques de recherche

Introduction

« En 1988, le recours à ce type de procédure [aux appels d'offres] qui favorise l'émergence de thèmes nouveaux plus proches des préoccupations de l'industrie et de la détection de nouvelles équipes de recherche aptes à s'y investir, est devenu la règle générale et son utilisation a été mise en pratique sur l'ensemble des programmes nationaux et des trente-quatre actions prioritaires qui les composent (...) ; ces actions incitatives et à durée déterminée qui apportent une aide de l'État dans un cadre contractuel reposent sur la sélection, par des comités spécialisés regroupant chercheurs, industriels, partenaires institutionnels et acteurs socioéconomiques :

- de thèmes de recherche stratégique,
- de projets scientifiques à finalité industrielle qui profitent de l'effet de levier apporté par le montage associant entreprises et partenaires publics. »³⁰⁶

Cet extrait d'archives date de 1990. Il présente les nouveaux programmes de développement technologique lancés par le ministère de la Recherche pour soutenir la croissance économique. Dans ces documents, se projettent les nouvelles injonctions qui dominent le financement sur projets. Comme aux États-Unis, au début des années 1980 (Berman, 2015), les connaissances produites en laboratoires y sont considérées comme de possibles moteurs de la croissance économique : les technologies de l'information et de la communication, les biotechnologies ou encore le génie génétique doivent devenir des foyers de développement de nouveaux secteurs industriels. Dans ces documents, les appels d'offres et la mise en compétition sont pensés comme les leviers idoines de l'économicisation des connaissances scientifiques. En associant, par les projets et dans les comités de sélection, des chercheurs aux industriels, ils doivent permettre leur engagement commun dans la production de nouvelles valeurs économiques. Ces injonctions ne sont pas neuves : elles existent déjà dans les années 1960 et 1970. Mais les années 1980 constituent le moment de leur consécration : l'économicisation de la recherche et la mise en compétition deviennent deux principes cardinaux du financement sur projets.

³⁰⁶ AN 2000 0475/22, CSRT, procès-verbal de la réunion de la commission d'études spécialisée « Financement de la recherche », 9 janvier 1990.

Il serait tentant de voir, dans l'extrait d'archives cité en exergue de ce texte, une trace de l'affirmation d'un tournant néolibéral dans les politiques de recherche françaises. Plusieurs éléments plaident en effet pour cette hypothèse. Des États dirigés par des coalitions politiques se revendiquant du néolibéralisme expérimentent d'abord, à cette période, une refonte des instruments d'action publique : la mise en compétition et la mesure chiffrée de la performance sont systématisées dans l'objectif explicite de mieux contrôler des groupes professionnels jugés trop indépendants. Le lancement du *Research Assessment Exercise* dans la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher illustre de telles initiatives : l'instrument associe évaluation et mise en compétition dans l'allocation des ressources publiques aux universités et soumet les universités et les universitaires à un contrôle inédit qui restructure l'organisation des laboratoires, la stratification professionnelle et les modalités de production des connaissances (Mc Nay, 1999 et 2003 ; Camerati, 2014 ; Paye, 2015). Ensuite, dans ces États, les relations des sphères publiques et privées sont souvent redessinées. Toujours dans la recherche, mais aux États-Unis cette fois, la présidence de Ronald Reagan est le moment de l'imposition d'un nouveau capitalisme académique (Slaughter, Rhoades, 2004 ; Slaughter, 1993) qui voit les universités s'engager résolument dans la valorisation économique des connaissances qu'elles produisent. Les programmes de développement technologique, cités en exergue de ce chapitre, peuvent être regardés comme une déclinaison française de ce tournant néolibéral. Le marché y est en effet doublement consacré : il devient l'horizon légitime de la production de connaissances scientifiques ; et les appels d'offres, du fait de la mise en compétition qu'ils instaurent, répliquent dans le secteur public l'un des deux principes constitutifs du monde marchand.

Séduisante et cohérente, cette hypothèse n'est cependant pas robuste. En France, la consécration de la mise en compétition et de l'économicisation de la recherche n'est pas la conséquence d'une victoire des néolibéraux qui réussirait à imposer le marché comme principe central de l'organisation politique et sociale. L'imposition de ces deux principes, effective à la fin des années 1980, emprunte des chemins plus tortueux, plus inattendus, plus contre-intuitifs. En s'intégrant dans une entreprise déjà largement engagée de revisite de ce qui est souvent décrit comme le tournant néolibéral de l'action publique (Berman, 2015 ; Gaiti, 2014 ; Genieys, 2010 ; Lepont, 2016b), ce chapitre vise à comprendre les restructurations qui marquent les politiques scientifiques de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. Il montre que cette période constitue une décennie

paradoxe, traversée de tendances contradictoires. Elle constitue d'abord le moment où, comme aux États-Unis, l'économicisation de la recherche s'impose comme un principe structurant des politiques scientifiques : la recherche est désormais considérée comme un moteur de la sortie de la crise économique. L'affirmation de ce souci de donner plus systématiquement un prix aux connaissances scientifiques est cependant contemporaine d'un reflux de la mise en compétition : au début des années 1980, les appels à projets ne sont plus considérés comme efficaces pour organiser les relations de la science et de l'industrie et, sans être abandonnés, sont confinés au gouvernement de la recherche fondamentale. À la fin des années 1980, la mise en compétition redevient néanmoins un principe central d'allocation des ressources sur projets et organise à nouveau les relations entre l'État et la communauté académique. Ce retour ne s'explique pas par une offensive néolibérale qui réussirait, dans le champ des idées, à imposer la concurrence comme principe supérieur d'allocation des ressources. Elle tient bien plus aux infortunes des modalités dirigistes d'allocation des fonds qui devaient être les leviers efficaces de l'économicisation de la recherche. Consacrés par défaut, mais consacrés quand même, les appels d'offres sont de nouveau systématiquement utilisés pour rapprocher la science et l'industrie et plus largement pour piloter le financement sur projets.

Analyser cette décennie paradoxale suppose de penser de concert des questionnements souvent isolés par les travaux de sciences sociales relatifs au tournant néolibéral et d'effectuer deux pas de côtés vis-à-vis de leurs points de départ analytiques.

Le premier consiste à penser ensemble l'émergence du neuf et le déclin de l'ancien. Ces deux questions ont souvent été disjointes : en prenant le cas des politiques économiques, les auteurs intéressés par l'imposition du néolibéralisme ont d'abord documenté les conditions d'émergence dans le monde scientifique du monétarisme et ont décrit les voies, variables selon les États, de son imposition en politique (Hall, 1992 ; Jobert, 1994b). Ce tropisme pour le neuf n'est d'ailleurs pas le propre de ces travaux, mais est partagé par un grand nombre d'analyses. C'est souvent en regardant la genèse de nouvelles politiques (Dumons, Pollet, 1994 ; Surel, 1997), l'invention de nouveaux instruments (Estèbe, 2005), la cristallisation de nouvelles coalitions réformatrices (Topalov, 1999b) ou la constitution de nouveaux savoirs de gouvernement (Payre, 2007) que le changement dans l'action publique est éclairé. Les travaux analysant l'affaiblissement de formes institutionnelles établies sont plus rares, y compris en sociologie (François, 2011 ; Lawrence, Suddaby, 2006 ; Oliver, 1992). L'institutionnalisation et la

désinstitutionnalisation sont pourtant des questions solidaires pour plusieurs raisons. Les innovations ne sont d'abord pas construites dans des vides institutionnels et elles prennent souvent appui, soit pour les reprendre, soit, au contraire, pour s'en détacher, sur les manières anciennes de faire et de penser (Hall, 1993). Les réformateurs sont ensuite parfois issus, pour partie au moins, de l'*establishment* : ce sont parfois des convertis qui portent les nouveautés et les font pénétrer au cœur des institutions, comme dans le cas de la consécration républicaine du néolibéralisme (Jobert, Théret, 1994). Enfin, souvent, les innovateurs réussissent dans leur entreprise de changement parce qu'ils tirent parti de l'épuisement des formes institutionnelles anciennes et des coalitions qui les soutiennent.

Les questions de l'institutionnalisation et de la désinstitutionnalisation fournissent des clefs de lecture complémentaires pour comprendre les recompositions du financement sur projet dans les années 1980. L'analyse de l'institutionnalisation est importante parce qu'elle explique l'affirmation de l'économicisation de la recherche dans les politiques scientifiques : des entrepreneurs de cause parviennent à l'édicter comme une solution efficace de sortie de la crise économique. La compréhension de la désinstitutionnalisation est complémentaire de ce premier prisme parce qu'elle est plus à même d'expliquer les recompositions qui marquent les principes d'allocation des ressources. C'est d'abord parce que le gouvernement par appels d'offres s'épuise à la fin des années 1970 et qu'il est critiqué que des modalités dirigistes d'intervention émergent. C'est ensuite parce que ces répertoires d'action rencontrent des infortunes que le retour de la mise en compétition s'opère.

Le deuxième tropisme des travaux analysant le tournant néolibéral dans les années 1980 est de mettre l'accent sur le rôle des idées (Hall, 1997 ; Palier, Surel, 2005), pour le dire vite, ou des paradigmes (Hall, 1992) et des référentiels (Jobert, Muller, 1985) pour le dire plus précisément, dans l'explication du changement. Ce prisme cognitiviste n'est pas complètement détaché des questions pratiques de mise en œuvre de l'action publique. En distinguant des forums et des arènes, B. Jobert (Jobert, 1995), par exemple, montre bien que la déclinaison des principes du néolibéralisme n'est ni automatique ni mécanique et que ses promoteurs doivent composer avec les routines et les rapports de force qui organisent les arènes de fabrique de l'action publique. Partant, la fabrique d'une politique publique a plus à voir avec un bricolage ambigu qu'avec la froide déclinaison d'un schéma intellectuel général. En prêtant attention à l'instrumentation des nouveaux paradigmes qui structurent l'action publique et à la place du paramétrage des instruments

dans le changement, P. Hall est, lui aussi, attentif à la déclinaison pratique des nouvelles orientations politiques (Hall, 1993). Si le changement n'est donc pas appréhendé uniquement depuis l'émergence des nouvelles idées, elles restent néanmoins un point de départ de l'analyse et c'est souvent en s'intéressant aux forums d'experts – et notamment aux économistes – que leur influence est retracée.

Les réformes du financement sur projets dans les années 1980 montrent que, dans ce cas, l'enquêteur gagne à envisager, ensemble, la fabrique des idées et leur mise en œuvre. Plusieurs liens les relient en effet. Ces relations sont d'abord construites par les trajectoires des réformateurs qui se mobilisent pour refonder les politiques scientifiques. Ensuite, les connaissances mobilisées pour penser la réforme sont plutôt des savoirs pratiques, tenus de l'expérience du gouvernement de la recherche ou de l'exercice professionnel. Enfin, et peut-être surtout, la mise en œuvre peut être une épreuve qui révèle les fragilités des nouveaux agencements institutionnels. En pensant ensemble fabrique et mise en œuvre, il ne s'agit pas de proposer une perspective inédite, mais plutôt d'appliquer aux années 1980 des schémas d'analyse, par ailleurs anciens (Lindblom, 1959, 1979), qui mettent l'accent sur le caractère processuel de l'action publique et l'invention continue des programmes d'action. Il s'agit aussi, comme des perspectives plus récentes l'ont souligné (Jacobs, Weaver, 2015), d'envisager la mise en œuvre de l'action publique non plus seulement comme créatrice de chemins de dépendance (*path dependence*) renforçant les options initiales, mais comme un moment de possible fragilisation de ces choix. Leur implémentation peut alors être le creuset de nouvelles opportunités de changement.

En suivant ces deux propositions, nous nous intéresserons d'abord aux mobilisations réformatrices qui s'engagent à la fin des années 1970 et au début des années 1980 et à leurs conséquences. Nous montrerons que le financement sur projets de la recherche y est redéfini : le rôle qu'il joue dans les politiques scientifiques, les principes d'allocation des fonds qui l'organisent et le statut des acteurs qui l'utilisent sont modifiés, autant d'éléments qui rebâtissent la frontière entre l'État et la communauté académique en instituant une nouvelle charnière. L'instrument devient un levier de l'économicisation de la recherche, mais il est aussi un moyen de réaffirmer le dirigisme étatique : la recherche sur programmes ne fait plus de la mise en compétition un élément central du financement sur projets de la biomédecine (1). Les innovations nées de ces mobilisations

réformatrices peinent cependant à faire coalescence pour constituer une charnière robuste ; le dirigisme étatique rencontre des infortunes qui sont le creuset d'une consécration de la mise en compétition et des appels d'offres (2).

1. L'État entrepreneur de l'économicisation de la recherche

Dans la recherche comme dans d'autres secteurs d'action publique, la fin des années 1970 et le début des années 1980 sont une période d'effervescence réformatrice. De nombreux groupes de réflexion s'affairent pour redéfinir les acteurs, les organisations et les instruments du gouvernement de la recherche. Dans ces réflexions, la frontière entre l'État et la communauté académique et la charnière organisant leurs relations sont rebâties. Les laboratoires de la réforme de la recherche ne sont cependant pas dominés par les thématiques monétaristes qui font du retrait de l'État l'*alpha* et l'*oméga* des réformes à mettre en œuvre. Si, comme aux États-Unis (Berman, 2015 ; Slaughter, 1993 ; Slaughter, Rhoades, 2004), le souci de donner une valeur économique à la recherche s'affirme comme une injonction, l'État doit y jouer un rôle éminent et se muer en entrepreneur de l'économicisation de la recherche. Cette affirmation du rôle dirigiste de l'État n'est pas le produit d'une rupture politique liée à l'arrivée du Parti socialiste au pouvoir en 1981 : elle se construit bien plus avant et après l'alternance du fait de la constitution d'une communauté réformatrice composée de praticiens du gouvernement de la recherche qui, souvent depuis l'État, cherche à amender les principes qui structurent le financement sur projets (1.1.). La fin des années 1970 et le début des années 1980 sont aussi reliés par une continuité des mots d'ordre réformateurs : dans ces réflexions, il n'est jamais question de faire refluer l'État, ou d'emprunter des formes d'action inspirées du marché, mais au contraire d'affirmer un dirigisme étatique revendiqué et assumé. Le financement sur projets est l'un des lieux où ce dirigisme étatique repensé s'exprime (1.2).

1.1. Recomposer la frontière depuis l'État et la communauté académique

L'alternance politique de 1981 présente des parentés avec le changement de régime de 1958, analysé dans le chapitre 1. Comme en 1958, les changements qui s'instituent en 1981 prennent appui sur la constitution d'une coalition réformatrice émergeant dans les années précédentes. À l'instar de 1958, les réseaux réformateurs sont

aussi hétérogènes parce qu'ils sont composés d'administrateurs et de scientifiques engagés ensemble dans une réflexion sur le gouvernement de la recherche. Ils sont aussi dominés par des acteurs plus centraux que d'autres parce que plus durablement impliqués dans les réflexions réformatrices, mais aussi dans leur opérationnalisation. Comme en 1958 toujours, les savoirs qui sont mobilisés dans cette réflexion sont essentiellement des savoirs pratiques, tirés de l'expérience de l'administration des politiques scientifiques ou de l'exercice du métier académique. À la différence de 1958 cependant, ces mobilisations réformatrices sont d'abord et avant tout conduites depuis l'État : le gouvernement de la recherche est plus structuré qu'en 1958 et ce sont d'abord des groupes de travail et des commissions liés à des instances étatiques qui organisent les réflexions réformatrices.

À la fin des années 1970, une communauté réformatrice se structure pour repenser le gouvernement de la recherche. Elle est liée au Plan et à la DGRST, deux institutions qui connaissent un moment de déclassement politique. Les communautés planificatrices s'essoufflent en effet au cours des années 1970 : avec la progressive remise en cause des savoirs keynésiens et l'émergence de nouveaux savoirs économiques moins adossés à la prévision et plus microéconomiques, elles voient l'un des piliers soutenant leur influence s'affaïsser (Dulong, 1997 ; Spenlehauer, 1999). La DGRST, quant à elle, ne dispose plus de la proximité politique avec les plus hautes sphères du pouvoir lui permettant d'être une structure influente comme au début des années 1960. En vingt ans, le contexte économique a aussi profondément évolué : les deux organisations interministérielles qui sont, dans les années 1960, des lieux de la planification des investissements étatiques pâtissent de l'affaïssement des moyens budgétaires de l'État.

Ce contexte difficile est le creuset d'entreprises qui visent à réinventer les deux institutions. Au Plan, de nouveaux principes sont mis en avant pour redéfinir la place du Commissariat dans l'action publique. Il n'est plus pensé comme un lieu de programmation budgétaire, mais il devient un laboratoire de la prospective gouvernementale. Ce repositionnement est mis en avant par le Commissaire au Plan au cours d'une séance du comité de la recherche. Devant les scientifiques et les hauts fonctionnaires qui composent le comité, il souligne que, désormais, la planification française est « *plus stratégique* » et que « *la programmation unique et détaillée [n'est] plus possible* ». Pour faire face aux aléas de l'action publique et aux incertitudes économiques liées à la crise, il faut « *répandre l'obsession du futur, préparer des stratégies plutôt que programmer la dépense* ».

*(inciter à adopter l'esprit de scénario), repérer et mettre au point des actions à protéger contre l'imprévisible »*³⁰⁷.

À la DGRST, le repositionnement est aussi engagé par la préparation du programme décennal de la recherche qui doit aboutir à formaliser la doctrine de la politique scientifique française pour les dix prochaines années. Une note interne souligne ainsi que « *l'horizon de dix ans invite à rompre avec la démarche habituellement adoptée dans la planification, c'est-à-dire mettant l'accent sur la programmation budgétaire et plus spécifiquement sur le taux de croissance relative des secteurs [scientifiques]* ». Ses rédacteurs poursuivent en notant qu'il « *est proposé au contraire de se centrer au moins dans un premier temps sur un certain nombre de thèmes de réflexion : thèmes prospectifs d'où découleront les nouvelles orientations à donner à la politique de recherche ainsi que les adaptations structurelles à introduire dans l'appareil scientifique et technique* »³⁰⁸. La planification doit être aussi « *plus sélective* » et pour ce faire « *renoncer à l'exhaustivité* »³⁰⁹.

Des commissions *ad hoc* placées dans le giron de la DGRST et du Plan complètent cet ensemble réformateur en y incluant de nouveaux membres, souvent essentiellement issus de la communauté académique. Une première commission présidée par Robert Chabbal, qui vient de quitter la direction du CNRS, est ainsi mise en place pour réfléchir à la réforme du financement de la recherche. Une deuxième est créée pour préparer un Livre blanc consacré aux sciences du vivant et à la médecine et aux relations qu'elles doivent entretenir avec la société. Elle est placée sous l'égide de P. Royer, et de deux éminents biologistes F. Gros et F. Jacob, tous les deux liés à l'Institut Pasteur.

L'alternance de 1981 ne met pas fin à cette effervescence réformatrice, mais elle en déplace les lieux. La réflexion sur la réforme de la recherche n'est d'abord plus seulement conduite dans le cadre de groupes de travail mis en place par le Plan ou la DGRST. Le changement politique de 1981 se traduit par un souci participatif qui cherche à associer la communauté académique à la réforme de la politique scientifique. L'organisation des Assises de la recherche correspond à cette volonté : le colloque national qui se tient en 1982 et qui doit préparer la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la recherche est précédé de colloques régionaux qui permettent la prise de parole de

³⁰⁷ AN, 1992 548/8, CGP, Comité de la recherche, procès-verbal de la réunion du 6 novembre 1979.

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ AN, 1992 0548/8, DGRST, Division des études et du plan, 14 mai 1979, Programme décennal de la recherche – Propositions de thème de réflexions.

nombreux acteurs de la communauté académique, chercheurs, mais aussi personnels d'appui à la recherche. Si l'organisation des Assises est un événement politique d'ampleur qui reçoit un écho médiatique important, c'est surtout le ministère de la Recherche qui devient au début des années 1980 le centre de gravité des réseaux réformateurs qui repense le financement sur projets et la frontière entre l'État et la communauté académique. Le nouveau ministère, créé en 1981 pour incarner dans l'appareil gouvernemental la place nouvelle de la recherche dans les priorités gouvernementales, est au cœur des réflexions réformatrices. Ses membres jouent d'abord un rôle important de pilotage et d'encadrement des propositions issues des Assises de la recherche : un groupe de travail administratif, composé de membres issus des principales directions ministérielles, suit la tenue des Assises de la recherche et en pilote le déroulement. Ensuite, la création du ministère est l'occasion de créer de nouveaux services qui doivent devenir des lieux de réflexion sur l'action publique en matière de recherche. Un centre d'évaluation et de prospective est ainsi institué : il a pour mandat de fournir une évaluation de l'action ministérielle et devient l'un des lieux où la doctrine ministérielle est formalisée. Une nouvelle Mission scientifique et technique (MST) est aussi créée dans le but de renforcer l'expertise ministérielle et de nourrir la réflexion sur les politiques à conduire. Enfin, la relance d'une ambitieuse politique de recherche et de développement et la croissance des crédits qui l'accompagne sont l'occasion du lancement de nouveaux instruments ; les directeurs des principaux services ministériels, en s'investissant dans leur paramétrage, contribuent à nourrir les réflexions réformatrices en pensant leur opérationnalisation.

Si les laboratoires de la réforme migrent donc des structures interministérielles au ministère de la Recherche, leur composition reste remarquablement stable. La refonte de la politique scientifique se discute toujours, avant comme après 1981, dans des interactions entre des administrateurs, des scientifiques et des ingénieurs investis de longue date dans le gouvernement de la recherche. Des administrateurs peuplent d'abord les laboratoires de la réforme de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Ils sont souvent passés par la DGRST. Deux des trois rapporteurs du comité de la recherche qui officient au Plan à la fin des années 1970 disposent de cette trajectoire : André Staropouli et Pierre Postal sont tous les deux issus de la DGRST où ils occupent des positions de responsabilité depuis les années 1960. Les cercles réformateurs de la fin des années 1970 et du début des années 1980 comptent aussi des ingénieurs. Le comité de la

recherche du Plan est par exemple présidé par l'un d'entre eux, P. Laffitte. X mines, P. Laffitte intègre au début de sa carrière le bureau de recherche géologique et géophysique, dont il prend la direction quelques années plus tard. En 1963, il est nommé directeur de la recherche de l'École des Mines de Paris. Il devient directeur de cette institution en 1974. Il prend ensuite la présidence de groupes de réflexions mis en place dans le giron du Plan. Des scientifiques enfin complètent la composition des réseaux réformateurs qui s'affairent au tournant des années 1970 et 1980. P. Royer, qui exerce déjà des fonctions administratives et politiques dans la décennie précédente, est l'un d'entre eux : à la fin des années 1970, il est conseiller pour les sciences du vivant à la DGRST et participe à la rédaction du Livre blanc sciences de la vie et société, avec F. Jacob et F. Gros. Ce même F. Gros dispose aussi d'une carrière administrative et scientifique à la fin des années 1970. Biologiste moléculaire, il fréquente Pasteur et l'Institut de biologie physico-chimique avant de devenir professeur au collège de France. Il prend la direction de Pasteur en 1974, où il succède à J. Monod. Outre le fait qu'il participe à la rédaction du Livre blanc sciences de la vie et société à la fin des années 1970, il est aussi rapporteur des Assises de la recherche et rentre au cabinet du ministre de la Recherche en 1981 où il exerce les fonctions de conseiller pour les sciences du vivant.

Ces réseaux réformateurs sont dominés par un petit groupe d'acteurs dont la composition reflète celle des ensembles sociaux dans lesquels il est inscrit. Des ingénieurs, des administrateurs et des scientifiques s'y retrouvent. Ils occupent une place centrale dans ces réseaux parce qu'ils alternent ou circulent entre plusieurs fonctions de responsabilités. Ils sont souvent engagés tout à la fois dans le conseil aux pouvoirs publics, du fait de leur participation à des cabinets ministériels ou à des groupes de travail, et dans l'exercice de fonctions plus administratives qui les conduisent à décliner les orientations qu'ils ont contribué à construire. Deux polytechniciens font partie de cette élite du financement sur projets. Jacques Sevin est le premier d'entre eux : directeur du service des études et du plan à la DGRST à la fin des années 1970, il participe aux réflexions réformatrices qui s'engagent dans le giron du Plan et de la DGRST. Il est ainsi membre du comité de la recherche mis en place au Commissariat pour définir les orientations futures des politiques scientifiques. Il est aussi impliqué dans la commission chargée de préparer le programme décennal de la recherche et le service qu'il dirige joue un rôle important dans ces réflexions. Après 1982, il poursuit sa carrière au CNRS, où il participe aux réformes de l'organisme (Vilkas, 2010), mais se détache aussi des réformes du financement sur

projets. M. Allègre est le deuxième ingénieur composant ce petit groupe influent. Lui aussi est polytechnicien et ingénieur des Mines. Après plusieurs passages en cabinet ministériel, il devient en 1967 adjoint au Délégué à l'informatique. Il prend ensuite la direction du Plan Calcul en 1968 et dirige l'Inria jusqu'en 1974. Directeur général adjoint de l'Institut français du pétrole, il rentre au ministère de la Recherche en 1981. Il prend alors la tête de la puissante Direction du développement scientifique, technologique et de l'innovation (Desti), une direction qui doit incarner le nouveau souci ministériel de lier la recherche et l'industrie.

L'élite du financement sur projets est aussi composée de plusieurs administrateurs. Roland Morin, le directeur général de la recherche et de la technologie du ministère, figure parmi les membres les plus influents : après des études de droit et de lettres, R. Morin fait Sciences Po puis intègre l'ÉNA. Il devient auditeur à la Cour des comptes en 1960 et après plusieurs passages en cabinet, rentre, en 1968, dans l'administration de la recherche. Adjoint au Délégué général à la recherche scientifique et technique, puis Délégué général adjoint, il devient à la fin des années 1970, directeur de la DGRST. En 1981, il est encore chargé de mission auprès de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la Recherche et de la technologie, et occupe les fonctions de directeur général de la recherche et de la technologie de 1982 à 1986. La trajectoire de Pierre Creyssel constitue une autre déclinaison de cette figure de l'administrateur engagé dans la réforme : lui aussi ancien élève de l'ÉNA, ce conseiller d'État fait une carrière dans les cabinets ministériels dans les années 1960. Il devient directeur administratif et financier du CNRS en 1970, poste qu'il occupe jusqu'en 1979. En 1980, il prend la tête de la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (Midist). En 1982, c'est lui qui formalise le rapport précisant ce que doit être la recherche sur programmes.

Enfin, ce groupe est complété par Robert Chabbal qui est le seul à disposer d'une trajectoire proprement scientifique. Élève de l'ENS, docteur en physique, il devient professeur à la Faculté des sciences de Paris. Il exerce rapidement des responsabilités administratives : nommé directeur du laboratoire Aimé Cotton à 35 ans, il intègre ensuite le CCRST à moins de 40 ans. Il est ensuite directeur scientifique du CNRS pour les sciences physiques où il cherche à développer les relations entre science et industrie. Nommé directeur général du CNRS en 1976, il occupe ces fonctions jusqu'en 1979. À la fin des années 1970, il prend la présidence d'un groupe de travail sur le financement de la recherche. Il devient ensuite secrétaire général adjoint de l'Organisation du traité de

l'Atlantique nord (Otan) pour les affaires scientifiques. Il revient au ministère de la Recherche pour prendre la direction de la MST en 1983. À la différence des années 1960 et 1970, les biologistes et les médecins ne comptent aucun membre dans cette élite du financement sur projets. Présents dans les réseaux réformateurs, aucun d'entre eux n'occupe cependant durablement des positions permettant de peser sur les réformes du financement sur projets. F. Gros est bien impliqué dans les réflexions qui touchent aux politiques à conduire dans les sciences de la vie : en rédigeant des rapports, en étant rapporteur des Assises nationales de la recherche ou bien en étant membre du cabinet de Jean-Pierre Chevènement, il est un acteur influent des politiques scientifiques, mais il n'est pas durablement investi dans les réformes du financement sur projets. Cette absence des biologistes et des médecins s'explique aussi par des modifications engagées à l'Inserm dans l'utilisation de cet instrument : les appels d'offres y sont désormais plutôt réservés aux chercheurs externes à l'organisme et la direction de l'Inserm est bien moins engagée que dans les années 1970 dans les réflexions qui se tissent autour du financement sur projets.

Encadré 4. R. Chabbal, du CCRST à la MST

Robert Chabbal naît le 6 février 1927 à Nîmes. Fils de Jean Chabbal, professeur, il poursuit ses études au lycée Saint Louis à Paris avant d'entrer à l'ENS. Agrégé de physique, il devient ensuite docteur en sciences physiques. Nommé assistant à la Faculté des sciences de Paris en 1950, il devient maître de recherche au CNRS en 1958, un an avant d'être nommé professeur à la Sorbonne, puis à la Faculté des sciences d'Orsay. Il exerce très tôt des responsabilités scientifiques. Directeur du laboratoire Aimé Cotton à 35 ans, il devient l'un des plus jeunes membres du CCRST, fonction qu'il occupe de 1964 à 1968. Il prend ensuite des responsabilités à la direction du CNRS. Directeur scientifique pour la physique de 1969 à 1975, il prend la tête de cet organisme de 1976 à 1979. De mauvaises relations avec la secrétaire d'État aux Universités, Alice Saunier-Seïté, le conduisent à démissionner. Il prend alors la présidence de plusieurs commissions qui réfléchissent à l'évolution du gouvernement des politiques scientifiques. Il est ensuite nommé secrétaire général adjoint de l'Otan pour les affaires scientifiques et devient président de la MST de 1983 à 1987. Des années 1970 aux années 1980, il se mobilise pour rapprocher le monde académique du monde de l'entreprise en soutenant des recherches à l'interface de la science et de l'industrie.

Nom	Formation	Statut	Fonctions exercées
Allègre Maurice	Licencié en droit, X-Mines	Ingénieur des Mines	Délégué à l'informatique (1968-1974), Directeur général adjoint à l'Institut français du pétrole (1976-1981), Directeur du développement scientifique et technologique (1982-1984)
Chabbal Robert	ENS, doctorat de physique	Professeur à la Faculté des sciences de Paris, puis à l'université Paris XI	Directeur scientifique pour la physique au CNRS (1969-1975), Directeur du programme énergie solaire du CNRS (1975-1976), Directeur général du CNRS (1976-1979), Rapporteur de la commission sur le financement de la recherche (1979-1980), Secrétaire général adjoint de l'Otan pour les affaires scientifiques et l'environnement (1980-1983), président de la MST (1983-1987)
Creysse Pierre	ENA	Conseiller d'État	Directeur administratif et financier du CNRS (1970-1979) puis président la MIDIST (1979-1982), Auteur d'un rapport sur la recherche sur programmes (1982)
Morin Roland	Sciences Po, ENA	Auditeur à la Cour des comptes	Chef de service, puis adjoint du DGRST puis Délégué général adjoint à la recherche scientifique et technique (1969-1978), Directeur de la DGRST (1978-1980), membre du cabinet du ministre de la Recherche et de la technologie (1981-1982), Directeur général de la recherche et de la technologie (1982-1986)
Sevin Jacques	X	Polytechnicien	Directeur des études et du plan à la DGRST (jusqu'en 1981), membre de la commission de la recherche au Plan (1978-1980), membre de la commission du programme décennal de la recherche scientifique (1978-1980)

Tableau 3. L'élite du financement sur projets (fin des années 1970-fin des années 1980)

Comme la présentation de leur trajectoire le donne à voir, ces réformateurs traversent souvent l'alternance politique de 1981 et occupent, avant comme après, des positions leur permettant de poursuivre leur projet réformateur. Comme les élites du *Welfare* (Hassenteufel, et al., 1999 ; Genieys, 2010), cette continuité est souvent permise par l'alternance entre des positions de réflexion et des postes de responsabilités permettant

de peser sur l'opérationnalisation des politiques scientifiques. Au moment où il formalise son rapport sur le financement de la recherche, R. Chabbal ne dispose plus de poste exécutif. Il retrouve cependant des positions de responsabilité en étant nommé à la tête de la MST au début des années 1980. P. Creyssel connaît une trajectoire identique. Directeur administratif et financier du CNRS, il prend ensuite la tête de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique (Midist) en 1979. En 1982, au moment où il s'investit dans la production d'un rapport sur la recherche sur programmes, il est détaché de positions de responsabilités, mais contribue aux réflexions sur les réformes. L'interconnaissance entre ces acteurs est l'un des ressorts de la continuité de l'influence de cette communauté réformatrice : c'est par exemple R. Morin qui demande à R. Chabbal de prendre la présidence de la commission sur le financement de la recherche. C'est encore lui qui souffle à J.-P. Chevènement, alors ministre de la Recherche et du développement technologique, le nom de R. Chabbal pour le nommer à la tête de la nouvelle MST.

Enfin, les liens entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 sont construits par la relative identité des projets réformateurs et des savoirs qui sont mobilisés pour penser la réforme de la recherche. Certains des réformateurs qui se mobilisent dans ces réseaux sont animés d'un projet de rationalisation des politiques de recherche. C'est le cas de P. Creyssel qui après avoir conduit une ambitieuse réforme du budget du CNRS la prolonge au ministère de la Recherche. Dans les deux cas, il s'agit de faire du budget un instrument de politique scientifique, où les choix effectués, les secteurs scientifiques prioritaires et la stratégie définie par les autorités gouvernementales peuvent être discernés. D'autres réformateurs, souvent des ingénieurs ou des physiciens, se sont investis continûment dans la promotion des relations science-industrie. M. Allègre partage ce projet : il s'est investi depuis les années 1960 dans le Plan Calcul et a cherché à faire émerger une industrie française de l'informatique. R. Chabbal s'est lui aussi beaucoup mobilisé pour rapprocher le CNRS des firmes privées en constituant un département dédié aux sciences pour l'ingénieur dans la première moitié des années 1970.

Ces projets réformateurs s'appuient plutôt sur des savoirs pratiques et ne mobilisent que marginalement des connaissances scientifiques produites à l'extérieur des cercles étatiques. Ces activités réformatrices donnent lieu à la formalisation de savoirs sur les conditions de définition et de mise en œuvre des politiques publiques. Ces analyses

mettent souvent le gouvernement de la recherche en perspectives. Elles le replacent d'abord dans une trajectoire historique parce qu'elles comparent la situation de la fin des années 1970 avec celle des années 1960. Elles le mettent ensuite en perspective internationale, du fait de la mobilisation de notes et de rapports décrivant les systèmes scientifiques étrangers et les politiques scientifiques qui y sont menées. Ces réflexions offrent enfin des points de vue locaux, parce que les acteurs qui y sont engagés se déplacent parfois dans des villes, comme Grenoble, qui font figure de modèles à explorer³¹⁰. Cette mise en perspective des politiques scientifiques est cependant souvent produite par les administrateurs eux-mêmes et rarement détachée d'un point de vue de praticiens des politiques scientifiques. Quand des enquêtes sont produites, elles sont confiées à d'anciens membres des services administratifs plutôt qu'à des chercheurs en sciences sociales ou en économie : les enquêtes diligentées par le centre d'étude et de prospective sur le fonctionnement des actions concertées dans les années 1970 sont, par exemple, réalisées par d'anciens chargés de mission de la DGRST. De même, P. Creysse, en 1982, conduit une série d'interviews avec les principaux responsables ministériels pour repenser l'organisation comptable du Fonds de la recherche et de la technologie. R. Chabbal réalise aussi des entretiens avec « *les dirigeants des principaux organismes et services ministériels de recherche* »³¹¹ pour repenser le financement de la recherche à la fin des années 1970. À cette période, ce sont souvent les services administratifs qui alimentent, aussi, continûment la réflexion des commissions en produisant des notes : c'est le cas du service des études et du plan qui abreuve les membres du comité du programme décennal de chiffres et de notes mettant en perspective la situation française. Les savoirs de sciences sociales ne sont pas complètement absents de ces cercles réformateurs : plusieurs membres du Centre de sociologie de l'innovation, et au premier chef son directeur M. Callon qui est l'un des trois rapporteurs des Assises de la recherche, sont présents dans les services ministériels après 1981. Ils y produisent des documents et des notes pour repenser les politiques scientifiques et les moyens de les mettre en œuvre. Mais cette présence et ces activités ne remettent pas en cause la prééminence des savoirs produits par les praticiens du gouvernement de la recherche pour formaliser les options réformatrices. Très souvent, c'est en s'appuyant sur leur expertise, et les savoirs acquis pendant leur carrière que les membres de ces structures repensent le *design* des instruments ministériels.

³¹⁰ AN 1992 0548/8, Lettre du rapporteur adjoint du groupe P. Postal du 3 juin 1980.

³¹¹ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 15 janvier 1980.

La fin des années 1970 et le début des années 1980 sont donc des moments de mobilisation pour des réseaux réformateurs cherchant à repenser la politique scientifique. Si les laboratoires de la réforme se déplacent en 1981 en migrant des instances interministérielles au nouveau ministère, leur composition, les projets réformateurs et les savoirs qui y sont mobilisés traversent l'alternance politique. Cette permanence permet aux constructions du problème du gouvernement de la recherche élaborées à la fin des années 1970 de survivre à l'alternance politique. Elle n'est pas complètement exempte de nouveautés cependant, puisque de nouvelles solutions organisationnelles s'y élaborent.

1.2. Un « néocolbertisme », produit des années 1970 et du renouvellement politique des années 1980

Pierre Papon, l'un des trois rapporteurs des Assises de la recherche, dans un ouvrage retraçant cet événement, soutient qu'elles sont un moment d'expression d'une nouvelle conception du rôle de l'État dans le gouvernement de la recherche. Selon lui, elle voit l'affirmation d'un « *néocolbertisme* » qui place l'État au cœur de la direction des politiques scientifiques (Papon, 1983). Ce qualificatif, que l'on retrouve chez Élie Cohen (Cohen, 1992) pour décrire les plans de modernisation impulsée dans l'électronique au cours des années 1970, résume bien les thématiques qui dominent les cercles réformateurs de la fin des années 1970 et du début des années 1980. On y retrouve le souci d'une relance du financement des politiques de recherche, l'affirmation d'un nouveau volontarisme étatique et d'une nécessaire économicisation de la recherche. Ces principes ne sont pas seulement un esprit du temps, énoncé depuis les tribunes des colloques consacrés à la réforme ou dans les groupes de travail qui la préparent ; ils se déclinent aussi dans la réforme du financement sur projets. On les y retrouve de trois manières. Ils se traduisent d'abord par une hausse significative du budget dédié au financement sur projets. Ils se matérialisent ensuite dans la réforme de l'instrument : la recherche sur programmes et l'abandon des appels d'offres au profit de modalités plus dirigistes d'intervention doivent incarner le nouveau volontarisme étatique dans le gouvernement des projets de recherche. Ils se concrétisent enfin dans la création d'une nouvelle figure de l'intermédiation entre l'État et la communauté académique qui est au cœur d'une gestion repensée des projets et de leur sélection. Ces trois éléments font système et, ensemble, redessinent le financement sur projets et la charnière qu'il forme avec les groupes sociaux et les organisations qui l'utilisent. Il y acquiert des crédits inédits et de

nouveaux principes d'allocation des fonds. Il est aussi placé sous la juridiction de nouveaux experts et d'une nouvelle organisation ministérielle. Cette réforme s'opère, là encore, au tournant des années 1970 et 1980.

Les réflexions de la fin des années 1970 et du début des années 1980 réinscrivent à l'agenda public la thématique du retard scientifique français. L'idée n'est pas neuve, puisqu'elle naît dans les années 1960 (Bouchard, 2008) et que le débat public du début et du milieu des années 1970 est aussi empreint de l'inquiétude lancinante du déclin du rayonnement scientifique français. Mais, à la fin des années 1970, cette thématique est omniprésente dans les cercles réformateurs qui considèrent systématiquement que l'écart entre la France et ses principaux concurrents se creuse. Cet écart est sensible en termes relatifs, dès lors que l'on compare la part représentée par les dépenses de recherche et de développement dans le PIB, mais « *en valeur absolue, il est encore plus considérable, puisqu'il est multiplié par le poids relatif des économies : la recherche américaine représente six fois la recherche française, la recherche japonaise deux fois, la recherche allemande 1,7 fois* »³¹². La crise économique des années 1970 a dégradé la position française en même temps qu'elle a modifié les positions dans la hiérarchie mondiale. Ainsi, un rapport formalisé dans le cadre du comité de la recherche du Plan indique-t-il qu'en 1968 « [I]a France se classait en dessous des États-Unis (2,9 %) et du Royaume-Uni (2,4 %), mais au-dessus de l'Allemagne fédérale (1,8 %) et du Japon (1,6 %) »³¹³. Mais « *entre 1968 et 1973, le classement a été bouleversé* »³¹⁴. La diminution des crédits dédiés au programme de recherche militaire est actée aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, tandis que l'Allemagne et le Japon investissent massivement dans la recherche civile. Ces évolutions dégradent la position française et aboutissent à ce que la France figure « *au dernier rang de ces pays [États-Unis, Allemagne, Japon, Grande-Bretagne] en 1973* »³¹⁵. Ce retrait n'est pas uniquement le fait d'une insuffisance des investissements privés dans la recherche, un mal souvent dénoncé dans les rapports consacrés au système de recherche français. Il est aussi dû au fléchissement des investissements étatiques qui ont baissé en part relative depuis la fin des années 1960. En 1968, les budgets publics dédiés à la recherche s'établissent à 1,55 % du PIB ; ils ne représentent plus que 1,05 % du PIB en 1979³¹⁶.

³¹² AN 1992 0548/8, Comité de la recherche du VIII^e Plan, « L'effort de recherche de la Nation et les équilibres de financement ».

³¹³ AN 1992 0548/8, CGP, Rapport du comité de la recherche.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ AN 1992 0548/8, CGP, Comité de la recherche, Rapport final.

Pour les réformateurs de la fin des années 1970, cette situation budgétaire a pour conséquence la sclérose des moyens de la politique scientifique. L'asphyxie des capacités d'investissement de l'État et des organismes de recherche est d'autant plus importante que les recrutements ont été préservés : en 1975, Valéry Giscard d'Estaing décide de faire croître l'emploi scientifique de 3 % par an pour assurer le renouvellement générationnel du personnel de recherche. Cette mesure, grande consommatrice de crédits, pèse sur le budget des organismes. Depuis le Plan, le comité de la recherche souligne qu'à l'exception du CEA, « *on a vu ainsi la part dévolue aux salaires accaparer une part croissante des crédits, asséchant pour ainsi dire le financement des programmes* »³¹⁷, cette baisse n'étant pas entièrement compensée par le financement sur contrats « *car le volume financier consacré aux contrats par les Agences de l'État ou les donneurs d'ordre restait très faible* »³¹⁸.

Les réflexions engagées au Plan et à la DGRST convergent pour insister sur la nécessité d'une relance de l'effort budgétaire à destination de la recherche. Elles en précisent aussi le rythme et le calendrier. La relance des investissements dans la R et D doit permettre à la France de se mettre au niveau des investissements réalisés par ses principaux concurrents en moins de dix ans. Depuis le Plan, le comité de la recherche fixe comme objectif d'atteindre « *dès que possible un taux de 2.3 % du PIB contre 1.8 % actuellement* ». Ce chiffre qui « *correspond au niveau actuel de l'Allemagne fédérale* » doit être atteint à la fin du VIII^e Plan, c'est-à-dire en 1985, ce qui suppose que la recherche constitue « *une priorité authentique (...) qui ne soit pas remise en cause par la situation conjoncturelle du budget de l'État et des entreprises* »³¹⁹. La résorption de l'écart entre la France et ses concurrents ne doit pas être l'œuvre exclusive des entreprises dont l'investissement en R et D « *s'est fortement accru depuis une dizaine d'années* »³²⁰. Elle doit aussi être engagée par l'État *via* l'octroi de nouveaux crédits à la recherche et à l'innovation.

Cette injonction à la croissance des crédits trouve des traductions opérationnelles avant l'alternance de 1981. Elle est d'abord actée dans une décision du Conseil central de planification de juillet 1979. Le président de la République, le Premier ministre, le ministre du Budget, le secrétaire d'État à la recherche et le Délégué général y décident

³¹⁷ AN 1992 0548/8, CGP, Comité de la recherche, « L'effort de recherche de la Nation et les équilibres de financement ».

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ AN 1992 0547/8, DGRST, Division des études et du plan, Note sur le budget de la recherche pour 1980, 21 janvier 1980.

que « *les crédits publics de recherche croîtront au cours des prochaines années à un rythme tel que la part du PIB de la France consacré à la recherche se rapprochera progressivement de celle atteinte dans les pays industrialisés de dimension comparable et les plus actifs dans la recherche (Japon, Allemagne fédérale)* »³²¹. Reprise après 1981, la thématique du retard français est désormais couplée à celle de la relance économique. La hausse des budgets publics répond à un « *double objectif de fortifier les capacités des organismes de recherche publics et d'amplifier les effets multiplicateurs de la distribution des crédits publics aux entreprises* »³²². Les objectifs formalisés en 1979 sont revus à la hausse : ce ne sont plus 2,3 % comme décidé en 1979, mais 2,5 % du PIB qui doivent être investis dans la recherche et le développement technologique en 1985³²³. Cette hausse équivaut à une augmentation de 17,8 % des crédits annuellement engagés par l'État dans l'enveloppe recherche. Les entreprises, aussi, doivent intensifier leurs efforts en faisant croître leurs dépenses de R & D de 8 % par an³²⁴.

La croissance des budgets dédiés à la recherche doit profiter à l'ensemble des secteurs scientifiques. Depuis le Plan, le comité de la recherche, dans son rapport final, indique qu'il convient de restaurer les moyens opérationnels des organismes de recherche et qu'il « *doit s'agir d'un effort très général, non limité à certains secteurs utilisateurs de grands équipements* »³²⁵, comme les sciences physiques. Toujours au Plan, le groupe de travail Politique industrielle et politique de recherche souligne aussi que les nouveaux investissements doivent irriguer la recherche amont comme la recherche aval, notamment en biotechnologies où « *une recherche de fond (...) s'impose [et qu'elle est] très liée à la formation des hommes en nombre suffisant* »³²⁶. Après 1981, aussi, l'effort budgétaire doit profiter aux secteurs de la recherche fondamentale. Une augmentation des recrutements est planifiée : les effectifs de la recherche civile doivent augmenter de 4,5 % par an jusqu'en 1985 et ce « *afin d'assurer le renouvellement et le rajeunissement des personnels de la recherche* ». Ce renforcement significatif des recrutements doit aussi être à l'œuvre à l'université et dans les grandes écoles puisque « *les effectifs de l'enseignement supérieur connaîtront une progression corrélative* »³²⁷. Le

³²¹ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 11 septembre 1979, p. 4.

³²² AN 1992 0547/7, CCRST, rapport sur la programmation et l'orientation de l'effort national de recherche et développement technologique, rapport présenté en annexe au projet de loi de programmation et d'orientation pour la recherche et le développement technologique de la France (1982-1985), p. 4.

³²³ AN 1992 0547/7, CCRST, procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1982, p. 4.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ AN 1992 0548/8, CGP, comité de la recherche du VIII^e Plan, « L'effort de recherche de la Nation et les équilibres de financement ».

³²⁶ AN 1992 0548/8, CGP, VIII^e Plan, rapport de l'intergroupe Politique industrielle et politique de la recherche, 24 avril 1980.

³²⁷ AN 1992 0547/7, CCRST, procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1982, p. 4.

financement de la recherche fondamentale doit aussi connaître une croissance forte : en 1982, son budget doit augmenter de 13 %³²⁸.

Si les nouveaux crédits profitent donc à tous les secteurs disciplinaires, la fin des années 1970 et le début des années 1980 sont marqués par une volonté de concentrer ces efforts sur les domaines scientifiques susceptibles de devenir des foyers de croissance économique. Au Plan, les membres du comité de la recherche notent que « *l'accumulation des connaissances scientifiques et techniques ne se ralentit pas et un "désarmement technique" apparaît hautement improbable* »³²⁹. La recherche constitue alors l'un des éléments clefs du maintien de la compétitivité économique, parce que « *[l]a concurrence internationale à laquelle la France devrait rester largement ouverte, sera très sensible à l'évolution technologique* »³³⁰. L'importance de la recherche est renforcée par les caractéristiques du système productif français. En effet, le pays étant « *mal pourvu en matières premières et en ressources énergétiques* » et « *fortement concurrencé sur les marchés mondiaux de produits à faible technologie par un nombre croissant de pays* », son « *système productif ne pourra préserver ses chances dans la compétition internationale et satisfaire aux besoins de la société française sans une accélération puissante du développement technologique* »³³¹. La spécification des domaines prioritaires fait alors l'objet d'une attention constante. En sciences de la vie, ce sont les biotechnologies et le génie génétique qui sont considérés comme les secteurs les plus prometteurs. À la DGRST, le service des études et du plan note dans un document que l'on commence « *à entrevoir les potentialités des biotechnologies, fondées sur les acquis récents de la biologie moléculaire* »³³². Aux côtés de la recherche en agriculture, des sciences et technologies de l'information et de la communication, de la recherche sur le climat et des sciences des matériaux ou encore de la santé publique, elles figurent parmi les « *grands axes porteurs d'avenir* »³³³. Au Plan, le groupe de travail Politique industrielle et politique de recherche plaide, aussi, pour le développement du génie génétique. Si, dans ce secteur, « *le passage au stade industriel s'avère délicat* », « *les années récentes ont vu des succès spectaculaires en laboratoire (insuline, hormone de croissance)* » et « *une très grande attention doit être portée à l'évolution*

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ AN 1992 0548/8, CGP, Comité de la recherche, procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1979.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ AN, 1992 548/8, CGP, projet de programme d'action prioritaire n° 13a « Valoriser l'invention scientifique », 16 mai 1980.

³³² AN 1992 0548/8, Secrétariat d'État à la Recherche, division des études et du plan, Programme décennal de la recherche « Propositions de thème de réflexions », 14 mai 1979.

³³³ AN 1992 0548/8, Secrétariat d'État à la Recherche, division des études et du plan, Programme décennal de la recherche « Premier schéma de présentation », 22 juin 1979.

très rapide de cette activité »³³⁴. Ces domaines sont considérés comme des clefs de la compétitivité économique parce que « *le caractère horizontal des technologies [qui y sont développées] ne fait pas de doute* »³³⁵.

Le souci de définir des domaines scientifiques prioritaires est poursuivi par l’alternance de 1981 et le vote de la loi d’orientation et de programmation de la recherche. La loi liste en effet des programmes mobilisateurs qui doivent incarner le nouveau volontarisme étatique en matière de recherche et de développement. En sciences de la vie, les biotechnologies bénéficient ainsi d’un programme mobilisateur et constituent une nouvelle priorité gouvernementale. L’amplification de la concentration des crédits tient aussi aux options budgétaires qui sont prises : à partir de 1984, comme une note ministérielle le relève, l’usage des crédits sur projet doit marquer « *un soutien plus important à la recherche industrielle* »³³⁶. Une hausse des crédits dédiés à la recherche conduite dans les firmes est prévue puisque « *le montant des crédits consacrés à la recherche industrielle dépassera 50 % du fonds en 1984 contre 30 % en 1983, soit un doublement de l’effort en chiffres absolus* »³³⁷. Le soutien apporté aux programmes mobilisateurs mis en place par la loi de 1982 est aussi accru. En moyenne, le budget de 1984 prévoit une hausse de 70 % de leurs crédits³³⁸. En sciences de la vie, le programme Biotechnologies, déjà bien doté en 1983, se voit accorder 55 % de crédits supplémentaires par rapport au budget précédent³³⁹. Les autres programmes finalisés voient aussi les sommes qui leur sont dévolues accrues : les opérations de recherche regroupées dans le programme Génie biologique et médical disposent de 37 millions de F. supplémentaires, soit une augmentation de 48 % de leur budget. Le financement sur projets est au cœur de cette stratégie de rapprochement de la recherche et de l’industrie et il voit ses crédits croître. Cette croissance est d’autant plus importante que le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, autrefois placé sous l’égide de la DGRST, et le Fonds de la technologie, auparavant géré par la Délégation à l’innovation technologique, sont fusionnés pour former le nouveau Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). Le nouvel instrument est placé sous la responsabilité du nouveau ministère de la Recherche et de la technologie. Ses crédits sont

³³⁴ AN 1992 0548/8, CGP, Rapport de l’intergroupe Politique industrielle et politique de la recherche, 24 avril 1980.

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ AN 1990 0693/14, « Le Fonds de la recherche et de la technologie en 1984 », Document non signé et non daté (mais certainement de 1983).

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ *Ibid.*

doublés entre 1981 et 1985 parce qu'il est au cœur de la nouvelle stratégie d'économicisation de la recherche.

Les réformateurs de la fin des années 1970 et du début des années 1980 s'engagent aussi dans le chantier de la réforme des instruments. Pour piloter l'économicisation de la recherche et rationaliser l'intervention de l'État, ils inventent la recherche sur programmes. Jamais réellement défini dans des documents programmatiques en exposant les attendus, mais souvent invoqué dans les discours et les notes produites par les réformateurs du tournant des années 1970 et 1980, ce nouveau dispositif de gouvernement de la biomédecine ne forme pas un ensemble cohérent. Un peu à la manière du NPM, il constitue plutôt un « puzzle instrumental »³⁴⁰ qui mêle des catégories budgétaires et de nouveaux principes d'allocation des moyens. Ce puzzle s'élabore chemin faisant, du fait de l'addition de propositions réformatrices qui s'empilent les unes sur les autres en étant portées par des coalitions d'acteurs différentes. La recherche sur programmes est aussi floue qu'utilisée, mais elle n'en redéfinit pas moins le financement sur projets en restructurant ces instances et ces modalités. Elle en restructure d'abord les instances, parce qu'elle marginalise les comités de sélection des projets de recherche au profit d'autres lieux, bien plus directement liés aux services ministériels. Elle bouleverse aussi les modalités du financement sur projets, car elle aboutit à une marginalisation de la mise en compétition. Ces deux déplacements sont solidaires puisqu'ils relèguent, ensemble, les comités d'actions concertées. Ils n'en sont pas moins produits par des mobilisations indépendantes qui font coalescence au début des années 1980.

Un premier ensemble de mobilisations s'établit au tournant des années 1970 et 1980 et aboutit à construire un lien direct entre les programmes d'intervention étatique et les services du ministère de la Recherche. Ce lien est produit par une lente maturation, législative, mais surtout administrative, qui débute à la fin des années 1970. Dans les commissions mises en place par la DGRST et le Plan, la recherche sur programmes est souvent pensée en opposition au « *financement institutionnel de la recherche* ». Ces deux catégories n'émergent pas immédiatement : le rapport Chabbal consacré à la réforme du financement de la recherche en distingue plutôt trois, qui correspondent chacune à un « *cercle* » de financement marqué par des enjeux propres. Le premier correspond à la

³⁴⁰ Nous paraphrasons ici Philippe Bezes qui décrit le NPM comme un « *puzzle doctrinal* », pour souligner le caractère hétéroclite des propositions qui le forment. Voir sur ce point (Bezes, 2010).

« *recherche fondamentale qui a pour seul objet le progrès des connaissances* »³⁴¹. La définition de priorités de recherche a sa place au sein de ce premier périmètre, mais « *elle prend souvent la forme d'actions thématiques programmées, qui complètent le financement récurrent des laboratoires par un financement au coup par coup permettant d'imprimer des voies nouvelles avec toujours pour finalité le progrès des connaissances* »³⁴². Le deuxième cercle de financement correspond aux « *programmes de recherche finalisée susceptibles d'être parrainés ou commandités par un ou plusieurs clients* »³⁴³. Dans ce cercle, le dialogue entre les organismes de recherche et les ministères techniques doit être plus direct ; les premiers doivent formaliser leurs besoins et contractualiser avec les organismes pour qu'ils réalisent les recherches qui les intéressent. Le troisième cercle, enfin, est celui des « *grands objets de développement technologique* »³⁴⁴, comme les lanceurs de satellite, les prototypes de réacteurs de centrale ou encore la voiture économe en énergie qui doivent, eux, être conduits en partenariat avec les entreprises. Ces programmes ne doivent pas être inclus dans le budget de la recherche qui « *ne doit pas supporter des couts qui devraient conduire à un redéploiement des crédits d'intervention économique et non à un redéploiement des crédits recherche* »³⁴⁵.

Le comité qui prépare le programme décennal de la recherche sous l'égide de la DGRST identifie, non plus trois, mais deux formes de financements aux fonctions distinctes. La première est un « *financement institutionnel* »³⁴⁶ qui a pour vocation d'assurer la formation des chercheurs et des enseignants-chercheurs et la constitution des équipes de recherche. Ce premier périmètre doit bien être gouverné puisqu'un certain niveau de concentration des ressources, variable selon les champs disciplinaires, doit être recherché et qu'il convient de « *lutter contre une dispersion excessive par le regroupement d'équipe de petites tailles dans des laboratoires plus importants* ». La qualité scientifique doit être le seul critère de répartition des crédits : il faut y « *soutenir tous les grands domaines, dont la fertilisation mutuelle est essentielle* », tout en cherchant à « *maintenir ou établir une sélection sévère des équipes soutenues* » parce que ce sont « *les équipes réellement performantes dans leur créneau de spécialisation [qui] seront les mieux à même d'être les agents d'un dialogue avec l'ensemble de la production scientifique mondiale dans leur domaine* ». La recherche sur programmes répond, elle, à d'autres objectifs et à

³⁴¹ AN 1992 0546/10, Robert Chabbal, Rapport à Monsieur le secrétaire d'État à la Recherche sur le financement de la recherche, février 1980.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 15 janvier 1980.

³⁴⁶ AN 1992 548/8, Secrétariat d'État à la Recherche, Division des études et du plan, Programme décennal de la recherche « Premier schéma de présentation », 22 juin 1979.

d'autres enjeux. Elle est considérée comme « *indispensable à une meilleure insertion de la recherche dans la vie économique et sociale* » et doit permettre de « *réussir le développement et la valorisation en France des grands axes porteurs d'avenir* ». Elle doit donner lieu « *à la mise sur pied d'une nouvelle forme de programmes de grande envergure interorganismes* »³⁴⁷ qui doivent être « *individualisés* », au sens où des crédits doivent leur être réservés et ils doivent disposer d'une unité de direction et d'évaluation³⁴⁸.

Ces réflexions engagées au Plan et à la DGRST trouvent des déclinaisons opérationnelles, actées lors d'un Conseil central de planification de juillet 1979 conduit sous l'autorité du président de la République. Outre l'augmentation des crédits dédiés aux activités de recherche et de développement industriel, ce conseil entérine la distinction entre financement institutionnel et financement sur programmes finalisés. Il précise aussi ce qu'est un programme finalisé en en définissant les contours. Ce nouvel instrument a une dimension budgétaire : « *sur le plan financier, les grands programmes interorganismes seront individualisés* ». Les organismes de recherche et la DGRST doivent les abonder et sont invités à « *élaborer des budgets de programme* ». Ces programmes disposent d'instances de direction qui leur sont propres et doivent donner lieu à la création de « *groupements de recherche* ». Ces nouveaux ensembles qui « *auront une existence temporaire, coextensive à la durée de réalisation des programmes entrepris* » peuvent prendre la forme de « *groupements d'intérêt scientifique (Gis) où chaque partenaire conserve sa vocation propre* », même si d'autres formes de coopération sont aussi possibles. En tous les cas, les programmes finalisés doivent avoir une « *unité de direction et d'évaluation* »³⁴⁹.

La fabrique de la recherche sur programmes est reprise après l'alternance de 1981. Le vote de la loi d'orientation et de programmation de la recherche est d'abord l'occasion de l'opérationnaliser en définissant de nouveaux programmes mobilisateurs. Ces nouveaux instruments sont lancés dans « *de grandes filières scientifiques et technologiques qui dépassent les frontières des secteurs d'activité traditionnels et irrigueront demain l'ensemble de l'industrie* ». Ils sont initiés aussi pour soutenir « *de grands objectifs sociaux et culturels qui répondent à l'objectif démocratique de notre temps ou qui garantissent l'identité nationale* ». Ils visent enfin à « *assurer la pénétration du progrès technique dans le tissu industriel traditionnel, en particulier à travers une recherche*

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ AN 1992 548/8, Secrétariat d'État à la Recherche, Programme décennal de la recherche « Une stratégie nouvelle pour la politique scientifique nationale », 13 septembre 1979.

³⁴⁹ AN 1992 0547/7, CCRST, procès-verbal de la réunion du 11 septembre 1979.

collective renouvelée »³⁵⁰. La liste des programmes mobilisateurs doit être révisée tous les ans, mais plusieurs sont lancés en 1982. Certains le sont dans des domaines considérés comme stratégiques pour la croissance économique nationale, comme l'énergie, les biotechnologies, l'électronique ou encore le développement technologique du tissu industriel. D'autres visent l'atteinte d'objectifs plus sociaux, comme l'amélioration des conditions de travail, ou plus culturels à l'instar de la promotion du français comme langue scientifique et de la diffusion de la culture scientifique et technique. Des troisièmes enfin visent « à l'instauration d'un nouvel ordre culturel et économique international répondant aux aspirations de progrès et de développement des pays du Tiers-Monde »³⁵¹ en soutenant des recherches scientifiques et des innovations technologiques mises au service des pays du Sud. Ces programmes répondent à un ensemble de caractéristiques communes : ils doivent associer plusieurs partenaires de recherche qui concentrent leurs contributions sur une thématique d'intérêt national en les programmant de manière pluriannuelle et en s'accordant sur des modalités de gestion et d'évaluation. Dirigés par un comité interministériel, ils prennent appui sur « des instruments de suivi scientifique, comptable et budgétaire »³⁵² sans que la loi les précise cependant.

Cette précision s'opère après le vote de la loi 1982 dans des réflexions conduites au sein du nouveau ministère de la Recherche. Ces réflexions transforment en partie la recherche sur programmes : elle n'est plus seulement le regroupement d'opérations conduites sur une thématique d'intérêt économique ou social, mais elle devient une catégorie qui organise la frontière entre l'État et la communauté académique en faisant coïncider le découpage des instruments budgétaires avec les subdivisions organisationnelles du ministère de la Recherche. À chaque instrument financier correspond donc bientôt un service qui en a la responsabilité et qui doit répondre des actions qui sont engagées dans tel ou tel domaine scientifique. Ce couplage entre les instruments financiers et les services ministériels est initié par le rapport écrit par P. Creyssel en avril 1982. Mandaté par le Centre de prospective et d'évaluation du ministère pour établir « un classement clair des différentes catégories de crédits et une définition opérationnelle des procédures qui devraient leur être adaptées »³⁵³, P. Creyssel réédite l'entreprise de

³⁵⁰ AN 1992 0547/8, Rapport sur la programmation et l'orientation de l'effort national de recherche et de développement technologique, p. 6.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 8.

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ AN 1997 0538/4, Rapport de Pierre Creyssel, avril 1982.

rationalisation qu'il a engagé au CNRS dix ans plus tôt pour faire du budget un instrument de politique scientifique. Selon lui, au début des années 1980, les documents budgétaires ne le sont pas parce que « *dans aucun document (bleu ou jaune) n'apparaît une vue d'ensemble des crédits classés par finalités, fonctions ou objectifs* [souligné dans le texte] »³⁵⁴. La nomenclature budgétaire avant 1981 est basée sur la distinction entre administration centrale, recherche et information scientifique et technique et elle ne permet pas de savoir à quoi sert l'argent. Les réformes introduites en 1981 retiennent une classification par actions, mais elles correspondent trop étroitement à des organismes de recherche – l'action 04, par exemple, épousant les contours du budget du CNRS. Le conseiller d'État propose donc une classification qui s'appuie sur les programmes, chaque programme disposant d'une ligne budgétaire propre. Dès lors, quatre catégories (les programmes mobilisateurs, la recherche fondamentale et cognitive, les recherches finalisées et les programmes de développement technologique) doivent organiser la présentation du budget ministériel.

L'adoption des propositions du rapport Creysse ne met pas fin aux réflexions réformatrices. Elles sont poursuivies au sein même du ministère et aboutissent à construire un lien entre les programmes et les services ou directions qui composent la structure ministérielle. Une note de service de la Direction générale de la recherche et de la technologie (DGRT) précise en décembre 1982 les relations entre les nouveaux programmes et l'organigramme ministériel rénové : dans un esprit proche de celui qui animera la Loi organique relative aux lois de finances (Lolf) vingt ans plus tard (Bezes, 2009), chacun de ces programmes doit être placé sous l'autorité d'un « *responsable qui, pour l'exercice de cette fonction, sera mis à la disposition de la Desti et sera l'interlocuteur compétent tant à l'intérieur de l'ensemble DGRT-MST que vis-à-vis de l'extérieur* ». Ce responsable doit être assisté « *d'une équipe associant les différents membres de la MST et de la DGPR [Direction générale de la politique de recherche] concernés, ainsi que le cas échéant certains autres membres du MRI [ministère de la Recherche et de l'industrie], des autres ministères ou des organismes* »³⁵⁵. Ainsi, « *les différents responsables représentent, dans le cadre des différents programmes, le Ministère [de la Recherche et de l'industrie]* » et « *ils élaborent les différentes propositions d'actions, ils sont*

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ AN 1990 0594/13, Ministère de la recherche et de l'industrie, DGRT, Note de service, 22 décembre 1982, p. 2.

responsables de l'instruction des demandes et assurent le suivi des décisions arrêtées »³⁵⁶. Ces équipes sont souvent situées à l'intérieur de deux des trois grands services qui composent alors le ministère de l'Industrie et de la recherche : la MST et la Desti. Ces modifications redéfinissent la recherche sur programmes : d'abord pensée en opposition au financement institutionnel de la recherche et réservée aux recherches orientées, parce que proches du marché, elle devient peu à peu une catégorie budgétaire puis est couplée aux services ministériels.

Les principes d'allocation des ressources sont aussi profondément restructurés entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 : la mise en compétition et son outil principal, la publication d'un appel à projets, ne sont plus considérés comme des leviers efficaces de l'économicisation de la recherche. Le procès des appels à projets n'est pourtant pas instruit depuis les nombreuses commissions qui, à la fin des années 1970, réfléchissent aux réformes du gouvernement de la recherche. Leur marginalisation s'établit plutôt parce que de nouvelles formes d'allocation des ressources – les contrats de programme – sont inventées dans le milieu des années 1970, moins pour limiter la place de la mise en compétition que pour répondre aux luttes de pouvoir qui marquent alors le monde du gouvernement de la recherche. L'« *innovation pratique* » (Bourdieu, 2012) que constituent les contrats de programmes est ensuite généralisée pour mieux gouverner l'économicisation de la recherche ; cette fois, la réforme s'appuie sur un travail critique engagé par les services ministériels pour contester la capacité des appels à projets à tisser des liens étroits entre la recherche et le monde industriel.

Le recul de la mise en compétition dans le financement sur projets débute à la fin des années 1970 par l'introduction des contrats de programmes. Utilisée par la DGRST, la nouvelle procédure repose sur une tout autre logique d'allocation des fonds sur projets. Le lancement d'un contrat de programme ne donne pas lieu, en effet, à la publication d'un appel d'offres ni à la mise en place d'un comité scientifique. Comme le rappellent les membres du Comité consultatif dans une séance faisant le point sur cette nouvelle procédure, ils sont utilisés « *dès lors que pour un thème déterminé, les laboratoires ou les organismes susceptibles d'effectuer la recherche sont identifiés* »³⁵⁷. Il n'est alors plus nécessaire de passer par un appel d'offres ; le projet et son montant sont établis par une négociation de gré à un

³⁵⁶ AN 1990 0594/13, Ministère de la recherche et de l'industrie, DGRT, Modalités de gestion du Fonds de la recherche et de la technologie, note du 10 décembre 1982, p. 2.

³⁵⁷ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 25 septembre 1979, p. 2.

gré entre la direction de l'instance interministérielle et celle des organismes de recherche ou des firmes avec lesquelles elle contractualise. Une spécialisation des instruments de financement se dessine en fonction de l'état de maturité des domaines scientifiques ou technologiques : pour ceux qui sont encore émergents, l'action concertée s'impose parce que les appels d'offres permettent de repérer les laboratoires et les équipes travaillant sur une question ; dans les autres, à la maturité plus aboutie, les contrats de programme sont utilisés pour négocier plus directement avec des partenaires dont la centralité dans le domaine est déjà connue.

La diffusion de cette nouvelle procédure est rapide : en 1978, seulement six contrats de programme pour un montant de 21,3 millions de F. sont conclus, essentiellement d'ailleurs avec le secteur public³⁵⁸. Un an plus tard, « *le montant des contrats de programme avec le secteur public s'élève à 69,4 millions de F.* », tandis que dans le privé cette procédure « *concerne une quarantaine d'entreprises et s'élève à un montant de l'ordre de 65 millions de francs* »³⁵⁹. En mars 1979, au cours d'une présentation des modalités de gestion du Fonds de la recherche, le Délégué général évalue les crédits inscrits au titre des contrats de programmes à 128 millions de F. et ceux liés aux actions concertées à 182 millions de francs³⁶⁰. Le montant global des contrats de programmes est « *voisin du montant affecté aux actions concertées* »³⁶¹. En biomédecine, les actions concertées restent cependant l'instrument privilégié d'intervention de la DGRST : 38,25 millions de francs y sont engagés, quand seulement 14,5 millions de francs sont alloués par la voie des contrats de programme³⁶². Ils constituent cependant un instrument privilégié par les services de la DGRST dès lors qu'ils cherchent à accélérer la constitution d'une industrie biomédicale ou à renforcer l'industrie pharmaceutique. En 1979, les interventions en faveur de la constitution de pôles régionaux de génie biologique et médical, de l'imagerie, de l'émergence de nouveaux médicaments ou encore de molécules marquées sont toutes opérées par le lancement des contrats de programme³⁶³.

La genèse de ce nouvel instrument n'a pas laissé beaucoup de traces dans les archives consultées ; si ces traces existent dans d'autres séries archivistiques, nous ne les

³⁵⁸ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 25 septembre 1979, p. 2.

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 20 mars 1979, p. 4.

³⁶¹ AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 25 septembre 1979, p. 2.

³⁶² AN 1992 0547/8, CCRST, procès-verbal de la réunion du 20 mars 1979, p. 5-6.

³⁶³ *Ibid.*, p. 7.

avons pas repérées. Les logiques présidant à la mise en place de ces contrats apparaissent cependant dans un rapport diligenté par le cabinet du ministre de l'Industrie et de la recherche au début des années 1980. Réalisé par le nouveau Centre de prospective et d'évaluation ministériel, le rapport est confié à d'anciens chargés de mission de la DGRST. Pour ces enquêteurs, l'invention des contrats de programmes constitue une revanche des directions des organismes de recherche sur la DGRST. Soucieuses de limiter l'interventionnisme de la Délégation interministérielle dans leur politique scientifique, ces directions militent pour une limitation de l'usage des actions concertées et leur remplacement par une procédure leur redonnant une place plus établie dans l'allocation des fonds :

« Les organismes de recherche se sont aperçus du pouvoir mobilisateur de la DGRST en leur sein. Ils ont alors préféré que cette action se matérialise dans des procédures qui ne les court-circuitent pas, mais réassocient au contraire les états-majors des organismes aux décisions. La création des contrats de programme vient ainsi d'une plainte émise par les organismes de recherche qui estimaient que les actions concertées leur enlevaient une part de pouvoir puisque la DGRST traitait directement avec les laboratoires par-dessus la tête des directeurs. »³⁶⁴

Cette version de l'histoire est plausible. D'abord, nous l'avons vu, dans le premier chapitre, la genèse des actions concertées suscite l'opposition de la direction des organismes de recherche qui y voient le cheval de Troie d'une DGRST cherchant une prise sur les recherches conduites dans les laboratoires. Ensuite, les contrats de programme redonnent bien une place privilégiée à la direction du CNRS et de l'Inserm en en faisant les interlocuteurs privilégiés de la structure interministérielle. Enfin, ce récit coïncide avec le progressif déclassement de la Délégation dans la hiérarchie gouvernementale qui ouvre de possibles remises en cause des procédures qui lui avaient permis d'asseoir son influence sur les politiques scientifiques. Si ce récit est donc crédible, au sens où il cadre avec ce que l'on sait des équilibres et des tensions qui marquent le gouvernement de la recherche dans les années 1970, le silence des sources consultées ne permet pas de statuer sur sa justesse. Les consultants des années 1970 ne sont pas, en tous les cas pas plus que les préfets du XIX^e siècle (Karila-Cohen, 2010), des collègues : les savoirs qu'ils produisent ne sont pas des connaissances de sciences sociales parce que leur production obéit à d'autres contraintes. Que ce récit corresponde aux logiques prédisant à l'introduction des contrats de programmes n'est peut-être d'ailleurs pas l'essentiel : son

³⁶⁴ AN 1992 0547/8, Actions concertées, contrats de programme et organisme de recherche, Extrait du rapport de M. Benghossi, p. 2.

importance tient aussi au fait que c'est cette grille de lecture qui s'impose au début des années 1980.

L'innovation que constituent les contrats de programme n'est cependant pas immédiatement mobilisée par les cercles réformateurs de la fin des années 1970. Paradoxalement, si les réflexions qui y sont conduites appellent de leurs vœux la création d'une recherche sur programme identifiant des secteurs prioritaires, les modalités d'allocation des fonds ne font pas l'objet de débats, ni même de l'attention des réformateurs. Dans ces cercles, la mise en compétition peut même être défendue en tant que principe de gouvernement : P. Laffitte, le président du comité de la recherche au Plan, dans un courrier adressé à ses membres, se livre d'ailleurs à un vibrant plaidoyer pour la concurrence. Faisant des États-Unis un modèle, il voit dans « *l'existence d'un marché concurrentiel de la recherche* » une garantie d'efficacité, car la mise en compétition « *conduit à éliminer les mauvais et [à] faire progresser les bons organismes de recherche* ». P. Laffitte se prononce pour que la mise en concurrence constitue le canevas des réformes à conduire en France : comme aux États-Unis, elles doivent aboutir à la création d'« *un marché concurrentiel de la recherche* [souligné dans le texte] »³⁶⁵. Ce plaidoyer pour la mise en compétition rédigé dans un style que son auteur qualifie lui-même de « *bref, [et de] presque agressif* » est typique des impensés de la fin des années 1970. S'il se prononce pour un renforcement de la mise en compétition, P. Laffitte n'envisage jamais réellement ses formes pratiques en passant sous silence les conditions instrumentales de cet accroissement. La question de la place des appels à projets dans le gouvernement de la recherche n'est pas non plus réellement débattue dans le cadre de la commission Chabbal statuant sur le financement de la recherche : si des cercles sont bien identifiés et le positionnement de la DGRST dans la négociation budgétaire envisagé, le rapport évoque à peine la question des appels d'offres. Tout juste note-t-il qu'ils sont l'un des instruments possiblement utilisés pour gouverner la recherche fondamentale.

La question de la place des appels d'offres dans la politique scientifique est bien plus débattue après 1981. Ces réflexions s'insèrent dans les débats sur la place que doit tenir le Fonds de la recherche dans la politique ministérielle. Une note datée de septembre 1981 recense les orientations à mettre en œuvre pour engager une nouvelle politique en

³⁶⁵ AN, 1992 548/8, P. Laffitte, Évolution souhaitable des structures de la recherche en France, non datée (mais probablement de fin 1979).

1982. Elle pointe les « *avantages certains* » de la procédure des actions concertées, au rang desquels figure « *la mise en place de comités très hétérogènes représentant les différents maillons de la chaîne Recherche-Technologie-Développement* », le « *démarrage de domaines de recherche peu ou mal couverts par les organismes* » ou encore « *l'existence d'un corps de 1 300 experts dans tous les secteurs* ». Les actions concertées présentent « *aussi de réels inconvénients* », comme la « *confidentialité difficile, l'accessibilité quasi nulle aux PME, le risque de copinage de comités dont la transparence est nulle, la substitution aux organismes de recherche qui voient ainsi leur dotation augmentée, la vulnérabilité aux stratégies coordonnées de certains groupes* »³⁶⁶. Les réflexions sont aussi conduites depuis le Centre de prospective et d'évaluation qui diligente des études et des notes sur les actions concertées. Certaines livrent un constat sévère sur leur efficacité : l'une d'entre elles pointe que l'évaluation des projets « *est globalement sérieuse, mais favorise le "conventionnel" ou l'activité de répétition* ». Elle souligne aussi que le délai, en moyenne de huit mois entre la publication de l'appel d'offres et l'arrivée des fonds dans les laboratoires, est « *absolument inacceptable et ne rend pas crédible cette procédure aux yeux des industriels* ». Ses rédacteurs critiquent le fait que le contrôle réalisé soit trop exclusivement un contrôle *a priori* parce que les experts « *non rémunérés, peu motivés par le suivi (...) ont tendance à considérer que leur rôle s'arrête à l'instruction du dossier* ». Ils soulignent enfin qu'« *au cours du temps, le nombre de comités est devenu démesuré au fur et à mesure que les organismes renforçaient cloisonnement et immobilisme* » et qu'il « *en résulta une avalanche de projets et de contrats impossibles à maîtriser* »³⁶⁷.

Toutes les notes ne sont pas aussi sévères, mais elles placent les actions concertées sous le feu de la critique. Peu à peu, la procédure est considérée comme permettant difficilement le contrôle ministériel sur l'allocation des fonds : déléguant beaucoup aux comités tout en pesant peu sur leur fonctionnement, elle est considérée comme peu adaptée au financement d'une recherche industrielle, désormais prioritaire et massivement dotée par les nouveaux crédits ministériels.

Ces critiques aboutissent à une refonte de la place des actions concertées, et des appels d'offres, dans la politique ministérielle. Une note rédigée par R. Morin, le Directeur général de la recherche et de la technologie, en 1984 résume ces changements

³⁶⁶ AN 1992 0547/8, Ministère de la Recherche et de la technologie, DGRST, Éléments pour une politique du Fonds de la recherche en 1982, 25 septembre 1981.

³⁶⁷ AN 1992 0547/8, Centre de prospective et d'évaluation, L'évaluation de la procédure des actions concertées, 15 mai 1982.

en distinguant deux procédures d'attribution des fonds et en réglant leur équilibre. En mars 1984, R. Morin écrit :

« Les interventions du Fonds doivent combiner deux modalités d'action :

Les actions directes qui résultent de négociations globales conduites avec le ou les partenaires intéressés qui sont choisis et connus à l'avance. La part des actions directes est naturellement appelée à prendre une part prépondérante au sein des interventions du Fonds.

Les actions concertées qui supposent une procédure d'appel d'offres, lorsque le choix des partenaires n'est pas évident *a priori*, mais dont la part doit diminuer relativement au sein du Fonds. »³⁶⁸

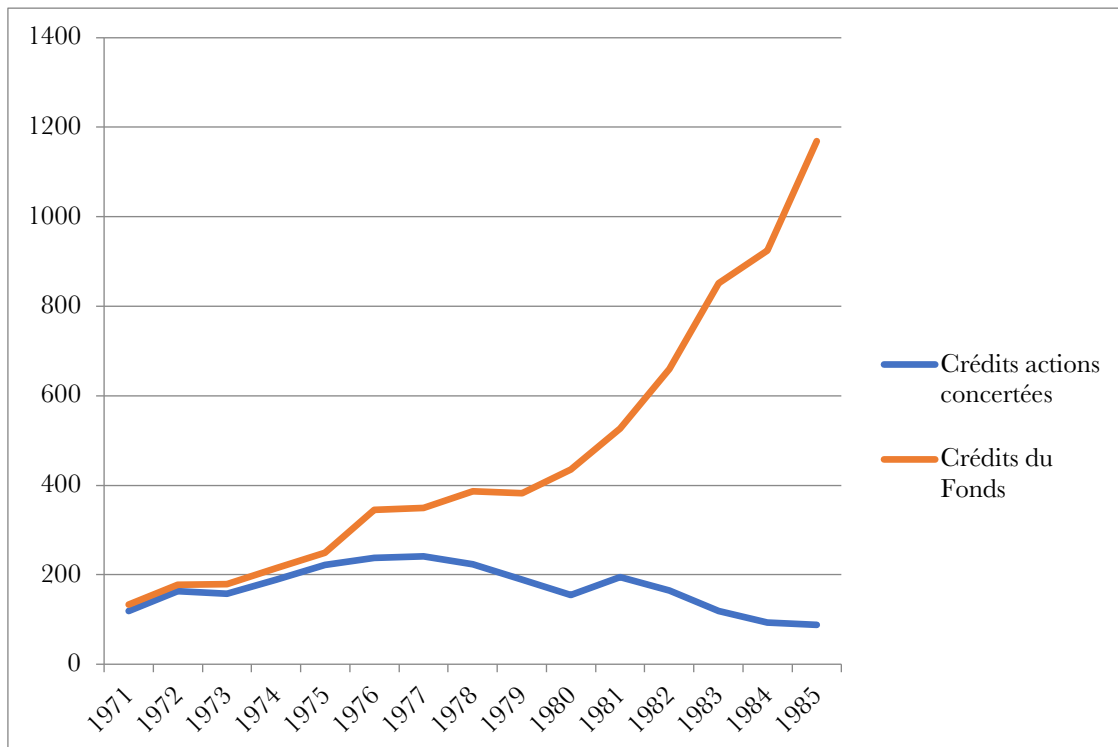
Ce choix se traduit sur le plan budgétaire. La priorité aux actions directes est d'autant plus forte que les programmes ont une finalité industrielle : en sciences de la vie, le programme Essor des biotechnologies, qui vise le plus explicitement la valorisation économique, est celui qui a le moins recours aux actions concertées : en 1983, sur les 71 millions qui lui sont affectés, 62,25 sont attribués *via* des actions directes, tandis que cinq seulement le sont par des actions concertées³⁶⁹. L'action scientifique Sciences de la vie, plus orientée selon les dires de l'un de ses responsables en direction des laboratoires publics et des structures de soins³⁷⁰ a plus nettement recours aux appels d'offres, puisque 43 % des sommes du programme leur sont dédiés³⁷¹. Ce déclin des actions concertées en biomédecine est aussi effectif à l'échelle de la globalité du Fonds. Un rapport sur sa gestion établi en 1987 par l'inspection des Finances l'illustre : alors que les actions concertées représentent 91 % des crédits engagés par le Fonds en 1972, il ne représente plus, en 1985, que 7,5 % de ces sommes. Alors qu'au début des années 1970, les courbes représentant les crédits du Fonds et ceux alloués par actions concertées se confondent, l'introduction des contrats de programme en 1976 introduit un premier décrochage. Il se renforce considérablement au début des années 1980 : dans une période de croissance très importante des crédits du Fonds, et dans un moment de concentration de ses crédits sur la recherche industrielle, les sommes allouées par appels d'offres stagnent puis régressent même à partir de 1981.

³⁶⁸ AN 2003 0459/1, Ministère de l'Industrie et de la recherche, Note de service « Gestion du Fonds de la recherche et de la technologie », 12 mars 1984.

³⁶⁹ AN 1990 0594/13, Ministère de l'Industrie et de la recherche, Programme mobilisateur Biotechnologies, dotation 1983.

³⁷⁰ AN 1990 0693/14, Ministère de la recherche et de l'industrie, Départements sciences vie santé, Note de J. Demaille à l'attention de MM. Chabbal et Morin, 5 novembre 1983.

³⁷¹ AN 1990 0594/13, Ministère de l'Industrie et de la recherche, Sciences de la vie, dotation 1983.



*Graphique 1. Évolution des crédits
du Fonds et des actions concertées de 1971 à 1985 (en millions de F.)*

Source : AN 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Alain Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987.

Ce repli de la mise en compétition comme modalité d'allocation des ressources est d'autant plus fort qu'il est aussi à l'œuvre à l'Inserm, du fait de l'arrivée de Philippe Lazar à la tête de l'organisme. Le nouveau directeur général modifie en effet la place des appels d'offres dans la politique scientifique de l'Institut. Ils sont désormais exclusivement réservés aux chercheurs qui sont situés en dehors du périmètre de l'organisme. Les contrats de recherche externes ne sont pas ouverts aux équipes affiliées à l'Inserm qui bénéficient de financement plus généreux de la part de leur tutelle. Évaluées tous les quatre ans par les commissions scientifiques spécialisées de l'organisme, ces équipes doivent y trouver les subsides permettant de soutenir leur activité scientifique sans devoir nécessairement déposer des projets de recherche soumis à une évaluation compétitive.

L'avènement de la recherche sur programmes conduit donc, au tournant des années 1970 et 1980, à profondément refonder le financement sur projets de la biomédecine. Les comités scientifiques de sélection des projets n'en sont plus des instances centrales et la mise en compétition ne constitue plus un principe cardinal de son

fonctionnement. La recherche sur programmes acte un double dépassement qui doit permettre aux services étatiques de réaffirmer leur rôle dans les politiques scientifiques : désormais, les programmes sont liés aux services ministériels et ces mêmes services doivent jouer un rôle déterminant dans la spécification des opérations de recherche à financer. Ce double déplacement est aussi contemporain de réflexions réformatrices qui repensent les organisations participant au gouvernement de la recherche.

Le volontarisme étatique s'exprime aussi dans la manière de penser l'organisation du gouvernement de la recherche. Ces réflexions sont plus directement la conséquence de l'alternance de 1981 qui est un moment où les agencements organisationnels et la figure des experts scientifiques sont repensés. Alors qu'à la fin des années 1970 des voix s'expriment pour que les ministères techniques retrouvent une place plus importante dans le gouvernement de la recherche, la création du ministère de la Recherche et de la technologie, puis sa fusion avec le ministère de l'Industrie, correspondent au contraire à un souci de doter la recherche d'une ossature bureaucratique suffisante pour en faire un secteur d'action publique articulé sur un ministère puissant. Un document officiel publié après la création du nouveau ministère de la Recherche illustre le renouvellement de la construction du problème de l'organisation du gouvernement de la recherche. Le document fait d'abord un retour critique sur l'expérience de la DGRST. Les succès passés de la structure interministérielle y sont salués, contribuant d'ailleurs à mettre en récit l'âge d'or de la DGRST du début des années 1960. Pendant cette période, les rédacteurs du document notent que « *l'ensemble DGRST-CCRST [a ouvert] une voie originale d'administration de la recherche* » en assurant « *la symbiose entre l'administration de la recherche nationale et la communauté scientifique et technique* » et en assurant « *une approche commune des problèmes scientifiques, techniques, économiques, administratifs et financiers* » dans la conduite d'une politique de recherche qui serait « *rebelle aux cloisonnements artificiels de l'administration* ». Pour les auteurs du bulletin ministériel, ce modèle original s'est néanmoins effrité au cours des années 1970, à mesure que la Délégation perdait en influence dans le concert interministériel. Désormais rattachée au ministère de l'Industrie et non plus au Premier ministre, la structure voit, au cours des années 1970, « *sa capacité d'animation interministérielle (...) gravement affectée en même temps qu'était remise en cause l'approche interorganisme des problèmes de recherche* »³⁷².

³⁷² AN 1997 0538/4, *Recherche et technologie*, n° 3, octobre 1982, p. 9-10.

Les réflexions engagées au début des années 1980 doivent donc tout à la fois tenir compte « *des enseignements de l'histoire depuis 1958* » et ne pas rééditer les « *faiblesses constatées* » par le passé. Cela suppose, d'abord, d'acter le caractère « *insuffisant de simples administrations de mission pour assurer l'implantation stable d'une politique nationale de recherche et du développement technologique face à des structures ministérielles organisées* ». Cela demande, ensuite, de ne pas rééditer « *la coupure entre les préoccupations de recherche scientifique d'une part et les préoccupations de développement technologique et d'innovation d'autre part, elles-mêmes axées de manière trop étroite sur l'aspect spécifiquement industriel* ». Le ministère de la Recherche et de la technologie est alors établi dans « *le souci de renforcer des structures trop fragiles sans bureaucratiser l'administration de la recherche* ». Pour ce faire, il doit s'accompagner de la création de « *nouvelles structures d'administration centrale qui visent à conserver les qualités des administrations de mission sans avoir leurs faiblesses* ». À cette fin, plusieurs directions sont créées pour doter le ministère d'une ossature administrative forte. De nouvelles structures d'évaluation sont aussi ajoutées à cet organigramme. Un centre de prospective et d'évaluation (CPE), constituée d'une « *cellule légère* », est créé pour fournir « *au ministère des éléments d'appréciation critiques nécessaires à l'évaluation des programmes en cours et au choix des programmes à venir* ». Mais surtout une nouvelle MST doit « *assurer l'instruction de l'ensemble des affaires relevant de la compétence du ministère au plan scientifique et technique* » et doit fournir « *aux services et directions du Ministère les éléments scientifiques et techniques de leur politique* »³⁷³.

La création de la MST est l'occasion de la réinvention de la figure de l'expert scientifique. Une note ministérielle confidentielle constitue cette nouvelle mission comme le lieu même de représentation de la communauté académique à l'intérieur du ministère. La mission est définie comme « *un organisme de consultants scientifiques et techniques* » dont le recueil de l'avis est « *nécessaire et obligatoire pour ce qui concerne la recherche scientifique et technique* ». Ses membres doivent donc « *sans restriction instruire les affaires des directions* » et collaborer en permanence avec la DGRT. Parce qu'elle dépend « *directement du ministre* », la mission « *le conseille soit à sa demande, soit de sa propre initiative* ». Ce mandat doit rendre la structure centrale dans le fonctionnement quotidien du ministère en instituant un pouvoir d'évaluation scientifique en son sein. Les rédacteurs de la note écrivent :

« La MST a donc toujours à donner un avis proprement scientifique et technique sur les options budgétaires concernant les organismes, sur les actions envisagées par les directions ainsi que sur les programmes d'actions (programmes mobilisateurs,

³⁷³ AN 1997 0538/4, *Recherche et technologie*, n° 3, octobre 1982, p. 9.

programmes de recherche finalisée prioritaires, actions sectorielles et scientifiques, actions régionales, actions internationales et autres). Les avis de la MST concluent les instructions dont elle a la charge par le décret du 9 septembre. Le suivi qui lui est également confié en raison de sa compétence propre donne à la MST un pouvoir permanent et général de saisine d'une affaire ou d'un dossier en cours ou en fin de réalisation. Dans tous les cas, la MST intervient de son propre chef, c'est à elle d'apprécier l'importance, l'enjeu et l'opportunité de l'avis qu'elle estime devoir donner. »³⁷⁴

La mise en place de la MST se traduit aussi par une redéfinition du statut des membres qui la composent. Si les nouveaux experts ministériels doivent bien être d'un « *très haut niveau de compétence, d'expérience, et d'opérationnalité dans divers secteurs scientifiques et techniques* », ils doivent aussi représenter par leurs trajectoires la diversité du monde académique, de manière à ce que « *la communauté des chercheurs se sente effectivement et validement représentée par la MST dans son ensemble* ». Et les avis donnés par la MST ne doivent pas être « *ceux de tel ou tel de ses membres à titre individuel* », mais ils doivent être formalisés collectivement, à l'échelle de la structure de manière à garantir la prise en compte des aspects pluridisciplinaires et intersectoriels des projets ou des décisions à évaluer. Leur situation n'est alors ni identique à celle des patrons des années 1960 ni similaire à celle des scientifiques siégeant dans les commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm ou les sections du Comité national de la recherche scientifique. Comme les membres des actions concertées et une partie des membres des sections des organismes, ils sont nommés et ne doivent leur mandat qu'à une décision administrative. Comme les membres élus des sections du comité national ou des commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm, ils doivent représenter les différentes composantes de la population scientifique. Mais à l'inverse de ces catégories de scientifiques, les membres de la MST représentent aussi l'institution ministérielle et l'engagent par leur prise de position. Représentants de la communauté académique au sein même de l'instance ministérielle, ils incarnent aussi l'institution ministérielle et la politique qu'elle conduit en son extérieur. Les experts de la MST sont un peu pensés par les réformateurs du début des années 1980 comme les rois sont représentés par les iconographes du Moyen-Âge (Kantorowicz, 1989) : ils ont deux corps, puisqu'ils sont à la fois et en même temps, représentants de l'État et représentants de la communauté académique.

³⁷⁴ AN 1997 0538/4, Projet confidentiel de décision ministérielle « La Mission scientifique et technique (application du décret de création) », non daté mais certainement de fin 1982.

De la fin des années 1970 au début des années 1980, des mobilisations réformatrices restructurent donc le financement sur projets et la frontière entre l'État et la communauté académique. Ces mobilisations redéfinissent la charnière qui sépare et relie ces deux entités parce qu'elles ont des conséquences instrumentales, organisationnelles et sociales. Elles ont d'abord des conséquences instrumentales parce qu'elles actent un retrait de la mise en compétition comme modalité d'allocation des ressources et la montée en puissance de la recherche sur programme qui devient un prisme nouveau de structuration des échanges entre l'État et la communauté académique. Elles ont ensuite des conséquences organisationnelles parce qu'elles aboutissent à la création d'un nouveau ministère de la Recherche, censé doter l'administration de la recherche de moyens bureaucratiques inédits. Elles ont enfin des conséquences sur les groupes sociaux qui utilisent le financement sur projets parce qu'elles sont le creuset de l'invention d'une nouvelle figure des politiques scientifiques, l'expert de la mission scientifique et technique, à la fois chercheur et administrateur. Cette nouvelle charnière connaît une carrière brève et mouvementée : à peine mise en place, elle est rapidement contestée.

2. Du dirigisme étatique au retour de la mise en compétition

La brièveté de la carrière de la recherche sur programme s'explique par la conjonction de trois éléments qui sapent ses fondements et sa légitimité. D'abord, les éléments constitutifs de cette charnière peinent à faire coalescence et à former un agencement robuste (2.1.). Ensuite, la recherche sur programme essuie, rapidement, des critiques venues des pôles budgétaires de l'État : la Cour des comptes, l'inspection des Finances et Bercy s'engagent dans des croisades morales qui mettent tout à la fois en cause l'efficacité des nouveaux moyens d'intervention et la régularité de l'usage des crédits (2.2.). Enfin, la recherche sur programme disparaît parce que la mise en compétition se redéfinit dans les espaces où elle est désormais confinée et qu'elle apparaît, à la fin des années 1980, comme une nouvelle solution idoine pour pallier les difficultés que la mise en œuvre des programmes de recherche rencontre (2.3.).

2.1. Un nouveau modèle en tensions

Dans la conclusion d'un livre consacré aux institutions marchandes, Pierre François (François, 2011) relève que la solidarité entre les institutions est l'une des clefs de leur permanence : un ordre institutionnel tient parce que les parties qui le composent sont solidaires. Le cas de la recherche sur programmes illustre un cas symétrique : la charnière qu'elle institue est fragile parce qu'elle est traversée de tensions. Ces tensions tiennent d'abord à l'instrument, et à ses caractéristiques : les contrats de programmes se révèlent être des leviers peu adaptés à l'affirmation d'une influence ministérielle sur la recherche fondamentale. Elles s'expliquent ensuite par le fait que les différents comités organisant la recherche sur programmes constituent des coalitions hétérogènes, qui ont peu à voir avec l'unité des comités de patrons des actions concertées. Enfin, et surtout, le nouvel édifice est vulnérable parce que les compétitions qui marquent les services du ministère de la Recherche mettent rudement à l'épreuve l'une de ses clefs de voute, la MST, privant ainsi cet agencement d'un tiers évaluateur indépendant.

Le premier obstacle rencontré par la recherche sur programme tient au relatif désajustement des nouveaux instruments vis-à-vis de certains domaines scientifiques. Pensés pour gouverner la recherche industrielle, les contrats de programme sont des véhicules relativement inadaptés à la constitution d'une influence ministérielle sur la recherche fondamentale. La priorité donnée aux actions directes sur les actions concertées doit permettre aux acteurs ministériels d'avoir l'initiative des partenaires qu'ils financent et de ne plus laisser cette responsabilité à des comités scientifiques, considérés comme prompts à capter les crédits ministériels au profit de leur équipe, de leurs proches ou de leurs thématiques scientifiques. Mais ces nouvelles capacités de choix sont difficiles à mobiliser dans la recherche fondamentale. Comme un membre de la MST le relève en entretien, le très large périmètre de la recherche fondamentale en biomédecine interdit une connaissance exhaustive des équipes pouvant bénéficier des fonds ministériels. À l'inverse de ses collègues chargés des domaines liés à la recherche industrielle, il peut beaucoup plus difficilement s'appuyer sur sa connaissance du milieu dont il a la gestion pour allouer, de sa propre initiative, les fonds ministériels :

« Il y en avait qui avait leur clientèle, au sens romain du terme. Par exemple, Bisconte [membre de la MST, puis de la Desti chargé du génie biologique et médical], au génie biologique et médical, connaissait toutes les boîtes, tous ceux qui avaient envie de monter une boîte, mais aussi tous ceux qui avaient perdu leur boîte. (...) Et puis, il y

avait les secteurs beaucoup plus larges comme le mien qui couvraient toutes les sciences de la vie et de la santé. C'est-à-dire toutes les sciences de la vie, tout le CNRS, tout l'Inserm, c'était infiniment plus vaste. » (Entretien avec un membre de la MST au début des années 1980)

Cette difficulté à asseoir l'autorité ministérielle sur la recherche fondamentale par le truchement des contrats de programmes est d'autant plus vive que ces instruments font l'objet d'appropriations par les directeurs des organismes de recherche qui en usent, souvent, pour limiter l'intervention ministérielle dans leur politique scientifique. La négociation du contrat de programme entre le CNRS et le ministère de la Recherche en 1982 illustre bien ces appropriations. Le directeur du CNRS, P. Papon, utilise d'abord ces procédures pour borner l'intervention ministérielle. Dans un courrier adressé au ministère, il note que l'action du ministère est « *souhaitable* » pour « *accentuer l'engagement du potentiel scientifique vers les objectifs correspondants aux priorités nationales* » et pour « *concourir aux efforts d'ouverture et de valorisation qui s'expriment souvent à travers des valorisations industrielles* »³⁷⁵. Des initiatives ministérielles peuvent exister à l'extérieur de ces deux champs : le ministère peut ainsi intervenir pour soutenir des thématiques dont il a eu « *en partie ou en totalité* » l'initiative, comme le climat, ou dans le financement « *d'investissements très lourds* »³⁷⁶. Ce bornage est aussi une manière de spécifier les limites de l'intervention de l'État : en dehors de ces domaines, l'influence étatique ne doit pas s'exercer et c'est aux organismes de recherche de gouverner.

Ce travail de limitation de l'influence ministérielle est renouvelé pendant la préparation des contrats de programme. Le ministère est bien associé à la construction des contrats de programme des organismes : en 1982, les projets du CNRS pour l'année 1983 ont « *été exposés, lors de réunions tenues au Ministère fin septembre et début octobre en présence de la mission scientifique et technique, par les Directeurs scientifiques du CNRS* »³⁷⁷. Si ces réunions ont pu être l'occasion pour les responsables ministériels de spécifier leurs remarques, l'initiative reste cependant du côté du CNRS qui formalise les projets et les présente sous une forme brève et achevée qui permet difficilement l'exercice du contrôle ministériel. En 1983, par exemple, l'ensemble des contrats de programme présentés par le CNRS est consigné dans un document de neuf pages, balayant l'ensemble des

³⁷⁵ AN 1990 0594/13, MRI, Courrier du Directeur général du CNRS au Directeur du développement scientifique et technologique et de l'innovation, 19 octobre 1982.

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ AN 1990 0594/13, MRI, Courrier du Directeur général du CNRS au Directeur du développement scientifique et technologique et de l'innovation, 3 novembre 1982.

nombreux domaines scientifiques couverts par l'organisme. En biomédecine, le document transmis aux services ministériels pour évaluation recense les actions engagées dans les domaines définis par le ministère comme prioritaires (biotechnologies, médicaments, génie biologique et médical). Le contenu de ces actions est décrit, mais de manière particulièrement sommaire : en biotechnologies, une de ces demandes précise qu'un million de F. est demandé pour des études de génomique visant à la « *recherche de nouveaux vecteurs et de nouvelles cellules réceptrices* ». Une autre indique que deux millions sont prévus pour soutenir des actions en microbiologie visant à « *la recherche sur les micro-organismes d'intérêt biologique* ». Toujours en biotechnologies, le document précise que « *une concertation est en cours entre les trois secteurs concernés du CNRS (sciences de la vie, chimie, sciences physiques pour l'ingénieur) pour aboutir à un plan d'action en biotechnologies* ».

Les membres du ministère chargés des secteurs fondamentaux de la biologie et de la médecine peinent donc à endosser le rôle que la nouvelle doctrine ministérielle leur assigne : parce que le secteur dont ils ont la charge est particulièrement large et que les organisations avec lesquelles ils peuvent contractualiser sont des partenaires obligés, ils peuvent difficilement trouver les moyens opérationnels de la déclinaison des orientations programmatiques qu'ils formalisent.

Le deuxième obstacle rencontré par l'institutionnalisation de la recherche sur programme tient à l'hétérogénéité de la composition des commissions qu'elle met en place. Le moindre recours aux appels d'offres n'acte en effet pas la fin des comités : la recherche sur programme donne lieu, elle aussi, à la mise en place de comités chargés de sa gestion. Ils sont cependant moins nombreux, parce que les comités supervisant des programmes s'établissent à l'échelle d'un domaine scientifique entier. En biotechnologies par exemple, un seul comité de suivi regroupant des membres des organismes de recherche et de principales agences étatiques intervenant dans le domaine, comme l'Agence nationale de valorisation, est mis en place. La MST s'appuie aussi sur des comités, mais, là encore, ils sont mis en place à l'échelle de domaines disciplinaires entiers et non plus à l'échelle d'une opération particulière d'affectation des fonds.

Moins nombreuses, les instances de gestion de la recherche sur programme sont aussi plus nettement attachées au ministère de la Recherche et à l'État. C'est notamment le cas des instances de gestion des programmes mobilisateurs. Une note de la Direction

de la politique générale du ministère les organise en distinguant « *trois formations* »³⁷⁸. La première est constituée d'un « *noyau opérationnel comprenant notamment des membres de la MST* ». La deuxième, l'équipe de coordination « *regroupe le noyau opérationnel et les différentes composantes dans les administrations et les organismes* ». Enfin, le comité national « *rassemble deux fois par an les différents partenaires sous la présidence du ministre* ». Le déplacement du centre de gravité en direction du ministère se donne aussi à voir dans la création d'un comité de gestion ayant compétence sur l'ensemble du Fonds. Composé du directeur de la Desti, du directeur de la DGPR, du président de la MST et du chef de service des interventions financières, il instruit, supervise et valide l'ensemble des opérations financées sous l'égide du Fonds de la recherche et de la technologie. Enfin, chaque ligne de programmation est placée sous la direction d'un responsable de programme qui est assisté d'une équipe de programme, « *composée des membres de la MST, des autres directions du ministère et le cas échéant des autres ministères ou organismes concernés* »³⁷⁹. Les programmes organisent donc la frontière entre l'État et la communauté académique parce qu'ils structurent les comités et les services qui en assurent la gestion : plus qu'auparavant, les membres de ces comités siègent au titre des fonctions administratives qu'ils exercent et ils sont nombreux à les assurer dans des directions ministérielles.

Ce déplacement de la composition et du nombre des comités accroît l'hétérogénéité des membres de ces instances. Elles réunissent d'abord des nouveaux venus et des acteurs anciennement investis dans les fonctions de pilotage des politiques scientifiques. Le premier cas de figure est bien illustré par les acteurs qui prennent la tête du département dédié aux sciences de la vie au sein de la MST. Au début des années 1980, le département est dirigé par Jean Rosa, Claude Kordon et Jean-Pierre Zalta, tous les trois nouvellement investis de responsabilités administratives nationales. Jean Rosa est médecin et s'intéresse rapidement à la biologie. Au cours de sa formation, il côtoie de grands patrons de la médecine et de la biologie en France, comme Georges Schapira, R. Debré ou encore Jean Hamburger. Professeur de médecine à l'université Paris Val-de-Marne en 1971, il devient chef de service à l'hôpital Henri Mondor, où il prend la tête d'une unité de recherche. Au début des années 1980, il a déjà siégé au sein d'une commission scientifique spécialisée de l'Inserm, mais son entrée à la MST constitue

³⁷⁸ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Comités de programme des différentes lignes de programmation du FRT, non daté.

³⁷⁹ AN 1990 0594/13, MRI, Modalités de gestion du FRT, 10 décembre 1982.

ses premières responsabilités administratives nationales. J.-P. Zalta est aussi un relatif nouveau venu dans le gouvernement des politiques scientifiques nationales. Professeur de biologie et de génétique moléculaires à l'université de Toulouse III, il a été rapporteur, à la fin des années 1970, du groupe de travail Microbiologie et génie biomoléculaire, mis en place à l'instigation de la DGRST pour préparer le lancement d'un plan biotechnologies³⁸⁰. Au-delà de cette participation, il n'a pas, lui non plus, exercé de responsabilités nationales dans l'administration de la recherche. C'est aussi le cas de C. Kordon. Après des études à Genève, ce biologiste passe son doctorat à la Sorbonne en 1966. Chargé puis directeur de recherche au CNRS, il prend la tête d'une unité Inserm en 1975. Avant sa prise de responsabilité au ministère, il est membre puis président de la section de biologie des interactions cellulaires au CNRS et membre d'une commission scientifique spécialisée de l'Inserm. Jacques Demaille qui remplace J.-P. Zalta, C. Kordon et J. Rosa à la tête du département des sciences de la vie, présente ce même profil de scientifique nouvellement investi dans les responsabilités administratives nationales : en 1984, il n'a pas encore exercé de responsabilité au sein d'une direction ministérielle, d'un établissement ou d'un organisme de recherche.

Ces nouveaux venus côtoient des acteurs qui disposent d'une ancienneté bien plus importante dans les services ministériels ou dans l'administration de la recherche. C'est le cas de Jean-Claude Bisconte, le responsable du programme finalisé de recherche Génie biologique et médical. Ce biologiste, professeur à l'université de Paris XIII, occupe des fonctions administratives depuis le début des années 1970. C'est lui notamment qui est à la tête du service Génie biologique et médical de la DGRST et qui orchestre les interventions étatiques dans ce champ. Il a aussi participé aux différents groupes de travail qui participent à la formalisation d'un plan d'action pour les biotechnologies à la fin des années 1970. À la même période, il fait partie de ceux qui réfléchissent à la restructuration de l'action étatique dans les sciences de la vie : il est nommé rapporteur du groupe de travail Technologies pour la médecine et la biologie qui doit établir des propositions d'action dans le cadre du programme décennal de la recherche³⁸¹. L'intégration de la DGRST dans les services ministériels en 1981, puis la fusion du ministère de la Recherche et de la technologie avec celui de l'Industrie en 1983 ne mettent pas fin à ses missions : en

³⁸⁰ AN 1992 0265/1, Groupe de travail biotechnologies, sous-groupe « Technologie pour la biologie et la médecine », procès-verbal de la réunion du 30 octobre 1979.

³⁸¹ *Ibid.*

1983, il est toujours chargé du programme de recherche finalisé Génie biologique et médical au sein du ministère.

Ces réseaux sont aussi hétérogènes parce qu'ils comptent des scientifiques très reconnus sur le plan international et d'autres qui disposent d'une reconnaissance scientifique moins établie. Les premiers siègent souvent dans les comités qui sont mis en place pour superviser le développement des différents programmes ministériels. C'est le cas de Pierre Chambon nommé correspondant du programme Biotechnologies pour l'Inserm. Né en 1931, P. Chambon accède à ces responsabilités à 51 ans, alors que ses travaux bénéficient d'une audience et d'une reconnaissance mondiale. Docteur en médecine en 1958, il fonde et dirige l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire de Strasbourg, l'un des hauts lieux de la biologie moléculaire. Il crée dans la même ville, avec Jean-Pierre Ebel, l'école supérieure de biotechnologie en 1982. En 1979, soit trois ans avant sa nomination au sein du comité des biotechnologies, il est récompensé de la médaille d'or du CNRS. Avant 1982, il a déjà publié dans les journaux centraux de la biologie comme *Cell*, *Science* ou *Nature*. D'autres scientifiques présents dans ces comités ne disposent pas d'un tel niveau de reconnaissance. André Berkaloff, par exemple, possède des marques importantes de capital scientifique : il est normalien et a déjà publié avant le début des années 1980 dans des revues centrales de la biologie, comme *Nature*. Mais ses publications sont bien moins fréquentes que celles de P. Chambon, notamment parce que, tout au long de sa carrière, A. Berkaloff s'est impliqué dans l'administration de la recherche : depuis le début des années 1970, il est investi à la direction des enseignements supérieurs et il prend la tête de 1975 à 1980 de la direction des sciences du vivant du CNRS.

Ces réseaux sont enfin hétérogènes parce que les acteurs qui les composent ne bénéficient pas toujours d'une communauté d'expérience scientifique, comparable à celle des patrons des années 1960, ou même à celle des biologistes et des médecins qui composent les comités scientifiques des actions concertées et des actions thématiques programmées dans les années 1970. Le comité adossé au programme mobilisateur Biotechnologies compte ainsi des membres issus de disciplines différentes³⁸². Pierre Fromageot qui y représente le CEA est pharmacien. Guy Aubert, le représentant de

³⁸² AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Note à l'attention de M. Morin, Équipe de programme « Essor des biotechnologies », non datée.

l'Institut Pasteur, est physicien, spécialiste des champs magnétiques. Les représentants de l'Inserm, du CNRS et de l'Inra sont bien tous les trois biologistes, mais ils ne sont pas issus des mêmes spécialités : A. Berkaloff est un microbiologiste spécialiste de biologie végétale quand Maxime Schwartz et P. Chambon sont, eux, des biologistes moléculaires. Dans certains comités, l'hétérogénéité de la composition est d'ailleurs telle que des administratifs siègent aux côtés des responsables scientifiques. Le comité de suivi du Fonds de la recherche, institué pour renforcer la coordination ministérielle dans la gestion du financement sur projets, regroupe ainsi des scientifiques exerçant des fonctions ministérielles : R. Chabbal y est présent en tant que président de la MST. Mais on retrouve aussi dans ce comité R. Morin qui est lui, énarque, et sans formation scientifique.

Cette hétérogénéité n'empêche pas systématiquement les membres de ces comités de se lancer dans des activités programmatiques. J. Rosa, C. Kordon et J.-P. Zalta, par exemple, les trois responsables des sciences de la vie à la MST promeuvent une « *politique incitative en recherche clinique* »³⁸³ appuyé sur le financement sur projets. Particulièrement ambitieuse, elle vise tout à la fois à « *une meilleure valorisation et un meilleur transfert des concepts et des techniques accumulés dans les laboratoires de recherche fondamentale, à une meilleure utilisation du matériel pathologique, à une transformation des modes de financement de la recherche clinique, et, dans la plupart des cas, à une modification profonde des structures hospitalo-universitaires* ». C. Kordon formalise aussi un programme d'intervention pour une politique du médicament avec B. Dupuis et B. Fleury, responsables au sein de la MST et de la Desti de ce domaine. Ces activités programmatiques sont d'ailleurs favorisées par l'engagement du ministère dans la rédaction d'un schéma d'orientation scientifique et technique. Loin de seulement spécifier des orientations générales pour les politiques scientifiques, le schéma fait un état des lieux de chaque discipline. En biomédecine, il est préparé par des fiches qui listent les défis à relever dans la production des connaissances et détaillent les promesses qui leur sont attachées.

Si elle est, au début des années 1980, un des lieux de la réflexion sur les politiques de recherche en biomédecine, la MST peine cependant à affirmer sa magistrature sur l'évaluation. Elle est en effet au cœur de luttes de pouvoir interne au ministère qui l'oppose souvent à la Desti, la direction chargée des programmes mobilisateurs. Les compétitions

³⁸³ AN 1990 0594/13, MRI/MST, Département des sciences de la vie et de la santé, Réflexions sur une politique incitative en recherche clinique, 21 juillet 1982.

administratives ne sont évidemment pas une situation propre au ministère de la Recherche du début des années 1980 : elles sont une figure récurrente de la vie administrative, comme d'innombrables études l'ont souligné depuis longtemps (Pressman, Wildavsky, 1973 ; Dupuy, Thoenig, 1983). Mais ces conflits sont particulièrement vifs au ministère de la Recherche parce que de nombreuses tensions convergent et se cristallisent dans une opposition entre la Desti et la MST. D'abord, la distinction réplique dans les structures ministérielles une opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée, structurante dans la biologie et la médecine : du fait de leur profil et des missions qu'ils remplissent, les experts de la Desti sont plutôt des agents de la valorisation économique de la recherche, tandis que les membres de la MST sont, par leurs trajectoires et la vocation de leur service, les gardiens des crédits dédiés à l'avancée des connaissances scientifiques. Ensuite, l'organisation du ministère en programmes, si elle aboutit à grouper les actions ministérielles par finalités et à les assigner à des services ministériels dédiés, n'est pas basée sur une division fonctionnelle des tâches : la MST est bien chargée de l'évaluation des différentes actions ministérielles, mais elle est aussi un service qui doit définir et mettre en œuvre des interventions en faveur des sciences du vivant et de la santé. En faisant de la MST un service évaluateur et un département impliqué dans la mise en œuvre d'actions qui lui sont propres, les textes l'instituant multiplient les zones de tension avec la Desti et permettent difficilement aux membres de la MST d'instaurer leur autorité sur l'évaluation des programmes ministériels en revendiquant une position de tiers indépendant.

Les difficultés de la MST à affirmer son autorité sur l'évaluation sont telles que les responsables de la Desti peuvent aller jusqu'à écarter les membres de la MST de l'évaluation des actions conduites sous leur autorité. En 1983, M. Allègre, le directeur de la Desti, demande aux responsables des programmes mobilisateurs et des programmes de recherche finalisée « *de bien vouloir mettre à l'étude []es demandes [du CNRS] pour la partie qui les concerne afin de définir la suite qu'il convient de leur donner* »³⁸⁴. Les membres de la MST ne sont pas sollicités, ce qui provoque l'ire du chef de la mission qui rappelle son autorité sur l'évaluation des projets. Dans un courrier adressé en 1982 à M. Allègre, il écrit :

« J'attire votre attention sur le fait qu'il appartient à la MST d'assurer l'expertise scientifique des demandes du CNRS. La note de la Desti MPS/SR 82 5054 du 22 novembre, confiant aux secrétaires des programmes mobilisateurs l'expertise S/T

³⁸⁴ AN 1990 0594/13, MRI/Desti, note du 22 novembre 1982.

[scientifique et technique] des demandes relevant de leur secteur, n'est pas conforme à la logique des programmes mobilisateurs. S'il leur revient de centraliser les demandes, il est de la responsabilité des membres MST des comités de programmes d'en assurer l'expertise et le suivi scientifique et technique. Dans la mesure où un secrétaire de programmes mobilisateurs doit assurer la gestion des crédits et la gestion administrative, une instruction S/T [scientifique et technique] indépendante est tout à fait indispensable. Il serait d'ailleurs souhaitable à l'avenir que le chef de la MST diffuse ce type de notes à l'attention des départements afin de s'assurer d'un réel accord entre les deux structures. »³⁸⁵

L'autorité des membres de la MST sur l'évaluation des opérations ministérielles souffre aussi des interventions politiques dans la gestion du Fonds. Elles existent depuis longtemps : dès le début des années 1960, les cabinets des différents ministères appuient certaines demandes de crédits. La DGRST parvient cependant à confiner ces interventions en instaurant les actions urgentes, placées sous la responsabilité du Délégué général lui-même et limitées à 10 % des crédits du Fonds. La suppression de cette enveloppe en 1981 ne met pas fin aux interventions politiques qui restent nombreuses.

Certaines demandes de financement ont même une parenté lointaine avec la recherche et le développement technologique. En juillet 1983, une note adressée par le ministre Laurent Fabius à R. Morin indique qu'il serait obligé que le Directeur de la recherche et de la technologie mette en place « *dans les plus brefs délais, une subvention de 100 000 francs destinée à l'association "Le Défi français pour la Coupe América"* »³⁸⁶. Le Fonds sert alors à soutenir l'engagement de la voile française dans une compétition internationale. Au cours du même mois, le ministre lui demande aussi « *de bien vouloir verser dans les plus brefs délais une subvention de 120 000 F. à l'Association du 21 juin* »³⁸⁷ qui a pour objet « *de contribuer au rayonnement français dans l'ensemble du monde* », mais sans cependant que cette association entretienne des liens étroits avec la recherche³⁸⁸.

Les difficultés de la MST à assurer sa juridiction sur l'évaluation au ministère sont telles qu'elles aboutissent au départ des trois chargés de mission en poste au sein du département des sciences du vivant et de la santé. Les désaccords sur les modalités de l'évaluation constituent l'une des raisons essentielles de cette démission collective.

³⁸⁵ AN 1990 0594/13, MRI/MST, Note à l'attention de M. Allègre, 25 novembre 1982.

³⁸⁶ AN 1990 0594/13, Note du ministre de l'Industrie et de la recherche au Directeur général de la recherche et de la technologie, 6 juillet 1983.

³⁸⁷ AN 1990 0594/13, Note du ministre de l'Industrie et de la recherche au Directeur général de la recherche et de la technologie, 29 juillet 1983.

³⁸⁸ AN 1990 0594/13, Association du 21 juin, Statuts, documents annexés à la note du ministre de l'Industrie et de la recherche au Directeur général de la recherche et de la technologie, 29 juillet 1983.

C. Kordon, J.-P. Zalta et J. Rosa militent en effet pour la création de conseils scientifiques auprès des responsables de département ayant pour mission d'éclairer les choix ministériels. Revenant sur son passage au ministère dans un entretien accordé à S. Mouchet et à J.-F. Picard, C. Kordon indique que cette option est refusée par les autres chargés de mission et par le ministre, ce qui le conduit à démissionner de ses fonctions :

« En 1982, j'ai été sollicité pour travailler à la mission scientifique et technique du ministère de la Recherche et de l'industrie, nouvellement créée. Le ministre avait structuré la mission en départements ; le domaine biomédical comportait un département des sciences de la vie, de biotechnologie, de génie biologique et médical et de pharmacie. Avec Jean Rosa et Jean-Pierre Zalta, qui s'occupaient plus particulièrement de médecine et de biologie moléculaire, nous étions convaincus qu'il était déraisonnable de cloisonner les sciences de la vie en cinq morceaux, chacun défendant son domaine propre indépendamment des autres. Nous avons donc proposé de créer un petit comité, composé de scientifiques de haut niveau, pour donner au ministre une vision d'ensemble de la discipline. Mais les responsables des autres départements étaient très réticents à laisser un comité commenter leurs projets. Ils avaient structuré leurs champs en petits territoires et préféraient négocier leurs financements au coup par coup ! (...) Nous avons alors proposé la constitution d'un petit groupe consultatif constitué d'une dizaine des meilleurs scientifiques de notre discipline. Le ministre a d'abord accepté, mais devant les réactions très négatives de son ministère, il nous a désavoués. Nous avons alors dit au ministre que s'il ne lui paraissait pas possible d'introduire plus de transparence dans la détermination de la politique scientifique, nous préférons partir. »³⁸⁹

Les équilibres internes de l'organisation ministérielle ne sont pas transformés par cette démission. Le successeur de trois démissionnaires fait, lui aussi, l'expérience de la faible influence de la MST. Rencontré en entretien en 2017, il souligne qu'au milieu des années 1980, le ministère reste architecturé autour d'une « *direction générale puissante, et une mission scientifique et technique, très intellectuelle qui phosphorait beaucoup, mais qui n'avait aucunement les manettes, parce que l'argent n'était pas là* ».

La recherche sur programme présente donc d'importantes fragilités qui tiennent aux tensions qui marquent les innovations introduites au début des années 1980. Ces fragilités sont perçues par les acteurs. Les doutes sur l'efficacité de la recherche sur programme sont ressentis, et ce n'est pas une surprise, dans les instances qui n'en sont pas au cœur, comme la MST. Dans un entretien réalisé en 2016, l'un de ses membres souligne qu'il a « *toujours eu un doute sur la notion de programmes mobilisateurs, des doutes intellectuels [sur] la notion elle-même* ». Prenant de nombreux exemples, en France et aux États-Unis,

³⁸⁹ Entretien avec C. Kordon réalisé par S. Mouchet et J.-F. Picard, 1^{er} octobre 2001. [https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/claude-kordon/\(page\)/3](https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/claude-kordon/(page)/3)

l'interviewé pointe ce qui, pour lui, s'apparente aux échecs récurrents des grands programmes de recherche, de la guerre contre le cancer lancée aux États-Unis par Nixon aux programmes mobilisateurs français des années 1980. Parce que les chercheurs « *savent très bien ce qui est intéressant* », il est illusoire, dans la recherche au moins, de « *chercher à les piloter* ». Ces réserves, et c'est plus inattendu, s'expriment aussi dès le début des années 1980 au cœur même de la Desti qui doit pourtant incarner le volontarisme étatique nouvelle manière. Dans une note remise à M. Allègre, l'un de ses membres exprime ses doutes quant à l'efficacité des instruments mobilisés par le ministère pour orienter les activités de recherche et de développement des entreprises. En juin 1983, il note que les contrats de programme « *même remis à niveau, restent souvent des patchworks de petits programmes qui ne permettent pas l'expression d'une politique du MIR [ministère de l'Industrie et de la recherche] vis-à-vis des GE [grandes entreprises]* ». Il poursuit en notant que pour être efficace « *ce type d'intervention supposerait, chacune, des aides de l'ordre de 10 à 30 millions de F. par an sur plusieurs années* », mais « *il apparaît que la procédure adoptée actuellement par la DGRT/MST pour répartir le FRT ne permet pas de telles opérations, qui pourtant donneraient beaucoup de force à notre action* »³⁹⁰. Bientôt, les doutes sur l'efficacité de la recherche sur programme quittent le secret des couloirs ministériels : ils sont mis au jour et exprimés publiquement par des rapports et des enquêtes diligentés par les segments budgétaires de l'État.

2.2. Le Trésor contre Colbert

Dès le milieu des années 1980, des entreprises de mise en critique des nouvelles modalités de gestion du FRT sont conduites depuis les segments de l'État dédiés au contrôle budgétaire. Successivement, la direction du Budget, l'inspection des Finances et la Cour des comptes diligentent des enquêtes pour contrôler l'utilisation des crédits dédiés au financement sur projets. Cette surveillance budgétaire des crédits alloués à la recherche n'est pas neuve : dès la naissance du Fonds de la recherche, la DGRST doit y faire face et construit ce nouvel instrument en les anticipant. Les critiques qui émergent au milieu des années 1980 sont cependant inédites pour deux raisons : d'une part, elles mettent en cause les modalités de gestion du Fonds, alors qu'il est auparavant plutôt perçu par les pôles budgétaires comme un instrument de contrôle de la destination des crédits alloués à la recherche. De l'autre, elles émanent de différents segments et leur simultanéité construit le problème de la gestion du Fonds et de l'efficacité de la recherche sur

³⁹⁰ AN 1990 0594/13, Note de F. Baratin à l'attention de M. Allègre et R. Pagezy, 3 juin 1983.

programme. Ensemble, ces entreprises révèlent les dysfonctionnements, appellent à une révision des procédures, sans cependant toujours proposer des solutions pour remédier aux problèmes, désormais publiquement construits, de la gestion du financement sur projets.

L'efficacité de ces entreprises critiques tient d'abord à leur relative simultanéité. En cinq ans, de 1983 à 1987, le Fonds de la recherche fait l'objet de trois enquêtes. La première est conduite à l'initiative de la direction du Budget : en 1983, des réunions entre des représentants du Budget et de la Recherche sont organisées pour préciser les modalités d'allocation des crédits. La Cour des comptes diligente une enquête l'année suivante sur l'usage des crédits au ministère de la Recherche et de l'industrie. Passant en revue l'intégralité des instruments d'intervention du ministère, les magistrats formalisent un rapport de dix-neuf pages livrant une analyse particulièrement sévère de l'utilisation du FRT. L'inspection des Finances clôt cette série de contrôle en 1987 en réalisant une enquête sur les modalités de gestion des financements sur projets. Cette multiplication des investigations budgétaires s'explique par la croissance des budgets alloués à la recherche : malgré les annulations budgétaires du début des années 1980, le budget du FRT croît de manière très nette dans la première moitié de la décennie.

L'efficacité de ces critiques tient ensuite à leur identité : les rapports du Budget, de la Cour des comptes et de l'inspection des Finances, tout en étant formalisés par des institutions distinctes, énoncent des griefs voisins à l'encontre de la gestion ministérielle de la recherche sur programme. Ils sont de quatre ordres. Ils tiennent d'abord à l'imprécision et à l'anachronisme des textes réglementaires qui organisent la gestion du FRT. Au cours d'une réunion avec les représentants du ministère de la Recherche en 1983, les membres de la direction du Budget pointent que, malgré son ancienneté, « *le Fonds de la recherche n'est pas régi par des textes réglementaires définissant précisément les principes de son utilisation* ». Ils considèrent alors qu'il « *convient donc, en l'absence de tout fondement juridique, de fixer d'un commun accord des critères permettant de répondre aux besoins de financement des activités de recherche et d'éviter les problèmes rencontrés par le passé* »³⁹¹. Cette critique est à nouveau formulée par les magistrats de la Cour des comptes en 1984. Selon eux, l'utilisation des crédits du FRT est organisée par un document « *d'une nature juridique incertaine et qui n'est d'ailleurs pas signé* » datant de 1973. Les nombreuses réformes du début des années 1980

³⁹¹ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, procès-verbal de la réunion du 7 novembre 1983, p. 1.

n'ont pas donné lieu à sa réécriture, si bien qu'il est « *incomplet et mal adapté (...) [et] il arrive d'ailleurs souvent qu'il ne soit même pas respecté* »³⁹².

Selon les budgétaires, ces fondements juridiques incertains sont le creuset de nombreuses irrégularités dans l'utilisation des fonds. Les trois rapports les pointent en relevant que le Fonds sert à financer des actions qui ont peu à voir avec le financement de projets de recherche. Pour leurs rédacteurs, le Fonds sert d'abord à abonder les budgets de différentes organisations qui ne sont d'ailleurs pas toutes des institutions de recherche. Pour Alain Cadiou, l'inspecteur des Finances chargé du rapport sur le Fonds, ces usages des fonds « *absorbent, selon les années, entre 25 et 32 % de la totalité des crédits* »³⁹³. Le rapport de la Cour des comptes souligne, quant à lui, que « *certaines aides à la recherche s'apparentent à des subventions de fonctionnement* »³⁹⁴. Le fonctionnement du nouvel Institut de recherches économiques et sociales est ainsi financé par ce canal, parce que ses crédits de fonctionnement n'ont pas été prévus par la loi de finances³⁹⁵. Le Fonds sert aussi à subventionner des associations. Ainsi, la direction du Budget « *a noté le nombre important d'associations qui reçoivent des financements du Fonds de la recherche et d'autres chapitres budgétaires du ministère de l'Industrie et de la recherche pour des montants, au total, non négligeables* » et qu'il « *conviendrait de réserver ce type d'intervention aux associations qui concourent réellement à des activités de recherche et pour lesquelles un tel financement garde un caractère incitatif* »³⁹⁶. Le rapport de l'inspection des Finances souligne que dans le cadre du programme mobilisateur Technologie, emploi, travail, les aides accordées profitent à des associations ou à des syndicats déposant des projets de recherche tellement « *vagues et peu explicites* »³⁹⁷ qu'ils s'apparentent, pour l'Inspecteur général, à des subventions. Le rapport de la Cour des comptes soutient enfin que les crédits du Fonds sont utilisés par le ministère pour financer le fonctionnement de ses propres services. Ces procédés irréguliers « *ont permis aux services chargés de l'administration de la recherche, de consacrer à des dépenses de fonctionnement, une partie des crédits au financement d'activités de recherche* » et ainsi de « *détourner des crédits budgétaires de*

³⁹² AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Cour des comptes, La gestion des crédits du chapitre 66-04 « Fonds de la recherche scientifique et de la technologie ».

³⁹³ AN 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987.

³⁹⁴ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Cour des comptes, La gestion des crédits du chapitre 66-04 « Fonds de la recherche scientifique et de la technologie ».

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 11.

³⁹⁶ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, procès-verbal de la réunion du 7 novembre 1983, p. 2.

³⁹⁷ AN 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987, p. 24.

l'affectation voulue par le législateur et de soustraire leur emploi aux contrôles réglementaires »³⁹⁸, ce qui conduit les magistrats à déférer ces décisions devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

Mais ce sont les conditions de la sélection des projets de recherche et leur contrôle qui sont les plus nettement mis en cause et dénoncés comme insuffisants. Cette critique est notamment présente dans le rapport de l'inspection des Finances, le dernier en date. Tout en concédant que la procédure d'attribution des fonds « *est dans l'ensemble correctement suivie* », A. Cadiou considère qu'elle ne permet pas la formalisation d'un jugement contradictoire. L'instruction des dossiers reçus incombe aux chefs des départements scientifiques assistés de chargés de mission spécialisés et elle est jugée « *décisive pour la sélection des projets* » parce qu'elle « *constitue le point d'entrée dans la procédure* ». Cette étape est « *effectuée par les responsables de départements selon les modalités qui leur paraissent convenir le mieux aux spécificités de leur discipline* » et « *bien qu'il s'agisse de la phase prépondérante dans le processus de décision d'une aide publique, aucune procédure n'a été formalisée par la DGRT ou par les deux délégations [la MST et la Desti]* »³⁹⁹. L'inspecteur des Finances poursuit en regrettant que « *le caractère contradictoire de l'évaluation n'est pas systématiquement garanti par les conditions actuelles d'examen des demandes* ». Les experts auxquels recourent parfois les chargés de mission des départements ne permettent pas d'assurer cette évaluation : pour A. Cadiou, ils ont en effet souvent « *eux-mêmes bénéficié, ou appartiennent à des organismes ayant bénéficié du Fonds de la recherche et de la technologie* », ce qui ne permet pas d'assurer leur indépendance. Le conseil de gestion du Fonds n'est pas non plus le lieu de cette évaluation contradictoire : c'est en effet le chef de département « *qui présente le projet qu'il a sélectionné à l'approbation des membres du comité* » qui ne disposent pas de « *la compétence scientifique pour aborder les questions de fond* ». Le demandeur de l'aide n'étant « *jamais admis à faire valoir son point de vue en séance* », l'examen du dossier « *porte essentiellement sur la conformité du projet à la programmation et sur le respect des règles comptables et financières du Fonds de la recherche et de la technologie* »⁴⁰⁰. L'évaluation *a posteriori* des actions engagées n'est pas non plus satisfaisante, puisqu'il « *n'existe pas au sein de la DGRT de procédure d'auto-évaluation des actions aidées qui permettent l'étude voire la mise en cause des résultats finaux ou intermédiaires* ». Les services ministériels ne réalisent « *aucune appréciation*

³⁹⁸ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Cour des comptes, La gestion des crédits du chapitre 66-04 « Fonds de la recherche scientifique et de la technologie », p. 17-18.

³⁹⁹ AN, 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987, p. 14.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

quantitative » des projets aidés « *notamment en ce qui concerne l'impact des recherches financées et l'effet de levier qui en résulte* »⁴⁰¹.

Ces critiques font l'objet de réponses de la part de l'administration de la recherche. Dans une note⁴⁰², Philippe Larédo, alors membre des services ministériels, prend position et défend les modes d'action ministériels. Il juge que « *ce qui fait problème pour les rapporteurs [de l'inspection des Finances] c'est le pouvoir de sélection des départements* » et invite le ministère à « *clarifier sa position* » sur ce point. Pour lui, le recours plus systématique aux appels d'offres et aux actions concertées « *si décrié au début des années 1980 ne [lui] paraît pas adéquat* ». Il propose plutôt que les groupes d'experts prospectifs attachés à chaque domaine d'action ministériel jouent un rôle plus affirmé dans l'évaluation et incite le ministère à mieux mettre en avant le caractère temporaire de l'exercice des fonctions au sein des services ministériels. De passage « *pour trois ans en moyenne* », les scientifiques composant les délégations ministérielles « *risquent beaucoup si [ils] se lancent dans des opérations douteuses au plan scientifique ou technologique ; et cela constitue sans doute le meilleur garant de qualité des sélections effectuées* »⁴⁰³.

En mettant en cause les conditions de gestion du financement sur projets, les pôles budgétaires ne révèlent pas des difficultés inconnues à l'administration de la Recherche, mais ils les construisent en problèmes publics en jetant des doutes sur l'efficacité, la transparence et la régularité juridique des opérations financées. Ces entreprises ne suffisent pas à engager une révision des procédures d'attribution des fonds. Le rapport de l'inspection des Finances préconise bien de réserver les crédits du Fonds à des aides qui entrent dans son périmètre, d'accorder des aides plus longues et plus importantes pour en augmenter l'efficacité et propose de recentrer le Fonds sur le financement des actions industrielles en « *sélectionn[ant] avec plus de rigueur les subventions accordées aux sciences fondamentales et à la recherche amont afin d'éviter que le FRT se substitue en ce domaine aux grands organismes de recherche dont c'est la vocation* »⁴⁰⁴. Mais il ne formalise pas de solution permettant d'atteindre cet objectif. Concluant leur rapport, les magistrats de la Cour des comptes notent, eux, que « *le développement des interventions publiques dans le domaine de la recherche appelle*

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 27.

⁴⁰² AN 2003 0459/1, MRI/DGRT, P. Larédo, Commentaires et suggestions à propos du rapport de l'Inspection générale des finances sur le Fonds de la recherche et de la technologie, 25 mai 1987.

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ AN 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987.

*une révision de procédures anciennes, mal définies et mal adaptées, et la mise au point de méthodes plus efficaces qui, sans alourdir nécessairement les formalités administratives, permettent un contrôle efficace de l'emploi des fonds, qui n'est pas assuré de façon satisfaisante à l'heure actuelle »*⁴⁰⁵. Sans finalement les définir. C'est à l'intérieur du ministère de la Recherche que se construisent les solutions à la révision de ces procédures : elles aboutissent à un retour de la mise en compétition.

2.3. La consécration socialiste de la mise en compétition

Le retour des appels à projets dans la politique scientifique présente certaines parentés avec les processus qui aboutissent, en France, à faire d'un « *néolibéralisme gestionnaire* » le principe directeur de la politique économique et budgétaire française du milieu des années 1980 (Jobert, Théret 1994). Comme la nouvelle orthodoxie budgétaire, la mise en compétition ne fait pas son retour du fait de l'arrivée d'un gouvernement de droite au pouvoir porteur d'une idéologie néolibérale : le gouvernement de J. Chirac, s'il procède à des coupes drastiques dans le budget de la recherche, ne réforme pas immédiatement les instruments de financement de la recherche pour y réintroduire la mise en compétition. Il faut attendre le premier trimestre de l'année 1988 pour que cette réforme soit engagée, et elle est consacrée par le retour des socialistes au pouvoir au printemps de la même année. Toutefois, à l'inverse des changements qui marquent la politique économique au début des années 1980, le retour des appels à projets n'est pas la conséquence d'une conversion des élites administratives et professionnelles à un néolibéralisme gestionnaire. Elle s'explique bien plus par la conjonction de deux éléments. D'une part, si la recherche sur programmes a marginalisé la mise en compétition, elle ne l'a pas complètement supprimée : des appels d'offres sont toujours utilisés par le ministère de la Recherche et les organismes pour gouverner les recherches émergentes. Depuis les marges des politiques scientifiques, dans la pratique des comités qui allouent des fonds, le financement sur projets compétitif se réinvente. D'autre part, les tensions qui marquent la recherche sur programme et sa mise en critique par les pôles budgétaires de l'État aboutissent à son abandon. Le Fonds de la recherche est réformé en 1988 et cette réforme est l'occasion d'un retour des appels d'offres dans la politique ministérielle.

Dans la première moitié des années 1980, le financement compétitif de la recherche se réinvente depuis les marges des politiques scientifiques. Cette réinvention

⁴⁰⁵ AN 1990 0594/13, MRI/DGRT, Cour des comptes, La gestion des crédits du chapitre 66-04 « Fonds de la recherche scientifique et de la technologie », p. 19.

n'est pas le produit de l'activité de groupes de travail ou de commissions réfléchissant au bon gouvernement des politiques scientifiques. Elle s'élabore plutôt dans la pratique des comités allouant des fonds et dans celle des services qui en assurent la gestion. La première innovation tient à une coopération plus étroite du ministère de la Recherche et des organismes dans la gestion des financements compétitifs. Alors que les actions concertées sont au cœur des tensions opposant la DGRST et les organismes de recherche dans les années 1960 et 1970, elles deviennent, en biomédecine, l'un des lieux de leur coopération dix ans plus tard. Ce changement s'explique par la position de la MST à l'intérieur de l'organisation ministérielle : parce que les programmes mobilisateurs consomment la majeure partie des crédits dédiés au financement sur projets, ses responsables parviennent difficilement à obtenir des sommes suffisantes pour les actions concertées qu'ils souhaitent lancer. Ils doivent alors associer les directions des organismes de recherche à leur action pour les enrôler dans le financement de ces interventions. En entretien, l'un des responsables des sciences du vivant et de la santé à la MST se souvient :

« Sur neurosciences on avait deux millions. On ne va pas mobiliser une communauté scientifique importante pour deux millions. Tandis que si on y rajoutait deux millions du CNRS et deux millions de l'Inserm, eh bien, cela devenait tout à fait convenable. »
(Entretien avec un membre de la MST réalisé en 2017)

L'association des directions des organismes de recherche aux actions concertées est rapidement poussée plus loin. Au milieu des années 1980, le même responsable de la santé à la MST discute la composition des comités scientifiques avec les responsables du département des sciences de la vie du CNRS et avec la direction de l'Inserm. Il nomme ensuite des scientifiques qui occupent des fonctions de responsabilité au sein des organismes de recherche pour qu'ils les représentent dans les comités scientifiques. Ces nominations permettent de donner des gages aux directions des organismes sur la bonne tenue de la sélection des projets :

« Moi, j'avais pris l'habitude de me mettre d'accord avec les organismes, parce que la véritable clientèle, c'était les organismes de recherche, soit les laboratoires propres, soit les laboratoires associés. Il y avait une espèce de comité que je nommais, avec l'accord du président Chabbal [le président de la MST], bien sûr, mais qui me suivait, je m'entendais bien avec lui, et qui était composé de gens plus ou moins éminents, en général les plus éminents dans les neurosciences et puis je faisais adouber cela par Roger Monier au CNRS [le directeur des sciences de la vie au CNRS] et par Philippe Lazar à l'Inserm. C'est ce comité qui analysait les dossiers qu'on recevait (...). Les organismes avaient des représentants non seulement scientifiques qui étaient là, mais aussi un représentant institutionnel. Au CNRS, par exemple, c'était Jean Naquet qui était adjoint de Roger Monier, et lui-même un neuroscientifique qui travaillait sur

l'épilepsie et qui siégeait avec une double casquette de scientifique et de représentant du CNRS.

Jérôme Aust : C'était important pour vous d'avoir des représentants en titre des organismes ?

Cela évitait tellement de problèmes. Le résultat final n'aurait été probablement pas très différent. La différence était "épsilonesque". Mais la paix. La paix était beaucoup plus grande (rires).

Jérôme Aust : Que faisaient les représentants des organismes ?

Ils allaient voir Roger Monier et lui disaient : "voilà, ça s'est bien passé, les équipes du CNRS ont été correctement traitées par rapport aux autres. Tout va bien. Et j'ai choisi de financer ceci cela" ». (Entretien avec un membre de la MST dans les années 1980)

Les années 1980 sont aussi une période d'intensification de la mise en compétition. Ce renforcement se lit d'abord dans les rapports d'évaluation où la compétition internationale est plus systématiquement présente que dans les années 1970. Au CNRS, les projets de recherche sont désormais projetés dans un horizon international. Un rapporteur d'une action thématique programmée dédiée aux bases biologiques de la cancérogenèse note ainsi dans son rapport sur un projet de recherche que « *c'est un domaine très important* [souligné dans le texte] » et qu'il écrit « *ces lignes entre deux sessions de la conférence UCLA sur le sujet où les deux laboratoires ont fait des présentations remarquées* ». Il considère aussi qu'« *il faut maintenir la présence française au niveau international, pour une fois tout à fait en pointe, et pour une fois (est-ce indépendant ?), du fait d'une bonne coordination entre des groupes complémentaires* ». Il conclut en indiquant que cet effort « *doit absolument être soutenu par cette ATP de manière massive* »⁴⁰⁶.

Une position moins enviable dans la compétition internationale, ou le choix d'un créneau particulièrement compétitif au niveau international conduit à des conclusions bien plus réservées. Tout en soulignant que sans le connaître personnellement, il a entendu « *du bien du demandeur* », un rapporteur s'interroge sur sa capacité à réussir dans cet environnement compétitif : « *quels que soient ses talents, est-il (déjà) en mesure de mener un travail en compétition avec les plus grands requins du monde infernal des oncogènes (Phil Leder), avec les autres groupes américains ou européens déjà très avancés (Eisenmann, Moelheig, et autres) ?* ». Finalement, il a « *les doutes les plus certains sur la réponse à la question ci-dessus* »⁴⁰⁷. À l'inverse, une position d'antériorité sur un domaine émergent justifie le soutien apporté à certains projets. Un rapporteur de la même ATP note ainsi qu'un groupe de recherche « *s'est ouvert*

⁴⁰⁶ Archives du CNRS (A. CNRS), INSB, 120155/2, ATP Bases biologiques de la cancérogenèse, rapports sur les projets BFC6/BFC7.

⁴⁰⁷ A. CNRS, 120 155/2, ATP Bases biologiques de la cancérogenèse, rapport sur le projet BFC 38.

un créneau intéressant au niveau international en développant des techniques de tri dans le but d'analyser l'expression des gènes définis au cours du cycle ». Si le groupe a raté « *une découverte importante* », « *le domaine ouvert est assez vaste pour qu'ils puissent apporter une contribution importante s'ils sont bien soutenus* », ce qui justifie le soutien du rapporteur⁴⁰⁸. En dix ans, les rapports entre les appels d'offres et l'international se redéfinissent donc largement : dans les années 1960 et 1970, ils constituent un vecteur pour soutenir l'internationalisation des équipes françaises en finançant leur coopération avec des équipes étrangères ; dans les années 1980, une position avantageuse dans la compétition internationale devient un indice de la qualité d'une proposition.

La sélectivité accrue se lit aussi dans les taux de sélection qui, tout en variant d'une année et d'une commission à l'autre, s'établissent systématiquement, et parfois très nettement, sous la barre des 50 % des projets retenus. En 1984, un bulletin syndical note que, pour l'ensemble de l'Inserm, 40 % des projets déposés sont financés⁴⁰⁹. Mais, dans certaines commissions et pour certaines spécialités, les taux peuvent être beaucoup moins favorables. Au sein de la commission n° 2, ces taux peuvent chuter à 20 %, par exemple pour les demandes de contrats en recherche clinique⁴¹⁰. De 1983 à 1986, les projets de pharmacologie déposés au sein de la commission n° 1 sont, en moyenne, financés dans 22 % des cas⁴¹¹. L'Inserm, pourtant, consacre d'importants moyens au financement des contrats de recherche externe : en 1984, 174 projets sont financés par cette voie⁴¹².

Cette hausse de la sélectivité tient à plusieurs éléments. Elle s'explique d'abord par la situation budgétaire du département des sciences de la vie du CNRS : comme au sein de l'ensemble de l'organisme, les salaires représentent une part très importante de son budget, ce qui limite les crédits alloués au fonctionnement des laboratoires. De nombreuses équipes CNRS déposent alors des demandes de contrats de recherche pour financer leurs activités scientifiques. La sélectivité croissante des appels s'explique aussi par le relèvement des budgets accordés à chacun des projets : alors que les contrats de recherche libres sont limités à 120 000 F. pour trois ans dans les années 1970, les nouveaux contrats introduits dans les années 1980 sont portés à 400 000 F. pour la même

⁴⁰⁸ A. CNRS, 120 155/2, ATP Bases biologiques de la cancérogenèse, rapport sur le projet BFC 2.

⁴⁰⁹ A. Inserm, 9440/13, Bulletin de liaison de la CSS 2 session automne 1984, SNCS FEN.

⁴¹⁰ A. Inserm, 9440/13, CSS n° 2 « Rapport de conjoncture et de prospective », février 1984.

⁴¹¹ A. Inserm, 9440/10, CSS n°1 « Bilan de la mandature 1983-1986 : Pharmacologie générale, pharmacochimie ».

⁴¹² A. Inserm, 9440/13, CSS n°2, procès-verbal des réunions du 1^{er} avril au 3 avril 1985.

durée ce qui permet plus difficilement le financement de nombreux contrats de recherche⁴¹³. Enfin, les pratiques d'encastrement du financement sur projets dans les autres moyens d'allocation des crédits sont redéfinies. Dans les années 1970, cet encastrement vise à augmenter le nombre d'équipes et de laboratoires lauréats et il est largement pratiqué ; dix ans plus tard, il est plus rarement mobilisé et les motivations qui lui sont attachées ont changé. Si les comités baissent les crédits alloués à certains projets, c'est souvent parce qu'ils souhaitent en financer uniquement la partie la mieux évaluée⁴¹⁴. Des propositions sont toujours bien redirigées en direction d'autres appels d'offres, mais il s'agit plus de garantir le caractère équitable de la sélection en faisant évaluer les propositions par le comité idoine que de maintenir des taux de sélection favorables⁴¹⁵. La redéfinition et la raréfaction des pratiques d'encastrement du financement sur projet dans les autres sources de financements conduisent à écarter des projets pourtant considérés comme de grande qualité : en 1985, un « *très bon projet d'immunoscopie électronique* » est classé 25^e, une position qui, de l'avis même des rapporteurs, « *ne permettra probablement pas un financement dès cette année* »⁴¹⁶. Cette situation n'est d'ailleurs pas dénoncée dans les procès-verbaux des commissions, ni même dans les bulletins syndicaux qui dressent le bilan de leur activité : le rejet de demande jugée de grande qualité n'est pas construit comme un problème, peut-être parce qu'il reste dans des proportions désormais considérées comme acceptables.

Ces innovations redéfinissent substantiellement la mise en compétition engagée par les appels d'offres. Désormais, elle est utilisée comme un moyen pour sélectionner des projets de qualité, disposant d'une bonne visibilité internationale. Si ces innovations s'élaborent chemin faisant et dans la pratique, elles n'en constituent pas moins des réponses aux critiques adressées aux appels d'offres dans les années 1970. En pratiquant des taux de sélection moins favorables, les comités d'action concertée peuvent plus difficilement être perçus comme les lieux de la captation des crédits étatiques. Parce qu'elles sont désormais associées au pilotage des actions concertées, les directions des organismes peuvent plus difficilement y voir un levier permettant à l'État d'orienter, par-dessus leur tête, la politique scientifique de leur laboratoire.

⁴¹³ A. Inserm, 9440/12, CSS n°2, procès-verbal des réunions du 29, 30 et 1^{er} juillet 1983.

⁴¹⁴ A. Inserm, 9440/12, CSS n°2, procès-verbal des réunions du 12 au 15 mars 1984.

⁴¹⁵ A. Inserm, 9440/10, CSS n°1, procès-verbal des réunions des 11, 12, 13 et 14 mars 1985.

⁴¹⁶ *Ibid.*

Il faut cependant attendre la fin des années 1980 pour que les appels d'offres retrouvent une place centrale dans le gouvernement de la biomédecine. Ce retour n'est pas une conséquence des alternances politiques de 1986 et de 1988. Ni l'arrivée de J. Chirac à Matignon en 1986, ni la seconde élection de F. Mitterrand à l'Élysée deux ans plus tard ne sont à l'origine d'un revirement dans l'usage de la mise en compétition. Les deux élections insufflent des changements, mais ils tiennent bien plus au volume des crédits investis dans la recherche qu'aux mécanismes utilisés pour les allouer. C'est finalement dans l'entre deux de ces changements politiques que le retour de la mise en compétition s'opère : préparé à la fin du mandat de J. Chirac, il est amplifié par la réélection de F. Mitterrand en 1988.

L'arrivée au poste de Premier ministre de J. Chirac consécutivement à la victoire des partis de droite aux élections législatives de 1986 se traduit par des coupes budgétaires massives dans le budget de la recherche. Malgré sa modestie, ce budget supporte plus de la moitié des annulations budgétaires actées par le Gouvernement, désireux de réduire les dépenses publiques⁴¹⁷. Ces annulations, exceptionnelles, marquent une rupture dans la croissance des crédits affectés au financement sur projets. Relativement préservé des annulations opérées pendant les années 1970, bénéficiant de la priorité donnée à la recherche du début au milieu des années 1980, le financement sur projets connaît une baisse brutale. En un an, le Fonds passe de 1,16 milliard de F. à 536 millions de F., soit une baisse de 54 % des crédits qui y sont inscrits⁴¹⁸. Cette baisse a des conséquences immédiates. En 1986, la ligne dédiée à la biologie et à la santé est réduite de moitié et aucune action thématique programmée n'est lancée par le CNRS, faute de crédits, en biomédecine⁴¹⁹. Les réductions budgétaires conduisent à l'annulation pure et simple de certaines opérations prévues, comme l'action concertée Structures et fonctions des macromolécules. D'autres actions, comme celle en faveur de la biologie moléculaire et cellulaire végétale, ne parviennent à être menées à bien uniquement parce qu'elles reçoivent des crédits d'autres lignes budgétaires et de la réserve ministérielle.

Ce contexte d'austérité budgétaire n'est cependant pas immédiatement l'occasion d'une révision des procédures d'attribution des fonds. Un an après l'alternance, le retour

⁴¹⁷ « La recherche sous le signe de l'austérité », *Le Monde*, 19 mai 1993.

⁴¹⁸ AN 2003 0459/1, Rapport de synthèse sur le Fonds de la recherche et de la technologie établi par M. Cadiou, Inspecteur des finances, avril 1987.

⁴¹⁹ AN 2003 0459/1, Projet de répartition du FRT 1987 – Biologie Santé, 25 février 1987.

de la mise en compétition n'est pas à l'ordre du jour. Les programmes mobilisateurs sont pourtant supprimés : en 1987, un document émanant de la DGRT établit que « *onze programmes nationaux se substituent dès la fin de 1987 aux anciens programmes mobilisateurs et programmes prioritaires du MRES [ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur]* »⁴²⁰. Ces nouveaux programmes introduisent des innovations, mais ils ne se traduisent pas par le retour de la mise en compétition. Les appels d'offres sont toujours réservés à l'émergence parce qu'ils permettent de mieux appréhender un milieu scientifique et industriel mal connu. Ils n'ont cependant vocation qu'à préparer une phase suivante où « *les appels d'offres ne sont plus nécessaires, car les acteurs sont connus et une procédure du genre "contrat de programme pluriannuel" est mieux adaptée* »⁴²¹. Les interventions ministérielles ne se modifient pas non plus immédiatement : un document présentant les propositions de la Délégation à la recherche en 1987 insiste sur le fait que « *les méthodes de mise en œuvre de ce FRT [Fonds de la recherche et de la technologie] sont pour une faible part des actions concertées pilotées par des comités scientifiques dont la plupart sont déjà constitués (...) pour la majeure partie des contrats définis et mis en place de manière spécifique à partir de propositions d'experts ou de groupes d'experts* »⁴²².

Le début de l'année 1988 marque le retour de la mise en compétition comme modalité principale d'allocation des ressources sur projets. Elle n'est pas une conséquence directe de l'alternance de 1988 puisque le recours croissant aux appels d'offres est déjà inscrit dans la nouvelle doctrine d'intervention du ministère, formalisée pendant le premier trimestre de cette année. Les arbitrages permettant d'en dégager les principes ont laissé peu de traces dans les sources dépouillées, mais la restructuration du Fonds marque un souci croissant de faire des appels à projets l'instrument privilégié de l'intervention ministérielle. Le Fonds est restructuré et regroupe désormais quatre lignes budgétaires distinctes qui mettent fin à l'organisation en programmes que l'alternance de 1981 avait instituée. Trois des quatre lignes budgétaires qui le constituent sont dédiées au financement des bourses Cifre⁴²³, aux actions de soutien engagé par le programme

⁴²⁰ AN 2003 0459/1, DGRT, Fonds de la recherche et de la technologie, Directive de conduite des programmes nationaux et actions prioritaires de recherche.

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² AN 2003 0459/1, Ministère délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, Propositions de la délégation à la recherche pour le Fonds de la recherche et de la technologie 1987, 4 mars 1987.

⁴²³ Cette ligne budgétaire permet le financement d'allocations de recherche doctorale permettant la réalisation de thèse dans des institutions non académiques, majoritairement des entreprises.

Eurêka⁴²⁴ et à des programmes de transfert de connaissance. La quatrième ligne budgétaire finance les programmes nationaux de recherche créés « *par grands enjeux pour affronter les défis de la prochaine décennie* ». Ces programmes sont « *conçus comme un ensemble d'actions prioritaires de recherche devant se dérouler sur une période de trois à cinq ans* » et doivent aboutir à « *des développements technologiques qui sont de la responsabilité des industriels* » ou à « *de nouveaux champs de recherche fondamentale pris en compte par les organismes publics sur leurs moyens propres* ». La biomédecine compte deux programmes nationaux où 71 millions de F. sont engagés.

Deux innovations importantes marquent les programmes nationaux. D'abord, les actions engagées sont beaucoup plus régulièrement cofinancées qu'au début des années 1980 : les fonds étatiques ne comptent que pour un tiers des sommes investies en biotechnologie et 44 % des crédits du programme Recherche médicale. Les contributeurs aux budgets des programmes nationaux débordent le périmètre des instances étatiques : si des ministères y apportent bien leur concours, des collectivités locales, des entreprises, des centres techniques professionnels, des établissements publics, des universités, des grandes écoles ou encore des associations peuvent aussi y contribuer⁴²⁵. Mais la transformation la plus importante concerne les modalités d'allocation des ressources. La création des programmes nationaux de recherche réintroduit la mise en concurrence et les appels à projets comme principes d'allocation des ressources. Un dossier élaboré par les services ministériels à destination du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie indique que « *pour la plupart des actions, les comités scientifiques procèdent par appels d'offres, et exceptionnellement par des contrats négociés sur des travaux de recherche coordonnés* »⁴²⁶. Un lien entre ces deux évolutions est probable : dès lors que le ministère de la Recherche doit mobiliser des crédits venant d'autres institutions, dont certaines sont situées en dehors du périmètre étatique, il paraît difficile que ces services constituent le lieu central de choix des projets. Déléguer ce choix à des comités scientifiques pratiquant une mise en compétition renouvelée des projets peut alors constituer une solution pour définir qui obtient quoi. Mais il est difficile de trouver des indices confirmant cette hypothèse : comme au

⁴²⁴ Le programme Eurêka est un dispositif de soutien à l'innovation mis en place en partenariat avec d'autres pays européens.

⁴²⁵ AN 2000 0475/27, Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'enseignement supérieur, Dossier sur le Fonds de la recherche et de la technologie, 19 janvier 1988.

⁴²⁶ *Ibid.*

moment de l'introduction des appels d'offres dans les actions concertées au milieu des années 1960, les fonds d'archives explorés ne donnent pas à voir des débats sur le sujet.

Ce retour des appels à projets restructure le positionnement des comités scientifiques. Ils retrouvent leur centralité puisque « *la réalisation de chaque programme national ou de ses composantes est placée sous la responsabilité d'un comité scientifique présidé par une personnalité nommée par le ministre* »⁴²⁷. Les membres de ces comités jouent un rôle important dans l'allocation des ressources. Ils sont en effet chargés de « [l']orientation et [des] études préalables des programmes, [du] lancement des appels d'offres, [de l']examen et [de la] sélection des propositions de recherche [de la] mise en œuvre des projets retenus ». Ils doivent enfin procéder à « [l']évaluation des travaux réalisés, de l'avancement des programmes et de leur impact ». Les « *experts scientifiques de haute compétence* » qui composent les comités sont assistés par des personnels issus du ministère qui doivent les seconder. Le souci de renouer avec les articulations mises en place dans les années 1960 se lit aussi dans le recrutement de quelques grands noms de l'époque à qui sont confiés la responsabilité de certains programmes nationaux : Jean Dausset, prix Nobel de physiologie et de médecine en 1980, prend la tête de la composante dédiée à la génomique du programme national Recherche médicale. Le programme national Biotechnologies est lui confié à Pierre Douzou qui, sans avoir le niveau exceptionnel de reconnaissance académique de J. Dausset, est un scientifique mondialement connu pour ses travaux de biologie. Tous les responsables de programme ne bénéficient cependant pas d'un tel niveau de reconnaissance académique et certains d'entre eux ont fait carrière entre les laboratoires et l'administration. C. Burg, ancien directeur général de l'Inserm pendant les années 1970, est ainsi placé à la direction de la composante Génie biologique et médical du programme de recherche médicale.

Les résultats de l'élection présidentielle de 1988 ne remettent pas en cause la place nouvelle de la mise en compétition dans l'allocation des ressources sur projets. Pourtant, la victoire des socialistes et la nomination d'Hubert Curien au poste de ministre de la Recherche se traduisent bien par un certain nombre d'inflexions. Comme en 1981, un nouvel effort budgétaire est engagé en faveur de la recherche : le budget civil de la recherche augmente de 7,6 % ce qui se traduit par la création de 768 nouveaux postes en

⁴²⁷ *Ibid.*

1988⁴²⁸ et par une augmentation de 380 millions de F. du Fonds de la recherche⁴²⁹. Mais ces inflexions importantes ne remettent pas en cause le retour des appels d'offres. Une commission d'études spécialisée sur le financement de la recherche, faisant le point sur les évolutions de l'usage des crédits incitatifs, insiste sur le fait que les appels d'offres sont devenus à partir de 1988 « *la règle générale* »⁴³⁰. Des appels d'offres sont ainsi lancés pour la majeure partie des actions financées au titre des programmes scientifiques et techniques du Fonds : les actions concertées « *qui ont mobilisé 485,28 MF soit 84, 22 % des crédits engagés sur les programmes nationaux sont devenues la principale modalité d'intervention du FRT* »⁴³¹. Seule la procédure des sauts technologiques qui a vocation à favoriser les ruptures dans l'industrie fait exception⁴³², mais c'est parce qu'elle repose sur des « *choix thématiques confidentiels* »⁴³³ s'accordant mal avec une évaluation réalisée par des tiers. Cette exception ne remet cependant pas en cause la centralité des appels à projets : si les sauts technologiques sont dotés de 150 millions de F., les procédures compétitives allouent 411 millions de francs⁴³⁴.

Du fait de l'augmentation du budget de la recherche qui profite aussi au financement sur projets, la seconde élection de F. Mitterrand à la présidence de la République consacre le plein retour des appels à projets. Elle clôt une parenthèse entamée sept ans plus tôt par les mêmes socialistes qui avaient alors cherché à promouvoir d'autres principes d'allocation des fonds. Aucune des sources consultées ne donne à voir une revendication de la mise en compétition comme un principe supérieur d'allocation des ressources. Même de loin, le retour des appels d'offres ne coïncide pas avec l'expression d'un « *néolibéralisme gestionnaire* » (Jobert, Théret, 1994) qui se dirait dans les mots des documents ministériels. Si les appels d'offres font leur retour, c'est finalement bien plus parce que les outils non compétitifs d'allocation des fonds élaborés au début des années 1980 sont fragiles parce que traversés de tensions et de contradictions et que les acteurs qui les utilisent ou les contrôlent ont fait l'expérience de cette fragilité ou l'ont publicisée. Le retour des appels d'offres est donc plus la conséquence d'une défaite du néocolbertisme que celle d'une victoire du néolibéralisme. Le paradoxe des années 1980 est que ce retour

⁴²⁸ AN 2000 0380/9, Notes manuscrites, Réunion commission financement de la recherche, 10 août 1988.

⁴²⁹ AN 2000 0475/22, CSRT, procès-verbal de la réunion de la commission d'études spécialisée « Financement de la recherche », 9 janvier 1990.

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² AN 2000 0475/3, CSRT, « Le financement incitatif de la recherche par la commission politique scientifique : réflexions et perspectives » présidée par Jean-Loup Burgaud, septembre 1995.

⁴³³ AN 2000 0475/22, CSRT, procès-verbal de la réunion de la commission d'études spécialisée « Financement de la recherche », 9 janvier 1990.

⁴³⁴ AN 2000 0475/22, CSRT, Fonds de la recherche et de la technologie 9 janvier 1990.

de la mise en compétition s'effectue au moment même où les socialistes reviennent au pouvoir. Sept ans plus tôt, c'est une coalition politique issue du même parti qui avait marginalisé la mise en compétition.

Conclusion

Trois enseignements principaux peuvent être tirés de l'analyse de la décennie paradoxale que sont les années 1980. Ils concernent d'abord les dynamiques qui conduisent à l'affirmation de l'économicisation de la recherche et de la mise en compétition comme principes centraux des politiques scientifiques, l'intérêt ensuite d'articuler les perspectives cognitives des politiques publiques et celles qui les appréhendent depuis les organisations et enfin l'importance de la coalescence des éléments constitutifs des charnières dans leur permanence.

Que reste-t-il de la décennie paradoxale que constituent les années 1980 ? Cette décennie constitue, dans la recherche comme dans d'autres secteurs, un moment important de refondation des principes guidant l'action publique. L'économicisation de la recherche et la mise en compétition s'y affirment comme deux référents centraux de l'allocation des moyens : plus qu'auparavant, le souci de trouver une valeur économique aux travaux scientifiques constitue une injonction que les chercheurs doivent investir ou avec laquelle ils doivent composer. Plus qu'auparavant, les appels d'offres sont considérés comme des outils consubstantiels au financement sur projets de la recherche. Vue de loin, cette double affirmation semble constituer le signe de la déclinaison des principes néolibéraux dans le gouvernement de la recherche. Mais comme aux États-Unis dix ans plus tôt (Berman, 2014), l'économicisation de la recherche n'est pas systématiquement associée à une croyance dans les vertus du marché comme principe supérieur de l'allocation des ressources. Dans le cas français, pour la recherche, cette économicisation est même associée à une claire réaffirmation du dirigisme étatique et à un souci de piloter depuis le haut et de manière verticale le développement technologique. La période est d'autant plus paradoxale qu'au même moment d'autres outils s'appuyant plus nettement sur les entreprises, comme le Crédit impôt recherche, sont inventés. Leur création ne procède cependant pas non plus « *d'un changement de référentiel ou de l'émergence de nouvelles idées* » (Devaux, 2021, p. 492), mais s'explique bien plus par des oppositions internes à l'État entre administrateurs et experts techniques. La réaffirmation de la mise en

compétition ne résulte pas non plus d'un souci de décliner les mécanismes du marché dans l'allocation des moyens. Elle s'explique plutôt par les infortunes du dirigisme étatique et le souci de leur trouver des alternatives. Consacrés par défaut, les appels d'offres n'en sont pas moins consacrés quand même : à partir de la fin des années 1980, le financement sur projet de la recherche n'est plus pensé, dans les cercles étatiques, en dehors d'une mise en compétition par appels à projets. C'est aussi pour cela que la décennie 1980 est une période importante dans les politiques scientifiques : un peu à la manière de l'échec des premières politiques sociales dans les États-Unis de la fin du XIX^e siècle qui délégitime l'engagement postérieur de l'État fédéral dans ce champ (Skocpol, 1993), la faillite des expériences promouvant des formes alternatives à l'allocation compétitive des fonds conduise à la consécration des appels à projets. Le fait que leur consécration ne soit pas liée à une victoire des néolibéraux renforce d'ailleurs plutôt les appuis de cette modalité d'allocation des ressources : bien au-delà de la nébuleuse néolibérale, ils apparaissent comme une modalité indépassable de l'allocation des fonds sur projets et se confondent désormais largement avec lui.

Cette consécration paradoxale de la mise en compétition invite à ne pas dissocier les espaces où l'action publique est fabriquée de ceux où elle est mise en œuvre. Ce lien est déjà souligné par les analyses qui explorent les conditions du tournant néolibéral : en distinguant les forums et les arènes, B. Jobert (Jobert, 1995), par exemple, insiste sur le fait que le néolibéralisme ne se décline pas mécaniquement dans l'action publique et que sa victoire dans le champ des idées scientifiques n'induit pas qu'il bouleverse la pratique des politiques publiques. Le cas de la recherche, exploré dans ce chapitre, permet de mettre au jour d'autres liens qui renforcent la nécessité de tenir ensemble ces deux séquences, souvent distinguées dans les analyses, mais liées dans les faits. Ces liens sont d'abord tissés par les acteurs : ce sont souvent les mêmes qui mettent en œuvre les politiques publiques et qui, parfois simultanément, pensent leur remodelage. Ce lien est aussi construit par les savoirs qui sont mobilisés pour remodeler l'action publique. L'influence des experts issus de forums scientifiques, si présents dans les politiques de santé qu'ils peuvent être considérés comme une périadministration (Lepont, 2016a), n'a pas pu être mise au jour. Dans la France des années 1980, les experts sont très largement des praticiens, qu'ils soient issus du gouvernement de la recherche ou de la profession scientifique elle-même. Enfin, et peut-être surtout, la mise en œuvre constitue souvent une épreuve pour les solutions inventées pour redéfinir les politiques scientifiques : c'est largement dans la mise

en œuvre que le néocolbertisme échoue à imposer ses modes d'action dirigistes et que les conditions favorables au retour de la mise en compétition se construisent.

Il ne s'agit pas ici de nier l'efficacité des schémas analytiques mettant l'accent sur le poids des idées, des référentiels ou des paradigmes dans la compréhension du changement : incontestablement, ils fournissent des clefs de lecture importantes pour le comprendre, comme d'ailleurs l'affirmation de l'économicisation de la recherche, un principe durablement établi dans les politiques scientifiques, le montre bien. Il s'agit plutôt de plaider pour que ces perspectives soient articulées à d'autres, plus attentives à la mise en œuvre de l'action publique dans les organisations : l'opérationnalisation et la mise en œuvre ne constituent pas seulement des lieux où les objectifs définis sont reconstruits et souvent déplacés, mais elles sont, aussi, des moments où la solidité des nouveaux agencements intellectuels est éprouvée. Dans certains cas, comprendre le changement suppose alors d'articuler des perspectives qui mettent l'accent sur l'invention des nouvelles manières de penser et celles qui envisagent l'action publique depuis le quotidien des organisations qui la mettent en œuvre. Ces perspectives présentent des différences et elles ont souvent été soulignées par leurs promoteurs dans des discussions critiques croisées (Jobert, Leca, 1980 ; Jobert, 1985 ; Musselin, Friedberg, 1993, p. 13 et suivantes). Mais, si l'on reconnaît, d'une part, que tous les lieux de pouvoirs ne se valent pas et que certains sont des espaces de concentration des ressources politiques et que d'autre part, les organisations comptent dans l'institutionnalisation des constructions intellectuelles parce qu'elles constituent les espaces où leur robustesse est mise à l'épreuve, alors ces perspectives peuvent fournir des prismes complémentaires pour rendre compte des dynamiques, complexes, qui traversent le changement.

Le dernier point de cette conclusion a trait à l'importance de la consistance des charnières pour leur permanence. L'échec des promoteurs du néocolbertisme n'est sans doute pas celui de leurs recettes d'action. Il n'est pas certain que le dirigisme étatique qu'ils promeuvent soit moins efficace que la mise en compétition pour gouverner la recherche ou le développement technologique. Leur échec résulte surtout de leur difficulté à construire une charnière robuste, articulant des instruments, des groupes sociaux et des organisations qui se soutiennent mutuellement et qui résistent par-là aux entreprises de mise en critique. Le difficile positionnement de la MST à l'intérieur du nouveau ministère rend l'édifice qu'ils construisent fragile parce qu'il le prive de la caution d'un tiers évaluateur indépendant dans la sélection des projets de recherche ; le choix des opérations

de recherche à financer est alors vulnérable aux entreprises de mise en critique engagées par les segments budgétaires de l'État. Cette absence d'intégration construit alors les conditions favorables au retour des appels à projets. Leur consécration, à la fin des années 1980, ne met pas fin à leur réinvention. Dans les années 1990, de nouveaux usages se dessinent. Ils sont explorés dans le chapitre suivant.

Chapitre 4. De nouveaux patrons pour la biomédecine ?

Nouveaux agencements pour le financement sur projets : collégialité, mise en compétition et bureaucratie (fin des années 1980-début des années 2000)

Introduction

« Dans ses précédents avis, le CSRT [Conseil supérieur de la recherche et de la technologie] avait à plusieurs reprises noté que les fonds d'intervention ministériels devenaient un outil majeur de la politique scientifique de l'État. Déjà augmenté en AP [autorisation de programmes] de 26,4 % en 2001, puis de 13 % en 2002, le Fonds national de la science (FNS) est à nouveau augmenté de 42,3 % en 2003 pour être porté à près de 217 millions d'euros. (...) Le CSRT souligne qu'il avait apprécié, dans son avis du 25 octobre 2001, sur le projet de BCRD [Budget civil de recherche et de développement] 2002 qu'un certain parallélisme commençât à s'installer entre les progressions budgétaires des fonds incitatifs ministériels et le soutien aux laboratoires, pour que les priorités nationales voulues au niveau de l'État soient effectivement et efficacement reprises par les institutions scientifiques. Les très fortes augmentations constatées sur les fonds incitatifs ministériels (respectivement + 42 et + 29 %) ne suivent plus cette ligne de force (...). Le CSRT demande la mise en place de mécanismes qui permettent une réelle politique d'accompagnement. Il s'inquiète que le déséquilibre fort maintenant introduit n'empêche durablement l'appropriation des priorités affichées au ministère, et leur consolidation par les organismes, et plus généralement par la communauté des chercheurs. »⁴³⁵

Cet extrait d'archives date de 2002. Trois ans avant la création de l'ANR, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), un organe composé de scientifiques chargés de conseiller le ministre de la Recherche sur sa politique, exprime ses réserves quant à la montée en puissance du Fonds national de la science (FNS) et du Fonds de la recherche et de la technologie, deux instruments dédiés au financement sur projets. Les membres de ce corps consultatif s'inquiètent aussi de la baisse, adjacente, des crédits « récurrents » des laboratoires⁴³⁶. Avant même la constitution de l'ANR, leur

⁴³⁵ AN 2007 0541/1, CSRT, Avis sur le budget civil de la recherche et du développement 2003, 17 octobre 2002, p. 4.

⁴³⁶ Les guillemets sont ici de rigueur et signalent qu'il s'agit d'une expression indigène, souvent employée dans le monde des politiques scientifiques. Ces crédits sont dits « récurrents » parce qu'ils permettent le financement de l'activité scientifique, tout en étant détachés de la réalisation de projets particuliers. Ces crédits ne sont d'ailleurs pas si « récurrents » que cela : à l'université, au CNRS, ou à l'Inserm, leur montant et leur versement sont réévalués périodiquement. L'expression de « crédits récurrents » semble d'ailleurs apparaître à mesure que le recours au financement sur projets croît.

remplacement par des fonds sur projets est déjà engagé. Il est aussi, déjà, dénoncé par des représentants de la communauté académique comme introduisant un déséquilibre dans les politiques scientifiques. Dans une certaine mesure, le début des années 2000, et plus largement les années 1990, constituent les premières marches de processus de transformation intensifiés et accélérés par la création de l'ANR.

Cette situation de marche pied à des renouvellements ensuite intensifiés n'est pas propre à la recherche, mais se retrouve dans bien d'autres domaines d'action publique. Dans le champ de la réforme de l'État (Bezes, 2005b) ou dans celui des politiques universitaires (Musselin, 2001), les mesures adoptées dans les années 1990 préparent le terrain des grandes transformations engagées, en France, après 2000. L'adoption de la Lolf et les recompositions managériales de l'État, tout comme le renforcement de l'autonomie des universités, sont ainsi préparées par des réflexions, des innovations discrètes qui créent des conditions favorables à des changements de plus grande ampleur. Les années 1990 ne sont cependant pas, ou pas seulement, une période de maturation pour des changements à venir. Elles sont aussi traversées d'incertitudes, de dynamiques contradictoires, de batailles d'idées et de services, de solutions formalisées, mais finalement non retenues, autant d'éléments qu'il faut donner à voir pour rendre justice aux tendances composites qui font cette décennie. Dans le champ de la réforme de l'État, la genèse de « l'État stratège » s'opère ainsi dans des luttes entre l'Intérieur, la Fonction publique et les Finances. Ces batailles interministérielles s'achèvent par la victoire de Bercy, mais comprendre le succès des Finances suppose d'exhumer ces luttes (Bezes, 2005b). De même, la construction des universités en organisation et le renforcement de l'autorité de leur président ne sont pas un processus linéaire ; ils connaissent des ratés, des retours en arrière qui témoignent de leurs fragilités et de leurs incertitudes, à l'exemple de la mise en place du processus de Bologne en France échappant assez largement aux exécutifs des établissements (Mignot Gérard, Musselin, 2005). Les transformations des années 1990 ne doivent donc pas être appréhendées comme une marche, inexorable et linéaire, en direction des années 2000 ; elles comptent aussi leurs dynamiques propres qu'il faut restituer.

Ainsi en est-il de l'histoire du financement sur projets dans les années 1990. La décennie est bien marquée par des dynamiques qui annoncent les années 2000 : les premières agences de financement de la recherche sont créées et le financement sur

projets connaît une montée en puissance importante. Mais ces années sont aussi marquées par plusieurs événements importants : la survenue du Sida, l'émergence de la génomique ou le resserrement de la contrainte budgétaire. L'histoire du financement sur projets dans les années 1990 est intimement liée à ces transformations qui constituent toujours l'arrière-fond d'une bonne part des réformes entreprises. Ces évolutions ne constituent cependant pas des chocs exogènes qui viennent à eux seuls redéfinir le financement sur projets, ses usages et l'architecture de la frontière entre l'État et la communauté académique. Ou plus exactement : ces transformations contextuelles, qui échappent très largement aux réformateurs des années 1990, ne suffisent pas à réformer la charnière organisant les relations de l'État et de la communauté académique. L'élite du financement sur projets joue un rôle décisif en ce qu'elle médiatise ces changements. En construisant l'urgence d'une réponse scientifique aux problèmes de la génomique et du Sida, ou en inventant les solutions permettant d'internaliser les nouvelles exigences de Bercy, ses membres ont un rôle clef dans le gouvernement de la biomédecine des années 1990. Tout en réinventant le financement sur projets, ils tirent aussi parti de leur position pour asseoir leur influence sur les politiques scientifiques.

Comprendre les transformations des années 1990 suppose alors de revenir sur une opposition structurant la littérature sur l'analyse du changement : celle séparant exogénéité et endogénéité des transformations. Pendant longtemps, les chocs exogènes ont été considérés comme des moteurs des évolutions sociales et politiques. Les crises sont alors considérées comme des événements permettant d'engager la grande transformation des organisations (Crozier, 1963) ou des politiques publiques (Pierson, 2000) parce qu'elles effondrent l'ordre précédemment institué. Des auteurs ont proposé des alternatives pour se détacher de cette dichotomie opposant le dedans et le dehors dans l'appréhension du changement. Les analyses cognitives des politiques publiques (Muller, 2000) en font partie. Les travaux s'en inspirant ont souvent insisté sur le rôle des acteurs dans la médiation des évolutions contextuelles : à l'échelle d'un secteur d'action publique, ou de manière plus transversale, ils filtrent, traduisent, déclinent et donnent sens aux transformations de l'environnement. Mais ces travaux ne renoncent pas à l'externalisation d'une part de l'analyse : souvent, les changements de grande ampleur coïncident avec un renouvellement important du contexte politico-économique et des changements d'élites l'accompagnent. Dans le cas des politiques agricoles en France (Muller, 1984), ou dans les transformations des politiques économiques de la Grande-Bretagne des années 1970-

80 (Hall, 1992), ce sont ainsi de nouveaux venus qui introduisent les nouveaux principes de direction des affaires publiques en tirant parti d'un contexte inédit et favorable à leur prise de pouvoir : l'avènement d'un référentiel modernisateur porté par de nouvelles élites dans le premier cas, la déclinaison d'un paradigme néolibéral porté par de nouveaux économistes promettant de nouvelles voies de sortie de crise dans le second.

En allant regarder au cœur de l'État les élites qui font l'action publique, W. Genieys et P. Hassenteufel (2012) proposent de faire un pas supplémentaire dans l'élucidation des dynamiques endogènes du changement en analysant comment ces acteurs participent à décliner des transformations contextuelles dans les politiques publiques. Il ne s'agit pas de recomposer autrement l'opposition entre dynamiques endogènes et exogènes en mettant uniquement l'accent sur des processus internes à l'État ; ces groupes sont bien inscrits dans leur époque, parce qu'ils doivent faire face à des transformations sur lesquelles ils n'ont pas, ou peu, de prises. La chute du mur de Berlin ou encore le passage à l'Euro s'imposent bien à eux. Il s'agit plutôt d'insister sur le fait qu'ils contribuent, par leurs activités réformatrices, à inventer leur époque : par exemple, les élites du *Welfare* résistent aux pressions des segments budgétaires de l'État en défendant le modèle français de protection sociale tout en le rendant compatible avec les nouveaux termes de la contrainte budgétaire (Hassenteufel et *al.*, 1999 ; Genieys, 2010), tandis que les élites militaires et civiles œuvrent au maintien d'ambitieux programmes d'armement par-delà l'effondrement du bloc soviétique (Genieys et Michel, 2006). Nous proposons de comprendre les transformations du financement sur projets dans les années 1990 en suivant ces propositions. En nous mettant dans les pas des biologistes et de médecins qui réforment le financement sur projets dans les années 1990, nous montrerons que les conséquences de l'émergence du Sida, de la génomique ou celles de la pression budgétaire croissante de Bercy sont construites par leurs activités réformatrices. Ils inventent alors une nouvelle charnière en réinventant l'articulation entre le financement sur projets, les groupes sociaux et les organisations qui l'utilisent. Ils parviennent, par ailleurs, à en devenir les figures dominantes.

Deux éléments distinctifs singularisent cet assemblage et le constituent en une articulation inédite de collégialité, de mise en compétition et de bureaucratie. D'une part, la place qu'occupe l'instrument dans la boîte à outils des politiques scientifiques est repensée : alors que le financement sur projets est depuis les années 1960 un enjeu de

compétition entre les organismes de recherche et le ministère, il devient dans la décennie 1990 un levier de coordination de leurs politiques. Ensemble, organismes et ministère de la Recherche parviennent à définir des priorités scientifiques et à les mettre en œuvre en s'appuyant sur le financement sur projets (1). D'autre part, dans les années 1990, se dessinent des appropriations du financement sur projets qui articulent de manière renouvelée capacités programmatiques, mise en compétition et bureaucratisation (2). À la confluence de ces deux dynamiques, le pouvoir de l'élite des années 1990 se construit.

1. Réformer en apprenant

Dans un article devenu célèbre, P. Hall (Hall, 1993) insiste sur l'importance des dynamiques d'apprentissage social dans les transformations des politiques publiques. Il met en lumière deux caractéristiques de ces processus. Ils varient d'abord selon l'amplitude des changements à l'œuvre : les changements d'ampleur contenue dits de premier ou de deuxième ordre parce qu'ils touchent aux instruments ou à leur paramétrage sont souvent promus depuis l'intérieur de l'État par des experts agissant dans une relative autonomie. Les changements de troisième ordre, c'est-à-dire ceux qui touchent aux principes mêmes de l'action publique, engagent des configurations d'acteurs plus larges, débordant le seul périmètre étatique. Ensuite, les processus d'apprentissage social ont un versant cognitif, parce qu'ils sont le creuset de l'exploration de nouveaux possibles. Mais ce sont aussi des affrontements de pouvoir parce que l'influence de camps en opposition s'y joue.

Nous voudrions prolonger cette perspective en nous intéressant aux changements de premier et de deuxième ordre qui marquent le financement sur projets dans les années 1990 en insistant sur deux éléments. D'une part, si les entrepreneurs du changement opèrent bien, comme dans les cas évoqués par P. Hall, depuis l'intérieur de l'État et des organismes de recherche, ils ne sont pas détachés des enjeux qui traversent la société civile. Ils y prennent au contraire appui et les mobilisent pour faire advenir leurs projets réformateurs (1.1.). D'autre part, les apprentissages à l'œuvre sont des processus qui ne s'achèvent pas une fois les premières marches franchies : ils opèrent « en cascade » et l'invention des nouvelles solutions génère de nouveaux apprentissages. Une première série de réformes est ainsi mise en place entre la fin des années 1980 et le début

des années 1990 : elle aboutit à créer des agences détachées du premier périmètre de l'État pour répondre aux problèmes posés par l'émergence du Sida et de la génomique (1.2.). Ces réformes sont elles-mêmes l'occasion de nouveaux apprentissages : ils conduisent à trouver des solutions à la contrainte financière que fait subir Bercy au financement sur projets et à replacer l'essentiel de cet instrument à l'intérieur du périmètre étatique. Ainsi repositionné, il reste néanmoins un outil de coordination entre l'État et les organismes de recherche, une propriété acquise pendant la première moitié de la décennie 1990 (1.3).

1.1. Des élites œuvrant depuis l'État, mais en prise avec des enjeux scientifiques et sociaux

De la fin des années 1980 au début des années 2000, la France connaît de nombreuses alternances politiques. Pendant cette période, chaque élection législative ou présidentielle voit un changement de majorité s'opérer : en quatorze ans, cinq majorités politiques se succèdent au pouvoir. Cette instabilité, inédite dans l'histoire de la V^e République, marque aussi les fonctions de ministre de la Recherche : de 1988 à 2002, le portefeuille de la recherche est confié à six ministres successifs. Paradoxalement, ces renouvellements fréquents de personnel politique affectent peu le gouvernement sur projets de la biomédecine : à cette période, il est dominé par un petit nombre de biologistes et de médecins qui traverse les alternances politiques pour, tout à la fois, réformer l'instrument et les domaines disciplinaires où il est décliné. Faire l'histoire des transformations du financement sur projets, c'est d'abord faire l'histoire de cette élite, de sa formation et de sa capacité à devenir propriétaire du problème de la réforme du financement sur projets.

À première vue, cette élite présente des parentés importantes avec les groupes qui ont précédemment œuvré à la réforme du financement sur projets. Comme leurs prédécesseurs, ses membres sont avant tout des hommes : seulement deux femmes, Pascale Briand et Nicole Le Douarin, y figurent, signe que la féminisation de la profession académique, perceptible depuis les années 1970 (Charle, 1989), ne trouve qu'un écho très relatif dans les milieux qui font la politique scientifique française. Les membres de cette élite sont aussi issus des segments consacrés de la profession : la plupart disposent d'une solide carrière scientifique qui les a conduits à occuper des postes de directeurs de recherche ou de professeurs d'université dans des établissements prestigieux, d'ailleurs

souvent parisiens. P. Lazar, par exemple, le directeur général de l'Inserm est un polytechnicien converti à la recherche en santé publique. Avant de prendre la direction de l'Institut, il a mis ses connaissances mathématiques au service de l'épidémiologie en développant cette spécialité au sein de l'Institut Gustave Roussy, un haut lieu de la recherche sur le cancer. Piotr Slonimski, qui œuvre au début des années 1990 à la mise en place d'un programme pour le développement de la génomique, bénéficie d'une reconnaissance scientifique plus établie encore : médaille d'or du CNRS, il a été l'un des fers de lance du développement de la recherche en biologie moléculaire, en génétique plus précisément. Fondateur du laboratoire de génétique de Gif-sur-Yvette, il a même été membre, dans sa jeunesse, du premier comité de l'action concertée Biologie moléculaire. N. Le Douarin est, elle aussi, une scientifique de réputation mondiale. Biologiste du développement, elle est à la fin des années 1990, au moment où elle est nommée à la tête du Comité de coordination des sciences de la vie, professeur au collège de France. Comme P. Slonimsky, elle a reçu la médaille d'or du CNRS. Si tous les membres de cette élite ne bénéficient pas d'une telle reconnaissance académique, la liste de leurs établissements de rattachement signale qu'ils disposent des marques symboliques associées à une carrière scientifique accomplie. Tous détiennent un poste de professeur des universités ou de directeur de recherche d'un organisme. Ils exercent dans de hauts lieux de la biologie et de la médecine française : l'université Paris Descartes, l'université Paris Diderot, l'Institut Cochin, l'hôpital Necker Enfants malades. Seul l'Institut Pasteur, si central dans les années 1960, manque à cette liste de lieux prestigieux – une absence sur laquelle nous reviendrons.

Si elle présente donc des parentés avec ses devancières, cette élite a, aussi, des propriétés sociales qui la singularisent. L'émergence de ce groupe marque d'abord un retour des biologistes et des médecins au cœur de la réforme du financement sur projets. Dans les années 1980, le progressif resserrement du financement sur projets et du ministère de la Recherche sur l'innovation et le développement technologique les en marginalise : si les biotechnologies sont bien au cœur de l'ambition de faire de la recherche un moteur de la croissance économique, les représentants de ces spécialités ne sont pas au centre des discussions sur les réformes du financement sur projets. Impliqués seulement dans les comités et les services mis en place pour piloter ces programmes, ils ne participent pas aux réflexions redessinant l'instrument. Cette situation évolue dans la deuxième moitié des années 1980 : l'émergence du Sida en tant que problème scientifique

constitue une opportunité saisie par les médecins et les biologistes pour retrouver une centralité dans ces réflexions. Quelques années plus tard, le surgissement de la génomique a les mêmes conséquences.

Ce ne sont cependant pas n'importe quels biologistes ni n'importe quels médecins qui parviennent à s'imposer dans la réforme du financement sur projets. Pour la première fois depuis les années 1960, ils occupent tous, à une exception près, un poste de responsabilité au sein d'une organisation participant au gouvernement de la recherche. Seule N. Le Douarin influe sur le financement sur projets depuis une position de conseil au pouvoir public : la présidence du comité de coordination des sciences de la vie, créé à la fin des années 1990 pour constituer un organe de réflexion sur les évolutions de la biologie et de la médecine. Cette exception notée, tous les membres de cette élite disposent d'un poste exécutif. Il peut s'agir de la direction d'un organisme de recherche : c'est depuis la direction de l'Inserm que P. Lazar joue un rôle important pour faire du Sida une priorité des politiques de recherche. C'est aussi depuis la direction de l'Inserm que Claude Griscelli œuvre, à partir de 1996, à la refonte de la recherche sur projets. L'exercice des responsabilités peut aussi prendre la forme de la direction d'une agence, comme celle dédiée au Sida. En dirigeant l'ANRS, Jean-Paul Lévy travaille à la réforme du financement sur projets. Au sein du ministère, la mission des sciences du vivant, instituée en 1993, constitue un autre lieu où les réformateurs officient. On y retrouve P. Briand, G. Tobelem ou encore P. Slonimski qui ensemble au début des années 1990, redéfinissent le financement sur projets de la génomique. La direction des sciences de la vie du CNRS est aussi l'une des places où les réformes du financement sur projets se construisent : Jacques Samarut en est issu.

Nom	Formation	Statut	Fonctions exercées
Briand Pascale	Docteur en biologie et en médecine	DR à l'Inserm	Chargé de mission au département biologie/santé du ministère de la Recherche (1994-2000)
Griscelli Claude	Médecin et docteur en biologie (immunologie pédiatrique)	PU PH à Paris V	Membre du CS de l'ANRS (1989- 1995), Membre du comité de coordination sur l'infection VIH chez les enfants à l'OMS (1989- 1991), Conseiller technique pour l'enseignement médical auprès de F. Fillon (1993-1995), Directeur général de l'Inserm (1996-2001), membre du comité de coordination des sciences de la vie (1998-2000)
Lazar Philippe	Polytechnicien, Docteur en épidémiologie	DR à l'Inserm	Directeur général de l'Inserm (1982-1996)
Le Douarin Nicole	Docteur en biologie (biologie du développement)	Professeur au collège de France	Présidente du comité de coordination des sciences de la vie (1998-2000), membre du conseil national de la science (1998-2000)
Lévy Jean- Paul	Docteur en biologie (hématologie, puis immunologie et virologie)	PU PH à Paris V	Directeur scientifique du PNRS (1987-1988) puis Directeur de l'ANRS (1988-1998)
Samarut Jacques	Docteur en biologie (biologie cellulaire et moléculaire)	PU à l'ENS Sciences de Lyon	Directeur du département des sciences de la vie au CNRS (1997- 1999), membre du comité de coordination des sciences de la vie (1998-2000)
Slonimsky Piotr	Docteur en biologie (génétique)	PU à Paris VI	Membre de la MST (1992-1993) Directeur du Gip Greg (1993-1996)
Tobelem Gérard	Docteur en biologie (hématologie)	PU à Paris VII	Chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (1993-1997)

Tableau 4. L'élite du financement sur projets (fin des années 1980-début des années 2000)

Si les individus qui composent l'élite du financement sur projets sont tous investis dans des fonctions gouvernementales, ils ne disposent pas de la même expérience dans l'exercice de leurs responsabilités. Pour certains, l'engagement dans ces fonctions politico-administratives est une relative nouveauté. Le début des années 1990 correspond par

exemple à l'entrée dans la carrière dirigeante pour P. Briand. Après un doctorat de biochimie et de médecine, cette biologiste débute sa carrière académique à l'Inserm dans une unité rattachée à l'hôpital Necker. Elle rejoint ensuite l'Institut Cochin, où elle est nommée directrice de recherche. En 1994, à 38 ans, elle rentre à la mission des sciences du vivant du ministère de la Recherche, une organisation qu'elle ne quittera que six ans plus tard pour rejoindre d'autres responsabilités à l'ENS Ulm. Les autres membres de ce groupe élitare sont investis dans les fonctions gouvernementales depuis plus longtemps. Au début des années 1990, certains sont déjà des dirigeants expérimentés : par exemple, P. Lazar exerce ses fonctions à la tête de l'Inserm depuis 1982.

Encadré 5. J.-P. Lévy, un biologiste à la tête de l'agence Sida

J.-P. Lévy naît le 8 juin 1934 à Paris. Son père et sa mère sont dentistes et le poussent à effectuer des études médicales. Il fait ses études à la Faculté de médecine de Paris. Docteur en médecine en 1962, il devient la même année chef de travaux puis biologiste des hôpitaux de Paris. Il est formé à l'hématologie à Saint Louis, dans le service de J. Bernard. Professeur agrégé de médecine en 1966, il devient directeur du laboratoire d'immunologie des tumeurs à Saint-Louis. Il part ensuite à Cochin où il fonde une unité de recherche en hématologie affiliée à l'Inserm. Dans les années 1970, il est membre d'une commission scientifique spécialisée de l'Inserm et siège dans plusieurs comités d'appels à projets dédiés à la recherche sur le cancer. Pendant cette période, il obtient plusieurs prix pour ses travaux de recherche sur le cancer, notamment le prestigieux prix Rosen de la Fondation pour la recherche médicale (1979). Pendant les années 1970, il prend également la tête de plusieurs unités de recherche affiliées à l'Inserm. Pendant cette période, il passe progressivement de l'hématologie à l'immunologie et s'intéresse au rôle des virus dans le déclenchement du cancer. Au début des années 1980, il se rapproche également de la direction de l'Inserm, en devenant chargé de mission auprès du directeur général, Philippe Laudat (1980-81). Membre du Collège de direction scientifique placé auprès du nouveau directeur général, P. Lazar de 1982 à 1988, il devient directeur du PNRS en 1987, puis prend la tête de la nouvelle ANRS à la date de sa création en 1988. Il exerce ces fonctions jusqu'en 1998.

Ces biologistes et ces médecins ne constituent pas un ensemble stable et homogène, tout au long des années 1990. Certains de ces acteurs quittent le gouvernement de la biologie et de la médecine au cours de la décennie : P. Lazar, après quatorze ans passés à la tête de l'Inserm, quitte l'Institut en 1996. P. Slonimski, l'un des pères fondateurs du programme de génomique français n'exerce plus de responsabilité en son sein à partir du milieu des années 1990. P. Briand et J.-P. Lévy, pourtant deux des figures incontournables de ce groupe réformateur, le quittent aussi entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 pour aller exercer de nouvelles responsabilités. Des nouveaux venus participent aussi à la réforme du financement sur projets à partir du milieu des

années 1990 seulement : c'est par exemple à cette période que J. Samarut est nommé à la tête de la direction des sciences de la vie du CNRS. Les élites qui dominent la réforme du financement sur projets se renouvellent donc tout au long de la décennie.

Ces élites forment néanmoins un groupe. Ce statut leur est d'abord conféré par leur longévité dans l'exercice des fonctions gouvernementales : s'ils vont et viennent dans les cercles gouvernementaux et n'y sont pas forcément présents en même temps, ils partagent cependant un investissement commun et de long terme dans l'exercice des responsabilités. L'aptitude à circuler d'une fonction à l'autre est le premier ressort de cette longévité. Elle est bien illustrée par la trajectoire de C. Griscelli. Dès le début des années 1990, ce biologiste siège en effet au conseil scientifique de l'ANRS où il côtoie J.-P. Lévy le directeur de l'ANRS. Il est ensuite nommé en tant que conseiller technique du ministre de la Santé. Il succède enfin à P. Lazar à la tête de l'Inserm en 1996 et devient membre du comité de coordination des sciences du vivant mis en place pour superviser les actions conduites dans le cadre du Fonds national de la science. La longévité dans l'exercice des responsabilités peut aussi tenir à la capacité à se maintenir à la tête d'un programme de recherche. Elle n'est pas systématique : P. Slonimski n'exerce des responsabilités au sein du programme génomique que pendant cinq ans, de 1990 à 1994. Mais d'autres parviennent durablement à se maintenir à la tête d'un programme de recherche. J.-P. Lévy a la responsabilité du développement des recherches sur le Sida à l'Inserm dès 1987. Il parvient à se maintenir jusqu'en 1998 à la tête de l'ANRS.

Cette longévité dans l'exercice des responsabilités permet à ce groupe de disposer d'une sociabilité commune dont les archives témoignent. Certains d'entre eux ont fréquenté les mêmes instituts de recherche, comme J.-P. Lévy et P. Briand qui travaillent tous les deux à Cochin au début des années 1990, avant même que P. Briand ne prenne des responsabilités politiques et administratives. Mais les membres de cette élite se fréquentent d'abord dans les instances où ils siègent : les conseils d'administration et les conseils scientifiques sont ainsi les lieux où une partie du groupe se retrouve. Surtout, leurs activités réformatrices les amènent à échanger au-delà de ces seules réunions : les nombreuses initiatives qui sont lancées au cours des années 1990 sont autant d'occasions d'échanges qui ont laissé des traces dans les archives.

Souvent en contact, les membres de ce groupe partagent aussi des formes de sociabilité qui leur sont spécifiques. Dans leurs notes et leurs courriers, il est ainsi souvent question de science. Parce qu'ils ont été ou sont toujours des chercheurs et parce que les instances qu'ils dirigent ont autorité sur des segments particuliers de la biologie et de la médecine qui correspondent peu ou prou à leur domaine de spécialité, ils discutent souvent des promesses attachées au développement d'une nouvelle technique ou d'une nouvelle thérapie et de l'opportunité d'y affecter des moyens importants. Les archives, versées par J.-P. Lévy alors qu'il est à la tête de l'ANRS, illustrent la permanence de cet engagement dans les discussions scientifiques. Parmi les échanges de courriers et les comptes rendus de réunion, on y retrouve des publications scientifiques portant sur les mécanismes de transmission et de diffusion du Sida et les réponses thérapeutiques à y apporter. J.-P. Lévy les commente et échange avec ces interlocuteurs sur leur robustesse et leur intérêt scientifique. Il est d'ailleurs toujours invité à être rapporteur de thèse portant sur le Sida, des invitations qu'il doit décliner en raison d'un agenda qu'il juge « *démentiel* »⁴³⁷. Alors qu'il est directeur de l'ANRS, il reste un chercheur actif de l'Institut Cochin. Ces activités à la tête de l'agence l'ont conduit à restreindre son activité scientifique, mais il conserve la direction du groupe travaillant sur l'immunologie⁴³⁸. Ce double statut de scientifique spécialiste de l'immunologie des rétrovirus et de directeur de l'ANRS coïncide parfois : en 1990, J.-P. Lévy invité en tant que directeur de l'ANRS au Japon donne aussi une conférence sur les avancées des travaux d'élaboration des vaccins destinés à des spécialistes⁴³⁹. Outre ces discussions scientifiques, la sociabilité des élites des années 1990 est aussi, et évidemment, structurée par des discussions politiques et administratives. La création des nouvelles structures et des nouveaux programmes abritant le financement sur projets pose chaque fois d'épineuses questions d'organisation débattues dans des courriers, des réunions, des échanges d'emails ou des appels téléphoniques.

Cette sociabilité faite d'échanges scientifiques et administratifs singularise ce groupe à l'intérieur des réseaux du gouvernement de la recherche. Elle les différencie des administrateurs qui peuvent être impliqués, mais plus périodiquement, dans les échanges qui se tissent autour des réformes : Jean-Richard Cytermann est ainsi partie prenante des discussions qui préparent la refonte du Fonds de la recherche et de la technologie au début

⁴³⁷ AN 2013 0741/74-75, ANRS, Lettre de J.-P. Lévy à M.-C. Dokhelar, 2 janvier 1992.

⁴³⁸ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Lettre de J.-P. Lévy à L. Montagnier, 1^{er} février 1990.

⁴³⁹ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Lettre de J.-P. Lévy à M. Girard, 12 mars 1990.

des années 1990. Cet énarque qui fait carrière au ministère de la Recherche est aussi impliqué dans la création du Groupement de recherche et d'études sur les génomes (Greg) : c'est lui, notamment, qui organise les réunions permettant de démêler les oppositions à la constitution de cette structure. Si son expertise administrative est donc précieuse, et convoquée, il n'est cependant pas en mesure, faute de formation scientifique, de s'engager dans les débats sur les options de politique scientifique à retenir. Cette sociabilité faite d'échanges scientifiques et de débats administratifs distingue, aussi, les membres de ce groupe des autres scientifiques qui œuvrent dans les nombreux comités du financement sur projets. Eux débattent essentiellement de science et plus rarement de questions d'organisation.

Si ce petit groupe parvient à affirmer sa magistrature sur la réforme du financement sur projets, c'est aussi parce que peu d'acteurs la lui contestent. Sa juridiction sur la question n'est d'abord pas réellement discutée à l'intérieur de l'État, notamment dans les instances qui, en son sein, sont censées représenter la communauté académique. À la fin des années 1980, des commissions de ce type existent toujours : le Plan continue à œuvrer et, malgré la disparition de la DGRST en 1981, le CCRST s'est transformé en un nouveau Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT). Désormais rattaché au ministère de la Recherche, réformé dans sa composition, ce nouveau comité doit toujours exercer une fonction de conseil et d'évaluation des politiques gouvernementales. Ces instances ont cependant perdu leur lustre d'antan. Le Plan poursuit une marginalisation entamée à la fin des années 1970 (Spencehauer, 1999). À aucun moment, les discussions de la réforme du financement sur projets n'évoquent, ni de près, ni de loin des rapports ou des positions prises dans le cadre des commissions du Plan. Le CSRT est bien un lieu où la réforme des instruments du gouvernement de la recherche est discutée. Des groupes de travail, comme la commission Burgaud, s'attendent d'ailleurs à formaliser des propositions pour réformer les financements incitatifs, dont le financement sur projets constitue une pierre angulaire. Rapidement cependant, la commission est marquée par des dysfonctionnements. Dans une lettre adressée au président du Conseil supérieur, l'un de ses membres révèle que sa dernière réunion s'est tenue avec trois personnes, ce qui confirme « *le sentiment de malaise* »⁴⁴⁰ qu'il éprouve. Si la

⁴⁴⁰ AN 2000 0475/23, Courrier de J. de Fourquet au président du CSRT, 16 juin 1994.

commission rend bien un rapport, il n'est jamais ni repris ni même mentionné dans les discussions qui s'engagent entre les membres de l'élite des années 1990.

La contestation de la propriété du problème aurait pu s'exercer depuis l'extérieur de l'État parce que la fin des années 1980 voit, et d'ailleurs pas seulement en France (Epstein, 1995), le renforcement d'associations de malades revendiquant un rôle inédit dans la politique de santé. À cette date, l'Association française de lutte contre les myopathies (AFM) a déjà opéré sa mue : elle n'est plus uniquement une association d'aide aux malades, mais s'est déjà transformée en une véritable instance de politique scientifique (Rabeharisoa, Callon, 1999 ; Rabeharisoa, 2002). Le succès du Téléthon l'a doté de moyens très importants, dont une part importante est mise au service de la définition d'une véritable politique scientifique. Si l'association peut à l'occasion collaborer avec l'État, notamment au moment de la création du Généthon, ses dirigeants se tiennent néanmoins à distance des arènes où le programme génomique français est discuté, sans doute par souci d'indépendance. Dans une des premières réunions du Greg, une organisation qui doit coordonner le programme génomique français, P. Slonimski, son directeur, se plaint ainsi des difficultés qu'il éprouve à organiser une réunion avec Bernard Barrateau, le président de l'AFM, pour discuter de l'articulation du programme d'action des deux structures⁴⁴¹. Cette distance est renforcée par l'attitude des membres qui composent l'élite des années 1990 : craignant l'emprise de l'AFM sur la politique à conduire en génomique, ils s'accommodent volontiers de ces relations lointaines.

Les associations de lutte contre le Sida ne revendiquent pas non plus leur inclusion dans les cercles décisionnels où se discute la réforme des instruments du gouvernement de la recherche. Ces mouvements sociaux occupent pourtant depuis le milieu des années 1980 l'arène médiatique. Ils ont aussi acquis une légitimité auprès des pouvoirs publics et participent à de nombreuses instances depuis lesquelles la lutte contre l'épidémie est conduite (Barbot, 1998 et 1999). La recherche ne figure pourtant pas parmi leurs priorités : les militants de la lutte contre le Sida sont avant tout engagés dans la prévention de la transmission du virus, la mise à disposition de nouveaux médicaments et la prise en charge sociale des malades. Ils ne sont d'ailleurs pas réellement associés au fonctionnement de l'ANRS, ni à la détermination de sa politique : les archives du

⁴⁴¹ AN 2001 0325/1, Greg, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 1993.

directeur de l'ANRS font bien mention de réunions avec les représentants associatifs et des courriers témoignent d'échanges noués avec les associations⁴⁴², voire avec des familles de malades⁴⁴³, mais ces contacts restent rares. Les associations de malades ne sont d'ailleurs pas représentées dans les instances de l'agence, alors qu'elles jouent un rôle important au sein du Conseil national du Sida ou de l'Agence française de lutte contre le Sida, deux des instances composant avec l'ANRS, la réponse française à l'épidémie.

Si l'élite du financement sur projets œuvre bien dans les années 1990 depuis l'État et les organismes de recherche, elle n'est cependant pas autonome de la société civile ni des enjeux qui la traversent. Les liens qu'elle entretient avec la période se retrouvent d'abord dans le profil disciplinaire et la trajectoire des biologistes et des médecins qui sont, à cette période, aux responsabilités. Les virologues, les immunologues et les généticiens y sont surreprésentés parce que ces disciplines sont celles qui font écho aux deux grandes affaires du moment : la génomique et la recherche sur le Sida. C'est en effet parmi eux que les dirigeants des nouvelles institutions du financement sur projets sont recrutés. Le premier directeur de l'ANRS, J.-P. Lévy est ainsi spécialiste de virologie et d'immunologie, une double compétence qu'il a longtemps mise au service de la recherche sur le cancer avant de tourner ses recherches en direction du Sida. P. Slonimsky, qui dirige le Greg, est lui un généticien de réputation mondiale. Il occupe des fonctions de conseiller à la MST quand il est sollicité pour prendre la tête du programme français de recherche sur le génome.

Les liens entre cette élite et les enjeux sociaux qui traversent les années 1990 s'expriment aussi dans l'activité même de ce groupe, ce que le cas du Sida montre bien. L'ampleur de l'épidémie et le défi qu'elle représente pour les chercheurs constituent souvent le préambule des nombreuses notes qui entendent réfléchir aux nouvelles façons d'organiser les politiques scientifiques. Ainsi, J.-P. Lévy note-t-il « *l'extrême gravité du problème du Sida [qui] ramène au premier plan de nos préoccupations et pour la première fois depuis fort longtemps ce que nous avons cru pouvoir oublier : l'épidémie* ». Il y soutient que « *c'est un exceptionnel*

⁴⁴² Encore ces contacts transitent-ils, parfois, par un intermédiaire. Ainsi, c'est Jean Dormont, coordinateur des essais thérapeutiques de l'agence (et non directement les représentants d'Arcat Sida) qui transmet une brochure établie par l'association sur les essais cliniques à J.-P. Lévy. AN 2010 0741/74-75, Lettre de J.-P. Lévy à Jean Dormont, 7 mars 1991.

⁴⁴³ Ainsi, la mère d'une jeune femme atteinte de la maladie de Willebrandt, ayant contracté le Sida à la suite d'une transfusion sanguine et décédée depuis, s'adresse directement à J.-P. Lévy pour dénoncer l'inaction des pouvoirs publics. AN 2010 0741/74-75, Lettre de M. Bollens Muylaert à J.-P. Lévy, 28 août 1991.

*défi qui est posé [à la recherche fondamentale] : comprendre la biologie du virus, créer des médicaments antiviraux et mettre au point un vaccin, seule garantie absolue pour l'avenir », autant d'enjeux que les équipes françaises sont aptes à relever « dans cette guerre contre le Sida qui est maintenant engagée »⁴⁴⁴. Cette urgence de la mobilisation scientifique n'est pas détachée des questions d'organisation. En 1988, P. Lazar estime que l'épidémie pose des questions inédites. Elle réclame la mise en place d'un « *grand programme* », d'habitude réservé au domaine technologique, dans le champ de la recherche fondamentale et plaide pour la création d'organisations spécifiques dédiées au Sida :*

« Il faut enfin bien prendre conscience que ce qui est en jeu, c'est la définition d'un grand programme pour la première fois hors du domaine technologique bien qu'ayant des incidences économiques majeures, dans un champ de recherche organisé selon le modèle de la recherche académique avec ses vertus (évaluation, insertion dans la compétition internationale au plus haut niveau, etc.), mais aussi ses faiblesses (évolution lente, faible capacité de réorientation à grande échelle, difficulté à mettre en œuvre toute répartition inégalitaire des moyens). Dans un ensemble ainsi structuré, une augmentation considérable des moyens financiers est difficilement réalisable par les organismes eux-mêmes et la coordination n'est pas, elle non plus, facilitée. On retrouve à cette occasion les difficultés à gérer un programme dans un environnement culturellement mal adapté à cette fin. Or, même si les circonstances étaient différentes, le système français de recherche a déjà produit une réponse à ce type de problématique sous la forme de création d'établissements publics spécifiques (énergie atomique en 1945, espace dans les années soixante). »⁴⁴⁵

Si elle est particulièrement manifeste dans le cas du Sida, cette articulation entre réforme organisationnelle et enjeux sociaux se retrouve également dans le cas de la génomique. L'émergence de cette nouvelle spécialité ouvre en effet des promesses de développement thérapeutique dans le champ des maladies génétiques, souvent mises en avant dans les discours réformateurs de l'élite qui s'affaire pour réformer le financement de la recherche. Les avancées de la recherche dans ce domaine posent aussi des questions éthiques et économiques parce que la génomique ouvre de nouvelles possibilités de manipulation du vivant. Elles posent enfin des questions d'organisation parce que l'exploration du génome appelle de nouvelles collaborations entre les sciences de la vie, et entre l'ensemble des sciences et la biomédecine, à l'image des nouveaux liens entre biologie et informatique qu'elle induit. Un document préparant l'intervention du ministre

⁴⁴⁴ AN 2013 0741/1-3, Inserm, J.-P. Lévy, document non titré et non daté présentant le programme de recherche commun à l'Inserm et au CNRS sur le Sida.

⁴⁴⁵ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Direction générale de l'Inserm, « Faire face au Sida par une Agence Française de Recherche et de Développement sur l'Immunodéficience Humaine, 3 août 1988.

de la Recherche en Conseil des ministres insiste sur le tournant représenté par la génomique et les nouveaux enjeux qu'elle dessine :

« Les recherches sur le génome constituent à la fois un fer de lance de la biologie la plus moderne et le symbole de l'évolution que connaît cette dernière. De ce fait, elles préfigurent ce que seront demain beaucoup de secteurs de la biologie : ceux-ci seront caractérisés par l'abondance des données que seuls peuvent produire des automates et gérer des ordinateurs, et orientés vers l'intégration de ces données élémentaires dans la description et la compréhension des systèmes biologiques de plus en plus complexes – et, par conséquent, de plus en plus des réalités du vivant. En ce sens, les recherches sur le génome constituent un tournant que la recherche française se doit de prendre avec détermination pour se préparer au futur. »⁴⁴⁶

Comme les experts qui travaillent à la réforme des instruments de politique économique en Grande-Bretagne dans les années 1970 (Hall, 1993), les réformateurs des années 1990 œuvrent depuis l'État et ses agences. Cette position ne les autonomise cependant pas des enjeux qui traversent les années 1990, mais informe doublement les processus d'apprentissage à l'œuvre. D'une part, la longévité dans l'exercice des fonctions gouvernementales et le tuilage entre ces élites permet à des apprentissages de long terme de se réaliser. De l'autre, le travail sur des domaines scientifiques dont les implications dépassent la seule sphère académique ouvre à ces élites la possible promotion de formes organisationnelles nouvelles. La première étape de ce processus aboutit à organiser la frontière entre l'État et la communauté académique en créant des agences dédiées au financement de champs émergents.

1.2. Rebâtir la frontière acte I : créer les premières agences de financement

Le développement des recherches sur le Sida pose en effet presque immédiatement des questions organisationnelles. Si les premières recherches sur le virus sont soutenues dans le cadre des procédures du FRT⁴⁴⁷, la montée en puissance du financement étatique s'opère en 1987 et se traduit par la création d'un nouveau dispositif : le Plan national de recherche sur le Sida (PNRS). Dans un discours prononcé le 7 mars 1987, à Lyon, le Premier ministre J. Chirac en annonce le lancement et l'affectation de 100 millions de francs à son budget. Le PNRS transforme l'intervention étatique de deux manières. D'une

⁴⁴⁶ AN 2003 0373/8, Projet de communication en Conseil des ministres, Projet de recherche biologique « Génome humain », 4 octobre 1990.

⁴⁴⁷ AN 2004 0433/10, Ministère de la recherche et de l'Espace, « Bilan des recherches sur le Sida », Annexe au dossier pour la conférence de presse du 28 octobre 1992.

part, il accroît considérablement les sommes qui sont dévolues à ces recherches : en 1983, les quelques équipes de recherche s'intéressant au virus ne sont soutenues qu'à hauteur de 150 000 F. par le FRT, une somme portée à 9,10 millions de F. en 1985⁴⁴⁸. Le lancement du Plan multiplie par dix le soutien à la recherche sur le Sida. D'autre part, il restructure l'intervention étatique. La montée en puissance annoncée par le Premier ministre est en effet considérée comme appelant une réforme du pilotage de la recherche sur le virus. En mars 1987, une note produite par un conseiller technique du ministre de la Recherche relève qu'« *il est apparu nécessaire de créer une structure ad hoc dans le double but de piloter le dispositif des aides allouées par le FRT et d'assurer la cohérence de celui-ci avec les actions propres menées par l'Inserm* »⁴⁴⁹. À cette fin, un conseil de direction du PNRS est créé et placé sous la présidence du ministre Jacques Valade. Il réunit « *des personnalités qui à la fois [sont] des experts et [peuvent] "représenter" les différents partenaires intéressés à l'opération* »⁴⁵⁰. Y siègent alors des scientifiques, comme le vice-président du conseil du PNRS, Pierre Louisot, professeur de médecine à l'université Lyon I qui est sa véritable cheville ouvrière. Des administratifs y sont aussi représentés, tel Jean Castex, le directeur administratif et financier de Pasteur. Enfin, la majeure partie des membres du conseil de direction du PNRS sont des scientifiques, investis dans des responsabilités administratives au sein de l'Inserm (comme J.-P. Lévy) ou des cabinets des ministres de la Santé (pour Alain Pompidou) et de la Recherche (pour René Mornex).

Si le PNRS est bien placé sous l'égide du ministère de la Recherche, la place de l'Inserm dans le programme est centrale. Cette place tient d'abord à l'origine des crédits. Le PNRS est en effet largement financé par le fonds de roulement de l'organisme. Au milieu des années 1980, du fait de la conjonction de plusieurs éléments⁴⁵¹, ce fonds est largement excédentaire. Le ministère de la Recherche demande et obtient du directeur général de l'Inserm que ces crédits soient mobilisés pour soutenir l'effort de recherche sur

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ AN 2013 0741/1-3, Inserm, Note à l'attention de Monsieur le ministre, 19 mars 1987.

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ Cette situation s'explique par l'assujettissement des activités de recherche à la taxe sur la valeur ajoutée, mise en place au début des années 1980. Cette mesure vise les entreprises, mais s'applique aussi aux organismes de recherche. L'État leur alloue cependant une indemnité compensatoire. Celle de l'Inserm est calculée au terme d'une estimation réalisée par un accord entre la direction du Budget, la DGRST et l'organisme. Elle se révèle erronée et place le budget de l'Inserm en excédent structurel. Cette situation s'explique aussi par les retards pris dans l'adoption des décrets fonctionnalisant les chercheurs au début des années 1980 : ils aboutissent à différer des recrutements et des avancées dans la carrière, ce qui suscite, de manière conjoncturelle cette fois, des excédents budgétaires. AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Note de P. Lazar à l'attention du directeur de cabinet [du ministre chargé de la Recherche], 11 mars 1987.

le Sida. Malgré les préventions des Finances⁴⁵², le redéploiement s'opère et 60 millions de F., prélevés sur les fonds de l'Inserm, abondent les crédits dévolus au PNRS. La centralité de l'Inserm dans le PNRS est aussi scientifique : sur demande du ministre, c'est l'Inserm qui est chargé en mars 1987 de préparer un plan pour assurer la mobilisation de la recherche sur le Sida, notamment dans le périmètre de l'Institut⁴⁵³. Cette mobilisation est déjà engagée. Dans une lettre adressée aux directeurs d'unité en 1987, P. Lazar prend « l'initiative de tenter d'accroître de façon sensible l'intervention de [l'Inserm] vis-à-vis des divers aspects de cette pathologie ». Il leur demande « dans quelle mesure – et à quelles conditions – certaines unités de l'Inserm seraient susceptibles de consacrer, par un mouvement volontaire, une partie de leur potentiel actuel à des recherches sur cette maladie »⁴⁵⁴. Il spécifie aussi les domaines scientifiques dans lesquels la mobilisation pourrait s'opérer : la recherche fondamentale, la recherche clinique et l'épidémiologie, ce qui est classique à l'Inserm, mais aussi les sciences sociales, ce qui l'est moins. L'appel rencontre un succès important : quatre-vingts unités répondent favorablement à la demande directoriale et des groupes de travail thématiques sont rapidement créés⁴⁵⁵. Cet activisme aboutit à la mise en place de groupes de recherche coopérateurs en recherche clinique, en recherche fondamentale et en épidémiologie. Majoritairement constitués d'unités de l'Inserm, ces groupes associent des laboratoires du CNRS et des équipes des CHU. Ce plan est présenté au comité de pilotage du PNRS qui l'approuve au début de l'été 1987⁴⁵⁶. La centralité de l'Inserm tient enfin à ce que P. Louisot, le vice-président du conseil de direction, associe J.-P. Lévy, le responsable du plan de l'Inserm sur le Sida, à la gestion du PNRS. Les deux scientifiques échangent de nombreux courriers attestant de leur proximité et de la coordination de leur intervention, notamment dans le choix des projets de recherche à soutenir⁴⁵⁷.

Mis en place en 1987, le PNRS se structure rapidement pour faire face à l'urgence de la situation. Deux mois après l'annonce du lancement du plan par J. Chirac, les appels d'offres ont déjà été publiés, notamment dans *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*, une cellule

⁴⁵² AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Lettre du ministre délégué chargé du Budget à Monsieur le directeur général de l'Inserm, 24 juillet 1987.

⁴⁵³ AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Lettre du Directeur général de l'Inserm au ministre de la Recherche, 1^{er} avril 1987.

⁴⁵⁴ AN 2013 0741/1-3, Inserm, Courrier du directeur de l'Inserm à Mesdames et Messieurs les directeurs des unités de recherche de l'Inserm, 22 janvier 1987.

⁴⁵⁵ AN 2013 0741/1-3, Inserm, Réflexions à propos des actions entreprises à l'Inserm sur le Sida, 27 avril 1987.

⁴⁵⁶ AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Lettre du Directeur général de l'Inserm au ministre de la Recherche, 2 juillet 1987.

⁴⁵⁷ Par exemple AN 2013 0741/1-3, Inserm, Lettre de P. Louisot à J.-P. Lévy, 21 octobre 1987.

administrative mise en place⁴⁵⁸ et 80 dossiers « *de valeurs et de montant très inégaux* »⁴⁵⁹ reçus. En juin, la quasi-totalité des 100 millions de F. promis sont alloués : 52,38 sont utilisés pour financer le programme présenté conjointement par l'Inserm, le CNRS et les CHU, 25 sont alloués par l'État à Pasteur et 13, 7 à d'autres projets candidats à l'appel d'offres⁴⁶⁰. De nouveaux moyens financiers sont d'ailleurs attribués au PNRs en 1988 et un appel d'offres est relancé⁴⁶¹. Dans un courrier adressé à R. Mornex, le conseiller technique du ministre de la Recherche, P. Louisot, le vice-président du comité de direction du PNRs, se satisfait du fonctionnement du programme. Il y note « [qu']*en bref, on est assez content de toi [de R. Mornex], et de nous [les membres du comité de direction du PNRs], et on ne voit pas ce que l'on pourrait faire de mieux !* »⁴⁶².

Mais le PNRs est aussi très vite remis en cause parce qu'il apparaît comme une réponse insuffisante face à l'ampleur de l'épidémie, notamment après l'alternance de 1988. Depuis des institutions différentes, des acteurs en appellent à la transformation du PNRs en « *agence Sida* », pour reprendre les mots utilisés par les réformateurs de l'époque. Pour la première fois, depuis 1959, la constitution d'une organisation dédiée au financement de la recherche sur projets est discutée dans les cercles décisionnels qui font la politique de recherche française. Cette fois, ce projet aboutit parce qu'il agrège des soutiens suffisants à son institutionnalisation.

P. Lazar en est d'abord un ardent défenseur. Il considère cette agence comme une condition d'efficacité du programme de recherche de lutte contre le Sida. Dans une note argumentant la nécessité d'une transformation, il en appelle à « *un véritable changement d'échelle [dans le soutien aux recherches sur le Sida] qui implique fortement et durablement les meilleurs laboratoires dans l'ensemble des domaines scientifiques concernés* ». L'accroissement de cet effort « *implique que soit constituée une structure permanente d'impulsion et de coordination* »⁴⁶³ qui doit prendre la forme d'une « *structure de type agence plutôt [que d']un programme géré sur fonds incitatifs* ». Le choix de cette forme organisationnelle s'explique d'abord parce qu'il permet

⁴⁵⁸ AN, 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Note de Lucienne Bonnot à M. Mornex, 4 mai 1987.

⁴⁵⁹ AN, 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Lettre de P. Louisot à J. Valade, 29 mai 1987.

⁴⁶⁰ AN, 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Lettre de P. Louisot à J. Valade, 11 juin 1987.

⁴⁶¹ AN, 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Action prioritaire de recherche « Rétrovirus – Sida », Appel d'offres 1988.

⁴⁶² AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Note manuscrite de P. Louisot à R. Mornex « Commentaires justificatifs à l'attention de René Mornex », 3 mars 1988.

⁴⁶³ AN 2013 0741/71-73, ANRS, P. Lazar, « Faire face au SIDA par une agence française de recherche et de développement sur l'immunodéficience humaine », août 1988.

d'accroître significativement le nombre de chercheurs et de personnels techniques travaillant sur le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) sans aboutir « à la constitution d'un domaine clos » ou « qui pourrait rapidement le devenir », une perspective dommageable parce que la recherche sur le Sida doit révolutionner la biologie entière⁴⁶⁴. Pour le directeur de l'Inserm, « il s'agit donc bien de proposer une agence dont la mission est pour l'essentiel de faire faire et non de faire directement »⁴⁶⁵. La création d'une agence est aussi demandée parce qu'elle permet, depuis l'extérieur, de peser sur les équilibres disciplinaires internes aux organismes. Selon le directeur de l'Inserm, elle doit permettre « la croissance différentielle des différentes disciplines, absolument nécessaire aujourd'hui devant la situation que pose le Sida », mais qui se « heurte à des difficultés majeures au sein de chacun des organismes de recherche »⁴⁶⁶. Ce levier est cependant actionné sans toucher aux prérogatives de la direction des organismes ni à leurs moyens. En effet, « la conception même du programme indique clairement que les moyens affectés à cette agence ne peuvent être constitués de moyens prélevés sur les organismes existants, qui doivent poursuivre à la fois l'ensemble de leurs missions et l'effort propre qu'ils ont entrepris de recherche sur le Sida ».

D'autres voix se font entendre pour réclamer la création d'une agence dédiée aux recherches sur le Sida. Claude Got, mandaté par Claude Évin, le ministre de la Santé du gouvernement Rocard, pour écrire un rapport sur le Sida et la manière dont les pouvoirs publics doivent répondre à l'épidémie l'appelle de ses vœux⁴⁶⁷. En octobre 1988, son rapport défend le principe de la création d'une agence rattachée aux services du Premier ministre et se substituant au PNRS⁴⁶⁸. Dans les ministères, aussi, la perspective de la création d'une agence compte des soutiens. Au cours d'une réunion interministérielle préparant la mise en place du dispositif français de lutte contre le Sida, le représentant du ministère de la Recherche indique « avoir (...) mis à l'étude un projet de fondation pour ses actions de recherche Sida, qui pourraient éventuellement trouver place dans une fondation également dédiée à la prévention »⁴⁶⁹. Dès le mois d'octobre 1988, le ministère de la Santé approuve également la perspective de la création d'une structure dédiée au pilotage de la recherche sur le Sida⁴⁷⁰.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ AN, 2013 0741/71-73, ANRS, « Les raisons d'être de l'agence française de recherche et développement de l'immunodéficience humaine et son but », document non daté.

⁴⁶⁷ « Claude Got est chargé d'un rapport sur le Sida en France », *Le Monde*, 24 août 1988.

⁴⁶⁸ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Conclusion du rapport de Claude Got sur le Sida, p. 71.

⁴⁶⁹ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Secrétariat Général du Gouvernement, procès-verbal de la réunion interministérielle du 11 janvier 1989.

⁴⁷⁰ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Secrétariat Général du Gouvernement, procès-verbal de la réunion interministérielle du 28 octobre 1988.

Elle semble en bonne voie à l'automne 1988 : le ministère de la Santé, le ministère de la Recherche et la direction de l'Inserm y sont favorables. La constitution de l'agence s'intègre en prime dans un mouvement général qui voit de nouvelles institutions, comme le Conseil national pour le Sida, ou l'Agence française de lutte contre le Sida mis en place pour répondre à l'épidémie.

La constitution de l'ANRS s'avère cependant longue et difficile, parce que des différends apparaissent et contribuent à fragiliser le consensus autour de sa constitution. Ils portent, notamment, sur le statut juridique à lui donner. Trois options sont continûment débattues d'octobre 1988 à 1992, date à laquelle l'agence est enfin dotée d'un statut : celle de la constitution d'un groupement d'intérêt public (Gip), associant les organismes de recherche publics, l'Institut Pasteur et l'État ; celle de la création d'un établissement public industriel et commercial (Épic) ; celle de l'institutionnalisation d'une fondation. Les termes des oppositions sont précisés dans un document élaboré par les services du ministère de la Recherche explorant différentes solutions organisationnelles pour doter l'ANRS d'un statut. Les trois structures ont en commun d'être entre droit public et droit privé et de concilier des impératifs *a priori* contradictoires : « [la] *gestion privée*, [la] *participation de la puissance publique*, [l']*objet d'intérêt général* »⁴⁷¹. La création d'un Épic semble vouée à l'échec : outre que cette forme juridique est jugée mal correspondre aux missions de coordination de l'agence, elle risque de se heurter « à l'*opposition de principe du ministère du Budget* », hostile à la création de tout établissement public nouveau. La solution du Gip éloigne ces dangers, mais elle a l'inconvénient d'avoir été conçue pour permettre la mise en commun des ressources entre des partenaires. Les budgets de l'agence risquent dès lors d'être marqués « *par la tendance à l'autodistribution entre les partenaires* ». La fondation bénéficie « *d'une bonne image de marque dans l'opinion publique* » et permet de recevoir des dons et legs, mais sa constitution suppose de réunir cinq millions de F. de dotation initiale et des mécènes privés, ce qui constitue une réelle difficulté. Ces trois options ne sont pas portées par des ministères différents : à la Recherche, certains membres du ministère, comme Jean-Loup Salzmann, l'un des conseillers techniques d'Hubert Curien, militent pour la constitution d'un Gip quand d'autres, comme Christian Bècle, le Directeur général de la recherche et de la technologie sont opposés à la constitution d'une structure indépendante dédiée au Sida.

⁴⁷¹ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Note à l'attention du directeur de cabinet « Analyse des structures possibles pour l'Agence nationale de recherche pour le Sida », 5 juin 1989.

Ces différents conduisent à l'adoption de solutions provisoires : dès octobre 1988, il est acté que la création d'une agence est impérative, parce qu'elle doit permettre d'afficher le volontarisme gouvernemental dans la lutte contre le Sida. L'ANRS est donc inaugurée le 1^{er} juin 1989 par le ministre de la Recherche et de la technologie, H. Curien⁴⁷². Dotée d'un budget de 150 millions de francs, elle est une agence sans statut juridique. Des solutions transitoires sont alors adoptées. Avec le soutien du cabinet du ministre, du directeur général de la recherche et de la technologie⁴⁷³, mais aussi avec celui d'Yves Lyon Caen, membre du cabinet du Premier ministre, la Fondation pour la recherche médicale (FRM) devient la structure hébergeant l'ANRS. Une convention entre le ministère de la Recherche et la Fondation est alors conclue, malgré les réticences exprimées par certains membres du ministère de la Recherche, dont la secrétaire générale du PNRS qui insiste sur les risques de « *“récupération“ et de non transparence des actions vis-à-vis du public* »⁴⁷⁴. Actée en décembre 1988⁴⁷⁵, cette option vise surtout à éviter la constitution d'une nouvelle structure dans un paysage de la recherche déjà complexe. L'agence est alors « *gérée comme un département délocalisé du ministère de la Recherche et de la Technologie (...) administré par l'intermédiaire de la Fondation pour la recherche médicale* »⁴⁷⁶.

Rapidement, cependant, les dirigeants de la FRM souhaitent que le provisoire ne dure pas : dès novembre 1989, une note ministérielle évoque ainsi la « *volonté non équivoque de la FRM de se dégager de l'opération* »⁴⁷⁷. L'adossement de l'ANRS à la FRM pose aussi des problèmes importants. Ils sont évoqués dans une lettre adressée au ministre de la Recherche par le directeur de l'agence, J.-P. Lévy. L'absence de personnalité morale empêche l'ANRS d'être l'employeur de ses personnels. C'est donc la FRM qui se substitue légalement à l'agence pour les salarier, ce qui pose des problèmes pour le renouvellement

⁴⁷² AN 2013 0741/71-73, ANRS, Invitation à l'inauguration de l'agence, 1^{er} juin 1989.

⁴⁷³ Les sources consultées ne permettent pas d'en identifier les raisons, mais ce soutien est évoqué dans une note de novembre 1989. On peut faire l'hypothèse cependant que cette solution permet aux acteurs ministériels de conserver en partie la main sur les crédits dévolus à la recherche sur le Sida qui restent inscrits dans le Fonds de la recherche et de la technologie. AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Note à l'attention de Monsieur le Ministre, 22 novembre 1989.

⁴⁷⁴ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Note de Lucienne Bonnot à l'attention du DGRT, 13 janvier 1989.

⁴⁷⁵ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Direction du cabinet du ministre de la Recherche, « Recherche sur le Sida : programme de travail », 27 décembre 1988.

⁴⁷⁶ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Mise en place de l'agence nationale de recherches sur le Sida, document non daté mais postérieur à avril 1989.

⁴⁷⁷ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Note pour J.P. Lévy, 10 novembre 1989.

des contrats à durée déterminée⁴⁷⁸. Les difficultés tiennent, aussi, à la gestion des moyens financiers. L'absence de statut condamne l'agence à œuvrer dans le cadre des procédures du ministère de la Recherche, qui tout en étant tout à fait « *classiques (...) sont en bonne partie inadaptées et en complet décalage avec la situation exceptionnelle qui a conduit le gouvernement à créer l'Agence* »⁴⁷⁹. En outre, elles interdisent de subventionner intégralement les recherches réalisées par des acteurs privés, y compris issus du tiers secteur, ce qui constitue « *un handicap plus que sérieux dans l'action que doit mener l'Agence* ». Cette situation expose l'État à un risque de diffusion de « *l'idée, absurde, mais médiatique, que le gouvernement ne veut en vérité rien faire* », une position « *très vivement exprimée par le Pr Montagnier lors de la réunion du Conseil scientifique [de l'ANRS] du 7 novembre dernier* »⁴⁸⁰. Résoudre ces problèmes demande que l'agence soit dotée d'un statut ; tout en reconnaissant que « *la solution la plus expédiente soit en définitive celle de la fondation* », le directeur de l'ANRS plaide pour la création, « *de toute urgence* », d'une association qui lui paraît « *la solution transitoire la mieux adaptée* »⁴⁸¹.

Cette solution n'est cependant pas mise en place parce qu'elle est refusée par le ministère de la Recherche : Christian Bècle, alors directeur de la recherche et de la technologie au ministère s'y oppose. Les atermoiements se poursuivent et une nouvelle solution transitoire est trouvée : elle consiste à substituer l'Inserm à la FRM pour abriter l'agence, sans toujours la doter de la personnalité morale lui conférant une autonomie juridique. Dans une lettre adressée au président du conseil scientifique de l'agence, H. Curien présente cette solution comme « *permettant à l'agence à la fois de fonctionner de façon satisfaisante et de conserver son autonomie d'action, sans que soit nécessairement créée à ces fins une structure juridique nouvelle* »⁴⁸². Une convention liant l'État à l'Inserm est donc établie : elle aboutit à placer l'ANRS au sein de l'organisme de recherche tout en garantissant son autonomie administrative et scientifique. La nomination aux principaux postes de responsabilité de l'agence échappe alors au directeur de l'Inserm, qui n'a pas non plus

⁴⁷⁸ En effet, la jurisprudence en la matière limite le nombre et la durée des renouvellements possibles et stipule qu'en cas d'infraction à ces dispositions le contrat est requalifié en contrat à durée indéterminée. Pour le directeur de l'ANRS, « *il est impossible de demander aux responsables de la Fondation pour la recherche médicale de prendre en charge des personnels à durée indéterminée alors que l'opération "relai" par la FRM était éminemment temporaire* ». AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Note de J.-P. Lévy à l'attention du ministre de la Recherche, « Problème urgent du devenir de l'ANRS », document non daté.

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ *Ibid.*

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la recherche, Lettre d'Hubert Curien à François Gros, 27 juillet 1990.

autorité sur l'engagement de ses budgets ni sur le fonctionnement de ses structures⁴⁸³. Très vite, cette situation suscite des inquiétudes et des oppositions. Dans une note adressée au directeur général de la recherche et de la technologie, P. Lazar, tout en reconnaissant qu'il « *considère le fonctionnement de l'agence comme exemplaire* », indique que sa « *situation lui semble poser problème d'un strict point de vue administratif* » parce qu'elle aboutit à créer un département autonome dans le périmètre de l'Inserm. Il se prononce alors pour la création d'un Gip réunissant le ministère, le CNRS, l'Inserm et Pasteur qui déléguerait sa gestion à un organisme de recherche existant de manière à « *ne pas créer une nouvelle administration de gestion* »⁴⁸⁴. Des réunions sont alors organisées en novembre 1990 par l'un des conseillers techniques d'H. Curien, J.-L. Salzmann. Elles aboutissent « *à explorer la possibilité de doter l'ANRS du statut de Gip afin de donner à cette structure la personnalité morale qui lui fait défaut* »⁴⁸⁵. Cette solution est rendue possible par le départ d'Y. Lyon Caen, l'un des conseillers du Premier ministre hostile à cette option⁴⁸⁶. Combattue par C. Bècle qui milite pour la réintégration des financements liés au Sida à l'intérieur du Fonds de la recherche et de la technologie, cette solution est néanmoins finalement adoptée.

Après de longs atermoiements, l'ANRS est dotée du statut de Gip – ce qui lui permet de disposer d'une autonomie juridique – et l'administration de ses dossiers est confiée à l'Inserm. À la fin de l'année 1990, un protocole d'accord est signé par les représentants des institutions associées à la naissance de l'ANRS. L'Inserm accepte d'attribuer quinze postes à l'agence. L'ANRS est par ailleurs dotée d'un budget de 176 millions de F. pour conduire ses actions incitatives⁴⁸⁷. La création de l'ANRS aboutit finalement en 1992 où une convention est définitivement signée entre l'État, l'Inserm, le CNRS et Pasteur⁴⁸⁸. À nouveau débattue en 1998 puis en 2000, alors que la convention constitutive du Gip arrive les deux fois à échéance, l'existence de l'ANRS n'est pas remise en cause. Des évolutions statutaires sont envisagées, mais la forme Gip est conservée notamment du fait

⁴⁸³ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Inserm, Convention relative à l'ANRS, document non daté.

⁴⁸⁴ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Direction générale de l'Inserm, Note au sujet de l'évolution de l'ANRS, 19 février 1991.

⁴⁸⁵ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, Cabinet du ministre de la recherche, compte rendu de la réunion du 29 novembre 1990.

⁴⁸⁶ AN 2003 0373/2, Ministère chargé de la Recherche, DGRT, Note de Christian Bècle à l'attention de Monsieur le directeur de cabinet, « L'agence nationale de recherches sur le Sida », 24 décembre 1990.

⁴⁸⁷ AN 2006 0368/8, CNRS, Note à l'attention des membres du comité de direction, point sur l'évolution des créations de groupement d'intérêt public, 3 janvier 1991.

⁴⁸⁸ AN 2021 0040/1-6, Arrêté approuvant la création du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale de recherches sur le Sida », 1^{er} juillet 1992.

de son caractère transitoire et de sa souplesse de fonctionnement qui sont considérés bien correspondre aux exigences de la recherche sur le Sida⁴⁸⁹.

La permanence de l'ANRS est aussi garantie par le soutien que les associations de malades lui apportent. Ces associations veillent à ce que l'agence dispose de moyens importants et durables. J.-P. Lévy dans un entretien accordé à J.-F. Picard et Anne Lévy-Viet, indique ainsi que le budget conséquent de l'ANRS se « *justifiait aussi pour des raisons politiques d'affichage et il est exact qu'il y avait des pressions des associations par exemple, auxquelles les politiques ont du mal à résister* »⁴⁹⁰. Ces soutiens se manifestent aussi au moment où la pérennité de l'agence est débattue : par exemple, l'association TRT-5, regroupant les principaux acteurs associatifs de la lutte contre le Sida, publie un communiqué appelant au maintien de la structure. La remettre en cause serait alors donner le signe d'un fléchissement des pouvoirs publics dans la lutte contre l'épidémie.

La création de l'ANRS n'est pas la seule initiative remodelant l'architecture organisationnelle du financement sur projets et la frontière entre l'État et la communauté académique. En biomédecine, le début des années 1990 voit aussi la création du Greg, une instance de coordination de la politique de soutien à la génomique. La naissance de cette organisation présente des similitudes avec celle de l'ANRS. Comme elle, le Greg est institué pour répondre à de nouveaux enjeux scientifiques : l'émergence de la génomique pose en effet de nouvelles questions d'organisation. Comme dans le cas de l'ANRS, la création de cette structure est précédée par des initiatives ministérielles qui s'appuient sur le Fonds de la recherche. De l'aveu même de leurs promoteurs, elles restent modestes. L'action « Génome » initiée par le ministre au milieu des années 1980 ne permet pas de « *se mesurer aux projets américains ou japonais de séquence totale du génome humain, dont le budget est sans commune mesure* », mais vise à « *permettre à un nombre très limité de laboratoires d'aborder la cartographie, voire la séquence de régions définies du génome humain à une échelle suffisamment grande pour ne pas rester d'emblée hors de la course internationale* »⁴⁹¹. Ces premières actions apparaissent cependant trop étroites, au vu des promesses scientifiques de la génomique. Surtout, elles ne permettent pas de répondre à la dispersion des efforts et au fait que les laboratoires

⁴⁸⁹ AN 2021 0040/7-10, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, 25 février 1999.

⁴⁹⁰ [https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/jean-paul-levy/\(page\)/3](https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/jean-paul-levy/(page)/3) [site consulté le 29 juin 2021].

⁴⁹¹ AN 1995 0130/35, Ministère chargé de la Recherche, Note de P. Jeanteur à l'attention de Mrs Joussot-Dubien et Mornex, 7 avril 1988.

*« manquent souvent de moyens indispensables pour soutenir la compétition quasi industrielle des équipes américaines »*⁴⁹².

Si cette question de la coordination des moyens est inscrite à l'agenda ministériel pour l'ensemble des sciences de la vie⁴⁹³, elle l'est particulièrement en génomique. Comme dans le cas du Sida, un Gip est considéré comme une réponse idoine aux questions de coordination. La nouvelle structure bénéficie d'une autonomie juridique, de moyens importants et est considérée comme à même de lancer des opérations d'envergure. Elle n'aboutit cependant pas à la création d'un nouvel organisme de recherche qui reste la ligne que les réformateurs des années 1990 ne franchissent jamais. Ce subtil équilibre est mis en avant dans une note de 1990 préparant une intervention d'H. Curien devant le Conseil des ministres présentant le plan génome français :

« Pour être présente dans ce grand programme [le programme mondial de recherche sur le génome], la France doit se doter d'un instrument adapté, capable d'impulser, de coordonner, de financer et d'évaluer les actions qu'il initie. Le projet Génome doit donc être conduit par une structure juridique autonome, mais insérée dans le système de recherche. Un Gip spécialisé sera mis en place. Il disposera de moyens budgétaires à la mesure de cette tâche, sans laboratoire propre, mais aura pour mission de coordonner et d'impulser les laboratoires existants. De plus, il devra être capable de lancer des actions originales de grande envergure (cartographie, séquençage des c DNA [c'est-à-dire des ARN messagers] et de faire recruter dans le cadre du statut des EPST du personnel technique de très haute qualification (une vingtaine dans l'informatique essentiellement). (...) Cette structure devra se coordonner le plus rapidement possible avec les structures comparables en Europe et le programme génome humain de la CEE [Communauté économique européenne]. »⁴⁹⁴

Le lancement d'un plan national pour le génome est acté par décision du Conseil des ministres le 17 octobre 1990. Le ministère de la Recherche est alors chargé de préparer un appel d'offres pour 1992 et de créer un groupement d'intérêt public pour coordonner l'intervention publique dans ce champ⁴⁹⁵.

⁴⁹² AN 2003 0373/8, Ministère chargé de la Recherche, Projet de communication en Conseil des ministres, Projet de recherche biologique « Génome humain », 4 octobre 1990.

⁴⁹³ AN 2003 0373/8, Ministère chargé de la Recherche, Claude Amiel, Note à l'attention du ministre s/c M. Bècle, Coordination de la recherche biologique et médicale, 18 septembre 1990. Les solutions envisagées dans ce document de travail consistent à redéfinir les missions du CNRS et de l'Inserm, créer des structures de coordination et améliorer le budget du département des sciences de la vie du CNRS.

⁴⁹⁴ AN 2003 0373/8, Ministère chargé de la Recherche, Projet de communication en conseil des ministres, Projet de recherche biologique « Génome humain », 4 octobre 1990.

⁴⁹⁵ AN 1997 0537/2, Ministère de la recherche et de l'Espace, Courrier de P. Slonimski au Directeur général de l'Inserm, 31 juillet 1992.

Reste à mettre en place ce groupement. En mars 1991, Jacques Hanoune, un médecin, alors en poste au sein du département biologie/santé du ministère et dont la familiarisation avec la génomique est récente⁴⁹⁶, reçoit la mission de préparer la constitution de ce groupement. Quatre mois plus tard, il remet un rapport le préfigurant. La structure doit réunir de nombreux partenaires publics et privés : six ministères et cinq organismes de recherche y sont associés et le groupement compte aussi des fondations, des associations de malade, des firmes pharmaceutiques et des semenciers. Sa mission est ambitieuse : le Greg doit coordonner la politique et les programmes de recherche des institutions le composant, programmer les moyens affectés par les pouvoirs publics et assurer la représentation française dans les programmes de génomique européens et internationaux⁴⁹⁷. Néanmoins, le Greg « *ne se substituera pas aux grands organismes de recherche ni à l'université* », mais « *tentera simplement de dégager certaines priorités dans l'esprit des axes prévus* »⁴⁹⁸.

Dans une lettre annexée à son rapport, J. Hanoune fait pourtant état de ces doutes quant à la réussite de cette entreprise. Pour lui, elle « *relève maintenant d'une décision ministérielle et non plus de la poursuite de négociations et de discussions* »⁴⁹⁹. Cette conviction s'est forgée dans la préparation, difficile, de son rapport. Les difficultés ne tiennent pas au principe d'un effort pour la génomique puisque « *l'idée de participer à un grand effort national dans le domaine de l'analyse des génomes a rencontré un agrément de la totalité des partenaires, tous persuadés qu'il s'agit d'une priorité scientifique, biologique et médicale* »⁵⁰⁰. Mais le médecin note cependant que « *le pessimisme [qu'il] exprimai[t] dans [ses] notes du 5 septembre et du 29 octobre 1991, sur les modalités théoriques et pratiques de mise en œuvre du Gip n'a fait que se renforcer* »⁵⁰¹. Listant les points de tensions, il note d'abord que « *le statut du Gip est loin de faire l'objet d'un accord des participants éventuels* ». Seul Sanofi y est pleinement favorable. À l'Inserm, on doute du bien-fondé de la présence du Centre d'étude du polymorphisme humain, une fondation présidée par Jean Dausset, très engagée dans la cartographie du génome

⁴⁹⁶ À l'occasion d'un entretien réalisé pour le site Histoire de l'Inserm, il se présente comme « *un médecin biochimiste à l'ancienne* » ne disposant « *d'aucune connaissance particulière en génétique* ». [https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/jacques-hanoune/\(page\)/3](https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/jacques-hanoune/(page)/3)
<http://www.vjf.cnrs.fr/histrecmed/entretiens/hanoune/hanoune.htm>

⁴⁹⁷ AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Greg, Programme d'action, document non daté, mais élaboré à l'automne 1991.

⁴⁹⁸ *Ibid.*

⁴⁹⁹ AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier de J. Hanoune à Monsieur le directeur du cabinet du ministre de la Recherche et de la technologie, 7 novembre 1991.

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ *Ibid.*

humain. Cette présence pourrait « *faire encourir un discrédit sur l'opération par le risque de l'autodistribution [des fonds]* ». Le ministère de l'Éducation nationale souhaite, de son côté, exercer une cotutelle sur le Gip à part égale avec le ministère de la Recherche. Enfin, l'action de la nouvelle structure dans le domaine de la valorisation suscite des craintes, à Pasteur notamment où l'on redoute que les nouvelles dispositions n'entrent en contradiction avec les accords liant déjà l'Institut. Plus largement, les préventions de Pasteur tiennent à la multiplication des Gip et au risque de dessaisissement qu'elle fait planer sur la politique scientifique de l'Institut. Dans un courrier adressé au directeur de cabinet du ministre de la Recherche, Maxime Schwartz, le directeur de l'Institut, s'interroge. Il se demande si « *le lancement d'appels d'offres, la constitution de comités de suivi et de comités de réflexion et de prospective, la représentation du programme aux niveaux national et international ne pourraient être mis en place dans le cadre des structures existantes, au besoin par la création d'un Département spécifique au ministère, ou d'une Mission comparable à la Mission des Biotechnologies* »⁵⁰².

Ces réserves sont prises en compte au sein du ministère de la Recherche. Une note envisage des solutions pour dépasser les oppositions suscitées par le Greg. Elle propose, d'abord, de restreindre la représentation de l'État au seul ministère de la Recherche, un moyen de dépasser les réserves de la Défense et de ne pas satisfaire les demandes « *pas toujours acceptables* » de l'Éducation nationale. Elle invite aussi à clarifier les missions de l'organisme et de mettre en cohérence son programme scientifique et sa convention constitutive, perçus comme contradictoires par les partenaires du ministère. La note propose enfin de « *rassurer les organismes de recherche qui redoutent un empiètement de leur autorité, de leurs compétences et une ponction de leurs moyens pour assurer les missions et le fonctionnement du Gip* »⁵⁰³. Les discussions sont donc relancées et un nouveau projet de statut formalisé sous l'égide de P. Slonimsky qui exerce alors des responsabilités au sein du ministère de la Recherche. Le nouveau projet restreint d'abord considérablement le périmètre du Gip : seuls les ministères de l'Éducation nationale et de la Recherche, les principaux organismes intervenant dans les sciences du vivant (CNRS, Inserm, Inra) ou l'informatique (Inria) et l'Institut Pasteur y sont désormais inclus⁵⁰⁴.

⁵⁰² AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier du directeur de l'Institut Pasteur au directeur de cabinet du ministre de la Recherche, 19 septembre 1991.

⁵⁰³ AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Note relative au projet de groupement d'intérêt public « Génome », 21 octobre 1991.

⁵⁰⁴ AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier de P. Slonimski au Directeur général de l'Inra.

Ces nouveaux statuts ne permettent pas de dépasser l'opposition initiale de Pasteur dont la direction refuse toujours d'intégrer le groupement, même si le projet présenté « *lève une partie des réserves (...) formulées [au moment des premières discussions]* ». M. Schwartz, son directeur, note que l'Institut « *a été conduit à approfondir [sa] réflexion sur ce sujet, et à conclure que nous ne pouvions nous associer à une politique conduisant à la prolifération des Gip* ». Il indique ainsi que « *l'adhésion au Gip "ANRS" n'a été acceptée par nos instances qu'avec la plus extrême réserve, et sur l'insistance du ministère de la Recherche et de l'Espace* ». Et il conclut : « *l'extension de cette politique nous paraît contraire aux intérêts de l'Institut Pasteur* » parce qu'elle « *aurait pour effet de transférer la maîtrise d'une importante part de notre politique scientifique aux conseils d'administration des différents Gip* »⁵⁰⁵.

Les préventions à l'égard du Greg sont aussi à l'œuvre au CNRS où sa direction craint elle aussi l'emprise du Gip sur la politique scientifique de l'organisme. Le Directeur général du CNRS, François Kourilsky, est d'autant plus méfiant à l'égard du projet que « *le mode de travail choisi – l'appel d'offres – établit un lien direct entre les laboratoires et le Gip, risquant ainsi de compromettre la politique scientifique des organismes publics* »⁵⁰⁶. Le directeur du département des sciences de la vie, Claude Paoletti indique qu'il souhaite que figure dans les statuts « *une phrase indiquant que le groupement agit dans le respect de l'autonomie des programmes et des procédures d'évaluation des organismes de recherche adhérant au groupement* » et « *qu'il est exclu que le CNRS, et par conséquent le département des Sciences de la Vie, participe à une quelconque contribution financière au Greg* »⁵⁰⁷. Ces préventions sont cependant levées à la suite de plusieurs réunions tenues à l'automne 1992. Les nouveaux statuts permettent aussi de dépasser l'opposition initiale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Inra et de l'Inserm. Vincent Courtillot qui est alors Directeur de la recherche et des études doctorales au sein du ministère juge que « *le document contient de nombreuses modifications par rapport à des versions antérieures et [lui] paraît dans l'ensemble très satisfaisant* ». Il se déclare alors « *attaché à une issue rapide du dossier* »⁵⁰⁸. Les seuls ajustements demandés visent à garantir la représentation des établissements universitaires au sein du Gip⁵⁰⁹. L'Inserm, l'Inria et

⁵⁰⁵ AN, 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier du directeur de l'Institut Pasteur à P. Slonimsky, 21 septembre 1992.

⁵⁰⁶ AN, 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier du Directeur général du CNRS à P. Slonimski, 15 octobre 1992.

⁵⁰⁷ AN, 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Courrier de C. Paoletti à J. Laporte, 15 octobre 1992.

⁵⁰⁸ AN 1997 0537/2, Ministère chargé de la Recherche, Direction de la recherche et des études doctorales, Courrier de Vincent Courtillot à P. Slonimsky, date illisible.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

l'Inra, tout en demandant des ajustements pour garantir leur autonomie⁵¹⁰, soutiennent le projet.

À l'automne 1992, les statuts du Greg sont finalisés. Ils restreignent la participation des organismes à la mise à disposition de personnels, sans leur demander de contribution financière. Le financement du Greg est assuré par le ministère de la Recherche – à hauteur de 82 millions de francs – et par celui de l'Éducation nationale – pour cinq millions de francs. Toute référence à la valorisation de la recherche a été supprimée. L'autonomie des organismes de recherche est d'emblée mentionnée dans sa convention constitutive, avant même que ne soient spécifiées ses missions⁵¹¹. Elles visent à soutenir la recherche génomique dans cinq domaines. Le financement sur projets constitue l'un des instruments devant être utilisés par le groupement qui doit attribuer des « *soutiens à la recherche en réponse à des appels d'offres* ». Toutefois, son intervention ne s'y résume pas puisque le Greg doit aussi attribuer des allocations de recherche doctorales et postdoctorales, conduire des actions de formation, notamment dans le domaine de la bioinformatique et enfin assurer un rôle « *de représentation et de coordination nationales, ainsi que de négociation avec les programmes européens et internationaux* »⁵¹², nombreux dans le domaine du génome. Il doit encore assurer l'organisation « *de réunions scientifiques nécessaires (colloques, tables rondes, congrès), nationales ou internationales, pour assurer la mise en œuvre du programme, pour attirer dans ce domaine de recherche de nouvelles équipes pour conforter l'efficacité maximum des recherches engagées* »⁵¹³.

La nouvelle charnière qui s'institue entre l'État et la communauté académique est donc très liée à l'émergence de nouveaux champs de recherche. Elle pose des questions inédites et les réformateurs inventent de nouvelles manières de faire pour y faire face. Bientôt, ces premières expériences servent de points de référence et deviennent les creusets d'apprentissages sociaux. Cette fois, ce ne sont plus seulement la génomique et les recherches sur le Sida qui sont rebâties, mais l'ensemble de la charnière liant et séparant la communauté académique à l'État en biomédecine.

⁵¹⁰ AN 1997 0537/2, Inra, Projet de convention constitutive du Gip Greg (version du 24 juillet 1992), 20 août 1992.

⁵¹¹ AN 1997 0537/2, Convention constitutive du Gip « Groupement de recherches et d'études sur les génomes ».

⁵¹² AN 1997 0537/2, Ministère de la Recherche et de l'Espace/DGRT, Programme scientifique du Gip Greg, 28 octobre 1992.

⁵¹³ *Ibid.*

1.3. Rebâtir la frontière, acte II : du Fonds de la recherche et de la technologie au Fonds national de la science.

Ces apprentissages commencent au ministère de la Recherche au début des années 1990. *A priori*, pourtant, cette période est un moment difficile pour les élites ministérielles. Le Fonds de la recherche est d'abord financièrement exsangue : au début de la décennie 1990, le ministère n'est quasiment plus en mesure d'honorer les financements promis aux projets de recherche retenus. Les dettes du Fonds à l'égard des laboratoires et des entreprises ayant soumis des projets sont alors considérables. En 1993, une note de la direction générale des ressources humaines et des affaires financières les estime à 1,3 milliard de francs. La crise économique de 1993, et ses conséquences sur le budget de l'État, dégradent un peu plus la situation : les annulations budgétaires du premier semestre 1993 portent l'écart entre autorisations de programmes et crédits de paiement à un peu plus de trois milliards de francs⁵¹⁴. En 1995, le Fonds de la recherche s'est contracté comme peau de chagrin : il ne représente plus que 0,7 % des sommes investies par l'État dans le budget civil de la recherche et du développement⁵¹⁵.

Cette situation a de graves conséquences : elle oblige les acteurs ministériels à ne pas honorer le financement de projets pourtant sélectionnés, ou plutôt à différer systématiquement leur paiement à l'année suivante. Une note ministérielle souligne que, d'année en année, le montant de ces reports s'est considérablement accru. En octobre 1993, un membre du ministère constate que « *depuis 1991, les paiements sont, chaque année, interrompus en cours d'exercice et le montant des paiements échus et non honorés en fin de gestion augmente : 277 millions de F. fin 1991, 480 millions de F. fin 1992, 823 millions de F. prévus à fin 1993, dont 724 déjà constatés début octobre et connus du contrôleur financier* »⁵¹⁶. Cette forme de cavalerie budgétaire qui consiste à payer sur l'année suivante les dépenses engagées l'année précédente aboutit à placer l'État en situation de débiteur à l'égard des porteurs de

⁵¹⁴ AN 2003 0477/3, MESR, Direction générale de l'administration des ressources humaines et des affaires financières, collectif d'automne – Fonds de la recherche et de la technologie (chapitre 66.04), 6 octobre 1993.

⁵¹⁵ AN 2003 0477/3, DGRT, « Le FRT : projet pour 1996 », 20 mars 1995.

⁵¹⁶ AN 2003 0477/3, MESR, Direction générale de l'administration des ressources humaines et des affaires financières, collectif d'automne – Fonds de la recherche et de la technologie (chapitre 66.04), 6 octobre 1993.

projets. Avec les grandes entreprises, les organismes de recherche figurent parmi ceux pour qui les « dettes » de l'État, pour reprendre le vocabulaire des notes ministérielles, sont les plus importantes. À la fin du mois d'octobre 1993, ils n'ont bénéficié que de 24 % des financements accordés à leurs projets de recherche⁵¹⁷.

Des plans de retour à l'équilibre sont formalisés par les administratifs et les scientifiques en poste au sein des principales directions ministérielles. Deux d'entre eux, Bernard Descomps et Jean-François Zahn, élaborent des scénarii permettant de refaire du Fonds de la recherche un instrument du pouvoir ministériel. Ces plans prévoient d'abord une hausse des crédits affectés à l'instrument. Dans une note, Descomps et Zahn soulignent qu'« *il faudra d'une façon ou d'une autre obtenir des moyens de paiement sensiblement supérieurs à la reconduction de la dotation obtenue en 1994* »⁵¹⁸. La hausse demandée des crédits est particulièrement importante : selon les scénarii, trois à quatre milliards de F. supplémentaires doivent être obtenus du Budget pour un retour à l'équilibre prévu en 1997. Cette solution a le soutien du Directeur de la recherche et de la technologie, Pierre Potier qui milite également pour que le Fonds soit recapitalisé. Pour lui, « *il est donc indispensable d'obtenir en début d'année 1995 un collectif budgétaire permettant d'une part d'apurer la situation actuelle des crédits de paiement et d'autre part d'assurer par une recapitalisation du FRT à hauteur de deux milliards de F., la capacité d'intervention du ministre chargé de la recherche* »⁵¹⁹.

La réhabilitation du Fonds passe, aussi, par sa spécialisation qui vise à recentrer l'instrument sur le financement par projets. Jusqu'au milieu des années 1990, il conserve une vocation généraliste héritée des années 1980 : le Fonds abrite certes les crédits dédiés aux projets de recherche, mais aussi ceux permettant le financement des allocations doctorales et des programmes relatifs au soutien apporté à l'innovation, tel Eurêka. La recapitalisation est l'occasion de recentrer le Fonds sur le financement sur projets. Elle doit aboutir, aussi, à concentrer ses crédits sur des champs de recherche nouveaux. Les inconvénients de cette solution ne sont pas inconnus des réformateurs ministériels : spécialiser le Fonds, c'est aussi « *accepter de négocier les montants annuels respectifs consacrés à*

⁵¹⁷ AN 2003 0477/3, DGRT, Chapitre 66-04, Fonds de la recherche et de la technologie, répartition des crédits de paiement, situation au 5 octobre 1993.

⁵¹⁸ AN 2003 0477/3, DGRT, J.-F. Zahn, B. Descomps, « Quelle stratégie pour le Fonds de la recherche et de la technologie », 31 janvier 1994.

⁵¹⁹ AN 2003 0477/3, DGRT, P. Potier « Le Fonds de la recherche et de la technologie », 21 novembre 1994.

chacune de ces lignes, en perdant du même coup une souplesse qui peut être très utile »⁵²⁰. Mais cette option apparaît rapidement comme la seule susceptible d'emporter l'adhésion du Budget, réticent à l'idée de recapitaliser un instrument aux dérives financières connues. Pour Descomps et Zahn, il est improbable que le ministère puisse « *se soustraire à une telle demande* »⁵²¹, considérée comme une monnaie d'échange permettant d'échapper à « *la mise en sommeil* » d'un financement sur projets en cessation de paiement. La perspective n'est pas qu'un chiffon rouge agité par des services du Budget : le ministère de l'Industrie, dans une situation voisine, a fait l'expérience de leur capacité à opérer « *un blocage des engagements tant qu'une réduction du déséquilibre de trésorerie ne serait pas atteinte* ».

La réinvention du Fonds ne s'opère cependant pas uniquement sous la contrainte des Finances. La position de l'administration budgétaire balise bien le champ des possibles, mais ce sont les acteurs ministériels qui imaginent les solutions idoines pour restructurer le FRT. Ils choisissent alors de spécialiser cet instrument « *sur les trois frontières de la nouveauté : nouveauté sur le champ de la recherche fondamentale, nouveauté sur le champ des liaisons public-privé, nouveauté sur la répartition de l'expertise par la maîtrise de la carte nationale de la recherche* ». Le repositionnement ministériel sur ces trois axes est essentiel parce qu'il « *serait dangereux de déléguer la responsabilité du pilotage sur ces frontières à des organismes dont ce n'est pas la vocation* »⁵²². La position du Budget est, au fond, internalisée par les réformateurs qui l'envisagent explicitement comme une occasion de repenser la vocation de l'instrument en prenant en compte les *désideratas* des segments budgétaires. La création de l'ANRS et du Greg a permis aux réformateurs ministériels d'explorer leurs attentes, et de trouver, ensuite, des solutions acceptables pour eux :

« D'une certaine manière, par leurs réticences sur la légitimité du FRT, ou plutôt sur sa spécificité par rapport aux autres lignes du BCRD [Budget civil de la recherche et du développement], les services du Budget nous invitent à reconcentrer les moyens d'intervention autour de quelques axes soigneusement contingentés. Ces services ne seront pas prêts à reconstruire spontanément, à côté du FRT, un deuxième fonds de nature comparable, alors même que nous leur demanderions d'éponger les dettes du passé. En revanche, de la même façon qu'ils ont soutenu nos demandes en faveur d'une individualisation des Cifre, de l'ANRS ou de la cartographie du génome, il n'apparaît pas illogique de plaider pour une individualisation des moyens d'intervention autour d'objectifs plus serrés, sur des enveloppes limitées, avec des

⁵²⁰ AN 2003 0477/3, DGRT, J.-F. Zahn, B. Decomps, « Quelle stratégie pour le Fonds de la recherche et de la technologie », 31 janvier 1994.

⁵²¹ *Ibid.*

⁵²² *Ibid.*

“risques“ de débordement de crédits de paiement qui ne pourraient être comparables à ceux du FRT. »⁵²³

D'autres plans sont formalisés par d'autres acteurs ministériels, comme P. Potier, le Directeur général de la recherche et de la technologie⁵²⁴, ou J.-R. Cytermann, alors en poste au sein des services budgétaires du ministère⁵²⁵. Ces différents plans partagent des options communes (obtenir de l'argent des Finances et spécialiser le Fonds), tout en présentant quelques différences du point de vue du rythme de la recapitalisation – plus ou moins bref et donc plus ou moins ambitieux quant aux crédits à obtenir des Finances. Ces plans sont systématiquement transmis aux membres du cabinet.

Mais les réformateurs qui militent depuis les services pour la restructuration du Fonds de la recherche n'ont pas de prise sur des négociations budgétaires conduites par le cabinet du ministre. Elles ne permettent pas la recapitalisation espérée, au moins selon les termes qu'ils envisagent, parce que l'administration du Budget s'avère intransigente. Les dettes du Fonds continuent même à croître de 1993 à 1995 pour s'établir à 950 millions de francs en 1995. Pourtant, devant l'Assemblée nationale, le ministre de la Recherche d'alors défend son bilan. Devant la représentation nationale, F. Fillon note ainsi que l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme de trois milliards de F. en 1992 « *a été ramené à 2,2 milliards en LFR [loi de finance rectificative] puis à 0,9 milliard en 1994 et sera en 1995 pour la première fois depuis longtemps renversé avec des crédits de paiement supérieurs de 700 millions de F. aux autorisations de programme* ». Il note encore que « *la priorité sera donnée à la poursuite du redressement du Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) dont les CP [crédits de paiement] augmenteront en 1995 de 160 millions de F., soit 25 % de plus* »⁵²⁶. Ce rééquilibrage ne s'opère cependant pas du fait d'une hausse massive des crédits de paiement, mais s'établit plutôt parce que les autorisations de programme sont revues à la baisse. En 1994, les crédits de paiement affectés au Fonds de la recherche n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 1992. Sous le Gouvernement Balladur, la restructuration du Fonds s'opère donc bien, mais elle ne passe pas par sa recapitalisation. Les services du Budget parviennent à limiter les crédits dédiés au FRT, tout en acceptant

⁵²³ AN 2003 0477/3, DGRT, J.-F. Zahn, B. Decomps, « Quelle stratégie pour le Fonds de la recherche et de la technologie », 31 janvier 1994.

⁵²⁴ AN 1998 0513/25, DGRT, P. Potier « Le Fonds de la recherche et de la technologie », 21 novembre 1994.

⁵²⁵ *Ibid.*

⁵²⁶ AN 2003 0477/3, DGRT, Présentation du projet de loi de finances 1995, 21 septembre 1994.

que les recherches sur le Sida ou sur le génome soient soutenues par des lignes budgétaires désormais autonomes.

L'alternance de 1995 ne change pas le cap budgétaire et poursuit les dynamiques engagées. Malgré une situation critique, le budget de la recherche reste sous la surveillance pointilleuse des Finances. À l'été 1995, les services du Budget proposent de limiter les crédits du Fonds de la recherche et de la technologie à 200 millions de F. pour 1996, quand les représentants du ministère en espèrent quatre fois plus⁵²⁷. Ces informations se diffusent à l'intérieur des services et dans les milieux de la recherche industrielle. Elles suscitent des protestations. P. Potier, le Directeur général de la recherche, juge la situation budgétaire « *intolérable* »⁵²⁸. Jean Lunel, un industriel du domaine des bioindustries, insiste « *sur les conséquences extrêmement graves de la situation financière préoccupante du Fonds de la recherche et de la technologie* » qui font « *courir aujourd'hui un risque à la compétitivité industrielle française* »⁵²⁹. En juin 1995, dans une lettre adressée au Premier ministre, François Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, décrit la situation budgétaire du Fonds comme « *critique* »⁵³⁰ et demande deux milliards de F., dont dépendent « *pour une part significative, la crédibilité de la politique nationale de recherche scientifique et industrielle* »⁵³¹.

Malgré ces protestations, les Finances continuent à œuvrer pour limiter les sommes dévolues au FRT⁵³². Dans un compte rendu d'une réunion interministérielle tenue avec le Budget, un membre du ministère de la Recherche relève qu'une telle position « *rend très difficile, voire impossible, une mesure telle que l'ouverture de crédits en faveur du FRT (300 MF [millions de F.] de CP [crédits de paiement]) le budget envisageant même des annulations* »⁵³³. Ces demandes d'annulation concernent même les secteurs prioritaires, comme les sciences du vivant. La direction du Budget souhaite ainsi voir « *l'annulation des 15 MF [millions de F.]*

⁵²⁷ AN 2000 0378/1, Secrétariat d'État à la Recherche, Cabinet d'É. Dufourcq, Note préparatoire à la négociation du BCRD 1996, 21 juillet 1995.

⁵²⁸ AN 2003 0477/3, DGRT, note de P. Potier sur la situation des crédits de paiement du Fonds de la recherche et de la technologie, 6 juillet 1995.

⁵²⁹ AN 2003 0477/3, DGRT, Lettre de Jean Lunel, Président d'Organibio (organisation nationale interprofessionnelle des bioindustries) à Madame Élisabeth Dufourcq, 7 juillet 1995.

⁵³⁰ AN 2000 0378/1, Secrétariat d'État à la Recherche, Lettre de F. Bayrou ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle à Alain Juppé, Premier ministre, 12 juin 1995.

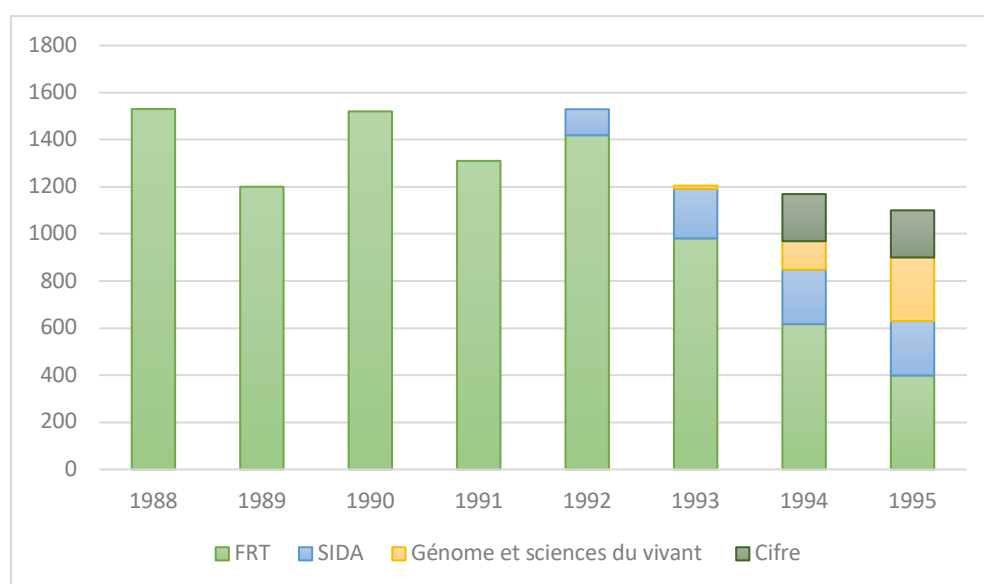
⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² AN 2000 0378/1, Secrétariat d'État à la Recherche, Compte rendu de la réunion avec la direction du budget, 6 octobre 1995.

⁵³³ *Ibid.*

non engagés, voire une refaction forfaitaire des crédits figurant sur l'arrêté de répartition, toujours bloqué »⁵³⁴. Ces offensives contre les dépenses publiques viennent aussi du Parlement : la commission des Finances de l'Assemblée nationale adopte des amendements prévoyant une économie forfaitaire de 2 % sur l'ensemble des investissements de l'État. Ces décisions font envisager au ministère l'annulation de la Fête de la science, des diminutions très importantes des allocations de recherche et une nouvelle baisse des crédits dédiés au FRT⁵³⁵.

La recapitalisation du Fonds est donc bloquée par les Finances, mais sa spécialisation se réalise cependant. Si les sommes attribuées au financement sur projets de la recherche diminuent de 1988 à 1995, dans le même temps, de nouvelles lignes budgétaires sont créées pour assurer le financement de domaines prioritaires de recherche. La part représentée par les sciences du vivant s'accroît alors dans les instruments ministériels : les autorisations de programme accordées au FRT régressent d'année en année tandis que celles accordées à la génomique et au Sida deviennent majoritaires dans le budget ministériel dédié au financement sur projets. Le graphique suivant illustre ce double mouvement :



Graphique 2. Évolution de la composition des financements sur projets ministériels (en millions de F.)

⁵³⁴ AN 2000 0378/1, Secrétariat d'État à la Recherche, Compte rendu de la réunion du 6 octobre 1995 avec la direction du budget sur fin de gestion.

⁵³⁵ AN 2000 0378/1, Secrétariat d'État à la Recherche, Projet de loi de Finances 1996 « Recherche : conséquence des amendements présentés par la commission des Finances », 18 octobre 1995.

Source : AN 2000 0378/1, « Fonds de la recherche et de la technologie à structure constante. Dotations en autorisation de programmes de 1988 à 1995 en millions de F. »

Cette situation est bientôt mise à profit par les biologistes et les médecins en poste au ministère de la Recherche : depuis la mission des sciences du vivant, récemment créée pour coordonner l'action publique, ces scientifiques œuvrent au lancement des actions concertées coordonnées Sciences du vivant (ACCSV). Les négociations préparant le lancement de ces initiatives ont laissé peu de traces dans les archives consultées. Elles témoignent cependant de l'ambition des promoteurs de ces appels d'offres. Ils cherchent tout à la fois à exercer « *des effets structurants* » dans les champs prioritaires des sciences du vivant, à renforcer « *les interfaces* » et à impulser « *via l'attribution de moyens supplémentaires une accélération de champs thématiques hautement compétitifs qui nécessitent par exemple des changements d'échelle sur le plan technologique* »⁵³⁶. Si elles reposent exclusivement sur des appels d'offres, ces actions sont accompagnées d'allocations de recherche fléchées et de bourses postdoctorales⁵³⁷. Elles sont lancées dans des secteurs qui sont, déjà, des priorités des pouvoirs publics (génomique, recherche sur le Sida, bioinformatique ou encore biotechnologies). Au-delà de ces spécialités, d'autres disciplines, comme la biologie du développement ou l'écologie, bénéficient de ces nouveaux fonds. Ces actions doivent enfin permettre de laisser une place « *à la recherche sauvage* » pour reprendre une expression attribuée à P. Potier dans la presse, c'est-à-dire aux projets de recherche hors thématiques, mais dont la qualité permet le soutien financier⁵³⁸. Quatorze actions dans sept champs des sciences du vivant sont lancées au début de l'année 1995⁵³⁹. Un an plus tard, certaines de ces actions sont poursuivies et d'autres sont lancées pour un montant total de 380 millions de francs⁵⁴⁰. En ressuscitant ces instruments d'intervention, le ministère se repositionne donc comme un acteur du gouvernement de la biomédecine.

⁵³⁶ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Journal des ACC SV, n° 1, 20 mars 1995.

⁵³⁷ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Grandes orientations scientifiques des actions stratégiques de développement et de soutien des sciences du vivant, document non daté mais antérieur au mois de mars 1995.

⁵³⁸ A CNRS, SDV-34, *Le Quotidien du Médecin*, « Sciences du vivant : les 14 actions stratégiques de développement », 13 mars 1995.

⁵³⁹ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Grandes orientations scientifiques des actions stratégiques de développement et de soutien des sciences du vivant, document non daté mais antérieur au mois de mars 1995.

⁵⁴⁰ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Plans d'action sciences du vivant. Propositions pour 1996.

Ce repositionnement s'opère en concertation avec les directions des organismes de recherche qui y sont associées. Si l'activisme ministériel suscite d'abord l'inquiétude⁵⁴¹, les dirigeants du CNRS, de l'Inserm et de l'Inra sont associés à la définition de ces opérations. La rédaction des appels d'offres leur est soumise⁵⁴² et elles participent à la composition des comités d'experts en y nommant des scientifiques les représentant⁵⁴³. Revenant sur la préparation des appels d'offres, P. Tambourin alors directeur des sciences de la vie au CNRS indique à ses homologues ministériels « *que le texte proposé en préambule [qui lui est soumis] des appels d'offres ACC-SV n'appelle pas de remarque spécifique de [sa] part, si ce n'est sous la forme d'un commentaire positif en constatant que ce texte semble prendre en compte la nécessaire interaction forte entre le MESR [ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche] et les organismes de recherche (dont le CNRS)* »⁵⁴⁴. Des représentants des organismes de recherche sont aussi associés au comité de pilotage des actions concertées coordonnées⁵⁴⁵. Les organismes de recherche ne sont enfin pas marginalisés parce qu'ils sont chargés de l'administration financière des actions ministérielles : le ministère abandonne cette gestion dès l'autonomisation de la ligne budgétaire dédiée aux sciences du vivant et la leur confie⁵⁴⁶.

Le repositionnement ministériel dans le financement des sciences du vivant est parachevé par la décision de créer le Fonds national de la science en 1997 et par des évolutions organisationnelles dans sa gestion. Ces restructurations sont liées à l'alternance de 1997 : Lionel Jospin, à la tête d'une coalition socialiste, écologiste et communiste, rentre à Matignon. La recherche constitue l'une des priorités du nouveau Gouvernement. Un grand portefeuille ministériel regroupant l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche est créé et confié à un proche du Premier ministre, Claude Allègre. Le ministre et son entourage sont alors impliqués dans deux évolutions qui redessinent l'architecture du financement sur projets et la manière dont les échanges

⁵⁴¹ A CNRS, SDV-7, Note de C. Branlant à P. Tambourin, commentaires sur le texte de la DSPT 5/n° 10195.

⁵⁴² A CNRS, SDV-34, Note de J. F. Houssans à P. Tambourin, Avis demandé par le MESR sur les textes des appels d'offres élaborés par les CST, 5 avril 1995 ; Note de J. F. Houssans à P. Briand, 6 avril 1995.

⁵⁴³ A CNRS, SDV-34, Actions concertées du MESR « Propositions d'experts par le Département des sciences de la vie du CNRS, 16 février 1995 ; Lettre du directeur général de l'Inra à MM. Griscelli, Potier, Tobelem et Bigot, 17 février 1995 ; Inserm, propositions d'experts pour les actions concertées coordonnées dans le domaine des sciences du vivant, document non daté.

⁵⁴⁴ A CNRS, SDV-34, Lettre de Pierre Tambourin à G. Tobelem et P. Briand, 5 avril 1995.

⁵⁴⁵ A CNRS, SDV-34, Lettre de P. Potier à l'attention de MM. P. Tambourin, B. Chevassus, J.-M. Monteil, A. Syrota, 10 janvier 1995.

⁵⁴⁶ AN 2006 0395/1, DGRT, Les actions incitatives du ministère chargé de la Recherche dans le domaine biomédical (1985-1995/97), 25 février 1997.

frontaliers s'organisent. La première aboutit à regrouper les différentes lignes budgétaires créées en un fonds ministériel unique, nommé Fonds national pour la science (FNS). Il ne s'agit pas là de reconstituer le FRT. D'une part, les différentes lignes budgétaires composant le FNS conservent leur autonomie : le nouveau fonds ne fait que les regrouper pour donner une visibilité nouvelle à l'action ministérielle. D'autre part, il est plus étroitement centré sur la recherche fondamentale que ne l'était son devancier. Un fonds dédié à la technologie est institué parallèlement dans l'objectif de regrouper les actions engagées dans ce champ par le ministère.

La deuxième évolution portée par le nouveau ministère est de créer des comités chapeautant l'action du FNS, et plus largement les grands domaines disciplinaires. Si l'attribution des crédits et les procédures de sélection sont toujours confiées à des comités *ad hoc* ayant autorité sur un appel d'offres, de nouveaux ensembles sont créés pour coordonner l'action de l'État et des organismes de recherche dans chacun des domaines scientifiques prioritaires. La mise en place de ces comités semble être une initiative de C. Allègre : peu de sources l'évoquent, mais les notes y faisant référence mettent toutes l'accent sur le volontarisme du ministre⁵⁴⁷. En sciences du vivant, le comité est placé auprès du Directeur de la recherche du ministère. Il « *contribue à coordonner, dans le domaine des sciences du vivant, les activités de recherche des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur* » et « *formule un avis sur toutes les questions concernant la politique des sciences du vivant, soit à la demande du directeur de la recherche ou du directeur de la technologie, soit de sa propre initiative* ». Il doit aussi remettre un « *rapport annuel de synthèse et de propositions* » au Directeur de la recherche⁵⁴⁸.

Le comité est pensé comme une instance de coordination entre les politiques de l'État et celles des opérateurs de recherche. Cette intention est perceptible dans le nom de la structure : le comité est un comité de coordination des sciences du vivant. Elle l'est aussi dans sa composition : si tous ses membres sont « *des scientifiques éminents* »⁵⁴⁹, la moitié

⁵⁴⁷ L'une d'entre elles insiste sur le fait que Claude Allègre souhaite sa mise en place « *dans les plus brefs délais* » et que le projet d'arrêté préparant la constitution du comité a été réalisé « *conformément aux instructions reçues du ministre* ». AN 2006 0392/1, Ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, note à l'attention de Mme la Directrice des affaires juridiques, document non daté.

⁵⁴⁸ Art. 1, Arrêté du 17 septembre 1998 relatif au Comité de coordination des sciences du vivant, JORF, 25 septembre 1998.

⁵⁴⁹ AN 2006 0392/1, Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, communiqué de presse, 17 septembre 1998.

représente la communauté académique et est nommée par le ministre « *en fonction de leur compétence dans le domaine de la biologie* ». L'autre moitié est issue des principaux opérateurs de recherche œuvrant dans les sciences du vivant⁵⁵⁰. Proposés par la direction des organismes de recherche au ministère, ils doivent être « *compétent[s] dans le domaine des sciences du vivant* », mais aussi « *exercer des responsabilités dans ce domaine au sein de l'organisation au titre duquel [ils sont] désigné[s]* »⁵⁵¹. L'intention de coordination est enfin perceptible dans les discours ministériels. C. Allègre, présentant les missions des comités mis en place dans les différents domaines disciplinaires, en fait des alternatives à des fusions d'organismes difficiles à mettre en place du fait des résistances qu'elles suscitent :

« La France dispose de beaucoup d'organismes de recherche, de trop sans doute. Mais l'idée même de fusions provoque de vives réactions : il est donc nécessaire d'agir avec prudence. Nous avons opté pour une stratégie de coordination plutôt que de fusion. Il est clair en effet que certains domaines de recherche doivent être mieux coordonnés : sciences du vivant, développement technologique, sciences de la planète et de l'environnement. À cette fin, nous avons mis en place trois comités de coordination. Ils sont composés d'un double collège d'experts scientifiques et de représentants d'organismes. Leur rôle est de formuler des recommandations et de coordonner les organismes. »⁵⁵²

La création d'un nouveau fonds est d'autant plus importante que des sommes conséquentes y sont inscrites et sont massivement dédiées aux sciences du vivant. En 1997, le retour de la croissance économique et l'alternance politique permettent un accroissement des budgets dévolus à la recherche. Les sciences du vivant profitent d'autant plus de ces nouvelles marges financières qu'elles figurent parmi les priorités du Gouvernement Jospin : en juillet 1998, elles sont inscrites comme priorités de recherche par un comité interministériel de la recherche scientifique et technique et il est prévu de consacrer un quart des ressources de la recherche civile à leur développement en 2000⁵⁵³. En 2001, Roger-Gérard Schwartzberg, le nouveau ministre de la Recherche, considère qu'elles « *restent plus que jamais une priorité* » et des moyens matériels et humains très importants y sont dédiés⁵⁵⁴. Le FNS est l'instrument qui opérationnalise cette priorité. En

⁵⁵⁰ Inserm, CNRS, Ifremer, CEA, Cemagref, Inra, Cirad, Institut Pasteur et Conférence des présidents d'université.

⁵⁵¹ Art. 2, Arrêté du 17 septembre 1998 relatif au comité de coordination des sciences du vivant, JORF du 25 septembre 1998.

⁵⁵² AN 2006 0392/3, CCSV, Conseil national de la science, compte-rendu de la réunion du 21 mai 1999.

⁵⁵³ AN 2007 0541/1, Ministère de la recherche, « Le projet de budget civil de recherche et développement 2001 », 21 septembre 2000.

⁵⁵⁴ AN 2006 0392/9, CCSV, Discours de M. Schwartzberg, ministre de la recherche, installation du nouveau comité de coordination des sciences du vivant, 12 avril 2001. Dans son discours, le ministre évalue les crédits investis dans les sciences du vivant à 15 milliards de F. et souligne que la campagne de recrutement au CNRS a été « *très bonne* », l'établissement étant doté de nombreux nouveaux postes. Il ajoute

1999, c'est par la mise en place d'une action concertée incitative que le programme Génomique est mis en place et soutenu à hauteur de 420 millions de F⁵⁵⁵. C'est aussi dans le cadre du FNS que des actions concertées incitatives (ACI) Jeunes chercheurs, non thématiques et destinées à soutenir la prise de responsabilité de jeunes équipes, sont lancées. L'alternance de 2002 et la victoire des partis de droite au pouvoir ne remettent pas immédiatement en cause cette priorité. En 2003, le projet de budget civil de la recherche et du développement prévoit une augmentation de 42 % des autorisations de programme du FNS. Cette fois, les sciences du vivant ne constituent plus la priorité, puisque de nouvelles disciplines comme les nanotechnologies sont mises en avant ; mais elles bénéficient tout de même d'un accroissement des fonds qui leur sont dévolus. Vingt millions de francs sont ainsi ajoutés aux crédits du FNS pour développer la génomique et la recherche en cancérologie⁵⁵⁶, alors même que ces disciplines avaient déjà vu leur budget augmenter.

De la fin des années 1980 au début des années 2000, la frontière entre l'État et la communauté académique est plusieurs fois rebâtie. Les réformes engagées aboutissent d'abord à créer les premières agences dans la recherche et à en faire des hauts lieux de l'ajustement entre la politique de l'État et celle des organismes. Là se déterminent les actions à engager, les moyens à consacrer et les alternatives à envisager pour répondre aux enjeux du moment. Cette première charnière est cependant rebâtie dès le milieu des années 1990. À cette date, de nouvelles actions sont lancées pour réaffirmer la place du ministère et de l'État dans le gouvernement des sciences du vivant. Ces repositionnements successifs ne sont pas seulement des luttes d'influence entre des factions opposées des élites des politiques scientifiques, l'une favorable aux agences, l'autre soucieuse de défendre un monopole ministériel sur le financement sur projets. Ces repositionnements tiennent bien plus à des phénomènes d'apprentissage qui impliquent un même groupe d'acteurs s'appuyant sur les premières expériences de réforme pour en penser les secondes. La création des agences permet ici d'explorer les possibles en découvrant que les Finances ne sont pas hostiles à la création de nouveaux financements sur projets, pour peu qu'ils soient

que les moyens des laboratoires croissent à des rythmes importants, la dotation de fonctionnement de base des laboratoires de l'Inserm ayant progressé de 16 %.

⁵⁵⁵ AN 2006 0392/9, CCSV, Nicole Le Douarin, Bilan de l'activité du comité (18 septembre 1998-31 décembre 2000).

⁵⁵⁶ AN 2007 0541/1, Ministère chargé de la Recherche, Projet de budget civil de recherche et développement 2003.

affectés à des domaines prioritaires et qu'ils disposent d'une autonomie dans le budget ministériel. Ce moment réformateur est aussi l'occasion de mettre à l'épreuve la forme Gip comme instance de coordination des politiques scientifiques. Au fil du temps, sa multiplication pose question parce qu'elle engage un processus de dessaisissement de pans importants de la politique scientifique des membres de ces groupements. C'est donc par des apprentissages sociaux, en capitalisant sur des expériences réformatrices antérieures, que l'élite des années 1990 rebâtit l'architecture organisationnelle du financement sur projets. C'est aussi en tissant des liens, mais d'autres, entre le présent et le passé qu'elle formalise les appropriations du financement sur projets qui lui permettent d'affirmer sa magistrature sur des pans importants de la biomédecine.

2. De nouveaux équilibres entre collégialité, bureaucratie et mise en compétition

La lecture des comptes rendus de réunions des comités associés au financement des projets dans les années 1990 suscite une étrange impression. Par certains aspects, ils font figure de déjà-vu : s'y retrouvent des façons de faire et des discours qui rappellent ceux des patrons des années 1960 (Aust, Picard, 2014 ; chapitre 1). Comme à cette période, il y est question de l'émergence de nouveaux champs de recherche et des moyens à mettre en œuvre pour assurer leur développement. Comme au début de la V^e République, de nouvelles collaborations disciplinaires et de nouvelles modalités de formation de la relève scientifique sont envisagées, des perspectives rendues possibles par l'importance des moyens budgétaires mis à disposition par les pouvoirs publics. Comme à l'époque des patrons, le financement sur projets constitue un levier pour rendre possibles ces restructurations de la biomédecine. Pourtant, l'histoire ne se répète pas et les appropriations du financement sur projets des années 1990 diffèrent largement de celles du temps des patrons. Les règles développées depuis les années 1970 pour encadrer qui obtient quoi sont toujours là et sont même renforcées par l'action des scientifiques qui se mobilisent pour réformer l'évaluation. Les appropriations du financement sur projets s'inventent donc entre souci de structurer de nouveaux domaines de recherche et volonté d'opérer une allocation des fonds détachée des emprises et des empires personnels. Dans cet entre-deux qui bâtit de nouvelles articulations entre collégialité, mise en compétition et bureaucratie, un pouvoir spécifique se construit. Il tient d'abord à la mise en place de comités programmatiques qui ont autorité sur de larges pans de la biomédecine et qui

définissent les caps à suivre (2.1.). La sélection des projets à financer échappe à leurs membres, mais les comités qui l'assurent ne sont pas réellement en position de définir des politiques alternatives à la leur (2.2.). Comme le pouvoir des patrons au début des années 1960, ce pouvoir est fragile et s'affadit au cours du temps. À la fin des années 1990, il n'existe déjà plus tout à fait (2.3.).

2.1 Des comités programmatiques

De la fin des années 1980 au début des années 2000, le financement sur projets est dominé par des conseils qui chapeautent l'intervention des instances chargées du financement sur projets en sciences de la vie. Certains de ces conseils disparaissent au cours de la décennie 1990 en même temps que l'organisation qui les héberge – à l'instar du conseil d'administration du Greg. D'autres, comme le comité de coordination des sciences du vivant, sont seulement mis en place à la fin des années 1990. Seul le conseil scientifique de l'ANRS traverse la totalité de la période étudiée. S'ils ne sont donc pas tous contemporains, le conseil d'administration du Greg, le conseil scientifique de l'ANRS et le comité de coordination des sciences du vivant présentent des similitudes les apparentant, de certains points de vue, au fonctionnement des premiers comités des actions concertées. Comme eux, ils constituent des collectifs à la composition relativement homogène. Comme ceux des années 1960, ces collectifs travaillent à définir des orientations générales pour de larges pans de la biomédecine. Comme eux, ils utilisent enfin le financement sur projets, tout en veillant à l'articuler à d'autres formes d'intervention.

La composition sociale de ces trois comités les apparente d'abord, sans cependant en faire des calques des comités des actions concertées. Deux profils de scientifiques s'y retrouvent. Des représentants de l'élite réformatrice qui réforme l'architecture du financement sur projets y siègent : J.-P. Lévy, le directeur de l'ANRS, l'un des fers de lance de la création de cette structure, participe à son comité scientifique. C'est le cas, aussi, de P. Slonimsky ou de G. Tobelem deux des chevilles ouvrières de la création du Greg. Plus tard dans les années 1990, le comité de coordination des sciences du vivant compte aussi des représentants des organismes de recherche : C. Griscelli, ou encore J. Samarut en sont membres. Ces dirigeants investis dans des fonctions gouvernementales y côtoient des membres plus détachés de l'exercice des responsabilités, mais qui ont pour

caractéristique commune d’être des scientifiques consacrés. F. Gros préside ainsi le comité scientifique de l’ANRS. Il y côtoie André Capron, un immunologiste spécialisé dans la parasitologie. Au début des années 1990, il est déjà un immunologue reconnu ayant exercé des responsabilités importantes, au conseil scientifique de l’Inserm ou au sein de l’Organisation mondiale de la santé. D’autres membres ont joué un rôle pionnier dans la lutte contre la maladie : le conseil scientifique de l’ANRS compte L. Montagnier dans ses rangs, le découvreur avec Françoise Barré-Sinoussi du virus, mais aussi Jean-Pierre Coulaud, un infectiologue de l’hôpital Claude Bernard occupant la première ligne de l’accueil des malades au début de l’épidémie⁵⁵⁷. P. Louisot le premier directeur du PNRS y siège également. Le comité scientifique compte des biologistes réputés des années 1980, comme Moshe Yanniv ou encore R. Monier, l’ancien directeur des sciences de la vie du CNRS. Nous l’avons dit, N. Le Douarin qui préside le comité de coordination des sciences du vivant est une biologiste de réputation mondiale : détentrice de la médaille d’or du CNRS, elle est aussi membre de l’académie des sciences depuis 1982 et de la *National Academy of Sciences* états-uniennes depuis 1984. Si cette dernière instance est plus dominée par des scientifiques représentant des institutions du gouvernement de la recherche, le conseil d’administration du Greg compte aussi des scientifiques particulièrement reconnus, nommés en raison de leur compétence dans le domaine. On y retrouve par exemple François Galibert, un pionnier du séquençage qui obtient la médaille d’argent du CNRS en 1976. Jean Frézal, le fondateur du Centre de génétique médicale de l’hôpital Necker, et membre fondateur de la *Human Genome Organisation*, l’instance internationale chargée de coordonner le décryptage du génome humain, y siège également. Les membres de ces comités disposent de moins de liens biographiques que les patrons des années 1960 : aucun d’entre eux, par exemple, n’est le directeur de thèse d’un autre et ils n’ont pas fréquenté au cours de leur formation les mêmes laboratoires. En soixante ans, les effectifs académiques ont crû et le système académique français n’est plus autant dominé par quelques hauts lieux où il faut faire sa formation scientifique. Mais ces collectifs sont cependant relativement homogènes parce qu’ils regroupent des scientifiques de haut niveau disposant d’une interconnaissance que la fréquentation commune des instances scientifiques a contribué à construire.

⁵⁵⁷ Le service de maladies infectieuses qu’il dirige devient dès 1984 un centre de référence dans l’accueil des malades reconnu par l’Organisation mondiale de la santé. « Progrès français dans la recherche sur le Sida », *Le Monde*, 12 avril 1984.

Les trois comités partagent aussi une position commune dans l'économie générale du financement de la recherche. Ils ont d'abord pour mission de fixer les orientations générales que doit suivre la politique de recherche à l'échelle d'un domaine d'études ou de l'ensemble des sciences du vivant. À l'ANRS, le conseil scientifique « *assiste le directeur (...) dans la définition de la politique générale de l'Agence et des grandes orientations stratégiques* »⁵⁵⁸. À cette fin, « *il est plus particulièrement chargé de mener une réflexion prospective s'agissant de l'orientation à donner à la recherche et d'établir un bilan des travaux de recherches effectuées en France* »⁵⁵⁹. Le conseil de coordination des sciences du vivant, quant à lui, doit procéder d'une part « *en toute première priorité [à] l'évaluation des actions actuellement soutenues par le FNS* » ; il lui est, d'autre part, demandé de « *mener une réflexion en vue de préparer des actions incitatives d'envergure dans le domaine de la physiologie et de la biologie du développement* »⁵⁶⁰. S'ils sont donc chargés de définir les caps à suivre, ces comités n'ont en revanche pas d'autorité sur la sélection des projets de recherche à financer. Dans le cas de l'ANRS, ce sont les comités scientifiques sectoriels qui sont « *chargés d'examiner les projets de recherche et les demandes de bourses présentées par les équipes de chercheurs* »⁵⁶¹, une division du travail que l'on retrouve dans le cas du Greg et du comité de coordination des sciences du vivant.

La lecture des comptes rendus des trois conseils montre que la fixation des caps à suivre occupe la majeure partie des débats conduits en séance. Les discussions s'adossent systématiquement à des connaissances produites par les membres de ces groupements sur l'état d'une discipline, d'un champ de recherche ou d'une question. Dans le cas du Sida et de la génomique, ces connaissances prennent souvent la forme de rapports d'activité présentés par le directeur de ces agences : en faisant le bilan des appels à projets lancés, en réalisant des points d'étape sur la conduite d'interventions spécifiques, ces rapports participent à l'enrichissement des connaissances sur l'activité de ces structures. Dans le cas du comité de coordination des sciences du vivant, les membres investis de fonctions de responsabilité instruisent aussi le conseil de la politique de leur organisme dans certains domaines à l'occasion de présentations orales. En 1999, ils présentent ainsi leur politique en matière de biologie intégrative, l'une des disciplines dont le développement est considéré comme prioritaire par le comité⁵⁶².

⁵⁵⁸ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Présentation de l'Agence nationale de recherches sur le Sida.

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ AN 2006 0392/1, CCSV, procès-verbal de la réunion du 3 décembre 1998.

⁵⁶¹ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Présentation de l'ANRS.

⁵⁶² AN 2006 0392/3, CCSV, procès-verbal de la réunion du 10 février 1999.

La production de ces connaissances peut cependant prendre des aspects plus formels. Toujours au sein du comité de coordination, de nombreux rapports font ainsi le point sur une question. Antoine Danchin consacre par exemple un long rapport à la génomique : dans un document de vingt-cinq pages, le Pasteurien explore la situation de ce domaine, les actions à mettre en œuvre et la forme à donner au centre national de séquençage dont la création est projetée. Dans ce rapport, il est aussi question des problèmes éthiques, nombreux, posés par le développement de la génomique⁵⁶³. Des rapports, eux aussi produits par des membres du comité, évaluent l'action de certaines institutions, comme celui écrit par Jean-Louis Mandel sur l'activité du centre national de génotypage⁵⁶⁴. D'autres encore explorent un programme mis en place par le ministère de la Recherche, où le financement sur projets joue une part essentielle, comme le programme recherche fondamentale en microbiologie, maladies infectieuses et parasitaires⁵⁶⁵. Ces activités de réflexion peuvent aussi être collectives et associer plusieurs membres d'un même comité. À la fin des années 1990, de telles activités sont fréquentes au sein du comité de coordination des sciences du vivant. Systématiquement orchestrées par N. Le Douarin, elles se traduisent par la constitution de volumineux rapports comme ceux sur la biologie du développement⁵⁶⁶. Ce rapport constitue d'ailleurs un bon exemple de la manière dont ce comité s'approprie le rôle qui lui est dévolu par les textes. Il débute par un état des lieux du domaine scientifique en relevant que ses développements récents figurent parmi « *les plus significatifs de la dernière décennie en biologie* » parce qu'ils ont notamment permis de mesurer que « *le développement d'un organisme est une variante d'un même plan de base fondé sur l'analogie des mécanismes génétiques et moléculaires* »⁵⁶⁷. Après avoir aussi exploré les importantes implications économiques et thérapeutiques de la biologie du développement, le rapport se termine sur des recommandations. Il conclut à la nécessité de poursuivre et d'intensifier le soutien public à cette discipline, « *l'enjeu majeur [étant] de conforter cet effort afin de ne pas rendre vains les investissements réalisés ces dernières années en termes de recrutement de chercheurs et de financement de la recherche* »⁵⁶⁸. Ces activités programmatiques ne se déroulent d'ailleurs pas

⁵⁶³ AN 2006 0392/3, CCSV, A. Danchin « Génomique et centre national de séquençage », 10 novembre 1998.

⁵⁶⁴ AN 2006 0392/3, CCSV, J.-L. Mandel, Rapport sur le Centre national de génotypage, 1998.

⁵⁶⁵ AN 2006 0392/3, CCSV, André Capron, Programme recherche fondamentale en microbiologie, maladies infectieuses et parasitaires.

⁵⁶⁶ AN 2006 0392/3, CCSV, Comité de réflexion Biologie du développement et Physiologie, 30 octobre 1998.

⁵⁶⁷ AN 2006 0392/3, CCSV, Situation et enjeux de la biologie du développement, novembre 1998.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

seulement en séance, mais peuvent aussi s'établir à l'occasion d'échanges plus bilatéraux entre des membres du comité. A. Danchin écrit ainsi relativement fréquemment à N. Le Douarin – tellement d'ailleurs qu'il s'excuse en débutant certaines de ces lettres par un « encore moi » qui signale la fréquence de ces échanges épistolaires.

La spécificité de ces activités programmatiques est de toujours penser le financement sur projets comme un levier important, mais comme un levier parmi d'autres du développement des nouveaux domaines scientifique. Les réflexions établies au sein des comités s'établissent à l'échelle des domaines scientifiques et envisagent leur développement dans leurs multiples dimensions. On peut d'abord y discuter des infrastructures scientifiques : le comité de coordination des sciences du vivant consacre des rapports entiers à la question des animaleries, un enjeu sur lequel réfléchit aussi le comité scientifique de l'ANRS. Au sein du Greg, les membres du conseil d'administration cherchent plutôt à construire les infrastructures nécessaires au développement de la bioinformatique, une spécialité rendue indispensable par l'immense masse de données générées par le nouveau domaine.

Les membres des trois comités cherchent ensuite à peser sur la structuration des nouveaux domaines pour renforcer leur densité. À l'ANRS, les chercheurs disposant de projets financés sont ainsi invités à présenter leurs travaux dans des séminaires organisés par l'agence⁵⁶⁹. Y sont réunis « *non seulement les responsables des projets et les boursiers de l'ANRS, mais également d'autres chercheurs spécialistes du thème et des représentants des administrations et des organismes concernés par la lutte contre le Sida* »⁵⁷⁰ pour tisser des liens entre chercheurs et décideurs. Ce souci de structuration se déploie aussi à l'échelle internationale : toujours dans l'année 1990, plusieurs réunions sont organisées pour explorer, de manière très concrète, les possibles coopérations entre des équipes françaises et leurs homologues britanniques⁵⁷¹ ou italiennes⁵⁷². Au sein du Greg, ce sont surtout les liens entre biologie et informatique que l'on cherche à développer. Mais le conseil d'administration cherche aussi à faire émerger de nouvelles collaborations entre chercheurs financés. À cet effet, des tables rondes sont organisées soit pour permettre sur une thématique « *particulièrement*

⁵⁶⁹ AN 2013 0741/76-77, ANRS, Courrier de Yves Souteyrand, non daté.

⁵⁷⁰ AN 2013 0741/76-77, ANRS, Note du 7 décembre 1989.

⁵⁷¹ AN 2013 0741/76-77, ANRS, Notes sur la réunion franco-britannique, 25 avril 1990.

⁵⁷² AN 2013 0741/76-77, ANRS, Compte-rendu de la réunion du 28 février 1990 sur la coopération franco-italienne, 26 mars 1990.

*intéressante (...) l'émergence d'un projet coopératif de recherche », soit pour « provoquer le regroupement de plusieurs projets déjà soumis qui, pris isolément, n'ont pas la force et la cohérence que peut leur donner la concertation »*⁵⁷³. L'organisation de certaines tables rondes peut d'ailleurs déboucher sur l'inclusion de leur thématique dans les appels d'offres⁵⁷⁴. Dès 1989, ces actions d'animation qui cherche à renforcer la densité des domaines émergents rencontrent un succès important. À l'ANRS, ces séminaires sont, à en croire les comptes rendus du conseil scientifique, « *très demandés* » et concernent « *600 à 700 personnes réparties en une quinzaine de groupes se réunissant une à deux fois par an* »⁵⁷⁵.

Enfin, et surtout, tout au long de la décennie, les réflexions sur le financement sur projets sont systématiquement adossées aux questions de ressources humaines. Cette question est posée dès les premiers mois de fonctionnement de l'ANRS, où les membres du conseil scientifique jugent la promulgation d'appels d'offres essentiels pour inciter des chercheurs à travailler sur le sujet, mais comme constituant une réponse partielle à la question de la structuration d'un champ de recherche. L'intervention publique doit aussi permettre le recrutement de techniciens et de postdoctorants, une catégorie qui n'existe quasiment pas dans la France de la fin des années 1980. Cette question est longuement débattue au cours de l'une des premières séances du conseil scientifique de l'ANRS en avril 1989⁵⁷⁶. Quelques mois plus tard, le même conseil scientifique souligne « *le rôle que doit jouer l'ANRS pour la réinsertion en France de postdoctorants revenant des USA ou de l'étranger [et que son conseil scientifique] établira une politique personnelle et dynamique dans ce secteur* »⁵⁷⁷. À cette fin, des appels à candidatures sont lancés et réservés aux seuls candidats étrangers, le ministère de la Recherche, soucieux de ne pas reconstituer une population de « hors statut »⁵⁷⁸ comme à la fin des années 1970, s'opposant à ce que des docteurs français y postulent. Au Greg, aussi, le financement sur projets de la recherche est articulé à une politique de formation : le groupement finance des bourses doctorales⁵⁷⁹ et

⁵⁷³ AN 2001 0325/1, Greg, Rapport de P. Slonimski au conseil d'administration, décembre 1993.

⁵⁷⁴ AN 2001 0325/1, Greg, compte rendu de la réunion du conseil scientifique du 3 mars 1994.

⁵⁷⁵ AN 2013 0741/76-77, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 7 novembre 1989.

⁵⁷⁶ AN 2013 0741/76-77, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 20 avril 1989.

⁵⁷⁷ AN 2013 0741/76-77, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 7 novembre 1989.

⁵⁷⁸ Cette expression désigne les nombreux personnels précaires intervenant dans l'enseignement supérieur à la fin des années 1970. Ils seront intégrés dans la fonction publique au début des années 1980.

⁵⁷⁹ Le Greg ne maîtrise cependant pas leur attribution, parce que ces bourses restent dans le contingent ministériel. Le conseil scientifique du Greg est cependant amené à donner un avis, généralement suivi, au ministère de la Recherche pour les demandes relatives à la génomique.

postdoctorales, ces dernières étant pour les mêmes raisons qu'à l'ANRS « *exclusivement réservées aux étrangers* »⁵⁸⁰.

À la fin des années 1990, la question des ressources humaines est toujours posée, mais les termes de son articulation avec le financement sur projets sont renouvelés. Il ne s'agit plus seulement de favoriser le retour de jeunes scientifiques prometteurs partis à l'étranger trouver des contrats postdoctoraux n'existant pas en France, mais de favoriser la prise de responsabilité de jeunes titulaires en leur offrant des fonds dédiés. Les ACI Jeunes chercheurs sont créées à cette fin. Elles sont « *réservées aux jeunes chercheurs* » qui doivent « *pouvoir obtenir l'autorisation de recruter des techniciens contractuels pour monter des équipes comprenant des allocataires et des postdocs* »⁵⁸¹. Le développement de ces appels ne met pas fin au souci d'articulation du financement sur projets avec les autres dimensions de la politique scientifique. C. Allègre, au cours d'une séance du Conseil national de la science, émet le vœu que l'appel d'offres en biologie intégrative « *se prolonge dans les organismes* » et que « *le CNRS et l'Inserm consentent à des recrutements de jeunes chercheurs dans ce domaine, sinon cela ne sert à rien* »⁵⁸².

Les conseils des instances chapeautant le financement sur projets se constituent donc en collectifs programmatiques. Un peu à la manière des assemblées de patrons dans les années 1960, ils utilisent alors cet instrument pour structurer des domaines émergents, comme la recherche sur le Sida, la biologie intégrative ou encore la génomique. À cette fin, ils élaborent de véritables états de l'art faisant le point sur les promesses associées à ces nouveaux champs de savoirs, la position que les équipes françaises y occupent et les moyens de les développer. Le financement sur projets constitue l'un des leviers mis au service de cette politique, mais il est systématiquement articulé aux autres dimensions de la politique scientifique. Si ces collectifs se positionnent donc en architectes de ces nouveaux domaines, les moyens utilisés pour mettre en œuvre leur programme diffèrent très nettement de ceux utilisés par les patrons des années 1960.

⁵⁸⁰ AN 2004 0433/10, Greg, Appel d'offres 1992, « Recherche sur les génomes », avril 1992.

⁵⁸¹ AN 2006 0392/3, CCSV, Conseil national de la science, Compte-rendu de la réunion du 21 mai 1999.

⁵⁸² *Ibid.*

2.2. L'évaluation des projets encadrée

Dans la Ve République commençante, les patrons qui composent les comités des actions concertées gouvernent par la proximité (Aust, Picard, 2014) : ils financent leurs proches, ou leurs propres équipes, tout en pesant sur la définition et la réalisation des projets de recherche qu'ils acceptent de financer. Trente ans plus tard, cette forme de paternalisme scientifique n'est plus d'actualité : elle ne correspond plus aux conditions d'utilisation d'un financement sur projets transformé par les règles et l'invention des appels à projets. La sélection des projets de recherche à financer s'opère dans une tout autre division du travail : ce sont des comités dédiés qui l'assurent dont les membres sont distincts de ceux qui fixent les caps à suivre. Les logiques qui dominent ces comités chargés de la seule évaluation des projets sont difficiles à cerner : ils ont laissé peu de traces écrites, mais leurs marges de manœuvre sont circonscrites par un nouvel agencement entre bureaucratisation et mise en compétition. Alors que dans les années 1970 et 1980, les règles visent souvent à limiter l'intensité de la concurrence et à peser sur la composition des assemblées sélectionnant les projets, elles garantissent désormais la probité de l'évaluation, tout en intensifiant la mise en compétition.

Alors que dans les années 1970 et 1980 les règles sont essentiellement promues par les services administratifs associés au financement sur projets, ce sont, dans la décennie 1990, des scientifiques qui impulsent ces dynamiques. Ils officient depuis la mission sciences du vivant du ministère de la Recherche ou depuis les conseils dirigeant le Greg et l'ANRS. Un peu à la manière des scientifiques qui s'investissent dans la formalisation des procédures d'évaluation de l'AERES à la fin des années 2000 (Gozlan, 2021), ils utilisent les règles pour réformer le domaine d'activité dont ils ont la responsabilité. Ces entreprises d'encadrement sont engagées très tôt au sein du Greg : la mise en règle des appels à projets est débattue à l'initiative de l'un des membres du conseil d'administration, Pierre Chambon. Le biologiste « *pose le problème que pourrait générer la double appartenance à des instances du Greg et à des entreprises privées* ». Pour lui, « *les personnes concernées doivent être conscientes du problème et (...) il faudra leur en rappeler l'existence* »⁵⁸³. Envisagée d'abord comme concernant les seuls scientifiques disposant de liens avec le privé, la question des conflits d'intérêts est bientôt étendue à l'ensemble des membres du groupement. Le même P. Chambon dans

⁵⁸³ AN, 2010 0325/1, Greg, compte rendu de la réunion du conseil d'administration, 4 mars 1993.

une réunion suivante propose un court texte, invitant les scientifiques associés à l'action de la structure à faire preuve de probité :

« Le fait de siéger dans une des instances du Greg (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, Comités sectoriels), d'être experts national ou international à la demande de ces instances et de participer à l'équipe de direction donne accès à de nombreuses informations concernant des projets de recherche, des résultats non encore protégés par publication ou brevet, des données sur des équipes de recherche, etc. Il importe de faire en sorte que ces informations puissent être protégées et ne pas servir directement ou indirectement à des tiers en compétition directe. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, cette note sera remise systématiquement aux membres de l'équipe dirigeante du Greg, aux membres de ses instances administratives ou scientifiques, ainsi qu'aux experts extérieurs sollicités en France ou à l'étranger. Cette note leur rappelle leur devoir de réserve, l'objectivité nécessaire au jugement scientifique, ainsi que le respect des idées novatrices dont ils auraient à connaître dans les dossiers ou lors des discussions. Elle les engage à se récuser en cas de tels conflits d'intérêts. »⁵⁸⁴

Le travail d'encadrement n'est pas uniquement rappelé en principe, mais est aussi opérationnalisé dans des dispositions concrètes. La probité passe désormais par l'appel à des « *experts internationaux* ». Le recours à des évaluateurs étrangers n'est pas inédit : déjà, dans les années 1970, certains comités, notamment à l'Inserm, comptent des scientifiques officiant dans d'autres pays que la France. Mais le sens de leur présence se renouvelle dans les années 1990 : auparavant, ils sont une caution d'ouverture internationale des comités ; après la fin des années 1980, ils deviennent un moyen de mettre à distance les évaluateurs des évalués. Un courrier envoyé par P. Slonimski, le directeur du Greg, au ministre de la Recherche témoigne de cette nouvelle qualité. Les « *experts internationaux* » sont mobilisés pour évaluer les demandes de financement déposées par des membres du comité scientifique ou des communautés disciplinaires, telle la bioinformatique, à la démographie insuffisante pour éviter l'interconnaissance entre évaluateurs et évalués :

« Pour les demandes de financement émanant des laboratoires liés aux membres du comité scientifique du Greg ou de la sous-commission bioinformatique [qui évalue les projets ayant une composante en bioinformatique importante], une procédure spéciale a été mise en place : les dossiers, rédigés en anglais, ont été remis une semaine plus tôt et soumis à des experts internationaux (deux à cinq pour chaque dossier), en majorité de Grande-Bretagne ou des USA. Les dossiers ont ensuite été examinés par le Comité scientifique, deux rapporteurs internes faisant la synthèse des avis des experts étrangers. »⁵⁸⁵

⁵⁸⁴ AN, 2010 0325/1, Greg, note sur les conflits d'intérêts signée par P. Chambon, 24 juin 1993.

⁵⁸⁵ AN 2004 0433/10, DGRT, Lettre de P. Slonimsky à H. Curien, ministre de la Recherche et de l'Espace, 29 juin 1992.

À l'ANRS aussi, la gestion des conflits d'intérêts est déclinée dans des procédures. Les projets portés par des membres siégeant dans les comités de l'agence suivent une procédure dérogatoire. L'évaluation doit d'abord s'effectuer « *en l'absence du demandeur* ». Elle ne doit ensuite pas aboutir à un vote sur la qualité du projet, mais à la rédaction d'un rapport détaillé rédigé par deux membres de la commission, dont au moins un est étranger, transmis ensuite au conseil scientifique. Les demandes déposées par les chercheurs « *disposant de liens privilégiés* »⁵⁸⁶ avec les membres des comités scientifiques font aussi l'objet d'un traitement particulier : elles sont soumises à un examen préliminaire par les services de l'ANRS qui statuent sur la procédure, usuelle ou dérogatoire, à observer. Dans cette agence, la prévention des conflits d'intérêts passe aussi par le choix des experts siégeant dans les commissions d'évaluation : J.-P. Lévy se refuse à nommer les scientifiques demandant souvent des financements, y compris quand leur nomination est soutenue par un membre influent du conseil scientifique⁵⁸⁷.

Depuis la mission des sciences du vivant du ministère de la Recherche, d'autres scientifiques œuvrent aussi à la formalisation des procédures de sélection. Ils cherchent par exemple à garantir l'anonymat des experts qui, sans siéger dans les comités, participent à l'évaluation des projets de recherche⁵⁸⁸.

Les règles formalisées touchent bientôt le travail d'évaluation lui-même. À l'ANRS, une note de quatre pages figurant dans le règlement intérieur de l'agence spécifie « *les modalités de l'examen des demandes de soutien de recherches en commission* »⁵⁸⁹. Des fiches d'évaluation sont formalisées pour spécifier les critères de sélection. Elles prennent la forme d'un tableau récapitulant les items qui doivent guider l'évaluation. Au ministère, les membres de la mission des sciences de la vie, aussi, formalisent des fiches encadrant le travail d'évaluation des comités. Des recommandations stipulent que « *les experts devront indiquer la qualité scientifique globale du projet en précisant l'originalité et la multidisciplinarité, l'adéquation des méthodologies aux objectifs poursuivis, la compétence des équipes impliquées et la faisabilité globale* ». Ils devront aussi évaluer « *la qualité structurante (...) en fonction de la complémentarité des équipes, de leurs collaborations antérieures, et en particulier de leur insertion dans un*

⁵⁸⁶ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Règlement intérieur, Modalités d'examen des dossiers soumis à l'expertise des comités scientifiques sectoriels, 13 décembre 1989.

⁵⁸⁷ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Courrier de J.-P. Lévy à L. Montagnier, 1^{er} février 1990.

⁵⁸⁸ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Journal des ACC-SV n° 2, 12 avril 1995.

⁵⁸⁹ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Règlement intérieur, Modalités d'examen des dossiers soumis à l'expertise des comités scientifiques sectoriels, 13 décembre 1989.

projet européen »⁵⁹⁰. Ces recommandations générales sont ensuite formalisées dans des grilles d'évaluation où les experts déclinent leurs commentaires, une évaluation de la proposition financière demandée et la note attribuée.

Des indications quant à l'intensité de la mise en compétition sont aussi données aux comités chargés de l'évaluation des projets. Il ne s'agit plus seulement de financer de bons, voire de très bons projets, mais de concentrer les moyens sur un nombre restreint d'équipes de recherche. Très tôt, le conseil d'administration du Greg fait le choix de la sélectivité et de la concentration des ressources. En 1993, P. Slonimski, le directeur de la structure, souligne devant le conseil d'administration que *« le Greg a volontairement évité les actions "en saupoudrage" en choisissant d'apporter un soutien important à un nombre restreint de projets »*⁵⁹¹. Il poursuit et *« met tout particulièrement l'accent sur l'importance donnée aux regroupements d'équipes en consortium »*⁵⁹². À l'ANRS, des recommandations quant au niveau de sélectivité sont formalisées. Ainsi la note maximale doit être attribuée *« pour un dossier absolument exceptionnel »* et doit donc *« n'être attribuée que rarement »*⁵⁹³. Au ministère aussi, les indications sont plus précises et sont systématiquement rappelées aux membres des comités. Cette fois, elles fixent des objectifs chiffrés quant au taux de sélection des projets :

« Au vu des avis des rapporteurs, un classement en A, B, C, D sera proposé aux experts par le président. À ce stade, il serait souhaitable que moins de 10 % des dossiers soient classés en A et moins de 15 % en B, les projets classés dans cette dernière catégorie devant faire l'objet d'un classement. Les dossiers hors appels d'offres seront classés en D. Un petit nombre d'entre eux, en raison de leur excellence et de leur caractère novateur, pourra être discuté en fin de séance pour une proposition de financement. Au total, moins de 20 % des projets devraient pouvoir bénéficier d'un financement. »⁵⁹⁴

Saisir l'incidence de ces normes n'est pas aisée parce que l'activité des comités chargés de l'évaluation des projets a laissé peu de traces écrites. Tendanciellement, les injonctions à la sélectivité sont suivies par les comités. C'est le cas au Greg, par exemple : en 1993, sur les 141 demandes de contrats reçus, seulement 55 sont financées, soit un taux de succès de 39 % environ⁵⁹⁵. La concentration des fonds s'opère aussi à l'intérieur des projets financés, puisqu'un petit nombre de projets canalise la majeure partie des financements

⁵⁹⁰ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Journal des ACC-SV n° 3, mai 1995.

⁵⁹¹ AN 2001 0325/1, Greg, Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 1993.

⁵⁹² *Ibid.*

⁵⁹³ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Règlement intérieur, Modalités d'examen des dossiers soumis à l'expertise des comités scientifiques sectoriels, 13 décembre 1989.

⁵⁹⁴ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Journal des ACC SV n° 4, juin 1995.

⁵⁹⁵ AN 2001 0325/1, Greg, Rapport de P. Slonimski au conseil d'administration, 2 décembre 1993.

(58 % des fonds sont alloués à dix projets seulement qui dépassent systématiquement le million de F. de soutien)⁵⁹⁶. Daniel Cohen obtient la palme de la concentration des fonds : en 1993, neuf millions de francs, soit près de 20 % des crédits, lui sont alloués par le Greg au titre des trois projets qu'il soumet⁵⁹⁷.

La mise en règle de l'évaluation a des effets moins nets. Sans surprise, les fiches d'évaluation formalisées ne sont pas systématiquement remplies et, quand elles le sont, les commentaires justifiant les évaluations peuvent être lapidaires, à l'image de ce commentaire indiquant pour toute justification qu'il s'agit d'un « *mauvais projet* »⁵⁹⁸. D'inévitables contingences perturbent aussi le fonctionnement des comités : dans l'un des comités mis en place au ministère, des expertises manquent parce que des experts ne remettent pas leur évaluation à temps⁵⁹⁹. Dans un autre, « *le soin apporté à la rédaction de l'appel d'offres n'a malheureusement pas évité quelques dérives dans son interprétation* »⁶⁰⁰. Si les règles de prévention des conflits d'intérêts sont décrites comme ayant été globalement respectées, certains présidents de comités décident de s'en émanciper. Le président d'un comité note ainsi, dans le compte rendu qu'il adresse au ministère, que « *dans des domaines pointus, (...) où les champs d'expertise sont très étroits, il a été difficile d'isoler les expertises "réciproques" entre deux membres du comité et par la suite d'exclure toujours tous les experts concernés et compétents de débats parfois assez contrastés, utiles pour éclairer les moins compétents sur le sujet, et, en particulier, le président, qui a pris entièrement la responsabilité de l'ouverture de tels débats* »⁶⁰¹.

Si les règles ne sont donc pas toujours suivies, les comités de sélection ne s'érigent cependant pas en instances programmatiques. Au ministère, pourtant, leurs membres participent à la rédaction des appels à projets. Un document de cadrage est bien défini par les représentants ministériels et ceux des organismes de recherche, mais ce sont les membres des comités qui écrivent les appels d'offres. Ils émettent aussi des recommandations quant aux priorités qui devraient être retenues à l'avenir⁶⁰². À l'ANRS

⁵⁹⁶ *Ibid.*

⁵⁹⁷ *Ibid.*

⁵⁹⁸ AN 2013 0741/82-86, ANRS, CSS 3, Fiche d'évaluation du projet n° 453.

⁵⁹⁹ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, ACCSV 8, Effets biologiques des radiations ionisantes, compte rendu de la réunion du 15 juin 1995.

⁶⁰⁰ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, AAC SV 7, Systématique et biodiversité, réunion du 16 et 17 juin 1995.

⁶⁰¹ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, AAC SV 11, Imagerie et mécaniques cellulaires en neurobiopathologie.

⁶⁰² AN 2001 0325/1, Département Biologie/médecine/santé, AAC SV 4, Biologie du développement, de la reproduction et du vieillissement.

et au Greg, certains comités sont chargés d'assurer l'animation des domaines scientifiques. Des rencontres sont alors organisées sous leur égide pour renforcer les liens entre les équipes travaillant sur le Sida ou le génome. Malgré tout, le pouvoir des comités d'évaluation reste confiné au classement des projets. Il manque d'abord de temps pour débattre de leurs priorités. Au ministère de la Recherche, le rythme d'évaluation est particulièrement soutenu : en moyenne, les comités disposent de 119 projets à évaluer, et certains d'entre eux ont plus de 250 demandes de financement à traiter⁶⁰³. Dans ces conditions, dans certains comités, « *lorsque les projets présentés étaient classés par les deux (ou trois) rapporteurs en B ou C, ils étaient très rapidement éliminés* »⁶⁰⁴. Les marges de manœuvre des comités chargés de l'évaluation des projets sont aussi étroites parce qu'ils doivent rendre des comptes de leur action aux instances qui les chapeautent. Le ministère conserve un droit de regard sur l'action des comités scientifiques évaluant les projets. Au Greg et à l'ANRS, le droit de regard s'apparente à un droit d'intervention parce que les conseils décident parfois d'apporter des modifications aux classements proposés. Ces instances ne remettent jamais en cause l'évaluation proprement dite, mais introduisent plutôt de nouveaux critères ou de nouvelles priorités dans la sélection. Ainsi, en 1992, le comité d'administration du Greg décide « *de retenir [uniquement] des dossiers faisant partie d'une collaboration européenne et acceptés par la CEE [Communauté économique européenne] (Comité des biotechnologies)* »⁶⁰⁵, ce qui conduit au déclassement de plusieurs projets. Le même conseil d'administration réunit des projets pour accroître leur taille critique⁶⁰⁶.

Si les membres des conseils dominent les politiques scientifiques mises en place dans les années 1990, c'est aussi parce que certains financements qu'ils attribuent échappent à la mise en compétition. Ce n'est pas vrai au comité de coordination des sciences de la vie qui n'a pas réellement de pouvoir de décision. Mais ces capacités sont reconnues aux comités du Greg et de l'ANRS. Au sein de cette dernière agence, le financement des firmes et des laboratoires les plus engagés dans la recherche contre le Sida est affranchi des appels à projets. Un « *soutien récurrent* »⁶⁰⁷ est ainsi attribué à la société Transgène pour la fourniture des réactifs, nécessaires aux expériences. De même, les laboratoires

⁶⁰³ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, Journal des ACC SV n° 4, juin 1995.

⁶⁰⁴ AN 2006 0395/1, Département Biologie/médecine/santé, AAC SV 1, compte-rendu de la réunion d'évaluation 17 juin 1995.

⁶⁰⁵ AN 2004 0433/10, DGRT, Lettre de P. Slonimsky, directeur du Greg, à H. Curien, ministre de la Recherche et de l'Espace, 29 juin 1992.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

⁶⁰⁷ AN 2013 0741/76-77, ANRS, Visite à Transgène le 27 juin 1990.

consacrant plus de 80 % de leur activité au Sida bénéficiant d'une procédure propre, dite « *de soutien global* »⁶⁰⁸ qui permet l'affectation de fonds de l'agence. Ce soutien, prévu dès 1989, s'opère « *en concertation avec leurs organismes de rattachement* »⁶⁰⁹, mais il est surtout contrôlé par les membres du conseil scientifique qui allouent ainsi directement des fonds à onze équipes de recherche. Enfin, l'agence finance aussi des infrastructures de recherche comme des laboratoires P2, des centres de *screening* des molécules, des animaleries accueillant des primates, l'un des rares modèles animaux permettant de travailler sur le Sida ou encore des banques de réactifs ou de données⁶¹⁰. Pour la génomique, le soutien aux infrastructures de recherche peut passer par des appels d'offres⁶¹¹, mais il peut aussi ne pas y recourir. En 1994, la mise en place d'infrastructures dédiées aux chromosomes artificiels de levure ou encore la création de nouvelles bases de données échappent à la mise en compétition⁶¹². Dans ces politiques, les membres des conseils scientifiques fixent les orientations, définissent les procédures et choisissent les projets à financer, autant d'éléments rappelant l'activité des premiers comités d'action concertée. Jusque dans les pratiques d'autofinancement : l'unité de J.-P. Lévy et celle de L. Montagnier, deux membres du conseil scientifique, figurent parmi celles bénéficiant des procédures de soutien global de l'ANRS.

À l'intérieur des conseils de l'ANRS et du Greg, les directeurs des agences sont les membres dont l'influence est la plus forte. J.-P. Lévy, le premier directeur de l'ANRS notamment, use de cette position pour s'affirmer comme un architecte de la recherche française sur le Sida. Il n'hésite pas à s'affranchir de la division du travail entre direction et comités d'évaluation pour donner son avis sur les projets déposés. En 1990, il écrit à Maxime Seligmann, alors président d'un comité, pour lui indiquer « *qu'il est tout à fait impossible d'amener (...) deux groupes [ayant déposé des demandes de financement aux thématiques proches] à collaborer entre eux* » et qu'il a « *quelques réserves* » sur l'un des deux projets tout en reconnaissant que « *le travail est sérieux et qu'il faudra le soutenir* »⁶¹³. Le directeur de l'ANRS entre aussi souvent en contact avec des porteurs de projets pour accompagner la rédaction de leur demande. Ainsi, il propose à un candidat éconduit de

⁶⁰⁸ AN 2013 0741/76-77, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 11 mai 1990.

⁶⁰⁹ AN 2013 0741/76-77, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 7 novembre 1989.

⁶¹⁰ *Ibid.*

⁶¹¹ AN, 2001 0325/1, Greg, Appel d'offres 1993 n° 2, Recherche sur les génomes : services bio-informatiques.

⁶¹² AN, 2001 0325/1, Greg, procès-verbal de la réunion du conseil scientifique du 3 mars 1994.

⁶¹³ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Courrier de J.-P. Lévy à M. Seligmann, 12 novembre 1990.

le rencontrer pour envisager « *comment peut-être il faudrait déposer [les] demandes pour que l'ANRS puisse [l']aider* »⁶¹⁴. J.-P. Lévy intercède aussi souvent en faveur des équipes travaillant sur le Sida pour leur obtenir des postes de techniciens ou favoriser l'insertion professionnelle de jeunes scientifiques travaillant sur cette pathologie. En 1990, il écrit à l'un des chercheurs financés par l'ANRS pour lui annoncer qu'il a réussi à lui obtenir un poste de techniciens à la suite d'un concours de circonstances « *un peu miraculeux* »⁶¹⁵. Ces interventions concernent aussi des postes de chercheurs : il soutient des candidatures auprès de l'AP HP⁶¹⁶ et du CNRS⁶¹⁷. Le directeur de l'ANRS peut aussi entretenir des relations directes avec les membres de comités qu'il connaît personnellement. En 1989, il indique à l'un d'entre eux qu'il « *est ennuyé de [lui] poser des questions peut être trop directes* », mais que « *[sa] participation à la CSS 4 n'est pas d'une régularité extrême* »⁶¹⁸. Il l'invite alors à accroître sa participation ou à démissionner de ses fonctions.

P. Slonimski ne s'engage pas aussi activement dans le soutien aux équipes travaillant sur le génome, mais il dispose de pouvoirs importants. En mobilisant la procédure dite « des montants sans avis », le directeur du Greg a la possibilité d'attribuer des financements inférieurs à 300 000 F. sans avoir à demander une évaluation du projet à une instance tierce et en tenant simplement « *le Conseil [d'administration] informé de l'usage de cette délégation* »⁶¹⁹. Il en use : en 1993, il décide « *en vertu de l'autorisation du conseil d'administration, (...) d'attribuer cinq subventions pour un montant total de 0,805 MF [millions de F.] soit 1,6 % du montant total [dédié à l'appel d'offres]* »⁶²⁰.

S'il est important, le pouvoir des membres des conseils scientifiques connaît aussi des limites. Il leur est notamment difficile d'outrepasser l'évaluation des comités scientifiques. Dans une lettre adressée à un demandeur éconduit, J.-P. Lévy lui indique qu'il est « *très désireux* » que l'ANRS puisse l'aider, mais qu'il « *ne peut pas passer par-dessus le vote des comités* »⁶²¹. Dans un autre courrier, dont le ton témoigne du fait que son destinataire est

⁶¹⁴ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Courrier de J.-P. Lévy à J.-L. Touraine, 11 août 1989.

⁶¹⁵ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Lettre de J.-P. Lévy à D. Klatzmann, 15 mars 1990.

⁶¹⁶ AN 2013 0741/74-75, ANRS, Lettre de J.-P. Lévy à J.-P. Étienne, date illisible.

⁶¹⁷ AN 2013 0741/71-73, ANRS, courrier de J.-P. Lévy à J. Lautman, 27 novembre 1990.

⁶¹⁸ AN 2013 0741/71-73, ANRS, courrier de J.-P. Lévy à A.-J. Valleron, 28 septembre 1989.

⁶¹⁹ AN 2001 0325/1, Greg, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 1993.

⁶²⁰ AN 2001 0325/1, Greg, Rapport de P. Slonimski au conseil d'administration, 2 décembre 1993.

⁶²¹ AN 2013 0741/71-73, ANRS, Courrier de J.-P. Lévy à J.-L. Touraine, 11 août 1989.

un proche, J.- P. Lévy spécifie encore qu'il ne peut intervenir parce qu'il a « *pour règle absolue de ne rien changer [au] classement [des comités scientifiques]* »⁶²².

Si leur pouvoir connaît donc des limites, les membres des conseils du Greg et de l'ANRS restent les grands gagnants de la mise en règle et en compétition : non seulement ils sont les inspireurs de ces nouveaux principes, mais ils échappent au moins en partie aux contraintes qu'ils génèrent. Le confinement des comités de sélection des projets au statut de juge de la qualité académique leur évite alors d'être confrontés à d'autres instances académiques formalisant une politique alternative à la leur. Le socle de leur influence est cependant fragile ; il se fissure quelques années après sa mise en place.

2.3. Des frontières organisées, mais instables

Comme le pouvoir des patrons, l'influence des comités scientifiques est en effet labile parce que liée à de subtils équilibres politiques. Si, comme nous le verrons, les conseils scientifiques qui dominent les années 1990 ne subissent pas tous le même sort, leur trajectoire témoigne du fait qu'ils restent dans l'orbite du ministère de la Recherche. Non pas qu'ils ne disposent pas de forme d'indépendance à son endroit : certains formalisent une politique scientifique ou des avis qui ne sont pas systématiquement conformes aux *désideratas* ministériels. Mais ces structures gravitent dans l'orbite ministérielle parce qu'elles sont sensibles à la modification des équilibres de la rue Descartes.

Le Greg est la première structure à illustrer cette situation. Quelques années après sa création, ce groupement pâtit en effet du souci ministériel de reprendre la main sur le gouvernement par appels à projets de la biologie. En 1995, avec le soutien du cabinet de F. Fillon, les membres de la mission des sciences du vivant lancent une série d'appels à projets dans de nombreux domaines des sciences de la vie. Rapidement, la question de l'articulation entre l'initiative ministérielle et la politique du Greg est posée. Quatre des quatorze appels d'offres ministériels portent en effet sur la génomique humaine et le cabinet de F. Fillon demande au Greg de se repositionner sur la génomique végétale et animale. L'invitation est formalisée dans un courrier que P. Slonimsky rend public en le publiant dans le journal du Greg. Dans la lettre qu'il lui adresse, F. Fillon lui « *demande de soutenir uniquement des recherches sur les génomes animaux et végétaux, **en excluant les travaux***

⁶²² AN 2013 0741/71-73, ANRS, Courrier de J.-P. Lévy à J.-M. Andrieu, 29 novembre 1989.

portant sur le génome humain [souligné et en gras dans le texte] »⁶²³, alors même que le Greg avait fait du génome humain le cœur de sa politique. Cette lettre suscite rapidement un émoi important dans la communauté de la génomique. Il aboutit à une inflexion de la position ministérielle : en 1995, dix millions de francs sont ajoutés au budget du Greg et il est seulement demandé à son directeur « *de porter une attention particulière aux génomes animaux et végétaux* »⁶²⁴.

Mais ce n'est là qu'un sursis. En décembre 1995, un rapport signé de G. Tobelem et de P. Briand, deux membres de la mission des sciences du vivant, fait un bilan critique de l'action du groupement. Les deux biologistes ne mettent pas en cause la qualité des projets de recherche soutenus qui sont « *globalement (...) incontestables sur le plan de la qualité scientifique* »⁶²⁵, mais notent que le Greg a failli dans plusieurs de ses missions. Il n'est d'abord pas parvenu à respecter les « *équilibres sectoriels* » en délaissant « *les génomes non humains et en particulier les génomes présentant un intérêt sur le plan des retombées technologiques potentielles* », mais aussi le développement technologique et la bioinformatique, deux domaines pourtant au cœur de ses missions. Ensuite, et peut-être surtout, l'action du Greg « *n'a entraîné qu'une microstructuration du domaine, à un moment où apparaissait au niveau international la nécessité de prendre en compte rapidement l'évolution des approches et les changements d'échelle technologique* »⁶²⁶. Ainsi, « *le rôle de catalyseur et de promoteur de l'ensemble des actions à mener dans le domaine de la génétique en prenant appui sur les partenaires publics et privés, y compris associatifs, n'a pas été pleinement joué* » ce qui a « *conduit à un éclatement des initiatives, faisant perdre toute lisibilité au Programme français et affaiblissant considérablement les effets d'un tel programme* »⁶²⁷. Le Greg n'est ainsi « *pas intervenu au niveau attendu de définition d'une politique nationale en génétique, insuffisance stratégique que les organismes n'ont pas comblée en raison de l'existence même du groupement* »⁶²⁸.

Tirant le bilan de ces insuffisances, P. Briand et G. Tobelem proposent ni plus ni moins que la dissolution du Greg. Ils considèrent en effet que « *le changement de directeur [du groupement] ne permettrait pas de lever des hypothèques qui ont, depuis le départ, pesé sur la réussite*

⁶²³ AN 2003 0477/3, Greg, Modification de l'appel d'offres 1995, 12 janvier 1995.

⁶²⁴ AN 2003 0477/3, Greg, Modification de l'appel d'offres 1995, 20 janvier 1995.

⁶²⁵ AN 2003 0477/4, MESR/MST, Rapport d'évaluation du Gip Greg et propositions de la MST pour la mise en œuvre du programme génome français 1996-2000, 11 décembre 1995.

⁶²⁶ *Ibid.*

⁶²⁷ *Ibid.*

⁶²⁸ *Ibid.*

du *Programme génome français sur un Gip dans lequel les organismes [de recherche] ne peuvent que se sentir insuffisamment engagés* ». Repositionner le programme génome suppose alors, selon eux, de le placer sous « *la responsabilité directe du ministre de la Recherche* », tout en y associant les organismes de recherche, les acteurs privés et les autres ministères concernés⁶²⁹ dans le cadre d'un Groupement d'intérêt scientifique (Gis), une instance qui ne dispose pas de la personnalité morale, ou de simples structures internes au ministère de la Recherche. Ce rapport fait l'objet de nombreuses notes et de réunions de concertation avec les directions des organismes de recherche⁶³⁰. Deux mois après son achèvement, la dissolution du Greg et sa transformation en GIS sont actées⁶³¹. Le financement de la recherche génomique réintègre le périmètre ministériel.

L'ANRS et son influent conseil scientifique ne subissent pas le même sort. Le fonctionnement de l'agence est toutefois considérablement amendé par le départ de J.-P. Lévy de sa direction. Les sources consultées n'ont pas permis d'en identifier les raisons exactes. Il est soudain : sans que rien ne le laisse présager, le départ du directeur est annoncé au cours d'un conseil d'administration extraordinaire⁶³². Les représentants du ministère de la Recherche tirent parti de cette situation pour imposer leur candidat, Michel Kazatchkine. Déjà membre du conseil d'administration, celui-ci a démissionné de son mandat d'administrateur peu avant que J.-P. Lévy n'annonce sa volonté de passer la main. Jacqueline Godet, représentante du ministère de la Recherche au conseil, indique qu'elle « *est mandatée par le ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie ainsi que du Secrétaire d'État chargé de la Santé pour indiquer au Conseil d'administration que M. Kazatchkine est candidat à la direction du Gip ANRS et que cette candidature reçoit leur assentiment* »⁶³³. Élu sans réel débat, M. Kazatchkine devient le nouveau directeur de l'ANRS. Cette élection est mal vécue par certains membres du conseil, comme son président André Kirn. Peu après, il annonce sa démission. Elle est directement liée aux conditions dans lesquelles le renouvellement directorial s'est opéré. Dans un courrier adressé au directeur de l'Inserm, il estime que « *le fait que le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie [lui]*

⁶²⁹ *Ibid.*

⁶³⁰ AN 2003 0477/4, MESR, Note du directeur de cabinet à MM. P. Potier (DGRT) et B. Bigot (MST), 30 janvier 1996.

⁶³¹ AN 2003 0477/4, MESR, Note à l'attention du Directeur général de la recherche et de la technologie, 5 février 1996.

⁶³² AN 2021 0040/7-10, ANRS, procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 10 septembre 1998.

⁶³³ *Ibid.*

ait demandé, par un simple coup de téléphone, de convoquer d'urgence le Conseil avec comme point unique à l'ordre du jour le mandat de directeur (...) n'est ni acceptable, ni compatible avec le fonctionnement d'un Conseil d'administration ». Il juge aussi que son maintien à la présidence « *exigerait qu'il existe un minimum de confiance entre le Président et le Directeur* », ce qui ne semble pas être le cas puisque « *le Professeur Kazatchkine qui a pourtant siégé au Conseil d'administration pendant plus de deux ans n'a pas jugé utile de [lui] faire savoir qu'il était candidat* »⁶³⁴.

Dans les mois qui suivent l'élection du nouveau directeur, le rôle des différents conseils qui composent l'ANRS est redéfini. Dès le mois de décembre 1998, les fonctions d'animation et d'évaluation de la recherche sont mieux séparées et confiées à des collèges distincts⁶³⁵. Le conseil scientifique voit, lui aussi, ses missions et sa composition évoluer. Le nouveau directeur de l'ANRS cherche à faire du conseil scientifique une instance plus stratégique, mais aussi plus distante de la gestion de l'agence. Devant le conseil d'administration, il expose son projet :

« M. Kazatchkine rappelle sa proposition de diminuer le nombre des membres du conseil scientifique dans l'esprit de former non plus une instance rassemblant des gens engagés dans la recherche sur le Sida en France, et qui pour la plupart étaient financés par l'ANRS et menaient une analyse assez détaillée des actions menées à l'ANRS. Mais, un conseil scientifique plus extérieur à l'ANRS qu'il conseillerait sur les grands choix et investissements à faire dans les essais thérapeutiques, dans la recherche vaccinale, dans les pays en développement. La stratégie de l'ANRS serait mieux appréciée dans un contexte de compétition internationale. Les chiffres sont frappants : la recherche sur le Sida en France représente, pour ce qui est du budget de l'ANRS, 240 millions de F. TTC. Aux USA, ce budget annuel est de 1,8 milliard de dollars. (...) Il est important que le conseil scientifique aide l'ANRS à se replacer dans ce contexte et contribue à valoriser les atouts de la recherche française. Le Conseil scientifique devrait ainsi être plus compact et composé pour moitié de personnalités étrangères ce qui pose quelques problèmes de confidentialité, mais qui apporte aussi un éclairage très utile et pour moitié d'experts scientifiques français ayant un peu de recul, et qui ne soient pas les acteurs mêmes de la recherche sur le Sida à l'ANRS. »⁶³⁶

Ces deux propositions ne font l'objet que de peu de débats au sein du conseil d'administration de l'agence qui acte la redéfinition du rôle des instances collégiales de l'ANRS, et notamment de son conseil scientifique. Ses membres ne sont alors plus les architectes distants d'un domaine en structuration, mais des conseillers du Prince apportant une mise en perspective internationale. Dans ce détachement, c'est toute la

⁶³⁴ AN 2021 0040/7-10, ANRS, Lettre de A. Kim au Directeur général de l'Inserm, 17 septembre 1998.

⁶³⁵ AN 2021 0040/7-10, ANRS, note interne, 12 février 1999.

⁶³⁶ AN 2021 0040/7-10, ANRS, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 février 1999.

spécificité de l'articulation entre instances collégiales bâtie au début des années 1990 qui est redéfinie.

Le comité de coordination des sciences du vivant connaît lui aussi un déclassement : le comité survit au départ de son inspirateur, C. Allègre, mais il est marginalisé au fil du temps. Au moment de sa mise en place, ce comité fonctionne comme une assemblée collégiale qui ne dispose pas d'un quelconque pouvoir exécutif. Comme le dit sa présidente, N. Le Douarin, le comité « *propose, mais ne décide rien* »⁶³⁷. Il a cependant une influence sur les politiques scientifiques d'alors parce que ses propositions sont souvent reprises par le ministère ou les organismes de recherche. La production du rapport sur les animaleries donne, par exemple, lieu à l'organisation de réunions entre les représentants des organismes de recherche et un plan visant à leur rénovation et de nouvelles constructions est acté⁶³⁸. Les recommandations du comité ont aussi des conséquences sur le financement sur projets : plusieurs programmes sont ainsi étendus et de nouveaux sont formalisés, notamment en biologie intégrative et en neurosciences⁶³⁹. C'est ainsi sur proposition du comité de coordination que les actions concertées incitatives Biologie du développement et Physiologie intégrative sont lancées en 2000⁶⁴⁰. De même, le soutien exprimé par le comité de coordination à un programme de financement des postdoctorants étrangers est entendu : il est mis en place en 1999 et permet en 2001 le financement « *d'une cinquantaine de bourses d'une durée d'un an avec prolongation possible de six mois (...) dans le domaine des sciences du vivant* »⁶⁴¹. Cette influence tient notamment à la proximité qu'entretient C. Allègre avec les travaux du comité. Le ministre reçoit par exemple N. Le Douarin en dehors des réunions du comité, auxquelles il assiste d'ailleurs souvent⁶⁴².

Mais le départ de C. Allègre du ministère de l'Éducation nationale et celui de N. Le Douarin de la présidence du comité engageant, ensemble, l'étiollement de l'influence du comité. Alors que C. Allègre assiste fréquemment aux séances, tient même parfois « *absolument à [en] superviser* »⁶⁴³ certaines, ces successeurs y sont moins assidus. Après 2000,

⁶³⁷ AN 2006 0392/9, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 5 octobre 2000.

⁶³⁸ AN 2006 0392/3, CCSV, Projet de création, extension, mise en conformité et équipement d'animaleries de transgénèse pouvant être lancés ou complétés en 1999-2000, compte rendu de la réunion CNRS/Inserm du 3 février 1999.

⁶³⁹ AN 2006 0392/9, CCSV, « D'un comité à l'autre ».

⁶⁴⁰ AN 2006 0392/9, CCSV, Discours de R.-G. Schwartzberg, ministre de la Recherche, « Installation du nouveau Comité de Coordination des Sciences du Vivant », 12 avril 2001.

⁶⁴¹ AN, 2006 0392/9, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 13 septembre 2001.

⁶⁴² AN 2006 0392/9, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 10 février 1999.

⁶⁴³ AN, 2006 0392/1, CCSV, Télécopie de M.-E. Eladari à J.-P. Changneux, 4 février 1999.

les missions du comité sont d'ailleurs redéfinies à l'initiative du ministère de la Recherche. Le comité de coordination n'a plus à évaluer les actions ministérielles, notamment celles qui sont lancées sous l'égide du FNS. Il doit alors, comme l'indique le nouveau président du comité, Michel Lazdunski, réfléchir « *en priorité à la manière de faire évoluer le fonctionnement de la recherche biologique et médicale pour que la France trouve une place de choix dans la compétition internationale* »⁶⁴⁴. La présentation des missions du comité par le conseiller du ministre de la Recherche confirme ce recentrage. Selon lui, « *il est attendu des réflexions du comité une approche indépendante de grands problèmes qui se posent aujourd'hui dans le domaine des sciences du vivant, un rôle d'élément "provocateur" et innovant ou de "boîte à idées" susceptible d'éclairer l'action du ministère [et] une mobilisation et mise en cohérence afin de rétablir la recherche française à un haut niveau dans la compétition générale* »⁶⁴⁵.

Cette inflexion a des conséquences pratiques : à partir de 2001, le comité débat essentiellement des réformes institutionnelles du système français et bien moins qu'auparavant de l'évolution des champs de recherche et des formes de soutien à y apporter. Ainsi, au cours de l'année 2001, l'ordre du jour du comité compte des sujets importants, tels que la situation des jeunes chercheurs, celles des unités mixtes de recherche ou encore des relations entre les médecins et la recherche. Mais ces sujets l'éloignent du financement sur projets⁶⁴⁶, ce qui a pour effet de rendre plus incertaine l'influence du comité sur le cours de la politique scientifique. Les questions dont il est saisi sont aussi étroitement liées à la politique des organismes de recherche et aux relations qu'ils entretiennent avec le ministère. Ce recentrage a d'ailleurs pour conséquence d'accroître l'importance des rencontres interorganismes (Rios dans le vocabulaire de l'époque) qui réunissent les représentants des organismes de recherche au sein du comité de coordination. À mesure que la juridiction du comité de coordination sur l'évaluation et le pilotage des actions ministérielles s'étiole, de plus en plus de questions sont renvoyées par les membres du comité à la tenue de ces réunions.

Ce déclassement du rôle du comité est confirmé après les élections présidentielles de 2002. Quelques semaines après la réélection de J. Chirac, les incertitudes sur le rôle du

⁶⁴⁴ AN 2006 0392/9, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 12 avril 2001.

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ Le comité débat cependant en 2002 des financements européens, mais parce que ces financements ne sont pas sous le contrôle du ministère, il n'a pas d'influence sur leur gouvernement. AN, 2006 0392/9, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 28 mars 2002.

comité s'expriment dans la bouche du conseiller dépêché par le ministre pour assister à l'une de ses réunions. Le conseiller demande en effet au comité « *la façon dont il perçoit la meilleure façon de travailler pour l'avenir* »⁶⁴⁷. Poursuivant cette interrogation, il demande aux membres du comité « *quelles améliorations pourraient être apportées à ces réunions ?* », si le comité désire « *avoir des réflexions plus globales sur les stratégies à mettre en œuvre et sur leurs conséquences* » et « *si oui, comment le comité désire-t-il se saisir de cette question ?* »⁶⁴⁸. Cette longue liste d'interrogation pourrait signer un blanc-seing ministériel, mais elle est plutôt symptomatique des incertitudes ministérielles sur la place à donner au comité. Il est supprimé quelques années plus tard, au moment des premières discussions autour de la création de l'ANR.

De 1990 à 2000, de nouvelles appropriations du financement sur projets s'inventent donc à la frontière de l'État et de la communauté académique et règlent à nouveau frais la question de la répartition du pouvoir entre les différents groupes impliqués dans son utilisation. Pour la première fois depuis 1958, les comités chargés de l'évaluation des projets sont confinés à un rôle de juge de la qualité scientifique : encadrés par les règles, et par la mise en compétition, ils ne sont plus les instances où les choix politiques s'opèrent, mais des lieux où ces orientations politiques se déclinent. Les membres des conseils scientifiques qui chapeautent ces structures tirent alors parti de cette relégation pour s'affirmer comme des architectes distants des nouveaux domaines scientifiques : en fixant des orientations programmatiques devant être suivies, en articulant le financement sur projets aux autres instruments des politiques scientifiques et en tirant parti de la mise en règle et en compétition de l'évaluation, ils parviennent à affirmer leur magistrature sur la fabrique de ces nouveaux domaines, sans toutefois maîtriser le choix des projets de recherche à financer. Au sein de ces assemblées, ce sont surtout les directeurs des programmes et des agences qui gagnent en influence parce qu'ils sont en mesure de fixer des caps, mais aussi de tenir, au moins en partie, la barre de leur suivi. Comme celui qui soutient le pouvoir des patrons au début des années 1960, cette charnière qui articule des organisations, des groupes sociaux et le financement sur projets est fragile parce qu'elle reste dans l'orbite ministérielle. Dès lors que les échanges qui s'y réalisent sont jugés moins efficaces ou moins transparents, elle peut d'autant plus être remise en cause que le statut

⁶⁴⁷ AN, 2006 0392/5, CCSV, procès-verbal de la réunion plénière du 23 mai 2002.

⁶⁴⁸ *Ibid.*

juridique des organisations qui abrite le financement sur projets ne leur donne qu'une existence temporaire.

Conclusion

Les années 1990 et le début des années 2000 sont, comme leurs devancières, des périodes où le financement sur projets et la charnière entre l'État et la communauté académique se réinventent. Comme dans les périodes précédentes, cette réinvention tient à des mobilisations élitaires. Mais leurs conséquences singularisent la période des années 1990 de plusieurs points de vue.

Un premier trait de cette spécificité tient au projet de coordination qui est au cœur du financement sur projets dans les années 1990. Auparavant, l'instrument sert avant tout à délimiter des juridictions sur lesquelles les différentes organisations, et les groupes qui les incarnent, ont autorité. Ces activités de coordination permettent d'abord d'agencer les différentes facettes de la politique scientifique : financer des projets, investir dans des infrastructures et garantir des recrutements. Elles permettent ensuite de régler qui fait quoi, et qui paye quoi, dans l'émergence des nouveaux champs de recherche. La prégnance de cette coordination n'est pas sans rappeler celle qui domine d'autres secteurs d'action publique dans les années 1990. Dans les politiques urbaines ou dans la gestion publique territoriale, la coordination entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés est aussi à l'agenda (Le Galès, 1995 ; Duran, Thoenig, 1996). Dans la recherche, elle ne coïncide cependant pas avec une fragilisation de la place de l'État, et encore moins avec sa banalisation. Non seulement les services ministériels sont parties prenantes de la coordination, mais ils sont aussi en mesure d'y mettre fin comme la suppression du Greg le montre. Dans la recherche, la prévalence accrue de la coordination ne correspond pas non plus à un effacement de la centralisation, mais plutôt à son organisation et à son renforcement. Enfin, elle ne se traduit pas par une pluralisation des acteurs associés à la fabrique de l'action publique, alors que cette tendance est à l'œuvre dans le monde scientifique des années 1990 (Barthe, Callon, Lascoumes, 2001 ; Barbot, 2002 ; Dalgalarroondo, 2007 ; Epstein, 1995 ; Gibbons et *al.*, 1994 ; Nowotny et *al.*, 2001). C'est toujours entre biologistes et médecins en position de responsabilité que les discussions sur les options à retenir se discutent. C'est d'ailleurs un petit groupe composé de professionnels situés à l'intersection de l'État et des organismes de recherche qui est en mesure d'affirmer son influence et de se différencier des autres collectifs participant au

gouvernement de la recherche. En pesant tout à la fois sur le *design* des politiques publiques et sur la définition des options à mettre en œuvre, ses membres jouissent d'une influence considérable sur le gouvernement de la biomédecine, probablement inédite depuis le début des années 1960.

La deuxième spécificité des années 1990 tient aux dynamiques de transformation à l'œuvre. Elles tiennent à des apprentissages « en cascade », où l'internalisation d'un événement constitue le ressort de l'internalisation d'un autre le suivant. À ce titre, l'expérience du Sida est fondatrice parce qu'elle montre aux réformateurs ministériels une voie pour rebâtir le financement sur projets dans un nouveau contexte de contrainte budgétaire. C'est à partir d'elle que sont ensuite bâties les solutions à mettre en œuvre dans la génomique, et plus largement dans l'ensemble des sciences du vivant. Cette importance ne doit cependant pas être considérée comme un choc exogène, s'imposant aux acteurs. Ce sont bien les élites du financement sur projets qui inventent les moyens de répondre à cette situation et qui les mobilisent ensuite pour construire d'autres solutions aux autres problèmes auxquels ils doivent faire face.

Leur rôle dans les politiques scientifiques des années 1990 ne doit néanmoins pas masquer le poids grandissant de Bercy sur le gouvernement de la recherche. Auparavant, l'administration des Finances pesait, bien sûr, mais essentiellement en imposant des coupes budgétaires ou du fait des critiques adressées au financement sur projets. À partir des années 1990, son influence grandit parce qu'elle touche à l'architecture même de l'instrument : si les élites ministérielles parviennent bien à rebâtir un Fonds pour la recherche, ils le font dans un chemin qui est balisé par l'administration budgétaire.

La dernière spécificité de la décennie 1990 tient aux liens qui s'établissent entre les appropriations passées et présentes du financement sur projets. La charnière qui se construit dans les années 1990 est bien neuve, mais cette nouveauté tient autant à des assemblages inédits entre des éléments déjà existants qu'à l'invention d'éléments la constituant. La décennie 1990 en compte : pour la première fois depuis le début des années 1960, des agences sont mises en place pour gouverner la recherche et elles utilisent massivement le financement sur projets. Mais la charnière formalisée compte aussi des éléments déjà existants. Les activités programmatiques développées pour répondre aux défis posés par la génomique et le Sida présentent des parentés avec les répertoires d'action utilisés par les patrons. La nouvelle charnière poursuit aussi des tendances

engagées en reposant sur la mise en compétition et la bureaucratisation, mais selon un agencement inédit. Alors que les règles étaient auparavant utilisées pour limiter la mise en compétition, elles sont désormais mobilisées pour en garantir la probité. Les réformateurs de la décennie suivante amplifient cette dernière dynamique pour construire les charnières des années 2000. C'est l'histoire du chapitre suivant.

Chapitre 5. Nouvelles agences, nouvelles frontières

*Refonder les relations entre l'État et
la communauté académique à l'heure managériale
(milieu des années 2000-milieu des années 2010)*

Introduction

« Paris, le 12 février 2012. Le directeur scientifique de l'agence entre dans la salle de réunion du comité de sélection. Il salue un à un les experts présents, dont une majorité n'est pas en poste en France, glissant un mot chaleureux à celles et ceux qu'il connaît. Il présente ensuite, en anglais et au moyen d'un PowerPoint, la politique de l'agence et la place qu'elle occupe dans le gouvernement de la biomédecine. Après avoir rappelé les principales caractéristiques du système académique français, il informe les membres du comité des taux de sélection des appels à projets précédents (entre 12 et 15 % de réussite suivant les années) et des sommes moyennes attribuées aux porteurs de projets. Avant de leur souhaiter une bonne journée de travail, le directeur scientifique leur rappelle le mandat qui leur est confié : juger la science, c'est-à-dire juger de la qualité scientifique des projets de recherche et des consortiums qui y sont associés. » (Carnet de terrain, observation réalisée en février 2012).

Cet extrait de carnet d'observation témoigne de certaines des restructurations que connaît le financement sur projets à partir de la seconde moitié des années 2000. L'instrument est d'abord placé, plus exclusivement qu'auparavant, sous la juridiction d'agences dédiées à sa gestion : la création successive de l'Inca, puis de l'ANR place de plus en plus nettement le financement sur projets à l'extérieur du périmètre de l'État. La composition des comités de sélection est ensuite réformée : désormais, des experts étrangers y siègent en plus grand nombre et sont tout à la fois censés garantir la conformité de la sélection aux normes internationales et l'évitement des conflits d'intérêts. Enfin, le financement sur projets se fait plus compétitif : les taux de sélection pratiqués connaissent une chute inédite et seuls les projets reconnus comme excellents parviennent à être subventionnés. En quelques années, l'architecture du financement sur projets et les usages qui en sont faits se restructurent, redéfinissant la place qu'il occupe dans la politique

scientifique et la manière dont ils organisent les relations entre l'État et la communauté académique.

Ces transformations sont à l'œuvre dans bien d'autres secteurs que la recherche. La création des agences est d'abord un répertoire de réforme classique de la décennie 2000 (Bezes, 2009 ; Bezes, Le Lidec, 2016) : en France, mais aussi dans le reste du monde, elles deviennent des figures imposées de l'action publique, censées permettre à l'État de se recentrer sur l'exercice des missions stratégiques en déléguant leur opérationnalisation à des organisations placées en son extérieur (Bezes, 2005a). Ailleurs que dans la recherche, l'intensification de la mise en compétition pour l'allocation des fonds publics est aussi en cours : on la retrouve, par exemple, dans les politiques urbaines (Epstein, 2013 ; Epstein, 2005). Le souci d'évitement des conflits d'intérêts est enfin l'un des leitmotifs de la période contemporaine (Hauray, 2020) : il fait l'objet de mises en forme inédites qui cherchent à garantir, par les procédures, l'indépendance de la décision publique en la tenant à distance des réseaux d'influence et des lobbies.

Ces transformations managériales sont souvent interprétées comme les signes d'un retour de l'État. Après deux décennies marquées par sa remise en cause et l'essoufflement de ses formes d'intervention, l'État tirerait parti de ces recompositions pour réaffirmer sa puissance. Selon R. Epstein, de tels processus sont à l'œuvre dans les politiques urbaines. La création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) coïncide avec une réaffirmation du pouvoir de l'État : en mettant en compétition les acteurs locaux, l'institution étatique parvient à les gouverner à distance et à asseoir son pouvoir sur la réhabilitation des quartiers populaires (Epstein, 2005). Dans le champ sanitaire, la création de nouvelles agences marque aussi l'extension du contrôle étatique. Tout en constituant des bureaucraties de second rang, reproduisant des formes d'intervention bureaucratiques au-delà du périmètre de l'État, les agences sanitaires accroissent aussi son contrôle sur des activités sociales qui lui échappaient jusqu'alors (Benamouzig, Besançon, 2005). À partir d'autres attendus théoriques, et dans une veine plus critique, les travaux sur la bureaucratisation néolibérale insistent eux aussi sur les formes renouvelées de contrôle qu'autorisent les nouvelles techniques du gouvernement managérial (Rose, Miller, 1992 ; Hibou, 2012a) : s'ils n'opèrent pas au seul bénéfice de l'État, les « *aiguillons non contraignants* » (Bruno, 2012) que constituent par exemple les *benchmarks* permettent,

sans recourir à la contrainte, de gouverner les comportements. L'État et les bureaucraties y trouvent alors de nouvelles prises pour conduire les conduites.

Il n'est pas certain que ce schéma général rende pleinement justice aux recompositions en cours dans la recherche. Les politiques scientifiques sont pourtant bien des lieux du déploiement des nouvelles manières de gouverner : nous l'avons dit, les agences, la mise en compétition et les règles l'encadrant s'y retrouvent bel et bien. Les chapitres précédents ont néanmoins montré que ces dispositifs de gouvernement ont une longue histoire et qu'ils ne sont pas introduits à l'occasion des changements managériaux. Le nouvel ordre contemporain naît alors moins de l'introduction de formes organisationnelles et instrumentales inédites que de transformations d'éléments déjà existants. Cette redéfinition contemporaine de la charnière constituée par l'instrument, les organisations et les groupes sociaux qui l'utilisent correspond ensuite moins à un renforcement de l'emprise de l'État sur la communauté académique qu'à une évolution de ce qui est effectivement gouverné *via* le financement sur projets.

Pour analyser le nouvel ordre né des transformations des années 2000, ce chapitre cherchera donc à naviguer sur une ligne de crête : il tentera, d'abord, de ne pas considérer *a priori* le moment managérial comme un épisode de rupture, parce que s'y retrouvent des dynamiques préexistantes ; il s'attachera cependant aussi à en cerner la spécificité et la nouveauté, parce qu'à cette période se créent un nouvel ordre et de nouvelles frontières qui tranchent avec ceux établis auparavant. Suivre cette ligne de crête revient à ne pas opposer le changement à la continuité (Aust, Bergeron, 2022 ; Hassenteufel, 2008 ; Thelen, 2003). Nous montrerons ainsi que l'appui sur des éléments anciens peut aboutir à de profonds changements et que s'appuyer sur le passé ne revient pas systématiquement à s'engager sur un chemin de dépendance (Pierson, 2000). Le remodelage de formes instrumentales et organisationnelles anciennes peut ainsi aboutir à produire du neuf. Il l'est d'autant plus que des évolutions contextuelles coïncident avec ces activités de remodelage et qu'elles contribuent à accroître la portée des changements initiés.

Pour décrire ces processus de transformation, nous montrerons dans un premier temps que les agences des années 2000 sont inventées pour devenir le bras neutre de l'État, ce qui aboutit à sensiblement s'écarter du modèle construit au moment de la création de l'ANRS. Les agences doivent d'abord être le bras de l'État, sans jamais

devenir sa tête : elles ne doivent pas définir une politique scientifique propre, mais bien plutôt mettre en place celle d'un État qui doit rester l'architecte de la politique de recherche. Ce bras de l'État doit cependant être neutre : les agences sont tenues de mettre à distance le financement sur projets des jeux d'influence, en l'éloignant des ministères, des organismes de recherche et des conflits d'intérêts académiques (1). Dans un second temps, nous montrerons que la nouvelle charnière ainsi constituée est le lieu de nouveaux échanges et le creuset d'une transformation de la politique scientifique : désormais, il s'agit moins de soutenir le développement de secteurs prioritaires de recherche en leur dédiant des appels à projets que de financer la recherche d'excellence, quel que soit son domaine. Cette transformation n'acte pas un renforcement de l'emprise de l'État sur la communauté académique, mais elle traduit un profond renouvellement de la politique scientifique (2).

1. La neutralité pour politique

À partir de la seconde moitié des années 2000, les réformes du financement sur projets prennent la forme d'une intense activité réformatrice dont l'objet est essentiellement de rebâtir les frontières. En créant de nouvelles organisations et en créant de nouvelles règles, il s'agit de mieux établir et d'encadrer la division du travail entre l'État et les organismes de recherche d'une part, et entre les pouvoirs politique, administratif et scientifique de l'autre. Ces activités de bornage impliquent un petit groupe d'acteurs qui se constitue en élite organisatrice : depuis les directions du ministère, des agences ou des organismes de recherche, ses membres formalisent de nouvelles frontières en créant des organisations et en définissant les règles des appels à projets. Ce travail d'organisation s'établit cependant dans deux contextes très différents selon son objet : alors que la création des agences se discute à un niveau interministériel et voit cette petite élite organisatrice se confronter aux représentants des Finances, de l'Élysée ou de Matignon (1.1.), la réforme des règles organisant les processus de sélection et la programmation scientifique se discute à une échelle plus sectorielle. Cette fois, les membres de l'élite organisatrice interagissent avec des acteurs intermédiaires qui participent à l'élaboration de ces nouvelles normes (1.2.). Ces normes deviennent prégnantes (Boussard, 2001) et balisent l'attribution des fonds parce qu'elles sont investies par les acteurs qui, au sein des agences, les mettent en œuvre (1.3.). Les questions d'organisation se posent dans les nouvelles agences, mais aussi dans

celles qui sont déjà constituées, comme l'ANRS⁶⁴⁹ : parce qu'elles constituent les principales innovations institutionnelles de la période, l'Inca et l'ANR seront cependant prises comme cas d'étude de ce chapitre. Ces deux agences présentent des différences importantes⁶⁵⁰, mais elles incarnent une même ambition : créer des organisations neutres, au sens où ces agences doivent tout à la fois mettre en œuvre une politique qui n'est pas définie dans leurs murs et exercer ce mandat de manière impartiale en tenant à distance l'évaluation des projets des réseaux d'influence.

1.1. Organiser la frontière en créant de nouvelles agences

Dans la recherche comme dans d'autres secteurs, le milieu de la décennie 2000 est le moment de consécration des agences (Bezes, Le Lidec, 2016). En quelques années, deux nouvelles organisations, l'Inca et l'ANR, sont créées et dotées d'importants moyens financiers. Ces créations institutionnelles n'inventent pas, dans ce secteur, la forme agence, mais elles la rénovent considérablement. Les deux nouvelles agences ne prennent ainsi que modérément modèle sur l'ANRS : si elle existe, la référence à l'agence organisant la mobilisation contre le Sida est loin de constituer une figure imposée des documents préparatoires. L'invention de cette nouvelle forme organisationnelle témoigne d'un renouvellement des groupes d'acteurs associés à la réforme des politiques scientifiques : alors que l'ANRS est portée par des élites qui sont en prise avec le Sida, c'est désormais une élite organisatrice, plus détachée des transformations propres à un domaine scientifique en particulier, qui se mobilise pour réformer la conduite des politiques scientifiques. Son action se singularise parce qu'elle investit moins les questions scientifiques que ses devancières et fait des questions d'organisation l'enjeu essentiel de la réforme de la recherche.

Les contours de ce groupe n'ont pas été aisés à définir. Les discussions autour des deux agences impliquent en effet de nombreux individus. Ils ne participent pas de manière

⁶⁴⁹ Au début des années 2000, l'État s'interroge sur la perpétuation de ce Gip et les relations qu'il doit entretenir avec l'Inserm. Voir sur ce point notamment AN 2021 0040/11 et 12.

⁶⁵⁰ L'Inca est, par exemple, chargé de la coordination entre recherche et soins sur le cancer, alors que l'ANR n'a autorité que sur la recherche ; la juridiction de l'ANR s'étend sur la totalité des sciences quand celle de l'Inca est limitée aux recherches biomédicales portant sur le cancer. Les deux agences n'ont pas non plus les mêmes tutelles : celles de l'Inca est partagée entre le ministère de la Santé et de la Recherche, tandis que seul le ministère de la Recherche exerce la tutelle sur l'ANR.

identique aux discussions : certains d'entre eux s'y investissent de manière épisodique quand d'autres s'engagent dans les négociations de manière durable et régulière. Les acteurs participant à l'invention des agences n'entretiennent pas non plus des rapports équivalents : quelques-uns forment un groupe au sens où ils développent des liens d'interconnaissance quand d'autres n'ont pas réellement cette opportunité. Ils n'ont enfin pas le même profil. Certains sont des ex-pairs (Aust, et *al.*, 2021) : issus de la profession académique, ils se sont investis durablement dans des fonctions d'administration et de direction des politiques de recherche qui les ont éloignées de l'exercice du métier académique. D'autres sont des généralistes de l'action publique et sont issus des grandes écoles, comme Sciences Po, HEC ou l'ÉNA. Les frontières de ces deux ensembles sociaux ne coïncident pas toujours avec les découpages ministériels : des généralistes de l'action publique se retrouvent au ministère de la Recherche, tandis que des acteurs issus de la profession académique peuvent représenter Matignon ou l'Élysée dans les négociations.

L'élite qui réorganise les politiques de recherche au milieu des années 2000 est composée d'individus disposant de trois caractéristiques. Ce sont des ex-pairs d'abord qui ont abandonné l'exercice du métier académique pour s'investir durablement dans les fonctions de direction des politiques scientifiques. Ils exercent ensuite des fonctions qui les conduisent, là aussi durablement, à être parties prenantes des négociations visant à organiser les modalités du financement sur projets. Ils forment enfin un groupe lié par des relations d'interconnaissance construites dans l'exercice gouvernemental. Si les marges de cet ensemble social sont floues, ces trois critères permettent cependant d'en identifier les principaux membres (voir le tableau les répertoriant).

Nom	Formation	Statut	Fonctions exercées
Bloch Gilles	X, doctorat de médecine et doctorat de biologie	Chercheur au CEA	Conseiller pour les sciences de la vie de C. Haigneré puis de F. d'Aubert (2002-2004), Directeur de l'ANR (2005-2006), Directeur général de la recherche et de l'innovation (2006-2009)
Bréchet Christian	Docteur en médecine et en biologie	PU PH à Paris V	Directeur général de l'Inserm (2001-2007)
Briand Pascale	Docteure en médecine et en biologie	Directrice de recherche à l'Inserm	Conseillère technique au cabinet du ministre de la Santé (2002-2003), responsable interministériel du Plan Cancer (2003-2005), Directrice de l'Afssa (2005-2009), Directrice générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture (2009-2012), Directrice générale de l'ANR (2012-2014)
Genet Roger	Ingénieur du Cnam, docteur en biologie	Chercheur au CEA	Conseiller pour les sciences de la vie auprès du ministre de la Recherche (2005), Directeur général pour la recherche et l'innovation (2012-2016)
Giacobino Elisabeth	ENS, docteure en physique	Directrice de recherche au CNRS	Directrice de la recherche au ministère de la Recherche (2002-2005)
Khayat David	Docteur en médecine	PU PH à Paris VI	Directeur de l'Inca (2004-2006)
Lecourtier Jacqueline	Docteure en chimie	Directrice de recherche à l'Institut français du pétrole	Directrice de l'ANR (2006-2012)
Maraninchi Dominique	Docteur en médecine	PU PH à l'université d'Aix Marseille	Directeur scientifique (2004-2006), puis Directeur général de l'Inca (2005-2011)
Syrotta André	Docteur en médecine et en biologie	PU PH à Paris XI	Directeur général de l'Inserm (2007-2008) puis Président directeur général de l'Inserm (2009-2014)

Tableau 5. L'élite du financement sur projets (milieu des années 2000-milieu des années 2010)

Tous les membres de ce groupe ne disposent pas d'une pérennité et d'une influence identique. Il est dominé par deux acteurs qui se maintiennent dans des positions d'influence dans des moments clefs de la définition de la nouvelle architecture du financement sur projets. Roger Genet est le premier d'entre eux. Ingénieur du Cnam, il soutient en 1992 une thèse en biochimie à l'université Paris XI. Il intègre la direction des sciences du vivant du CEA en 1981 où il poursuit une carrière de chercheur. En 2005, il rentre au cabinet de François d'Aubert en tant que conseiller pour les sciences du vivant ; un rôle qu'il poursuit auprès de François Goulard. De 2005 à 2007, alors que la création de l'ANR se discute, il est, dans l'entourage des deux ministres, impliqués au premier chef dans les négociations. En mars 2007, R. Genet quitte néanmoins ces fonctions gouvernementales et rejoint le CEA en qualité de directeur adjoint des sciences du vivant. En mars 2012, il revient au ministère et occupe, pour quatre ans, la responsabilité de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), la . Aux affaires de 2005 à 2007 et de 2012 à 2016, il est un acteur important des deux moments pendant lesquels les agences se formalisent. Gilles Bloch présente un profil comparable (voir encadré). Pour ces deux acteurs, le passage dans le cabinet du ministre de la Recherche est décisif. Les fonctions de conseiller du ministre sont en effet les premières exercées et elles leur ouvrent l'accès à des postes de direction d'agences ou de directions du ministère de la Recherche.

Encadré 6. G. Bloch, trajectoire d'un ex-pair

G. Bloch est né le 19 juillet 1961 à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe. Il intègre Polytechnique en 1981 et entreprend ensuite des études de biophysique et de médecine. Il devient docteur en biophysique de l'université Paris VI en 1989 et obtient deux ans plus tard le doctorat de médecine à l'université Paris VII. En 1989, il intègre le laboratoire de spectroscopie du département de biologie du CEA. Il est postdoctorant à l'université de Yale, aux États-Unis en 1991-1992. En 1997, il est nommé chef de laboratoire au CEA, puis directeur adjoint de la direction des sciences du vivant au sein du même organisme de recherche. En 2002, il est nommé membre du cabinet de Claudie Haigneré, ministre de la Recherche. Après avoir exercé les fonctions de directeur adjoint du cabinet de F. d'Aubert, il devient, en février 2005, le premier directeur de l'ANR. Il reste à la direction de l'agence jusqu'en mai 2006, date à laquelle il prend la tête de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI). Il reste à la tête de la direction ministérielle jusqu'en septembre 2009. De 2002 à 2009, G. Bloch est donc impliqué dans l'invention des nouvelles agences qui doivent participer au financement sur projets des sciences du vivant.

D'autres acteurs présentent un profil comparable à celui de G. Bloch et de R. Genet, sans cependant bénéficier de leur pérennité dans l'exercice des fonctions gouvernementales. Ils sont tous scientifiques, pour la plupart en biologie (P. Briand,

André Syrota, Christian Bréchet) ou en médecine (David Khayat, Dominique Maraninchi). Dans ce groupe de scientifiques, seules Jacqueline Lecourtier, la directrice de l'ANR de 2006 à 2012 et Élisabeth Giacobino, à la tête de la direction de la recherche au ministère de 2002 à 2005 sont respectivement chimiste et physicienne. Quelques-uns de ces membres disposent d'une expérience gouvernementale comparable à celle de G. Bloch et de R. Genet : c'est le cas de P. Briand, la directrice de l'ANR de 2012 à 2014. Avant d'être nommée à la tête de cette agence, P. Briand a exercé des responsabilités au sein du ministère de la Recherche dans les années 1990 et elle fait déjà partie de l'élite du financement sur projets dans les années 1990 (voir chapitre 4). Elle devient ensuite directrice adjointe de l'ENS d'Ulm, avant d'être nommée au cabinet du ministre de la Santé. Elle prend en 2005 la tête de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), fonction qu'elle exerce jusqu'en 2009. Si certains de ces acteurs disposent donc d'une expérience gouvernementale importante, leur influence sur l'architecture des agences s'établit depuis une et une seule position. Celle-ci peut être la direction d'une agence (D. Khayat, D. Maraninchi, J. Lecourtier, P. Briand), d'une direction ministérielle (E. Giacobino) ou d'un organisme de recherche (C. Bréchet, A. Syrota). Cette absence de circulation restreint doublement leur influence : d'une part, elle affecte sa longévité parce qu'ils restent tendanciellement moins de temps aux responsabilités que R. Genet et G. Bloch ; de l'autre, elle la fait coïncider avec une et une seule position institutionnelle ce qui limite là encore la capacité à peser sur le design des nouvelles agences.

La fabrique des nouvelles agences n'est cependant pas qu'une affaire d'ex-pairs, soucieux de réformer l'architecte institutionnelle du système académique français. Elle implique également des généralistes de l'action publique qui ne disposent que de peu, voire d'aucune proximité avec le monde de la recherche. C'est notamment le cas des représentants des Finances et de la majeure partie de ceux du Premier ministre. Énarques la plupart du temps, souvent anciens élèves de Sciences Po, leur carrière a souvent débuté dans l'administration budgétaire. Ils ont fréquemment connu des expériences dans les services d'autres ministères, avant de revenir à Bercy ou d'entrer à Matignon. Pour ne citer que quelques exemples, Nicolas Falcoen qui représente l'administration budgétaire dans les négociations entourant l'ANR est diplômé de Sciences Po et énarque. Après une carrière à Bercy, il rejoint des firmes privées et fait carrière dans le monde de la finance. Jérôme Fournel, qui représente le Premier ministre dans les négociations, est lui diplômé de HEC et énarque. Après un début de carrière au sein du Budget, il rejoint le ministère

des Affaires étrangères, occupe des fonctions de responsabilité au Fonds monétaire international avant de rejoindre le cabinet de Luc Ferry. De là, il intègre Matignon en 2004 et est, à ce titre, inclus dans les négociations qui s'engagent autour de l'ANR.

Certains représentants du ministère de la Recherche, souvent issus du cabinet ministériel, correspondent aussi à ce profil. Tout en jouant un rôle central dans les premières négociations de l'ANR, Xavier Sahut d'Izarn n'est pas issu de la profession académique. Polytechnicien, il devient ingénieur à la Direction des constructions navales de Lorient. En 1995, il entre au cabinet d'Élisabeth Dufourcq puis dans celui de F. d'Aubert. Après un passage à la direction du développement économique du Conseil régional d'Île-de-France, et un retour à la Direction des constructions navales, X. Sahut D'Izarn intègre le cabinet de J.-P. Raffarin en 2002. En 2004, il devient directeur de cabinet du ministre délégué à la Recherche, F. D'Aubert. En 2006, il quitte le monde gouvernemental et rejoint la Snecma où il occupe les fonctions de directeur des programmes. Olivier Storch, le directeur adjoint de cabinet de F. Goulard, circule lui aussi entre des positions professionnelles qui dépassent la recherche. Diplômé de Sciences Po, et énarque, il devient inspecteur des Finances en 1999. D'abord directeur de cabinet auprès du directeur du Budget, il rentre au cabinet du secrétaire d'État aux Transports et à la mer en 2004. Son passage au ministère de la Recherche ne dure que deux ans, de 2005 à 2006 ; il quitte ensuite ses fonctions pour entrer à la SNCF. L'implication de ces généralistes de l'action publique dans la création des agences n'est pas identique. Pour certains, comme X. Sahut d'Izarn, la question de la réforme de la recherche est un dossier important : quand il occupe les fonctions de directeur de cabinet du ministre de la Recherche, ce polytechnicien est présent dans un nombre important de réunions où est discutée la création de l'ANR. Pour d'autres, elle n'est qu'un dossier parmi d'autres. C'est le cas notamment pour les représentants du Budget, ou de Matignon : ce sont rarement les mêmes acteurs qui participent aux réunions interministérielles parce que ces ministères ne désignent pas réellement de porte-parole dans les négociations. Mais, à la différence des élites du financement sur projets, aucun des généralistes de l'action publique ne s'investit durablement dans les réformes des politiques scientifiques. Elles ne sont qu'un épisode dans une carrière qui les conduit à circuler entre le public et le privé, et/ou d'un secteur d'action publique à un autre.

L'élite organisatrice n'est pas non plus seule à architecturer le renouveau du système académique français parce que ces discussions ont aussi lieu dans le monde professionnel. Des mouvements professionnels participent d'ailleurs à l'inscription de ce problème à l'agenda gouvernemental : au cours de l'hiver 2003-2004, le collectif Sauvons La Recherche (SLR) parvient à mobiliser de vastes franges de la communauté académique (Gozlan, 2021). Critiquant les coupes budgétaires réalisées dans le budget de la Recherche par le gouvernement Raffarin, réclamant des postes et de nouveaux crédits, ces militants exigent aussi des réformes, et l'association de la communauté académique à leur fabrique. Il faut attendre le printemps 2004 pour que les revendications de SLR soient entendues : après la défaite des partis de droite aux élections régionales, un nouveau Premier ministre, Dominique de Villepin, est nommé. Il rétablit les postes et les crédits supprimés et accepte la tenue d'États généraux de la recherche (Gozlan, 2021). Des consultations sont donc organisées au sein de la communauté académique pour réfléchir aux réformes à conduire. Les négociations interministérielles y font référence : au cours d'une réunion interministérielle de l'été 2004, G. Bloch indique ainsi que « *les États généraux de la recherche se tiendront en effet en octobre prochain et il convient de ne pas présenter des solutions trop élaborées d'ici là qui pourraient être rejetées par principe, faute d'avoir fait l'objet d'une concertation* »⁶⁵¹. Si elles évoquent ce contexte de tension et le prennent en compte, les négociations interministérielles où la création des nouvelles agences se discute ne se réfèrent jamais explicitement aux contributions formalisées dans le monde professionnel. Elles n'en suivent pas non plus le calendrier. Les premières discussions interministérielles commencent à l'été 2004, alors que les consultations préparatoires aux États généraux de la recherche commencent seulement. En octobre, au moment de la clôture du colloque, l'architecture de la réforme est déjà en partie arrêtée.

Les négociations du milieu des années 2000 diffèrent aussi de celles qui s'établissent au moment de la création de l'ANRS et du Greg du fait des enjeux discutés. Au début des années 1990, les discussions sur la mise en place des nouvelles structures mêlent systématiquement des questions d'organisation et des questions scientifiques : il s'agit de bénéficier de la souplesse des agences pour faciliter l'émergence de nouveaux champs disciplinaires. Quinze ans plus tard, les débats sont plus exclusivement organisationnels. S'il s'agit bien toujours de réformer profondément le système académique français, la

⁶⁵¹ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, compte-rendu de la réunion interministérielle du 17 août 2004.

réforme est plus exclusivement pensée en termes de structures et de processus. C'est surtout vrai de la création de l'ANR : l'institutionnalisation d'une agence qui a autorité sur l'ensemble du monde académique conduit à détacher les débats des transformations de tel ou tel secteur de recherche. Mais ce détachement est aussi effectif dans le cas de l'Inca : s'il est bien question des réponses scientifiques à apporter au défi du cancer, les discussions autour de la création de l'agence se centrent assez rapidement sur la question de l'organisation de la relation entre la nouvelle agence et les ministères exerçant sa tutelle. Ces questions organisationnelles ne sont pas immédiatement tranchées et suscitent d'importants débats dont la résolution progressive fait apparaître la place que les agences doivent tenir.

Les lignes de fracture qui marquent ces débats ne sont pas organisées selon une opposition entre ex-pairs et généralistes de l'action publique. L'histoire de la création de l'Inca et de l'ANR n'est ainsi pas celle d'un affrontement entre des scientifiques désormais impliqués dans l'administration de la recherche et des hauts fonctionnaires désireux de la réformer. Les conflits qui structurent les négociations tiennent bien plus à des oppositions institutionnelles. Ils opposent, selon les moments et les dossiers, des ministères entre eux, des ministères, des organismes de recherche et des agences, ou encore des ministères à l'Élysée ou à Matignon. Ces désaccords et ces conflits ne doivent cependant pas masquer qu'un certain nombre de questions, pourtant au cœur des négociations dix ans plus tôt, ne sont plus évoquées parce qu'elles sont tranchées. L'option de détacher le financement sur projets du ministère de la Recherche pour le confier à une agence ne suscite ainsi pas, ou plutôt plus, de prises de position hostiles de la part des acteurs ministériels. À tout le moins, elles ne sont pas perceptibles : le maintien de l'instrument au cœur du ministère n'est plus une option réellement envisagée. L'extension du recours au financement sur projets n'est pas non plus réellement discutée. Les représentants des Finances ne semblent initialement pas inclure la recherche fondamentale dans le périmètre de l'agence, mais ils ne s'y opposent pas réellement quand cette option prend corps. Les directeurs des organismes de recherche ne font pas non plus obstacle à l'extension du financement sur projets. Ils cherchent surtout, on le verra, à baliser les prérogatives de la nouvelle agence et à ménager leur possibilité de financer des projets de recherche. Le budget de l'agence enfin suscite des débats, mais ils ne se cristallisent pas en conflits indépassables. Si des

mécanismes extrabudgétaires de financement sont évoqués⁶⁵², le financement des agences sur le budget de l'État finit par l'emporter, malgré ses conséquences budgétaires. Bercy accepte finalement rapidement de doter l'ANR et l'Inca de budgets de plusieurs centaines de millions d'euros.

Si ces questions ne sont pas soulevées, c'est notamment parce que la création des agences est toujours envisagée comme un levier de réforme : elles ne doivent pas être des organisations supplémentaires d'un système académique dont la complexité organisationnelle est — déjà ! — soulignée. Dans une réunion d'août 2004, le représentant du Premier ministre « souligne que l'effort financier décidé en faveur de la recherche scientifique doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme de la recherche » et que « l'ANR ne devra pas prendre la forme d'une "nouvelle couche administrative" superposée à celles qui existent déjà »⁶⁵³. L'absence de débats sur les points qui viennent d'être relevés tient aussi au contexte politique : en 2004, la création de l'Inca est liée à un grand chantier présidentiel et bénéficie d'un soutien politique important (Vézian, 2017), si bien qu'il est difficile de s'y opposer frontalement ; à l'été 2004, les premières négociations autour de l'ANR s'opèrent alors que le mouvement SLR a contribué à repositionner la recherche dans les priorités gouvernementales (Gozlan, 2021). Mais les points qui ne sont plus discutés tiennent aussi à des évolutions plus structurelles : au milieu des années 2000, le recours à des agences et l'extension du financement sur projets ne sont plus réellement des questions ; ils font figure de solutions idoines aux problèmes du gouvernement de la recherche en France.

Si l'opportunité de leur création ne fait pas réellement débat, elle ne s'opère pas cependant sans passe d'armes ni oppositions. Les négociations ne convergent en effet pas immédiatement en direction d'agences qui seraient seulement et uniquement des opérateurs du financement sur projets. Au début des années 2000, les premières notes issues du ministère de la Recherche préfigurant le futur Inca privilégient la constitution d'une agence dont les missions rappellent celle de l'ANRS au moment de sa création.

⁶⁵² À l'été 2004, le ministère du Budget défend l'idée d'un financement de l'ANR par la Caisse des dépôts et consignations, reprenant le modèle du financement adopté pour l'Anru. Pendant la même période, il est aussi envisagé d'affecter une partie des recettes liées aux privatisations au financement de la nouvelle agence. Enfin, le ministère de la Recherche toujours à l'été 2004 émet l'idée de la création d'un compte d'affectation spéciale du Trésor au profit de l'ANR. Évoquées pendant les premières négociations, ces possibilités ne sont cependant plus évoquées à mesure que les négociations progressent. À l'hiver 2004, elles ne sont déjà plus évoquées.

⁶⁵³ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle du 17 août 2004. La réunion a pour objet exclusif la création de l'ANR.

Dans une note adressée au cabinet du Premier ministre, Bernard Bigot, alors au cabinet du ministre de la Recherche, note qu'il faut « *absolument éviter la simple agence de moyens qui ne permettra pas un pilotage des équipes et donc l'exécution cohérente d'un plan* »⁶⁵⁴. Le conseiller du ministre ne tranche pas la question du statut juridique de l'agence et son positionnement vis-à-vis des organismes de recherche : la structure peut être une « *partie autonome au sein de l'Inserm ou [un] établissement indépendant* ». Il affirme en revanche une conviction puisque, « *dans un cas comme dans l'autre* », elle doit disposer « *des laboratoires ou des équipes qui y sont rattachées avec leur personnel et les moyens de leur fonctionnement* ». Deux types de financement sont alors envisagés. Les premiers doivent être alloués *intra-muros* aux équipes de recherche de l'agence, tandis que les seconds le sont *extra-muros* à des scientifiques travaillant dans les organismes ou dans les universités.

Cette position ne s'exprime pas uniquement dans les réflexions précédant la mise en place de l'Inca. Elle marque aussi ses premiers mois de fonctionnement. D. Khayat, le premier directeur de l'agence, décide en effet de ne pas cantonner la structure qu'il dirige à l'émission d'appels à projets. Il prend des initiatives pour faire de l'Inca non plus seulement une agence de moyens, mais un opérateur des recherches sur le cancer, notamment dans les domaines qu'il juge insuffisamment structurés. Tirant parti de sa proximité avec l'Élysée, il crée alors de nouveaux départements dotés de chercheurs rémunérés sur les crédits de l'agence. Cette position n'est pas soutenue par le ministère de la Recherche qui y voit un dévoiement des missions confiées à la structure, mais les conseillers ministériels ne peuvent que constater le déplacement des missions de l'Institut. Dans une note faisant le point sur les premiers mois du fonctionnement de l'agence, l'un d'entre eux indique que « *l'Inca a décidé de développer des espaces de travail en direct notamment dans les champs disciplinaires considérés comme non, ou insuffisamment explorés (bioinformatique, géographie de la santé avec la création d'un observatoire des cancers, recherches en sciences humaines et sociales)* » et qu'il « *en résulte la création dans l'improvisation de "départements" "nouveaux dotés en effectifs significatifs qui se mettent à "faire" au lieu de "faire faire"* »⁶⁵⁵. Cette position critique est partagée au ministère de la Santé : les deux ministères y voient un risque d'autonomisation de l'Inca dans la conduite de la politique de recherche en santé dont ils sont conjointement responsables.

⁶⁵⁴ AN 2010 0539/139, Cabinet du ministre de la Recherche, Note de Bernard Bigot directeur de cabinet de la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies à l'attention de M. Olivier Brault, conseiller technique au cabinet du Premier ministre, 7 février 2003.

⁶⁵⁵ AN 2010 0539/139, Cabinet du ministre de la Recherche, JFG Projet du 31 mai 2006.

Les revendications d'autonomie de l'Inca et de son directeur ne durent cependant qu'un temps. Rapidement, en effet, la gestion très personnelle de D. Khayat fait l'objet de critiques. Elles émanent de la communauté académique : des courriers adressés par certains scientifiques, très en vue dans le monde de la recherche sur le cancer, mettent en cause le fonctionnement de l'Institut en le décrivant comme une « *caricature exemplaire de la "chiraquie"* » se traduisant « *avec un cynisme désarmant [par la mise en place] (...) d'une "pompe à financement" (...) que l'on subventionne avec de l'argent public (...) en y mettant un certain nombre de copains (...), le tout ficelé dans une "grande cause nationale" (qu'il faudrait être bien malveillant d'attaquer)* ». L'Institut est par ailleurs décrit comme étant « *contrôlé par une bureaucratie gangrénante et comptable de ses seuls intérêts* »⁶⁵⁶. Ces bruits quant à la gestion si ce n'est frauduleuse, au moins contestable de l'Institut, résonnent jusqu'à l'Élysée. Une fiche d'un des membres du cabinet de J. Chirac pointe ainsi que la politique salariale utilisée à l'Inca conduit « *à des situations individuelles bien plus avantageuses que celles qui découlent de la grille des rémunérations des personnels des agences sanitaires* »⁶⁵⁷. La gestion du nouvel institut inquiète aussi au sein des ministères de la Recherche et de la Santé. Dans un courrier, les deux ministres pointent en effet que « *l'examen du budget prévisionnel de l'Institut pour 2006 avait conduit, à la fin de l'année 2005, les ministères de tutelle à formuler des interrogations sur les modalités de pilotage et de gestion de l'établissement* ». L'absence de rapport d'activité, de réunions préparant le conseil d'administration, de justification de certaines dépenses, et plus généralement « *les carences en matière d'information des tutelles* » conduisent les deux ministres « *à formuler des interrogations sur les modalités de pilotage et de gestion de l'établissement* »⁶⁵⁸. Ils demandent qu'une enquête soit diligentée par le contrôleur général économique et financier. Elle conclut à l'absence de fraude, mais pointe des « *améliorations urgentes* » à apporter à l'organisation des instances de l'Inca qui ne sont pas à la « *hauteur des enjeux et des difficultés de la lutte contre le cancer* »⁶⁵⁹. La gestion des appels à projets fait exception à ces mises en cause : une note ministérielle les décrit comme « *conforme aux usages de la communauté scientifique* »⁶⁶⁰.

⁶⁵⁶ AN 2010 0539/139, Cabinet du ministre de la Recherche, Fax daté du 07 décembre 2006.

⁶⁵⁷ AN 2010 0539/84, Cabinet du ministre de la Recherche, Fiche Technique, Situation de l'Institut national du Cancer, 24 février 2006.

⁶⁵⁸ AN, 2010 0539/139, Cabinet du ministre de la Recherche, Lettre du ministre de la Santé et du ministre délégué à l'ESR du 22 mars 2006 adressé au ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie.

⁶⁵⁹ Dépêche AEF, « Inca : le contrôle général économique et financier préconise des "améliorations urgentes" à son organisation », 20 juin 2006.

⁶⁶⁰ AN 2010 0539/139, Cabinet du ministre de la Recherche, JFG, projet du 31 mai 2006.

Ces critiques aboutissent au départ de D. Khayat de la direction et à une reprise en main de la gestion de l'Institut. D. Maraninchi, jusqu'alors directeur scientifique de la structure, prend la tête de l'institution et un ancien chargé de mission du ministère de la Recherche, Fabien Calvo, accède à sa direction scientifique. Ce changement de direction correspond aussi à un changement de la politique de l'Institut. En entretien, l'un des témoins de cette période agitée indique que « *l'Inca, en tous cas au départ, était fait pour faire de la coordination et pas pour devenir un acteur dominant* » de la lutte contre le cancer, un objectif hors de portée de son budget. Selon lui, l'Institut doit avant tout « *mettre en interface les différents acteurs* » et qu'il « *n'était pas légitime [pour] avoir une politique spécifiquement identifiée par l'Inca* ». À partir du départ de D. Khayat, et même si l'agence joue aussi un rôle important de coordination des recherches et des soins sur le cancer, elle se recentre, dans la recherche, sur l'émission d'appels à projets.

Les enjeux organisationnels sont aussi au cœur de la création de l'ANR. La question des relations que la nouvelle structure doit entretenir avec les autres composantes du gouvernement de la recherche concentre la plupart des débats. L'articulation de la nouvelle agence et des organismes de recherche en est une première déclinaison. Elle suscite des oppositions entre les ministères de la Recherche et des Finances qui se donnent à voir dans les nombreuses réunions interministérielles organisées à l'été 2004 autour de la création de la nouvelle agence. Signe des temps, c'est dans ces arènes interministérielles que se discute la création de l'ANR : non seulement ces réunions sont devenues, au fil du temps l'une des modalités privilégiées du travail interministériel (Dulong, 2019), mais la création de la nouvelle agence est considérée comme suffisamment importante politiquement pour qu'elle échappe à la seule juridiction du ministère de la Recherche.

Très rapidement, à la rue Descartes, les services et les membres du cabinet plaident pour que les organismes de recherche soient associés au fonctionnement de l'agence en exerçant, par délégation, la gestion de ces appels d'offres. Cette solution présente plusieurs avantages. Elle permet d'abord de répondre à la volonté exprimée par le Premier ministre de ne pas doter l'agence d'effectifs trop importants, en capitalisant sur l'expérience des organismes de la gestion de ces dispositifs. Cette solution a aussi un intérêt politique : dans un contexte encore tendu par les contestations de la politique gouvernementale liées à SLR, elle permet de mettre en scène l'association des organismes au fonctionnement de

la nouvelle agence. En août 2004, G. Bloch plaide pour que l'action de l'ANR soit articulée à celle des organismes de recherche :

« L'activité principale de cette agence sera d'élaborer les programmes dont elle déléguera la mise en œuvre aux différents établissements de recherche, qui l'assureront sous la direction de directeurs de programmes. Une grande synergie sera donc nécessaire entre l'agence et les établissements de recherche, notamment les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Ce mécanisme de mandat de gestion, qui permet la délégation de l'appel d'offres et de la gestion du programme est déjà connu dans le cadre d'opérations financées par le Fonds national de la science (FNS) ou le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). »⁶⁶¹

Aussitôt énoncée, la position ministérielle suscite les inquiétudes et les doutes des représentants du Budget pour qui « *le projet présenté par le ministère chargé de la Recherche conduirait à un dévoiement de cet objectif [financer des projets et non des structures]* ». En effet, « *la délégation de l'exécution des programmes de recherche aux EPST [établissement public scientifique et technologique] conduirait à un conflit d'intérêts* » et « *un EPST à qui il sera demandé d'attribuer des crédits dans le cadre d'un programme privilégiera naturellement ses équipes* ». Pour les représentants du Budget, associer les organismes de recherche à la gestion des appels à projets revient à vider la réforme de sa substance. Ainsi, ils souhaitent « *que le rôle d'agences de moyens de l'ANR soit nettement séparé du rôle de prestataires de recherches qui doit être celui des établissements* » et « *cette distinction doit être opérée dès la mise en place du Gip et non uniquement au moment de l'institution de l'ANR* »⁶⁶². Refusant la délégation de gestion, Bercy plaide aussi pour que les représentants des organismes de recherche soient exclus des différents conseils gouvernant l'agence, et notamment du conseil d'administration. Ainsi, si « *les autres ministères (industrie, santé, équipement...) doivent être représentés au conseil d'administration (...) les EPST, clients naturels de l'agence [doivent] en être exclus* »⁶⁶³. Ils ne sauraient non plus participer au conseil scientifique ou au comité d'engagement alors envisagés. Si cette option devait être retenue, elle ouvrirait « *le champ à une captation par ces organismes de l'essentiel des fonds disponibles* »⁶⁶⁴. En outre, la délégation de gestion conduit « *en pratique à la création non pas d'une, mais de plusieurs agences de moyens* » et « *rigidifie la capacité*

⁶⁶¹ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, procès-verbal de la réunion interministérielle du 17 août 2004.

⁶⁶² AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, procès-verbal de la réunion interministérielle du 28 octobre 2004. La création d'un Gip est une mesure transitoire permettant la mise en place de l'ANR dans des délais très brefs. Dès les premières discussions cependant, ce statut est considéré comme devant être provisoire.

⁶⁶³ *Ibid.*

⁶⁶⁴ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, Courrier du ministre d'État Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, du ministre délégué à l'Industrie et du secrétaire d'État au Budget et à la réforme budgétaire au Premier ministre, 18 novembre 2004.

d'intervention de l'Agence ». Finalement, « *la poursuite et l'atteinte des objectifs évoqués plus haut — autonomie de décision et indépendance — impliquent l'absence de participation des établissements de recherche à la gestion de l'ANR* »⁶⁶⁵.

Les représentants du ministère de la Recherche défendent cependant l'association des organismes à l'action de la future agence. Ils contestent d'abord que cette situation soit à l'origine de conflits d'intérêts insolubles en arguant de l'expérience, réussie selon eux, du FNS. En réunion interministérielle, le représentant du ministère de la Recherche indique que « *d'ores et déjà de nombreux EPST gèrent des programmes incitatifs avec des dispositifs faisant intervenir des personnalités extérieures, sans que cette gestion n'aboutisse à des dérives* ». Cette association est aussi un moyen de légitimer la nouvelle agence et d'écarter le spectre d'une gestion étatique des crédits destinés à la communauté académique. Ainsi, « *c'est pour répondre à la critique de la gestion des crédits par le ministère qu'il a été décidé de déléguer cette gestion aux établissements* » et des procédures peuvent constituer d'efficaces garde-fous prévenant les conflits d'intérêts. La « *labellisation par l'agence et pour une durée déterminée des opérateurs et des cahiers des charges, [l']institution de comités d'attribution des crédits composés majoritairement de personnalités extérieures, etc.* » constituent autant de signes que « *les solutions proposées ont pris la mesure de la question* ». Mais surtout, ne pas inclure les organismes de recherche dans les structures de l'agence « *reviendrait à remettre en cause la notion même de crédits incitatifs* »⁶⁶⁶ parce qu'elle éloignerait trop nettement l'ANR des organismes de recherche et exposerait la politique scientifique au risque des incohérences. En effet, si « *l'ANR met en œuvre des financements significatifs sur des thèmes susceptibles d'être traités par des laboratoires de ces organismes, elle jouera un rôle d'orientation de ces laboratoires, pouvant ne pas être en cohérence avec la stratégie des établissements* » ; « *dès lors, il apparaît nécessaire d'associer très étroitement les établissements au fonctionnement de l'ANR* »⁶⁶⁷.

La position de la Recherche est partagée par les services du Premier ministre. Tout en partageant « *la préoccupation exprimée par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, de risque de conflit d'intérêts* », les services de Matignon sont aussi sensibles aux arguments avancés en faveur de la délégation de gestion et d'une présence des organismes de

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, compte-rendu de la réunion interministérielle, 28 octobre 2004.

⁶⁶⁷ AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Note « L'agence nationale pour la recherche », non datée (mais probablement de l'automne 2004) et non signée (mais sans doute issu de la DGRI).

recherche au sein des structures de l'agence. Pour eux, elles constituent des moyens de rassurer la communauté académique, « *une trop grande externalisation par rapport aux EPST pouvant inquiéter inutilement les chercheurs* ». De plus, il convient d'éviter la création « *de structures couteuses en ressources humaines qui feraient double emploi avec les ressources des EPST* »⁶⁶⁸. Ce soutien est décisif : sur proposition du ministère de la Recherche, les cinq principaux organismes de recherche français deviennent membres fondateurs du Gip ANR⁶⁶⁹.

Les cartes de l'autonomie de l'agence sont cependant rebattues au fil du temps et s'alignent peu à peu sur les propositions des budgétaires. C'est d'abord la composition du conseil d'administration de l'agence qui est revue : aux termes du décret instituant définitivement l'agence en 2007, les organismes de recherche n'y comptent plus de représentants, sans que ce revirement ne fasse l'objet de débats perceptibles dans les sources écrites. Les Finances veillent d'ailleurs à ce que les organismes n'aient pas d'influence sur la nomination des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration : Bercy « *fait part de son souci d'éviter que les personnalités qualifiées soient nommées parmi les dirigeants d'organisme de recherche* »⁶⁷⁰, une disposition finalement retenue. La définition des tutelles de l'agence affirme les liens entre l'agence et le ministère de la Recherche : les représentants du ministère de la Recherche obtiennent d'être l'unique tutelle de l'ANR, malgré les tentatives du ministère de l'Économie pour obtenir ce statut⁶⁷¹.

La délégation de gestion n'est pas remise en cause en 2007 : une note de l'Inspection générale de l'administration générale de l'Éducation nationale et de la recherche mandatée à la demande de l'Inra pour évaluer cette pratique conclut à son efficacité. Ainsi, si « *le risque zéro n'existe pas non plus dans le domaine de la déontologie, il apparaît que les précautions prises sont plus importantes et sans doute plus efficaces qu'elles ne l'ont jamais été auparavant en matière d'allocation de crédits incitatifs de R & D* »⁶⁷². Cette appréciation est partagée à la

⁶⁶⁸ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle, 28 octobre 2004.

⁶⁶⁹ Convention constitutive du Gip ANR, JORF, 9 février 2005.

⁶⁷⁰ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, compte rendu de la commission interministérielle, 11 mai 2006.

⁶⁷¹ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, courrier du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministre délégué à l'Industrie et du secrétaire d'État au Budget et à la réforme budgétaire au Premier ministre, 18 novembre 2004.

⁶⁷² AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Note à l'attention de Monsieur le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche, 22 janvier 2007.

DGRI : R. Genet, son directeur, relève que le « *modèle distribué reposant sur des établissements “supports” “fonctionne globalement de manière satisfaisante* »⁶⁷³. En 2012, cependant, au moment de la réécriture du projet constitutif de l'ANR, cette délégation de gestion est remplacée par une gestion autonome par l'agence de ses crédits. Si des liens existent entre l'agence et les organismes de recherche, l'ANR en est progressivement éloignée : elle incarne désormais une institution indépendante des organismes de recherche, une position désormais conforme aux priorités de Bercy. Les raisons de ce revirement n'ont pu être précisément éclairées, parce que ni les entretiens ni les sources écrites consultées n'ont permis de les identifier. L'évolution du contexte politique nous apparaît cependant être une piste d'explication solide : en 2006, dans un contexte de contestation sociale très forte, créer une agence complètement autonome des organismes de recherche est sans doute une option difficile. Six ans plus tard, alors même qu'un nouveau pouvoir est aux responsabilités, cette autonomie est sans doute plus facile à faire accepter.

L'autonomie de l'agence vis-à-vis des autorités ministérielles est l'autre question qui traverse les débats sur sa constitution. Cette fois, cette question est moins nourrie par un affrontement entre Recherche et Finances que par des prises de position de représentants de la rue Descartes et des organismes de recherche. Très tôt, les membres de la DGRI et ceux du cabinet affirment leur souci de préserver du rôle du ministère dans la définition de la politique scientifique. Pour eux, l'ANR ne doit pas s'autonomiser de l'État, mais doit constituer le levier, neutre parce qu'indépendant, de la mise en œuvre de sa politique scientifique. Cette préoccupation est formalisée très tôt dans les notes d'É. Giacobino, la directrice générale de la recherche et de l'innovation. Dans l'une d'entre elles, elle cherche « *à trouver un point d'équilibre optimal entre une dépendance forte vis-à-vis du ministère, pour garantir une bonne traduction des priorités programmatiques du ministre dans l'activité de l'agence et une absence de tutelle ministérielle souhaitée par certains pour conforter son indépendance scientifique vis-à-vis du pouvoir d'intervention de l'administration* »⁶⁷⁴. Ce point d'équilibre doit permettre de préserver les attributions ministérielles. Ainsi, le ministère « *doit conserver la responsabilité de la définition de la politique nationale dont il délègue la mise en œuvre à des opérateurs publics, et parmi eux, la nouvelle agence* ». Dans cette perspective, l'activité de l'agence est considérée comme celle d'un

⁶⁷³ AN 2010 0539/129, Retour d'expérience des deux premiers exercices de l'ANR, Note de Roger Genet, 8 décembre 2006.

⁶⁷⁴ AN 2010 0539/129, Direction de la recherche, Note d'E. Giacobino à l'attention de M. le directeur du cabinet, « Proposition pour l'organisation de l'ANR », 15 octobre 2004.

« *maitre d'œuvre* »⁶⁷⁵ mettant en place une politique définie par un « *maitre d'ouvrage* »⁶⁷⁶, l'État. Dans ce cadre, « *l'agence n'a pas pour mission de proposer une programmation globale d'autant que la diversité des domaines à couvrir risque de poser très rapidement des problèmes de recouvrement des compétences avec les autres opérateurs de la recherche et de l'innovation* »⁶⁷⁷. Il n'est alors nul besoin de prévoir « *la constitution d'un conseil scientifique au sein de la nouvelle agence, qui aurait vocation à faire des propositions de programmation à son conseil d'administration* ». Les comités scientifiques de l'agence doivent être seulement envisagés au niveau des programmes développés par l'agence, pour conseiller sa direction sur leur évolution. Quelques jours après la rédaction de cette note interne, cette position est réaffirmée au cours d'une réunion interministérielle par le chef de cabinet du ministre de la Recherche. Devant des représentants des Finances, et du cabinet du Premier ministre, X. Sahut d'Izarn déclare :

« L'ANR sera un outil de mise en œuvre de la politique nationale de la recherche définie par le ministère par le financement de programmes de recherche. Ce faisant, elle aura également un rôle d'entraînement en vue d'une nouvelle structuration des grands organismes de recherche qui se trouveront tenus d'adopter une politique de recherche cohérente en fonction des programmes financés par l'ANR. Compte tenu de son rôle de relais de la politique définie par le ministère chargé de la recherche, il est essentiel que le ministère y détienne la majorité des droits de vote. »⁶⁷⁸

Si elles visent à préserver leur place dans le gouvernement des politiques scientifiques, les prises de position des directeurs des organismes de recherche s'articulent à la position ministérielle. Elles entendent, en effet, éviter que l'ANR ne soit en mesure de se doter d'une politique scientifique. La direction du CNRS n'est pas la plus active dans ces débats : à cette période, l'organisme traverse une crise de gouvernance qui compromet les prises de position de sa direction⁶⁷⁹. C. Bréchet et Marion Guillou, respectivement directeur de l'Inserm et directrice de l'Inra, sont en revanche particulièrement vigilants pour défendre le rôle des organismes de recherche qu'ils dirigent. Dans un courrier

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ *Ibid.*

⁶⁷⁷ AN 2010 0539/129, Direction de la recherche, Note d'E. Gioacobino à l'attention de M. le Directeur du cabinet, « Mise en place de l'ANR », 22 septembre 2004.

⁶⁷⁸ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle du 28 octobre 2004.

⁶⁷⁹ Cette crise se traduit par la démission du président du CNRS, Bernard Meunier, et par la révocation quelques mois après du directeur général du CNRS, Bernard Larrousurou par une décision ministérielle. Le différend entre les deux têtes de l'exécutif du principal organisme de recherche français trouve notamment son origine dans le projet de réforme porté par B. Larrousurou. Il vise à réorganiser le CNRS autour de cinq directions interrégionales, une restructuration des départements scientifiques et la création d'une direction de politique scientifique générale. B. Meunier s'oppose à cette réforme dans une note sur la situation du CNRS d'août 2005. B. Larrousurou est démis de ces fonctions le 11 janvier 2006. AN 2010 0539/84, Cabinet du ministre de la Recherche, Tristan Lecoq, Thierry Darneval, Note à l'attention du Premier ministre, 9 janvier 2006.

adressé au directeur de cabinet du ministre de la Recherche, C. Bréchet s'oppose à ce que l'agence soit dotée d'un conseil scientifique. Il y fait part de sa « *réticence à la mise en place d'un conseil spécifique propre à l'Agence, mesure qui ignorerait la réalité de l'organisation de la recherche telle que vous l'avez proposée* », jugeant que « *la création d'un trop grand nombre d'instances scientifiques aboutira paradoxalement à une incohérence et à une difficulté d'applications des grandes décisions stratégiques du comité et du Ministère* »⁶⁸⁰. Selon lui, il lui paraît aussi « *essentiel que l'on évite de recréer une nouvelle administration qui, fatalement, engendrerait sa propre inertie* ». La solution ministérielle de création d'un Gip « *de petite taille, comprenant environ une dizaine de personnes paraît en ce sens très raisonnable* » et son « *fonctionnement par "contractualisation" entre cette agence et les organismes et institutions ayant capacité à prendre en charge les programmes paraît la meilleure option* »⁶⁸¹.

Le directeur de l'Inserm cherche aussi à éviter que l'agence ne s'affirme comme l'unique institution finançant la recherche sur projets et qu'elle n'empiète sur les actions de l'Inserm en matière de santé. Dans une note adressée à R. Genet, il défend le rôle de l'Inserm dans le financement sur projets, une évolution amorcée dans les années 1990 devant aboutir à ce que l'Inserm joue « *progressivement (...) un rôle à la fois d'opérateur et d'agences de moyens, interagissant de façon plus souple avec les universités, les grandes écoles et les hôpitaux* ». L'ANR ne doit pas compromettre cette évolution et elle « *n'est (...) pas dans son rôle, si elle duplique les efforts de certains organismes et bloque leur évolution* ». La création de l'agence doit donc induire que « *les programmes qui sont gérés par l'ANR dans le domaine de la santé, qui recouvrent les programmes réalisés par l'Inserm avec des comités d'évaluation identiques, soient en fait clairement attribués à l'Inserm comme une de ses missions, sur une ligne budgétaire indépendante de celle destinée au recrutement et au soutien des unités de recherche* »⁶⁸². Plus qu'elle ne contrarie sa mise en place, la mobilisation de la direction de certains organismes aboutit à borner le rôle de l'agence. Il s'agit moins d'éviter l'institutionnalisation de la nouvelle structure que de délimiter sa juridiction en empêchant qu'elle ne devienne le pivot de la définition de la politique scientifique ni le rouage principal de sa mise en œuvre.

⁶⁸⁰ AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Lettre de Christian Bréchet à Xavier Sahut D'Izarn, 27 octobre 2004.

⁶⁸¹ *Ibid.*

⁶⁸² AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Christian Bréchet, Note politique recherche biomédicale, 10 octobre 2005.

Ce rôle modeste de l'agence dans la définition de la politique scientifique est aussi soutenu par les ministères qui, au-delà de celui de la Recherche, disposent d'une politique scientifique. Leurs représentants, tardivement associés aux discussions, cherchent à maintenir leur voix dans la politique scientifique. Cette préoccupation est d'autant plus forte que la plupart d'entre eux ne sont pas représentés au conseil d'administration de l'agence. L'association des autres ministères à la définition de la politique scientifique de l'agence est alors une contrepartie, rappelée par G. Bloch au cours des réunions interministérielles. Au moment de l'une d'entre elles, il indique à ses homologues que « *l'agence nationale de la recherche est une agence de moyens qui ne définit pas de politique scientifique distincte de celle de l'État* » et que « *la programmation 2006 de l'ANR a fait l'objet d'échanges avec les ministères qui l'ont souhaité* »⁶⁸³.

Sur le plan organisationnel, la création de l'ANR est loin d'acter la constitution d'une agence « *s'inspirant de l'exemple reconnu de la National Science Foundation (NSF) aux États-Unis* »⁶⁸⁴, comme certaines notes préliminaires à sa constitution l'envisagent. À tout le moins, la réalité française est éloignée des équilibres qui marquent la genèse de l'agence aux États-Unis dans les années 1950 : il ne s'agit pas de créer une agence indépendante de l'État, disposant d'une politique scientifique propre comme l'imaginent les réformateurs états-uniens (Bush, 1945 ; Kleinman, 1995). Tout comme l'Inca, l'ANR a bien plus vocation à être un agent de la politique scientifique : mettant en place celle-ci pour le compte de l'État, ces agences ne doivent pas intervenir sur sa définition, tout en garantissant l'indépendance et la probité de l'allocation des fonds. Les réformateurs des années 2000 constituent donc les agences en « organisation frontière » (Guston, 2001) : positionnées à l'intersection entre plusieurs entités, elles règlent leur rapport, sans cependant en être émancipées. L'organisation de cette nouvelle frontière ne passe cependant pas seulement par des créations organisationnelles ; elle s'appuie aussi sur un intense travail bureaucratique qui vise à encadrer les échanges qui s'y réalisent en définissant des procédures et des normes.

⁶⁸³ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du Gouvernement, Compte rendu de la commission interministérielle du 11 mai 2006.

⁶⁸⁴ AN 2010 0539/129, Direction du Budget, Fiche 1 : Le rôle de l'agence pour la recherche, document non daté mais sans doute écrite à l'été 2004.

1.2. Normaliser la politique scientifique

Dans une note adressée en 2007 au ministre de la Recherche, R. Genet, alors à la tête de la DGRI, évoque les procédures mises en place par l'ANR. Il en souligne l'importance et note qu'elles « *serviront de référentiel de base dans le contrat-cadre État/ANR en cours d'élaboration* »⁶⁸⁵. Les nouvelles normes ne règlent pas simplement les rapports entre l'État et la nouvelle agence. Elles ont aussi vocation à pénétrer toute la vie de l'organisation. Un document de l'ANR dédié aux « *bonnes pratiques* » souligne qu'elles doivent être adoptées « *tout au long du processus, de la conception des appels à projets au suivi de l'utilisation des fonds en passant par les mécanismes de sélection des projets* ». Les nouvelles règles étendent, aussi, leur juridiction parce que « *toutes les personnes qui collaborent avec l'ANR, en étant employées par elle ou plus simplement engagées dans ces procédures de sélection* » doivent s'y soumettre. Ces activités donnent lieu à un travail bureaucratique qui se donne à voir dans les volumes qui les répertorient : la charte de déontologie de l'ANR élaborée en 2006 compte quinze pages quand les premières procédures formalisées à l'ANRS ne comptent que quelques lignes. L'importance de ces procédures n'est pas propre à l'ANR : à l'Inca, aussi, comme dans l'ensemble des agences sanitaires (Benamouzig, Besançon, 2005), les services s'engagent dans la définition de règles et de procédures qui règlent l'ensemble de l'activité de ces organisations. L'ANR franchit cependant une étape supplémentaire en demandant la certification Iso 9001, une norme privée garantissant la qualité des procédures mises en place dont l'influence croît dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur de la fin des années 2000 (Granier et *al.*, 2009). De nouveaux mots accompagnent cette mise aux normes de l'activité : dans les documents de l'ANR, on retrouve des « *produits* », des « *processus* » et des « *clients* »⁶⁸⁶. Ces nouveaux mots ne doivent cependant pas leurrer : si elles évoquent bien le privé parce qu'elles revendiquent l'octroi d'une labellisation qui s'est d'abord imposée dans le monde des firmes, les dynamiques de bureaucratisation contemporaine s'appuient sur des processus qui ont déjà une longue histoire dans le secteur public. Les réformateurs des années 2000 recourent aux mêmes recettes que leurs devanciers pour garantir la probité de l'allocation des fonds : formaliser des règles.

Cette mise aux normes des appels à projets mobilise toujours l'élite organisatrice qui participe à construire les nouvelles agences. Elle change cependant ses interlocuteurs : ce

⁶⁸⁵ AN 2010 0539/129, Roger Genet, Note à l'attention de M. le ministre, 3 janvier 2007.

⁶⁸⁶ AN 2010 0539/129, ANR, Note d'organisation des processus de réalisation, 10 mai 2006.

sont désormais des acteurs occupant des positions intermédiaires au sein des agences et du ministère de la Recherche qui participent à la formalisation des nouvelles procédures. Ils officient dans les services dédiés à la gestion des appels d'offres. L'ANR se dote même d'une cellule dédiée aux procédures et aux processus. Si ces acteurs intermédiaires peuvent avoir un profil administratif, certains d'entre eux disposent d'une formation scientifique. À l'Inca, les chargés de mission des services dédiés à la gestion des appels à projets sont impliqués dans ces activités : titulaires d'un doctorat en médecine ou en biologie, ils ont souvent été postdoctorants, assistants de recherche clinique ou bien encore praticiens hospitaliers, avant de se rapprocher de l'administration de la recherche. Ces acteurs intermédiaires jouent un rôle essentiel dans le travail de normalisation parce qu'ils permettent aux règles écrites de devenir prégnantes, c'est-à-dire de « *structure [r] la vie de l'organisation, les discours et les pratiques de ces acteurs* » (Boussard, 2001). Ensemble, les membres de l'élite organisatrice et les acteurs intermédiaires opèrent quatre mises en organisation du financement sur projets. Nous nous appuierons essentiellement sur le cas de l'ANR pour les illustrer, mais elles sont aussi en cours à l'Inca.

La première mise en organisation consiste à séquencer l'instrument en détaillant ses temporalités. À l'ANR, trois séquences sont spécifiées : la programmation, l'évaluation et le suivi. La programmation doit permettre, comme une note rédigée par le directeur de l'ANR, G. Bloch l'indique « *de définir assez longtemps à l'avance les thèmes d'appels à projets* »⁶⁸⁷. Elle suppose d'avoir une « *vision prospective de la science et de la technologie* » et « *de s'appuyer largement sur une consultation des parties prenantes du système de la recherche et de l'innovation* »⁶⁸⁸. L'évaluation correspond, quant à elle, au choix des projets par les comités scientifiques, tandis que le suivi des projets permet l'évaluation *a posteriori* des actions conduites par l'agence. Ce découpage séquentiel est poursuivi à l'échelle, plus locale, de chacun de ces processus et souvent décliné dans des diagrammes qui en donnent une représentation visuelle. Ainsi, le processus de sélection doit suivre rigoureusement quatre étapes, comme le diagramme ci-dessous l'illustre :

⁶⁸⁷ AN 2010 0539/78, ANR, Gilles Bloch, « Note sur la programmation des AAP pour 2007 », 10 avril 2006.

⁶⁸⁸ *Ibid.*

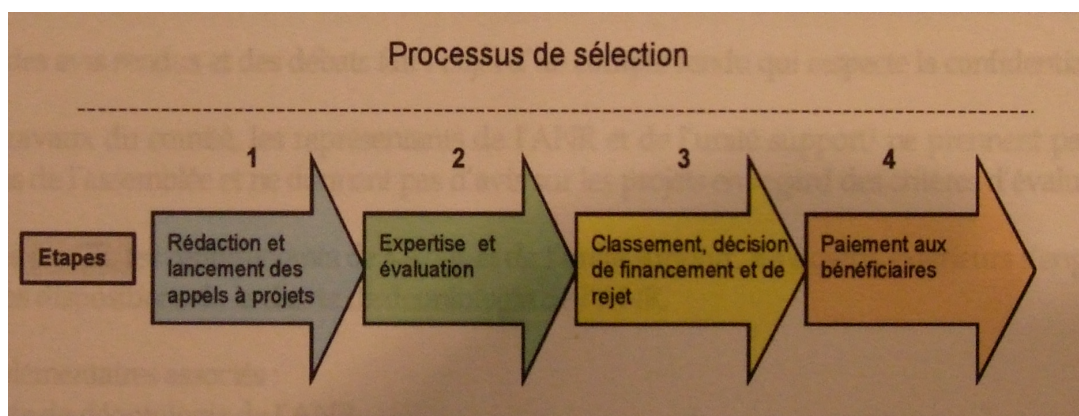


Illustration 2. Procéduraliser le financement sur projets

Sources : AN 2010 0539/78, ANR, Guide d'organisation et de fonctionnement des comités d'évaluation, p. 3.

La deuxième mise en organisation consiste à diviser le travail entre les différentes commissions et services impliqués dans le gouvernement par projets de la recherche. La programmation, qui fait interagir l'État et l'agence, est l'une des séquences qui suscitent les réflexions les plus abouties. Elles débutent avant même que l'ANR ne soit mise en place : en 2005, dans une note, É. Giacobino indique que « *le cahier des charges fixé annuellement par le ministère [à l'ANR] doit à l'évidence concerner uniquement les domaines et les programmes prioritaires, en se gardant d'intervenir directement dans la définition et la mise en œuvre des appels à propositions afin de ne pas être soupçonné de favoritisme ou accusé d'interventionnisme dans le choix des projets à financer* »⁶⁸⁹. Ces premières réflexions sont ensuite précisées. Les nouvelles procédures définissent d'abord les acteurs impliqués dans la définition des appels à projets qui met en lien « *les responsables scientifiques de l'ANR, des comités spécialisés et la DGRI* ». Les procédures règlent ensuite les rapports qu'entretiennent l'ANR et la DGRI. L'agence doit démarrer les premières consultations et est plus spécifiquement chargée de celles conduites avec la communauté académique. À cette fin, des comités consultatifs sont mis en place et doivent conduire « *une réflexion s'appuyant sur la consultation des acteurs publics et privés et sur l'expertise de ses membres* »⁶⁹⁰. Sur cette base, une première ébauche de programmation est construite par l'agence et soumise à la DGRI. Cette direction ministérielle travaille cette ébauche en concertation avec les ministères impliqués dans la politique scientifique. Des « *comités interministériels miroirs* »⁶⁹¹ regroupant les experts techniques des différents ministères complètent et amendent les premiers documents de

⁶⁸⁹ AN 2010 0539/129, Direction de la recherche, Note d'E. Giacobino à l'attention de M. le directeur du cabinet, « Proposition pour l'organisation de l'ANR », 15 octobre 2004.

⁶⁹⁰ AN, 2010 0539/78, MESR, « Programmation ANR : dimension interministérielle », 10 février 2006.

⁶⁹¹ *Ibid.*

prospective transmis par l'ANR. À la suite d'échanges et de navettes entre les comités mis en place par l'ANR et ceux coordonnés par le ministère, une maquette de programmation scientifique est produite et définitivement arrêtée par le conseil d'administration de l'ANR après validation de la DGRI. Le diagramme ci-dessous, tiré d'une note ministérielle, formalise ce processus de programmation :

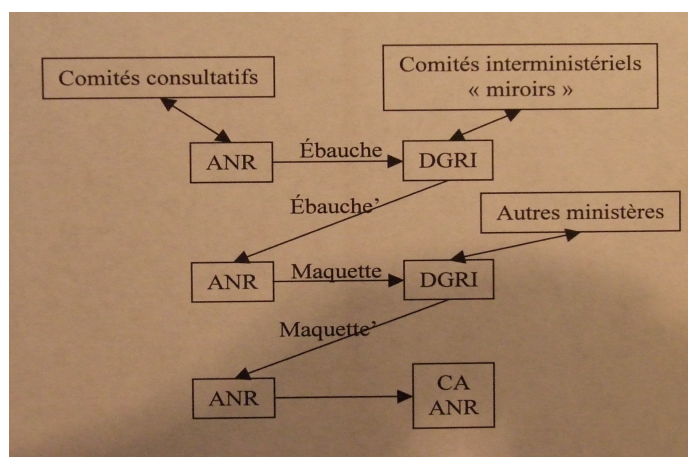


Illustration 3. Procéduraliser la programmation scientifique

Sources : AN, 2010 0539/78, MESR, « Programmation ANR : dimension interministérielle », 10 février 2006.

Définie dès la mise en place de l'agence, cette procédure de programmation fait l'objet de plusieurs révisions. Elle est d'abord rapidement articulée à la Stratégie nationale de recherche et d'innovation qui entend fixer les grandes orientations de la politique scientifique nationale. Surtout, l'élection de F. Hollande à la présidence de la République en 2012 restructure doublement la programmation scientifique. Le vote de la loi sur la recherche de 2013 réorganise le processus de programmation scientifique et poursuit sa procéduralisation. La procédure mise en place est non seulement interministérielle, mais elle implique désormais de nombreuses consultations de la communauté académique. Organisées notamment par les Alliances, des institutions regroupant les organismes de recherche et la Conférence des présidents d'université par domaine scientifique, ces consultations s'appuient aussi sur des contributions collectives et individuelles librement envoyées par des membres de la communauté académique aux autorités ministérielles. Dans un cadre procédural bien établi, le ministère de la Recherche coordonne la préparation de la politique scientifique qui doit aboutir à la définition d'une quinzaine de « priorités actions ». Là encore, des diagrammes sont élaborés pour représenter tout à la fois la division du travail entre les différents comités et leur projection temporelle :

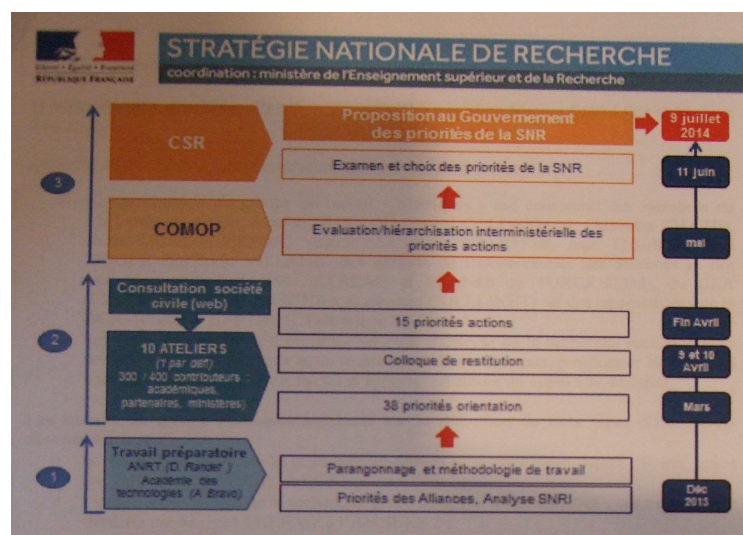


Illustration 4. Procéduraliser la programmation scientifique (bis)

Sources : AN 2019 0118/6-7, Conseil stratégique de la recherche,
Compte-rendu du 11 juin 2014.

En séquençant la politique scientifique et en définissant qui fait quoi, ces normes formalisent donc des frontières entre les différents acteurs de la politique scientifique, règlent la place que les agences y occupent et réglementent les transactions qui se réalisent dans ces espaces frontaliers.

La troisième mise en organisation vise à encadrer la revue par les pairs. Cette ambition n'est pas neuve, mais elle atteint son acmé avec l'institutionnalisation des agences. La charte de déontologie de l'ANR, adoptée dès la création de l'agence, fixe le cap, et il est élevé. Ainsi, « l'objectif de l'ANR est que soient sélectionnés les meilleurs projets en regard des critères préalablement rendus publics dans le respect de l'égalité de traitement »⁶⁹². Pour garantir « les conditions favorables à l'excellence des débats »⁶⁹³, « les acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans les programmes devront faire preuve d'objectivité et avoir un comportement désintéressé »⁶⁹⁴. La charte de l'ANR entend alors assurer les conditions organisationnelles et procédurales de cette objectivité. À cette fin, les rédacteurs de la charte définissent le profil des évaluateurs idoines. Pour ne donner qu'un exemple, les experts extérieurs, qui évaluent les projets de recherche sans participer aux comités de sélection, doivent être nommés « sur des critères de compétence, de notoriété, d'indépendance et de probité sur la base soit de candidatures spontanées, soit d'une

⁶⁹² AN 2010 0539/129, ANR Guide d'organisation et de fonctionnement des comités de pilotage, 21 décembre 2006.

⁶⁹³ *Ibid.*

⁶⁹⁴ AN 2010 0539/129, ANR, charte de déontologie, 22 juillet 2005.

sollicitation directe de l'ANR ou de l'unité support »⁶⁹⁵. Les normes cherchent aussi à régler le fonctionnement interne des comités. Ainsi, « *les décisions prises doivent l'être collectivement par les comités, après que tous les arguments ont été entendus, et doivent être motivées* »⁶⁹⁶. Les modalités de la prise de décision sont aussi précisées : ces instances doivent formaliser leurs avis « *préférentiellement par consensus* »⁶⁹⁷. Le vote y est néanmoins permis : le président du comité peut y recourir et des membres du comité peuvent aussi en requérir l'usage, « *au maximum trois fois dans la même session sans que cela puisse leur être refusé* »⁶⁹⁸. Ils doivent aussi s'engager « *à ne pas exercer de pressions morales, psychologiques ou économiques sur l'ensemble des autres membres du comité pour la sélection d'un projet donné* ». Les textes visent aussi à garantir le secret des délibérations. Si la composition des comités d'évaluation est publique, « *les débats [qui s'y tiennent] doivent rester secrets et la position individuelle des membres d'un comité ne doit pas être communiquée* ». Des relevés de décision sont néanmoins formalisés, mais leur diffusion est restreinte et vise seulement à assurer la « *traçabilité des débats* »⁶⁹⁹ sans dévoiler quelle position est défendue par qui. Le travail d'évaluation fait lui aussi l'objet d'un processus d'encadrement bureaucratique. Les grilles de notation des projets sont raffinées : elles comptent désormais sept critères de sélection⁷⁰⁰ qui doivent être notés de 1 (poor) à 5 (excellent) et les experts doivent indiquer les forces et les faiblesses des projets soumis.

L'évitement des conflits d'intérêts est la thématique qui suscite le plus d'attention. Des dispositions visent d'abord à les prévenir. Par exemple, les structures supports qui, dans les organismes de recherche, assurent la gestion pour le compte de l'ANR des appels à projets doivent être placées à bonne distance des laboratoires de recherche : ainsi « *les dirigeants des structures supports devront veiller à établir une séparation entre l'unité support et les unités de recherche de telle sorte qu'aucun conflit d'intérêts ne soit possible ou qu'aucune information privilégiée ne puisse filtrer vers ces dernières* » notamment « *le contenu d'une version non publiée d'un appel à projets [ou] des informations sur l'évaluation en cours* »⁷⁰¹. De même, les membres des comités

⁶⁹⁵ AN 2010 0539/78, ANR, Guide d'organisation et de fonctionnement des comités d'évaluation, 20 juillet 2006.

⁶⁹⁶ AN 2010 0539/129, ANR, charte de déontologie, 22 juillet 2005.

⁶⁹⁷ AN 2010 0539/78, ANR, Guide d'organisation et de fonctionnement des comités d'évaluation, 20 juillet 2006.

⁶⁹⁸ *Ibid.*

⁶⁹⁹ *Ibid.*

⁷⁰⁰ Il s'agit des sept critères suivants : scientific excellence ; innovation, novelty of the project, scientific international competitiveness of the project in its field ; quality of the participants and quality of the interdisciplinarity ; efficiency of the project management ; adequacy of the calendar with the main tasks ; mobilisation of resources ; relevance in the French scientific context. AN 2014 0412/217-218, ANR/Inra, Expert's Report, Large Scale Microbial Genomic Programme, 2007 Call for proposal.

⁷⁰¹ AN 2010 0539/129, ANR, charte de déontologie, 22 juillet 2005.

scientifiques « *ne doivent pas accepter de cadeaux ou d'avantages qui les rendraient ensuite débiteurs d'une autre partie et pourraient altérer l'objectivité de leurs positions finales* ». Des dispositions visent aussi à réguler les conflits d'intérêts dès lors qu'ils adviennent. Le salarié de l'ANR, ou le membre d'un comité de sélection en situation de conflits d'intérêts doit systématiquement en informer un tiers — suivant les cas son supérieur hiérarchique ou le président du comité de sélection. Ce tiers juge de la gravité de la situation et choisit entre les trois options définies dans les textes : poursuivre le processus d'évaluation sans l'amender, si le conflit d'intérêts est mineur, éloigner la personne en situation de conflits de l'évaluation du projet, ou l'exclure complètement du processus de sélection. Quelle que soit la solution retenue, elle doit faire l'objet d'une discussion collective et être mise à l'écrit. En cas de désaccords, « *la solution la plus restrictive doit être adoptée* ».

La dernière mise en organisation opérée par les agences concerne les projets de recherche eux-mêmes. Très rapidement après la création de l'ANR, des maquettes sont élaborées pour définir les canons de ce que doit être un projet de recherche. Désormais, la maquette servant à architecturer les projets de recherche fait seize pages et décrit précisément les éléments constitutifs d'un projet⁷⁰². De nouvelles catégories font d'ailleurs leur apparition : avec l'ANR, les projets sont désormais séparés en tâches — ou « *work packages* » — et de nouvelles modalités de calcul des coûts font leur apparition. Les appels d'offres et les rapports semestriels qui doivent être remis par les lauréats sont aussi plus encadrés : leur forme et les catégories qui les structurent sont organisées par des « *canevas* » mis au point quelques mois seulement après la création de l'agence⁷⁰³.

1.3. Normes prégnantes et jeux aux frontières

Ces investissements normatifs ont des conséquences importantes sur l'activité des agences et de leurs salariés. D'écrites, elles deviennent des normes prégnantes (Boussard, 2001) du fait du travail d'acteurs intermédiaires qui jouent un rôle particulièrement important, qui n'est d'ailleurs pas spécifique aux agences (Barrier, Musselin, 2015 ; Barrier, Pillon, Quéré, 2015), dans la déclinaison du changement. À l'Inca, ce sont les chargés des appels à projets qui opèrent ce travail. Ce sont eux qui établissent une stricte séparation entre les comités de prospective, chargés de réfléchir aux orientations des

⁷⁰² AN 2010 0539/129, ANR, Canevas pour rédaction d'un appel à projets de l'ANR, 21 décembre 2006.

⁷⁰³ *Ibid.* ; AN 2010 0539/129, ANR, Rapport semestriel d'activité.

appels à projets quand ils sont thématiques, et les comités scientifiques qui opèrent la sélection des projets de recherche. Ce sont aussi les personnels administratifs des agences et les chargés des appels à projets qui vérifient les conflits d'intérêts. Si l'absence complète de tels conflits est un horizon « *de toute façon impossible* » comme le reconnaît une responsable administrative en entretien, leur évitement fait l'objet d'un investissement parfois très important. Une chargée de mission d'un appel à projets nous indique, en interview, non seulement systématiquement vérifier la déclaration d'intérêts des membres des comités, mais aussi « *faire leur biblio sur les quatre à cinq dernières années* » pour vérifier qu'ils sont en situation d'évaluer les projets qui leur sont attribués. Si les règles ne sont pas performatives parce qu'elles sont interprétées et doivent être adaptées aux nécessités pratiques des services⁷⁰⁴, leur déclinaison fait toutefois l'objet d'un investissement professionnel important. Les chargés de mission les considèrent comme des clefs de la légitimité de l'agence qui les emploie et comme un élément important de leur professionnalisme. En entretien, une chargée de mission nous indique qu'elle « *veut vraiment que l'évaluation soit équitable, que l'image de l'Inca soit irréprochable* » et que l'évaluation soit « *une évaluation scientifique des projets* ». Endossées par les chargés de mission et le personnel des agences, les règles formalisées deviennent prégnantes.

L'ambition du respect des règles se heurte toutefois parfois aux aléas et aux contraintes de la mise en œuvre des appels à projets. De ce point de vue, les nouvelles agences ne diffèrent pas des bureaucraties qui les ont précédées (Blau, 1963 ; Crozier, 1963) : les règles qui y sont formalisées font l'objet de contournements et d'appropriations. Ils peuvent être initiés par celles et ceux qui sont les garants de leur respect. Des chargés de mission peuvent ainsi intervenir dans les processus de sélection. En entretien, une scientifique siégeant dans un comité de sélection nous relate une telle incursion administrative dans les prérogatives scientifiques. En comité, elle émet des réserves sur un projet de recherche « *difficile à suivre, difficile à lire [et qui] partait dans tous les sens* ». À sa grande surprise, une chargée de mission représentant l'agence au sein du comité indique

⁷⁰⁴ Savoir si un expert est, ou non, en conflits d'intérêts requière toujours un travail d'interprétation. En entretien, un chargé de mission nous l'indique : « *Et parfois [les experts] nous disent "écoutez, je n'ai pas particulièrement travaillé avec cette équipe ou sur ce sujet, mais nous prévoyons d'y travailler. C'est à vous de juger. Nous, on ne pense pas que ça soit un vrai conflit mais c'est à vous de juger"* ». Par exemple ça nous est arrivé cette année, j'ai décidé que c'était un conflit potentiel ». L'application des règles doit aussi rester compatible avec d'autres dimensions du travail des agences : par exemple l'évitement des conflits d'intérêts ne doit pas compromettre le recrutement, toujours très difficile, des experts des projets. À l'Inca, les déclarations d'intérêt ne sont donc pas demandées aux experts au moment de leur sollicitation, mais une fois seulement qu'ils ont accepté le principe d'une évaluation.

cependant « *que de toute façon l'investigateur [est] capable de mener le projet* ». Le projet porté par un chercheur, très en vue de la cancérologie française, est finalement retenu pour financement. Sans qu'il soit possible de statuer sur l'influence de cette prise de position administrative, elle témoigne que les frontières entre l'administratif et le scientifique ne sont pas systématiquement respectées. Ces incursions du personnel des agences dans le processus de sélection ont également pu être observées au cours de l'un des deux comités auxquels nous avons assisté. Au moment du classement final des projets de recherche, une étape toujours difficile, le président du comité éprouve des difficultés à conduire les débats. Les critères de hiérarchisation qu'ils proposent ne font pas l'unanimité au sein du comité de sélection et l'un des deux personnels de l'agence supervisant le travail du comité décide d'intervenir. Il se substitue *de facto* au président du comité et l'assiste dans la conduite des débats, en enjoignant le comité à classer les projets de recherche.

Des scientifiques peuvent aussi, en certaines occasions, intervenir dans des prérogatives normalement considérées comme administratives. À l'ANR comme à l'Inca, ce sont les personnels des agences qui sont chargées de définir la composition des comités de sélection, de manière à en assurer l'indépendance. Dans certaines circonstances, les présidents de commission peuvent cependant s'investir dans leur composition. Un président de comité ANR nous informe, en interview, avoir participé à la formation d'un comité, après que la responsable de l'appel d'offres ait essuyé une série de refus plus importante qu'à l'accoutumée. La composition du comité est rendue difficile par l'existence d'un important réseau européen de collaboration incluant de nombreuses équipes françaises. La plupart des spécialistes d'une des thématiques de l'appel d'offres sont alors considérées en situation de conflits d'intérêts : ils courent le risque de connaître des déposants. À la demande de la chargée de mission, le président du comité s'investit alors dans la composition du comité. En entretien, il indique avoir eu un impact « *sur [la nomination de] 30 % des gens du comité* ».

L'encadrement des activités évaluatives connaît aussi des ratés et de fausses notes. C'est parfois le cas dans la prévention des conflits d'intérêts, un domaine sensible de l'activité des agences. En entretien, un biologiste nous indique en avoir été témoin au cours d'un panel auquel il a participé. L'un des experts étrangers n'avait, pour lui, pas déclaré la situation de conflits d'intérêts dans laquelle il se trouvait avec un déposant. En compétition avec l'un des porteurs de projets, il le note particulièrement sévèrement, ce

qui suscite une polémique, dans laquelle l'interviewé est malgré lui impliqué, à l'issue de la tenue du comité :

« Typiquement, V. [un expert étranger] avait un conflit d'intérêts avec un chercheur de Strasbourg. Il y a eu une histoire, où finalement la personne qui s'est fait casser par V. en faisant des recoupements a identifié que c'était lui et il lui a envoyé un message en disant : "je t'attends au tournant ". V. est devenu fou parce que le secret est très important dans les comités. C'est une machine à se faire des ennemis, donc c'est très important. Moi il m'a écrit en me disant : "c'est toi qui lui as dit ". Moi ça fait dix ans que je fais des comités [et je n'étais donc pas responsable de la divulgation de cette information]. Cela a fait toute une histoire, il a dit que plus jamais il ne participerait à des comités dans cette agence. Moi j'avais le même dossier que lui, j'avais mis une note complètement divergente. Il était de mauvaise foi. C'était clair et manifeste. Il avait un conflit d'intérêts énorme. Ce dossier n'aurait jamais dû être donné à cette personne. (...) [Ils étaient] concurrents complets. C'était un conflit d'intérêts négatif : ils sont en dispute sur un modèle. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

S'il est probablement impossible de savoir si cette situation a, ou non, affecté l'évaluation du projet, elle témoigne du fait que des situations où la probité des évaluateurs est incertaine ne sont pas systématiquement évitées malgré l'attention, rarement démentie, des chargés de mission quant au respect de la prévention des conflits d'intérêts⁷⁰⁵. C'est particulièrement le cas des « *conflits d'intérêt négatif* », qui surviennent quand un évaluateur est en compétition avec un déposant : ils sont en effet moins aisés à repérer parce que la distance et la concurrence entre les équipes laissent moins de traces tangibles que leur proximité.

Les grilles de notation des projets font elles aussi l'objet de « *gaming* » qui permettent aux évaluateurs de ne pas subir passivement les critères des agences. Tout en indiquant que « *les grilles sont nécessaires* », un membre d'un comité ANR nous indique qu'« *il y a la patte de l'évaluateur par rapport à la grille* » et que « *s'il connaît le système, il fait sa grille* ». La sienne minore l'importance des notes relatives à l'impact social des projets, un critère dont il conteste la pertinence. Il note alors cet item « *entre 3,8 et 4,2* » alors que l'évaluation du dossier de l'investigateur principal ou l'analyse du projet est notée « *entre 2,5 et 5* » parce qu'il juge ces critères bien plus importants.

⁷⁰⁵ Un signe de cette grande difficulté tient au fait que cette situation s'est produite au cours d'un des comités que nous avons observés. Rien dans la situation ne nous avait semblé évoquer un conflit d'intérêt ou même une situation faisant problème.

À partir du milieu des années 2000, le financement sur projets est donc réinventé par des dynamiques de bureaucratisation. Elles font de la neutralité, au double sens du terme, une politique. Ces organisations doivent d'abord être neutres parce qu'elles ne doivent jamais s'ingérer dans la définition de la politique scientifique. Chargées uniquement de la mettre en œuvre, elles ne doivent jamais se doter d'une politique propre. Ensuite, les nouvelles agences sont pensées comme neutres parce qu'elles doivent être des lieux de l'équité et de l'impartialité. Distincte de l'État, mettant à distance les évaluateurs des évalués, veillant à l'évitement des conflits d'intérêts, elles doivent émanciper le financement sur projets des emprises institutionnelles et personnelles. Chaque fois, la production de cette neutralité s'appuie sur des processus d'organisation des frontières : c'est toujours en définissant des règles que l'élite organisatrice et les acteurs qui interagissent avec elle encadrent les échanges. Cette quête de la neutralité n'est évidemment pas un apolitisme : en définissant qui est légitime à faire quoi, en détaillant les temporalités de la politique scientifique, en organisant la revue par les pairs et en fixant les pièces constitutives d'un projet de recherche, ces processus d'organisation constituent de puissants vecteurs de réforme des appels à projets et, au-delà, de la politique scientifique. Ils balisent qui est légitime à faire quoi et comment. Ces processus sont d'autant plus puissants qu'ils sont engagés également en d'autres lieux. À l'AERES (Gozlan, 2021 et 2015), et dans certains établissements d'enseignement supérieur bénéficiant du label Idex (Harroche, 2021), des élites et des acteurs intermédiaires les relaient également. Ensemble, ces réformes font des processus d'organisation l'une des dimensions clefs de la réforme des politiques scientifiques contemporaines. Les agences dans la recherche sont donc bien, comme les agences sanitaires (Benamouzig, Besançon, 2005), « *des bureaucraties de second rang* » : elles étendent au-delà du périmètre de l'État un formalisme bureaucratique en le généralisant et en l'intensifiant. Les changements engendrés sont d'autant plus importants qu'ils s'articulent à ceux engagés par les transformations de la mise en compétition.

2. L'excellence pour politique

Les transformations de la mise en compétition constituent l'autre facette des transformations du financement sur projets de la biomédecine des années 2000. Comme la bureaucratisation, la mise en compétition n'est évidemment pas neuve : nous l'avons vu, elle est l'une des modalités de l'octroi des fonds publics à la biomédecine depuis le

milieu des années 1960. Ce mécanisme d'allocation des fonds ne cesse de se restructurer entre le milieu des années 1960 et le début des années 2000, mais il connaît de profondes — et probablement d'inédites — évolutions dans la période contemporaine. D'une part, la mise en compétition est élargie, internationalisée et intensifiée, ce qui rénove considérablement la morphologie de l'allocation compétitive des fonds. De l'autre, l'évaluation des projets de recherche s'opère dans le cadre d'une collégialité restreinte et d'une sélection particulièrement exigeante des projets de recherche.

2.1. Un nouvel ordre compétitif : les transformations morphologiques de la mise en compétition

Dans un article dédié à la fabrique des appels à projets Idex, nous avons montré, avec C. Musselin et Harold Mazoyer, (Aust, Mazoyer, Musselin, 2019) que le lancement du PIA en 2009 correspond à la mise en place d'un nouvel ordre compétitif. En revendiquant une très forte sélectivité et en enjoignant les établissements et les laboratoires de recherche à se regrouper, certains des appels d'offres composant ce programme réforment les conditions de mise en compétition pour l'allocation des crédits étatiques. Même si c'est de manière moins nette, la création de l'ANR et de l'Inca contribue elle aussi à la mise en place d'un nouvel ordre compétitif, distinct de ceux qui prévalent jusqu'alors. Sa création tient à trois évolutions qui s'engagent conjointement. La juridiction de l'instrument est, d'abord, progressivement étendue à l'ensemble des disciplines scientifiques. Ensuite, le financement sur projets s'internationalise, du fait de l'émergence d'appels à projets internationaux et de l'internationalisation croissante des comités scientifiques. Enfin, la mise en compétition s'intensifie : les taux de réussite des appels à projets chutent à des niveaux inconnus jusqu'alors. L'émergence de ce nouvel ordre compétitif ne tient pas uniquement, cette fois, à la déclinaison d'un programme formalisé par une élite se constituant en architecte de la réforme des politiques scientifiques. Si elles ne sont pas détachées de toute intentionnalité, nous le verrons, ces nouvelles formes de mise en compétition tiennent aussi aux évolutions de l'écologie des appels d'offres qui recomposent la mise en compétition organisée par les appels à projets.

La première dynamique de transformation tient à l'extension de la juridiction des appels à projets. À partir du milieu des années 2000, le financement sur projets n'est plus réservé au soutien des thématiques prioritaires et sa juridiction s'étend à l'ensemble des

disciplines scientifiques. Cette expansion s'explique à la fois par le recours massif à des appels à projets non thématiques et par les transformations contemporaines des appels à projets thématiques. Désormais, tous les chercheurs, ou presque, peuvent prétendre à l'obtention de financement sur projets : la mise en compétition pour l'allocation des crédits étatiques est généralisée.

L'ANR est d'abord le creuset de l'accroissement du recours aux appels à projets non thématiques. Ce n'est pas une pratique neuve, même si des documents ministériels présentent ce programme comme « *inédit en France* »⁷⁰⁶ : déjà dans les années 1970, l'Inserm à travers ces contrats de recherche libre donne la possibilité à des scientifiques de déposer des projets sans devoir systématiquement se conformer à des priorités scientifiques énoncées dans un appel d'offres. Ces programmes subsistent jusque dans les années 1970 et sont prolongés par la création des contrats de recherche externes, cette fois réservés aux chercheurs qui n'appartiennent pas à l'Institut. Si le programme blanc de l'ANR n'est donc pas une complète nouveauté, il introduit cependant des changements conséquents du fait de l'importance des crédits qui y sont affectés. Très tôt, il apparaît comme le pendant, en termes budgétaires, des appels à projets thématiques : il doit absorber peu ou prou la moitié des crédits de la nouvelle agence. À notre étonnement, nous n'avons pas retrouvé beaucoup de traces écrites permettant de relater l'extension du recours à cette pratique⁷⁰⁷. Un entretien, réalisé avec un membre du cabinet de F. d'Aubert puis de F. Goulard, permet cependant de circonscrire les intentions à l'origine de ce programme. Pour cet acteur, le programme blanc est un moyen d'articuler le « *stimulant* » et le « *stratégique* ». Selon lui, des thèmes prioritaires doivent être soutenus, notamment dans le champ des relations science/industrie et cette fonction est celle des programmes thématiques. Mais le financement sur projets a d'autres vertus : « *indépendamment de toute pression sur le fait qu'il faut plutôt faire ceci ou plutôt faire cela* » la mise en compétition « *oblige [les chercheurs] à formuler les projets* ». L'instrument est alors un moyen de lutte contre les sentiers battus qui peuvent baliser le fonctionnement de certains laboratoires. Il permet notamment de peser sur la recherche universitaire : en effet « *la*

⁷⁰⁶ AN 2010 0539/129, DGRI, Préparation du conseil d'administration de l'ANR du 31 janvier 2007, 30 janvier 2007.

⁷⁰⁷ La création du programme non thématique n'est pas au cœur des discussions interministérielles précédant la création de l'agence. De même, les nombreux documents échangés entre la direction de l'ANR et le ministère pendant les premiers mois de son fonctionnement ne concernent que rarement le programme non thématique. Quelques inventaires en font mention, mais les cartons qu'ils recensent figurent parmi ceux dont la dérogation ne nous a pas été accordée.

stimulation du chercheur universitaire doit venir de l'extérieur » parce que les universités sont moins dotées « *en moyens de pression* » que les organismes de recherche. Comme dans les années 1970, le financement sur projets est aussi considéré comme un moyen d'émancipation puisqu'il permet « *aux chercheurs de se lancer dans des voies nouvelles indépendamment de leurs patrons* ». Une note élaborée par É. Giacobino confirme cette intention. Selon la directrice de la recherche du ministère, « *il s'agit de favoriser l [a] prise de responsabilité [des jeunes chercheurs], en leur donnant la possibilité de développer de façon autonome une thématique propre et d'exprimer rapidement leur capacité d'innovation* »⁷⁰⁸. Les options structurantes du programme blanc sont donc rapidement établies : sa mise en place est inscrite dans les premiers documents évoquant la nouvelle agence.

En 2005, la moitié des crédits d'intervention de l'ANR lui sont dédiés et le ministère veille à ce que ces équilibres soient respectés. Le programme blanc est en effet considéré comme un gage apporté au respect de l'autonomie académique, dans un climat où l'ANR est souvent considéré comme menaçant l'indépendance de la recherche (Giry, Schultz, 2017). En 2005, une note ministérielle évoque la possibilité de « *réinjecter une partie de la somme non distribuée au programme blanc au profit des programmes thématiques* » ; mais son rédacteur condamne pratiquement cette option « *sans doute plus délicat[e], justifié[e] techniquement, mais à l'évidence plus sensible* »⁷⁰⁹. L'importance du programme non thématique est confirmée après 2012 et la réforme du processus de programmation de l'ANR. Dans un email adressé à Y. Lévy, le directeur de l'Inserm, R. Genet note que « *au total, les financements qui seront alloués à la recherche de base (fondamentale), au travers des défis et du programme "Frontières de la science", seront bien supérieurs à 50 %* »⁷¹⁰.

À l'Inca aussi, les programmes non thématiques constituent l'une des pierres angulaires de la politique scientifique de l'agence. Leur présence est une conséquence du Plan Cancer : dans ses dispositions, le document indique que la moitié au moins des appels à projets de l'Institut doivent être à l'initiative des investigateurs. Cette recommandation est suivie par la direction de l'Institut : s'ils sont orientés sur le cancer et fléchés en fonction

⁷⁰⁸ AN 2010 0539/129, Direction de la recherche, Note d'E. Giacobino à l'attention de M. le directeur du cabinet, « Priorités thématiques et programmation de l'Agence », 20 septembre 2004.

⁷⁰⁹ AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Note à l'attention de Monsieur le Ministre s/c du directeur de cabinet, Taux de sélection des projets soumis à l'agence nationale de la recherche, 8 septembre 2005.

⁷¹⁰ AN 2018 0596/2, Cabinet de la ministre de la Recherche, E-mail de R. Genet à Y. Lévy, 12 juillet 2013.

du statut clinique, translationnel ou fondamental des connaissances qu'ils visent à produire, la majeure partie des appels à projets en biologie et en médecine n'est pas thématisée.

L'extension de la juridiction du financement sur projets est confortée par les changements qui marquent les appels à projets thématisés. Ils sont de deux ordres. D'abord, le financement sur projets devient de plus en plus l'instrument privilégié de promotion de l'interdisciplinarité et de dépassement de disciplines souvent critiquées (Gorga, Leresche, 2015), mais toujours structurantes (Louvel, 2014). Ainsi, l'ANR lance-t-elle en 2009 un programme interdisciplinaire sur les systèmes biologiques et d'innovation biomédicale (Piribio) dont le champ thématique illustre bien le souci de dépassement des disciplines scientifiques. Lancés en partenariat avec l'Inca, ses objectifs sont de « *stimuler la recherche pluridisciplinaire pour la production de connaissances dans les domaines de la biologie et de la santé en promouvant un dialogue accru entre physiciens, mathématiciens, informaticiens, chimistes, biologistes et médecins* »⁷¹¹. Le rapport de l'ANR présente le programme en indiquant « *que, quel que soit le thème abordé, le critère d'interdisciplinarité affiché était le seul réel prérequis à ce programme qui concerne tous les champs disciplinaires de la physique, de la chimie, des mathématiques et de l'informatique permettant de répondre à une question biologique ou médicale pertinente* »⁷¹². La quête de l'interdisciplinarité occupe une telle place dans la politique de l'agence qu'elle est souvent mise en avant dans ses rapports d'activité. Ainsi, en 2013, on peut y lire que « *l'interdisciplinarité [constitue] une priorité* »⁷¹³.

La multiplication des plans dédiés à des pathologies soutient cette dynamique de dépassement des disciplines par les appels d'offres. Ainsi en est-il du Plan Alzheimer qui prend modèle, sur ce point, sur le Plan Cancer : ce nouveau plan valorise aussi une approche multidisciplinaire de cette pathologie. Le lancement de ce Plan donne lieu à un accroissement du soutien de l'ANR aux recherches sur le cerveau. Il se décline dans deux appels à projets thématisés : l'un est dédié aux maladies mentales et neurologiques, l'autre à la thématique du vieillissement. Dans les deux cas, le souci de produire des connaissances à l'interface des disciplines s'intéressant à la neurologie se traduit par des appels à projets à large spectre.

⁷¹¹ ANR, *Rapport d'activité*, 2009, p. 79.

⁷¹² *Ibid.*

⁷¹³ ANR, *Rapport d'activité*, 2013.

La tendance au dépassement par les appels à projets des disciplines est enfin confirmée après 2012. L'élection de F. Hollande à la présidence de la République se traduit par l'organisation des Assises de la recherche, une vaste consultation permettant à la communauté académique de débattre de l'orientation des politiques scientifiques. Proposition du Forum des idées du Parti socialiste reprise par l'équipe de campagne de F. Hollande⁷¹⁴, les Assises de la recherche doivent symboliser la rupture avec le quinquennat de Nicolas Sarkozy, marqué par la mise en œuvre de réformes dans un contexte de tension entre le président de la République et des franges, nombreuses, de la communauté académique (Ravinet, 2012). La tenue des Assises doit ainsi permettre de « *recréer des relations de confiance avec la communauté académique* »⁷¹⁵. Une série de réformes est prévue à la suite de leur organisation, et certaines ont des conséquences sur l'ANR et sa gestion des appels à projets. Dans un souci de cohérence des initiatives nationales et européennes, G. Fioraso, la nouvelle ministre de la Recherche, aligne d'abord la programmation scientifique de l'ANR sur les dix défis structurant le programme européen Horizon 2020 (H2020). Aux termes de la loi de 2013, les Alliances disposent ensuite d'un rôle renouvelé dans la fabrique de la programmation scientifique. Elles doivent désormais assurer un rôle de prospective et devenir des maillons essentiels de la programmation de l'ANR. Ce nouveau rôle ne se traduit pas par un retour des disciplines. Les onze actions ciblées à soutenir en 2014 identifiées par l'alliance Aviesan promeuvent, pour la plupart, des démarches situées à l'intersection de plusieurs d'entre elles. Par exemple, l'action centrée sur l'émergence et la transmission des agents pathogènes, les résistances et la préparation au risque pandémique indique-t-elle que « *l'enjeu est de développer et renforcer une recherche multidisciplinaire sur les conditions et les mécanismes, les bases cellulaires, moléculaires et génétiques de la résistance aux anti-infectieux, de l'émergence et de la transmission de l'infection entre vertébrés et invertébrés ou entre vecteurs et vertébrés, prenant en compte les dimensions sociales et environnementales* »⁷¹⁶. Pour d'autres actions, l'appel à l'interdisciplinarité figure dans l'intitulé même : développer la recherche sur les cellules souches suppose ainsi « *une approche multidisciplinaire* » de leur biologie⁷¹⁷. Même lorsqu'ils sont ciblés sur une thématique, les appels à projets contemporains revendiquent donc une ouverture qui

⁷¹⁴ AN 2018 0029/77, Cabinet de la ministre de la Recherche, Préparation des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, introduction par Roger Fougères.

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ AN 2018 0596/2, Cabinet de la ministre de la Recherche, Aviesan, « Orientations programmation de l'ANR. Propositions d'Aviesan », juin 2013.

⁷¹⁷ *Ibid.*

passé, notamment, par un appel au dépassement des cadres disciplinaires. Cette ouverture modifie le spectre des appels à projets : si l'exigence d'interdisciplinarité est une contrainte réelle pour la formalisation des projets, les appels à projets excluent *a priori* de moins en moins d'équipes de recherche du fait de leur appartenance disciplinaire.

En dix ans, de 2005 à 2015, la mise en compétition par les appels à projets s'étend donc à l'ensemble des champs du savoir et ne concerne plus uniquement les enjeux ou les disciplines considérés comme prioritaires. Ce mouvement d'extension est d'autant plus important en biomédecine que ce domaine constitue une priorité du financement sur projets nouvelle manière. Tout en continuant à bénéficier de la majeure partie des ressources de l'ANRS, il est le destinataire quasiment exclusif des 45 millions d'€ du budget de l'Inca. Les crédits de l'ANR lui sont aussi largement destinés : dès les premières discussions sur la mise en place de l'agence, les notes ministérielles font de la biomédecine l'un des principaux bénéficiaires du financement sur projets⁷¹⁸. Cette primauté n'est pas démentie après la création de l'agence : en 2008, la biologie et la santé absorbent un peu plus de 20 % des sommes dédiées aux programmes thématiques de l'ANR⁷¹⁹, auxquels s'ajoutent les crédits des programmes blancs dont les biologistes sont les principaux bénéficiaires, du fait du succès rencontré par ces appels d'offres dans les sciences du vivant⁷²⁰.

L'internationalisation du financement sur projets constitue la deuxième restructuration contemporaine de la mise en compétition. Elle prend deux formes distinctes. D'une part, les agences s'engagent dans une politique internationale qui les conduit à lancer des appels à projets conjoints avec d'autres agences nationales de financement de la recherche, essentiellement en Europe, aux États-Unis ou au Japon. De l'autre, ces agences initient aussi une politique d'internationalisation de leurs comités scientifiques consistant à recruter des experts n'exerçant pas sur le territoire national. Ces deux processus, indépendants l'un de l'autre, répondent à des enjeux différents, mais contribuent à réformer l'échelle et l'horizon du financement sur projets : autrefois lié à

⁷¹⁸ Une note élaborée en septembre 2004 par E. Giacobino, la directrice générale de la recherche et de l'innovation, évalue ainsi à 400 millions d'€ l'intervention de l'ANR dans les sciences du vivant, sur un budget envisagé de 800 millions et leur réserve plus de 40 % des contrats à durée déterminée prévus dans les premières simulations budgétaires AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Note à l'attention de Monsieur le directeur de la recherche, « Programmation 2005-2007 de l'Agence nationale de la science », 11 mars 2004.

⁷¹⁹ AN 2019 0118/29-30, DGRI, Préparation du conseil d'administration de l'ANR du 23 octobre 2007.

⁷²⁰ AN 2010 0539/129, DGRI, Préparation du conseil d'administration de l'ANR du 31 janvier 2007, 30 janvier 2007.

l'espace national du fait de sa juridiction et de la composition des comités d'évaluation, l'instrument est désormais projeté dans un espace plus international. Là encore, ces processus ne sont pas inédits : déjà, dans les années 1970, des appels à projets associant l'Inserm et le NCI sont lancés et certains comités scientifiques comptent des experts étrangers. Mais les processus contemporains initient des dynamiques inédites parce qu'ils vont plus loin dans l'internationalisation du financement sur projets.

Très tôt, à l'ANR, des appels à projets internationaux sont envisagés. Dès 2005, l'agence se dote d'une direction des relations internationales et, au cours des premiers mois d'existence de l'agence, certains de ses responsables visitent des institutions étrangères dédiées au financement sur projets (Schultz, 2016). Il s'agit d'examiner leurs procédures pour s'en inspirer, mais aussi de nouer des contacts pour envisager le lancement d'appels à projets communs. Ces intentions se traduisent rapidement en pratique : dès 2006, l'agence lance plusieurs appels à projets en biologie et en nanotechnologie dans le cadre d'Era-nets européens⁷²¹. Un an plus tard, des accords sont conclus avec l'Allemagne, la Chine, Taïwan et le Royaume-Uni et l'implication dans les Era-Nets est étendue. L'internationalisation des appels d'offres est aussi à l'œuvre à l'Inca : l'Institut dispose aussi d'appels à projets internationaux qui le conduisent à nouer des collaborations avec des institutions étrangères homologues. Il est aussi rapidement engagé dans des réseaux internationaux de collaboration regroupant des institutions finançant la recherche sur le cancer, à l'image de l'*International Cancer Research Partner*, une institution visant à la diffusion des bonnes pratiques en matière de gouvernement de la recherche sur le cancer. Cette internationalisation des appels à projets contribue à inscrire plus nettement les agences dans un horizon international, devenu une référence incontournable des politiques scientifiques contemporaines.

Le recrutement d'évaluateurs étrangers constitue l'autre facette de l'internationalisation des appels à projets. Elle est particulièrement forte à l'Inca. Dans cette agence, les panels évaluant les projets sont majoritairement, voire dans certains cas très majoritairement, composés de scientifiques en poste à l'étranger. C'est le cas des deux comités que nous avons pu observer : les débats y étaient tenus en anglais et dans l'un

⁷²¹ ANR, rapport d'activité 2006. Un Era-Net est un dispositif financé par la Commission européenne. Il s'adresse aux financeurs nationaux et locaux de la recherche et leur propose de se mettre en réseau sur une thématique donnée. Le dispositif, lancé en 2003, vise à mutualiser les ressources et à contribuer à la structuration de l'espace européen de la recherche.

d'entre eux, seulement deux experts étaient Français. Pourtant, l'internationalisation des comités scientifiques pose de redoutables problèmes organisationnels. Elle complique un peu plus le recrutement des évaluateurs, déjà difficile, en le rendant souvent « épouvantable » parce qu'il faut « *une vingtaine, une trentaine de sollicitations [pour que] trois, quatre, cinq personnes vous disent oui* » pour reprendre les mots d'un chargé de mission en entretien. Peu d'experts en poste à l'étranger acceptent en effet une charge alourdie par la distance, géographique et sociale, qui les sépare de l'agence. La politique d'internationalisation a aussi un cout : même si l'Inca recrute presque uniquement des experts européens, les frais afférant à leurs déplacements, à leur hébergement et à leur indemnisation sont augmentés⁷²², ce qui porte le cout d'un appel d'offres à 150 000 € selon un personnel en charge de leur administration.

Cette internationalisation plus forte de l'évaluation s'explique par des particularités de l'Inca et de la recherche sur le cancer. Elle tient d'abord à une politique de la direction scientifique de l'Institut. En entretien, l'un de ses membres insiste sur le fait que l'internationalisation est à la fois un moyen d'éviter les conflits d'intérêts et une garantie de la qualité de l'évaluation. En effet, même si « *les gens se connaissent* », les relations sociales impliquant des étrangers et des Français posent moins de problèmes que celles liant des chercheurs occupant des positions situées dans le même espace national. Les évaluateurs étrangers ne sont en effet pas « *dans le système général "je t'aide pour qu'un jour tu m'aides"* » et sont « *beaucoup plus détendus vis-à-vis d'un de leur copain en France* ». Plus libres, parce qu'indépendants des réseaux d'influence de la politique scientifique nationale, « *ils n'attendent rien en retour* ». En prime, la distance à l'égard du système national est aussi un gage de qualité et d'investissement dans l'évaluation. Les dossiers des experts en poste à l'étranger sont ainsi « *bien plus chéris que quand c'est un Français qui le fait* » parce que « *quand vous vous déplacez de Helsinki pour venir à Paris, bon, vous vous sentez quand même obligé de bien bosser, de ne pas faire ça sur le coin d'une table deux heures avant [la tenue du panel]* ». L'importance de l'internationalisation à l'Inca s'explique aussi par des spécificités de la recherche biomédicale : non seulement l'usage de l'anglais n'y fait plus question, mais l'internationalisation des revues scientifiques constitue un étai à l'évaluation de dossiers par des experts distants des réalités nationales. Quand ils sont issus du même domaine de

⁷²² La direction de l'Institut considère en effet que la participation à l'évaluation fait partie des missions des chercheurs et des enseignants-chercheurs français et les rémunèrent de manière moins avantageuse que les experts étrangers.

spécialisation, les experts connaissent les revues scientifiques dans lesquelles les travaux des demandeurs sont publiés, parce qu'ils en sont aussi les contributeurs et les lecteurs. Ces éléments ne sont pas systématiquement réunis : la même direction scientifique a plus de difficultés à internationaliser les comités d'évaluation des disciplines plus inscrites dans l'horizon national, comme les sciences humaines et sociales. En entretien, l'un de ses membres nous indique que dans ces disciplines, l'internationalisation a fait face à « *une résistance très, très forte* ». Si la composition de ces comités a été amendée par le recours à des évaluateurs francophones, leur internationalisation est cependant moins achevée et plus difficile, signe que les spécificités disciplinaires comptent dans la manière d'administrer les politiques scientifiques.

Si elle n'est pas aussi aboutie, l'internationalisation des comités scientifiques est aussi en vogue à l'ANR. Très tôt, elle est envisagée : non seulement les procédures de l'agence doivent être au meilleur standard international, mais ses comités d'évaluation doivent aussi s'internationaliser. Portées par les représentants du ministère de la Recherche, ces injonctions sont aussi relayées par des représentants du Premier ministre. Selon eux, l'évaluation devra être « *ouverte à des experts et scientifiques exerçant dans des organismes étrangers et dans les entreprises* »⁷²³ pour garantir la qualité des projets financés et la probité de l'évaluation. Ces injonctions sont déclinées dans la composition des panels d'évaluation : en 2006, 22,5 % des expertises extérieures sont confiées à des scientifiques en poste à l'étranger et un peu plus de 15 % des membres des comités d'évaluation sont aussi dans cette situation. Toujours en 2006, ce ne sont pas moins de 2 379 scientifiques étrangers qui participent, à un titre ou à un autre, à l'activité évaluative de l'ANR⁷²⁴.

Il est difficile d'évaluer les conséquences de cette internationalisation sur les pratiques évaluatives. Elles sont parfois évoquées dans les entretiens : les experts anglo-saxons et ceux venus d'Europe du Nord y sont souvent décrits comme particulièrement exigeants vis-à-vis des porteurs de projets, notamment vis-à-vis de leurs publications. Notre enquête n'a pas permis de valider cette piste : si les experts évaluent bien différemment les projets, ce que nous verrons dans la section suivante, il est difficile de mesurer comment et

⁷²³ AN 2010 0539/129, Secrétariat général du gouvernement, procès-verbal de la réunion interministérielle du 24 août 2004.

⁷²⁴ ANR, *Rapport annuel*, 2006, p. 5.

combien la nationalité d'un expert joue un rôle quand il évalue dans un pays étranger⁷²⁵. D'autres effets sont plus certains : l'internationalisation des panels d'évaluation contribue à autonomiser les comités d'évaluation des projets des autres instances de la politique scientifique. C'est là l'un des résultats d'une étude quantitative s'intéressant aux transformations des élites gouvernant la recherche que nous avons conduite avec des collègues (Aust et *al.*, 2021) : ce travail fait apparaître une double différenciation des profils d'experts des projets. Non seulement les comités d'évaluation des projets partagent moins de membres qu'auparavant avec les autres lieux où la politique scientifique est définie ou mise en place, mais leurs membres disposent également d'une visibilité académique plus importante. La politique d'internationalisation s'accompagne en effet d'un souci de faire évaluer les projets de recherche par des experts scientifiques disposant d'une visibilité particulièrement forte. Là encore, l'Inca se singularise en recrutant des experts disposant de publications dans des revues particulièrement visibles du monde biomédical. Les experts des projets incarnent ainsi à leur manière l'exigence des processus de sélection auxquels ils participent. Si les membres des commissions d'évaluation des carrières sont largement investis dans les activités de recherche, ils ne bénéficient pas du même niveau de visibilité. La comparaison de cinq commissions d'évaluation des carrières et des projets illustre bien ces différences : les membres des panels de l'Inca et de l'ANR publient plus fréquemment et dans des revues à l'*impact factor* plus important que leurs homologues qui à l'Inserm, au CNRS ou au CNU évaluent les carrières (Aust et *al.*, 2021).

La dernière transformation contemporaine de la mise en compétition tient à la sélectivité croissante des appels à projets, dont les taux de réussite s'établissent au début des années 2010 à un niveau historiquement bas. À l'ANR, en 2014, les taux de réussite aux appels à projets se situent au voisinage de ceux pratiqués par l'*European Research Council* (ERC), une institution européenne de financement sur projets qui a fait d'une très forte sélectivité sa marque de fabrique. Ils sont d'ailleurs souvent dénoncés, et font partie des griefs formulés à l'égard de l'action de l'ANR (Giry, Schultz, 2017). Le niveau de ces taux conduit d'ailleurs certains panels d'évaluation à la démission : en 2016, l'intégralité d'un

⁷²⁵ L'exploration de cette piste peut difficilement se faire avec des entretiens : il est impossible de démêler ce qui tient, dans les pratiques d'évaluation, à la nationalité, à la biographie personnelle, ou à une manière personnelle d'évaluer des projets de recherche. La compréhension des incidences de la nationalité sur les pratiques évaluatives demanderait, sans doute, une analyse quantitative comparant « toutes choses égales par ailleurs » les usages de l'évaluation chez les experts français et étrangers. Elle serait d'ailleurs complexe à opérer : les rapports d'évaluation sont difficilement accessibles parce que leur accès pose la question de la confidentialité du traitement de ces données sensibles.

comité de sélection de mathématiques quitte ses fonctions et refuse de « *servir de caution scientifique* » à l'agence tout en pointant « *l'opacité du processus de sélection* » et le fait que « *l'addition des contraintes budgétaires et administratives conduit à un taux d'acceptation trop faible pour être incitatif* »⁷²⁶.

Cette baisse ne tient cependant pas à une volonté politique portée par l'élite du financement sur projets : si les promoteurs de l'ANR, et plus largement des agences de financement, cherchent bien à en faire des institutions de financement de l'excellence scientifique, cet objectif ne suppose pas, pour eux, des taux de réussite aussi faibles. En 2005, une note ministérielle consacrée aux taux de réussite des appels à projets informe le ministre et son directeur de cabinet qu'ils s'établissent à 22,4 %. Ce ratio est jugé « *globalement satisfaisant et proche des pratiques d'autres agences internationales* »⁷²⁷. En entretien, l'un des membres de la direction scientifique de l'Inca nous indique qu'il considère « *qu'en dessous de 15 % de sélection, on rentre un petit peu dans l'aléatoire* » et que, selon lui, « *20 % [de réussite] c'est la situation idéale* ».

Si elle ne correspond pas à un projet, la dégradation des taux de sélection n'est pas non plus immédiate, tant à l'ANR qu'à l'Inca : au moment de leur mise en place, ces agences constituent des priorités gouvernementales ce qui se traduit par une croissance de leur budget qui compense l'accroissement du nombre de projets qui y sont déposés. Cette croissance budgétaire permet de maintenir les taux de sélection au-dessus de la barre des 25 % les deux premières années, mais ces taux pâtiennent bientôt des restrictions budgétaires auxquelles l'ANR doit, elle aussi, faire face. En 2010, à l'ANR, le taux de sélection a déjà perdu cinq points et ne s'établit qu'à 20 % de réussite. Il pâtit encore largement de la réforme de la programmation de l'agence lancée en 2012. Après les Assises de la recherche, des rééquilibres s'amorcent dans l'allocation des fonds. La part dédiée au financement sur projets est réduite au profit des financements dits « récurrents », alloués par les organismes de recherche aux laboratoires⁷²⁸. Le budget de l'agence passe alors à 432,5 millions d'euros en 2013, soit 120 millions de moins que

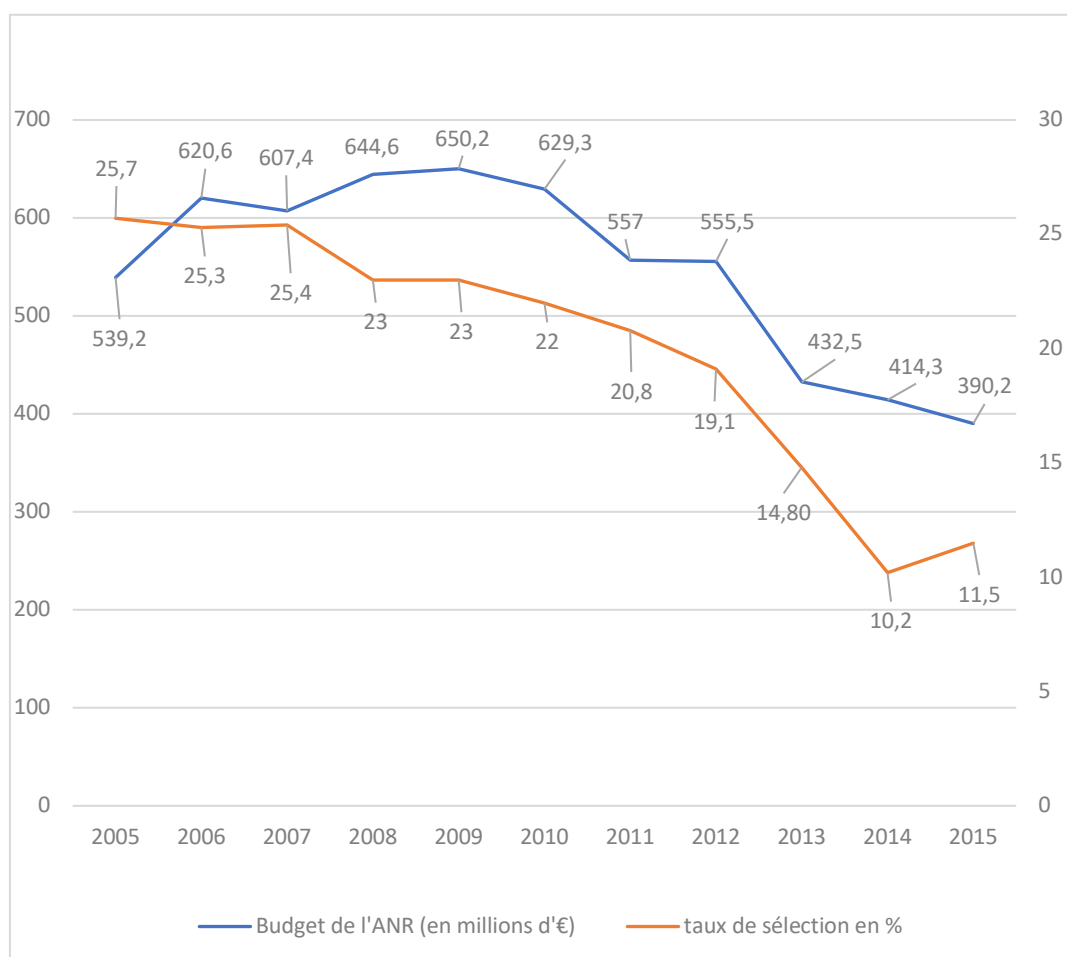
⁷²⁶ Sylvestre Huet, « Politique de la recherche : démission de masse à l'ANR », 9 juin 2016.

<https://www.lemonde.fr/blog/huet/2016/06/09/politique-de-la-recherche-demission-de-masse-a-lanr/> [consulté le 23 novembre 2021].

⁷²⁷ AN 2010 0539/129, Cabinet du ministre de la Recherche, Note à l'attention de Monsieur le Ministre s/c du directeur de cabinet, Taux de sélection des projets soumis à l'agence nationale de la recherche, 8 septembre 2005.

⁷²⁸ AN 2018 0029/73, Cabinet de la ministre de la Recherche, Rapport de V. Feltesse, non daté.

l'année précédente. Ces réductions budgétaires se traduisent d'autant plus sur les taux de sélection que la réforme des processus de l'agence contribue à accroître le nombre de projets déposés. Critiquée lors des Assises de la recherche pour la lourdeur de ces procédures, l'ANR en réforme les modalités. Les appels à projets suivent alors deux étapes, l'une de présélection sur de courtes notes d'intention et l'autre de sélection sur des projets complets. En rendant moins couteux le dépôt d'un projet, la réforme se traduit aussi par un afflux de projets qui participe, aussi, à dégrader les taux de sélection : en 2014, les taux de sélection moyen des appels à projets s'établissent à 10,2 %. Le graphique ci-dessous illustre cette chute, largement parallèle, des budgets de l'agence et des taux de réussite aux appels à projets :



Graphique 3. Évolution du budget et des taux de sélection de l'ANR

Source : Rapports de l'ANR (2005-2015)

Au milieu des années 2010, le nouvel espace compétitif a donc trois caractéristiques. Il est marqué, d'abord, par une généralisation de la mise en compétition : les appels à projets ne sont plus réservés aux disciplines prioritaires, mais concernent désormais l'ensemble de la biomédecine. Il se caractérise, ensuite, par une double internationalisation : non seulement les comités de sélection sont de plus en plus composés d'experts venus de l'étranger, mais les agences développent aussi des appels à projets internationaux en coopération avec leurs homologues étrangères, deux tendances qui contribuent à autonomiser les panels d'évaluation des autres lieux où la politique scientifique française s'établit. Enfin, l'intensification de la mise en compétition complète les restructurations du nouvel ordre contemporain. Ces trois restructurations sont indépendantes les unes des autres et obéissent à des dynamiques propres ; mais elles contribuent ensemble à profondément renouveler les conditions de la mise en compétition. C'est dans ce nouveau contexte que les comités de sélection doivent œuvrer pour sélectionner les projets de recherche.

2.2. De nouvelles pratiques de sélection

Dans l'introduction d'un numéro spécial dédié au financement sur projets de la recherche, nous avons insisté sur la nécessité d'historiciser le financement sur projets et les pratiques qui y sont associées (Aust, 2014). Cette recommandation vaut, bien sûr, pour les premiers âges de cet instrument : comme le chapitre 1 de ce mémoire le montre, le financement sur projets du temps des patrons de la biomédecine a peu à voir avec ses formes contemporaines. Mais l'invitation vaut aussi pour les terrains contemporains : si les formes prises par l'instrument et les pratiques qui lui sont associées sont plus attendues parce que plus familières, au moins de la population scientifique, elles n'en sont pas moins spécifiques. Cette particularité tient en deux caractéristiques : une collégialité restreinte d'abord qui limite la capacité du comité à s'ériger en une instance de délibération collective ; la nécessité d'opérer des « *choix tragiques* » (Dalgarrondo, Urfalino, 2000), ensuite, parce que les crédits à disposition ne permettent jamais de financer l'ensemble des projets de recherche jugés de qualité.

La première caractéristique des comités contemporains de sélection des projets de recherche est la place restreinte qu'y tiennent les délibérations entre les membres. À suivre l'une des interviewées, « *le comité n'est pas fait pour qu'il y ait un jugement collectif* ». Les échanges

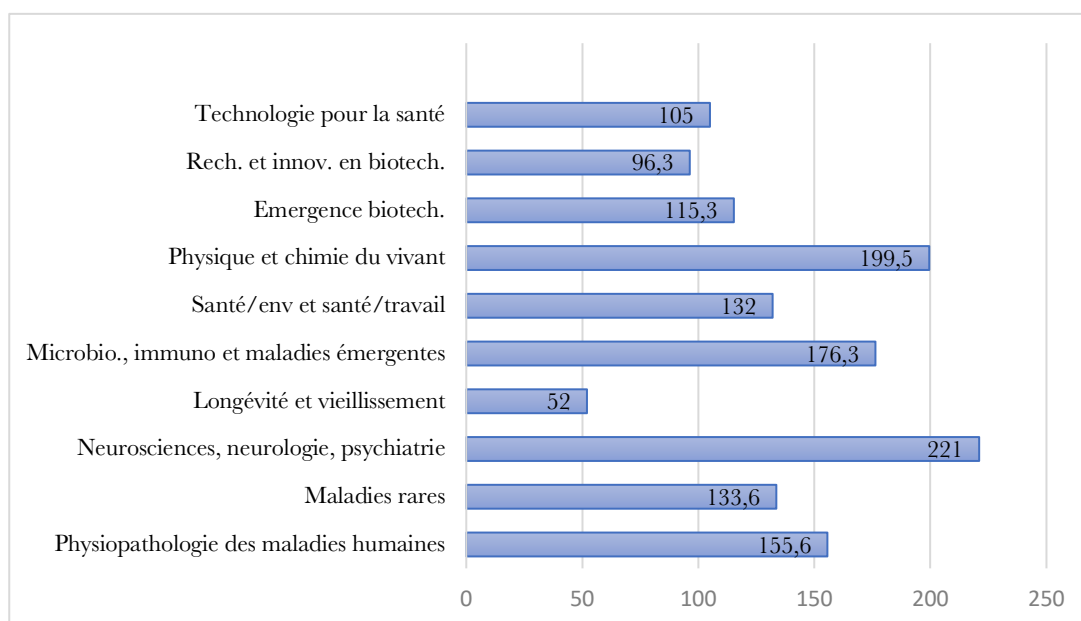
y sont triplement contraints : d'abord, le temps des délibérations dédié à chaque projet est limité par le volume, très important, des projets à évaluer. La collégialité est ensuite réduite du fait de la composition des comités : souvent pluridisciplinaires, et de plus en plus internationaux, ces comités constituent des groupements éphémères et faiblement intégrés, ce qui permet difficilement la définition d'une politique propre. Enfin, la collégialité est limitée parce que l'évaluation des projets se résume souvent à un bal, bien orchestré, où des couples de rapporteurs délibèrent de l'évaluation d'un dossier devant leurs pairs.

La première contrainte à la collégialité est la pression temporelle qui s'exerce sur les délibérations. Elles sont souvent minutées : réunis sur une seule journée, les comités doivent évaluer un nombre important de projets de recherche et les discussions se résument souvent à quelques minutes. Dans ce temps restreint, les deux rapporteurs des projets prennent successivement la parole et doivent livrer leurs appréciations des projets, résumer les évaluations opérées par les rapporteurs externes tout en notifiant les notes aux autres membres du comité. Cette double présentation est parfois, mais finalement rarement, suivie d'un échange plus collectif avec les autres membres du comité, notamment quand les notes données sont dissonantes. Les présidents des comités de sélection sont chargés de faire respecter l'avancée des délibérations : ils n'hésitent pas à presser des rapporteurs trop longs et certains donnent même des consignes qui visent à ne pas délibérer trop longuement sur les projets très bien notés ou ceux disposant de notes ne leur permettant pas d'espérer un financement. La pression temporelle est d'autant plus forte que les comités ont de nombreux projets à évaluer. Les deux comités observés témoignent de l'influence des caractéristiques de l'appel d'offres sur ce point. Dans le premier, l'appel d'offres est thématique et porte sur une communauté de recherche en voie de structuration ; le nombre de projets à expertiser n'étant pas très important, ses membres ont le temps d'échanger. Dans le second, la pression temporelle est nettement plus forte parce que l'appel d'offres est bien plus ouvert et concerne des domaines particulièrement établis de la biomédecine. Un des membres de cette commission revient en entretien sur ces conditions de délibération :

« ... c'est une grande table en U, comme ça, avec le président qui est là, et bon, on a un micro et en général, ce qui se passe, c'est qu'on fait un petit résumé, une petite analyse critique, mais il faut voir comment. Les deux cents dossiers [les lettres d'intention à la première étape de l'évaluation], on les passe en une journée, donc en gros c'est oui ou non. Je veux dire, c'est clair que deux cents dossiers, c'est quand

même compliqué. Après les quatre-vingts dossiers [retenus pour le second tour évaluatif], on les fait aussi en une journée. Là, il faut être un petit peu plus dans le détail, mais ça doit quand même aller très vite. Quatre-vingts dossiers en une journée, on y passe une dizaine d'heures, vous faites le calcul, quatre-vingts dossiers si c'est dix minutes... On ne passait pas dix minutes par dossier, donc en fait il y a quelques dossiers seulement pour lesquels vous passez du temps ». (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Cette situation n'a rien d'exceptionnel. Elle est même celle de la plupart des comités de sélection, dès la mise en œuvre des agences de financement. Le graphique ci-dessous, établi à partir des rapports d'activité de l'ANR, montre que deux tiers des comités mis en place par le département biologie/santé de cette agence pour des appels à projets nationaux⁷²⁹ sont dans cette situation : ils doivent évaluer plus de cent projets dans des temps particulièrement contraints, et parfois plus de deux cents. Un seul appel à projets fait exception : longévité et vieillissement.



Graphique 4. Nombre moyen de projets moyen soumis aux appels à projets nationaux de l'ANR (2005-2007)

Source : rapport ANR 2007, p. 30-31

Une deuxième limite à la collégialité des comités tient au profil des membres qui y sont réunis. Les comités de sélection des projets constituent d'abord des collectifs où l'interconnaissance est faible. La plupart des interviewés ne connaissent personnellement

⁷²⁹ Les appels à projets internationaux ne sont pas forcément dans une situation différente. Leur non prise en compte tient bien plus aux règles adoptées par l'ANR pour calculer le nombre de projets soumis. L'agence ne recense que les projets comprenant au moins un partenaire français, ce qui ne reflète pas le nombre de projets effectivement évalués dans ces comités.

ou de réputation qu'une minorité (entre un dixième et un tiers environ), de membres parmi les personnes réunies. L'internationalisation et l'interdisciplinarité de nombreux comités expliquent cette faible interconnaissance : en s'affranchissant des domaines disciplinaires et de l'espace national, la composition des comités s'affranchit ici des deux piliers de la sociabilité académique. Cette faible interconnaissance initiale n'est pas amendée par la vie des comités de sélection. Non seulement ils sont renouvelés par tiers tous les ans, mais leur fonctionnement ne favorise pas l'échange au-delà de l'examen des dossiers à évaluer. Les temps de délibération collective sont plus que rares : une biologiste nous indique ainsi que le comité auquel elle a participé était marqué « *par des opinions diverses sur les projets de recherche* », mais que ces différences n'ont pas fait l'objet « *de discussion explicite sur les critères de sélection* ». Ces discussions n'ont d'ailleurs pas lieu entre les présidents et vice-présidents de ces assemblées. Tout en soulignant que le processus d'évaluation s'est, selon elle, « *très bien passé* », la présidente d'un comité estime à « *un quart d'heure, vingt minutes* » le temps d'échange avec les personnels de l'agence avant la tenue du comité. Même les temps de sociabilité permettent difficilement les échanges entre les membres du comité de sélection : ils se résument souvent à deux pauses café et à un rapide déjeuner si bien que, selon un interviewé, « *ces comités sont tellement serrés qu'on n'a pas vraiment l'occasion de papoter* ».

À l'Inca, la conduite des débats en anglais peut aussi minorer la participation de certains experts aux débats. Pourtant, tous maîtrisent cette langue parce que la biomédecine figure parmi les domaines les plus internationalisés des sciences. Néanmoins, si tous les chercheurs français rencontrés disposent d'une carrière internationale qui les a d'ailleurs conduits à plusieurs moments de leur carrière à être en poste à l'étranger, ils hésitent parfois à rentrer dans des joutes oratoires avec des chercheurs dont l'anglais est la langue maternelle ou des scientifiques issus de pays d'Europe du Nord, réputés pour leur maîtrise de cette langue. Un biologiste nous confie ainsi ses difficultés. Malgré une carrière internationale accomplie, qui l'a conduit en postdoctorat aux États-Unis et à être en poste pendant de longues années en Allemagne, il nous dit avoir « *du mal à pouvoir [rentre] dans un duel verbal [avoir] du mal à tenir le choc parce que [sa] maîtrise de la langue anglaise est insuffisante* » et être « *convaincu que c'est un problème dans certains cas* ».

La composition des assemblées est aussi une limite à la collégialité parce que les comités sont très souvent interdisciplinaires. Cette situation est une difficulté parce qu'elle

constitue un obstacle au partage d'une « *culture épistémique* » commune (Knorr Cetina, 1999). Plus les comités sont ouverts et pluridisciplinaires, plus leurs membres font l'expérience de l'hétérogénéité de leurs références, de leurs méthodes, mais aussi de ce qu'ils trouvent digne d'intérêt. Ils y sont confrontés notamment dans les appels d'offres qui ont pour ambition de lier clinique et biologie, des disciplines aux « *styles épistémologiques* » (Lamont, 2010) distincts. Ces différences surgissent parfois dans les délibérations des comités. C'est par exemple le cas dans l'un des comités observés : réunissant des biostatisticiens, des cliniciens et des biologistes, ce panel doit apprécier l'ensemble des projets sur des critères cliniques, méthodologiques et biologiques et compte des représentants de ces trois spécialités. Les difficultés adviennent cependant en fin de journée, au moment du classement final des projets. Il faut intégrer les différentes évaluations dans une note globale et un rang de classement ; des projets notés A+ par les biologistes se sont vus attribués des B par les cliniciens. Alors que le président exhorte les membres à définir une note intégrée, un clinicien prend la parole et pointe la complexité de la combinaison de points de vue ne partageant pas les mêmes attendus méthodologiques et esthétiques :

« Alberto indique que les critères de classement sont fondamentalement hétérogènes entre les membres du comité : “from my point of view, the clinical aspect is central. But if you ask Chiara [une biologiste], she answers that she wants to treat a lot of mice. The points of view are totally different. Clinical relevance versus basic research”. Le président indique que précisément les deux champs doivent être intégrés, notamment en privilégiant les projets articulant aspects cliniques et biologiques, mais Alberto lui répond que tous les projets comportent les deux aspects [cliniques et biologiques]. » (Carnet de terrain, observation réalisée au printemps 2012)

Ces différences peuvent aussi être à l'œuvre à l'intérieur même d'un domaine disciplinaire. En biologie, par exemple, certaines approches sont tellement spécifiques qu'il est très difficile pour les professionnels qui n'en sont pas issus, de participer voire de comprendre les débats s'y référant. Prenant le cas de l'immunologie, un interviewé qui n'en est pas issu revient sur ses difficultés à comprendre les termes des débats qui traversent cette spécialité de la biomédecine :

« ... d'autres gens vous ont peut-être déjà dit ça, mais c'est vraiment typique, je trouve, l'immunologie. Typique de ce type de difficultés, quand on n'est pas du domaine, à appréhender les concepts et à pouvoir évaluer. Donc ceux qui forment le groupe, là, très soudé, s'ils ont décidé que c'était bon et qu'il fallait le soutenir [le projet], et ben ce sera soutenu, parce que de toute façon, contre vents et marées, vous ne pourrez rien faire en face. Ils vous diront “mais non, mais c'est génial ce dossier, c'est

extraordinaire“, ou à l'inverse s'ils veulent le descendre, et bien, on ne peut rien faire [non plus]. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Dans le monde très spécialisé de la biomédecine, la « *souveraineté disciplinaire* » (Lamont, 2010) est donc souvent respectée.

Dans ces panels où l'hétérogénéité des références scientifiques domine, le processus de sélection prend alors la forme d'un bal, bien réglé, où des couples de rapporteurs se succèdent pour évaluer les dossiers. Dans l'agence où les observations ont été réalisées, eux seuls ont eu accès à l'ensemble du dossier scientifique : les autres membres ne peuvent disposer que des informations essentielles relatives au projet — le résumé du projet, la composition de l'équipe et quelques informations sur le CV de l'investigateur principal, mais ils ne sont pas en situation réelle de le consulter. Le contrôle qu'ils peuvent exercer sur les rapporteurs est donc limité, si bien que les discussions sont restreintes. Un interviewé revient sur cette situation :

« Il n'y avait pas dans ces deux comités énormément de discussion autour de la table. Il y avait plus de négociations entre les deux rapporteurs, de jeux de questions/réponses avec le président du jury que vraiment une discussion plénière. Les dossiers, on ne les a pas. Le jour du comité, on se retrouve avec tous les dossiers. On a trois bottins de téléphone devant soi, mais on est bien occupé par ailleurs. Donc c'est difficile de suivre au fur et à mesure, on ne peut pas prendre connaissance des dossiers. C'est arrivé, mais cela a été quand même exceptionnel ». (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Les expertises extérieures constituent un contrepoids au pouvoir des rapporteurs, mais elles ne l'entament qu'incomplètement. À l'Inca, elles n'interviennent d'abord que pour l'examen des projets complets et non au moment de l'évaluation des lettres d'intention. Ensuite, les interviewés les jugent inégales : à suivre l'un d'entre eux « *dans la moitié des cas, c'étaient des commentaires* [qu'il aurait] *pu faire* ». Enfin, si les rapporteurs utilisent les expertises extérieures de manière différente, ils ont toujours le dernier mot en cas de désaccord avec un expert externe. Comme le souligne un membre d'un comité :

« ... on essaye de façon aussi *fair* [équitable] que possible, de donner [le] point de vue [de l'expert], et puis on laisse l'audience décider. Alors évidemment on a un avantage, on est là, même si on le dit de façon assez *fair*, (...), bon, si on n'est pas d'accord, on le dit, on a un avantage, c'est qu'on est là à le dire. Quelque part le panel... sauf s'il y a quelqu'un qui a encore un avis contraire qui dit "ah non, moi je ne suis pas d'accord, je suis d'accord avec le reviewer ", mais comme en général on est plutôt spécialiste du dossier qu'on a eu... (...) Il y a la prime à celui qui est présent dans la salle pour défendre le projet. Ou le tuer. » (Entretien avec un médecin, membre de comités de sélection)

Les rapporteurs bénéficient donc d'une triple rente qui en fait des maillons essentiels du processus d'évaluation : figurant souvent parmi les seuls experts du dossier, disposant seuls des informations s'y rapportant et pouvant prendre leur distance à l'égard des notes des experts, ils ont souvent un poids décisif dans la notation. Dès lors qu'un accord existe entre eux sur la qualité d'un projet, il est rare qu'ils soient remis en cause par les autres membres du comité.

Des moments de débats élargis peuvent cependant rompre le bal bien réglé des échanges entre les rapporteurs. Ces situations adviennent dans trois cas de figure. Les rapporteurs peuvent d'abord eux-mêmes solliciter l'avis de leurs pairs. C'est notamment le cas quand ils doutent de la validité de leur appréciation : en l'absence du second rapporteur chargé du dossier qui avait envoyé son rapport écrit, une biologiste nous indique en entretien avoir demandé un troisième avis sur un dossier d'orientation clinique auquel elle avait attribué un C — une note éliminatoire dans un processus aussi sélectif. Le dialogue entre les rapporteurs peut ensuite être interrompu par un membre du panel. Ces cas sont rares parce qu'il faut que ces scientifiques aient intérêt à l'interruption, soit parce qu'ils connaissent le domaine et qu'ils souhaitent donner leur point de vue, soit que les propositions défendues par les rapporteurs heurtent certaines de leurs convictions ou ne correspondent pas à l'expérience qu'ils ont d'un domaine de recherche. L'un des interviewés nous indique ainsi être intervenu dans un débat concernant la biologie de système et la bioinformatique, alors qu'il n'est pas spécialiste du sujet. L'un des rapporteurs critiquait la démarche d'un projet se rapportant à cette spécialité : selon lui, le projet était assimilable à une « *fishing expedition* », son porteur prévoyant d'explorer de vastes bases de données biologiques au moyen de moyens informatiques importants pour y déceler des corrélations sans cependant disposer d'hypothèses préalables quant aux relations entre ces phénomènes. L'interviewé, familier d'une démarche bien représentée dans son laboratoire et qu'il estime, intervient pour défendre le projet — sans succès cependant :

« C'est sûr qu'avant de s'exprimer sur un domaine qu'on ne connaît pas du tout... En revanche, ce n'est pas un dossier que j'avais, ce dossier quand j'ai entendu l'anglais qui disait « *fishing expedition* », je veux dire j'ai pris la parole parce que, je veux dire, c'est un sujet qui me concerne beaucoup et voilà, j'ai dit ce que je pensais. Mais ça ne m'est pas arrivé beaucoup dans cette commission ou une autre. Quand c'est un sujet que je ne connais pas du tout, sur la carcinogenèse ou un truc comme ça, qu'est-ce que je vais aller me débattre avec un autre qui connaît ça par cœur ? Ce n'est pas rigolo à faire. »
(Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Le plus souvent, le dialogue entre rapporteurs est interrompu parce que leurs notes divergent. Ces situations peuvent être résolues de plusieurs manières. L'un des deux rapporteurs peut d'abord amender son jugement, et se rallier à la position de son homologue en révisant sa note. Si le désaccord persiste, le comité s'anime souvent et connaît un bref moment de discussion élargie. Des membres interviennent alors pour demander des précisions, faire entendre leur point de vue ou apporter un élément utile à l'appréciation du dossier. Si le consensus n'émerge pas, le président peut trancher, faire appel à un troisième lecteur au sein du comité (qui sort alors de la salle de réunion pour lire rapidement le projet) ou encore reporter les discussions à la fin de la commission.

Le président ou la présidente du comité est aussi une figure importante de la sélection des projets. En dirigeant les débats, ces scientifiques peuvent orienter le choix des projets. Ils s'approprient cependant différemment leur rôle. Certains pèsent sur la sélection. Un biologiste, membre du même comité de sélection deux années consécutives, insiste ainsi sur les différences entre les deux présidents de comité, tous les deux étrangers, qui se succèdent. La première année, le président oriente l'évaluation sur la qualité des projets : il les lit d'ailleurs tous et est en mesure de donner son point de vue en cas de désaccords entre les rapporteurs. La seconde année, ce sont les publications qui sont valorisées par son successeur qui revient systématiquement sur ce point. D'autres présidents cherchent à ne pas intervenir dans le processus de sélection et se limitent à conduire les débats. Ainsi, en entretien, un président de comité de sélection occupant un poste en France nous indique qu'il considère que « [son] rôle *n'était pas vraiment de trancher* » parce qu'il souhaite « *ne pas prendre cette responsabilité-là, pour éviter les reproches de favoritisme notamment* ».

Les comités de financement contemporains restent incontestablement des instances collégiales. L'ensemble de leurs membres dispose bien de droits égaux et s'engage dans un processus délibératif qui doit aboutir à la production d'un jugement sur la qualité d'un projet endossé par tous. La pratique de la collégialité qui s'y exerce est cependant restreinte, essentiellement du fait des conditions matérielles des débats. Pressés par le temps et le rythme de l'évaluation, se connaissant peu et ayant peu l'occasion de développer des liens, ne disposant pas tous des mêmes informations, les membres des comités ne s'engagent finalement que rarement dans des délibérations collectives permettant la construction progressive d'un consensus entre pairs. Cette construction existe et constitue le socle de la légitimité du comité, mais elle est souvent construite à une

échelle plus réduite : celle des deux rapporteurs des projets. Il ne s'agit sans doute pas d'une rupture : s'ils sont importants, les changements contemporains ne prennent pas la forme d'un passage d'une collégialité de plein exercice, impliquant l'ensemble des membres des comités, à une collégialité restreinte n'impliquant que certains d'entre eux à tour de rôle. Mais les conditions contemporaines d'évaluation des projets — et notamment la pression temporelle qui s'exerce sur l'ensemble des membres du comité — intensifient sans nul doute l'émiettement des pratiques collégiales.

À l'heure des agences, la sélection des projets s'apparente à ce que Sébastien Dalgadondo et Philippe Urfalino nomment des choix tragiques, c'est-à-dire des situations où « *des biens nécessaires à la survie ou à l'évitement de tous autres maux estimés graves sont en quantité insuffisante pour les membres d'une communauté qui en ont besoin* » (Dalgadondo, Urfalino, 2000, p. 129). Ces choix tragiques surviennent, par exemple, quand le laboratoire pharmaceutique Abbott introduit les antiprotéases, l'une des premières molécules efficaces contre le Sida sans disposer d'un nombre suffisant de traitements pour l'ensemble des malades (Dalgadondo, Urfalino, 2000, p. 129). Toutes proportions gardées, les comités de sélection font l'expérience de cette situation : d'une part, les ressources manquent pour financer l'intégralité des projets de recherche qu'ils jugent devoir être financés ; de l'autre, si l'obtention de ces financements n'engage pas la vie ou la mort d'individus — ce qui n'est pas une mince différence, elle a des incidences sur la survie d'équipes de recherche qui, pour un nombre important d'entre elles, éprouve des difficultés grandissantes à financer leurs activités. De nombreux interviewés mettent ainsi l'accent sur la difficulté du classement des projets de recherche qui leur sont soumis. Pour l'un d'entre eux, l'ensemble des projets sélectionnés au premier tour devrait recevoir des financements, alors qu'une moitié seulement de ceux-là en obtient. Ce n'est pas ici le classement qui est contesté, ni même le principe du financement sur projets, mais l'insuffisance des crédits alloués qui oblige à des choix particulièrement difficiles entre des projets concurrents :

« ... à l'arrivée, les gens qui sont financés méritent d'être financés, il n'y a pas de problème. Je pense que toute la difficulté c'est les gens qui ne vont pas être financés et qui mériteraient de l'être. C'est ça, je veux dire, c'est ça qui est dur, je trouve. Il n'y a pas d'erreurs sur qui on finance. Mais il y a à l'évidence des erreurs, enfin des erreurs, des injustices sur qui on ne finance pas. Vraiment. C'est ça le plus gros problème. Et donc c'est un problème de financement global, c'est un problème d'avoir quinze millions et pas vingt-cinq. En fait, on devrait financer quasi les quatre-vingts, peut-être pas les quatre-vingts projets qui sortent du premier round, mais pratiquement. Je veux

dire, si on estime que ces gens-là doivent présenter un projet complet, c'est qu'on estime que globalement ce qu'ils proposent est quand même [important]... Parce qu'on ne vous impose pas d'en prendre quatre-vingts. On vous dit "prenez ce que vous pensez devoir prendre". Et il ressort à peu près un quart des projets. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Ces choix difficiles sont ressentis par la majeure partie des membres des comités de sélection. Ces taux de sélection particulièrement bas sont déplorés parce qu'ils augmentent les biais de la revue par les pairs, notamment ceux liés à la sensibilité des rapporteurs pour des thématiques scientifiques qui leur sont proches (Travis, Collins, 1991). De l'avis d'un membre d'un comité, « *plus ça baisse, plus (...) la personne qui est très sensible à un point va se défoncer pour défendre son truc* ». Selon lui, à « 8 % [d'acceptation – un taux dont il a fait l'expérience dans un panel de sélection], *c'est dramatique* ». Les résultats finaux sont ainsi souvent regardés comme contingents parce que sensibles à des effets de délibérations, ou à de légères dégradations d'une note par un rapporteur. Tout en insistant sur la difficulté de l'élaboration d'un classement entre les projets, les experts ne renoncent cependant jamais à exercer leur jugement scientifique. Recrutés pour évaluer et classer les projets de recherche, ils s'y attellent dans ces conditions difficiles. Comment procèdent-ils ?

Si, nous le verrons, les préférences et les principes de hiérarchisation entre les critères de sélection varient, la sélection tourne cependant toujours autour des trois mêmes critères : un dossier A+ est toujours constitué d'un porteur de projet disposant de publications dans des revues à *impact factor* élevé, d'un projet « *smart* » pour reprendre les mots d'un interviewé, c'est-à-dire intelligent et attractif, et d'un consortium marqué par une forte complémentarité.

Le curriculum vitae (CV) du porteur de projet est d'abord minutieusement ausculté par les membres des comités de sélection. Leur attention se porte essentiellement sur la liste de ses publications. Pour l'évaluer, ils recourent souvent aux indicateurs bibliométriques, ce qui constitue un signe supplémentaire de la prégnance actuelle des quantifications dans le monde scientifique contemporain (Gingras, 2014 ; Burrows, 2012 ; Hazelkorn, 2011). Les membres des comités n'automatisent cependant pas leur jugement en le déléguant aux indicateurs ; ils en font plutôt des usages raisonnés, jamais détachés de la connaissance qu'ils ont du monde scientifique. Elle les conduit d'abord à retenir certains indicateurs et pas d'autres. L'*impact factor* des revues est quasiment l'unique

quantification utilisée par les membres des comités. Calculant le nombre de fois moyen où les articles publiés dans une revue sont cités deux ans après leur parution, il est d'un usage commun dans les laboratoires de biomédecine des années 2000 : comme nous le révèle un interviewé, biologistes et médecins connaissent « *leur table d'impact facteur par cœur* » parce qu'ils l'utilisent pour choisir les journaux dans lesquels ils publient. Les articles les plus prometteurs sont ainsi envoyés dans des revues à *impact factor* élevé, si bien qu'il y a une correspondance relativement étroite entre la hiérarchie symbolique des publications et cet indicateur bibliométrique. Nombreux sont les évaluateurs qui utilisent alors *l'impact factor* des revues dans lesquels les articles sont publiés comme un proxy de la qualité d'une publication. Quand le dossier à évaluer correspond à la spécialité du rapporteur, ce qui n'est pas systématiquement le cas, cette première approximation est articulée à la connaissance qu'à l'évaluateur de la littérature scientifique. Un biologiste présent dans un panel nous indique recourir à *l'impact factor* dans ses pratiques évaluatives :

« Dans la plupart des cas, un critère que l'on peut appliquer largement c'est *l'impact factor* évidemment. (...). Dans les cas un peu plus précis, dans mon domaine par exemple, à *impact factor* égal je sais que cet article, les gens le citent plus qu'un autre. On peut avoir des connaissances un peu plus fines dans notre domaine, mais en général [l'évaluation] commence par *l'impact factor*. » (Entretien avec un président de comité de sélection)

L'usage de *l'impact factor* est raisonné parce que les évaluateurs ne s'en servent pas pour comparer indistinctement tous les CV. En théorie, ils le pourraient : ramenées à un étalon identique, les revues issues de champs disciplinaires très différents deviennent commensurables et peuvent être mises en comparaison, comme les établissements universitaires le sont, par exemple, par les classements académiques (Espeland, Sauder, 2007). Ces mises en comparaison ne sont cependant jamais effectuées, parce qu'elles ne font pas sens pour les membres des comités. Même les plus sensibles à *l'impact factor* des revues usent des chiffres, mais à l'intérieur d'un espace qu'ils jugent pertinent afin de ne pas défavoriser les travaux issus de domaines disciplinaires rares ou émergents, moins susceptibles que d'autres, plus établis, de disposer de revues à *impact factor* élevé :

« Bon, les gens dans mon équipe qui font de la bioinformatique et tout ça, les journaux de bioinformatique, ils ont des *impact factors* qui sont à un ou deux parce que le public est très petit, c'est des gens qui se citent entre eux, etc., c'est rare de les citer dans les grands journaux. Donc, on ne peut pas comparer ça avec de la recherche clinique qui a communément un *impact factor* à cinquante. Donc, c'est sûr qu'on pondère, on pondère par rapport à la discipline. Bien sûr, oui. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

L'âge du déposant est aussi systématiquement pris en compte au moment d'évaluer un CV. Les CV des jeunes scientifiques ne sont alors pas mis en comparaison avec ceux de leurs aînés, y compris chez ceux qui prêtent une forte attention aux publications. En entretien, un médecin, PU PH dans un grand hôpital parisien, nous indique réaliser systématiquement de telle pondération :

« Ben voilà, un jeune qui n'a pas les publications, on voit qu'il est jeune, on connaît les axes et tout, on voit qu'il a commencé à publier, qu'il n'a pas les publications, mais le projet est bien, il explique que c'est un nouveau projet qui démarre, etc., et tout, il a bien écrit son *rationale* [argument], on se dit "ah, c'est sexy". Donc, ce n'est pas un critère absolu [les publications]. Par contre, quelqu'un qui est un plus vieux chercheur, qui a vingt ans de métier et qui a une liste de publications où il n'en a jamais fait vraiment beaucoup, je ne sais pas, c'est peut-être un suiveur et tout, on n'est moins enclin [à la tolérance]. Donc c'est un critère important, mais qu'on pondère par rapport à l'âge. Enfin, à l'expérience du moins. » (Entretien avec un médecin, membre de comités de sélection)

Enfin, les évaluateurs raisonnent l'usage qu'ils font de l'*impact factor* parce qu'ils savent que la publication dans les journaux les plus réputés n'est pas qu'une affaire de qualité scientifique, mais aussi de proximité avec l'éditeur de la revue. Si une publication récente dans *Nature*, *Science* ou *Cell* est une marque de distinction pouvant parfois emporter, à elle seule, la conviction qu'il faut soutenir le dossier, ils considèrent aussi des revues disposant d'un *impact factor* moins élevé, mais qui sont réputés de qualité. Un biologiste participant de longue date aux comités d'évaluation des projets nous indique rapporter l'*impact factor* à sa connaissance des inégalités d'accès du monde des revues de la biomédecine :

« Il faut que l'impact tourne autour de dix jusqu'à quarante. On connaît les bonnes revues, mais des fois aussi on connaît l'histoire. (...) Il y a des papiers qui vont être proposés à *Nature Genetics*, et puis ils ne vont pas être reviewés [révisés]. Et ils vont être publiés dans *Human Genetics* qui a un facteur d'impact entre dix et quinze, mais ça ne va pas être publié dans *Nature Genetics* qui a un impact entre vingt-cinq et trente. On sait que l'Américain [un chercheur en poste aux États-Unis qui proposerait un article comparable], il aurait été publié dans *Nature Genetics*, pas tout le temps d'accord. Donc, il faut tenir compte énormément de l'impact, mais si on a la qualité de dire c'est publié dans un facteur dix, mais c'est très bien. Des *Plos Genetics*, ce n'est pas des *Science*, des *Nature* mais on sait que c'est de la très bonne qualité. Si on connaît l'éditeur, ça aide. La plus grande barrière c'est de savoir si le papier va être reviewé [évalué] ou pas. De plus en plus, les éditeurs savent qu'ils reçoivent de très bons papiers, donc s'ils disent oui, il y a de bonnes chances qu'ils soient publiés. Cette barrière éditoriale est immense et elle est complètement dépendante du fait que l'éditeur vous connaisse ou non. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Le projet de recherche proposé constitue l'autre élément central de l'évaluation des dossiers scientifiques. De l'avis de nombreux interviewés, son appréciation est difficile, en

tous les cas, plus difficile que l'évaluation des CV. Le projet est d'abord une promesse scientifique : s'il arrive que des projets soumis soient déjà engagés, les résultats n'y sont jamais complètement présentés. À l'inverse d'une publication, on ne peut juger des preuves, mais uniquement de l'intérêt des questions de recherche et de leur adéquation avec la méthodologie proposée. Une biologiste insiste sur cette difficulté et les différences qui séparent l'évaluation des projets de celle des articles scientifiques. Une fois de plus, la manière d'évaluer le projet est informée par l'expérience du laboratoire. L'évaluatrice évalue surtout l'idée déclinée dans le projet de recherche, plus que le dispositif méthodologique qui lui est associé parce qu'elle sait que les dispositifs expérimentaux sont les plus susceptibles d'évoluer au cours de la réalisation du projet de recherche :

« ... it's just the potential of something, and you want to fund the potential for an idea to become a nice project. Having a question and seeing it develop in front of your eyes, it's quite different. That's why, on the proposals, I don't get so into the experimental details. I want to see if they are sound, but they know very well that you may change your strategy a little bit. What is very important is that the objective is interesting and that something solid will come out of it. How you will solve it, of course it needs to seem logical and not totally irrelevant to the question. But not exactly this and this and this —I know very well that it might not be this and this and this, because I start a project, I have this idea, I try to do the first experiment that I proposed. And then on the way, I say no, I think we should go in this direction. So, you cannot say in advance what the results will give you. That's why I see it in another eye, but on the other hand, on the paper, you have all the results there. » (Entretien avec une biologiste, membre de comités de sélection)

L'évaluation des projets de recherche est aussi difficile parce qu'elle confronte, parfois, les évaluateurs aux limites de leurs compétences scientifiques. En biomédecine où la spécialisation est forte et dans des assemblées aux périmètres disciplinaires élargis, les membres des comités sont conduits à rapporter sur des projets éloignés de leur champ de recherche. Ces difficultés sont particulièrement éprouvées par les évaluateurs travaillant sur des sujets distants des grands domaines de la biomédecine. L'un d'entre eux nous indique, en entretien, les doutes éprouvés au moment d'émettre un jugement sur certains des projets qui lui avaient été confiés :

« En plus se pose un autre problème, moi je trouve, c'est que quand vous n'êtes pas exactement dans le domaine du projet présenté, et c'est rare... d'autant plus rare que moi je suis sur un domaine très spécialisé donc je n'ai que des projets pour lesquels je ne suis pas vraiment un spécialiste. Je peux juger, mais je sais que je peux me faire enfumer quand même assez facilement. (...) Est-ce que vraiment le projet est d'une grande pertinence ? Est-ce que, vraiment, c'est un projet qui a un potentiel pour amener quelque chose, c'est très dur à dire. Si vraiment j'avais eu un dossier dans mon monde, là j'aurais pu juger. C'est arrivé que sur un projet de groupe, enfin, sur un

consortium, une partie parlait de mon sujet. Une toute petite partie. Et très clairement, là, j'avais eu l'impression que ce n'était pas maîtrisé. Ça n'aurait pas été mon sujet, je pense que ça ne m'aurait pas choqué. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Cette forte spécialisation conduit d'ailleurs bon nombre d'évaluateurs à lire des articles de synthèse pour mettre à niveau, ou à jour, leurs connaissances scientifiques dans un domaine qu'ils jugent insuffisamment maîtriser.

Si l'évaluation des projets est donc un exercice difficile, trois indices essentiels sont recherchés pour déterminer quels sont les excellents projets. Le premier, et sans doute le plus important, est son originalité. Un projet A+ est un projet qui ambitionne un « *break through* », c'est-à-dire une percée sur le front de l'avancée des connaissances scientifiques. En entretien, un évaluateur insiste sur l'appétence des rapporteurs pour les projets de ce type. Contrairement à l'image d'un financement sur projets favorisant le conservatisme scientifique, il y souligne la prime accordée au projet structuré sur une nouvelle idée permettant d'envisager une question biomédicale de manière renouvelée. Pour lui, « *les gens sont à l'écoute des projets novateurs, ils aiment beaucoup cela, surtout si c'est très imaginatif* » et « *ceux qui marchent le plus ce sont [les projets] qui sont conceptuellement novateur* ». L'originalité d'un projet tient d'abord à son caractère inédit : la démarche proposée ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication, ce que les experts vérifient souvent en consultant des plateformes répertoriant les articles scientifiques, comme Pub Med. Mais un projet original n'est pas seulement un projet novateur. Il doit aussi être « *smart* », voire « *sexy* », pour reprendre des termes souvent entendus dans les entretiens, c'est-à-dire séduisant. Cette propriété est difficile à circonscrire, mais elle tient à la généralité de la question posée et à l'inventivité dans les méthodes déployées pour y répondre. Les projets les plus attrayants sont alors ceux qui débordent le périmètre des spécialisations pour poser des questions scientifiques générales, tout en renvoyant à des interrogations faisant sens au-delà de la seule sphère académique. En entretien, un évaluateur nous confie son admiration pour des projets de neurologie liant expression des gènes et comportement chez les souris, des projets qu'ils jugent fascinants malgré sa distance à l'égard de ce domaine de connaissances :

« Sans rien connaître à la neuro, des projets qui lient le fonctionnement des cellules à des comportements [sont fascinants]. Si on prend le cas des souris, on a des femelles qui sont maternelles quand les mâles sont soit indifférents, soit infanticides. Ils tuent les souriceaux qui ne sont pas les leurs. Ces comportements sont très tranchés dans le

monde animal, et il y a des projets où l'on étudie les gènes qui contribuent à ces comportements et les zones cérébrales. On relie l'activité des gènes au fonctionnement du cerveau. Quand on écoute ça, on a envie de savoir comment ça marche. (...). Voilà le genre de projets où, sans connaître, on est scotché par la thématique. Parce que ce sont des questions [qui se posent] dans notre vie courante. Quand on fait des relations entre gènes, fonctionnement cérébral et comportement, ça pose question. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

S'il doit donc être original, un bon projet doit aussi être faisable et réaliste du point de vue de sa mise en œuvre. Il doit donc formaliser un équilibre entre ambition et nouveauté d'une part, et capacité à décliner cette question en « *questions informatives* » pour reprendre les mots d'un enquêté et en plans expérimentaux. La détention de données préliminaires est précieuse parce qu'elle permet de donner du crédit à la réalisation future du projet. Un projet réaliste est aussi un projet organisé autour d'une question, qui ne se démultiplie pas en de multiples sous-ensembles faiblement liés entre eux. Les évaluateurs portent ainsi attention à la clarté du projet, parce que « *un bon projet c'est un projet qui se lit bien qui se lit vite, avec cette idée que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement* » pour le dire dans les mots d'une médecin rencontrée en entretien. Dans les projets les plus proches de la clinique, le projet est aussi rapporté à sa plus-value thérapeutique espérée. En entretien, un expert nous indique ses doutes devant un projet intéressant sur le plan biologique, mais proposant une voie thérapeutique inadaptée à la prise en charge de la pathologie considérée :

« ... il avait de la greffe de moelle osseuse pour traiter des polyarthrites rhumatoïdes, alors bon, il y avait une partie biologie qui n'était pas inintéressante, et tout, avec un système astucieux, mais à la fin, appliquée aux polyarthrites rhumatoïdes, on se dit "on [ne] va pas greffer les gens qui ont des polyarthrites rhumatoïdes avec des greffes de moelles osseuses qui sont des trucs très, très lourds, tout ça". Donc là, il y a évidemment, éventuellement, une faille, ce n'est pas encore intéressant, alors on le remet, il y a un problème. » (Entretien avec un médecin, membre de comités de sélection)

La complémentarité des équipes associées au projet est le dernier critère essentiel de la sélection. L'ancienneté dans la collaboration est souvent vue comme une garantie de cette complémentarité, mais elle n'est pas une figure imposée. Cette qualité est surtout appréciée du point de vue du projet proposé. Elle compte un versant technique : le consortium dispose-t-il de l'ensemble des savoir-faire expérimentaux et des équipements nécessaires à la réalisation des différentes tâches constituant le projet ? Les équipes associées sont-elles des spécialistes du ou des modèles animaux mobilisés dans le projet ? D'autres éléments d'appréciation renvoient aux complémentarités « *conceptuelles* », pour reprendre l'expression d'un enquêté, entre les équipes réunies autour du projet. Par

exemple, en biologie, tester une même hypothèse sur deux modèles animaux différents peut ouvrir de nouvelles pistes quant à l'élucidation d'une question biologique particulière. Dans la recherche translationnelle, qui articule les démarches clinique et biologique, la collaboration entre des équipes de cliniciens et de biologistes peut aussi permettre d'explorer les aspects fondamentaux d'une pathologie, tout en cherchant à identifier des voies thérapeutiques permettant sa prise en charge. En entretien, une médecin membre d'un comité de sélection d'un appel d'offres dédié à une maladie insiste sur ce point :

« Mais si on est complémentaire, on pourra aller plus loin dans le projet. On pourra aller de la molécule à des essais précliniques par exemple. Des choses beaucoup plus ambitieuses dans la profondeur du projet que trois équipes qui proposent des choses complémentaires, mais pour lesquels ils n'ont pas forcément besoin d'être ensemble. Ce n'est pas trois équipes qui se mettent ensemble parce qu'à l'Inca, on ne peut pas postuler seules, mais parce que le projet le demande. » (Entretien avec une médecin, membre de comités de sélection)

Si ces trois critères sont systématiquement mobilisés dans les évaluations, d'autres, pourtant répertoriés dans les grilles, n'entrent presque jamais en ligne de compte. Ainsi en est-il du budget dédié aux projets de recherche. Certains évaluateurs se déclarent incompétents pour apprécier leur adéquation au projet, à l'image de cette évaluatrice nous indiquant être « *nulle pour expertiser les budgets* » et être « *plutôt à l'aise avec l'idée de ne pas expertiser les lignes budgétaires* ». Une autre « *doesn't get into these details because [she has] been in the position of writing grants and it's extremely difficult to predict how much it will cost* ». Pour elle, « *it's impossible to get the calculations exactly right* » et l'essentiel est alors que le déposant respecte des ordres de grandeur, 250 à 300 000 euros pour un projet conduit avec une seule équipe, 800 000 environ si le projet en implique plusieurs. Cette position est la plus fréquente, les évaluateurs ne regardant les budgets que s'ils les jugent disproportionnés. Pour d'autres, l'argent compte, et ils souhaiteraient en faire un élément important d'évaluation. Ils butent néanmoins sur la politique de certaines agences de confiner les comités à l'évaluation des dossiers scientifiques. Un biologiste membre d'un comité de sélection soulève ce point au moment de rapporter sur un projet aussi intéressant qu'onéreux, mais il doit faire face à un rappel de la politique de l'agence effectué, en séance, par l'un de ses membres. Il lui oppose alors qu'« *il ne faut regarder que la science, l'argent ce n'est pas la compétence du comité* », alors même que ce critère figure dans les grilles d'évaluation.

Ce souci de ne pas faire de l'évaluation budgétaire un critère de sélection a été aussi observé lors des comités auxquels nous avons insisté. Lors de l'un d'entre eux, la question budgétaire est ouvertement posée par un membre au moment de rapporter sur un projet, noté A par l'ensemble des évaluateurs, mais demandant un budget de près de 900 000 euros. L'un des représentants de l'agence réaffirme l'exclusion des données budgétaires du travail du comité : il enjoint ses membres à ne pas considérer l'argent (« *don't deal with the money* ») dans leur évaluation des projets. Les données financières ne sont cependant pas complètement exclues de l'analyse : si un projet peu onéreux ne bénéficie pas réellement d'une prime en raison de son faible coût, une distorsion trop nette entre l'ampleur du projet et le budget demandé teinte négativement l'appréciation des évaluateurs.

Un dossier A+ est donc un dossier aux multiples qualités. Le coordinateur du projet doit être un scientifique accompli, disposant de publications dans des revues de haut niveau. Tout en apportant des gages quant à son réalisme et à sa faisabilité, le projet doit proposer de nouvelles voies d'exploration d'une question biomédicale importante. Il doit enfin réunir un consortium complémentaire, techniquement et conceptuellement, permettant la réalisation du projet de recherche. Mais ces critères de sélection suffisent rarement à déterminer quels projets doivent être financés parce que la somme des budgets des dossiers très bien notés excède souvent largement les sommes à disposition des comités. Comme le remarque une évaluatrice, « *usually, we tried to support only the A+ and borderline the A, because usually there were so many A+ that not all [can be funded]* ». Les membres des comités doivent donc affiner leur classement pour déterminer une hiérarchie entre des projets classés A, voire A+. Cet affinement du classement est souvent mal vécu par les membres des comités parce qu'ils le jugent particulièrement difficile et comme introduisant des contingences éloignant le comité d'une évaluation juste et rigoureuse. En entretien, un évaluateur, particulièrement critique à l'égard de la faiblesse des taux de sélection, nous indique qu'« à 8 %, on tranche dans le vif » et que « *c'est de la loterie* ».

Si la plupart des membres des comités réprouvent de tels niveaux de sélection, ils intègrent néanmoins ces exigences de sélectivité et isolent les quelques projets qu'ils

souhaitent défendre devant le comité⁷³⁰. Pour le faire, ils sont conduits à ordonner leurs critères de sélection pour déterminer celui qui prévaut, pour eux, sur les autres. Il s'agit bien ici de critères de sélection au sens donné à ce terme par C. Musselin dans son ouvrage sur les recrutements universitaires (Musselin, 2005) : ne pas satisfaire l'un d'entre eux ne permet pas d'obtenir un financement. Mais compte tenu de la sélectivité des appels d'offres contemporains, les satisfaire tous n'est pas non plus une garantie de succès. Les évaluateurs doivent donc les hiérarchiser pour déterminer les quelques projets qu'ils défendent en comité. Tous les évaluateurs rencontrés nous ont indiqué arbitrer entre qualité du projet et du CV pour classer les projets dont ils sont rapporteurs. Cette hiérarchisation est chaque fois réalisée en mobilisant des valeurs personnelles. Tout comme les agents des guichets sociaux de l'État s'investissent personnellement dans le traitement de leur dossier (Dubois, 2008), les évaluateurs des projets scientifiques s'y engagent en mâtinant leur évaluation de conception personnelle de ce qu'est un bon projet de recherche. La hiérarchisation s'opère alors du fait de sensibilités particulières, d'idéaux de justice et de valeurs personnelles, souvent façonnées par le parcours scientifique. Loin d'être non réflexives, ces inclinaisons personnelles sont souvent évoquées dans les entretiens. Lors de l'un d'entre eux, un évaluateur nous indique éprouver des difficultés à publier ses travaux dans des revues centrales de la cancérologie, du fait de ses sujets de recherche. Cette situation influe sur ses pratiques d'évaluation ; il « *prêche un peu pour [sa] chapelle* » et accorde une prime au projet sur les publications :

« Voilà. C'est-à-dire que pour moi, vraiment, le critère de publication [est parfois trop déterminant]. Bon, je prêche un peu pour ma chapelle, il faut être honnête dans ces cas-là, mais en travaillant sur une pathologie rare, on publie plus difficilement donc forcément on est un peu plus tenté de défendre les gens qui éventuellement publient un peu moins. J'ai forcément un jugement biaisé là-dessus, mais comme tout le monde je dirais. Mais forcément en mettant l'accent sur la liste de publications, vous récompensez [plus] (...) le travail accompli que l'investissement dans un travail futur. C'est-à-dire, c'est en gros "on ne va pas prendre de risque, ces gens-là ayant bien publié, il y a quand même des chances que si on leur donne pas mal d'argent, ils vont publier encore ". Et je ne suis pas sûr que ce soit ma conception de comment on devrait financer la recherche. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Pour d'autres interviewés, la prime accordée au projet sur le CV correspond à un souci de favoriser l'obtention de subventions par les jeunes équipes. Si cette inclinaison peut être aussi le fait de chercheurs en fin de carrière, elle renvoie, dans certains cas, à

⁷³⁰ Les évaluateurs qui se soustraient à cette exigence et qui accordent un trop grand nombre de A+ font d'ailleurs l'objet de rappels à l'ordre en comité, souvent effectué par le président, et sont blâmés en entretien pour ne pas se plier aux règles du jeu des comités de sélection.

une situation personnelle. C'est le cas d'une jeune cheffe d'équipe qui, en entretien, nous explique avoir insisté pour qu'un projet déposé par un jeune investigateur soit noté A+ :

« I gave the project an A+ and the other person gave an A. (...) maybe my judgment was a bit impaired. I liked the project, but at the same time, it was a young group leader, and I wanted to give [support to it]... I wasn't hiding it, I wanted to give this person a chance to do something good, and I supported this. I learned afterwards that this was granted, the project was in, so the person got the money. But I was strong for that, and the other person had some concerns that it was not A+ but A, and I tried to destroy those concerns. I said: "look, it's a young person, I think we should support this person, and it's an interesting project". » (Entretien avec une biologiste, membre de comités de sélection)

D'autres scientifiques font primer le dossier de publications sur le projet de recherche. Cette priorité renvoie aussi à la situation personnelle, à des valeurs et à l'expérience du monde de la recherche. Elle est souvent donnée par des scientifiques disposant d'une trajectoire scientifique accomplie. En entretien, un biologiste indique que le niveau de publication d'un évaluateur a des incidences sur sa manière d'apprécier un dossier de publication : pour lui, « *quelqu'un qui publie très fort, son standard c'est des journaux à facteur d'impact de plus de douze* » et « *il va juger un dossier ou un candidat de manière beaucoup plus sévère que quelqu'un qui publie dans des journaux à l'impact compris entre cinq et dix* », ce qui est, selon lui « *naturel* ». La primauté du CV sur le projet s'explique aussi, pour ces évaluateurs, par une recherche de justice et d'efficacité. Attribuer les fonds à celles et ceux qui ont déjà fait leurs preuves récemment, c'est ainsi éviter le développement d'un « *sentiment d'injustice encore plus fort* » à l'égard du financement sur projets et des comités procédant aux évaluations. Ne pas tenir compte suffisamment des publications revient à courir le risque que l'investigateur se dise « *merde, j'ai publié ça, ça et ça, et vous ne tenez pas compte de la qualité de mon travail* ». Cette priorité donnée aux publications n'est pas non plus détachée d'un souci d'efficacité. En effet, pour l'un des interviewés, « *on distribue l'argent public pour qu'il se passe quelque chose* » et l'attribution des fonds à des équipes ayant déjà fait leurs preuves est, de ce point de vue, une garantie. Cette prime donnée au CV peut aussi renvoyer à une vision du monde académique et de la distribution des qualités en son sein. Pour un interviewé, c'est une manière de prendre acte des aptitudes inégales à conduire des projets — ce que reflètent les publications — et à produire des connaissances de rupture :

« C'est compliqué parce que, d'abord, moi je pense, profondément, que tous les chercheurs ne sont pas égaux. Il y en a des bons et des moins bons. Enfin, des moins bons, non, je ne devrais pas le dire comme ça. Il se trouve qu'il y a des chercheurs qui ont un plus, qui sont plus créatifs, etc., qui sont meilleurs dans la capacité de conduire un projet jusqu'au bout. Parce que c'est plein de qualités différentes. Donc je ne juge

pas la personne, je juge son efficacité par rapport à la science. Donc il y a des gens qui sont plus efficaces que d'autres. Et qui le seront toujours ! D'accord ? Ben, c'est naturel qu'ils soient mieux financés que les autres. D'accord ? Donc, tout le monde n'est pas égal, donc ça me paraît logique de financer ceux qui ont montré. Maintenant, il faut aussi véritablement donner leur chance aux jeunes qui démarrent. » (Entretien avec un médecin, membre de comités de sélection)

Cette astreinte individuelle à la sélectivité ne permet cependant pas toujours d'opérer une hiérarchisation suffisante des projets et il faut souvent arbitrer au cours des délibérations pour classer des projets notés A+ par les rapporteurs. Un accord apparaît souvent rapidement pour les projets unanimement reconnus comme cochant toutes les cases de l'excellence. Les autres très bien notés, mais ne faisant pas l'unanimité quant à la nécessité indéniable de les financer, sont alors placés en délibération. Ni les entretiens ni les observations n'ont permis de dégager des régularités dans ces activités de classement. Nous doutons même qu'elles existent parce que les agences n'ont pas réellement de politique en la matière et que les comités constituent des collectifs trop fugaces pour pouvoir stabiliser des principes de fonctionnement. Certains comités parviennent à construire un accord en baissant le budget de certains projets. C'est le cas par exemple à l'Inca au cours de l'un d'entre eux où les projets de cinq ans n'utilisant pas de modèle animal, réputés longs à développer, ne sont financés que pour trois ans, cette régulation budgétaire permettant d'obtenir un accord entre les membres du comité. Dans d'autres cas, ces principes d'ajustement budgétaires sont refusés et le comité doit trouver des principes permettant de hiérarchiser les projets. Il faut alors reprendre les délibérations en fin de journée, alors que certains membres des comités le quittent pour rejoindre une gare ou un aéroport pour décider quels projets, à la qualité reconnue, ne seront pas proposés au financement. Son sommet excepté, la production du classement apparaît alors comme un exercice contingent qui éprouve le comité et la légitimité ressentie de la sélection.

Cette quête de l'excellence conduit à redoubler l'effet Mathieu de concentration de la réputation (Merton, 1968) qui marque le monde scientifique en y ajoutant des mécanismes d'accumulation des crédits financiers. La sélectivité des appels d'offres contemporains couplée à l'absence de prise en considération de la situation budgétaire des demandeurs aboutit à favoriser les scientifiques les plus en vue, disposant d'excellentes publications dans des revues généralistes de la biomédecine et qui savent, souvent, rédiger des projets de recherche de très haut niveau. L'absence de réelle régulation de leurs

budgets, et du nombre de leurs candidatures, leur permettent de concentrer des crédits particulièrement importants, sans doute inédits. Les rapporteurs peuvent difficilement leur attribuer autre chose que des A+ : comme l'indique un des interviewés, « *c'est difficile de justifier de ne pas financer de très grosses équipes qui produisent énormément* ». Il s'interroge : « *sur quels critères, on peut dire : "ben non, vous êtes trop bien ?" On ne peut pas, on ne peut pas [le faire]* ». Ces projets en deviennent alors « *impossibles à refuser* » et échappent quasiment à la contingence du classement final. L'ordre de l'excellence s'impose aussi aux évaluateurs, y compris quand ils énoncent en entretien des positions critiques à l'endroit des conséquences de ces décisions. L'un d'entre eux souligne ces effets de concentration, les réproouve tout en insistant sur la difficulté de les enrayer :

« Je veux dire, les gens rigolaient même dans la commission. C'est-à-dire que c'était "ah oui, c'est Monsieur Untel [un biologiste bien connu pour disposer de crédits particulièrement importants] !" ". Il est possible que l'année dernière il se soit fait quand même bouler, mais ils ne se font jamais complètement bouler parce qu'en général ils sont présents sur plusieurs projets. Donc, de toute façon, ils ramassent. En même temps, en termes de politique de financement, il n'y a pas vraiment de logique à ne pas financer régulièrement au niveau des labos comme ça. Mais en fait, presque l'ensemble de ces gens-là sont sur des financements récurrents. Mais à nouveau, parce que vous ne pouvez pas raisonnablement dire "c'est très beau, c'est très bien publié, c'est un très bon projet, mais non [je ne le finance pas] ". Vous pourriez le dire ! Vous pourriez le dire en disant : "non parce que ces 800 000, je vais les garder pour deux équipes qui ont des projets aussi intéressants, bon qui ont peut-être moins bien publié, mais qui sont peut-être un peu plus au début de leur carrière ", machin. Mais ça ne se produit pas dans les faits. Les gens n'osent pas. » (Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

C'est là sans doute l'un des traits spécifiques des appels d'offres contemporains qui permettent à certaines équipes de recherche de concentrer des crédits sans doute inédits. Ces mécanismes de concentration des ressources sont bien conformes à l'esprit des politiques d'excellence qui en font un objectif explicite. Ils ne doivent cependant pas être assimilés à un renforcement de l'emprise de l'État sur l'ensemble de la communauté académique. Comme le NPM, les appels d'offres contemporains « *libèrent et asservissent* » (Rose, Miller, 1992). Ils libèrent d'abord parce qu'ils permettent aux biologistes et aux médecins les plus en vue de bénéficier de fonds très importants, et probablement inédits, pour réaliser leurs travaux. Ceux-là ne subissent d'ailleurs pas forcément la précarité liée au financement sur projets parce qu'ils parviennent régulièrement à obtenir des fonds et qu'ils sont souvent inscrits dans des dispositifs, comme les Labex, qui leur permettent de ne pas subir trop nettement les inconvénients de la mise en compétition pour l'obtention des crédits (Aust, Lepont, 2019). Mais les appels d'offres asservissent aussi de nombreuses

autres franges de la communauté académique qui ne sont pas dans cette situation. Leurs membres doivent alors multiplier les réponses aux appels d'offres et s'engager dans des procédures de sélection qui conditionnent la survie de leurs équipes de recherche tout en étant particulièrement difficiles, voire hasardeuses du fait des niveaux de sélectivité pratiqués. L'influence des appels d'offres sur la communauté scientifique est donc à géométrie variable : en biomédecine, les scientifiques les plus en vue en tirent parti, quand ils constituent, pour la majeure partie, d'entêtantes contraintes.

C'est aussi la nature de l'influence des appels d'offres qui se redéfinit après le milieu des années 2000. Jusque-là, ils sont massivement utilisés comme un moyen de piloter le contenu du savoir scientifique en orientant les crédits publics sur certaines approches et certains champs de recherche. La biologie moléculaire, la cancérologie, les biotechnologies, la génomique et les travaux de recherche sur le Sida ont ainsi bénéficié de ces fonds pour assurer leur développement. Ces objectifs existent toujours, après 2000, et l'État continue bien à orienter ses fonds sur des domaines qui sont considérés comme stratégiques. Mais le développement contemporain des appels non thématiques couplé à la recherche de l'excellence finit par transformer ce que l'instrument gouverne : il ne s'agit plus essentiellement d'orienter le contenu du savoir en accordant une priorité à un domaine disciplinaire en y finançant des projets de qualité, mais bien plus de favoriser des projets de recherche ambitieux et portés par des équipes disposant de résultats remarquables. En entretien, un biologiste membre d'un comité de sélection des projets de recherche insiste sur ce point. Pour lui :

« ... ce n'est pas la logique de la commission de façonner... Les gens jugent les projets. De ce point de vue là, au moins, c'est très honnête. Le projet est bon, pas bon, etc. On sélectionne et à la fin on a un cheptel de gens qu'on finance. Ça façonne nécessairement le paysage scientifique. Mais ce n'est pas l'idée maitresse... L'idée, ce n'est pas de dire "bon cette année on met l'emphase sur tel ou tel truc", pas du tout. »
(Entretien avec un biologiste, membre de comités de sélection)

Cette redéfinition du sens des appels à projets est la conséquence de nombreuses transformations : le développement des appels non thématiques, le souci de l'interdisciplinarité, la chute des taux de réussite aux appels à projets y concourent. Il peut néanmoins aussi être endossé par des gouvernants. Commentant les travaux d'une commission invitant à constituer un comité resserré pour développer la biologie de système et la biologie synthétique en identifiant des priorités précises, des membres de la DGRI regrettent les modalités envisagées pour conduire le plan. Critiquant la capacité

d'un comité composé de récipiendaires éventuels des fonds, ils notent que « *les décisions concernant la mise en œuvre et le suivi du plan ne peuvent être légitimes (et efficaces...) que si elles émanent d'un jury international mis en place par une agence de sélection indépendante telle que l'ANR* »⁷³¹. Pour eux, « *cette approche a très bien fonctionné pour les actions financées par le PLA 1 et doit être une règle incontournable* ». Il leur apparaît ensuite que « *personne n'est en mesure aujourd'hui de faire des paris raisonnables sur les développements qui s'avéreront les plus féconds dans les dix prochaines années* ». Dans ce contexte, « *définir les priorités est donc fortement risqué* ». En conséquence, « *l'aide publique doit porter sur des structures, et non sur des projets* [souligné dans le texte] » parce que ces structures sont en mesure d'être suffisamment agiles pour s'adapter aux évolutions des domaines scientifiques émergents. Ils se prononcent alors pour le financement « *d'un petit nombre de centres d'excellence* » ayant pour but « *l'émergence d'une école française de biologie des systèmes ayant un impact mondial en recherche, en formation, et en création d'entreprises* ». À elle seule, cette prise de position dit beaucoup des transformations des politiques scientifiques. Un peu plus de cinquante ans après l'expérience des premières actions concertées, la fixation de priorités scientifiques précises, définies et mises en œuvre par un comité scientifique composé de possibles récipiendaires des fonds ne figure plus comme un horizon légitime des politiques scientifiques. Dans le monde contemporain, c'est bien l'excellence qui prime pour peu que les projets soient inscrits dans des domaines larges et considérés comme prometteurs. C'est non seulement le sens des appels à projets, mais aussi les relations entre l'État et la communauté académique qui s'en trouvent profondément redéfinis.

Conclusion

Au milieu des années 2000, d'importants changements redessinent donc la charnière entre l'État et la communauté académique. Comme dans les périodes précédentes, ils sont initiés par des mobilisations élitaires. Une élite organisatrice composée d'ex-pairs s'investit dans des activités qui visent à redessiner le système académique français en créant des agences. Contrairement à leurs devanciers des années 1990 qui pensaient les missions des agences en raison des besoins de domaines scientifiques particuliers, ses membres se concentrent pour l'essentiel sur un travail d'organisation. Il aboutit à formaliser la frontière séparant l'État et la communauté académique : comme jamais auparavant, elle

⁷³¹ AN 2018 0596/3, DGRI, Projet de note à propos du plan d'action pour la biologie des systèmes et la biologie synthétique produit par le groupe de travail, Note à l'attention d'Anne Peyroche, conseillère chargée de la recherche, 10 novembre 2014.

est organisée par des règles, des procédures, des normes qui visent à fixer des rapports et une division du travail. Ces processus d'organisation ne sont pas propres au financement sur projets ni à la biomédecine. Ils s'affirment comme l'une des figures dominantes de la réforme des politiques scientifiques dans la période contemporaine : on les retrouve à l'œuvre dans le PIA (Harroche, 2021), dans les agences d'évaluation de la recherche (Gozlan, 2020) et au-delà de ce secteur (Aust, Benamouzig, 2022).

Cette mise en organisation de la frontière se double d'une transformation des échanges qui s'y réalisent. L'internationalisation, la généralisation et l'intensification de la mise en compétition transforment la place occupée par les appels d'offres dans les politiques scientifiques. Ils deviennent un instrument générique de l'action de l'État, revendiquent désormais une sélectivité inédite et une inscription dans un horizon international qui les singularisent vis-à-vis des usages antérieurs de l'instrument. Ces transformations redessinent aussi le rôle des comités scientifiques qui leur sont associés : si l'évaluation des projets scientifiques reste une activité politique, où des valeurs et des principes sont affirmés, ces choix politiques ne sont plus réellement débattus dans les assemblées qui sélectionnent les projets de recherche. La capacité politique des comités s'étiole ainsi à mesure qu'ils se transforment en collectifs morcelés et que l'insuffisance des financements les contraint à ne pas retenir l'ensemble des projets jugés de qualité.

Cet affaïssement du pouvoir des collègues de pairs n'induit cependant pas mécaniquement un renforcement de l'influence des élites qui dirigent les agences et les ministères. Il se traduit plutôt par une profonde redéfinition de la politique scientifique elle-même et de la place qu'y tiennent les appels à projets. Si l'étatisation de la recherche se renforce parce que les appels à projets structurent aujourd'hui plus qu'hier la vie de laboratoire, elle change dans le même temps de visage. À mesure que l'État étend son emprise, il abandonne aussi l'ambition de peser sur le contenu de la connaissance scientifique pour financer une excellence scientifique qui devient, pour la première fois depuis cinquante ans, une fin en soi. À mesure aussi que la division du travail s'étend et que les règles sont définies pour éviter les emprises personnelles, l'exercice du pouvoir y est aussi de plus en plus dépersonnalisé.

Comme le relèvent bien Johan Giry et E. Schultz (Giry, Schultz, 2022), ce nouvel ordre contemporain basé sur la mise en compétition, les agences et la recherche de la

concentration des ressources est souvent décrit comme l'une des pierres de la bureaucratisation néolibérale (Hibou, 2012b). Certains de ses traits l'y apparentent en effet. La mise en concurrence pour l'allocation des financements publics y est d'abord centrale. Les appels d'offres sont ensuite des « *aiguillons non contraignants* » (Bruno, 2012) procédant par incitation pour conduire les conduites des chercheurs. Enfin, cette incitation s'appuie sur des promesses de financements, mais aussi sur des principes (l'excellence académique, la distinction), des pratiques (la revue par les pairs) et des valeurs (l'originalité, la rigueur des projets) qui sont familiers du monde académique, voire qui en sont constitutifs. Ils sont alors d'autant plus efficaces pour orienter les comportements qu'ils ne sont pas étrangers à la communauté professionnelle. Ce nouvel ordre contemporain présente néanmoins une différence centrale avec « *les petits riens* » (Hibou, 2012a) qui constituent l'ordre néolibéral : il ne procède pas d'une importation du privé vers le public, mais d'une extension et d'une intensification de manières de faire inventées, développées, affinées dans l'État. Le nouvel ordre contemporain s'impose donc selon un schéma bien plus proche de celui participant à la constitution de « *bureaucraties de second rang* » (Benamouzig, Besançon, 2005) : il poursuit à l'extérieur de l'État des dynamiques de transformation qui s'y enracinent tout en les radicalisant.

Ces processus montrent aussi que l'extension des traits historiques d'une politique publique ne conduit pas systématiquement à la reproduction de ses caractéristiques dominantes et à la poursuite d'un chemin de dépendance (Pierson, 1994). Les agences et les réformes qui s'élaborent dans leur giron ne font pas table rase du passé, mais construisent le futur en reprenant et en modifiant des éléments qui en sont hérités (Thelen, 2005). Comment alors comprendre que ces dynamiques graduelles de transformation engagent des changements d'envergure ? Une partie des réponses à cette question tient dans un jeu d'échelles spécifique à la période contemporaine qui contribue à étendre la portée des transformations engagées. Ces évolutions sont d'abord engagées à l'échelle de l'instrument : les réformateurs en modifient le paramétrage, ce qui contribue à en amender le projet politique. Au même moment, ils généralisent son emploi, si bien que sa juridiction s'établit sur l'ensemble du champ académique, et non sur certains de ses segments. Enfin, au même moment, le resserrement des contraintes budgétaires contribue à amender encore le projet inscrit dans l'instrument en affaissant les taux de sélection à des niveaux très faibles. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire du financement sur projets que son paramétrage est modifié, sa place dans la boîte à outils des politiques

scientifiques redéfinie ou que des coupes budgétaires sont réalisées. Mais c'est la première fois que ces transformations s'engagent dans la même temporalité et c'est ce qui constitue la spécificité du moment contemporain.

Le nouvel alliage entre bureaucratie et mise en compétition forgé par les appels d'offres contemporains constitue un socle de légitimité fragile pour le financement sur projets. L'instrument figure aujourd'hui parmi les instruments de politique scientifique les plus contestés (Aust, Gozlan, 2018). L'ironie de l'histoire est que le projet des réformateurs du milieu des années 2000 consistait précisément à rendre la sélection des projets incontestable. Mais à des niveaux de réussite aussi bas, elle retrouve un arbitraire que les réformateurs avaient voulu éloigner. Il change seulement de nature : armé de règles sur les conflits d'intérêts et d'internationalisation des comités scientifiques, le financement sur projets s'émancipe sans doute des dépendances personnelles dans lesquels il est longtemps encastré. En conduisant toutefois à une sélectivité très forte, il fait dépendre la sélection des projets de recherche de différences considérées comme peu significatives par les juges de la qualité académique. Premiers moteurs de lutte contre ce qui commence à être considéré au milieu des années 1960 comme l'arbitraire du pouvoir personnel des patrons, les appels d'offres deviennent considérés, à la fin des années 2000, comme les vecteurs de nouvelles formes d'arbitraire. Elles sont désormais liées à l'hypersélection qu'ils organisent.

Conclusion générale

En soixante ans d'existence, le financement sur projets a donc eu de multiples vies. Il est très loin de se réduire à sa figure contemporaine à laquelle son histoire est souvent rabattue : il n'est pas seulement l'instrument de la réforme managériale, utilisé par des agences ayant pour objectif essentiel le financement de l'excellence. Il a été aussi, soixante ans plus tôt, un outil mis au service des patrons de la biologie et de la médecine pour réformer les sciences du vivant en favorisant l'émergence disciplinaire et la réforme du système académique français. Après Mai 1968 et la contestation du pouvoir des patrons, le financement sur projets a été aussi utilisé pour promouvoir la prise de responsabilité de la relève scientifique, financer les priorités étatiques tout en sauvant des équipes et des disciplines en difficulté financière. Dans les années 1980, il devient l'instrument privilégié du ministère de la Recherche pour financer des travaux d'intérêt industriel dans le but de relancer l'économie nationale et de créer de nouvelles industries, comme les biotechnologies. À la fin de cette décennie, il est désormais utilisé pour financer des thématiques scientifiques devenues prioritaires, comme la génomique ou le Sida. Les transformations managériales de l'action publique ne sont donc qu'un nouveau chapitre de cette longue histoire. Elles font du financement sur projets un instrument de l'excellence en même temps qu'un dispositif générique de politique scientifique, destiné à financer l'ensemble des recherches en biomédecine.

Cette histoire est d'autant plus tumultueuse qu'elle croise celle des transformations des organisations gouvernant la recherche. Au début des années 1960, c'est dans le sillon de la création d'organisations interministérielles censées impulser une coordination inédite des politiques scientifiques que le financement sur projets est inventé. À mesure de l'affaiblissement de la DGRST, l'instrument est bientôt utilisé par les organismes de recherche pour mettre en œuvre leur politique scientifique. Au début des années 1980, la trajectoire de l'instrument croise aussi celle du ministère de la Recherche naissant : il est alors ajusté à la nouvelle doctrine colbertiste qui cherche à faire de ce ministère l'architecte de relations nouvelles entre science et industrie. C'est enfin pour financer la recherche sur projets que de nouvelles agences sont créées à partir des années 1990. Elles

sont d'abord spécialisées et n'exercent leur autorité que sur des domaines spécifiques en raison de la souplesse dans l'utilisation des crédits qu'elles autorisent. Dix ans plus tard, ces organisations se sont elles-mêmes transformées : l'ANR a désormais autorité sur l'ensemble des domaines scientifiques et émet des règles qui encadrent strictement l'allocation des financements et leurs usages. La trajectoire de l'instrument offre alors un précipité des restructurations de l'organisation du gouvernement de la recherche depuis la fin des années 1950.

Enfin, faire l'histoire du financement sur projets, c'est aussi retracer la trajectoire des élites qui gouvernent les politiques scientifiques et des groupes sociaux qui les mettent en œuvre. En soixante ans, ces collectifs ont connu d'importantes transformations. Au début de la V^e République, les groupes paramétrant l'instrument et ceux qui le mettent en œuvre sont liés parce qu'ils partagent des membres. Ces liens se délitent au fil du temps jusqu'à la stricte séparation qui prévaut dans la période contemporaine : c'est aussi l'une des conséquences de l'activité réformatrice que de distinguer désormais celles et ceux qui architecturent l'instrument de celles et ceux qui œuvrent à la sélection des projets de recherche. Cette progressive division du travail se double d'une profonde transformation des caractéristiques biographiques de ces élites. Si les membres de l'élite des politiques scientifiques restent très majoritairement issus de la profession académique, ils ne sont plus à l'image du petit groupe cohésif de patrons parisiens, disposant de multiples liens qui inventent le financement sur projets entre la fin des années 1950 et le début des années 1960. Les liens et les sociabilités qu'entretiennent les réformateurs se détachent progressivement de la vie de laboratoire et s'ancrent de plus en plus nettement dans l'exercice des fonctions gouvernementales : au milieu des années 2000, ce sont des ex-pairs qui réforment le financement sur projets et l'administrent. Leur profil biographique tranche désormais avec celui des scientifiques qui sélectionnent les projets de recherche. En soixante ans, le travail réformateur se restructure enfin : dans un mouvement parallèle à celui qui vient d'être décrit, il s'éloigne de la science et se résume de plus en plus à l'organisation des processus compétitifs.

Ces trois histoires dessinent un récit d'autant plus mouvementé qu'elles s'intriquent les unes les autres pour dessiner des configurations gouvernementales spécifiques. Nous avons cherché à en retracer la genèse, et à caractériser ces relations frontalières en les considérant comme des charnières, c'est-à-dire comme des

agencements entre des groupes sociaux, des instruments et des organisations, liant et séparant, dans un même mouvement, l'État et les professions. Pour conclure, nous reviendrons dans un premier temps sur cette approche pour cerner ses implications pour la sociologie de l'État, de l'action publique et des professions (1). Dans un deuxième temps, nous montrerons que ces différentes charnières, si elles expriment des manières différentes d'organiser les relations entre État et profession, sont aussi liées les unes aux autres. Les réformes qui les instituent font trajectoire (2). Dans un dernier temps, nous relèverons quelques-uns des enjeux politiques de cette histoire du financement sur projets : projeter l'instrument dans la moyenne durée historique permet d'éclairer autrement certains débats contemporains sur les politiques scientifiques (3).

1. Repenser les relations entre État et profession

Pour documenter l'histoire longue du financement sur projets, nous avons considéré que cet instrument, avec les organisations et les groupes sociaux qui l'utilisent, participe à la délimitation de l'État et de la communauté académique. En suivant les propositions de T. Mitchell (1991), nous avons alors considéré qu'il fallait articuler deux gestes pour comprendre ces processus : d'une part, donner à voir les échanges sociaux dont l'instrument est le creuset ; analyser ensuite comment les activités gouvernementales qui se formalisent autour du financement sur projets contribuent à délimiter l'État et la communauté académique. Nous avons proposé de dénommer les articulations ainsi réalisées des charnières en reprenant un concept utilisé par Abbott pour comprendre les relations entre l'État et les professions (Abbott, 2003 et 2005). Les charnières constituées par l'instrument, les organisations et les groupes sociaux qui l'utilisent lient l'État et les professions, mais elles contribuent aussi à les différencier en réglant leurs rapports.

En suivant ce fil, il s'agissait de proposer un point de vue permettant de ramasser les différentes dimensions de l'histoire du financement sur projets. Ce fil nous permettait en prime de rendre justice aux activités des acteurs : même si les différentes générations de réformateurs n'ont pas pour objectif explicite de bâtir des frontières, il n'en reste pas moins que leurs activités visent souvent à délimiter, organiser, penser des frontières. Y compris d'ailleurs au début des années 1960 : c'est finalement le souci de distinction vis-à-vis des organismes de recherche qui poussent les réformateurs de la DGRST à inventer l'indifférenciation du segment administratif qu'ils représentent et des comités scientifiques

que l'organisation héberge. L'intérêt de cette réflexion sur les frontières nous semble cependant dépasser la seule mise en récit du cas étudié : pour le dire dans les mots de Jean-Claude Passeron (Passeron, 1991), les charnières ainsi considérées ne nous semblent pas constituer un concept « *sténographique* », c'est-à-dire trop proche de la réalité étudiée pour être utile à d'autres enquêtes. Au contraire, la réflexion sur les frontières qu'elles permettent nous semble heuristique pour repenser des questions classiques de sociologie de l'action publique et de l'État, contribuer à la sociologie des élites de l'action publique et formaliser des voies pour explorer autrement les relations entre l'État et les groupes professionnels.

1.1. Charnières et différenciation de l'État

Le premier intérêt de cette perspective est de lier, d'abord, la sociologie de l'État et la sociologie de l'action publique en considérant que c'est finalement en agissant que l'État se délimite : l'État et la profession sont bien des entités qui préexistent au financement sur projets, mais ils constituent des ensembles flous aux marges incertaines, une situation que la porosité qui prévaut dans les années 1950 et 1960 illustre bien. À cette date, les frontières ne sont pas encore réellement organisées parce que les charnières qui les balisent ne sont pas formalisées. Cette situation est modifiée du fait de l'établissement, progressif, de deux frontières. La première délimite et règle les rapports de l'État et des autres organisations intervenant dans la recherche : ce sont alors les relations de l'institution étatique et des organismes de recherche qui sont organisés par la formalisation de cette première frontière. Ces processus débutent dès la création des actions concertées et se poursuivent tout au long des cinquante années de l'histoire du financement sur projets. Ce sont néanmoins des versions différentes de l'organisation des frontières qui se succèdent au fil du temps : de la division du travail entre le ministère et les organismes des années 1970 et 1980, à la coordination dans les années 1990 en passant par le formalisme bureaucratique des années 2000, les différentes générations de réformateurs inventent des façons différentes de faire frontière. La deuxième frontière instituée autour du financement sur projets délimite les pouvoirs politiques, administratifs et scientifiques. Ces processus débutent un peu plus tard puisqu'il faut attendre la moitié des années 1960 pour qu'ils commencent ; mais ils sont eux aussi continus tout en se renouvelant au fil du temps. Ces processus de formalisation dessinent en même temps qu'ils révèlent des conceptions différentes des rapports qu'entretiennent la communauté

académique, les services administratifs et le politique dans le financement sur projets. Ces deux frontières sont toujours formalisées pour répondre aux problèmes concrets que pose le gouvernement des politiques scientifiques.

Cette perspective attentive à la manière dont l'État se délimite en agissant invite à reposer la question de la différenciation de l'institution étatique. Il s'agit d'une question classique (Badie, Birnbaum, 1979), mais la perspective proposée permet de la revisiter de plusieurs manières. Elle invite d'abord à ne pas la considérer comme une propriété acquise une fois pour toutes, mais comme un processus historique. L'État français a été souvent décrit comme l'archétype de l'État différencié et centralisé, façonné par des siècles de concentration des ressources administratives, politiques et fiscales (Badie, Birnbaum, 1979). L'histoire du financement sur projets montre que cette différenciation n'est pas acquise dans tous les secteurs de l'action publique. À la fin des années 1950, c'est plutôt l'indifférenciation qui marque les relations de l'État et de la communauté académique : non seulement les capacités d'action de l'État dans la recherche sont faibles parce que son intervention dans ce secteur débute, mais la sphère étatique n'est pas clairement distinguée de l'espace professionnel. À la lisière de ces deux ensembles, des acteurs circulent et composent une nébuleuse réformatrice entre l'État et le monde professionnel. Si la différenciation est un processus, il varie au gré de l'histoire de l'intervention de l'État dans les secteurs d'action publique. Il faut donc déconstruire l'image, tenace, d'un État français tout entier différencié et tout entier autonome des intérêts professionnels ou privés dans les années 1960.

Cet examen doit aussi être conduit pour les autres périodes historiques. Les années 1980 sont ainsi souvent considérées comme un moment d'affaïssement de la différenciation étatique : confronté à l'ouverture des marchés, à la construction européenne et à la décentralisation, l'État est décrit comme perdant une part de son autonomie, certains analystes voyant même dans ces processus la fin de l'État (Birnbaum, 1985) ou son évidement (Rhodes, 1994). Là encore, le cas de la recherche montre que cette chronologie ne marque pas tous les secteurs : la création d'un ministère de plein exercice au début des années 1980 a précisément pour objectif de renforcer les capacités de l'État, c'est-à-dire d'accroître l'expertise de ses représentants et sa capacité à gouverner la recherche publique, mais aussi privée. De même, la réaffirmation de la différenciation étatique dans la période contemporaine est souvent associée à l'usage de nouvelles

techniques de gouvernement, comme les appels d'offres (Epstein, 2013). Là encore, la recherche n'épouse pas complètement cette chronologie puisque ces instruments ont une longue histoire dans les politiques scientifiques.

La perspective proposée invite ensuite à ne pas assimiler différenciation et capacités d'intervention, l'État étant souvent perçu comme fort quand il est autonome. Le cas de la recherche montre que cette assimilation est réductrice. Si l'État états-unien n'est pas forcément un État faible parce que peu différencié de la société civile (King, Lieberman, 2011), les épisodes de différenciation de l'État français ne coïncident pas forcément avec des moments de puissance. L'histoire du financement sur projets invite ainsi à spécifier les expressions historiques de la différenciation étatique et leurs conséquences sur les activités gouvernementales. La différenciation de l'État dans les années 2000 n'est pas seulement plus forte que dans les années 1960, elle est aussi différente, ce qui a des conséquences sur ce qui est gouverné : si l'État est bien plus nettement différencié de la communauté académique que dans les années 1960, il est aussi moins en mesure de gouverner le contenu des connaissances produites. Le recours massif aux appels d'offres et aux agences n'est donc pas tant un accroissement de la capacité de l'État à gouverner qu'une transformation de ce qui est effectivement gouverné. Il convient donc de ne pas assimiler la différenciation à la capacité à gouverner les conduites, mais d'aller voir au concret comment des formes de différenciation s'articulent à des modalités de gouvernement.

L'État n'est alors plus seulement « *mis à nu par les politiques publiques* » (Hassenteufel, 2007) parce que l'analyse de celles-ci permet de révéler les tendances contradictoires qui traversent la différenciation étatique. Il peut être aussi constitué par les politiques publiques parce que c'est, parfois, en agissant que l'État se différencie.

1.2. Élités de l'action publique et redéfinition du périmètre de l'État

Explorer la manière dont l'État se délimite en agissant invite ensuite à se pencher sur la question des élites et de leur rôle dans la transformation des bureaucraties publiques. L'histoire du financement sur projets confirme l'intérêt de comprendre les transformations de l'action publique en faisant l'histoire des élites qui la réforment : en

soixante ans, des élites sont toujours au cœur des transformations de l'instrument et de la réforme des politiques scientifiques. En exerçant durablement des positions de pouvoir et de responsabilité, les membres de ces groupes redéfinissent ce qu'est le financement sur projets et recomposent le projet politique dont l'instrument est le véhicule. Ils pèsent aussi sur les organisations impliquées dans le gouvernement de la recherche et sur le mandat qu'elles exercent. Ils participent enfin à redéfinir les groupes associés au gouvernement par projets de la recherche en pesant sur les qualités des évaluateurs et sur la manière dont ils exercent leur activité. Éclairer l'action de ces élites en la contextualisant permet donc de donner un visage aux nombreuses transformations marquant les politiques scientifiques en dévoilant qui les portent, les formalisent et les déclinent. Si elle confirme donc tout l'intérêt d'une analyse des élites de l'action publique, l'histoire du financement sur projets permet aussi d'esquisser certains prolongements.

Le premier est de faire du profil de ces élites et des relations qu'elles entretiennent avec les intérêts qu'elles gouvernent une question de recherche à explorer. Jusqu'ici les perspectives élitaires ont essentiellement analysé les caractéristiques sociographiques de ces groupes : elles ont développé des méthodes pour circonscrire le périmètre des groupes d'élite et ont montré combien l'analyse de ces caractéristiques sociales est importante pour comprendre les élites en action (Genieys, Hassenteufel, 2012). En analysant les conditions de maintien dans des positions de pouvoir de groupes numériquement restreints, en identifiant la manière dont leurs membres définissent des programmes de réformes ou en étudiant leurs sociabilités, ces analyses ont bien documenté combien ces éléments sont nécessaires à la compréhension des transformations de l'action publique. La question de l'autonomisation de ces groupes et celle de la redéfinition des relations qu'ils entretiennent avec les communautés professionnelles qu'ils gouvernent restent cependant peu explorées. Les documenter permet alors d'ouvrir trois chantiers de recherche.

Le premier chantier éclaire le rôle que jouent des élites dans la fabrique des groupes sociaux. De ce point de vue, l'élite du financement sur projets est partie prenante d'une double structuration. Ses membres participent d'abord à structurer la communauté professionnelle : en désignant qui, au sein du groupe professionnel, est habilité à évaluer les projets de recherche financés par l'État, ils contribuent à peser sur la communauté professionnelle en déterminant qui occupe des positions de pouvoir et de responsabilité en son sein. Mais les membres de l'élite du financement sur projets contribuent aussi à

autonomiser leur propre groupe : en créant des organisations, en inventant des procédures ou en œuvrant à la diffusion de l'instrument, ils concourent à l'accroissement du nombre de positions dédiées au gouvernement des politiques scientifiques. Sans doute, n'est-ce pas là leur objectif premier et ils ne tirent pas un parti immédiat d'une activité réformatrice qui met souvent du temps à produire ses effets. Mais ils construisent peu à peu les conditions organisationnelles et politiques de l'autonomisation future d'un groupe élitare. Si les élites du financement sur projets peuvent aujourd'hui envisager leur investissement dans les politiques scientifiques comme une seconde carrière, elles le doivent largement aux générations précédentes qui ont fabriqué le volant de postes qui leur permet de circuler d'une position à l'autre, sans retour au laboratoire. Dire cela, c'est souligner que les groupes d'élites qui font l'action publique n'influencent pas seulement les cadres programmatiques qui y sont mis en œuvre, mais aussi la structuration des groupes sociaux qui y œuvrent dans et à l'extérieur de l'État. Cette question nous semble d'autant plus intéressante à explorer qu'il y a des raisons de penser que cette double structuration varie d'un secteur à l'autre et d'un État à un autre. Faire de cette question un chantier empirique permet alors de dévoiler les chronologies, mais aussi les formes et les conditions historiques de l'autonomisation des groupes qui, depuis l'État, gouvernent l'action publique.

Le deuxième prolongement de ce travail est de prendre en compte d'autres activités élitaires que celles qui consistent à formaliser les cadres programmatiques de l'action publique. Si l'État se délimite en agissant, alors les élites de l'action publique ne font pas que développer les principes organisant à nouveau frais l'action publique ; ils participent aussi à délimiter l'État et à organiser ses relations avec les communautés professionnelles, les intérêts sociaux ou économiques. La réforme de l'État peut ainsi bien procéder d'un « *souci de soi* » (Bezes, 2009) de l'État qui fait de sa réforme une politique publique ; mais, sans faire de cet horizon un objectif, les nombreux ajustements opérés pour modifier la manière dont un domaine d'action publique est gouverné participent aussi de cette réforme et de l'organisation des relations que l'État entretient avec les intérêts sociaux, économiques ou professionnels qu'il entend gouverner. Ces dimensions constituent une raison supplémentaire de s'intéresser aux élites sectorielles qui réforment l'action publique. Il est probable que dans d'autres secteurs que la recherche, le développement de leurs programmes contribue aussi à définir, à baliser et à organiser les frontières de l'État.

Le dernier prolongement issu de ce travail invite à analyser les élites en interaction (Genieys, Hassenteufel, 2012), mais en étendant cette exploration aux relations qu'elles entretiennent au-delà du périmètre de l'État. Les interactions avec les acteurs non étatiques sont importantes à considérer pour deux raisons. Elles peuvent être, d'abord, le creuset de réforme de l'action publique et de l'État. La trajectoire du financement sur projets montre en effet qu'une partie des transformations qui marquent les politiques scientifiques sont construites dans des interactions impliquant des acteurs occupant des positions administratives et politiques, et d'autres s'affairant depuis la communauté professionnelle. Cette configuration marque par exemple les années 1950 et 1960 : c'est bien depuis la lisière de l'État que le financement sur projets est imaginé. Elle n'est cependant pas propre à la recherche. Dans l'après-Seconde Guerre mondiale, les nouvelles manières d'exercer les responsabilités politiques consacrées par l'avènement de la Ve République se formalisent notamment dans les commissions du Plan et des clubs de réflexion réunissant des hauts fonctionnaires, des représentants syndicaux, des élites patronales et certains membres de la communauté académique (Dulong, 1997). Cette configuration n'est pas non plus propre au début de la Ve République : des années 1960 aux années récentes, c'est aussi dans des interactions entre des hauts fonctionnaires et des représentants professionnels que se bâtit le renouveau des instruments du financement de l'hôpital (Gay, 2021).

Si la prise en compte des liens tissés aux frontières de l'État est importante, elle n'épuise pas les raisons invitant à prêter attention aux relations qu'entretiennent les élites avec les espaces sociaux situés en dehors de l'État. En effet, il ne s'agit pas seulement de considérer la frontière comme l'un des lieux où se déploient les activités réformatrices qui rebâtissent, dans un même mouvement, l'État et l'action publique. Il s'agit aussi de l'envisager comme un site essentiel de différenciation de l'État (Novak, Sawyer, Sparrow, 2015 ; Lemerrier, 2016). Tout comme les collectifs professionnels se bâtissent essentiellement en pensant leurs différences vis-à-vis d'autres spécialités (Abbott, 1995, 2016), les élites réinventent souvent l'État en pensant la place que l'instance étatique doit entretenir vis-à-vis d'autres organisations ou d'autres intérêts situés en son extérieur. C'est aussi pour cela que l'exploration des relations avec les vis-à-vis doit être réalisée ; elle constitue en effet l'un des éléments importants de la définition de l'État et de l'activité des élites qui, en réformant l'action publique, redéfinissent le périmètre de l'institution

étatique et son rôle. Là encore, il ne s'agit probablement pas d'une spécificité contemporaine, symptomatique d'un État fragilisé par des décennies d'injonction à se rapprocher des acteurs privés et qui serait en conséquence enjoint à penser ses spécificités : au Moyen-Âge, les juristes qui codifient le lit de justice affermissant le pouvoir royal vis-à-vis du parlement de Paris redéfinissent la place du Roi, en la pensant en relation avec des pouvoirs situés en son extérieur et qui constituent ses vis-à-vis (Hanley, 1991). De ce point de vue, la fabrique de l'État, est sans doute, aussi, une activité en partie relationnelle parce qu'elle s'élabore en référence à un autre, que cet autre soit une instance professionnelle, économique ou bien politique. Envisager la fabrique des charnières qui relie et séparent l'État de ses vis-à-vis et le rôle des élites dans cette fabrique est alors un moyen de documenter ces activités relationnelles en les plaçant au cœur de l'enquête. Cette exploration est aussi un moyen de repenser les relations entre État et profession.

1.3. Dépasser les dualismes dans l'analyse des relations entre l'État et les professions

Considérer le financement sur projets, les groupes sociaux et les organisations qui l'utilisent comme une charnière entre l'État et la communauté académique permet aussi d'éviter des questions difficiles, en les posant autrement. Souvent, le financement sur projets est pensé au prisme de dualismes et d'oppositions : est-il un instrument au service de l'État ou est-il capturé par la communauté académique ? Aboutit-il à une prise de pouvoir des managers sur les professionnels de rang ? Constitue-t-il une menace pour l'autonomie académique ou est-il le creuset de sa redéfinition ? Ces questions, opposant bloc à bloc l'État et la communauté académique, l'autonomie et l'hétéronomie, font souvent écho à des débats qui traversent la sociologie des professions. Après avoir insisté sur le rôle de l'État dans la reconnaissance du pouvoir professionnel et sur les alliances entre État et profession pendant les années 1970 (Sarfatti Larson, 1977), de nombreux travaux ont mis l'accent sur les menaces que constitue l'État, à l'heure managériale, pour le pouvoir professionnel (Champy, 2011 ; Freidson, 1994 ; Demailly, de la Broise, 2009). Ces façons de poser le problème des relations entre l'État et les professions constituent souvent des obstacles à la réflexion. Dans un ouvrage consacré à la sociologie des institutions, D. Dulong invite à dépasser certaines oppositions qui traversent les sciences sociales (comme l'opposition entre intérêts et croyances ou les représentations aux

pratiques) pour « *réfléchir plutôt à la manière dont ces couples s'articulent entre eux* » (Dulong, 2012). Cette invitation nous paraît une piste fructueuse pour repenser les relations entre État et profession.

Les réponses aux questions posées plus haut n'ont en effet rien d'évident. Dans les années 1960, considérer, par exemple, que les actions concertées sont au service de la communauté académique revient à assimiler les patrons à la profession dans son ensemble, ce qui constitue évidemment un raccourci dommageable. C'est aussi oublier que l'allocation privée des fonds publics s'opère avec le soutien plein et entier des membres de la DGRST avant tout soucieux de construire l'influence de la structure interministérielle vis-à-vis des organismes de recherche. Les dualismes opposant l'État et la profession, les managers aux professionnels, l'autonomie au contrôle ne semblent pas beaucoup plus ajustés à des contextes plus récents. **Dire par exemple que l'ANR est au service de l'État, c'est aussi oublier que l'agence doit placer la communauté académique à l'abri des influences des directions ministérielles en faisant du choix des projets à financer le domaine réservé du pouvoir scientifique. C'est aussi oublier que celles et ceux qui incarnent sa direction sont issus de la profession académique et qu'ils peuvent devoir leur position à cette propriété, ou se vivre et se penser comme des membres de ce groupe professionnel** (Aust, et al., 2021).

Substituer à ces questions une interrogation sur le rôle des charnières dans la différenciation de l'État et de la profession permet de simplifier la compréhension des transformations contemporaines. Il ne s'agit alors plus de savoir si le financement sur projets est un instrument au service de l'État ou de la communauté académique, mais de comprendre comment ces entités sont bornées par l'instrument, les organisations et les groupes sociaux qui l'utilisent. Il ne s'agit alors plus de se demander si le pouvoir professionnel résiste ou s'effondre, mais d'observer comment sa place est définie par les procédures et les règles. Il n'est plus enfin question de comprendre si le financement sur projets sert les managers ou les professionnels de rang, mais de comprendre comment l'activité des premiers contribue à réinventer l'instrument tout en structurant les relations qui se nouent à l'intérieur de la profession.

L'intérêt d'une exploration des charnières nous semble d'autant plus important que certaines des recompositions qui viennent d'être documentées concernent d'autres

disciplines que la biomédecine, d'autres politiques que les politiques de recherche et d'autres pays que la France. La biomédecine compte indiscutablement son lot de spécificités : elle est, par exemple, particulièrement marquée par l'internationalisation et, dans des domaines qui touchent à la santé, par la question des conflits d'intérêts. Les politiques de recherche ont aussi leurs particularismes : nous l'avons dit, elles se caractérisent par une association ancienne de la communauté professionnelle au gouvernement des politiques publiques. Enfin, l'État en France joue un rôle central dans le gouvernement de la recherche qu'il n'occupe pas toujours dans d'autres pays. Reste que les politiques étudiées ne constituent pas un cas à part. Certaines des dynamiques identifiées concernent tous les domaines de savoirs, que l'on songe à la bureaucratisation de l'évaluation, à l'intensification et à la généralisation de la mise en compétition ou encore aux transformations de l'élite gouvernant les politiques scientifiques. Le souci étatique d'organiser à nouveau frais ses relations avec des communautés professionnelles n'est pas, non plus, propre à la recherche : de nombreuses réformes impulsées dans le sillage du NPM ont cet horizon. Enfin, l'État français n'est pas le seul État à connaître ces transformations. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'introduction de formes renouvelées de compétition et d'évaluation est aussi à l'œuvre dans d'autres pays occidentaux (Whitley, 2010 ; Musselin, 2018). L'exploration des charnières nous semble donc ouvrir un programme de recherche pour la sociologie de l'État et des professions. Une des modalités pour le poursuivre est aussi de s'intéresser aux trajectoires des agencements constitués par les charnières. C'est ce deuxième point que nous souhaitons appréhender maintenant.

2. Des réformes qui font trajectoire

Tout au long de ce mémoire, nous avons décrit combien des entreprises réformatrices singulières avaient modifié le financement sur projets, les organisations et les élites gouvernant la recherche. Par choix, nous avons cherché à retracer les différents moments de ce processus réformateur : chacun des chapitres est ainsi consacré à l'un de ces moments qui voient, souvent au terme d'oppositions et de débats, se cristalliser une charnière spécifique. Cependant, ces différentes périodes sont liées entre elles ; elles font trajectoire parce qu'elles constituent une « *succession de séquences de réformes sur la longue durée, chacune ayant des conséquences sur les suivantes, et ayant un "effet de transformation" sur le système de politiques publiques institutionnalisées faisant l'objet de réformes* » (Bezes, Palier, 2018).

Encadré 7. Process tracing et trajectoires de réformes

La mise au jour des trajectoires de réformes suppose, selon P. Bezes et B. Palier, de recourir au *process tracing*. Cette pratique méthodologique consiste à isoler les processus permettant d'expliquer comment différentes réformes constituent des séquences d'une même trajectoire. Elle a fait l'objet de nombreux débats méthodologiques et épistémologiques (Bezes, Palier, 2018 ; Hall, 2012 ; Maillet, Mayaux, 2018 ; Palier, Trampusch, 2018 ; Surel, 2018). Il n'est pas le lieu ici de les commenter, mais plus modestement de nous positionner vis-à-vis de cette méthode pour préciser la manière dont nous la sommes appropriée.

Précisons-le d'emblée : nous l'avons découverte au fil de l'écriture de ce mémoire — et plutôt à la fin qu'en son début. Le *process tracing* n'a donc pas constitué un guide méthodologique et conceptuel pendant la réalisation de l'enquête, ni même pendant une bonne partie de l'écriture de ce mémoire original ce qui nous empêche d'en revendiquer un usage orthodoxe — si tant est qu'il existe. Même si elle a été découverte tardivement, la méthode fait cependant écho à plusieurs de nos pratiques méthodologiques. Comme les tenants du *process tracing*, nous adoptons une perspective longitudinale. Comme eux, nous sommes aussi soucieux d'identifier des « *vérités portables* » pour reprendre le mot de P. Hall (Hall, 2012), c'est-à-dire des éléments d'élucidation des processus observés qui soient formulés dans des termes suffisamment génériques pour qu'ils soient testés sur d'autres terrains d'enquête. Si nous avons procédé de manière inductive, notre objet d'analyse s'est aussi construit dans des allers et retours constants entre notre terrain et les résultats formalisés par d'autres sur d'autres terrains d'enquête : sans revendiquer la pratique systématique d'« *expériences mentales* » (Palier, Trampusch, 2018) permettant d'imaginer d'autres moteurs à ceux que nous observions, nous nous sommes souvent interrogés sur le rôle de processus apparemment absents de notre cas, mais présents dans d'autres enquêtes, avant d'en réévaluer l'influence. Enfin, nous considérons aussi que les dynamiques observées ne doivent pas être isolées des contextes historiques dans lesquels elles sont prises.

Outre le fait que nous mobilisons cet appareillage conceptuel après la réalisation de l'enquête, quelques différences de vocabulaire nous séparent des usages les plus courants du *process tracing* : nous ne préférons pas parler de variables dépendantes (soit des variables à expliquer) et de variables indépendantes (c'est-à-dire de variables explicatives) parce que ces expressions évoquent, pour nous, la représentation poppérienne d'un laboratoire de sciences expérimentales où les variables peuvent être contrôlées et les expériences reproduites. Nous préférons parler de moteurs des transformations, une expression plus compatible avec notre pratique de l'enquête de terrain. Nous les entendons comme des dynamiques, des processus qui travaillent le financement sur projets et les charnières liant l'État et la communauté académique pour finir par les transformer.

2.1. Temporalités, couloir institutionnel et transformations des charnières

P. Bezes et B. Palier (2018) identifient sept propriétés aux trajectoires de réformes. Il nous semble que ces propriétés peuvent être ramenées à trois ensembles principaux : la

question des temporalités d'abord, la manière dont la trajectoire de réforme est façonnée par un ensemble institutionnel ensuite, la question des transformations introduites par la succession d'entreprises réformatrices, enfin. Considérées du point de vue de ces trois ensembles de propriétés, les réformes du financement sur projets constituent bien les séquences d'une même trajectoire.

L'analyse des trajectoires de réforme suppose un travail sur leur temporalité. Il faut d'abord isoler un moment initial, suffisamment significatif dans l'histoire des politiques étudiées. La création des actions concertées constitue, dans notre cas, ce moment : l'invention de l'instrument coïncide avec une vague de réformes particulièrement importante, qui redessine tout à la fois la forme organisationnelle du gouvernement de la recherche, les crédits qui y sont investis et les instruments de la politique scientifique. Les actions concertées sont l'un de ces nouveaux instruments : s'il ne faut pas y voir un improbable moment originel pendant lequel tout s'invente, le début des années 1960 constitue bien une bifurcation dans l'histoire des politiques scientifiques parce qu'il marque un renforcement considérable de l'intervention de l'État dans ce secteur. Il n'est d'ailleurs pas propre à la France : en Suisse aussi, le début des années 1960 correspond à une inflexion forte qui met fin, pour reprendre le mot de M. Benninghoff et J.-P. Leresche, à la fin de « *la préhistoire* » des politiques scientifiques (Benninghoff, Leresche, 2003).

Les réformes du financement sur projets font ensuite trajectoire parce qu'elles constituent bien une séquence : aucune d'elles ne peut, à elle seule, expliquer les changements finalement engagés. Y compris, d'ailleurs, la création de l'ANR, souvent envisagée comme un point zéro rebattant complètement les cartes du gouvernement des politiques scientifiques : l'agence introduit bien des inflexions en étendant le recours au financement sur projets et en le redéfinissant puissamment, mais elle en prolonge aussi d'autres, à l'exemple de la bureaucratisation croissante des appels à projets.

Enfin, les réformes du financement sur projets font trajectoire parce que l'ordre temporel dans lequel elles sont mises en œuvre compte : c'est aussi la position d'une réforme dans la séquence qui contribue à lui donner son sens et sa portée. Ceci est particulièrement vrai des objectifs des réformes qui visent souvent à remédier à ce qui est perçu comme des dysfonctionnements des solutions précédemment utilisées. Les réformes

des années 1970 prennent ainsi sens une fois replacées dans les usages antérieurs du financement sur projets : le souci qui s'y exprime de diversifier la composition des comités scientifiques s'explique certes par Mai 1968, mais il n'est pas non plus étranger à une volonté de limiter le gouvernement privé des crédits publics institué par la première génération des actions concertées. De même, la genèse du ministère de la Recherche est une des multiples conséquences de Mai 1981 ; mais elle s'enracine aussi dans une critique des insuffisances des structures interministérielles mises en place dans les années 1960. Des réformateurs peuvent donc construire les problèmes du gouvernement de la recherche en référence à l'action de leurs prédécesseurs et chercher à remédier à ce qu'ils jugent être des manques ou des effets pervers des réformes précédentes. En ce sens, les séquences sont bien emboîtées les unes dans les autres.

Mais les périodes sont aussi liées entre elles parce que certains réformateurs capitalisent sur des acquis précédents pour poursuivre leur entreprise. C'est le cas par exemple en 1958 et 1981 : ces deux grandes dates de l'histoire de France ne font pas table rase du passé et les réformateurs qui s'y affairant reprennent certaines solutions formalisées sans être mises en œuvre par leurs prédécesseurs. De tels processus marquent aussi le moment managérial : même si les agences contemporaines ont d'autres missions, et d'autres statuts que celles mises en place dans les années 1990, elles peuvent s'appuyer sur une forme organisationnelle déjà présente et déjà légitime.

La deuxième caractéristique des trajectoires de réformes est que les séquences qui les constituent sont prises dans des « *couloirs institutionnels* » (Bezès, Palier, 2018) balisant leur développement. Il ne s'agit pas ici de considérer que l'influence des institutions empêche le changement, à la manière des sentiers de dépendance institutionnelle de P. Pierson (Pierson, 1994). Il s'agit plutôt de cerner comment les trajectoires de réformes sont façonnées par les institutions qui leur confèrent une orientation générale. Leur mise au jour a été difficile : à l'analyse, le financement sur projets nous est longtemps apparu comme un instrument particulièrement flexible, susceptible de soutenir de nombreux projets et de se servir dans de nombreuses configurations organisationnelles. De même, c'est plutôt la variété qui domine l'organisation des différentes charnières reliant et séparant l'État et la communauté académique. Ces variations s'expriment d'ailleurs dans la forte instabilité institutionnelle qui marque les politiques de recherche et le financement sur projets : l'instrument est ainsi souvent déplacé d'une organisation à l'autre, tandis que

les organisations du gouvernement de la recherche sont souvent refondues. Un « *couloir institutionnel* » existe cependant bel et bien et balise l'activité des élites du financement sur projets. Trois éléments le composent et en constituent, pour filer la métaphore, les parois et le plafond.

Le premier tient à la permanence de l'usage de la revue par les pairs dans la sélection des projets de recherche. Entendons-nous bien : insister sur cette prégnance ne veut pas dire que le pouvoir professionnel est stable, ou que les pratiques qui l'incarnent sont immuables. Ils changent au contraire profondément, et ni les pairs ni leurs pratiques de sélection ne sont intemporels. Il n'en reste pas moins, que dès l'origine, le financement sur projets est, en France, associé à cette pratique. Cet appui ne tient pas à l'ésotérisme de la biomédecine qui nécessiterait le recours à des collèges d'experts. Dans les États-Unis des années 1920, les membres des conseils d'administration des fondations qui financent les sciences de la vie disposent rarement d'une formation scientifique, mais n'en exercent pas moins leur droit de regard sur les projets financés (Kohler, 1991). Le recours à la revue par les pairs est en partie contingent et tient notamment aux rapports de force qu'entretient la DGRST avec les organismes de recherche. Ce choix perdure pendant cinquante ans : la bureaucratisation redéfinit bien l'exercice et les conditions pratiques de la revue par les pairs, mais elle contribue aussi à l'institutionnaliser en en faisant peu à peu un élément constitutif du financement sur projets. En définissant des comités, en fixant leur fonctionnement, en spécifiant les qualités de celles et ceux qui y sont nommés, les règles contribuent bien à faire de cette pratique le moyen légitime et idoine de la sélection des projets de recherche. Même pendant les années 1980, à un moment où le ministère décide de ne plus systématiquement recourir à des comités scientifiques externes pour évaluer les projets de recherche, ce travail d'institutionnalisation est poursuivi : la création de la MST est bien une tentative pour refonder les manières d'évaluer les projets scientifiques, mais elle ne remet pas en cause le souci de toujours s'appuyer sur l'évaluation scientifique pour fonder la sélection des projets à financer. Inscrite dans les têtes et dans les règles, la revue par les pairs n'est jamais réellement remise en cause, parce qu'elle apparaît indissociablement liée à l'instrument — si bien que les réformateurs n'explorent pas de solutions alternatives.

Un deuxième élément de permanence dans ces politiques tient au profil de celles et ceux qui réforment et administrent le financement sur projets : les membres de l'élite du

financement sur projets sont majoritairement issus de la communauté académique. Ils en ont la formation et sont donc titulaires d'un doctorat. Ils ont aussi débuté leur carrière professionnelle par un emploi académique. Là encore, pointer cet élément ne veut pas dire que les profils, les fonctions et les activités réformatrices ne changent pas. Les patrons des années 1960 qui s'affairent au croisement des laboratoires, des institutions scientifiques et des couloirs des institutions interministérielles ont finalement peu à voir avec les ex-pairs des années 2000 qui fréquentent plus exclusivement les bureaux ministériels, ceux des agences et de la direction des organismes de recherche. Mais relever ce trait est important parce que l'origine académique est une caractéristique saillante de nombreux membres de l'élite du financement sur projets. Comme pour la revue par les pairs, elle renvoie à l'origine à des éléments contingents, mais elle s'est aussi instituée au fil du temps. La nomination au poste de direction ou de service d'une agence, d'un organisme de recherche ou d'un service ministériel, dès lors qu'ils touchent à des questions scientifiques, est difficilement accessible à des non professionnels. Non pas parce que l'exercice des fonctions gouvernementales demande une expertise scientifique ; il en est aujourd'hui largement détaché. Mais il demande une légitimité et la nomination d'un dirigeant non issu de la communauté académique pourrait être perçue comme le signe d'une emprise grandissante de l'État sur un pouvoir professionnel souvent considéré, dans le monde militant, comme en péril. Cette prédominance est d'autant mieux assurée que les politiques scientifiques ne constituent pas un territoire particulièrement disputé par les grands corps de l'État. Apprécier les conséquences de cette dominance professionnelle dans les réseaux réformateurs est difficile tant la communauté académique constitue un ensemble fragmenté. Il nous semble cependant qu'elle contribue à asseoir le recours à la revue par les pairs comme un pilier incontesté du financement sur projets.

Le dernier élément constitutif des couloirs institutionnels dans lesquels les réformes du financement sur projets sont engagées tient à la permanence de certains enjeux de réformes. Des années 1960 aux années 2000, il s'agit continûment de régler, par le financement sur projets, la question des rapports qu'entretiennent l'État et les organismes de recherche. De la même manière qu'en Suisse l'opposition entre les cantons et la confédération structure sur le long terme le gouvernement des politiques scientifiques (Benninghoff, Leresche, 2003), la question des relations entre l'État et les organismes de recherche traverse toute l'histoire du financement sur projets. Qu'il s'agisse d'organiser la division du travail entre l'État, l'Inserm et le CNRS, comme dans les années 1970 et 1980,

de favoriser leur coordination pour organiser la lutte contre le Sida ou de garantir leur place respective dans la définition de la politique scientifique à l'époque contemporaine, cette question reste centrale. Elle est un signe supplémentaire du fait que les politiques scientifiques en France sont longtemps articulées sur les organismes de recherche et que les universités n'y jouent pas une partition décisive. Cette situation est d'ailleurs peut-être en train d'évoluer. Parce qu'il est plus directement destiné aux universités qu'aux organismes de recherche, le PIA constitue le signe qu'un nouvel équilibre se formalise. Alors que, depuis les années 1990, c'est à travers la politique contractuelle que s'opère le gouvernement des universités (Musselin, 2001), les appels d'offres deviennent un instrument de plus en plus important de l'organisation des relations entre l'État et le monde universitaire.

Le troisième élément constitutif d'une trajectoire de réformes tient dans sa capacité de transformation des institutions et des politiques publiques. La succession des séquences réformatrices a d'évidentes conséquences sur le financement sur projets et la manière dont il relie et sépare l'État et la profession académique. Ces transformations tiennent bien sûr aux évolutions de l'instrument, à celles des organisations et des groupes sociaux qui l'utilisent. Le financement sur projets n'est plus dans les années 2000 un instrument de la puissance patronale, serti dans les réseaux interpersonnels des mandarins. Sans que cette transformation soit linéaire, il devient, au fil des séquences de réformes, l'outil d'une allocation des fonds publics particulièrement réglementée et compétitive. Les organisations utilisant le financement sur projets se redéfinissent également très largement. En cinquante ans, une délégation interministérielle, des organismes de recherche, le ministère de la Recherche et des agences se succèdent pour constituer les opérateurs du financement sur projets. Cette succession ne doit pas d'ailleurs pas masquer l'importante densification organisationnelle que connaissent les politiques de recherche : si certaines organisations comme la DGRST disparaissent, les autres subsistent ce qui conduit à accroître le nombre d'organisations dont il faut régler les rapports. Le profil des groupes sociaux associés au financement sur projets et la place qu'ils occupent dans les politiques scientifiques se redéfinissent enfin. Le petit monde cohésif des patrons liant les fonctions d'évaluation de la recherche et le conseil aux pouvoirs publics disparaît et fait place à un monde plus fragmenté où le pouvoir est bien plus divisé et exercé par des acteurs disposant de profils différenciés. Ces reconfigurations entraînent aussi une profonde modification de ce que les politiques scientifiques gouvernent. Alors que dans

les années 1960, le financement sur projets s'apparente à un pilotage du contenu même des connaissances scientifiques, il s'éloigne peu à peu de cet objectif pour valoriser la seule quête de l'excellence scientifique.

Les réformes constituant l'histoire du financement sur projets sont donc bien des séquences d'une même trajectoire. Elles sont liées les unes aux autres parce qu'elles dessinent ensemble un chemin, certes tortueux, incertain, et chaotique, mais un chemin quand même, de transformation de l'instrument et des rapports entre l'État et la communauté académique. Ces réformes sont aussi liées parce que des moteurs de transformation les traversent.

2.2. Trois processus au cœur de la trajectoire du financement sur projets

Derrière l'activisme réformateur qui peut parfois s'apparenter à un mouvement brownien, trois processus nous semblent à l'œuvre. Des années 1960 aux années 2010, les réformes du financement sur projets sont traversées par des dynamiques de bureaucratisation, de mise en compétition et de spécialisation. Ensemble, ces trois processus constituent les moteurs principaux des transformations observées. Nous chercherons d'abord à les qualifier, avant de préciser les temporalités et les modalités à travers lesquelles ils transforment les charnières organisant la frontière de l'État et de la communauté académique.

Notons d'abord que ces trois processus connaissent des formes historiques différenciées. La mise en compétition constitue sans doute le meilleur exemple de ces variations. **Introduite pour émanciper le financement sur projets de l'influence patronale et pour ouvrir à de nouveaux groupes la possibilité d'obtenir des financements, elle bénéficie surtout aux jeunes titulaires et aux équipes déposant des projets de qualité, mais traversant des difficultés financières.** Trente ans plus tard, la mise en compétition produit toujours bien des inégalités, mais elle bénéficie désormais aux meilleures équipes et les comités ne considèrent pas, ou peu, les différences budgétaires entre les déposants. L'intensité de la mise en compétition se redéfinit aussi largement : en cinquante ans, les taux de succès chutent considérablement ce qui, là encore, transforme le sens de la mise en compétition. La bureaucratisation et la spécialisation connaissent aussi de telles

variations et ne sont pas toujours mises au service des mêmes projets réformateurs. Si les projets qui y sont associés se redéfinissent donc largement au fil du temps, ces trois moteurs des réformes ont cependant aussi des formes de pérennité dans le temps qui autorisent à y voir l'expression de processus identiques. La bureaucratisation prend, par exemple, toujours la forme d'émission de règles, de procédures qui visent à encadrer et à régler l'attribution des financements. La mise en compétition se matérialise toujours dans des appels à projets qui permettent d'identifier des priorités étatiques et de régler les mécanismes d'attribution des fonds. La spécialisation des organisations et des élites désigne un même mouvement historique procédant à la séparation progressive de tâches autrefois confondues.

Pour être compris, ces processus doivent aussi être saisis dans leurs relations. Des années 1970 aux années 2000, les liens entre bureaucratisation et mise en compétition se redéfinissent largement. Dans les années 1970, les règles visent notamment à limiter l'intensité de la mise en compétition et à la réguler. En fixant des plafonds aux sommes qui peuvent être demandées, elles permettent d'encadrer les inégalités produites. Dans les années 2000, la bureaucratisation ne limite jamais l'ampleur de ces inégalités. C'est même là l'un des rares points échappant à l'ambition réglementaire déployée par les agences. À trente ans de distance, les mêmes processus peuvent donc avoir des conséquences opposées : d'une limite à la mise en compétition, la bureaucratisation devient un moyen d'organiser la probité de processus compétitifs dont la puissance inégalitaire n'est désormais plus régulée.

Notons enfin que, si elles traversent les périodes historiques, ces trois dynamiques ne sont jamais détachées de l'activité des acteurs. Si elles opèrent, c'est bien parce qu'elles sont portées par des acteurs qui les considèrent, pour des raisons différentes, comme des véhicules efficaces de la réforme du financement sur projets. Les repérer suppose donc toujours de partir des acteurs, et notamment des élites, et de leurs intentions réformatrices. Mais ces dynamiques constituent bien des construits de recherche : de la même manière que des ordres locaux n'apparaissent pas comme tels aux acteurs qui n'en ont pas une claire conscience (Friedberg, 1993), les réformateurs n'inscrivent pas leurs projets dans une trajectoire marquée par la bureaucratisation, la mise en compétition et la spécialisation. C'est donc bien l'analyste qui les donne à voir *a posteriori* — ce qui constitue

un autre point commun avec la pratique du *process tracing* — et qui relie les entreprises réformatrices entre elles.

Ces trois processus n'agissent pas selon les mêmes temporalités. La mise en compétition et la bureaucratisation débutent dès le milieu des années 1960. Les premières règles d'usages des fonds suivent de quelques mois le lancement des actions concertées. Il faut attendre le milieu des années 1960 pour que des processus de mise en compétition soient introduits avec le lancement des appels d'offres. Le processus de spécialisation débute plus tardivement. Il faut attendre le début des années 1980 pour qu'il s'initie : la création d'un ministère de plein exercice dédié à la recherche en est la première étape, mais c'est surtout à partir de la création des premières agences à la fin de la décennie que la spécialisation se renforce. En plus de son versant organisationnel, ce processus de spécialisation a aussi une composante sociale puisqu'il aboutit à détacher les élites qui réforment le financement sur projets des groupes sociaux qui sélectionnent les projets de recherche. Cette dernière dynamique est encore plus tardive : dans les années 1990, ces fonctions sont encore partiellement confondues parce que les élites qui réforment le financement sur projets depuis la direction du Greg ou de l'ANRS influent encore sur la sélection des projets de recherche. C'est véritablement dans les années 2000 que cette forme de spécialisation se renforce, à mesure que les nouvelles agences séparent plus nettement qu'auparavant la réforme du financement sur projets, de l'administration et de la sélection des projets de recherche.

Ces processus peuvent être ensuite discontinus ; ils ne jouent pas systématiquement tout au long de la période étudiée. La mise en compétition qui va croissant du milieu des années 1960 à la fin des années 1970 est ainsi restreinte dans les années 1980 parce que les appels à projets n'apparaissent plus comme l'outil idoine de l'allocation des fonds étatiques. Les processus identifiés n'ont alors rien d'un vent de l'histoire irrépressible et unidirectionnel : ils peuvent être suspendus, amendés dès lors que des acteurs les jugent inefficaces. Les dynamiques de bureaucratisation et de spécialisation ne connaissent pas pareille mise en sommeil. Il n'en reste pas moins que la continuité de leur expression est liée à la récurrence des mobilisations qui les portent. C'est parce qu'elles sont toujours soutenues par des mobilisations d'acteurs qu'elles s'expriment, une fois initiées, continuellement.

Ces trois processus travaillent différemment l'instrument, les organisations et les groupes sociaux qui l'utilisent. Les reconfigurations des organisations correspondent le plus nettement à des ruptures. Même si les nouvelles organisations ne remplacent pas toujours les organisations existantes, mais peuvent s'y ajouter ou même les absorber, les épisodes de création organisationnelle marquent des discontinuités apparentes dans l'histoire des politiques scientifiques françaises. Elles constituent des inflexions de la trajectoire de réforme : il y a un avant et un après la création de la DGRST, un avant et un après la création du ministère de la Recherche, un avant et un après la création des agences. Ces transformations sont d'autant plus apparentes qu'elles coïncident souvent avec un changement important (le passage de la IV^e à la V^e République en 1958 ; la première alternance de la V^e République en 1981), une situation de contestations sociales (comme celle née de SLR) ou de crise (comme celle initiée par le Sida). De leur côté, les changements marquant les instruments et les groupes sociaux procèdent plus par des changements graduels qui s'ajoutent les uns aux autres : ce sont souvent par des processus de sédimentation que les règles redéfinissent la manière d'allouer des fonds aux projets. La progressive dissociation des élites qui réforment le financement sur projets des groupes sociaux participant à la sélection des projets de recherche correspond aussi à des changements s'additionnant. Ces transformations sont aussi moins indexées sur des événements marquants : elles correspondent moins immédiatement aux changements politiques, administratifs ou scientifiques qui rythment l'histoire politique de la France.

Ces modalités de transformations ne jouent cependant qu'en tendance et il ne faut pas complètement opposer les changements marquant les instruments et les élites, d'une part, et ceux caractérisant les organisations, de l'autre. Si les créations organisationnelles procèdent souvent par rupture et coïncident avec des événements importants, les organisations ne naissent néanmoins pas *ex nihilo* et correspondent souvent à la mise en place de solutions débattues auparavant. Les organisations se transforment aussi progressivement : entre 2005 et 2012, la place de l'ANR change parce que sa position dans l'ordre gouvernemental est redéfinie par le changement des règles qui l'organisent (Schultz, 2016). La DGRST des années 1970 n'est plus tout à fait celle de la première moitié des années 1960 ; elle n'occupe plus la même place dans le concert gouvernemental. De même, les transformations des instruments et des groupes sociaux l'utilisant peuvent aussi être liées à des événements marquants. Mai 1968, par exemple, redéfinit la composition des comités d'allocation des fonds. Si les modalités par lesquelles

ces trois processus œuvrent ne doivent pas être opposées termes à termes, il reste que des dominantes existent. Ce sont aussi ces différences qui confèrent un caractère composite aux transformations des charnières et qui en font la complexité.

À l'échelle des acteurs, ces processus ne sont néanmoins pas forcément saisis dans leur complexité et ce sont souvent les créations organisationnelles qui périodisent la perception de l'histoire des politiques scientifiques. Bien moins sourdes que les transformations des instruments et des élites, elles coïncident le plus nettement avec des événements et créent des ruptures dans le cours du temps. C'est aussi pour cela que la création de l'ANR au milieu des années 2000 est souvent assimilée dans les discours militants, mais aussi parfois dans les commentaires savants, à un point de rupture dans l'histoire du financement sur projets. Elle correspond à une marque dans l'histoire des politiques scientifiques qui s'apparente, pour les acteurs et les commentateurs, au début d'une nouvelle ère. Ceci a de profondes implications sur les débats politiques qui l'entourent. Pour finir, nous voulons réinscrire ces débats dans l'histoire longue du financement sur projets pour cerner en quoi la mise en perspective historique les déplace et les redéfinit.

3. Trois leçons à tirer de l'histoire du financement sur projets

Il ne s'agit pas de dégager une morale de l'histoire. Nous nous sommes gardés, dans les pages qui constituent ce mémoire, d'adopter des positions normatives vis-à-vis du financement sur projets. En adoptant ce positionnement, il ne s'agit pas d'atteindre une improbable neutralité, mais de maintenir une distanciation qui nous semble constitutive des sciences sociales. Sans déroger à cette position, nous voulons cependant, pour finir, évoquer les conséquences politiques des connaissances produites. Si l'histoire qui vient d'être racontée ne permet pas de savoir si le financement sur projets est un instrument efficace et légitime du gouvernement des politiques scientifiques, elle permet cependant de faire quelques pas de côtés et de déplacer quelques-uns des termes du débat actuel sur les politiques scientifiques. Tous les déplacements ont partie liée avec la perspective historique adoptée : projeté dans une temporalité plus longue que celle identifiant la création de l'ANR à l'introduction du financement sur projets, l'instrument apparaît sous un jour différent. Et les questions qui l'entourent également.

3.1. Penser le passé dans sa complexité

Cette profondeur de champ permet d'abord d'éclairer différemment le passé des politiques scientifiques. Souvent, les débats politiques s'y réfèrent explicitement ou implicitement : ils y trouvent des références et des repoussoirs. En France, les années 1960 et le début des années 1980 font fréquemment figure de période modèle parce qu'elles coïncident avec un réel effort budgétaire de l'État en direction de la recherche. Ceci est particulièrement vrai du début des années 1960 : les interviewés ayant effectué leur formation pendant cette période insistent tous sur le fait qu'ils ont connu « *l'âge d'or de la science française* », « *une période bénie* » pour reprendre des termes entendus en entretien. Sans doute, cette représentation est-elle juste : à cette période, l'État investit massivement dans la recherche, les financements sont importants et les postes nombreux. De même, le moment 1981 voit d'importantes réformes adoptées : non seulement les budgets croissent de manière très importante, mais des réformes depuis longtemps débattues sont adoptées, comme la fonctionnarisation du personnel de recherche. S'il convient de garder à l'esprit ces éléments, il faut aussi saisir ces deux périodes dans leur complexité. Ainsi, l'alternance de 1981 est-elle aussi marquée par la prégnance d'une injonction à l'économicisation de la recherche, souvent associée, à tort, au seul néolibéralisme. L'âge des patrons compte ses zones d'ombres : il est profondément inégalitaire parce qu'il fait dépendre l'attribution des fonds de proximités personnelles avec ceux qui occupent des positions d'influence à l'intersection de la sphère académique et du monde politique. Penser le passé dans cette complexité permet alors de ne pas oublier que certaines des tendances décriées du moment contemporain s'enracinent dans des périodes souvent regardées comme des moments de félicité. La bureaucratisation et la mise en compétition en sont des exemples : si elles sont aujourd'hui perçues comme des contraintes propres au moment managérial, elles ont été introduites pour détacher l'allocation des fonds étatiques des emprises personnelles dans lesquelles elle a été, longtemps, prise. Ces origines ne doivent pas être oubliées. Il ne s'agit pas simplement d'un souci de précision historiographique, mais aussi de ne pas méconnaître certaines des vertus, souvent un peu vite oubliées, des règles et de la mise en compétition.

Penser le passé dans sa complexité, c'est aussi éviter de le réduire aux grandes dates qui ont imprimé les imaginaires politiques. Les décennies 1970 et 1990 sont des époques marquées par des changements moins nets que le début des années 1960 ou des

années 1980, mais elles n'en constituent pas moins des moments de redéfinitions du financement sur projets. Elles peuvent être utiles à la réflexion politique parce qu'elles sont le creuset d'appropriations inventives. Pendant les années 1970, l'allocation des fonds sur projets s'établit dans un subtil équilibre entre attention pour la qualité des projets déposés et situation budgétaire des équipes de recherche. Vingt ans plus tard, le financement sur projets est l'instrument autour duquel une coordination inédite et relativement pacifiée entre le ministère de la Recherche et les organismes se formalise. Ces figures passées de l'instrument peuvent donner matière à réflexion dans un moment contemporain traversé par la question des inégalités et par les concurrences entre État, agence et organismes de recherche. Pour peu qu'on ne résume pas le passé à un âge d'or révolu, il peut constituer un réservoir d'expériences utile pour penser les réformes et des alternatives à la situation contemporaine.

3.2. Dépasser les oppositions binaires

La mise en perspective historique permet aussi d'insister sur la plasticité du programme politique inscrit dans le financement sur projets. **Comme tous les instruments, il condense bien un projet politique (Lascoumes, Le Galès, 2005) : financer des projets de recherche revient toujours à inscrire la production des connaissances dans une temporalité de financement relativement courte.** C'est aussi produire des inégalités en attribuant des fonds à des scientifiques et en les refusant à d'autres. C'est enfin demander aux déposants de se plier à l'évaluation de tiers placés en situation de décider. Au-delà de ces trois traits, il est difficile de spécifier d'autres caractéristiques durablement inscrites dans l'instrument. Sa plasticité est d'autant plus forte que sa portée politique dépend de son écologie : les conséquences des appels à projets ne sont évidemment pas identiques selon la place qu'ils occupent dans la boîte à outils des politiques scientifiques.

Cette plasticité est rarement prise en compte dans les débats sur le financement sur projets qui opposent aujourd'hui souvent deux camps, irréductibles l'un à l'autre. D'un côté, ses partisans soulignent qu'il est indispensable à une recherche de haut niveau parce qu'il coïncide avec certaines caractéristiques de la production des connaissances. Pour eux, déposer des projets revient à développer des idées, à les projeter dans des plans expérimentaux et à en penser les articulations, autant d'éléments proches de ce qu'est, toujours selon eux, l'activité de laboratoire. Ils le jugent essentiel, aussi, parce qu'il permet

d'accroître les sommes à disposition des équipes les plus compétitives, un objectif qu'ils jugent efficace et légitime. De l'autre, les pourfendeurs de l'instrument y voient une menace pour l'autonomie académique, la recherche fondamentale et l'inventivité dans l'activité scientifique. Ces débats sont souvent d'autant plus vifs et polarisés que s'y ajoutent des questions organisationnelles : souvent, être pour ou contre le financement sur projets revient à être pour ou contre l'ANR. Il ne nous appartient pas de trancher ces questions politiques. Mais nous voudrions souligner que, comme l'histoire le montre, la question est peut-être moins de savoir s'il faut recourir à l'instrument ou l'abandonner que de s'entendre sur la manière de l'utiliser et de le paramétrer. L'histoire longue du financement sur projets montre en effet qu'il peut être le véhicule de bien des projets réformateurs. Si elle est en partie condensée dans l'instrument, sa portée politique se niche aussi dans les appropriations qu'en opèrent les acteurs. Ces débats, rarement tenus, sont pourtant essentiels parce qu'ils pèsent sur les conséquences politiques du financement sur projets.

3.3. Mesurer les inégalités produites par le financement sur projets

Enfin, la tenue de ces débats s'enrichirait d'une meilleure connaissance des conséquences du financement sur projets. Elles ont été déjà bien documentées par des travaux de sciences sociales (Barrier, 2010, 2011, 2014 ; Jouvenet, 2011 ; Laudel, 2006 ; Schultz, 2013), mais comptent aussi des points aveugles. L'ampleur des inégalités générées par l'instrument en est un. Cette situation est paradoxale parce que le renforcement des inégalités figure parmi les griefs formulés à l'égard du financement sur projets. Ils sont débattus dans les laboratoires de recherche et, nous l'avons vu, jusque dans les comités sélectionnant les projets de recherche. Cette situation est aussi surprenante parce que la production d'inégalités devient l'un des piliers du gouvernement des politiques scientifiques : A. Harroche montre, par exemple, que les Idex constituent un exemple emblématique de gouvernement par les inégalités (Harroche, 2021) dans lequel l'État cherche à gouverner en produisant des différences entre les établissements et entre les chercheurs.

Au cœur des débats et des politiques scientifiques, ces inégalités sont cependant mal connues. Ni les scientifiques chargés de la sélection des projets ni celles et ceux qui depuis

les agences, les organismes de recherche ou les ministères participent au gouvernement des politiques scientifiques ne disposent de cette information. La faute, notamment, au caractère décentralisé de l'allocation de ces financements : l'Europe, les collectivités locales, les agences de l'État, les fondations privées ou des associations de malades allouant des fonds sur projets, les guichets de financement recourant aux appels d'offres sont particulièrement nombreux. Tellement d'ailleurs, que mesurer les inégalités entre les équipes est une tâche difficile parce qu'elle suppose la reconstitution des budgets des équipes en partant des laboratoires : à notre connaissance, il n'existe pas de bases de données agrégées compilant, à l'échelle des équipes, les budgets de celles-ci et permettant de comparer leurs ressources budgétaires.

Inviter à la mesure des inégalités n'est pas militer pour une politique plus égalitaire d'allocation des fonds. Les débats sur l'ampleur des inégalités seront d'autant mieux tranchés qu'ils seront conduits en connaissance de cause. Ils doivent avoir lieu à l'intérieur de l'État : il n'est pas certain que la concentration des ressources soit toujours une modalité efficace de gouvernement des politiques scientifiques. Il serait bon, aussi, que les membres de la communauté académique s'emparent de cette question et qu'ils délibèrent sur les niveaux d'inégalités qu'ils jugent efficaces et légitimes. On n'aurait tort de présager de l'issue de ces débats : les entretiens conduits dans le cadre de nos enquêtes montrent que de très nombreux scientifiques sont favorables à des inégalités entre des équipes, pour peu qu'elles soient maintenues à l'intérieur de certaines limites.

Ces débats sont d'autant plus urgents à conduire que le financement sur projets fait aujourd'hui partie des instruments contestés (Aust, Gozlan, 2018). Au moment des délibérations sur la LPR, nous écrivions qu'il fallait éviter que ces débats ne se résument à « *une opposition entre les tenants de la mise en compétition et ses pourfendeurs, les partisans de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et leurs critiques, ou les promoteurs des appels d'offres et leurs dénonciateurs* » (Aust, 2020). Il n'est pas certain que l'appel ait été entendu – nous aurions été étonnés qu'il le soit. Les débats précédant la loi n'ont pas traité réellement de cette question et la LPR a essentiellement cherché à réformer les conditions de mise en compétition, à l'étendre sans introduire de mécanismes la régulant. Si le financement sur projets est bien une charnière qui relie et sépare l'État et la communauté académique, il est surtout actuellement perçu comme actualisant une coupure entre ces deux entités. Le maintien de cette situation fragilise la charnière qu'il constitue : pour être robuste, une

charnière doit être perçue dans ces deux dimensions constitutives. En éclairant d'autres possibles, cette histoire de l'instrument montre que la situation actuelle n'est pas une fatalité et que le financement sur projets a pu être le creuset d'autres relations, plus pacifiées, entre l'État et la communauté académique.

Bibliographie

- ABBOTT, A. (1995), « Things of Boundaries », *Social Research*, 62 (4), p. 857-882.
- ABBOTT, A. (2003), « Écologies liées. À propos du système des professions », dans MENDER, P.-M. (dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, p. 51-60.
- ABBOTT, A. (2005), « Linked Ecologies : States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, 23 (3), p. 245-274.
- ABBOTT, A. (2016), *Processual Sociology*, Chicago, University Chicago Press.
- AKRICH, M. (1987), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et culture*, 9, p. 49-64.
- ALLISON, G. (1971), *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little Brown.
- APPEL, T. (2000), *Shaping Biology. The National Science Foundation and American Biological Research. 1945-1975*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press.
- ARAMBOUROU, C., NÉGRIER, E., PAOLETTI, M., SIMOULIN V. (dir.), (2021) *Politiques de la fusion. Organisations, services, territoires*, Paris, LGDJ.
- AUERBACH, L. E. (1965), « Scientists in the New Deal », *Minerva*, 3 (4), p. 457-483.
- AUST, J. (2013), *Bâtir l'université. Gouverner les implantations universitaires à Lyon (1958-2004)*, Paris, L'Harmattan.
- AUST, J. (2014), « Financer la recherche sur projets. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Genèses*, 94 (1), p. 2-6.
- AUST, J. (2015), « Seuil critique, spécialisation, équilibre territorial. Le Plan et la structuration de la carte scientifique française (1964-1965) », *Les Annales de la recherche urbaine*, 109, p. 6-17.

- AUST, J. (2016), « Des appels d'offres pour la recherche : genèse et transformations d'un dispositif de gouvernement », dans CASTEL, P., HENAUT, L., MARCHAL, E. (dir.), *Faire la concurrence. Retour sur un phénomène social et économique*, Paris, Presses des Mines, p. 79-97.
- AUST, J. (2017), « Gouverner les disciplines en disciplinant les instruments. Réformer les sciences de la vie et la médecine dans la France des années 1960 », dans BENNINGHOFF, M., CRESPIY, C., CHARLIER, J.-E., LERESCHE, J.-P. (dir.), *Gouverner les disciplines académiques*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 163-179.
- AUST, J. (2020), « La recherche à l'épreuve de la mise en concurrence », *The Conversation*, 11 février.
- AUST, J., BENAMOUZIG, D. (2022), « Des frontières des organisations à l'organisation des organisations », dans BORRAZ, O. (dir.), *La société des organisations*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 199-212.
- AUST, J., BERGERON, H. (2022), « Repenser le changement institutionnel », dans BORRAZ, O. (dir.), *La société des organisations*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 75-89.
- AUST, J., CLEMENT, P., GALLY, N., GOZLAN, C., OLLION, E., PICARD, E. (2021), « Des patrons aux ex-pairs : réformes de l'État, mobilisations professionnelles et transformations de l'élite du gouvernement de la recherche en biomédecine en France (fin des années 1940-début des années 2000) », *Gouvernement et action publique*, 10 (3), p. 9-42.
- AUST, J., CRESPIY, C. (2009), « Les collectivités locales face à l'enseignement supérieur et la recherche », *Pouvoirs locaux*, 82, p. 64-72.
- AUST, J., GOZLAN, C. (2018), « Des instruments contestés : émergence et effets de la critique des instruments du gouvernement de la recherche en France (1961-2015) », *Revue française de science politique*, 68 (3), p. 493-514.
- AUST, J., GOZLAN, C. (2019), « Bringing the Rules Back In. Peer Review, Bureaucracy and the Reform of Science Governance in France (1960-2010) », in SIMON, D., KUHLMANN, S., STAMM, J. (eds.), *Handbook of Science and Public Policy*, Edward Elgar, Chetelham/Northampton (Mass.), p. 122-140.
- AUST, J., GOZLAN, C. (2021), « Faire charnière entre l'État et les professions. Fabrique des réformes managériales et mobilisations professionnelles », *Politix*, 135 (3), p. 7-18.
- AUST, J., LEPONT, U. (2019), « Les Labex réinventés. Les appropriations paradoxales d'un instrument d'action publique en biologie », *Liepp Policy Brief*, 42, 8 p.

- AUST, J., MAZOYER, H., MUSSELIN, C. (2018), « Se mettre à l'Idex ou être mis à l'index : conformations, appropriations et résistances aux instruments d'action publique dans trois sites d'enseignement supérieur », *Gouvernement et action publique*, 7 (4), p. 9-37.
- AUST, J., PICARD, E. (2014), « Gouverner par la proximité. Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960 », *Genèses*, 94 (1), p. 7-31.
- AUSTOCKER J., BRIDER, L. (eds.) (1989), *Historical Perspectives on the Role of the MRC: Essays in the History of the Medical Research Council of the United Kingdom and Its Predecessor, the Medical Research Committee 1913-1953*, Oxford, Oxford University Press.
- BADIE, B., BIRNBAUM, P. (1979), *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.
- BALOGH, B. (2015), *The Associational State, American Governance in the Twentieth Century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- BARBOT, J. (1998), « Science, marché et compassion. L'intervention des associations de lutte contre le Sida dans la circulation des molécules », *Sciences sociales et santé*, 16 (3), p. 67-94.
- BARBOT, J. (1999), « Les associations, la recherche et l'accès aux nouveaux médicaments », *Médicament et société*, 27, p. 63-64.
- BARBOT, J. (2002), *Les malades en mouvements. La médecine et la science à l'épreuve du Sida*, Paris, Éditions Balland.
- BARREYRE, N., LEMERCIER, C. (2021), « The Unexceptional State: Rethinking the State in the Nineteenth Century (France, United States) », *American Historical Review*, 126 (2), p. 481-503.
- BARRIER, J. (2010), *La science en projets : régimes de financement et reconfigurations du travail des chercheurs académiques (1982-2006)*, Thèse de sociologie, Paris, Sciences Po.
- BARRIER, J. (2011), « La science en projets : financement sur projets, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, 53 (4), p. 515-536.
- BARRIER, J. (2014a), « Partenaires particuliers : financement sur projets et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, 94 (1), p. 55-80.
- BARRIER, J. (2014b), « Merger Mania in Science: Organizational Restructuring and Patterns of Cooperation in an Academic Research Center », in WHITLEY, R., GLÄSER, J.

(eds), *Organizational Transformation and Scientific Change: The Impact of Institutional Restructuring on Universities and Intellectual Governance*, Bingley, Emerald Publishing Limited, p. 141-172.

BARRIER, J., MUSSELIN, C. (2015), « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 127-51.

BARRIER, J., PILLON, J.-M., QUERE, O. (2015), « Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratif et recompositions managériales de l'État », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 9-32.

BARRIER, J., VEZIAN, A. (2016), « Concurrence, rhétorique et meccano institutionnel : les usages stratégiques des dispositifs d'organisation de la recherche » dans CASTEL, P., HENAUT, L., MARCHAL, E. (dir.), *Faire la concurrence*, Paris, Presses de l'École des Mines, p. 119-138.

BARTHE, Y., CALLON, M., LASCOUTES, P. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

BAUDOT, P.-Y. (2011), « L'incertitude des instruments. L'informatique administrative et le changement dans l'action publique (1966-1975) », *Revue française de science politique*, 61 (1), p. 79-103.

BECKER, H. S. (2002), *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.

BENAMOUZIG, D., BESANÇON, J. (2005), « Administrer un monde incertain : les nouvelles bureaucraties techniques », *Sociologie du travail*, 47 (3), p. 301-322.

BEN DAVID, J. (1997), *Éléments d'une sociologie historique des sciences*, Paris, PUF.

BENNINGHOFF, M., LERESCHE, J.-P. (2003), *La recherche affaire d'État*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

BERGERON, H., CASTEL, P., DUBUISSON, S. (2014), « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, 3 (3), p. 7-31.

BERMAN, E. P. (2014), « Not Just Neoliberalism. Economicization in US Science and Technology Policy », *Science, Technology and Human Values*, 39 (3), p. 397-431.

BERMAN, E. P. (2015), *Creating the Market University. How Academic Science Became an Economic Engine*, Princeton/Oxford, Princeton University Press.

- BEZES, P. (2005a), « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du New Public Management », *Informations sociales*, 126 (6), p. 26-37.
- BEZES, P. (2005b). « Le modèle de "l'État stratège" : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, 47 (4), p. 431-450.
- BEZES, (P.) (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF.
- BEZES, P., LE LIDEC, P. (2016) « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, 66 (3/4), p. 407-33.
- BEZES, P., PIERRU, E. (2012), « État, administration et politiques publiques : les déliaisons dangereuses », *Gouvernement et action publique*, 1 (2), 2012, p. 41-87.
- BEZES, P., CHIAPELLO, E., DESMAREZ, P. (2016), « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, 58 (4), p. 347-369.
- BEZES, P., PALIER, B. (2018), « Le concept de trajectoire de réformes. Comment retracer le processus de transformation des institutions », *Revue française de science politique*, 68 (6), p. 1083-1112.
- BIRNBAUM, P. (1985), « La fin de l'État », *Revue française de science politique*, 35 (6), p. 981-998.
- BIRNBAUM, P. (2011), « Défense de l'État fort. Réflexions sur la place du religieux en France et aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, 52 (3), p. 559-578.
- BIRNBAUM, P. (2018), *Où va l'État ? Essai sur les nouvelles élites du pouvoir*, Paris, Seuil.
- BLAU, P. (1963), *The Dynamics of Bureaucracy: Study of Interpersonal Relations in two Governmental Agencies*, Chicago, The University of Chicago Press.
- BLUME, S. (1974), *Toward a Political Sociology of Science*, London, Mc Millan.
- BLUME, S. (1975), « D'une perspective "extrinsèque" en sociologie des sciences », *Sociologie et sociétés*, 7 (1), p. 9-28.
- BONGRAND, P., LABORIER, P. (2005), « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, 55 (1), p. 73-111.

- BOUCHARD, J. (2008), *Comment le retard vient aux Français. Analyse d'un discours sur la recherche, l'innovation et la compétitivité 1940-1970*, Paris, Septentrion.
- BOURDIEU, P. (1976), « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2 (2/3), p. 88-104.
- BOURDIEU, P. (1984), *Homo Academicus*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. (2001), *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- BOURDIEU, P. (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France*, Paris, Fayard.
- BOUSSARD, V. (2001), « Quand les règles s'incarnent. L'exemple des indicateurs prégnants », *Sociologie du travail*, 43 (4), p. 533-51.
- BOUSSARD, V. (2010), « Les policiers de la sécurité publique et l'obligation de faire du chiffre », dans BOUSSARD, V., DEMAZIERE, D., MILBURN, P. (dir.), *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 107-120.
- BRAUN, D. (1998), « The Role of Funding Agencies in the Cognitive Development of Science », *Research Policy*, 27 (8), p. 807-821.
- BRUNO, I. (2008a), *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- BRUNO, I. (2008b), « Y-a-t-il un pilote dans l'Union ? Tableaux de bord, indicateurs, cibles chiffrées : les balises de la décision », *Politix*, 82 (2), p. 96-117.
- BRUNO, I. (2013) « “Faire taire les incrédules“. Essai sur les figures du pouvoir bureaucratique à l'ère du *benchmarking* », dans HIBOU, B. (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte, p. 103-128.
- BRUNO, I., DIDIER, E. (2013), *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte.
- BRUNO, I., DIDIER, E., PREVIEUX J. (2013), *Statactivisme. Comment lutter avec des nombres*, Paris, Zones.
- BURROWS, R. (2012), « Living with the H-Index? Metric Assemblages in the Contemporary Academy », *The Sociological Review*, 60 (2), p. 365-372.
- BUSH, V. (1945), *Science. The Endless Frontier*, Washington, Office of Scientific Research and Development.

- CALLON, M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquillages Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CALLON, M., LAREDO, P. (1990), *L'impact des programmes communautaires sur le tissu scientifique et technique français*, Paris, La Documentation française.
- CAMERATI, F., (2014). « Les incidences du *Research Assessment Exercise* et du *Full Economic Costing* sur le pilotage de la recherche en Grande-Bretagne », in AUST, J., CRESPI, C. (dir.), *La recherche en réformes. Les politiques de recherche entre État, marché et profession*, Paris, EAC.
- CAMBROSIO, A., LIMOGES, C, PRONOVOST, D. (1990), « Representing Biotechnology: An Ethnography of Quebec Science policy », *Social Studies of Science*, 20 (2), p. 195-227.
- CAMBROSIO, A., KEATING, P. (2003), « Qu'est-ce que la biomédecine ? Repères sociohistoriques », *Médecine/Sciences*, 19 (12), p. 1280-1287.
- CERYCH, L., SABATIER, P. (1986), *Great Expectation and Mixed Performance. The Implementation of Higher Education Reforms in Europe*, Chester, Bemrose Press Ltd/Cheshire Typesetters.
- CHAMAK, B. (2004), « Un scientifique pendant l'Occupation : le cas d'Antoine Lacassagne », *Revue d'histoire des sciences*, 57 (1), p. 101-133.
- CHAMAK, B. (2011), *Cent ans de recherche en cancérologie. Le rôle d'Antoine Lacassagne*, Paris, Ed. Glyphe.
- CHAMPY, F. (2011), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF.
- CHARLE, C. (1989), « Le personnel dirigeant du CNRS (1937-1966) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, 4, p. 7-49.
- CHARLE, C. (1994), *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil.
- CHATRIOT, A., DUCLERT, V. (2006) (dir.), *Le gouvernement de la recherche : histoire d'un engagement politique, de Pierre Mendès France au Général de Gaulle, 1953-1969*, Paris, La Découverte.
- CLARK, T. N. (1971), « Le patron et son cercle : clef de l'Université française », *Revue française de sociologie*, 12 (1), p. 19-39.
- CLARK, T. N. (1973), *Prophets and Patrons. The French University and the Emergence of Social Sciences*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

- COHEN, E. (1992), *Le Colbertisme High Tech. Économie des Télécoms et du grand projet*, Paris, Hachette.
- COLE, S., RUBIN, L., COLE, J. R. (1977), « Peer Review and the Support of Science. A Statistical Analysis of the Evaluative Procedures on which the National Science Foundation Bases its Funding Decisions Provides no Evidence to Substantiate Recent Public Criticisms », *Scientific American*, 237 (4), p. 34-41.
- CREMIEUX BRILHAC, J.-L. (1995), « Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique », dans CREMIEUX BRILHAC, J.-L., PICARD, J.-F. (dir.), *Henri Laugier en son siècle*, Paris, CNRS Éditions.
- CRESPIN, R. (2006a), « Drogues et sécurité routière. Changement politique ou nouvel usage des instruments », *Revue française de science politique*, 56 (5), p. 813-836.
- CRESPIN, R. (2006b), « Connaitre ou informer : la carrière sociale des tests Élis/VIH dans deux enquêtes épidémiologiques en France et aux États-Unis », *Sciences sociales et santé*, 24 (4), p. 53-89.
- CRESPIN, R. (2014), « Des objets techniques aux objets-frontières : appropriation et dissémination des instruments d'action publique », *Sciences sociales et santé*, 32 (2), p. 57-66.
- CRESPIN, R., LASCOUMES, P. (2000), « Régulation de la carrière d'un instrument de santé. Les parcours de l'usage du test du VIH dans l'emploi en France et aux États-Unis », *Sociologie du travail*, 42 (1), p. 133-157.
- CRESPY, C. (2007a), « Gouvernance de la recherche et compétitivité territoriale : quel rôle pour l'action publique territoriale ? », *Politiques et management public*, 25 (2), p. 23-44.
- CRESPY, C. (2007b), « Quand la politique de recherche change d'échelle : reconfiguration des espaces de jeu et redéfinition des rôles de l'État et des régions », dans FAURE, A., LERESCHE, J.-P., NAHRATH, S., MULLER, P. (dir.) *Action publique et changements d'échelle : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, p. 271-282.
- CRESPY, C. (2008), « Mobilisation d'expertises et production du territoire régional. L'exemple de la politique de recherche en Provence-Alpes Côte d'Azur », *Annales de la recherche urbaine*, 104, p. 49-57.
- CRESPY, C. (2015), *Gouverner la recherche en région. Les politiques régionales de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Paris, L'Harmattan.
- CROZIER, M. (1963), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.

- CYTERMANN, J.-R. (2004), « L'administration et les politiques de recherche : quelles spécificités ? », *Revue française d'administration publique*, 112 (4), p. 625-632.
- DAHAN, A., PESTRE, D. (2004), *Les sciences pour la guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- DAHL, R., (1971) [1961], *Qui gouverne ?*, Paris, A. Colin.
- DALGALARRONDO, S. (2007), « Quelle place pour les associations de malades dans le processus d'innovation médicamenteuse ? », *Revue française des affaires sociales*, 3-4, p. 171-191.
- DALGALARRONDO, S., URFALINO, P. (2000), « Choix tragiques, controverse et décision publique. Le cas du tirage au sort des malades du Sida », *Revue française de sociologie*, 41 (1), p. 119-157.
- DALYELL, T. (1983), *A Science Policy for Britain*, London/New York, Longman.
- DE BOER, H., ENDERS, J., LEYSITE, L. (2007), « Public Sector Reform in Dutch Higher Education: the Organizational Transformation of the University », *Public Administration*, 85 (1), p. 27-46.
- DEMAILLY, L., DE LA BROISE, P. (2009), « Les enjeux de la déprofessionnalisation », *Socio-logos* [en ligne], 4, <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2305>
- DEVAUX, J.-B. (2021), *L'État technologique. Rationalisations et institutionnalisation d'un territoire bureaucratique : l'innovation (1963-2003)*, Thèse de science politique, Sciences Po Lyon.
- DIDIER, E. (2007), « Quelles cartes pour le New Deal ? De la différence entre gouverner et discipliner », *Genèses*, 68 (3), p. 68-74.
- DOSSO, D. (2006), « Henri Longchambon (1896-1969) » dans CHATRIOT, A., DUCLERT, V. (dir.), *Le gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, p. 62-74.
- DREYFUS, F. (2000), *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*, Paris, La Découverte.
- DUBOIS, V. (1999), *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin.
- DUBOIS, V. (2008) *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica.

DUCLERT, V. (2005), « La naissance de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique. La construction d'un modèle partagé de gouvernement dans les années soixante », *Revue française d'administration publique*, 112, p. 647-658.

DUCLERT, V. (2006a) « Le colloque de Caen » dans CHATRIOT, A., DUCLERT, V. (dir.), *Le gouvernement de la recherche. Histoire d'un engagement politique de Pierre Mendès France à Charles de Gaulle (1953-1969)*, Paris, La Découverte, p. 81-100.

DUCLERT, V. (2006b), « Pierre Mendès France et la recherche scientifique. Le sens d'une action gouvernementale », dans CHATRIOT, A., DUCLERT, V. (dir.), *Le gouvernement de la recherche*, Paris, La Découverte, p. 45-61.

DULONG, D. (1997), *Moderniser la politique. Aux origines de la Ve République*, Paris, L'Harmattan.

DULONG, D. (2012), *Sociologie des institutions*, Paris, La Découverte.

DULONG, D. (2019), « Les poisons et délices de la cinquième République. L'histoire politique de la coordination du travail gouvernemental », *Revue française d'administration publique*, 171, p. 587-601.

DUMONS, B., POLLET, G. (1994), *L'État et les retraites*, Paris, Belin.

DUPUY, F., THOENIG, J.-C. (1983), *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin.

DURAN, A. (2006), « La création du comité d'action et d'entraide sociale du CNRS (1957-1967) », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, [En ligne] (14).

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1798>

DURAN, P., THOENIG, J.-C. (1996) « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46 (5), p. 580-623.

EPSTEIN, R. (2005), « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, p. 114-129.

EPSTEIN, R. (2013), *La rénovation urbaine. Démolition/reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.

EPSTEIN, S. (1995), « The Construction of Lay Expertise: Aids Activism and the Forging of Credibility in the Reform of Clinical Trials », *Science Technology & Human Values*, 20 (4), p. 408-437.

- ESPELAND, W. (2015), *The History of 10%. Commensuration and the Politics of Gay Identities*, Communication au séminaire du CSO, Paris, Sciences Po.
- ESPELAND, W., SAUDER, M. (2007), « Rankings and Reactivity: How Public Measures Recreate Social Worlds », *American Journal of Sociology*, 113 (1), p. 1-40.
- ESTEBE, P. (2005), « Les quartiers, une affaire d'État. Un instrument territorial » dans LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 47-70.
- EVETTS, J. (2010), « Reconnecting Professional Occupations with Professional Organizations: Risks and Opportunities », in SVENSSON, L. G., EVETTS, J. (eds.), *Sociology of Professions. Continental and Anglo-Saxon Traditions*, Daidalos, Goteborg, p. 123-144.
- FILLIPPAKOU, O., SALTER, B., TAPPER, T. (2010), « Compliance, Resistance and Seduction: Reflections on 20 years of the Funding Council Model of Governance », *Higher Education*, 60, p. 543-557.
- FLEURY, F., JOYE, A. (1991), *Les débuts de la politique de recherche scientifique en Suisse. Histoire de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique*, Genève, Droz.
- FOUCAULT, M. (2004), *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France 1977-1978*, Paris, Seuil.
- FONTAINE, J., HASSENTEUFEL, P. (2002), « Quelle sociologie du changement dans l'action publique ? Retour au terrain et "refroidissement théorique" », dans FONTAINE, J., HASSENTEUFEL, P. (dir.), *To change or not to change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR, p. 9-29.
- FRANÇOIS, P. (2011), « Vie et mort des institutions marchandes », dans FRANÇOIS, P. (dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 225-260.
- FREIDSON, E. (1984), « The Changing Nature of Professional Control », *Annual Review of Sociology*, 10, p. 1-20.
- FREIDSON, E. (1986), *Professional Powers. A Study of the Institutionalization of Formal Knowledge*, Chicago/London, The University of Chicago Press.
- FREIDSON, E. (1994), *Professionalism Reborn. Theory, Prophecy, and Policy*, Cambridge, Polity Press.

- FRICKEL, S., MOORE, K. (2006), *The New Political Sociology of Science. Institutions, Network and Power*, Madison, University of Wisconsin Press.
- FRIEDBERG, E. (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- FRIEDBERG E., URFALINO, P. (1984), *Le jeu du catalogue*, Paris, La Documentation française.
- FUJIMURA, J. H. (1987), « Constructing “Do-Able” Problems in Cancer Research: Articulating Alignment », *Social Studies of Science*, 17 (2), p. 257-293.
- GAÏTI, B. (2014), « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960. Retour sur les temporalités d'un “tournant néolibéral” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 201/202, p. 58-71.
- GALLY, N. (2018), « Entre *Executive Shift* et gouvernement à distance. La genèse des politiques “pour l'excellence” dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (2009-2012) », *Revue française de science politique*, 68 (4), p. 691-715.
- GAUDILLIERE, J.-P. (2002). *Inventer la biomédecine : la France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant, 1945-1965*, Paris, La Découverte.
- GAUTHAM, R. (2015), « The Early American State “In Action”: The Federal Marine Hospital 1789-1860 », in SPARROW, J. T., NOVAK, W. J., SAWYER, S. W. (eds), *Boundaries of the State in US History*, Chicago, University Chicago Press, p. 21-56.
- GAY, R. (2021), « À la charnière de l'administration et des professions. Luttres de territoires et jeux d'alliance autour du financement hospitalier », *Politix*, 135, p. 19-45.
- GENIEYS, W., (2000) « De la théorie à la sociologie des élites en interaction. Vers un néo-élitisme ? », dans CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, PUF, p. 81-103.
- GENIEYS, W. (2005), « La constitution d'une élite du *Welfare* dans la France des années 1990 », *Sociologie du travail*, 47 (2), p. 205-222.
- GENIEYS, W. (2006), « Nouveaux regards sur les élites du politique », *Revue française de science politique*, 56 (1), p. 121-147.
- GENIEYS, W. (2008), *L'élite des politiques de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GENIEYS, W. (2010), « L'affirmation d'une élite des politiques de l'État. Le secteur de la protection sociale », *Informations sociales*, 157 (1), p. 80-88.

- GENIEYS, W., MICHEL, L. (2006), « Au-delà du complexe militaro-industriel », *Revue française de sociologie*, 47 (1), p. 117-142.
- GENIEYS, W., HASSENTEUFEL, P. (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 1 (2), p. 89-115.
- GIBBONS, M., LIMOGES, C., NOWOTNY, H., SCHWARTZMAN, S., SCOTT, P., TROW, M. (1994), *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, London, Sage.
- GIERYN, T. (1983), « Boundary Work and the Demarcation of Science from Non Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, 48 (6), p. 781-795.
- GILPIN, R. (1968), *France in the Age of Scientific State*, Princeton, Princeton University Press.
- GINGRAS, Y. (2014), *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir.
- GINZBURG, C. (1976), *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVIème*, Paris, Flammarion.
- GIRY, J., SCHULTZ, E. (2017) « L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement », *Zilsel* [En ligne], 2 (2), p. 63-96. <https://doi.org/10.3917/zil.002.0063>.
- GIRY, J., SCHULTZ, E. (2022), « L'agence nationale de la recherche, fer de lance d'une internationalisation néolibérale de la politique de recherche française (2004-2010) ? », *Revue internationale de politique comparée*, 29 (1), p. 173-199.
- GLÄSER, J., LAUDEL, G. (2016), « Governing Research », *Archives Européennes de Sociologie/European Journal of Sociology*, 57 (1), 2016, p. 117-168.
- GORGA, A., LERESCHE, J.-P. (2015), « Introduction. Le retour des disciplines ? » dans GORGA, A., LERESCHE, J.-P. (dir.), *Disciplines académiques en transformation. Entre innovation et résistance*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, p. 1-15.
- GOZLAN, C. (2015), « L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer "l'impact" social de la science ? », *Sociologie du travail*, 57 (2), p. 151-174.
- GOZLAN, C. (2016), *Réinventer le jugement scientifique. L'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales à l'AERES*, Thèse de sociologie, Paris, Sciences Po.

- GOZLAN, C. (2020), *Les valeurs de la science. Enquête sur les réformes de l'évaluation de la recherche en France*, Lyon, ENS Éditions.
- GOZLAN, C. (2021), « Une mobilisation réformatrice ? Sauvons la recherche et la genèse des réformes de politique scientifique en France », *Politix*, 135 (3), p. 73-106.
- GRANIER, C, MAS, L.-Y., FINOT, L., ARNOUX, B., PASQUALINI, N., DOLLE, V. (2009), *La démarche qualité dans la recherche publique et l'enseignement supérieur*, Versailles, Éditions Quæ.
- GREMION, P. (1976), *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.
- GUSFIELD, J. (1981), *The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, The University of Chicago Press.
- GUSTON, D. H. (2001), « Boundary Organizations in Environmental Policy and Science: An Introduction », *Science, Technology, & Human Values*, 26 (4), p. 399-408.
- GUTHLEBEN, D. (2009), *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours. Une ambition nationale pour la science*, Paris, A. Colin.
- HAGSTROM, W. (1965), *The Scientific Community*, New York, Basic Books.
- HALL, P. (1992), « The Movement from Keynesianism to Monetarism: Institutional Analysis and British Economic Policy in the 1970s », in STEINMO, S., THELEN, K., LONGSTRETH, F. (eds.), *Structuring Politics. Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 90-113.
- HALL, P. A., (1993), « Policy Paradigms, Social Learning and the State: the Case of Economic Policy Making in Britain », *Comparative Politics*, 25 (3), p. 275-296.
- HALL, P. A., (1997), « The Role of Interests, Institutions and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations » in LICHBACH, M. I., ZUCKERMAN, A. S. (eds.), *Comparative Politics. Rationality, Culture and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p.174-207.
- HALL, P. A., (2012), « Tracing the Progress of Process-Tracing », *European Political Science*, 12 (1), p. 1-11.
- HALPERN, C., LASCOUTES, P., LE GALES, P. (2014), « L'instrumentation et ses effets. Débats et mises en perspective théoriques », dans HALPERN, CH., LASCOUTES, P., LE

GALES, P. (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 15-62.

HANLEY, S. (1991), *Le lit de justice des Rois de France*, Paris, Aubier.

HARROCHE, A. (2019), « Les petites mains de l'excellence. Place et rôle des chargées de projet dans la mise en œuvre d'une Initiative d'Excellence », *Revue française d'administration publique*, 169 (1), p. 151-167.

HARROCHE, A. (2021), *Gouverner par les inégalités. La mise en œuvre d'une Initiative d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Thèse de sociologie, Sciences Po.

HASSENTEUFEL, P. (2007), « L'État mis à nu par les politiques publiques », dans BADIE, B., DELOYE, Y. (dir.), *Le temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Paris, Fayard, p. 311-329.

HASSENTEUFEL, P. (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin.

HASSENTEUFEL, P., BACHIR, M., BUSSAT, V., GENIEYS, W., MARTIN, C., SERRE, M. (1999), *L'émergence d'une élite du Welfare ? Sociologie des sommets de l'État en interaction. Le cas des politiques de protection maladie et en matière de prestations familiales (1981-1997)*, Rapport pour la MIREs.

HAURAY, B. (2020), « Conflits d'intérêts et santé publique : l'apport des sciences sociales », *Sciences sociales et santé*, 38 (3), p. 5-19.

HAYWARD, J., KLEIN, R. (1994), « Grande-Bretagne : de la gestion publique à la gestion privée du déclin économique », dans JOBERT, B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 87-121.

HAZELKORN, E. (2011), *Rankings and the Reshaping of Higher Education. The Battle for World Class Excellence*, London, Palgrave Macmillan.

HENKEL, M. (2005), « Academic Identity and Autonomy in a Changing Policy Environment », *Higher Education*, 49, p. 155-176.

HERLIN GIRET, C. (2017), « L'État et la richesse. Redéfinir l'impôt pour sauver le capital », *Gouvernement et action publique*, 6 (3), p. 37-60.

HIBOU, B. (2012a), « La bureaucratisation néolibérale ou la domination et le redéploiement de l'État dans le monde contemporain », dans HIBOU, B. (dir.), *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, p. 7-20.

- HIBOU, B. (dir.) (2012b), *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte.
- IHL, O., KALUZYNSKI, M., POLLET, G. (2003), « Pour une sociohistoire des sciences de gouvernement » dans IHL, O., KALUZYNSKI, M., POLLET, G. (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Économica, p. 1-21.
- JACQ, F. (1996), *Pratiques scientifiques, formes d'organisation et représentations politiques de la science dans la France d'après-guerre. La "politique" de la science comme énoncé collectif*, Thèse de socio-économie, École des Mines.
- JACOBS, A., WEAVER, K. (2015), « When Policies Undo Themselves: Self-Undermining Feedback as a Source of Policy Change », *Governance*, 28 (4), p. 441-457.
- JAMOUS, H. (1969), *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CNRS Éditions.
- JASANOFF, S. (1990), *The Fifth Branch. Science Advisers as Policymakers*, Harvard, Harvard University Press.
- JOBERT, B. (1985), « L'État en action. L'apport des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 35 (4), p. 654-682.
- JOBERT, B. (dir.) (1994a), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- JOBERT, B. (1994b), « Le retour du politique » dans JOBERT, B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 9-20.
- JOBERT, B. (1995), « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles. Esquisse d'un parcours de recherche » dans FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 13-24.
- JOBERT, B., LECA, J. (1980), « Le dépérissement de l'État : à propos de *L'Acteur et le système* de Michel Crozier et Erhard Friedberg », *Revue française de science politique*, 30 (6), p. 1125-1170.
- JOBERT, B., MULLER, P. (1985), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Seuil.
- JOBERT, B., THERET, B. (1994), « France : la consécration républicaine du néolibéralisme », dans JOBERT, B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 21-85.

- JOURDAIN, L. (1995), *Recherche scientifique et construction européenne. Enjeux et usages nationaux d'une politique communautaire*, Paris, L'Harmattan.
- JOUVENET, M. (2007), « La culture du “bricolage” instrumental et l'organisation du travail scientifique. Enquête dans un centre de recherches en nanosciences », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1 (2), p. 189-219.
- JOUVENET, M. (2011), « Profession scientifique et instruments politiques : l'impact du financement “sur projets” dans des laboratoires de nanosciences », *Sociologie du travail*, 53 (2), p. 234-252.
- KANTOROWICZ, E. (1989), *Les deux corps du Roi. Théologie politique au Moyen-Âge*, Paris, Gallimard.
- KARILA-COHEN, P. (2010), « Les préfets ne sont pas des collègues. Retour sur une enquête », *Genèses*, 79 (2), p. 116-134.
- KATZNELSON, I. (1985) « Working-Class Formation and the State: Nineteenth-Century England in American Perspective », in EVANS, P. B, RUESCHMEYER, D., SKOCPOL, T. (eds.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 257-284.
- KAY, L. E. (1992), *The Molecular Vision of Life. Caltech, the Rockefeller Foundation and the Rise of the New Biology*, Oxford, Oxford University Press.
- KEVLES, D.J. (1978), *The Physicist: the History of a Scientific Community in Modern America*, New York, Knopf.
- KING, D., LIEBERMAN, R. C. (2011), « L'État aux États-Unis : nouvelles perspectives de politique comparée. Pour en finir avec le mythe de l'État “faible” », *Revue française de sociologie*, 52 (3), p. 481-507.
- KLEINMAN, D. L. (1995), *Politics on the Endless Frontier. Postwar Research Policy in the United States*, Duke University Press, Durham.
- KLEINMAN, D. L. (1998), « Untangling Context: Understanding a University Laboratory in the Commercial World », *Science, Technology and Human Value*, 23(3), 285-314.
- KLEINMAN, D. L., VALLAS, S. (2001), « Science, Capitalism and the Rise of the “Knowledge Worker”: The Changing Structure of the Knowledge Production in the United States », *Theory and Society*, 30 (4), p. 451-492.
- KNORR CETINA, K. (1981), *The Manufacture of Knowledge*, Oxford, Pergamon.

- KNORR CETINA, K. (1995), « Laboratory Studies. The Cultural Approach of the Study of Science », in JASANOFF, S., MARKLE, G. E., PETERSEN, J. C., PINCH, T. (eds), *Handbook of Science and Technology Studies*, London/Thousands Oaks, Sage, p. 140-166.
- KNORR CETINA, K., (1999) *Epistemic Cultures. How the Sciences Make Knowledge*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- KOGAN, M., HANNEY, S. (2000), *Reforming Higher Education*, London & Philadelphia, Jessica Kingsley Publishers.
- KOHLER, R. E. (1991), *Partners in Science. Foundations and Natural Scientists 1900-1945*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.
- LABORIER, P., TROM, D. (2003), « Introduction » dans LABORIER, P., TROM, D. (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 5-22.
- LAMONT, M. (2010), *How Professors Think. Inside the Curious World of Academic Judgment*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- LAMY, E., SHINN, T. (2006), « L'autonomie scientifique face à la mercantilisation. Formes d'engagement entrepreneurial des chercheurs en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 164, p. 22-49.
- LAREDO, P. (1995), *L'impact en France des programmes communautaires de recherche*, Paris, École des Mines.
- LASCOUMES, P. (1990), « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, 40, p. 43-71.
- LASCOUMES, P., LE GALES, P. (2005), « L'action publique saisie par ses instruments » dans LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-44.
- LASWELL, H. (1936), *Who Gets What, When, How*, New York, Whittlesey House.
- LAUDEL, G. (2006), « The Art of Getting Funded: How Scientists Adapt to their Funding Conditions », *Science and Public Policy*, 33 (7), p. 489-504.
- LATOUR, B. (1984), *Les microbes : guerre et paix, suivi de Irréductions*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, B., WOOLGAR, S. (1988), *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte.
- LAWRENCE T., SUDDABY R. (2006), « Institutions and Institutional Work », in CLEGG S., HARDY, C., LAWRENCE, T., NORD, W. (eds.), *Sage Handbook of Organization Studies*, London, Sage, p. 215-254.

- LE BIANIC, T. (2013), « Une profession balkanisée : les psychologues face à l'État (1945-1985) », *Politix*, 102 (2), p. 177-207.
- LEE, F. S. (2007), « The Research Assessment Exercise, the State and the Dominance of Mainstreams Economics in British Universities », *Cambridge Journal of Economics*, 31, p. 309-325.
- LE GALES, P. (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1), p. 57-95.
- LE GALES, P., SCOTT, A. (2008), « Une révolution bureaucratique britannique ? Autonomie sous contrôle ou “freer markets, more rules” », *Revue française de sociologie*, 49 (2), p. 301-330.
- LEMERCIER, C. (2016), « L'État vu de ses marges », *La vie des idées*, publié le 29 août 2016. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20160829_etatus.pdf
- LEMOINE, B. (2014), « Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du “problème” de la dette publique » dans HALPERN, C., LASCOUTES, P., LE GALES, P. (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 367-396.
- LEPONT, U. (2016a), « Les experts les plus consultés aux États-Unis : l'hypothèse d'une péri-administration. Le cas des politiques de protection maladie (1970-2010) », *Revue française de science politique*, 66 (6), p. 887-913.
- LEPONT, U. (2016b), « Les conditions préalables au “tournant néolibéral”. Le cas de la protection maladie aux États-Unis », *Politix*, 116 (4), p. 193-220.
- LEVY, G. (1989), *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard.
- LINDBLOM, C. (1959), « The Science of “Muddling Through” », *Public Administration Review*, 19 (2), p. 79-88.
- LINDBLOM, C. (1979), « Still Muddling, Not Yet Through », *Public Administration Review*, 39 (6), p. 517-526.
- LINHARDT, D., MUNIESA, F. (2011), « Du ministère à l'agence. Étude d'un processus d'altération politique », *Politix*, 95 (3), p. 73-102.

LIPSKY, M. (1980), *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russel Sage Foundation.

LOUVEL, S. (2011), *Des patrons aux managers. Les laboratoires de la recherche publique depuis les années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

LOUVEL, S. (2014), « Forces de rappel disciplinaires et soutien à l'interdisciplinarité dans les "sciences stratégiques" : l'exemple de la nano-médecine » dans GORGA, A., LERESCHE, J.-P. (dir.), *Transformations des disciplines académiques : entre innovation et résistance*, Éditions des Archives contemporaines, p. 46-62.

MAC LEOD, R., M., ANDREW, E. K. (1970), « The Origins of the DSIR », *Public Administration*, 48, p. 23-48.

MAC NAY, I. (1997), *The Impact of the 1992 RAE on Institutional Behaviour in English Higher Education: The Evidence of a Research Project*, Center for Higher Education Management, Anglia Polytechnic University, Chelmsford.

MAC NAY, I. (1999), « The Paradoxes of Research Assessment and Funding » in HENKEL, M., LITTLE, B. (eds), *Changing Relationships Between Higher Education and the State*, London/Philadelphia, Jessica Kingsley Publishers, p. 191-203.

MAC NAY, I. (2003), « Assessing the Assessment: an Analysis of the UK Research Assessment Exercise, 2001, and Its Outcomes, with Special Reference to Research in Education », *Science and Public Policy*, 30 (1), p. 1-8.

MAHONEY, J., THELEN, K. (2010), «A Theory of Gradual Institutional Change », in MAHONEY, J., THELEN, K. (eds.), *Explaining Institutional Change. Ambiguity, Agency, and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 1-37.

MAILLET, A., MAYAUX, P.-L. (2018), « Le *Process Tracing*. Entre narration historique et raisonnement expérimental », *Revue française de science politique*, 68 (6), p. 1061-1082.

MARTIN, O. (2006), « Savants, science et savoirs en société : quelques réflexions sur le renouvellement de la sociologie des sciences », *Sociétés contemporaines*, 64 (4), p. 5-19.

MARTIN, B., WHITLEY, R. (2010), « The UK Research Assessment Exercise. A Case of Regulatory Capture », in WHITLEY, R., GLÄSER, J., ENGWALL, L. (eds.), *Reconfiguring Knowledge Production. Changing Authority Relationships in the Sciences and their Consequences for Intellectual Innovation*, Oxford, Oxford University Press, p. 51-80.

- MERTON, R. K. (1968), « The Matthew Effect in Science: The Reward and Communication Systems of Science Are Considered », *Science*, 159 (3810), p. 56-63.
- MERTON, R. K. (1973), *The Sociology of Science. Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago & London, The University of Chicago Press.
- MERRY, S. (2016), « Cultural Dimensions of Power/Knowledge: the Challenges of Measuring Violence against Women », *Sociologie du travail*, 58 (4), p. 370-380.
- MIGNOT GERARD, S., MUSSELIN, C. (2005), *Chacun cherche son LMD. L'adoption par les universités françaises du schéma européen des études supérieures en deux cycles*, Paris, École supérieure de l'Éducation nationale et Centre de sociologie des organisations.
- MILLS, C. W. (1977) [1956], *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspéro.
- MITCHELL, T. (1991), « The Limits of the State. Beyond Statist Approaches and their Critics », *American Political Science Review*, 85 (1), p. 77-96.
- MORANGE, M. (2003), *Histoire de la biologie moléculaire*, Paris, La Découverte.
- MULLER, P. (1984), *Le technocrate et le paysan. Les lois d'orientation agricole de 1960-1962 et la modernisation de l'agriculture française 1945-1984*, Paris, L'Harmattan.
- MULLER, P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 189-208.
- MUNIESA, F., MILLO, Y., CALLON, M. (2007), « An Introduction to Market Devices », in CALLON, M., MILLO, Y., MUNIESA, F. (eds), *Market Devices*, Oxford/Malden, Blackwell Publishing, p. 1-12.
- MUSSELIN, C. (2001), *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF.
- MUSSELIN, C. (2005), *Le marché des universitaires : France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MUSSELIN, C. (2013), « How Peer Review Empowers the Academic Profession and University Managers: Changes in Relationships between the State, Universities and the Professoriate », *Research Policy*, 42 (5), p. 1165-1173.
- MUSSELIN, C. (2017), *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MUSSELIN, C. (2018), « New Forms of Competition in Higher Education », *Socio-Economic Review*, 16(3), p. 657-683.

- MUSSELIN, C. (2020), « Les paradoxes de la LPPR ou pourquoi l'annonce de moyens supplémentaires est-elle source de résistances ? » *Revue française de pédagogie*, 207 (2), p. 41-48.
- MUSSELIN, C., FRIEDBERG, E. (1993), *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Économica.
- NEAVE, G., (1998), « The Evaluative State Reconsidered », *European Journal of Education*, 33 (3), p. 265-284.
- NEAVE, G. (2012), *The Evaluative State. Institutional Autonomy and Re-Engineering Higher Education in Western Europe. The Prince and his Pleasure*, New York, Palgrave Mc Milland.
- NOVAK, W.J., SAWYER S., SPARROW, J. T. (2015), « Beyond Stateless Democracy », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 36 (1), p. 21-41.
- NOWOTNY, H., SCOTT, P., GIBBONS, M. (2001), *Rethinking Science. Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty*, London, Blackwell Publishers.
- OLIVER, C. (1992), « The Antecedents of Desinstitutionnalization », *Organization Studies*, 13 (4), p. 563-588.
- OLLIVIER, C. (2012), « Division du travail et concurrences sur le marché de l'architecture d'intérieur. Propositions pour une analyse des formes des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, 53 (2), p. 225-228.
- OWEN, T. (1980), « The University Grant Committee », *Oxford Review of Education*, 6 (3), p. 255-278.
- OWEN SMITH, J., POWELL, W. W. (2004), « Carrières et contradictions en sciences de la vie : réponses du corps académique aux transformations de la connaissance et de ces utilisations », *Sociologie du travail*, 46 (3), p. 347-377.
- PADIOLEAU, J.-G. (1982), *L'État au concret*, Paris, PUF.
- PALIER, B., BONOLI, G. (1999), « Phénomènes de *Path Dependence* et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, 49 (3), p. 399-420.
- PALIER B., TRAMPUSCH, C. (2018), « Comment retracer les mécanismes causaux ? Les différents usages du *Process Tracing* », *Revue française de science politique*, 68 (6), p. 967-90.
- PAPON, P. (1978), *Le pouvoir et la science*, Paris, Éditions du Centurion.

- PAPON, P. (1983), *Pour une prospective de la science. Recherche et technologie : les enjeux de l'avenir*, Paris, Seghers.
- PASSERON, J.-C. (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.
- PAYE, S. (2015) « Temporaires, permanents, “vedettes” : la tripartition du salariat académique au Royaume-Uni », *Sociologie du travail*, 57 (2), p. 175-199.
- PAYRE R., (2007), *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions.
- PAYRE, R., POLLET, G. (2013), *Sociohistoire de l'action publique*, Paris, La Découverte.
- PESTRE, D. (1984), *Physique et physiciens en France (1918-1940)*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- PICARD, J.-F. (1990), *La République des savants. La recherche française et le CNRS*, Paris, Flammarion.
- PICARD, J.-F., PRADOURA, E. (1988) « La longue marche vers le CNRS », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, 1, p. 7-40.
- PICARD, J.-F., MOUCHET, S. (2009), *La métamorphose de la médecine*, Paris, PUF.
- PIERSON, P. (1994), *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, New York, Cambridge University Press.
- PIERSON, P. (2000), « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, 94 (2), p. 251-267.
- PINAULT, M. (2006), *La science au Parlement. Les débuts d'une politique de recherche scientifique en France*, Paris, CNRS Éditions.
- PINAULT, M., (2001) « Notice Dominique Lahalle », [En ligne], <https://maitron.fr/spip.php?article137671>, version mise en ligne le 23 juillet 2011, dernière modification le 26 septembre 2011.
- POLANCO, X. (1990), « La mise en place d'un réseau scientifique. Les rôles du CNRS et de la DGRST dans l'institutionnalisation de la biologie moléculaire (1960-1970) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, (7).
- POON, M. (2007), « Scorecard as Market Devices for Consumer Credit: The Case of Fair, Isaac & Company Incorporated », *The Sociological Review*, 55 (2), p. 284-306.

- POWELL, W., OWEN SMITH, J. (1998), « Universities and the Market for Intellectual Property in the Life Sciences », *Journal of Policy Analysis and Management*, 17 (2), p. 253-277.
- PRESSMAN, J., WILDAVSKY, A. (1973), *Implementation. How Great Expectations in Washington Are Dashed in Oakland; or, Why it's Amazing that Federal Programs Work at All; This Being a Saga of the Economic Development as Told by Two Sympathetic Observers who Seek to Build Morals on a Foundation*, Berkeley, University of California Press.
- PROST, A. (1988), « Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS 1939-1989*, n° 1, p. 41-62.
- PROST, A. (1990), « Les réformes du CNRS (1959-1966) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n° 9.
- QUENOUEËLLE CORRE, L. (2000), *La direction du Trésor (1947-1967). L'État banquier et la croissance*, Paris, CHEFF.
- RABEHARISOA, V., CALLON, M. (1999), *Le pouvoir des malades. L'association française contre les myopathies et la recherche*, Paris, Presses des Mines.
- RABEHARISOA, V., CALLON, M. (2002), « L'engagement des associations de malades dans la recherche », *Revue internationale des sciences sociales*, 171 (1), p. 65-73.
- RAVINET, P. (2012), « La politique d'enseignement supérieur. Réformes par amplification et rupture dans la méthode » dans DE MAILLARD, J. (dir.), *Politiques publiques 3. Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 361-380.
- REGONINI, G., GIULIANI, M. (1994), « Italie : au-delà d'une démocratie consensuelle ? », dans JOBERT, B. (dir.), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 123-199.
- REVEL, J. (1989), « L'histoire au ras du sol. Préface à l'édition française de Giovanni Lévi », *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont au XVIIème siècle*, Paris, Gallimard, p. I-XXXIII.
- RHODES, R. A. W. (1994), « The Hollowing Out of the State: the Changing Nature of the Public Service in Britain », *The Political Quarterly*, 65 (2), p. 138-151.
- RIP, A. (1994), « The Republic of Science in the 1990s », *Higher Education*, 28 (1), p. 3-23.
- ROSE, N., MILLER, P. (1992), « Political Power beyond the State: Problematics of Government », *The British Journal of Sociology*, 43 (2), p. 173-205.
- SAINT MARTIN, A. (2013), *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte.

SARFATTI LARSON, M. (1977), *The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press.

SCHULTZ, E. (2013), « Le temps d'un projet. Les temporalités du financement sur projet dans un laboratoire de biophysique », *Temporalités*, 18, [en ligne].

<https://journals.openedition.org/temporalites/2563>

SCHULTZ, E. (2016), *Construire une économie de la recherche sur projets. L'installation de l'Agence Nationale de la Recherche en France et ses conséquences dans les domaines de la génomique végétale et de la chimie durable*, Thèse de sociologie, Paris, Université Paris IV.

SHAPIN, S., SCHAFFER, S. (1993) [1985], *Léviathan et la pompe à air. Hobbes et Boyle entre science et politique*, Paris, La Découverte.

SINGER M., (2010) « Notice Jeanine Kahn (née Yon) », <https://maitron.fr/spip.php?article87513>, version mise en ligne le 15 avril 2010, dernière modification le 29 juillet 2019.

SKOCPOL, T. (1987), « A Society without a State? Political Organization, Social Conflict and Welfare System in the United States », *Journal of Public Policy*, 7(4), p. 537-550.

SKOCPOL, T. (1993), *Protecting Mothers and Soldiers. The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

SLAUGHTER, S. (1993), « Beyond Basic Science: Research University Presidents' Narrative of Science Policy », *Science, Technology and Human Values*, 18 (3), p. 278-302.

SLAUGHTER, S., RHOADES, G. (2004), *Academic Capitalism and the New Economy*, Baltimore & London, John Hopkins University Press.

SPARROW, J., NOVAK, W., SAWYER, S. (eds.) (2015), *Boundaries of the State in US History*, Chicago, Chicago University Press.

SPENLEHAUER, V. (1999), « Intelligence gouvernementale et sciences sociales », *Politix*, 48 (4), p. 95-128.

SULEIMAN, E., COURTY, G. (1997), *L'âge d'or de l'État. Une métamorphose annoncée*, Paris, Seuil.

SUREL, Y. (1997), *L'État et le livre. Les politiques publiques du livre en France (1957-1993)*, Paris, L'Harmattan.

- SUREL, Y. (2018), « La mécanique de l'action publique : le *Process Tracing* dans l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 68 (6), p. 991-1014.
- SVENSSON, L., EVETTS, J. (2010), « Introduction » in SVENSSON, L., EVETTS, J. (eds.), *Sociology of Professions. Continental and Anglo-Saxon Traditions*, Daidalos, Goteborg, p. 9-29.
- THELEN, K. (2003) « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *L'Année de la régulation*, 7, p. 13-43.
- THORPE, C., SHAPIN, S. (2000), « Who Was J. Robert Oppenheimer? Charisma and Complex Organisation », *Social Studies of Science*, 30 (4), p. 545-590.
- TOPALOV, C. (1999a), « Les réformateurs et leurs réseaux » dans TOPALOV, C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice en France et ses réseaux 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 11-58.
- TOPALOV, C. (dir.) (1999b), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice en France et ses réseaux 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- TRAVIS, G.D.L., COLLINS, H.M. (1991) « New Light on Old Boys: Cognitive and Institutional Particularism in the Peer Review System », *Science, Technology, & Human Values*, 16 (3), p. 322-41.
- VEZIAN, A. (2013), *Genèse et institutionnalisation d'une organisation biomédicale, l'exemple des cancéropôles (2002-2010). L'organisation comme instrument d'action publique*, Thèse de sociologie, Paris, Sciences Po.
- VEZIAN, A. (2014), « À la recherche d'une politique biomédicale en France. Chronique d'une recherche inaboutie en cancérologie », *Sociologie du travail*, 56 (2), p. 204-224.
- VEZIAN, A., (2017), « Les limites de la rationalisation managériale. Le cas de la transformation organisationnelle de la recherche sur le cancer en France », *Gouvernement et action publique*, 6 (2), p. 83-105.
- VILKAS, C. (2009), « Des pairs aux experts : l'émergence d'un nouveau management de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 126 (1), p. 61-79.
- VILKAS, C. (2010), « Une vision stratégique pour le CNRS (1988-1994) » dans URFALINO P., ZUBER, M. (dir.), *Intelligences de la France. Onze essais sur la politique et la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 231-258.

WEISZ, G. (1983), *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, Princeton University Press.

WHITLEY, R. (2010), « Reconfiguring Public Sciences. The Impact of Governance Changes on Authority and Innovation in Public Science Systems », in WHITLEY, R., GLÄSER, J., ENGWALL, L. (eds.), *Reconfiguring Knowledge Production. Changing Authority Relationships in the Sciences and their Consequences for Intellectual Innovation*, Oxford, Oxford University Press, p. 3-47.

WHITLEY, R. (2014), « How Do Institutionnal Changes Affect Scientific Innovation? The Effects of Shifts in Authority Relationships, Protected Space, and Flexibility », in WHITLEY, R., GLÄSER, J. (eds), *Organizational Transformation and Scientific Change : The Impact of Institutionnal Restructuring on Universities and Intellectual Governance*, Emerald Group, 2014, 367-406.

WORMS, J.- P. (1966), « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, 8 (3), p. 249-275.

Table des encadrés, graphiques, illustrations et tableaux

Encadrés

<i>Encadré 1. Circonscrire des élites en suivant un instrument</i>	42
<i>Encadré 2. Trajectoire d'un patron réformateur : Raymond Latarjet</i>	61
<i>Encadré 3. De Nancy à Paris : C. Burg, un directeur distant des réseaux patronaux parisiens</i>	127
<i>Encadré 4. R. Chabbal, du CCRST à la MST</i>	198
<i>Encadré 5. J.-P. Lévy, un biologiste à la tête de l'agence Sida</i>	262
<i>Encadré 6. G. Bloch, trajectoire d'un ex-pair</i>	328
<i>Encadré 7. Process tracing et trajectoires de réformes</i>	405

Graphiques

<i>Graphique 1. Évolution des crédits du Fonds et des actions concertées de 1971 à 1985</i>	219
<i>Graphique 2. Évolution de la composition des financements sur projets ministériels</i>	289
<i>Graphique 3. Évolution du budget et des taux de sélection de l'ANR</i>	366
<i>Graphique 4. Nombre moyen de projets moyen soumis aux appels à projets nationaux de l'ANR (2005-2007)</i>	369

Illustrations

<i>Illustration 1. Alors, ça usine ?</i>	165
<i>Illustration 2. Procéduraliser le financement sur projets</i>	346
<i>Illustration 3. Procéduraliser la programmation scientifique</i>	347
<i>Illustration 4. Procéduraliser la programmation scientifique (bis)</i>	348

Tableaux

<i>Tableau 1. L'élite du financement sur projets (fin des années 1950-milieu des années 1960)</i>	62
<i>Tableau 2. L'élite du financement sur projets (milieu des années 1960-fin des années 1970)</i>	128
<i>Tableau 3. L'élite du financement sur projets (fin des années 1970-fin des années 1980)</i>	199
<i>Tableau 4. L'élite du financement sur projets (fin des années 1980-début des années 2000)</i>	261
<i>Tableau 5. L'élite du financement sur projets (milieu des années 2000-milieu des années 2010)</i>	327

Table des matières

Introduction	8
1. Comblir les blancs d'une histoire en pointillés	11
1.1. Des politiques scientifiques tardivement investies par les travaux de sciences sociales	11
1.2. Mieux comprendre le changement	20
2. Faire une histoire matérielle des frontières de l'État	26
2.1. Deux gestes pour comprendre les frontières	26
2.2. Analyser les charnières qui organisent les frontières de l'État et de la communauté académique	31
3. Articuler des traces et des méthodes	37
3.1. Articuler sources écrites, entretiens et observation	37
3.2. Une analyse qualitative, et marginalement quantitative	47
Chapitre 1. Le pouvoir de l'indifférenciation	52
Introduction	52
1. Genèse d'une charnière incomplète	55
1.1. Des réformateurs entre l'État et la communauté académique	55
1.2. Instituer un Fonds au cœur de l'État pour mieux coordonner la recherche française	64
1.3. Différencier l'intervention de l'État de celle des organismes de recherche	78
2. Privatiser l'usage des deniers publics	86
2.1. Des comités programmatiques : définir les priorités, définir les bénéficiaires	87
2.2. La triade du pouvoir des comités : droit d'initiative, droit de regard, droit de suivi	97
2.3. Un pouvoir précaire	108
Conclusion	117
Chapitre 2. L'émancipation par les projets	120
Introduction	120
1. Ajouter et borner	123
1.1. Extension du financement sur projets et organisation du travail gouvernemental	123
1.2. Les deux bornes du pouvoir scientifique : bureaucratisation et mise en compétition	142
2. Nouvelles appropriations, nouveaux projets réformateurs	157
2.1. L'anachronisme de la verticalité	158
2.2. Le financement sur projets mis au service des segments professionnels intermédiaires	168
Conclusion	182
Chapitre 3. Les paradoxes des années 1980	187
Introduction	187
1. L'État entrepreneur de l'économicisation de la recherche	192
1.1. Recomposer la frontière depuis l'État et la communauté académique	192
1.2. Un « néocolbertisme », produit des années 1970 et du renouvellement politique des années 1980	202
2. Du dirigisme étatique au retour de la mise en compétition	223
2.1. Un nouveau modèle en tensions	224

2.2. Le Trésor contre Colbert	234
2.3. La consécration socialiste de la mise en compétition	239
Conclusion	249
Chapitre 4. De nouveaux patrons pour la biomédecine ?	253
Introduction	253
1. Réformer en apprenant	257
1.1. Des élites œuvrant depuis l'État, mais en prise avec des enjeux scientifiques et sociaux	258
1.2. Rebâtir la frontière acte I : créer les premières agences de financement	269
1.3. Rebâtir la frontière, acte II : du Fonds de la recherche et de la technologie au Fonds national de la science.	284
2. De nouveaux équilibres entre collégialité, bureaucratie et mise en compétition	295
2.1 Des comités programmatiques	296
2.2. L'évaluation des projets encadrée	303
2.3. Des frontières organisées, mais instables	311
Conclusion	318
Chapitre 5. Nouvelles agences, nouvelles frontières	321
Introduction	321
1. La neutralité pour politique	324
1.1. Organiser la frontière en créant de nouvelles agences	325
1.2. Normaliser la politique scientifique	344
1.3. Normes prégnantes et jeux aux frontières	350
2. L'excellence pour politique	354
2.1. Un nouvel ordre compétitif : les transformations morphologiques de la mise en compétition	355
2.2. De nouvelles pratiques de sélection	367
Conclusion	389
Conclusion générale	393
1. Repenser les relations entre État et profession	395
1.1. Charnières et différenciation de l'État	396
1.2. Élitisme de l'action publique et redéfinition du périmètre de l'État	398
1.3. Dépasser les dualismes dans l'analyse des relations entre l'État et les professions	402
2. Des réformes qui font trajectoire	404
2.1. Temporalités, couloir institutionnel et transformations des charnières	405
2.2. Trois processus au cœur de la trajectoire du financement sur projets	411
3. Trois leçons à tirer de l'histoire du financement sur projets	415
3.1. Penser le passé dans sa complexité	416
3.2. Dépasser les oppositions binaires	417
3.3. Mesurer les inégalités produites par le financement sur projets	418
Bibliographie	421
Table des encadrés, graphiques, illustrations et tableaux	448
Table des matières	449
Annexes méthodologiques	452
1. Croiser les sources et les articuler	452

2. Grilles d'entretien	464
3. Retranscription d'un entretien avec un membre d'un comité de sélection	467

Annexes méthodologiques

1. Croiser les sources et les articuler

Le mémoire original est basé sur l'exploitation, dans cet ordre, de sources écrites et imprimées (cent trois cartons d'archives dépouillés), de sources orales (quarante entretiens réalisés) et, bien plus marginalement d'observations (deux observations réalisées). Nous avons fait le choix de présenter nos sources par période, en ne distinguant pas, comme il est d'usage, les sources écrites et imprimées, des sources orales et des observations. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Cette séparation ne correspond d'abord pas à la manière dont nous avons conduit notre enquête : nous avons toujours pensé les sources ensemble, plutôt que séparément et les avons toujours considérées dans leur complémentarité. Ensuite, l'articulation entre ces sources a été opérée de manière différente selon les chapitres. Nous avons privilégié les sources écrites et imprimées pour les quatre premiers chapitres du mémoire qui retracent la trajectoire du financement sur projets du milieu des années 1950 au début des années 2000. Outre la difficulté de retrouver des acteurs intervenant dans les politiques scientifiques de l'époque, nous nous sommes heurtés au cours des treize entretiens conduits pour éclairer ces périodes, à d'inévitables reconstructions *a posteriori* et à une réelle difficulté des interviewés à répondre à des questions dès lors qu'elles renvoyaient à des événements précis ou à des pratiques habituelles ou peu réflexives – comme l'évaluation dans les comités scientifiques associés au financement sur projets. Nous avons alors utilisé les entretiens comme des sources permettant de contextualiser les informations contenues dans les archives. Au cours de ces interviews, nous avons d'ailleurs utilisé des documents d'archives comme support pour poser certaines de nos questions (voir grille d'entretien historique).

L'articulation entre les documents écrits et imprimés et les autres sources est différente pour le chapitre le plus contemporain. Pour celui-ci, les archives ont été utilisées essentiellement pour retracer la genèse des agences et l'encadrement par les règles des appels à projets. Les sources orales et les observations ont été davantage mobilisées pour décrire le fonctionnement des agences, la mobilisation des règles en leur sein et l'évaluation des projets par les comités scientifiques.

Sans surprise, l'origine institutionnelle des archives dépouillées fait écho à la trajectoire de l'instrument. Pour la période allant de la fin de la IV^e République au début de la V^e, les sources écrites proviennent essentiellement des institutions interministérielles qui jouent un rôle décisif dans la genèse de l'instrument. L'origine des fonds dépouillés se diversifie et leur volume croît à mesure que le financement sur projets migre en direction d'autres institutions : le chapitre 2 du mémoire, qui couvre la période qui va du milieu des années 1960 à la fin des années 1970, comprend des sources issues des institutions interministérielles, toujours, mais aussi des archives des organismes de recherche. Le corpus de sources écrites mobilisé dans le chapitre 3 se resserre à nouveau sur les documents versés par le ministère de la Recherche, parce que celui-ci est au cœur du financement sur projets dans les années 1980. La période suivante analysée dans le chapitre 4 correspond à un nouvel élargissement des institutions versant des archives intéressant l'histoire de l'instrument : au ministère de la Recherche s'ajoute le CNRS et l'Inserm ainsi que les structures dédiées au financement sur projets comme l'ANRS ou le Greg. Enfin, pour la période contemporaine, les archives versées comprennent essentiellement des versements réalisés par le ministère de la Recherche, en première ligne lors de la création des nouvelles agences de financement de la biomédecine. À la marge, il s'enrichit également de documents versés par l'ANR.

Les informations contenues dans les sources imprimées (c'est-à-dire des documents qui ne sont pas des archives parce qu'ils sont produits et publiés par des institutions de l'époque analysée) varient, elles, à mesure des transformations du monde scientifique et des politiques scientifiques. Certaines sources imprimées ont été systématiquement consultées, mais utilisées à des fins différentes parce que les informations qu'elles contiennent se redéfinissent : par exemple, les rapports des organismes de recherche dans les années 1970 sont intéressants parce qu'ils permettent de renseigner la place tenue par

les appels à projets dans la politique des organismes, notamment sur le plan budgétaire ; dans la période contemporaine, les rapports des agences sont toujours utiles, mais du fait des informations qu'ils contiennent sur les taux de sélection ou sur l'internationalisation de l'activité des agences, des données absentes des documents des années 1970. Nous avons aussi dû mobiliser des sources imprimées différentes pour collecter le même type de renseignements : la reconstitution des carrières des acteurs impliqués dans les réformes du financement sur projets n'a ainsi pas été opérée à partir des mêmes sources suivant les époques. Nous nous sommes toujours appuyés sur les informations déposées dans le *Who's who* ou sur le site Histoire de l'Inserm, mais tous les acteurs n'y ont pas une notice. Nous avons donc complété ces informations en consultant d'autres sources. Les Titres et travaux scientifiques déposés à l'Académie des sciences et de médecine ou dans les bibliothèques universitaires ont été utilisés pour les années 1960, 1970 et 1980, mais nous avons eu recours à d'autres sources pour les périodes les plus récentes. Nous nous sommes alors appuyés sur le site *Les biographies*, et sur des CV déposés sur Internet pour recomposer ces trajectoires plus récentes.

Chapitre 1. Le pouvoir de l'indifférenciation

Le chapitre est basé sur l'exploitation de douze cartons d'archives essentiellement versés par le ministère chargé de la Recherche à la fin des années 1970 et au début des années 1990 et relatifs au fonctionnement de la DGRST. Deux séries d'archives regroupent l'essentiel des cartons. La série 1977 0321 regroupe des articles ayant trait à la fois à la genèse du Fonds de la recherche et au fonctionnement des comités d'actions concertées. Ces informations, particulièrement riches pour certains cartons, ont été complétés par le dépouillement de la série 1992 0547. Cette série regroupe des articles ayant trait aux mobilisations réformatrices de la fin des années 1950 (premières discussions autour de la genèse du financement sur projets et colloque de Caen), mais aussi des archives relatives à l'institutionnalisation du Fonds au début des années 1960. Enfin, nous avons également procédé à des dépouillements d'archives privées puisque nous nous sommes intéressés aux archives de Jean-Louis Crémieux Brillhac, déposés aux Archives nationales. Ces sources écrites ont été complétées par des sources imprimées, notamment la lecture des *Cahiers de la République*, revue mendésiste relatant les mobilisations réformatrices engagées dans le giron du colloque de Caen. Nous avons enfin pu réaliser trois entretiens avec des interviewés ayant exercé des responsabilités dans la

politique scientifique ou ayant été formés au début des années 1960. Compte tenu de l'ancienneté des faits, nous avons surtout utilisé ces entretiens pour mieux contextualiser la genèse des actions concertées et comprendre les équilibres marquant le monde académique d'alors.

Sources écrites

Archives nationales :

- 72AJ/3408
- 1977 0321/18, 89, 96 à 98, 100, 107, 110
- 1992 0547/1, 8, 9

Sources imprimées

Titres et travaux scientifiques, *Who's who*, site Histoire de l'Inserm.

Sources orales

Entretiens

Numéro d'entretien	Date	Fonctions de l'interviewé(e)	Durée
1	2012	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
2	2014	Vie de laboratoire	2h
3	2014	Vie de laboratoire	2h

Chapitre 2. L'émancipation par les projets

Le corpus de sources mobilisé pour explorer la trajectoire du financement sur projets du milieu des années 1960 au milieu des années 1970 comprend des archives d'origine institutionnelle différentes. Des archives du CNRS et de l'Inserm ont été consultées, parce que cette période correspond à un moment de diffusion du financement sur projets au sein de ces structures. Ces archives sont déposées au sein des services d'archives de l'Inserm et du CNRS, mais aussi aux Archives nationales (les séries 1976 0215, 1977 1535 comprenant des cartons versés par la direction de l'Inserm par exemple). Les autres séries versées aux archives nationales permettent de retracer l'activité de la DGRST et des comités scientifiques qui lui sont liés (série 1977 0321, 1981 0401, 1986 0037, 1999 0193) dans le domaine biomédical.

Les sources imprimées dépouillées comprennent des notices tirées du *Who's who*, des titres et travaux scientifiques. Elles incluent également des monographies de l'Inserm ainsi que les exemplaires d'un mensuel contestataire de l'époque – *Labocontestation* – dont nous avons retrouvé la trace sur Internet.

Quatre entretiens complètent ces sources. Ils ont été réalisés avec un acteur impliqué dans les réseaux réformateurs de la fin des années 1970 et trois autres ayant participé à des comités de sélection. La détention d'archives portant sur l'activité du comité dans lequel ces membres étaient présents a facilité le déroulement des entretiens, sans toutefois permettre d'obtenir des informations sur des pratiques de sélection. Ces entretiens ont cependant été néanmoins précieux pour obtenir des informations sur les liens entretenus pendant cette période entre les experts impliqués dans la sélection des projets de recherche.

Sources écrites :

Archives de l'Inserm

A Inserm 9215/1, 5

A Inserm, 9440/01

A Inserm 9442/1, 2, 10

A Inserm, 9440/9, 12

Archives nationales

AN 1976 0215/8, 14, 15, 16, 50, 51

AN 1977 0321/17, 18, 88, 89, 90, 96, 99, 107, 111, 448, 451

AN 1977 1535/133

AN 1981 0401/14, 22, 78, 127, 247-249, 293-295

AN 1986 0037/31, 32

AN 1999 0193/19

Sources imprimées

Titres et travaux scientifiques, *Who's who*, site Histoire de l'Inserm.

Sources orales :

Entretiens

Numéro d'entretien	Date	Fonctions de l'interviewé(e)	Durée
4	2015	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
5	2014	Experts comités de sélection	1h45
6	2015	Experts comités de sélection	1h
7	2015	Experts comités de sélection	1h15

Chapitre 3. Les paradoxes des années 1980

Le chapitre 3 repose sur le dépouillement de seize cartons d'archives. L'essentiel des cartons constituant ce corpus a été versé aux Archives nationales. Seulement deux cartons dépouillés l'ont été aux archives du CNRS ou de l'Inserm. Les cartons versés aux Archives nationales concernent l'activité des services ministériels alors chargés du financement sur projets (1990 0265, 1997 0538, 2003 0459), celle des structures de conseil aux autorités ministérielles comme le CCRST et son successeur (1992 0547, 2000 0475, 2000 0380, 2000 0475), mais aussi des articles relatifs aux mobilisations réformatrices qui s'organisent à la fin de la décennie dans le giron du Plan et de la DGRST (séries 1990 0594, 1992 0546).

Les sources imprimées consultées comprennent les Titres et travaux scientifiques de certains des acteurs ayant des responsabilités dans le financement sur projets à l'époque, des notices de *Who's who* et des notices du site Histoire de l'Inserm. Le corpus de sources imprimées comprend aussi une revue de presse relative au gouvernement des politiques scientifiques et plusieurs entretiens déposés sur le site Histoire de l'Inserm.

À ces sources écrites et imprimées s'ajoutent quatre entretiens réalisés par nos soins. Trois concernent des acteurs ayant participé au pilotage des politiques scientifiques à cette période. Un quatrième a été réalisé avec une interviewée exerçant des fonctions d'administration des appels à projets au début des années 1980. Là encore, ces entretiens ont été davantage utilisés pour obtenir des informations sur la trajectoire des acteurs, ou les relations qu'ils entretenaient entre eux plus que pour renseigner précisément leurs activités.

Sources écrites

Archives du CNRS

- INSB, 120 155/2

Archives de l'Inserm

- 9440/10, 12, 13

Archives nationales

- 1990 0594/13
- 1990 0693/14
- 1992 0265/1
- 1992 0546/10
- 1992 0547/7, 8
- 1992 0548/8
- 1997 0538/4
- 2000 0475/27
- 2000 0380/9
- 2000 0475/3
- 2003 0459/1

Sources imprimées

Titres et travaux scientifiques, *Who's who*, site Histoire de l'Inserm.

« La recherche sous le signe de l'austérité », *Le Monde*, 19 mai 1993

Sources orales

Archives orales

Entretien avec C. Kordon réalisé par S. Mouchet et J.-F. Picard, 1^{er} octobre 2001.

[https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/claude-kordon/\(page\)/3](https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/claude-kordon/(page)/3)

Entretiens

Numéro d'entretien	Date	Fonctions de l'interviewé(e)	Durée
8	2014	Pilotage des politiques scientifiques	1h
9	2014	Pilotage des politiques scientifiques	2h
10	2014	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
11	2015	Administration des appels à projets	1h

Chapitre 4. De nouveaux patrons pour la biomédecine ?

Le quatrième chapitre est basé sur le dépouillement de vingt-neuf cartons d'archives issus d'une grande variété de versements. Ces articles proviennent de différentes institutions : le CNRS (SDV-734), l'ANRS (séries 2010 0741 et 2021 0040), les services du ministère de la Recherche (séries 1997 0537, 1998 0513, 2003 0373, 2003 0477, 2004 0433, 2006 0395, 2007 0541), le cabinet ministériel (séries 1995 0130, 2000 0378 et 2010 0325) le Greg (série 2001 0325), le Comité de coordination des sciences du vivant (série 2006 0392) et enfin le Conseil supérieur de la recherche et technologie (série 2000 0475).

Ces sources écrites ont été complétées par des sources imprimées, notamment une revue de presse réalisée sur l'émergence du Sida et de la génomique. Elles comprennent aussi des textes juridiques relatifs à la mise en place des nouvelles structures. La trajectoire des acteurs a été essentiellement renseignée en s'appuyant sur les notices du Who's who et en recourant aux nombreuses informations recensées sur le site Histoire de l'Inserm.

Deux entretiens ont été également conduits pour comprendre les conditions de l'administration des appels à projets à cette période.

Sources écrites

Archives du CNRS

- SDV-7/34

Archives nationales

- 1995 0130/35
- 1997 0537/2
- 1998 0513/25
- 2000 0475/23
- 2001 0325/1
- 2003 0373/2
- 2000 0378/1, 8
- 2003 0477/3, 4
- 2004 0433/10
- 2006 0368/8
- 2006 0392/1, 3, 5, 9
- 2006 0395/1
- 2007 0541/1
- 2010 0325/1
- 2010 0741/1-3, 71-73, 74-75, 76-77, 82-86
- 2021 0040/1-6, 7-10

Sources imprimées

Who's who, site histoire de l'Inserm

Sources orales

Entretiens

Numéro d'entretien	Date	Fonctions de l'interviewé(e)	Durée
12	2014	Administration des appels à projets	1h30
13	2014	Administration des appels à projets	1h

Chapitre 5. Nouvelles agences, nouvelles frontières

Le dernier chapitre est celui qui repose sur la plus grande variété de sources. Douze cartons d'archives ont été dépouillés. Ils ont été, pour l'essentiel, versés par les

services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche les plus engagés dans la création des agences : le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (séries 2010 0539, 2018 0029, 2018 0596) et la DGRI (2019 0118). Les versements explorés comprennent aussi des archives de l'ANR (2014 0412) et de l'ANRS (2021 0040), mais ils ont été souvent moins riches et d'une moins grande utilité pour retracer la genèse des agences.

L'analyse du fonctionnement des agences repose, quant à elle, essentiellement sur des sources imprimées, des sources orales et des observations. Des sources imprimées ont d'abord été exploitées : les rapports de l'ANR et de l'Inca ont ainsi été systématiquement dépouillés de la création de ces agences à 2015. Une revue de presse a également été réalisée pour contextualiser le moment de création de ces agences.

Nous avons eu essentiellement recours à des entretiens pour documenter le fonctionnement des agences et des comités de sélection. La majeure partie de ces interviews a été conduite avec des scientifiques participant à des comités de sélection (douze entretiens réalisés). Un quart de ces entretiens a été réalisé avec des experts étrangers, mais ils ont été plus difficiles à conduire et finalement moins riches que ceux conduits avec des scientifiques français. Les autres entretiens réalisés l'ont été avec des acteurs chargés de l'administration des appels à projets (dix entretiens réalisés essentiellement avec des chargés de mission ou des responsables administratifs au sein des agences de financement) ou avec des scientifiques engagés dans des fonctions de direction de ces agences ou membre des cabinets ministériels (cinq entretiens réalisés). Enfin, deux comités de sélection ont été observés. Ces observations non participantes ont été réalisées en 2012 au sein de la même agence d'allocation des fonds. Ces observations, même si elles n'ont pu être répétées compte tenu de la difficulté à obtenir ces autorisations, ont été importantes parce qu'elles nous ont permis de prêter attention à certains traits du fonctionnement contemporain des appels à projets, comme le rythme de sélection ou la prédominance des rapporteurs dans les délibérations. Ces observations ont alors permis d'enrichir la grille d'entretiens de nouvelles questions.

Sources écrites

Archives nationales

- AN 2010 0539/78, 84, 129, 139
- AN 2014 0412/217-218
- AN 2018 0029/73, 77
- AN 2018 0596/2
- AN 2019 0118/6-7, 29-30
- AN 2021 0040/11, 12

Sources imprimées

Who's who, Site *Les biographies*.

Sources orales

Entretiens

Numéro d'entretien	Date	Fonctions de l'interviewé(e)	Durée
14	2013	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
15	2013	Pilotage des politiques scientifiques	1h
16	2014	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
17	2013	Pilotage des politiques scientifiques	1h
18	2012	Pilotage des politiques scientifiques	1h30
19	2012	Administration appels à projets	1h30
20	2013	Administration appels à projets	1h15
21	2012	Administration appels à projets	1h30
22	2013	Administration appels à projets	1h30
23	2013	Administration appels à projets	1h30
24	2012	Administration appels à projets	1h45
25	2013	Administration appels à projets	1h45
26	2014	Administration appels à projets	1h30
27	2013	Administration appels à projets	1h30
28	2013	Administration appels à projets	1h30
29	2013	Experts projets	1h45
30	2012	Experts projets	1h15
31	2013	Experts projets	2h
32	2013	Experts projets	1h15

33	2015	Experts projets	1h30
34	2012	Experts projets	2h15
35	2013	Experts projets	1h30
36	2013	Experts projets	1h30
37	2013	Experts projets	1h45
38	2012	Experts projets	1h
39	2013	Experts projets	1h30
40	2013	Experts projets	1h30

Observations :

Un comité de sélection d'un appel à projets thématique en 2012 (une session)

Un comité de sélection d'un appel à projets « blanc » en 2012 (deux sessions de sélection)

2. Grilles d'entretien

Entretien réalisé avec des interviewé(e)s engagé(e)s dans le pilotage ou l'administration des appels à projets

Trajectoire professionnelle

- Est-ce que vous pourriez retracer en quelques mots les grandes étapes de votre carrière ?

Accès à l'exercice des responsabilités

- Comment en êtes-vous arrivé à exercer vos responsabilités actuelles ?
- Connaissiez-vous déjà certains membres de votre service quand vous êtes arrivés ?
- Est-ce que l'entrée dans cette institution a changé quelque chose pour vous ?

Fonctionnement du service

- Pouvez-vous me décrire le fonctionnement de votre service ?
- Quel est votre rôle en son sein ?
- Pouvez-vous me décrire plus précisément le rôle que vous jouez dans la gestion des appels à projets (notamment dans la détermination des priorités de ces appels, dans le recrutement des membres des commissions, dans la gestion des conflits d'intérêts et dans la production des normes s'y rapportant).
- Pouvez-vous m'indiquer comment vous vous y prenez concrètement pour exécuter les tâches qui sont les vôtres ?
- Dans ce travail, êtes-vous en contact avec d'autres composantes de votre organisation ? Avec des acteurs qui lui sont extérieurs ?
- Sur quoi portent ces échanges ?
- Rencontrez-vous des difficultés dans ce rôle ? Cette activité suscite-t-elle des conflits, des oppositions, des différences de perception ?
- Trouvez-vous ce travail autour des appels à projets intéressant ?

Perception du service

- Le fonctionnement du service vous paraît-il satisfaisant ?
- La gestion actuelle des appels à projets vous apparaît-elle satisfaisante ?
- Quels sont les éléments qui vous paraissent poser problème ?

Entretien réalisé avec des membres des comités de sélection des appels à projets

Trajectoire professionnelle

- Est-ce que vous pourriez retracer en quelques mots les grandes étapes de votre carrière ?

Accès à l'exercice des responsabilités

- Comment en êtes-vous arrivé à exercer des responsabilités dans les comités d'allocation des fonds sur projets ?
- Connaissiez-vous déjà certains membres de l'agence hébergeant ces appels à projets au moment de votre nomination ?
- Avez-vous participé à d'autres comités d'allocation des fonds ?

Fonctionnement du comité

- Connaissiez-vous d'autres membres de ce comité (présentation de la liste des membres) ?
- Pouvez-vous me décrire son fonctionnement ? (préparation du comité, consignes, déroulement de la sélection).
- Quel est le rôle des rapporteurs dans ce comité ? Du président ? Des experts externes ?
- Cette sélection vous paraît-elle satisfaisante ? Quels sont ses éventuels problèmes ?

Pratiques de sélection des projets

- Comment vous y prenez-vous pour évaluer les dossiers ?
- Quels sont, pour vous, pour vous, les critères importants de la sélection ?
- Comment avez-vous utilisé les grilles de sélection des projets ?
- Avez-vous rencontré des difficultés dans l'évaluation ?
- Trouvez-vous ce travail autour des appels à projets intéressant ?

Entretien réalisé avec des acteurs ayant exercé des fonctions de responsabilité des années 1960 aux années 1990

Trajectoire professionnelle

- Principales étapes de la carrière scientifique (thèse, postdoctorat, recrutement)

Exercice de responsabilités scientifiques

- Avez-vous exercé des responsabilités scientifiques au cours de votre carrière ?
- Comment avez-vous accédé à ces responsabilités scientifiques ?
- Comment les avez-vous exercées ?
- Comment s'articulaient-elles avec votre travail scientifique ?

Retour sur des moments particuliers de l'exercice de responsabilités à partir de documents d'archives.

- Connaissiez-vous les autres membres de la commission/du service qui apparaissent sur ce document d'archives ?
- À quelles occasions les aviez-vous rencontrées ?
- Retours sur des passages des documents (variables selon les documents d'archives).

3. Retranscription d'un entretien avec un membre d'un comité de sélection

Nous mettons ici à disposition la retranscription intégrale d'un entretien conduit avec un scientifique, membre d'un comité de sélection d'une agence de recherche dans la période contemporaine. Cet entretien ne peut pas être considéré comme représentatif de ceux que nous avons conduits : d'une part, les entretiens réalisés avec des acteurs ayant exercé des responsabilités plus anciennes dans la politique scientifique et ceux réalisés avec des interviewés chargés du pilotage ou de l'administration des appels à projets ne suivent pas tout à fait la même grille d'entretiens. De l'autre, les entretiens réalisés avec d'autres experts de projets témoignent des différences, importantes, qui marquent les activités évaluatives. La mise à disposition de cette retranscription éclaire surtout la manière dont nous avons mobilisé la grille d'entretien et l'avons adaptée au déroulement de celui-ci. Nous avons aussi choisi cet entretien parce que son anonymisation ne rendait pas sa lecture difficile, ce qui n'était pas le cas des entretiens historiques ou des interviews conduits avec des acteurs du pilotage ou de l'administration des appels à projets.

Alors, est-ce que vous pouvez d'abord me retracer les grandes étapes de votre carrière scientifique ?

Donc depuis... en gros, depuis la thèse. Donc déjà, donc moi je suis pharmacien de formation. Mes études de pharmacie, je les ai faites dans une université de province. Ensuite, je suis arrivé à Paris pour ce qui était le DEA à l'époque, que j'ai fait dans un Institut de recherche francilien, bien connu.

C'était dans le domaine de l'oncologie. Je n'ai pas vraiment travaillé sur les thématiques qui étaient celles du labo. Donc j'ai fait mon DEA là, ensuite il y a eu une interruption due au service militaire, et ensuite j'ai fait ma thèse là. Je suis resté encore un peu après. Et je suis parti en postdoc, aux États-Unis, où j'ai changé de sujet, disons que je suis toujours resté dans le domaine de la cancérologie, j'ai toujours été dans le domaine de la cancérologie de toute façon, c'était vraiment ce qui m'intéressait, mais j'ai travaillé sur des aspects un petit peu plus appliqués, on va dire, j'ai travaillé vraiment sur une pathologie particulière qui a un nom barbare, sur laquelle je continue de travailler aujourd'hui. Le postdoc a duré quatre ans. Je suis revenu en France où j'ai intégré un

labo, en tant que postdoc à nouveau, qui était situé donc à Paris dans un autre grand site parisien. Donc j'ai continué à travailler sur le même sujet, à peu près de la même façon, on va dire. Et puis j'ai présenté les concours à l'Inserm, que j'ai obtenu au bout de trois tentatives. Donc, voilà depuis cette date, je suis chercheur à l'Inserm. Donc il y a deux ans, le labo ayant plus ou moins fermé, on va dire, à cause du départ du directeur du laboratoire. Donc, à ce moment-là, j'ai un peu prospecté, j'ai trouvé ici. J'y suis depuis et je vais y être jusqu'à la fin de cette année, là. Puisque le laboratoire, là, pour le coup, va également fermer. Après je ne sais pas encore. Voilà.

D'accord. Comment ça s'est passé votre intégration dans ces appels à projets, dans le comité d'appels à projets du programme auquel vous avez participé ? Comment avez-vous été contacté ?

J'ai été contacté par mail, tout simplement. Puisqu'en fait, je suppose que ce qui s'est passé c'est que j'avais soumis un projet l'année d'avant qui avait été accepté — ça, c'était quand même la bonne nouvelle — et je pense qu'ils piochent une partie des comités parmi les personnes qui ont eu une subvention. Parce que je n'étais pas le seul, clairement français... parce qu'a priori c'est des appels à projets pour les labos français.

Oui. Tout à fait, oui.

Je n'étais pas le seul à être dans un labo, même dans un labo parisien.

D'accord. Vous connaissiez les autres membres du comité ?

J'en connaissais certains. J'en connaissais certains parce que tout simplement c'est des gens qui ne travaillent vraiment pas loin, parfois même dans le même Institut que moi. Ça a changé d'une année sur l'autre. Il y a quand même un renouvellement. Moi j'ai participé deux années de suite. Je pense qu'ils doivent limiter probablement à deux ans. Je ne serais pas étonné qu'ils limitent dans le temps. À mon avis c'est, c'est probablement plus sûr. Donc j'ai vu des gens, sur les deux années, j'ai vu des gens une seule année, soit la première, soit la deuxième. Donc il y a des gens effectivement qui sont quasi mes voisins, et puis il y a des gens... il y avait une grande partie des comités qui venait de l'étranger.

Oui

Ça vraiment, des gens qui venaient de Suède, de Suisse... C'est beaucoup en Europe. Allemagne, Angleterre. Les présidents des commissions étaient, dans les deux fois, il me

semble, il y a eu au moins deux présidents qui étaient étrangers. Il y en a un qui était anglais, l'autre qui était espagnol. Je me souviens plus des noms, hein...

Oui, oui, je les retrouverai.

Ce n'était pas des gens que je connaissais pour le coup. La première année, le président qui était anglais a fait... Parce que c'est en deux tours en fait. Il y a une présélection. Sur le gros des projets, il y a une présélection de, je ne sais pas combien ils sélectionnent ? Il doit y avoir 200 probablement, aux alentours de 200 projets soumis, et ils en sélectionnent 80. Peut-être même moins que ça, non non, dans ces eaux-là. Un tiers, on va dire. Et ensuite il y a une deuxième sélection où on en sélectionne à peu près la moitié. Petite moitié. Et donc la première année, le président était le même pour les deux tours. Un tour en janvier et un tour en juin. Et la deuxième année, ça a changé entre les deux tours.

D'accord

Oui. L'Espagnol, il n'y était pas au deuxième tour et je crois que c'était un Français, une Française qui était présidente de la commission. Il me semble.

D'accord. Vous connaissiez justement ces membres étrangers, il y en a certains que vous connaissiez ?

De nom, certains. Mais peu. Il y a une raison qui tient un peu à mon parcours qui est que je suis sur une thématique qui est un peu particulière quand même, qui est une maladie rare, qui fait que je ne suis pas vraiment au contact, je dirais, des grandes lignes de la recherche en cancérologie où il y a beaucoup de monde, et donc je connais assez peu les noms. Je dirais, des chercheurs un peu renommés dans ces domaines-là. Je suis dans un domaine qui isole un petit peu.

D'accord.

Donc, je ne suis pas une très bonne référence pour ce qui est de connaître les noms des personnes. Mais j'en connaissais. Je ne sais pas, on devait être une vingtaine, je pense, à peu près, dans ces eaux-là, et... je connaissais bien sûr les gens qui sont quasi des voisins, ou sur Paris, ou la plupart, 3-4 personnes plus 1 ou 2 étrangers, je devais connaître à peu près 1/3 de la commission. De nom, de vue, voire personnellement.

Les gens que vous connaissiez personnellement, c'était plutôt des gens qui étaient dans votre Institut ?

Ouais, des gens qui sont dans mon institut ou des gens que j'ai croisés avant dans les autres instituts où j'ai travaillé. Voilà. Mais c'était quand même une minorité, de manière générale, dans les commissions. Donc non, je ne les connaissais vraiment pas.

D'accord. C'était votre première expérience de participation à ce type de comité ?

Là, ouais. Ouais, ouais. D'ailleurs, c'est effectivement une première expérience, la première année, on débarque sans savoir exactement ce qu'on attend de nous. On nous colle quinze projets, et on ne sait absolument pas comment ça va se passer. Ça, c'est un peu stressant parce que, je ne dirais pas qu'il y a des carrières qui se jouent dans ce genre de choses, mais enfin on n'en est pas loin, et bon, j'ai demandé à droite à gauche un peu, à des gens qui avaient un peu plus d'expérience.

Des gens qui avaient participé au même appel à projets ?

Oui, à ce type de commissions, équivalentes, de cette agence ou d'autres. Parce qu'elles tournent toujours à peu près sur les mêmes principes.

Donc là vous avez demandé plutôt au patron de votre laboratoire ou... ?

Là, non non, j'ai demandé à des amis qui sont dans le domaine de la recherche et qui avaient déjà participé à ce genre de choses. En l'occurrence je n'en connaissais pas qui avaient été dans cette agence, mais j'en connaissais qui avaient participé à d'autres appels à projets.

D'accord. Vous connaissiez des gens au sein de cette agence justement... ?

Ben je connaissais de nom Y., et qui gère un peu ça... Je ne sais pas exactement son rôle dans cette agence. Il doit être directeur de...

Il est membre d'un service dédié à la recherche, oui.

Je le connaissais de nom, je l'avais déjà croisé, notamment dans le labo où je travaillais avant. Mais vraiment c'était quelqu'un que je connaissais de vue quoi. Je pense que lui ne me connaissait pas.

D'accord. Et d'autres personnes ? La responsable du programme ?

Non, en fait il y avait une jeune femme que je connaissais qui est celle qui assurait un peu l'interface avec les membres des comités... mais je me souviens plus de son nom...

B. C. ?

Oui, voilà. Voilà. Je la connaissais parce qu'elle, elle a dû être postdoc, je pense, dans le bâtiment dans lequel j'étais dans un institut où je suis passé.

Oui, effectivement, elle y a été.

Je la connaissais, mais on a un tout petit peu interagi. Mais c'est des journées très, très chargées. « Bonjour, bonsoir, comment ça va », ça s'est limité à ça. Voilà.

D'accord. Est-ce qu'on vous a donné des consignes au début de la sélection ?

Des consignes très générales. La première année, je me souviens qu'il y avait un petit baratin au début, surtout sur le nombre de dossiers qu'on allait retenir. Mais bon, globalement l'idée c'était que, enfin bon, il fallait juger sur la science quoi. C'était ça la consigne, on va dire. Ensuite, je me souviens que la première année, le président de la commission, assez rapidement, a influencé les débats, on va dire, parce que rapidement dans le processus d'évaluation a surgi le critère qui règle un peu tout : les publications. Et ce président de commission là avait une idée bien précise, c'est-à-dire que lui ce qu'il voulait, c'est que vraiment on juge sur la science, et qu'éventuellement ensuite le critère de publication soit pris en compte pour départager les dossiers qui seraient équivalents scientifiquement parlant. Donc c'était très clair que lui a orienté le débat et a orienté l'évaluation sur vraiment l'aspect scientifique, et s'il y a besoin de départager, de distinguer les groupes, s'il y a besoin de séparer des ex æquo, à ce moment-là le critère de publication intervenait. L'année suivante c'était quasi le contraire. C'est-à-dire que le critère de publication, c'était le critère très dominant, et ça pareil, c'était clairement... c'était clairement amené très rapidement par le président de commission. Le président de commission quand même avait une influence, j'ai trouvé, pouvait avoir une influence très forte sur la façon dont finalement on allait sélectionner les projets.

Quand vous dites : « pour la première année, son critère c'était de juger sur la science », ça veut dire quoi ?

C'est là que ça devient... C'est là que ça devient compliqué. C'est juger la qualité du projet, alors ça tient autant au projet qu'à l'idée que vous vous faites d'un bon projet scientifique. Moi, pour vous donner mon sentiment, c'est qu'au final je pense qu'on sélectionne de bons projets. C'est-à-dire des projets bien ficelés, bien construits, qui sont proposés par des gens qui savent ce qu'ils font, qui ont déjà en général des historiques plutôt à leur avantage. Voilà. Dire qu'il n'y a pas d'erreur, ce serait peut-être abusé, mais de toute façon, vous partez de 200 candidats, vous donnez de l'argent à une trentaine, même beaucoup moins, vous avez plus que 30 bons candidats. Donc vous ne vous trompez pas au sens où les 30 subventions vont à de bons candidats. Maintenant, il y en a toujours des bons qui sont laissés de côté, et c'est là où finalement l'essentiel de la discussion et de l'écharpement que parfois il peut y avoir, c'est dans la demi-douzaine de candidatures où c'est clair qu'on devrait leur donner de l'argent, c'est clair qu'on l'a pas, donc qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on réduit un peu les subventions à d'autres projets ? Est-ce qu'on remplace Pierre par Paul parce que finalement. Moi j'ai un peu tout vu. C'est-à-dire que ça reste une activité très humaine à l'arrivée. Et justement l'influence du président est importante. Parce que, un président qui vous dit « on juge vraiment si le projet plaît, si vraiment il a du potentiel, etc., et après éventuellement on sépare en fonction des publications », ben effectivement vous regardez les projets, vous regardez s'ils ont de la gueule, s'ils sont vraiment bien construits, s'ils sont faisables, etc., et vous regardez les publications, en fait vous les regardez assez peu. Quelqu'un qui vous dit dès le départ « qu'est-ce qu'ils ont publié ? », qui vous influence sur votre choix. Grosso modo, en suggérant très fortement d'aller d'abord regarder les listes de publications, ça ne fait pas le même type de sélection. Vous sélectionnez des gens qui ont bien publié, et en général quand même des gens qui ont bien publié c'est rare qu'ils proposent des projets à la con. Mais voilà, ça modifie, je dirais, un peu à la marge les gens qui vont être sélectionnés. Entre la première année où je pense qu'on a attribué des financements à des gens qui proposaient de bons projets et qui étaient certainement des gens de bonne qualité, il n'y a pas de doute, et la deuxième année où ça tenait, de mon point de vue, un peu plus à de la récompense à des gens qui ont bien travaillé avant, et qui sont des gens intelligents, donc qui proposent aussi de bons projets. Mais il y avait un peu moins, j'ai trouvé, peut-être de prises de risque dans les projets qui étaient là. Enfin, j'ai surtout trouvé ce président espagnol assez déconcertant, pour moi, par rapport à mes convictions

personnelles, assez déconcertant du point de vue de ses convictions personnelles. C'est-à-dire que lui, il était très clairement, enfin, il avait quelques jugements à l'emporte-pièce qui étaient pour moi déconcertants et qui certainement influençaient sa façon de voir l'attribution de projets.

C'étaient quoi justement ces jugements à l'emporte-pièce ?

C'était clairement ce qui avait été publié avant qui comptait le plus quoi. Voilà. C'est à dire que pour moi, vraiment, le critère de publication, bon, je prêche un peu pour ma chapelle, il faut être honnête dans ces cas-là, mais en travaillant sur une pathologie rare, on publie plus difficilement donc forcément on est un peu plus tenté de défendre les gens qui éventuellement publient un peu moins. J'ai forcément un jugement biaisé là-dessus, mais comme tout le monde je dirais. Mais forcément en mettant l'accent sur la liste de publications, vous récompensez, il y a quand même plus une partie récompense pour le travail accompli que pour l'investissement dans un travail futur. C'est à dire, c'est en gros « on ne va pas prendre de risque, ces gens-là ayant bien publié, il y a quand même des chances que si on leur donne pas mal d'argent, ils vont publier encore ». Et je ne suis pas sûr que ce soit ma conception de comment on devrait financer la recherche. J'avais trouvé que la première année était plus balancée, équilibrée pour ça. Parce que, le critère de publication, il compte, il est quand même majeur, mais c'est vrai que c'était très clair la première année. On regardait vraiment le projet, et il aurait vraiment fallu que le type qui propose le projet ait vraiment un CV vraiment pourri pour qu'on revienne sur une attribution basée sur le projet.

D'accord. Je reviens sur le critère de publication et sur cette conception qu'avait ce président espagnol de ce qu'était un bon projet. Le critère de publication, c'était quoi ? C'était un nombre de publications, des publications dans des revues...

Pour lui, c'était très clairement les publications dans les revues d'impact facteur très élevé.

D'accord...

Ce qui est un critère qu'on retrouve. Moi je m'en aperçois maintenant un peu mieux, c'est bon, ce qui est vraiment un critère qui est souvent mis comme un bon critère, ultime. Pour une raison simple, c'est que, à nouveau, les gens qui effectivement ont publié, vous avez des gens qui publient de nombreux papiers dans de très, très bons journaux, il n'y a

pas de doute que ces gens-là ont quelque chose en plus. Mais c'est vraiment un critère de décision qui, des fois, est un peu limite. Moi je le trouve un peu limite, abusif. Mais c'est un critère qui est très, très largement utilisé, notamment ici, à l'institut. C'est le discours qui est tenu classiquement et pour y rester, le critère c'est la publication dans un journal d'impact facteur très élevé. Nature, Science et leurs ayants droit, on va dire... voilà. C'est vraiment le truc qui, à la fin, fait la décision. Voilà. C'est une conception des choses. Qui s'explique d'ailleurs.

Quand vous dites « et leurs ayants droit », c'est... ?

Ben c'est, si vous voulez, Nature, il y a tout un cheptel de journaux dérivés de Nature avec des impacts facteurs tout aussi élevés. Nature Genetic, Nature Cell Biology, toute la galaxie Nature. Science, c'est un peu la même chose. Après, en biologie, vous avez Cell. Vous avez Cancer Cell... Je sais plus, il y en a toute une tripotée avec des impacts facteurs... C'est sûr que publier dans cette galaxie-là... c'est, je dirais, des fois on a un peu l'impression que l'affaire est pliée quoi !

Et vous indiquiez tout à l'heure que c'était un critère qui était à la limite abusif ?

Question de point de vue. Question de point de vue ! Je pense que justement ça va être intéressant, j'imagine que vous avez déjà discuté avec d'autres gens, mais parce que vous discutez avec quelqu'un qui typiquement est entré dans un institut sur la base d'une ou deux très bonnes publications et qui continue dans ce fonctionnement-là et qui a du succès en termes de publications avec de gros journaux, enfin moi c'est le genre de discussions que j'ai avec des amis à moi qui sont dans la science, et dont certains publient très bien, c'est clair que le discours ce n'est pas de dire autre chose que « c'est celui-là qu'on doit prendre », et voilà. C'est clair que moi, mon point de vue est un peu différent parce qu'effectivement je ne publie pas dans ces journaux-là, j'essaie de faire des choses qui ne sont pas toujours publiables dans ce type de publications. Donc je suis pour une certaine modération là-dedans, modération dont j'ai bénéficié dans cette agence puisque quand j'ai postulé et que j'ai eu ce financement-là, je n'avais pas publié dans ces journaux-là. Ce que j'avais trouvé très bien la première année où j'ai participé, c'est que clairement on doit distribuer des subventions à des gens qui avaient, certains très bien publié, et d'autres qui avaient... il faut avoir publié, c'est très clair, il y a un critère qui est presque plus absolu que les autres c'est qu'il faut avoir publié relativement récemment. Dans les deux

ans précédents. Il ne faut pas avoir, la grande expression, c'est « le trou de publication ». Il ne faut pas avoir de trou de publication. C'est parfois un peu ridicule, mais bon, voilà. C'est un concept. Je pense que ça permet simplement de faire le tri. Ça permet de faire le tri entre les projets. Quand vous avez trop de bons projets par rapport au nombre de subsides que vous pouvez distribuer. Voilà, c'est les critères. En fait, ce que j'ai trouvé moi assez remarquable, c'est que sur la base de la science pure, c'était difficile de sélectionner que 30 personnes parmi les 200. C'était très facile d'en virer, sur les 200, d'en virer effectivement 120. Beaucoup de choses qui sont en dehors des clous, on sent quand même qu'il y a des gens qui postulent parce qu'il y a beaucoup d'argent sur cet appel d'offres, l'agence distribue quand même un paquet d'argent non négligeable, et que toute cellule normale est une cellule cancéreuse en devenir, donc à la limite vous travaillez sur quoi que ce soit, vous pouvez toujours dire qu'à terme... et c'est vrai. Je veux dire, vous pouvez travailler sur la levure et dire que c'est important pour le cancer, et c'est vrai. Vous pouvez travailler sur la biologie végétale et certainement avoir des choses qui sont pertinentes. Donc il y a beaucoup de gens qui proposent des projets, mais il faut être honnête, il y en a quand même beaucoup qui sont en dehors des clous. Il y a quand même un paquet de gens, je dirais, un peu faiblards du point de vue des projets et du point de vue peut-être aussi de leur CV. Donc c'est assez facile de faire un premier tri. Ce qui est intéressant c'est que... on est toujours 2 reviewers à faire ça... Moi la première année j'avais 15 dossiers dans la première session. On était donc... On était toujours 2. On n'était pas toujours les mêmes deux, mais on était toujours 2 à évaluer. Et moi je me souviens avoir sélectionné, en avoir sélectionné, je sais plus, 6 ou 8 pour la deuxième session. Donc ceux-là doivent pouvoir présenter le projet vraiment complet. Et on était d'accord avec les autres reviewers. Le choix en fait, à la première session, est très facile. Il y a une concordance. En fait, il y a quand même les 80 projets qui se détachent sans trop de problèmes.

D'accord.

Donc soit ça veut dire qu'on est très homogènes dans nos critères. Ce qui est, à mon avis, probablement, la raison principale... En fait, on est déjà bien formatés du point de vue des critères de ce qu'il faut choisir et de ce qu'il ne faut pas choisir. Moi je me souviens, ce qu'il s'est passé, je sais plus si c'est la deuxième ou la première année, en fait, comme on envoie nos grilles, ils font une petite synthèse. Et je sais plus si c'est la première ou la deuxième année, mais en gros, ils font la petite synthèse, et ils ont déjà les 80 candidats. C'est-à-dire que basés sur la synthèse, ils ont déjà... c'est-à-dire qu'à la limite, on n'avait

pas besoin de discuter. C'est vraiment à la marge que ça se discute. C'est quand même assez remarquable. Parce que c'est quand même fait de manière totalement indépendante.

Oui...

Et pour la deuxième sélection, je dirais presque que c'est quasiment fait déjà. Aussi. En fait, moi je sais que, dans mes choix, c'est-à-dire les 8 sur 15, les 8 sont passés, la première année. La deuxième année j'avais moins de dossiers, j'en avais choisi 5, les 5 sont passés. Et ensuite parmi les 8 et les 5, bon ben, on fait une deuxième sélection. On choisit, je sais pas, 4 ou 5 sur les 8, et 3 sur les 5. Et ils sont passés. C'est-à-dire que je n'ai pas eu de... C'est-à-dire que pour moi les dossiers qui devaient passer sont passés.

D'accord. Et donc il n'y a pas eu de débats sur ces dossiers-là ?

Si, il y a eu des fois du débat. Des fois même j'ai proposé qu'un dossier passe et puis à la limite j'ai quand même commencé à soulever quelques points pour lesquels j'avais envie d'avoir le feedback des autres. Puisqu'en gros je disais « le dossier est bien, ça me paraît bien, on devrait le financer », le deuxième reviewer disait « ben oui effectivement ». Mais moi j'avais des points que quand même je voulais effectivement discuter, et je voyais bien que ça allait partir sans discussion, donc je suis revenu un peu sur mes commentaires et j'ai fait une analyse un peu plus critique de certains points qui me paraissaient quand même, importants de discuter. Parce que des fois je trouvais que c'était un peu sous-discuté. C'est-à-dire qu'il y a quand même un tel consensus, je trouve, sur les critères de décision, que dans l'écrasante majorité des cas, on discute un peu pour le principe quoi. Et à nouveau, c'est toujours à la marge. Il y a effectivement des dossiers sur lesquels on s'écharpe. Moi ça ne m'est pas arrivé, je n'ai pas eu de dossier de ce type-là, mais voilà, sur les 200 qu'on analyse... il y en a peut-être 10 sur lesquels on s'écharpe, puis sur les 30, il y en a peut-être 3 sur lesquels on s'écharpe. Là on s'écharpe longtemps, là ça peut prendre du temps. Il y a relecture par un troisième membre. Mais 90 % des dossiers ça passe... comme une lettre à la poste.

D'accord. Je reviens juste sur ce que vous avez dit. Quand vous avez soulevé ces points d'analyse plus critiques, quand vous avez fait cette analyse plus critique, vous avez fait finalement appel au jugement des autres...

Oui. Donc on soulève un point, on voit si ça réagit ou pas. Moi j'avais soulevé un point parce qu'il y avait un dossier particulier, où les gens demandaient beaucoup d'argent. C'est-à-dire que c'était quasiment 10 % du budget qui était demandé pour un dossier. Très, très bon dossier. C'est à dire, c'est typique de ces dossiers, j'aurais envie de dire « vous ne pouvez pas les refuser ». Là aussi, il y a ce côté-là. Il y a beaucoup de choses à dire dans l'analyse des dossiers. Mais, un consortium 3 labos, bons labos, ils ont bien bossé ensemble, ils ré-appliquaient en fait. Ils avaient déjà appliqué. Ils avaient déjà eu un grant assez conséquent, ils avaient très bien bossé ensemble... enfin, ils répondaient à tous les critères. Ils avaient publié, ils avaient fait du bon boulot, ils avaient publié ensemble, c'est-à-dire que c'était une synergie de laboratoires, ce n'était pas juste 3 labos qui mettent leurs noms les uns à côté des autres, ce qu'on voit assez souvent aussi. Des labos donc bien renommés, projet vraiment futé, bien fait quoi. Donc c'est impossible à refuser. Le problème c'est qu'ils demandaient 1,3 million. Sur un budget de 15 millions... Donc j'ai soulevé ce point-là. Ils demandaient 1,3 million... alors c'est un cas un peu particulier. Ils demandaient 1,3 million en disant « de toute façon, notre projet il va coûter 3 millions, donc il faut de toute façon qu'on demande de l'argent ailleurs », j'ai donc moi soulevé le point en disant « s'ils ne récupèrent pas l'argent ailleurs », quand même beaucoup d'argent ! J'ai soulevé 2 points : ce premier point, s'ils ne récupèrent pas l'argent complémentaire, leur projet, ils ne peuvent pas le faire, donc est-ce que ce 1,3 Million, il est perdu ? Parce que c'est quand même 1,3 million sur 15 millions. Je crois que le budget était aux alentours de 15 millions. Est-ce que ce n'est pas un problème ? Donc il y avait ce point-là, et puis j'avais soulevé quand même que c'était 10 % de l'appel d'offres total, est-ce que ça ne valait pas le coup de leur donner 1 million pour garder 300.000 et pouvoir éventuellement prendre quelqu'un en plus. Parce que de toute façon ça ne plomberait pas leur budget, loin de là. Donc à la limite leur filer 1 million... Donc j'ai soulevé ce point qui était un point uniquement de financement et la réponse, c'était Y. [un représentant de l'agence] qui était là à ce moment-là, il était venu passer un petit peu de temps et en général il ne restait pas tout le temps, et il m'avait répondu un petit peu sèchement j'avais trouvé sur le mode « non, non, il faut regarder que la science ». Ça me faisait un peu marrer parce que, dans les fiches d'évaluation, il y a clairement toute une section « est-ce que le budget correspond, est-ce que le budget est adapté ? », etc. Donc il m'avait fait

quand même un peu rigoler sur ce coup-là, donc j'avais quand même un petit peu insisté, et à l'arrivée il s'est avéré qu'effectivement je crois qu'on leur a donné un peu moins que le budget demandé, mais bon... pas beaucoup moins mais un peu.

D'accord. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y a des projets qu'on ne peut pas refuser.

Oui, oui, il y a des projets qu'on ne peut pas refuser. Il y a des labos qui publient à tour de bras, qui sont des gros labos, le patron est... je ne vais pas citer de nom, mais, je veux dire, si vous faites entendre ça à un labo avec un comité de chercheurs, ils vont reconnaître. Voilà, des gens qui publient à tour de bras, ils ont de gros labos, tous les ans ils publient dans... comment vous voulez refuser de l'argent, comment vous voulez dire... Et comme je disais, ces gens-là savent écrire des projets qui tiennent la route. Voilà. Vous faites quoi?! « Non »... [Rires] Alors, le seul critère quand même... Et ça a été un problème, enfin, moi, les deux années j'en ai entendu parler parce que c'est des gens qui demandent de l'argent tous les ans. Et non seulement ils demandent de l'argent... Alors, normalement il y a quand même je crois des limitations à l'agence, autant que je sache, dans le nombre de projets dans lequel vous pouvez être coordonnateur de projets. Vous ne pouvez pas avoir plus de deux projets en tant que coordonnateur ou en même temps. Je crois. C'est à peu près ça. Sauf que souvent ces gros labos là, bien sûr, ne présentent pas tout seuls. La première année, ils présentent tout seuls. Vous dites « OK, c'est difficile de refuser ». Ils ne demandent pas nécessairement des sommes énormes, ce n'est pas forcément les plus gros budgets, mais c'est quand même de toute façon des budgets conséquents. Et puis l'année d'après ils réapparaissent en consortium avec un autre labo, et là, dans un gros budget. Donc vous savez qu'une année ils vont demander, je ne sais pas, 700 000 €, l'année d'après, ils vont prendre 400 000 € sur un budget de 800 000, et puis l'année d'après ils vont prendre 400 000 € sur un autre budget de 800 000... C'est des gens... Je veux dire, les gens rigolaient même dans la commission. C'est-à-dire que c'était « ah oui, c'est Monsieur Untel... ». Puis d'ailleurs il est possible que l'année dernière il se soit fait quand même bouler... Mais ils ne se font jamais complètement bouler parce qu'en général ils sont présents sur plusieurs projets. Donc de toute façon ils ramassent. En même temps, en termes de politique de financement, il n'y a pas vraiment de logique à ne pas financer régulièrement au niveau des labos comme ça. Mais en fait, presque l'ensemble de ces gens-là sont sur des financements récurrents. Mais à nouveau, parce que vous pouvez raisonnablement dire « non, c'est très beau, c'est très bien publié,

de très bons projets, mais non ». Vous pourriez le dire ! Vous pourriez le dire en disant « non parce que ces 800 000 je vais les garder pour deux équipes qui ont des projets aussi intéressants, bon qui ont peut-être moins bien publié, mais qui sont peut-être un peu plus au début de leur carrière », machin. Mais ça ne se produit pas dans les faits. Je crois que là, pour le coup, les gens osent... je crois que les gens n'osent pas dire... Moi je ne me suis pas récupéré ces dossiers-là, enfin, je me suis récupéré quand même le dossier du consortium à 1 million et quelques, mais c'est quand même pas tout à fait le même... le même intermède. Là, dans le cadre de... je pense à un labo particulier, d'un type qui est très connu... je veux dire, si j'avais récupéré son dossier, je ne vois pas, à la limite, qu'est-ce que j'aurais pu dire. Est-ce que j'aurais pu... j'aurais pu lui mettre un B ?... Non, c'est impossible ! En plus se pose un autre problème, moi je trouve, c'est que quand vous n'êtes pas exactement dans le domaine du projet présenté, et c'est rare... d'autant plus rare que moi je suis sur un domaine très spécialisé donc je n'ai que des projets pour lesquels je ne suis pas vraiment un spécialiste. Je peux juger, mais je sais que je peux me faire enfumer quand même... assez facilement... Vous ne jugez que de la qualité, je ne dirais pas rédactionnelle, mais presque. La structure, l'enchaînement des idées, la faisabilité, la technicité... Mais est-ce que vraiment le projet est d'une grande pertinence ? Est-ce que vraiment c'est un projet qui a un potentiel pour amener quelque chose, c'est très dur à dire. Si vraiment j'avais eu un dossier dans mon monde, là j'aurais pu juger. C'est arrivé que sur un projet de groupe, enfin, sur un consortium, une partie parlait de mon sujet. Une toute petite partie. Et très clairement là j'avais eu l'impression que ce n'était pas maîtrisé. Ça n'aurait pas été mon sujet, je pense que ça ne m'aurait pas choqué. Et ça, je pense que c'est une des grosses limitations aussi de ce type d'évaluation. Moi j'ai vraiment eu des projets, il y a eu des projets que j'ai refusés. Que j'ai refusé d'évaluer.

C'était quoi justement les projets que vous avez refusés ?

La première année, en plus je ne connaissais pas vraiment les méthodes de fonctionnement, la première année, j'en ai eu. Alors, sur le premier round, il faut voir que c'est très diversifié, vous avez vraiment des trucs... J'avais eu un truc de quasi biologie végétale. Je pense qu'il arrive un moment aussi où ils ne savent plus du tout à qui les donner, donc c'est un peu du saupoudrage. Je pense que forcément ces projets-là sont mal évalués aussi. Parce que sortant des clous. Donc moi je sais que j'en avais refusé quatre sur quinze, et qu'on m'en a redonné quatre autres. Qui étaient plus dans ce que je savais faire. Mais à nouveau... à nouveau, à l'arrivée... à l'arrivée, les gens qui sont financés

méritent d'être financés, il n'y a pas de problème. Je pense que toute la difficulté c'est les gens qui ne vont pas être financés et qui mériteraient de l'être. C'est ça le... Je veux dire, ce qui est dur, je trouve... Il n'y a pas d'erreurs sur qui on finance. Mais il y a à l'évidence des... enfin des erreurs... des injustices sur qui on ne finance pas. Vraiment. C'est ça le plus gros problème. Et donc c'est un problème de financement global, c'est un problème d'avoir 15 millions et pas 25. En fait on devrait financer quasi les 80, peut-être pas les 80 projets qui sortent du premier round, mais pratiquement. Je veux dire, si on estime que ces gens-là doivent présenter un projet complet, c'est qu'on estime que globalement ce qu'ils proposent est quand même... Parce qu'on ne vous impose pas d'en prendre 80. On vous dit « prenez ce que vous pensez devoir prendre ». Et il en ressort à peu près un quart des projets. Un tiers. Donc ça veut dire que vous pensez que ces projets-là sont valables. Mais vous savez qu'après vous en éliminerez plus de la moitié. Et moi je sais que sur les quinze ou douze projets qu'on me file, je prends ceux qui me semblent dignes de financement. En fait, la première sélection, vous sélectionnez ceux qui vous semblent dignes de financement. Or, à l'arrivée, il y en aura 1/3 de financé.

Oui.

Donc ça veut dire qu'il y en a 2/3 que vous éliminez, et ils ne sont pas mauvais. Et ils ne sont pas mauvais. C'est ça que je trouve dur dans le message, c'est que le message c'est « finalement, votre science, elle n'est pas si bonne que ça ». Non. C'est que « vous ne faites pas partie du premier tiers, mais sincèrement ce n'est pas votre science ». Pas du tout. Pas du tout.

Et justement qu'est-ce qui explique... C'est des consignes de l'agence d'avoir des projets aussi largement financés autour...

Il n'y a aucune consigne de l'agence. Il y a zéro consigne de l'agence.

D'accord...

On vous colle quinze projets et c'est « on se revoit en janvier ».

D'accord.

Et là vous dites « voilà, moi je trouve ça bien, je trouve ça pas bien ». Alors après il y a « je mets des A ou je ne mets pas des A »... après c'est... Après ce qui est étonnant, c'est que ça m'a paru, à moi, farfelu... Vous mettez des A, vous mettez des A+, ça ne veut rien

dire... en plus, moi c'est le genre de trucs de l'école primaire. J'ai l'impression de retourner sur les bancs de l'école : les derniers A et A+ que j'ai eu c'était au CP, alors bon... ça me saoule un peu ! Mais à la fin, vous savez que vous allez donner des financements à des gens qui le méritent, il n'y a pas de problème. Donc d'une espèce de truc un peu chaotique et un peu parfois scolaire, finalement on sort quelque chose de cohérent. Ça, c'est assez remarquable. Mais à nouveau ça, à la limite, c'est la partie facile. C'est facile de prendre 20-30 projets qui font de bons projets. Sur un appel d'offres national, ce n'est pas compliqué de trouver 30 projets de bonne qualité. Le problème, c'est les vingt à trente personnes que vous boulez, que vous mettez potentiellement dans des situations très délicates... Heureusement qu'on n'y pense pas quand on le fait. On y pense, moi, je ne veux pas dire, j'y pense... et puis des fois c'est des gens que vous connaissez, c'est quand même très consanguin comme milieu. Moi je vois c'est des collègues... bon normalement, quand c'est des gens du même institut, vous sortez, bon, de temps en temps ils font partie d'un consortium donc vous ne sortez pas parce que le coordonnateur il ne fait pas partie de machin, quand vous entendez un peu les discussions, et vous dites « ben oui, ils ne vont pas l'avoir là... »... Pour ne rien vous cacher, c'est arrivé que des gens de mon propre labo, on est une équipe avec différents groupes, donc groupes qui étaient à côté de moi, des gens que je côtoie au quotidien et qui faisaient partie d'un petit consortium, et ils se sont fait bouler. Et moi je connaissais les tenants et les aboutissants, je savais que s'ils se faisaient bouler, par rapport à la situation du labo, et même, comme nous on mutualise les fonds, je savais que ce n'était pas de l'argent qui ne rentrait pas dans le labo, c'était de l'argent qui ne rentrait pas dans le labo aussi pour moi !

Ah oui... Oui...

Bon, moi je ne suis pas intervenu dans les débats, ça aurait été un peu non *fair* de ma part de le faire, je ne sais pas si on ne le dit pas de temps en temps... je ne pense pas que ça soit un gros souci, je trouve que c'est assez réglo de ce point de vue là. Moi je n'ai rien vu de suspect. Mais... mais vous vous trouvez des fois dans ce genre de situation là où vous voyez des gens que vous connaissez très bien et vous savez qu'ils vont se faire, qu'ils vont se faire étendre quoi. Ça va les mettre dans une situation compliquée. Vous avez, je ne sais pas, vous avez un postdoc qui a besoin d'un an supplémentaire de financement, il ne l'aura pas. Vous savez que le projet va s'arrêter, vous savez que l'équipe va falloir qu'elle s'en aille, il va se retrouver à quoi faire, avec un projet qui n'est pas fini... enfin bon. Quand vous y réfléchissez, vous savez que de temps en temps derrière, il y a quand même

des gens. Ce n'est pas simplement « oh ben zut, je ne vais pas pouvoir faire des manips », ça peut mettre les gens dans une panade sévère. Oui.

Et justement, il n'a jamais été discuté au sein de la commission du fait de retenir des projets, enfin, de financer simplement les projets sélectionnés pour justement en prendre un nombre plus important et élargir un peu le cercle...

Non, la façon dont ça se produit c'est que, on sélectionne les projets qu'on veut sélectionner. Puis ensuite on regarde combien les gens ont demandé, on fait la somme. Et là, on dépasse typiquement le 20 %. C'est assez systématique. C'est-à-dire qu'il y a 15 millions et on aboutit à une somme totale qui est de 18 millions. Et je peux vous dire que la première année, ça s'est réglé dans la dernière demi-heure, on était quatre, puisque tous les gens de l'étranger ou de province reprenaient leur avion ou un train, on était quatre, c'était « 18 Millions, 15 Millions, comment on fait ? Bon, on enlève à ceux qui demandent plus de 1 million, on enlève 25 %. À ceux qui ont demandé plus de 600 000 on enlève 20 %, à ceux qui ont demandé plus de 400 000 on enlève 10 %, à ceux... ». On a fait un barème dégressif... voilà. Et ça aussi c'est chaud quand vous y réfléchissez. Là, quand vous vous rendez compte... Vous vous rendez compte que vous êtes en train de parler de millions d'Euros, et que vous faites ça à l'arrache, complet, à la machette quoi. « 20 %, allez, clac, je te coupe un bras ». Quand quelqu'un vous demande, je ne sais pas, 500 000 €, il a budgétisé pour un certain nombre de choses, dont un salaire, un salaire sur 3 ans. Un salaire sur 3 ans d'un postdoc, ça doit représenter pas loin de 200 000 €. Bon, si sur ce 500 000 € vous lui dites « vous aurez 400 000 », il peut se retrouver, le gars, dans la situation où soit il garde le salaire, très bien, mais pour fonctionner ça va être un peu ric-rac, franchement ric-rac, 100 000 €, ce n'est pas rien. Ou alors il garde le fonctionnement parce qu'il a prévu des manips quand même assez lourdes, à ce moment-là il peut plus financer son projet. Donc super bon, il a quand même de l'argent, mais il y a des projets pour lesquels il faut avoir la totalité de la somme... Alors, à nouveau, si vous faites ça pour quelqu'un qui vous a demandé 500 000 €, qui fait partie de ces labos qui ont en permanence, bon ben il a 100 000 € de moins ici, à la limite on peut se dire qu'il récupère 100 000 € ailleurs, mais je vois, pour moi, qui est un petit groupe, si vous faites un coup comme ça... tout bêtement je peux ne plus faire le projet à hauteur de ce que j'avais... Sauf qu'à l'arrivée on vous demande quand même un rapport

d'activité tous les ans « alors, est-ce que vous avez bien fait ce que vous avez dit que vous feriez ? », machin, etc., etc. Donc il y a des côtés, comment dire, très, très artisanaux.

Oui...

C'est pour ça que je disais tout à l'heure que c'est une activité qui reste très humaine. C'est vraiment très artisanal par certains côtés. Il n'y avait rien d'organisé pour ça, c'est-à-dire qu'on a questionné les gens de l'agence à la fin en disant « mais attendez, dans ce genre de cas, vous n'avez pas un protocole ? », enfin, je veux dire « vous avez des années d'expérience avant », l'agence, ça existait depuis un certain temps. Et en plus de ça, là, on était avec le président de commission qui lui aussi est là en général pour 1 an, donc n'a pas d'expérience. Quelqu'un comme la chargée de mission de l'appel à projets ne rentre pas dans ces trucs-là. Elle, ce n'est pas son job. Donc c'était « démerdez-vous ».

Et du coup cette solution, elle a émergé entre les 4 personnes qui étaient là...

Ben elle a commencé à émerger un peu avant, les gens commençaient à se dire « oui, enfin là... », parce qu'en fait ils font les calculs au fur et à mesure, donc à un moment ils vous disent « ça y est, j'ai dépassé le budget », V. vous dit « j'ai fait la somme, je suis à 15 millions, comme on n'a pas fini on sera forcément au-dessus du budget. — Très bien, super, est-ce que vous avez un protocole dans ces cas-là, est-ce que vous avez une règle d'or ? — Non... »... ce n'est pas comme le 3 % de budget, mais presque... « Est-ce qu'on peut dépasser ? ». En plus on vous laisse supposer qu'éventuellement il y aurait une rallonge, mais bien sûr ça n'est pas officiel. Il y aura peut-être, il n'y aura peut-être pas. Bon. « Il y aura peut-être ou il n'y aura peut-être pas ? On doit s'en charger ou on ne doit pas s'en charger ? On doit prendre une décision ou on ne doit pas prendre une décision ? ». Voilà, en ce sens, c'était très artisanal. Et à la limite, bon, quand vous faites partie d'une commission, vous pouvez dire « bon ben ils se démerdent, ce n'est pas mon problème, moi on me demande de choisir, j'ai choisi, j'ai fait mon boulot », mais vous vous dites « l'année prochaine je vais proposer mon projet, ça me ferait mal de... ». Et je sais que, je sais plus si c'est la première ou la deuxième année, il y a eu 1 projet ou 2 projets de gardés pour la fin « est-ce qu'on a l'argent, est-ce qu'on ne l'a pas ? ». C'est-à-dire que c'était des projets qui méritaient un financement, mais ils étaient, voilà, ils étaient au-delà de la trentième place, je sais plus si on en prenait 20 ou 30... peut-être pas loin de 30, oui. Le budget moyen c'était de l'ordre de 600 000 €, donc ça devait être une trentaine... Et il y en avait 2 qui étaient borderline où les gens s'écharpaient un petit peu en disant « non,

quand même on devrait subventionner, quand même... Bon ben on les garde pour la fin. » Et à la fin « bon, on enlève le budget, est-ce qu'on peut racoler ça ? », je crois qu'il y en a un des deux qui a passé le cap, l'autre qui n'a pas passé le cap, donc c'était vraiment...

Donc ils étaient un peu inscrits sur liste complémentaire ?

Oui, il y avait une sorte de liste complémentaire. C'est arrivé qu'une seule fois, et puis ça a été un peu le jugement de Salomon quoi. Bon. Oui, il n'y a pas de règle, c'est un peu... au feeling. Mais, à nouveau : il n'y a pas d'erreur. Je ne pense pas qu'on ait sélectionné de mauvais projets.

Oui, bien sûr.

Mais on en a viré des bons. Ça, c'est clair.

Oui, d'accord.

Moi je sais que j'ai été contacté par... j'ai été contacté par quelqu'un qui... je crois que les deux fois, les deux années j'ai été contacté par quelqu'un qui est venu me demander un petit peu des précisions, qui était... Je crois que ce n'était pas un projet que j'avais eu. Les gens ne sont pas au courant de qui a reviewé leur projet. Quoique, ils sont au courant, il y a clairement des fuites, j'en suis sûr. Notamment pour le projet... C'était assez marrant parce que le gros projet que je reviewais cette année, qui est passé, l'année d'avant il avait été boulé. Et je me souviens, l'année d'avant, ce n'est pas moi qui l'avais évalué, il y avait un reviewer, un type qui était de l'étranger. Et en fait on a le bouquin avec toutes les évaluations, donc on sait comment sont évalués tous les projets. Il avait été très bien évalué, en fait, il avait eu essentiellement des A+. C'est un très bon projet. Ils l'ont resoumis exactement de la même façon l'année d'après, aucun changement. Et le truc, très bien évalué. Alors il faut savoir aussi qu'il y a, on n'en a pas parlé, il y a 2 rapporteurs externes.

Oui...

Des spécialistes. Ça aussi, c'est quand même un gag. Je ne veux pas avoir l'air du mec qui est trop over critique, mais...[Rires] Mais enfin, ça vaut le coup de critiquer, je pense.

Je comprends.

Après chacun son truc. Et le truc a été très bien évalué. Les rapporteurs externes évaluent très bien, les 2 reviewers en interne évaluent très bien. De très bonnes notes. Et finalement ce reviewer là part dans une tirade et descend le projet. Finalement le descend et lui enlève son triple A, c'est exactement ça. Il décide de changer sa note, il le passe de A+ à A —, un truc comme ça, et c'est suffisant, et puis vraiment fait toute une tirade, en plus le type est un très bon orateur, tout un laïus sur finalement pourquoi, sur, au fond, ce n'était pas si bon que ça. Bon, très bien. Donc le projet ne passe pas. L'année d'après, moi je récupère ce projet-là, et il y a une section « reviewer... »... comment dire... quand vous ne voulez pas d'un reviewer, vous pouvez l'indiquer.

Oui.

Il y avait un nom. C'était le mec de l'année d'avant.

Ah oui, d'accord !

Là il y avait eu fuite, c'était très clair. [Rires]. Il y avait eu une fuite, c'était évident. C'est clair que ça fuit. On n'a pas des masques, ce n'est pas anonymisé au niveau de la commission donc... C'est quand même, à nouveau, un petit monde et les labos qui demandent des gros, gros grants comme ça, ils passent un coup de fil pour savoir... ils finissent par savoir.

C'est plus ces labos-là justement qui ont des ressources, pour avoir des informations qui filtrent de la commission ?

Moi je pense que ces labos-là sont des labos très établis où les gens sont très implantés dans le tissu scientifique, connaissent beaucoup de monde... Je pense que c'est très facile de filer un ou deux coups de téléphone et de savoir qui est dans la commission... oui. Après c'est vous... Après de toute façon, les noms des gens dans les commissions sont affichés !

Tout à fait.

Donc il suffit d'attendre un petit peu, vous voyez la liste, vous vous faites une petite idée éventuellement de qui a reviewé votre truc, et... voilà, si vous voulez le savoir, à mon avis...

Oui. C'est une difficulté justement de savoir qu'on peut être contacté pour donner des explications ?

Moi je dois dire que je percevrais assez mal d'être contacté par quelqu'un dont j'ai reviewé le projet. On va dire que vraiment ça a fuité, et je pense que je ne répondrais pas. Il y a quand même... Après, les gens savent que vous faites partie de la commission... moi je pense que je ne répondrais pas. Non, je pense que je ne justifierais pas auprès de la personne que j'ai évaluée. Parce qu'autrement là ça devient n'importe quoi. De toute façon, je veux dire, il y a un truc qui est très bête, moi c'est ce que j'avais un peu expliqué à quelqu'un qui était venu me voir, que je n'avais pas évalué, mais qui était venu me voir. Il avait su que j'étais dans la commission, il était venu me voir. Il avait été boulé. En fait c'était un projet qui avait été très bien noté, mais qui avait été déclassé vraiment au moment... il aurait dû passer, mais quelqu'un à nouveau a changé la note. Il est passé d'un A+ à un B. Complètement, complètement farfelu. Il y a quand même des choses un peu farfelues des fois. Donc le gars, c'était un jeune groupe, pour lui, avoir l'argent c'était vraiment important. C'était un truc, il s'implante ou il ne s'implante pas, c'était un peu question de vie ou de mort. Et il est venu, j'ai regardé un petit peu ce qui avait été dit, je prends toujours quelques notes, et il y avait aucune raison... enfin, c'était terrible parce que lui, il devait passer et il n'est pas passé. Donc je lui ai dit « ben oui, vous étiez très bien classé et puis vous avez été déclassé. — Mais pourquoi ? », et je n'avais aucune explication à lui fournir. Et en fait la seule explication qui existe c'est : on en prend 15, il y en a 15 meilleurs que vous. Voilà. Point. « Vous étiez bon. Vous faites partie des bons qui n'ont pas eu ». Moi c'est ce que je lui ai dit et c'est exactement ça. « Vous faites partie des bons qui ne l'ont pas eu. Mon conseil : remettez ça l'année prochaine. Essayez de répondre aux quelques questions, aux quelques points qui ont été soulevés et remettez ça l'année prochaine ».

D'accord. Pour que je comprenne bien la manière dont le processus de sélection se déroule, donc on a des projets qui sont retenus, on additionne au fur et à mesure le coût des projets ?

C'est fait de manière informelle, oui. Oui, oui. Ce n'est pas compliqué, je veux dire, untel a demandé 600 000 €, ben on fait plus, plus, plus, plus, et puis à la fin on voit. Les deux années, ça faisait, je crois, genre 20 % en plus. La première année, je me souviens, ça devait faire 18 millions alors qu'il y en avait 15...

Et ça n'a pas des incidences sur le niveau de sélection entre le début du processus...

Non, parce qu'on vous le dit qu'à la fin, vraiment qu'à la fin. On ne vous le dit pas en plein milieu. On vous le dit tout à la fin. Il me semble qu'il y a une des deux années où on nous l'a dit au moment où on a dépassé le seuil, où on a dépassé le budget, on nous l'a dit. Et j'ai trouvé, je me suis fait la réflexion que ce n'était pas une bonne idée.

Oui, ben oui.

Parce que vous vous dites « OK, bon ben maintenant... », parce qu'en plus, du point de vue de la commission, d'une certaine manière, c'est peut-être un peu... Mais bon, votre job, c'est de sélectionner des projets. Finalement quand vous avez atteint les 15 Millions, vous pouvez vous dire « mon job il est terminé ». Moi j'ai peu vu de défense acharnée d'un projet. Ça arrive, mais les gens ne sont pas là. Les gens bien sûr veulent faire passer les projets auxquels ils croient, c'est clair... en même temps, ce n'est pas non plus la foire d'empoigne quoi. C'est la foire d'empoigne pour quelques projets. Donc effectivement, moi je crois qu'il y a quand même un risque. Vous avez des gens, ils se pointent, genre le mec il venait de Stockholm pour la journée, il prenait son avion le matin, il revenait le soir, ou quasiment, ou la veille, vous vous dites « bon, ce gars-là, à la fin de la journée, il a peut-être la tête comme ça », on lui dit « OK, on a atteint le budget », bon... il lui reste un projet à défendre, il le trouve bien, mais pas nécessairement génial... Vous pouvez légitimement vous dire que ce gars-là va peut-être pas mettre le paquet pour le défendre. Surtout s'il doit se rapprocher ou s'il doit se barrer pour son taxi. Mais à nouveau, je pense que ça peut arriver, ce serait très malheureux. Je pense que ça n'est pas arrivé.

D'accord. Vous avez indiqué tout à l'heure qu'on faisait appel justement à des reviewers externes qui sont censés être spécialistes...

Eux, ils ne sont pas reviewers, ils sont experts. C'est vrai ! Alors ça aussi c'est quelque chose d'assez drôle. Ça c'est à la limite... je ne vais pas me faire des potes, mais je trouve à la limite du scandale. Au vu du processus. C'est-à-dire qu'on vous envoie des projets, et on vous dit « bon, vous, vous les expertisez en tant que reviewer », c'est-à-dire que vous êtes non-expert, vraiment des fois, vous êtes vraiment non-expert. Donc vous, en tant que reviewer, vous faites la sélection pour passer de 200 à 80. Ce qui est déjà bien parce que vous avez une idée des projets, pour une écrasante majorité des cas, vous n'êtes pas un expert. C'est déjà un peu... mais bon, c'est difficile, probablement, de trouver des experts.

Et là, qu'est-ce que vous faites ? On vous demande de choisir vous-même un expert. C'est-à-dire que vous n'êtes pas expert et vous devez désigner l'expert. C'est quand même assez fort. C'est quand même assez beau. Moi, si vous voulez j'ai eu beaucoup de projets, de par la pathologie sur laquelle je travaille, j'ai eu beaucoup de projets sur telle pathologie. Je ne suis pas du tout un expert. Là on me disait « vous choisissez l'expert ». Quand vous n'êtes pas expert et que vous devez choisir l'expert, vous regardez les publications. Avec deux conséquences. D'une part vous pouvez très bien choisir quelqu'un qui n'est pas tant expert que ça, puis deuxièmement vous pouvez très bien envoyer quelqu'un qui est en complète compétition avec le déposant. Et en plus vous avez tendance... Alors, on vous dit, il y a quand même une tendance à demander à ce que ce soit des experts externes, plutôt internationaux... En plus, quand vous choisissez un expert, vous avez tendance à essayer de trouver vraiment *the* expert, donc vous tapez quelques mots clefs sur Pubmed pour essayer de chopper les gars qui vraiment publient le mieux dans le domaine. Souvent c'est quand même externe... c'est quand même au nord de la France, donc voilà. Vous proposez 2-3 noms, sincèrement, j'ai trouvé, je n'étais pas fier de moi là-dedans, pour être tout à fait honnête. Donc 2-3 noms. Là-dessus, ce qu'on nous a dit c'est qu'en gros, je crois qu'il y a 75 % de refus. Ce que je peux comprendre parce que c'est quand même du boulot, et les mecs on doit les indemniser normalement 300 €, je crois. Et notamment, je pense qu'en termes d'expertises aux États-Unis, à mon avis, quand ils expertisent aux États-Unis, ça ne doit pas être cette gamme de prix... Je trouve remarquable que des gens soient déplacés de l'étranger pour venir faire une expertise à 300 € quoi. Donc on choisit ces experts-là. Je sais, par exemple, que pour ce très gros projet qui avait été boulé la première année et que moi j'ai eu la deuxième année, la première année, le type qui a été refusé comme expert pour la deuxième année, ce type-là était du domaine. Lui, il était finalement un expert. Moi la deuxième année je n'étais pas un expert. Donc lui certainement avait beaucoup plus de capacité à choisir de vrais experts, et éventuellement à dessein, de choisir des experts qui diraient « non »... [Rires] Il y a toujours cette possibilité-là aussi. Il ne faut pas voir le mal là où il n'y en a pas, mais enfin bon, il y a ce risque-là. Donc il y a 75 % de refus, et puis ensuite vous recevez les commentaires des experts. Et sincèrement vous avez des commentaires à la hauteur de l'investissement que vous faites : pour 300 balles, vous avez des commentaires à 300 balles. C'est-à-dire que vous avez une ligne qui quand même, pour des grants de 500 000 €... C'est souvent 10 lignes, 15 lignes, 20 lignes de commentaires. Bon, maintenant c'est ce que nous on fait aussi. On n'en met pas quatre pages. C'est clair. C'est très succinct. Moi l'impression que

j'ai eue c'est que dans la moitié des cas, c'était des commentaires que j'aurais pu faire. C'est-à-dire c'est des commentaires de non-experts finalement. Et dans la moitié des cas, vraiment, j'ai trouvé les commentaires utiles. Les gars soulevaient des points, disaient des choses que moi je ne pouvais pas dire, les gens, des experts disaient « bon, voilà, le projet est bien ficelé, mais dans notre domaine, ce n'est pas une question majeure, ce n'est quand même pas vraiment un truc qui va nous faire avancer ». Ça, moi, c'est des choses que je suis incapable de dire. Parce que je ne suis pas expert du domaine, je ne peux pas évaluer la portée du projet. Là, il y avait la moitié des commentaires d'experts qui nous donnait des indications. C'était assez rare que les commentaires soient négatifs comme ça. Et puis à l'arrivée, de toute façon, c'est le reviewer qui décide. C'est-à-dire que l'expert dit ce qu'il veut, ça, c'est remarquable ! L'expert dit ce qu'il veut, à l'arrivée c'est le reviewer qui décide. Donc le reviewer en gros, de deux choses l'une... et les 2 reviewers sont souvent d'accord. Dans la majorité des cas les reviewers sont d'accord. Les experts aussi d'ailleurs. Il y a deux cas de figure. Soit les experts sont plutôt d'accord avec les reviewers, et là ça passe comme une lettre à la poste. Soit les deux experts sont pas d'accord avec les reviewers, et de toute façon c'est les reviewers qui vont décider et ils vont décider en fonction d'eux... J'ai rarement vu des cas où les reviewers reviennent sur leurs notes parce que les experts n'étaient pas de leur avis.

Oui... Oui...

Surtout qu'il est très rare d'avoir deux experts qui disent finalement la même chose.

Ah oui ?

Oui. Oui. C'est assez remarquable. Ils vont être sensibles aux mêmes choses. Est-ce que les deux experts sont vraiment des experts, parce que de toute façon ce sont des non-experts qui les désignent. Est-ce qu'ils sont vraiment experts ? La question est posée, moi je n'en sais rien. Je désigne des gens qui me paraissent experts. Je peux me tromper. Donc à l'arrivée, oui, vous avez souvent... En plus, vous avez des gens aux États-Unis qui mettent des appréciations, vous pouvez avoir des gens qui vous disent « très bien, très bien, très bien, très bien. B. ». Voilà. Ils ont trouvé ça très, très bien, mais c'est B. Et puis au contraire vous avez des types qui vont vous dire « ouais, il y a ça qui va pas, ça c'est bien, ouais c'est pas... À+ ». Le mec, il ne prend pas de risque. Il ne veut pas flinguer le projet. Ça aussi c'est le risque : vous ne voulez pas, vous savez que si vous mettez un B, à la limite, le projet il risque de même ne pas être évalué. Donc vous ne mettez pas un B.

Vous mettez un A, ce n'est pas un A+, mais c'est un truc qui permettra au projet d'être discuté. Donc finalement vous vous retrouvez avec une espèce de moyennation de trucs qui vont tous sortir sur des A et des A+, et c'est pour ça qu'en fait c'est les reviewers qui font la décision parce que, sauf quelques experts qui ont des avis très tranchés qui disent « non ça c'est B, non, c'est pas bon », etc., la plupart des gens ne prennent pas trop le risque de mettre des notes, on va dire, qui seraient mauvaises au point que le projet se fasse bouler. Donc en fait vous avez une espèce de zone de A, A* même, on en est arrivés à des A*, ce n'était pas des A+, ce n'était pas des A — ... en gros, c'est des critères d'indécision, et finalement c'est les deux reviewers qui disent « OK, j'ai trouvé ça bien, les experts ont trouvé ça plutôt pas mal, allez, je soutiens ». Finalement c'est les reviewers qui décident.

Les expertises extérieures interviennent quand les reviewers ne sont pas d'accord et c'est relativement rare ?

Oui, alors ce qui est rigolo, c'est qu'en fait si vous avez un reviewer qui dit « moi je ne trouve pas ça terrible », un autre qui dit « je trouve ça très bien », et que l'autre reviewer dit « je ne trouve pas ça terrible », il va vous dire « ben le reviewer A, il dit que ce n'est pas terrible, il dit comme moi. Bon c'est vrai que l'autre reviewer il dit que c'est très bien, mais moi je suis plutôt d'accord avec le reviewer qui dit que ce n'est pas bien ». Donc ce n'est pas bien. C'est comme ça que ça se passe.

Oui. D'accord.

Ce n'est pas « ah oui, il y a quand même un expert qui est quand même compétent qui dit que c'est très bien, ben j'ai peut-être tendance à le croire parce que c'est lui l'expert, pas moi ». Non, c'est « l'autre expert, il dit que ce n'est pas terrible. Donc comme il est plutôt d'accord avec moi, si on est d'accord, il y a au moins un des deux experts qui est d'accord avec moi, donc c'est moi qui décide ». Et puis l'inverse est vrai. Un gars qui met un B, et un gars qui met un A+, le reviewer, il a trouvé ça bien, il met un A+, ben il dit « il y a quand même un des deux experts... L'autre il est vraiment critique ». En général c'est comme ça que ça se passe. « L'autre effectivement il met un B, vraiment il exagère. Je mets A+ ». Voilà. Ou alors le contraire. « Ah oui il met un A+, mais lui vraiment, il ne s'est pas mouillé, à mon avis il ne voulait pas... On met un B ». Voilà. Bon. C'est le seul reviewer qui décide. Je dirais, il y a une petite aide... il y a une petite aide de l'expert. Je

l'ai trouvée très limitée. Je dirais, il y a un projet sur cinq pour lequel vraiment je me dis « là c'est bien que j'ai eu l'avis de l'expert ».

Et dans les délibérations, par exemple, on ne fait pas appel au fond de l'avis des experts ?

C'est 15 lignes les experts. Ce n'est rien. Ce n'est rien. Ce n'est pas grand-chose, les avis des experts. C'est très rare qu'il y ait un avis un peu détaillé. Mais en même temps ça se comprend ! On ne fait pas d'erreur... À la limite je vous dirais franchement : il n'y aurait pas l'avis des experts, ça reviendrait au même. Je suis sûr... de toute façon, une étude qui serait vraiment intéressante, ce serait de comparer le résultat si on prenait que l'avis sur la première phase, qu'on dise « on sélectionne à partir de là, maintenant dans quelle proportion l'avis des experts a changé la décision des reviewers ? ». Je suis sûr que le changement serait à la marge. Et ça ferait passer certains projets dans le financement, ça en ferait sortir d'autres. Mais tous ces projets méritent d'être financés. Donc voilà, c'est réglé. En fait, on passe une journée à faire un truc qui est presque de l'ordre de l'alibi. De toute façon c'est très facile de choper les 30 qui méritent d'être financés. Ce n'est pas nouveau. Pour moi, le plus difficile ce n'est pas les 30 qu'on prend qui sont financés, c'est les 30 qu'on ne prend pas et qui devraient être financés. Et eux, c'est très difficile de leur expliquer pourquoi ils ne sont pas financés. Parce qu'ils sont bons. Parce que ça se joue...

Oui, à rien ?

Parce que ça ne se joue à rien. Vous lisez deux projets, il y en a un qui est un peu moins bien écrit que l'autre. Ça peut se jouer à des qualités rédactionnelles... « ah ouais... ah, il y a un point qui n'est pas clair », mais c'est un peu chercher la petite bête, « ah oui, tiens, il n'a pas parlé de ça, allez, un petit – ». Parce que ce qu'on vous demande c'est de classer. On vous demande de classer, vous classez, je veux dire...

Je poursuis sur les situations où les reviewers sont pas d'accord...

C'est rare.

Oui, c'est rare. Enfin, sur les quelques cas où il y a justement débat. Qu'est-ce qui intervient dans ces... au-delà du projet ? Vous évoquiez tout à l'heure des qualités d'orateur...

Ça, ça peut arriver. Je n'en tirerais pas une leçon générale. Moi j'ai vu deux ans et c'est arrivé une fois que clairement la qualité de bagou du gars fasse la différence. Il y a un truc très bête c'est que, vous avez deux reviewers, il y en a un qui est spécialiste, l'autre qui ne l'est pas, ils ne sont pas tout à fait d'accord, c'est le spécialiste qui l'emporte parce que... parce que tout simplement le gars qui n'est pas spécialiste... Quand moi je reçois un projet qui est sur le une pathologie dont je ne suis pas spécialiste, je dis « moi je trouve ça vraiment bien »... D'ailleurs c'est arrivé une fois. D'ailleurs c'était ce gars-là. Et je dis « je trouve le projet bien », et ce gars dont je parle qui avait vraiment un bagou, ce n'était pas son projet, mais il l'avait lu parce que ça l'intéressait. Il avait quand même lu le projet. Et le gars me dit « ah non, non, totalement pourri ce projet, il n'a aucun intérêt. Sur le fond il n'a aucun intérêt ». Moi j'étais incapable de juger sur le fond, j'étais incapable de dire « est-ce que ce projet-là, sur le fond de la thématique est quelque chose qui va apporter ? ». Le projet était bien ficelé, bien construit, bien agencé, il y avait qui il fallait, la demande d'argent n'était pas délirante, les publications étaient de bonne qualité sans être exceptionnelles, voilà, moi je ne pouvais juger que ça. J'avais fait un peu de biblio pour voir, j'ai trouvé ça bien. Le mec en face me dit « non non, il n'est pas bon ce projet ». Lui, je sais, il est spécialiste. Qu'est-ce que je peux dire ?! Je lui dis « Moi je l'ai trouvé bien », et lui me dit « moi je l'ai trouvé pas bien ». Finalement, comme il ne l'avait pas en charge, il est resté consultatif, puisque l'autre reviewer était d'accord avec moi. L'autre reviewer n'était pas spécialiste. C'est... voilà. Donc on a peut-être fait passer un truc qui n'était pas bon. Sur le fond. Mais on n'est pas spécialistes. Et les rapporteurs n'ont pas... Je sais plus s'il est passé... je sais plus s'il a fini par être financé. Je crois qu'il n'a pas été financé à l'arrivée. Mais c'est vrai que cette intervention du gars, moi, m'a influencée pour la deuxième... C'est-à-dire que je pense que sans cette intervention de ce gars-là, j'aurais peut-être classé mieux la deuxième session. J'ai peut-être été plus sensible au fait qu'éventuellement un des spécialistes me dise « oui, pas mal, mais... ». En disant « oui, ben ce gars-là m'a dit ça aussi, donc globalement ils ont peut-être un petit peu raison ». Voilà. Donc en ce sens, où là, la discussion a peut-être été utile. C'est difficile à dire.

C'est fréquent ces interventions de personnes qui ne sont pas en charge d'un dossier ?

Non, ce n'est pas fréquent. Ce n'est pas fréquent. Ça arrive forcément plus systématiquement quand il y a débat. Un projet, ça se chamaille, on n'est pas d'accord, bla bla bla, à ce moment-là il y a une troisième personne qui dit « moi je l'ai lu parce que

ça m'intéresse et je pense que », et en général ça peut permettre de trancher le débat. Et des fois même ça a été appliqué au sens où le président de commission dit « bon ben OK, on n'arrive pas à se décider, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut reviewer, quelqu'un qui est dans le domaine qui veut reviewer ? — Oui, je reviewe, il faut une troisième opinion ». C'est fait, pareil, en une demi-heure. La personne, elle lit le truc...

Dans ce cas-là, c'est un appel aux bonnes volontés ?

Oui. C'est un appel aux bonnes volontés.

Les commissions de l'agence sont assez fortement internationalisées, est-ce que ça change des choses, dans la manière dont les projets sont sélectionnés ?

J'aurais pu vous dire si j'avais été dans une commission qui n'était pas fortement internationalisée. [Rires] Et je pense que... forcément je pense... oui, je pense que c'est... Là c'est vraiment subjectif comme interprétation. Je pense que ça... c'est mieux parce que si on se retrouvait qu'entre chercheurs français, où on se connaît bien, là vraiment à mon avis, il y aurait... En France, on se connaît au moins de nom, de réputation, etc., etc. Je pense que... c'est mieux qu'il y ait vraiment, effectivement, des gens qui viennent de l'extérieur et qui sont quand même assez indépendants. Maintenant, eux, ils viennent avec leurs critères de sélection, ils viennent de pays où la sélection ce n'est pas forcément de la même façon. Donc ils... ils savent pas trop... ils savent pas toujours trop... on sent parfois qu'il y a un peu d'hésitations, ils font leur truc... Moi j'ai eu des fois cette impression qu'ils n'osaient pas forcément dire tout ce qu'ils pensaient... il y avait une toute petite phase d'adaptation peut-être, pour certains d'entre eux. À la façon dont on fait les choses. Il y en avait quand même plusieurs qui étaient clairement surpris de la façon dont ça se passait.

Dans quel sens ?

Dans le sens justement, il y a aucun critère quoi. Vous vous pointez, c'est votre opinion, alors que voilà, souvent il y a des gens qui sont habitués à être certainement dans des instances où il n'y a pas que 2 experts, mais il y en a plus, où vous n'avez pas un dossier moyennant 5 pages... La première phase, vous avez 3 pages de dossier. Ce n'est rien ! La deuxième phase, jusqu'à récemment c'était 5 pages. Maintenant ça a dû être augmenté à 10 pages.

Ah oui c'est court.

Ouais. C'est court et c'est long. À nouveau, ça ne change pas grand-chose sur le fond. Il y a des gens qui sont habitués à ça. Ils sont habitués à d'autres critères... enfin... à mon avis, à la fin, ça ne change pas grand-chose. Que vous en pondiez 25 pages ou que vous en pondiez 3 pages, à mon avis, c'est bon, ça se voit au bout de 3 pages. Ce n'est pas bon, ça se voit au bout de 3 pages aussi. Mais je pense qu'il y a des gens qui sont habitués à des processus un peu différents.

Le fait que les débats se tiennent en anglais, ça a aussi des incidences ?

Euh... non. Je pense que les gens sont d'une manière générale tous... peut-être que ça peut inhiber certaines personnes du point de vue de la prise de parole, peut-être oui...

D'accord, oui..

Mais c'est très inhibant. Enfin, moi j'ai trouvé ça très, très inhibant. C'est difficile de... de... c'est surtout difficile... enfin, c'est là qu'on s'aperçoit des limites de ce qu'on connaît en science finalement pour aller juger les gens... Autant défendre ça va, autant quand il faut vraiment justifier le... pourquoi finalement on pense qu'on ne financera pas. On se dit toujours « il y a probablement quelqu'un dans l'audience qui est beaucoup plus spécialiste et qui me prendra pour une andouille ». [Rires] Alors c'est assez... assez stressant.

Ouais. D'accord. Toujours pour poursuivre sur ces situations de désaccord, il y a quelque chose qu'on n'a pas évoqué, c'est que, dans la commission, il y a des gens qui ont des statuts et des âges différents. C'est un facteur qui joue dans les rapports de force entre rapporteurs, entre membres, entre... ?

Ben il n'y a pas vraiment de rapports de force entre membres parce que ça joue toujours à deux personnes, deux examinateurs. Donc comme, à nouveau, de manière... je pense que c'est très homogène les critères de sélection, donc à nouveau, c'est toujours à la marge qu'il y a éventuellement entre guillemets, des « conflits ». Moi je n'ai pas le souvenir d'opposition... ça a dû arriver, d'un reviewer qui est pour, l'autre qui est contre, et ça se chamaille. Ça a dû arriver une fois, justement sur ce projet avec ce reviewer très barataineur. Mais c'est plus, en général, il y a une hésitation. Est-ce que ça passe, est-ce que ça ne passe pas ? Et les deux reviewers sont hésitants. Donc clairement ils n'arrivent

pas à décider. Alors, après dans les reviewers, effectivement, il y a... Moi j'étais probablement l'un des plus inexpérimenté en termes de... je suis responsable de labo, je n'ai pas une équipe... Il y avait clairement des gars qui étaient plutôt dans la soixantaine, qui avaient probablement des fonctions de direction depuis longtemps, qui étaient peut-être plus mûrs de ce point de vue là, mais moi je n'ai pas eu à argumenter avec quelqu'un comme ça. Mais je pense que, quelqu'un d'assez inexpérimenté, ça peut être effectivement... peut se faire influencer par quelqu'un qui en face de lui est un peu un ponte et dit « moi je pense que... », ça peut arriver. Je n'ai pas eu l'impression que c'était le cas. Ça doit arriver certainement.

Oui, mais ça ne vous a pas semblé récurrent...

Ah ben il y a toujours quelques fortes têtes, des gens qui vont prendre le dessus, certainement... Ouais, ouais. Ce n'est pas majeur. Ce n'est pas majeur. Moi je sais qu'à un moment c'est arrivé, il y avait un type qui était de ma tranche d'âge, qui maintenant bosse dans mon institut, c'est rigolo... Et on n'était pas d'accord. Moi il y avait un projet, qui était très bon, mais que je trouvais un petit peu à côté de la plaque, voilà, et lui le trouvait très bon et dans les clous. Et moi j'ai dit « je le trouve à côté de la plaque », lui a dit « moi je le trouve dans les clous », j'ai dit « ben non, je le trouve à côté de la plaque », il a dit « non, moi je le trouve dans les clous », j'ai dit « je le trouve à côté de la plaque », « bon, tant pis ». [Rires] À la limite, il a lâché le premier. Est-ce que j'ai été plus insistant que lui ?... En fait j'ai été un peu aidé à ce moment-là par le président de la commission qui a dit « bon, ben si c'est un peu à côté de la plaque, on ne prend pas ». D'autant que ça simplifie. Je veux dire, même moi... Je crois qu'il n'était pas très content, ce gars-là, que le projet ne soit pas passé, mais en même temps... À nouveau, oui... À nouveau, peut-être que ce projet-là, à nouveau, méritait d'être financé. Mais dans la liste des cinq que j'avais, il était sixième. Pour moi il était sixième, donc c'était clair, moi je n'allais pas le défendre. Si lui était passé, un autre ne serait pas passé, globalement ça s'équilibre.

D'accord. Vous avez évoqué tout à l'heure le fait que si ça se passait entre français, ce serait difficile parce que beaucoup de monde se connaît...

Oui, beaucoup de gens se connaissent.

Oui. Il n'y a pas ce risque avec les internationaux? Enfin, les internationaux, c'est une garantie de ce risque-là? Parce que la communauté s'est quand même internationalisée...

Ce risque-là, il existera toujours. Je pense que plus on diversifie, plus on internationalise, moins le risque existe. Les gens se voient... Moi je rencontre... Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je sais que dans les 20 personnes, il y avait quand même... Alors, je pense que dans les 20 personnes, il y avait probablement 2/3 d'étrangers, 1/3 de Français. Par étrangers, je dirais étrangers de l'étranger. Parce qu'il y a des gens qui ne sont pas Français, mais qui bossent en France. Enfin, pour moi, ça, c'est des Français entre guillemets. Donc c'était peut-être 2/3, 1/3. Il y avait quand même sur le tiers, donc mettons sept personnes françaises, de France, je pense qu'il y en avait quatre de la région parisienne. Donc il y en avait au moins un de l'Institut H.. Il y en a toujours eu un autre de mon Institut avec moi, donc ça fait quand même deux sur vingt, donc ça fait déjà beaucoup, qui sont des gens qui sont mes voisins, que je connais, que je salue régulièrement. Bon. Sur les... sur les... sur les quatre Parisiens, c'est des gens, vous savez que vous pouvez être amené à les croiser. Certains vous les avez déjà croisés. Ça fait quand même une tripotée de gens qui sont dans votre entourage quand même assez proche. Vous vous posez forcément la question de savoir... ce qu'ils vont penser de ce que vous racontez, je veux dire... ne serait-ce que ça ! [Rires] Eux peut-être ne se posent pas la question. Moi, en tant que relativement jeune chercheur, ouais, je me pose la question.

Parce que vous aviez l'impression d'y jouer votre crédit scientifique, ou c'est l'idée de les retrouver plus tard ?

Pour moi, non, c'était vraiment les premiers pas dans ce genre de truc, vous ne savez pas quel est le niveau d'exigence en termes d'analyse critique. Et vous vous faites votre truc comme vous pensez vouloir le faire, vous vous pointez et puis vous découvrez. Donc moi j'ai pris beaucoup de notes, mais j'ai été un peu pris de court la première année parce que les gens faisaient un résumé du projet, tac tac tic, tac tac tac, moi je n'avais pas vraiment... moi je n'avais pas prévu de faire ça. Il y a eu une grosse différence entre la première et la deuxième année, c'est que la première année, je suis venu vraiment avec un esprit naïf. C'est à dire, pour moi, j'avais analysé les choses qui me paraissaient bien et pas bien. Et puis vous vous apercevez qu'effectivement le problème vraiment financier, c'est-à-dire qu'il avait demandé 1 million et vous pouvez lui en donner que 800 000, c'est vraiment

très secondaire. Ce qui compte... Mais moi je trouvais que c'était important. Donc vous... vous vous pointez, vous dites « moi j'ai regardé ça, ça me paraissait important », puis vous vous apercevez que ce n'est pas important, qu'on vous regarde comme ça en disant « mais de quoi il cause ?... », qu'on vous dit « oui, merci » poliment, « passons à autre chose »... Bon, la deuxième année vous avez déjà une meilleure perception des points... voilà, on vous a déjà un peu « promotionné » finalement. [Rires] Mais en même temps j'étais plus relax la deuxième année donc je pouvais quand même insister sur des points qui, moi, me paraissaient plus importants. Moi j'ai régulièrement argumenté sur... enfin, moi j'ai réclamé à plusieurs reprises, j'ai dit « dans les projets, les gens demandent 500 000 €. La plupart du temps il n'y a aucune justification des 500 000 € » — 500.000, 600.000, 1 Million. Pour moi, c'est un critère important, en plus on nous le demande, il y a une case : est-ce que le budget correspond au projet ? Quand les gens ne vous expliquent pas ce qu'ils vont faire de l'argent, je ne vois pas comment vous pouvez répondre à cette question-là, et je pense que c'est important. Finalement, la deuxième année, on en a un petit peu discuté. Mais il n'y a pas eu injonction faite — alors je ne sais pas cette année, puisque je n'ai pas participé — il y a pas eu, apparemment, injonction faite aux gens de détailler... Parce qu'en fait les gens font un détail du budget. Ils ont une feuille de budget. Mais vous, en tant que reviewer, vous ne l'avez pas.

D'accord...

Donc, vous ne le savez pas. Donc il y a des gens qui le font au niveau du projet. Projet complet. C'est-à-dire un projet détaillé. Et il y a des gens qui ne le font pas. Pour moi c'est un critère. C'est-à-dire que ça fait partie des trucs où je peux mettre un moins si les gens ne le mettent pas. Vous faites un peu la somme des choses et ça peut jouer. Pour moi. Mais il y a des gens pour lesquels... ils s'en foutent. Et moi je trouve que ça devrait déjà être mis dans la lettre d'intention. Dans la lettre d'intention, vous avez le budget. Ou alors vous ne mettez pas le budget ! Si vous mettez le budget, la lettre d'intention, vous dites « voilà, je veux un salaire pour un technicien, un salaire pour un post doc, je veux faire ça et ça... », vous mettez 10 lignes de budget. Et la plupart des gens ne le font pas. Moi c'est l'une des choses sur lesquelles j'avais un peu insisté. Mais ça... On en a quand même un peu plus discuté. Il y a des gens qui, moi j'ai soulevé ce problème-là, à ce moment-là il y a des personnes qui probablement avaient la même opinion, ils ne l'auraient peut-être pas dit, qui ont commencé à dire « oui, effectivement, on ne le sait pas, qu'est-ce qu'on

doit faire dans ces cas-là ? ». Il n'y a pas de ligne directrice à nouveau, il y a aucune... aucune directive de notes.

Donc en fait ces lignes directrices, c'est la commission qui finalement, chemin faisant, se donne...

Oui, chemin faisant et c'est très influencé par qui est dans la commission et par le président de commission. Parce que si le président de commission vous dit « écoutez, ça, on s'en fout », c'est réglé. Plus personne ne parlera de budget.

D'accord...

Si... moi, X. qui m'avait dit « non, on juge que la science ! Le budget, on verra ça, c'est pas un problème ! »... ben... Moi j'ai un petit peu insisté parce que c'était quand même un gros budget, mais je suis sûr qu'il y a des gens qui auraient parlé du budget qui n'en auraient plus parlé après. Donc... oui, il y a des choses comme ça...

C'est fréquent justement qu'il intervienne, X. [un membre de l'agence], dans...

Non, en fait il ne vient pas... il ne vient pas pour la journée. Il vient en général au début, peut-être à la fin. Là il se trouve qu'il avait assisté au début de la session et que moi, le projet dont je devais parler, c'est arrivé au début, donc... voilà. À un moment j'ai pris la parole pour dire...

Il est arrivé que l'option défendue par le président soit remise en cause par des membres ?

Non. Non parce que pour le coup... pour le coup, les présidents... Alors, je ne connais pas exactement leur job. C'est clairement un pouvoir de décision. Des fois c'est eux qui disent « finalement on le prend » ou « on ne le prend pas ». C'était quand même, dans les deux cas, d'assez fortes personnalités. Qui ont bien fait leur boulot. Le premier président j'étais assez d'accord avec sa perception des critères. C'est-à-dire, les publications, c'est un critère, mais il vient après. Tandis que le deuxième c'était le contraire. Mais dans les deux cas, c'était des gens qui étaient capables de trancher. De dire : « OK. Il y a une petite hésitation sur tel projet, moi je l'ai lu... ». Donc normalement, en tout cas c'était très clair pour le premier président, c'était un Anglais, lui, il s'était coltiné tous les projets. Donc lui, à l'évidence, il avait lu tous les projets.

D'accord !

Lui, il était un peu le troisième reviewer sur tous les projets. Donc quand il y avait des hésitations, il disait « bon, moi je l'ai lu, voilà, patati patata », lui, il avait vraiment... Il aurait dû être payé plus de 300 €, parce que, pour le coup, lui, il avait du boulot.

Et la deuxième fois ?

La deuxième fois c'était moins perceptible. Je ne sais pas s'il l'a fait ou pas. Et en plus il était là que pour la première phase, il y avait 200 projets donc je pense que c'est clair qu'il ne les a pas lus, et il n'était pas là pour la deuxième phase. Ce qui était plutôt pas mal moi j'ai trouvé.

Et du coup ça avait changé le fonctionnement de la commission sur la deuxième phase ?

Il y a eu... oui, il y a eu clairement moins d'emphases sur le côté publications. Disons que c'était... je crois que c'était une dame qui était présidente, elle était plus discrète, on va dire. Elle a vraiment juste accompagné les débats. C'était moins... elle a moins pris part, véritablement, à la décision.

Quelque chose dont on n'a pas parlé, c'est les logiques sous-disciplinaires. Est-ce que certains membres défendent leur sous-discipline en maintenant les projets qui correspondent à ces sous-disciplines ?

Euh... c'est difficile à juger parce que... moi je ne connais pas nécessairement les sous-disciplines dans lesquelles ces gens-là sont. On ne nous donne pas leur spécialité. Moi ça m'est arrivé, de temps en temps, justement de chopper le nom de quelqu'un qui avait vraiment argumenté dans... et de voir un peu d'où il venait, voir un peu ses publications pour voir un peu son niveau. Vous avez des gens qui sont très... quelques-uns, notamment celui qui venait de Suisse, qui était très baratineur, je voulais voir un peu ce qu'il produisait. Je me suis aperçu qu'il était dans tel domaine, qu'il était dans un bon institut qui publiait... c'était clairement un... un gars d'importance dans le domaine. Ça permet de... Mais lui, c'était un peu le contraire. J'avais un peu l'impression, a posteriori, qu'il avait un peu... un peu cisailé un projet qui peut-être lui faisait de la concurrence.

Oui, ça arrive aussi ?

Plus l'impression. Impossible à dire. Je ne peux pas vous dire si ça arrive, je peux vous dire que des fois... Mon impression c'est que globalement les examinateurs sont rarement experts dans les projets qu'on leur donne. Ça arrive. Mais que de toute façon quand ça arrive ça se voit tout de suite. Parce que là, pour le coup, les gens ont un gros argumentaire. Ils disent « OK, mais les gens ils veulent faire ça, ils font ça, mais la technique elle ne marche pas, patati, leur modèle, il est bon, il n'est pas bon, c'est très intéressant, ce n'est pas intéressant ». Là on sent que les gens peuvent en parler. La plupart du temps c'est « oui, c'est bien ficelé, c'est bien argumenté, je me pose telle et telle question technique, patati, patata ». Là, vous savez que vous avez affaire à quelqu'un qui n'est pas un spécialiste, qui est un scientifique donc il sait apprécier le projet, mais voilà. Mais quand le type est spécialiste, ça se sent tout de suite. Et vous l'écoutez parce qu'il vous parle du truc. Et vous vous dites « OK, il sait ce qu'il raconte. S'il dit que ce n'est pas bien c'est que ce n'est pas bien », ou alors il dit que ce n'est pas bien parce qu'il a envie de dessouder le projet, mais vous ne pouvez pas vraiment l'accuser de parti pris.

D'accord. J'en viens à la manière dont vous évaluez, vous, les projets, à la manière dont vous vous y prenez. Comment vous faites justement pour évaluer ?

Alors, moi... c'est une bonne question. Je le lis.

Oui...

D'une traite. Et en général, vous dites « c'est bien », ou vous vous dites « je n'ai rien compris ». [Rires] Alors, à nouveau, il y a les deux sessions. Il y a la session, la première session, où vous avez quand même pas mal de projets. Il y en a un bon paquet où c'est en dehors des clous et ça se voit tout de suite. C'est en dehors des clous, ce n'est pas de bonne qualité, ce n'est pas bien écrit. Voilà. C'est assez facile de faire le tri. En fait, très honnêtement, la plupart du temps je les lis, ma sélection, elle est déjà faite, et puis après je les reprends et puis j'ai un certain nombre de critères. Je regarde où ces gens-là travaillent. Bien sûr, quelles sont leurs publications. Puis après vous regardez un peu dans le détail, vous regardez un peu les techniques, les... les choses que vous pouvez apprécier. Mais moi les choses que je peux apprécier c'est... les gens disent « voilà, je vais faire tel truc, et je vais aller regarder des tubes », donc vous regardez, par exemple, si le type a accès à cette ressource-là. C'est un exemple, hein ! C'est sur ces aspects-là que vous pouvez

faire un peu de différence. En général, les gens, à nouveau, quand vous avez fait une première grosse sélection, c'est des projets où les gens savent ce qu'ils racontent, donc c'est comme on dit, le diable il est dans les détails. Et après c'est, à nouveau, si vous voulez, après la première lecture, je sais que j'en vire, mettons que j'en vire, mettons sur quinze, je sais que j'en vire, clairement il y en a trois qui sont complètement... on se demande ce qu'ils font là. Il y en a quatre autres où vous sentez que c'est un peu moyen. Vous regardez souvent si c'est des gens qui bossent dans des endroits où on sent qu'il n'y a pas une énorme ressource. C'est un peu vache parce que ça veut dire que les gens qui n'ont pas une énorme ressource on ne va pas leur donner d'argent, ils n'auront pas une énorme ressource de toute façon. C'est vrai aussi que souvent, ce qui est malheureux c'est que souvent il y en a cinq, clairement c'est des bons groupes, ils sont dans de bons instituts, ils... À la fin on ne prête qu'aux riches... C'est clair que c'est difficile de ne pas voir dans ces projets, des projets qui ont un bon potentiel. En fait, le boulot vraiment intéressant, il est sur la marge. C'est-à-dire que les gens qui... vous proposez un truc intéressant, ce ne sont pas des groupes forcément connus, ce ne sont pas forcément des groupes qui ont cartonné, mais on sent que c'est futé ce qu'ils font et c'est là que c'est vraiment intéressant. Vous avez une petite partie d'incontournables, c'est difficile de ne pas les sélectionner parce que c'est bien, ils ont déjà fait de bons trucs, c'est difficile de les lourder. Vous en avez où c'est clair, c'est facile de les lourder. Puis vous avez cette espèce de... à la limite, moi je trouve que c'est là que l'investissement peut être intéressant. Ça peut permettre à des gens de décoller. Bon, je suis sensible à ça parce que je pense que j'en ai bénéficié. C'est-à-dire que j'ai bénéficié d'un financement alors que je n'étais pas connu, je ne travaillais pas sur une pathologie centrale. J'en ai bénéficié. C'est-à-dire qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui a dû se dire « ben ouais, pourquoi pas, à la limite ? Allez ». Et là c'est plus un pari. Vous dites « OK », vous filez, je ne sais pas, 300 000 €. S'il se plante, il se plante. Est-ce que c'est un drame à l'échelon national ? Non. S'il se plante, OK. Il se plante. Très bien. La fois d'après il n'en aura pas. Ça, c'est clair. Mais vous vous dites « bon, ça peut valoir le coup ». Et c'est cette zone-là qui est intéressante. C'est 3-4 projets où peut-être il va falloir un peu argumenter. Voilà.

C'est intéressant, c'est-à-dire, c'est un travail qui est pour vous intéressant, le fait de participer à ce genre de commission et le travail d'évaluation, c'est un travail qui est intéressant ?

Alors c'est intéressant de le faire parce que de toute façon on sait qu'on va passer à cette moulinette-là, donc c'est intéressant de savoir comment ça se passe. Je dois dire que moi j'ai appris, j'ai appris un truc très bête, j'ai appris quels sont les critères. J'ai clairement appris quels sont les critères. Je me faisais ma petite liste de critères. J'ai une liste... je notais dans la marge, j'ai un peu oublié depuis, mais il y a un certain nombre de critères. Critères de publications, être dans un bon endroit, etc., etc. Oui. Et puis ensuite il y a des critères de... Vous savez aussi que, voilà, par rapport à ce que vous êtes vous, si vous demandez 1 million d'Euros, ça ne va pas le faire. Vous savez qu'il y a un rapport entre ce que vous demandez et... Vous savez que si vous demandez un budget relativement limité... limité ça peut être 200 000 €. 200 000 € ce n'est pas beaucoup pour ce genre de truc. La moyenne c'est 600 000 €. Si vous demandez 200 000 €, ce n'est pas beaucoup. Et les gens qui demandaient 150 000 €, ça paraît très peu. 150 000 €, c'est un salaire pour 3 ans pour un postdoc. Et sincèrement, moi j'ai pu financer un postdoc avec la demande que j'avais faite qui était un peu supérieure à ça, qui était autour de 170 000 €, ça restait quand même la moitié de la moyenne. Ça vous change la vie, un postdoc dans un labo, quand vous êtes un petit labo. Donc les gens qui demandent 150 000 €, s'ils ont un bon petit projet, ça peut passer. Ce n'est rien par rapport au budget global, c'est 1 % du budget global, vous imaginez ! À la limite, je sais que pour moi, ce que j'ai appris, c'est que par exemple ça peut valoir le coup pour moi de dire « je me demande si ce ne sera pas 100 000 euros ». Je sais que je peux ficeler un projet très bien. Donc ça, ça va, je sais le faire. Donc ça j'ai appris. Je sais. Vous pouvez vous dire « on peut demander 500 000, 600 000 €, allons-y ! ». C'est peut-être plus futé pour moi... alors là je parle vraiment que pour moi !

Bien sûr...

De dire « ben tiens, demandons 180 000 € », hop, je couvre un salaire de postdoc, c'est quand même quelque chose d'important, c'est comme un petit budget, ça peut me donner plus de chance, si mon projet est bien ficelé que si je présente le même projet en disant « voilà, c'est 450 000, 500 000 € que je veux parce que je veux faire ci, je veux faire ça ». Voilà, donc c'est des choses comme ça que j'ai appris, pour moi. Donc oui, l'exercice est intéressant à titre personnel. Pour moi, dans la situation dans laquelle je suis. Quelqu'un

qui est chef d'équipe qui a besoin, de toute façon, de budget beaucoup plus conséquent, il apprendra autre chose. Mais en même temps il aura lu peut-être une liste de publications beaucoup plus importante, donc il sait que ce critère-là il sera déjà... voilà. Pour moi, c'est effectivement assez enrichissant. J'ai participé à ces commissions parce que je pense que j'ai eu un financement, j'ai fait une autre demande conjointe avec quelqu'un, et là on s'est fait bouler. Dès le premier tour. C'est pareil, vous apprenez aussi pourquoi... j'ai eu quelques échos, très sibyllins... vous apprenez aussi... Et très sincèrement ce n'est pas la qualité du projet qui est en jeu, c'est... c'était la perception qu'on avait, clairement... en plus on est tombés sur le président de commission, pas de chance, qui était le gars espagnol qui avait des critères de publications. Je sais très bien qu'on s'est fait bouler parce qu'on était 2 relativement jeunes chercheurs sans un gros pedigree, et que lui a vu ça d'emblée et que derrière, le projet était un projet qui en moyenne était très bien, mais voilà, l'adéquation entre notre pedigree et le scientifique qu'on nous demandait était, du point de vue de ses critères à lui... ça aurait été le gars de l'année d'avant, peut-être que ça aurait été différent. Voilà.

Donc participer à ces commissions, c'est un moyen d'apprendre leur fonctionnement et de mieux se situer pour les demandes ?

Ouais. C'est clair que ça permet d'affiner la façon de faire. Moi je sais qu'en lisant les projets, à chaque fois je me disais « OK, mais pourquoi ils ne mettent pas... ». C'est bon : l'argent. Je fais peut-être un peu de fixette là-dessus, mais on demande 300 ou 500 000 €, qu'est-ce qu'on en fait ? La plupart des gens ne le disent pas. Moi je sais que c'est un truc qui m'a vraiment sauté aux yeux. Les données préliminaires, il y a plein de gens qui vous disent « voilà, j'ai déjà ça, ça et ça ». Il y a une façon de les présenter, il y a une façon d'en dire beaucoup, ou trop peu ou... Il y a... voilà, vous apprenez des choses sur les façons de présenter. En même temps c'est aussi votre sensibilité à vous, donc moi je... Mais ce que ça m'a appris quand même c'est que curieusement, moi ce que je sélectionnais, finalement était sélectionné. Donc ça veut dire que finalement mes critères étaient, somme toute des critères...

Partagés ?

Partagés. Ce que je me dis c'est que ma façon de juger les projets, je peux l'appliquer à mon projet à moi pour lui donner plus de chance de passer dans ce type de commission. C'est certainement une aide.

Oui, d'accord. Je reviens à la manière dont vous évaluez les projets et au travail évaluatif. Comment est-ce que vous faites ? Vous vous limitez aux projets qu'on vous donne ou vous allez chercher des informations au-delà ?

Alors, ça dépend de l'information. Il y a deux types d'informations. Il y a l'information scientifique, c'est-à-dire qu'on vous file un projet pour lequel vous n'êtes pas spécialiste. Le gars vous parle du métabolisme dans tel type de tumeur. Moi ce n'est pas mon rayon, donc je vais, éventuellement, je vais lire un peu. Le problème c'est que quand vous avez quinze projets, sincèrement, vous n'allez pas faire la biblio. Donc je n'ai pas fait un énorme travail scientifique, je dois le dire. Si vraiment je suis un peu largué, je vais aller regarder ce qu'éventuellement les gens... Après oui, je fais quand même un travail, par contre, là sur qui sont ces gens, où ils travaillent. Et par exemple, un projet que j'ai refusé, c'était un projet qui venait d'une équipe nouvellement créée, plutôt bien financée déjà, c'est clair, ça paraissait... Les types faisaient un projet qui était très cancéro, très bien. Le projet était bien. C'est un projet qui méritait d'être financé. À nouveau. Mais, j'ai regardé et je tombe sur quoi ? Sur les informations que j'ai, que le type fait partie d'un institut pas du tout cancéro, de recherche fondamentale, un peu pluridisciplinaire, que lui-même est dans un, à l'évidence, dans une grosse équipe qui est beaucoup plus orientée immuno. Et lui propose un truc, et je m'aperçois en regardant son pedigree, qu'il reprend un projet qui en fait reprend un travail qu'il a fait en post doc. Donc clairement il cherche à reconnecter avec un peu ce qu'il a fait en postdoc qui lui a permis d'avoir un poste. Bon, OK, le projet est bien ficelé, pourquoi pas, mais... mais dans un environnement qui n'est pas cancéro. Et le projet, en fait,... le projet propose une partie très développement puis une partie cancéro. C'est-à-dire qu'on regarde les gènes impliqués dans le développement pour identifier des gènes éventuellement dérégulés en cancéro. Et en regardant son pedigree, je m'aperçois qu'il avait fait, en fait, essentiellement du développement. Et je me suis dit, à tort ou à raison, « ce gars là cherche à faire financer son projet de développement qui est vraiment son centre d'intérêt en nous collant une partie cancéro que peut-être il ne fera pas ». Il n'est pas dans un environnement cancéro, le projet était quand même très complexe, technique, il proposait énormément de choses, quasi pas de données préliminaires. C'est-à-dire que c'était, à la limite, dès le départ, si son premier screen ne marchait pas, les projets, il y en avait plus, quoi. Donc globalement, en ayant chopé ces informations sur où il travaillait, dans quel environnement, voyant que l'environnement n'était pas tant que ça, ça m'a permis de classer dans les gens. C'est-à-

dire que, à nouveau, c'est un projet qui doit être financé, mais pour moi c'était... il venait en numéro 5, sur 5. Il est passé dans le premier cas et il n'est pas passé dans le deuxième.

D'accord.

D'autant plus que là, pour le coup, les experts étaient un peu de mon avis. Là, ils disaient « le projet est vraiment bien, mais finalement au bout du compte, est-ce que c'est vraiment un projet cancéro ? Ouais, bof ». Donc je me suis servi de ça pour dire « si je dois en virer un, je vire celui-là ».

Oui, oui. D'accord. Vous insistez beaucoup justement sur les projets qui sont hors périmètre. C'est facile à juger ?

Les projets très hors périmètre, ouais, c'est très facile.

D'accord...

Les projets vraiment hors périmètre, ouais, ouais. Mais globalement, la plupart des projets sont quand même dans le périmètre.

Mais les projets hors périmètre, vous les jugez sur la base... enfin, comment est-ce que vous jugez de leur extériorité par rapport au périmètre ? Le projet lui-même, l'environnement, le passé de l'équipe... ?

J'ai eu un projet qui était des gens qui faisaient de la biologie végétale, et qui voulaient... qu'est-ce qu'ils voulaient faire ?... En gros, bon, à partir d'une certaine plante, ils avaient une certaine drogue, et ce qu'ils proposaient c'était de mettre la drogue sur les cellules cancéreuses et voir si ça allait... En plus, c'est des gens, là, en plus c'est marrant parce que je crois que, je me demande si ce n'était pas un labo d'un ponté dans le domaine... j'ai peur de dire une connerie, mais c'était vraiment un ponté dans le domaine de la biologie végétale. Très clairement les mecs cherchaient à se rattraper, cherchaient une source de financement. Donc bon, ça... ça n'a pas, je dirais, ça n'a pas d'intérêt. C'est difficile... Moi j'ai un background qui n'est pas du tout celui-là, je pense que ça n'a pas un gros intérêt ce type de projet. Le mec, il va prendre une molécule, au hasard Balthazar... Et puis bon, c'est des gens qui ne sont pas dans le domaine de la cancéro, donc ils vous font des projets qui ne sont pas aboutis. Voilà. Ils étaient associés à un labo de cancéro, ils avaient quelques lignées qui ne correspondaient pas à grand chose... enfin, on sentait qu'ils n'avaient pas le bagage. C'était très léger dans ce qu'ils proposaient, donc

ça, ça dégage tout de suite parce que ce n'est pas bien abouti. Les types, s'ils veulent avoir une chance, dans ce cas-là, ils s'associent à un labo de cancéro qui a de bons modèles. C'est très difficile pour des gens qui n'ont pas d'expérience en cancéro de proposer des projets cancéro. En gros, c'est ça qu'on juge : finalement, déjà, est-ce que les gens ont de l'expertise ? Les gens qui n'ont pas d'expertise rarement vous pondent de bons projets bien aboutis. Donc des gens qui n'ont pas d'expertise... À la limite, le gars qui débutait maintenant, je pense qu'il n'a pas une grosse expertise dans la cancéro, mais il s'associait à un gars qui était un pathologiste, qui lui apportait l'expertise. Voilà, ça c'est la façon. Déjà ça c'est un critère. Mais un gars qui vient de la biologie,... Bon, il y avait un autre projet qui était... C'était marrant. Alors c'est un projet que moi j'ai refusé d'évaluer parce que c'était quelqu'un que je connaissais bien. C'était un cas très intéressant, justement. Alors, justement, c'était un projet qui m'avait été confié. C'était un ami à moi. Donc j'ai refusé. Je me pose... J'ai été très honnête : j'ai refusé.

Moi j'ai refusé... je pense, d'un point de vue éthique, c'était quand même... c'était un bon copain à moi, j'aurais difficilement pu juger de manière... enfin, c'est clair que... en plus c'est un gars qui fait du très bon boulot, donc ça aurait été très compliqué de ne pas le juger très positivement. Et donc je... Il proposait un sujet qui était sur l'accoutumance. En fait c'est un gars qui fait... qui fait beaucoup dans le traitement. Enfin, je ne sais pas comment définir son truc, il fait beaucoup du traitement du signal de... il travaille sur les récepteurs, etc. Récepteurs nicotiniques d'ailleurs peut-être. Et son projet, c'était un projet sur l'accoutumance. C'était très clair qu'il n'allait jamais voir une tumeur. Bon, c'était un projet cancéro d'une certaine manière. L'accoutumance, c'est quand même à la base, l'accoutumance nicotinique, ça... Alors moi j'ai dit « non, je ne juge pas, je ne peux pas ». Il a été reviewé par deux examinateurs. Il y en a un qui lui a mis un A+. Ce qu'on peut faire de mieux. L'autre qui lui a mis un C. C'est-à-dire en gros, C, c'est complètement out. Et, quand il y a ce genre de trucs, en général, on en discute. Celui qui a mis A+ a dit « c'est un excellent projet », et c'est vrai, moi je l'avais quand même lu. Ce n'est pas parce que c'est un copain. D'ailleurs c'est un gars qui arrive à se financer sans problème, enfin, qui a une équipe, pas de problème. « Un excellent projet, mais c'est vrai que ce n'est pas vraiment cancéro au sens... au sens étude des tubes. Mais c'est un excellent projet. À+ ». Et l'autre a dit « c'est pas du tout cancéro. Pas du tout, du tout, du tout. Mais c'est un excellent projet. C, parce que ça n'est pas cancéro ». Ils ont dit exactement la même chose.

Oui, oui.

Il y en a un qui a dit « c'est un excellent projet, A+, pas cancéro », et l'autre qui a dit « C'est pas cancéro, C, mais c'est un excellent projet ». Ils ont dit la même chose. Il y en a un qui a mis A+, l'autre qui a mis C. Voilà. Et lui n'était pas dans le périmètre. Mais pour l'un il était quand même dans le périmètre, et le président de la commission a dit « oui, ça, ce n'est pas le périmètre ». Là, on est déjà à la limite. Est-ce que c'est le périmètre, est-ce que ce n'est pas le périmètre ? Le problème c'est que la commission, c'est des gens qui bossent sur les tubes. Donc globalement pour eux ce n'est pas le même. Et il suffit d'une personne... Il aurait suffi que lui ait un financement, l'année d'après il était dans la commission peut-être, donc lui l'année d'après aurait récupéré des projets de ce type et aurait fait rentrer les projets de ce type dans le financement... voilà. Je pense qu'il y a des effets un peu comme ça. Des effets un peu pervers... d'enrichissement de domaines du fait des gens qui sont à la commission, et qui naturellement... Et en fait, je l'aurais reviewé, probablement que je l'aurais reviewé bien, et il aurait peut-être eu 2 A+ et il serait peut-être rentré, et il aurait peut-être eu. Et l'année d'après il aurait été peut-être plus sensible à ce type de projets. Voilà. C'est aussi un des effets de la commission.

Oui. Cette participation à la commission, est-ce que ça a changé votre place dans la communauté académique ?

Du tout. [Rires]. Du tout. Je ne pense pas.

D'accord...

Non. Non. Peut-être que les gens... Les gens, d'une manière générale me connaissent pas trop, à nouveau, parce que j'ai un sujet qui est très, qui est un peu isolé. Donc peut-être que le fait que certains m'aient croisé dans la commission, peut-être qu'ils disent « ah oui, tiens, ce gars-là, je l'ai croisé à la commission, il doit être chef d'équipe ou il doit être chef de groupe ». Voilà, peut-être que ça leur a permis de mettre... voilà. En général, enfin, il n'y a pas de postdoc qui vont dans ces commissions-là. C'est chef d'équipe, chef de groupe. Ça dit aux autres aussi « tiens, il a été dans la commission, c'est qu'il a été financé. S'il a été financé par l'agence c'est que quand même il fait partie des gens qui font du bon boulot ».

D'accord. Et est-ce que vous avez eu l'impression que la commission, elle, a pesé sur l'organisation de la science dans le paysage académique français ?

Les financements, c'est déterminant. C'est ce qui fait que vous existez ou pas. Donc ça pèse. Maintenant, ce n'est pas, ce n'est pas fait non plus de là. C'est-à-dire que ce n'est pas la logique de la commission de façonner... Les gens jugent les projets. De ce point de vue là, au moins, c'est très honnête. Le projet est bon, pas bon, etc. On sélectionne et à la fin on a un cheptel de gens qu'on finance. Ça façonne nécessairement le paysage scientifique. Mais ce n'est pas l'idée maitresse... L'idée, ce n'est pas de dire « bon cette année on met l'emphasis sur tel ou tel truc », pas du tout. Il y a pas du tout de... de ce point de vue là c'est pas mal, il y a pas du tout d'incitation. Il y a une incitation quand même qui est donnée, enfin, la première année ça a été dit, un peu la deuxième année, mais la deuxième le gars était tellement axé sur la publication que c'était un peu contradictoire, c'était de dire « il faut qu'on essaye quand même de privilégier, enfin de privilégier, au moins de donner un petit coup de pouce un petit peu aux jeunes équipes, aux gens qui démarrent, de pas forcément regarder dans les listes de publications où justement, comme c'est de jeunes équipes, les gens qui démarrent, on ne peut pas demander à ce qu'ils aient déjà x publications ». La première année, comme le président de la commission était quand même très porté sur l'aspect scientifique, plus que sur l'aspect... c'était assez facile à faire. La deuxième année, forcément comme à chaque fois on nous disait « alors, qu'est-ce qu'ils ont publié ces dernières années ? », même avec de bonnes intentions, si vous passez votre temps à regarder les publications, les gens plus récents... en général, ont moins de publications que les gens qui sont là depuis un certain temps.

Oui, oui...

Mais c'est certain, ça façonne, c'est évident.

Ça façonne, mais sans...

Sans idée de façonner.

Ouais. Moi j'ai fini avec mes questions. Est-ce que vous voyez quelque chose qu'on n'ait pas abordé au cours de l'entretien ? Quelque chose qui puisse résumer votre pensée, votre point de vue, votre expérience...

Du niveau d'un point de vue personnel, moi je trouve que c'est très intéressant. Comme je vous l'ai dit, ce que j'ai trouvé assez étonnant, c'est que finalement moi je n'ai vraiment pas eu la sensation qu'on ne finance pas des gens qui méritent pas d'être financés. Par contre, c'est très clair qu'il y a des tas de gens qui méritent d'être financés qu'on ne finance pas. Et ça, c'est parce qu'il n'y a pas l'argent qu'il faut. C'est malheureux. Ça, ça façonne. Je pense qui... ouais, qui peuvent même disparaître, ou des sujets qui peuvent disparaître parce que... parce qu'il n'y a peut-être pas assez d'argent. Ça, c'est clair. Moi je sais que 2 années de suite on a refusé un gars qui proposait des projets, qui étaient effectivement, clairement, pour moi, du deuxième choix, mais sincèrement dire que ce gars-là ne méritait pas d'être financé, ce n'est pas vrai. C'est ce qui m'embête un peu des fois dans le discours, c'est que les gens qui ne sont pas financés ne méritent pas d'être financés. Cette notion de « si tu n'es pas financé, c'est que tu ne le mérites pas ». Moi je trouve que ce n'est pas vrai. Tu n'es pas financé, c'est juste parce qu'il n'y avait pas assez de pognon. Mais il y a beaucoup de gens qui méritaient d'être financés, beaucoup de projets très intéressants à financer, qui sont moins ambitieux, moins ceci, moins cela, ils devraient être financés, ils ne le sont pas parce que ce n'est pas compris. Voilà. Et là, il y a un risque, il y a un risque quand même de ne plus... de concentration, d'ailleurs je pense que c'est quand même ce qui se passe, de concentration des moyens de plus en plus vers beaucoup moins de gens. Mais ça, je pense que c'est une vraie volonté. Et c'est l'idée qu'il faut concentrer les moyens pour obtenir de meilleurs résultats. Et ça, c'est vraiment une question qui mériterait un débat. C'est l'opposition... le financement sur projet qui est un concours, avec financements récurrents, qui est un examen.

Hum, hum...

C'est tout le débat qu'il y a sur l'équilibre entre financements récurrents, qui ont quasiment disparu. Si vous n'avez pas le concours, vous êtes quand même dans la panade.

Ouais...

Est-ce que ces financements sur projets où vous devez quasiment prévoir votre succès, c'est une bonne idée dans la recherche fondamentale ? C'est largement une question... franchement, c'est une question sur laquelle les gens sont d'accord, ce n'est certainement

pas une très bonne idée. Vous êtes quand même à proposer des choses dont vous prévoyez la fin. C'est-à-dire que vous êtes capable de dire, pour une recherche fondamentale, « je vais faire ça, ça va marcher, j'aurai ça ». Donc c'est un vrai non-sens... Donc c'est, clairement ça, pour le coup, ça façonne la recherche. J'en suis certain. Après, ça dépend de ce que, au niveau institutionnel, on attend de la recherche fondamentale. Si on attend des publications dans de bons journaux, il y en aura toujours. Il y aura toujours...

Il y aura toujours quoi, pardon ?

Il y aura toujours des journaux pour publier de bonnes publications. Que vous n'ayez que de la merde à publier, il y aura toujours Science et Nature pour les publier ! De toute façon ils en publieront 15 toutes les semaines. Mais j'ai un peu l'impression que... moi je le perçois parce que je suis dans un truc, à nouveau, très particulier, et que c'est difficile de faire son trou et moi ça m'a été dit, textuellement, quand je discutais un petit peu des perspectives potentielles de mon sujet sur le campus, j'ai dit à quelqu'un d'assez haut placé, je lui disais « je peux comprendre que cette pathologie -là n'intéresse pas, parce que les patients ne sont pas recrutés ici », et le sujet en lui-même n'intéresse pas nécessairement l'institut. Et la réponse qui m'a été faite, et à mon avis elle dit tout « publiez dans Cell, et ça intéressera l'Institut ».

D'accord...

Voilà. Et parce que publier dans Cell et ce sera beaucoup plus simple de récupérer des financements.

Oui...

C'est d'une logique assez implacable. Maintenant, Cell ne publie... Cell, Science, Nature, ils ont des politiques de publications. Ce n'est pas du tout évident qu'ils soient intéressés. Eux, ce qui les intéresse c'est que quand même leurs articles soient cités. Et un article qui vous parle du rôle des cellules souches dans le cancer du sein, il ne sera pas cité de la même façon qu'un article qui vous parle du récepteur machin truc, que dans la la pathologie sur laquelle je travaille pour laquelle il y a royalement 30 cas par an.

Donc finalement, par ce biais-là, il y a une forme d'alignement progressif de la manière dont on attribue les fonds sur la politique des revues ?

Oui... De toute façon il y a toujours eu des effets de mode, je veux dire. Mais il est possible que ceci... le truc c'est que des effets de mode, quand vous avez des financements récurrents, permettent quand même à des sujets un peu plus anecdotiques, mineurs, d'exister et éventuellement de perdurer jusqu'au moment où il y a une percée qui va permettre peut-être de se développer. Quand les financements récurrents sont proches de zéro et permettent de faire quasiment rien, et que tout se fait sur appel à projets, sur financements, c'est clair que là à mon avis, vous avez un effet de mode qui est amplifié. C'est-à-dire que votre petit sujet, à partir du moment où vous n'obtenez pas un financement, votre petit sujet, il peut disparaître. Moi je suis dans cette situation-là. C'est-à-dire que je n'ai tout bonnement pas fait les publications qu'il fallait, je ne peux pas postuler à ces financements actuellement, il va peut-être falloir que j'arrête mon activité. Donc le sujet va disparaître avec moi. Il n'y a pas un financement récurrent suffisant pour me permettre de tenir et de dire « OK, je peux vivoter le temps d'arriver éventuellement à... », non non. Voilà. Il y a un effet probablement amplificateur de ces trucs d'appels à projets. Et puis le côté en plus, il faut prédire dans les 3 ans ce que ça va donner. Alors ça, ça me paraît... ça, je pense que c'est carrément un vrai encouragement à faire une recherche courue d'avance. Mais après, à nouveau, comme on se satisfait beaucoup, ça, c'est un avis très personnel... Comme on se satisfait de l'impact facteur du journal dans lequel on publie, ils seront toujours là dans ces journaux, donc ils publieront toujours ce qu'on leur propose, à leur choix. Même si vous terminez dans quinze ans avec deux sujets, ils vous les publieront. Donc ils existeront toujours. Ces journaux ne publient pas... au sens strict du terme, « la meilleure recherche », ils publient, ils font une sélection. Ils le disent eux-mêmes : 9 papiers sur 10 sont jetés au niveau du comité éditorial. Donc clairement, l'essentiel de la sélection des papiers ne se fait pas sur la qualité intrinsèque et sur le message du papier, ça se fait sur la politique de publication des journaux. Donc il y aura un alignement nécessairement des projets proposés aux financements sur ce qui est publiable. Ça se voit. Il y a toujours des effets de mode, mais à mon avis, ça, ce sera renforcé. Donc il y a quand même un risque très clair de... Bon, c'est difficile de l'évaluer comme ça, mais ça se voit. Enfin, il y a de grands sujets... tout le monde bosse sur les mêmes trucs quoi. Je trouve que ça se perçoit assez bien.

Donc des difficultés pour des sujets plus confidentiels ou plus...

Je pense que c'est difficile de proposer... l'idéal ce serait quand même de proposer des sujets où vous dites « ben voilà, je vais explorer ça, je ne sais pas ce qui va se passer. Peut-être qu'il ne se passera rien, peut-être qu'il se passera quelque chose, je vous dirai ça d'ici 3 à 5 ans, financez-moi » Là c'est garanti : vous n'aurez rien. Les financements sont beaucoup une récompense du travail accompli, plus qu'un investissement dans les trucs à venir. C'est-à-dire que c'est « oh, ces gens-là se sont très bien débrouillés, si on leur donne de l'argent, il y a des chances qu'ils se débrouillent encore très bien ». C'est une récompense. C'est normal d'être récompensé. Mais l'idée... enfin, la pression de publication est tellement importante que ce n'est quand même pas un gros encouragement à faire des choses avec des prises de risque importantes. Enfin, je pense que de ce point de vue là... je pense qu'on va sélectionner beaucoup beaucoup plus fortement des projets dont on sait qu'ils vont donner quelque chose. Je pense quand même qu'il y a une partie de la recherche qui est très efficace quand elle ne sait pas où elle va.

Hmm...

On a coutume de dire que les plus belles découvertes en général sont des découvertes inattendues. C'est difficile de faire de l'inattendu quand vous... détaillez à ce point les projets pour les trois prochaines années. Mais à nouveau, on continuera à publier des papiers dans Cell, Science et Nature. Mais tant que le critère sera, tant qu'il y aura à ce point des œillères de ce point de vue là... et on en revient malheureusement à l'aspect expert ou pas expert. C'est clair que quand vous avez quelqu'un qui a publié dans Cell, Science, Nature, et que vous, vous évaluez son projet dans lequel vous n'êtes pas véritablement expert, ben vous savez, le critère de décision, je veux dire... Ça, c'est mon point de vue, hein ! Après vous aurez certainement des points de vue un peu différents.

Oui.

Voilà.

Moi j'en ai fini avec mes questions.

Ouais.

On a fait le tour ?

Oh, je ne sais pas si on a fait le tour, mais... [Rires] Il y aurait des milliers de choses à raconter... Oui, du point de vue... Oui, je pense que ça résume un peu le fond de ma pensée. Je pense que c'est très facile, finalement c'est très facile d'évaluer sans se tromper. Je pense que ce qu'on fait n'est pas du tout honteux, enfin, je veux dire... on pourrait même simplifier largement, à mon avis on s'apercevrait qu'on fait toujours la même sélection. Je pense que ça dit quelque chose sur le processus de sélection. Je ne sais pas exactement. Je pense qu'il y a beaucoup de projets qui malheureusement devraient être financés et qui ne le sont pas. Et... je pense que je vais dire quelque chose de très convenu, mais je pense qu'un rééquilibrage entre financements pérennes, qui permettent d'entretenir une activité quand même, et financements sur projets, ce ne serait pas une mauvaise chose.

OK.

Ça permettrait peut-être plus de risques. Voilà.

Merci beaucoup.